This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 476732

Digitized by Google

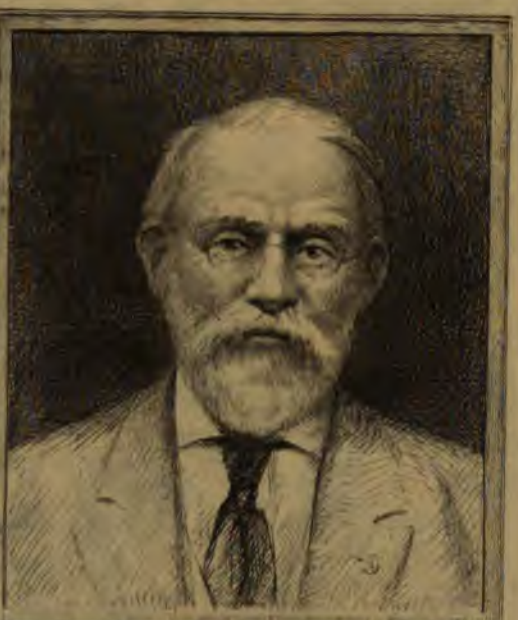

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.A94
R4

REVUE D'AUVERGNE

1888

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

D'AUVERGNE

PUBLIÉE

PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

TOME V

1888

CLERMONT-FERRAND
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE G. MONT-LOUIS
Rue Barbançon, 2
1888

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
1-28-28
14947

LA FONTAINE DE LA PYRAMIDE

A CLERMONT

ET LE GROUPE DE DESAIX MOURANT

Il n'est personne qui, en passant devant la fontaine si improprement nommée de la Pyramide, n'ait fait la remarque de la disproportion qui semble exister entre le piédestal massif et l'aiguille mince, grêle même, qui se dresse au centre de la plate-forme trop large et y laisse tout autour une portion inoccupée, vide. On peut aussi constater facilement que le piédestal ne paraît pas entièrement terminé. Au centre de chaque face, en effet, se montrent des panneaux dont la surface est demeurée simplement épannelée, et qui sont en enfoncement au lieu d'être en relief. On saisit sans peine que ce sont des encastrements destinés à recevoir des tables de marbre. Or, si vous concluez que de telles apparences tiennent sans doute à ce que le monument est resté inachevé, vous ne vous tromperez pas. Sur chaque face du stylobate, des tables de marbre devaient figurer et porter des inscriptions, tandis que quatre groupes ou trophées sculptés devaient entourer la base de l'obélisque. Ce qu'on ne sait pas généralement, c'est que ces quatre morceaux de sculpture ont été exécutés. Trois d'entre eux sont actuellement à Lyon, un seul est venu à Clermont. Ce dernier n'est autre que le groupe si connu et si critiqué, qui figure au Jardin public, et représente la mort de notre illustre compatriote le général Desaix. Personne n'ignore que la Pyramide avait été érigée à sa mémoire. Bien peu savent

Digitized by Google

que le groupe du jardin devait faire partie de ce monument.

Mais ce qu'on ignore bien davantage, c'est que cette sculpture si décriée — le mot n'est pas trop fort — n'est pas l'œuvre du premier venu, c'est qu'elle est due au ciseau d'un artiste de mérite, d'un correspondant de l'Institut. Qu'il nous soit permis d'ajouter que le jugement qu'on porte sur cet ouvrage n'est pas complètement mérité, comme nous chercherons à le démontrer.

Il semble qu'un mauvais sort ait pesé longtemps sur les monuments destinés à rappeler le glorieux souvenir de Desaix. Sa statue colossale en bronze, œuvre de Dejoux, avait été érigée en 1810 sur la place des Victoires. Fondue sans la participation de son auteur, elle fut reniée par lui. Elle ne devait, de plus, pas durer longtemps. Sous la Restauration, en 1814, elle fut enlevée et livrée comme pièce de rebut au sculpteur Lemot, à qui l'on avait commandé la statue équestre d'Henri IV, qui figure actuellement sur le terre-plein du Pont-Neuf, pour être fondue et servir de matière première à celle-ci. Seuls la tête et les pieds furent conservés par le directeur du musée des Petits-Augustins, Alexandre Lenoir.

Déjà, un monument un peu antérieur, élevé par une souscription, décidée et ouverte sous le coup de la mort de Desaix, avait été édifié sur la place Dauphine. C'était une fontaine que surmontait un jeune guerrier qui couronnait le buste de Desaix. Ce monument, assez modeste, a été démoli il y a quelques années, lors des travaux de dégagement du Palais de Justice de Paris, du côté de la place Dauphine. On devait le rétablir ailleurs, mais jusqu'à ce moment la reconstruction en a été ajournée (1).

(1) Voyez pour plus de détails à cet égard, le journal le *Temps*, du mois de novembre 1887. On y rapporte qu'il est question de dresser une statue à Desaix sur la place Saint-Michel. Ce projet aura-t-il une suite ? Nous devons l'espérer. — Voyez aussi relativement au monument de la place Dauphine, le *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, publié par l'Académie de Clermont, n° 1 de 1887.

Digitized by Google

Le bas-relief de Moitte, au grand Saint-Bernard, qui fait le principal ornement du tombeau du général, a seul échappé à la destruction, et n'est pas demeuré inachevé.

Nous ne pouvons pas mettre en ligne de compte la mesquine colonne élevée à sa mémoire à Riom, d'autant que, taillée dans une roche granitique éminemment décomposable sous les influences atmosphériques, elle s'effrite et s'émiette rapidement.

A Clermont, la Pyramide est inachevée; la statue de Nanteuil, qui orne la place de Jaude, attend encore un piédestal convenable et établi dans des proportions meilleures que l'affreux stylobate trop élevé, en bois, briques, zinc et platras qui la supporte actuellement, sans parler de la faute d'orthographe qui agrémente l'une des inscriptions qui y sont tracées.

Enfin, le cénotaphe élevé par l'armée du Rhin à son ancien général, sur le chemin de Strasbourg à Kehl est sur une terre, hélas! momentanément étrangère.

Mais ce qu'il y a encore lieu de constater, c'est une vraie pénurie, un défaut presque absolu de portrait authentique de Desaix. Tous ceux qu'on a donnés, qu'on a sculptés, peints ou gravés, ne sont que des figures absolument de fantaisie. Il n'existe de lui qu'une seule représentation faite d'après nature. Heureusement qu'elle n'est pas dépourvue de mérite, et que son authenticité n'est pas contestable. Mais elle n'est connue que de bien peu de gens.

Au musée de Versailles, dans une petite salle de l'attique où le public généralement ne va guère, et qui est assez peu éclairée, est exposée une série de portraits en pied, de petite dimension, de divers personnages ayant figuré dans l'expédition d'Egypte, parmi lesquels celui de Desaix. Ce sont des dessins, rehaussés de couleurs au lavis, qui ont pour auteur un élève de Vien et de Collet, le peintre et graveur André Dutertre. Cet artiste avait accompagné l'armée et fait partie du fameux institut d'Egypte. Le por-

Digitized by Google

trait, daté du Caire, a été gravé par Monsaldi. Il a figuré au salon de 1804 avec cette mention : « Portrait du général Desaix ; au fond on aperçoit la montagne de Syouth en Egypte (1). »

Avec le portrait de Dutertre, nous pouvons cependant citer encore une autre représentation, mais bien exiguë et bien peu importante, que nous ne pouvons néanmoins passer sous silence. C'est une estampe de format in-8°, portant pour titre : *La Clémence de Desaix*, et se rapportant à un épisode de sa campagne dans la Haute-Egypte. Il y est représenté assis et de profil, entouré de nombreux personnages, et aussi ressemblant que le permettait la petite dimension de la planche. Celle-ci a été gravée par Coing sur un dessin de Denon (2).

La fontaine Desaix de Clermont n'a pas eu seulement le malheur d'avoir été médiocrement conçue, d'être demeurée inachevée, d'avoir été construite avec négligence et en employant des matériaux peu choisis et défectueux, il a fallu encore qu'elle ait été baptisée, par une erreur populaire, d'une dénomination qui est un contre-sens. On a qualifié de pyramide l'obélisque qui la surmonte, confondant ainsi deux genres de monuments qui n'ont d'autre rapport entre eux que d'appartenir à l'architecture égyptienne. C'est que les connaissances architecturales du populaire ne vont pas bien loin. Il ignore parfaitement les obélisques. Mais les pyramides, il en a entendu parler. N'est-ce pas une des sept merveilles du monde? Il y a aussi la

(1) Voir le *Dictionnaire général des artistes de l'Ecole française*, par Bellier de la Chavignerie et L. Auvray. — Voir aussi l'*Inventaire de la collection d'estampes*, relatives à l'histoire de France, léguée à la Bibliothèque nationale par Michel Hennin, rédigé par F. Duplessis, vol. IV, p. 224, n° 12,630.

(2) Un exemplaire de cette estampe qui semble avoir fait partie d'un ouvrage, appartient à la Bibliothèque de Clermont. Desaix y porte d'épaisses moustaches, qui existent aussi sur le portrait de Dutertre. Le sculpteur Nanteuil, l'auteur de la statue de Clermont, connaissait certainement celui-ci, car il a adopté des moustaches analogues pour sa statue de Clermont, sans chercher à s'inspirer pour la ressemblance en dehors de ce détail.

Digitized by Google

bataille des Pyramides et le fameux mot de Bonaparte. Et puis, un obélisque, cela est difficile à prononcer. On aurait assurément dit *obélixe*. Peut-être même la fontaine de l'obélisque serait-elle devenue, dans la bouche des bonnes femmes, la fontaine de l'*eau bénite* par exemple. On n'ignore pas cette tendance des personnes non instruites à travestir les dénominations dont le sens leur échappe, à les remplacer par des mots qui leur soient familiers, si peu qu'il y ait analogie de son. Pour combien le nitrate d'argent n'est-il pas la *mitraille d'argent?* Mais sans nous éloigner de notre fontaine, ne voyons-nous pas le Tourreau, vrai nom de la place voisine, transformé en *Taureau*. Et la rue Ballainvilliers, ne l'avons-nous pas entendu appeler par des femmes de la campagne, et ce sans malice ni intention de jeu de mots, la rue *Malhabillée?* La Pyramide elle-même est transformée en *Pierre humide* par quelques braves campagnards. L'histoire de la construction de la fontaine Desaix va nous montrer combien de péripéties et de difficultés sont venues l'entraver, pour, finalement, la laisser incomplète.

A la nouvelle de la glorieuse mort de Desaix, enseveli dans le triomphe des armes françaises à Marengo, on songea à Clermont à élever un monument à la mémoire d'un compatriote dont on était si justement fier. Une souscription fut ouverte qui, au 23 juin 1809, paraît avoir produit une somme de 1,079 fr. 15 c. M. Laurent, architecte de la ville, avait été chargé de présenter un projet qui fut accepté et dont la dépense était estimée par devis à 17,662 fr. 40 c. Ce projet consistait en un piédestal de grande dimension, supportant une aiguille de pierre en forme d'obélisque, surmontée elle-même d'une urne en plomb montée sur une carcasse de fer. C'est la partie exécutée. Le monument devait être complété par quatre groupes ou trophées en stuc qui n'ont jamais été placés; et de plus, dans les quatre pans du piédestal devaient être incrustées des tables en marbre d'Italie blanc et noir.

Digitized by Google

Le 27 floréal an IX (17 mai 1801), la première pierre fut posée avec une grande solennité (1), par le préfet Ramey de Sugny, « assisté de son conseil et des citoyens Sablon, maire, Barre, Pyrent et Quezzisolles, adjoints. » Mais le produit de la souscription était, comme on l'a vu, absolument insuffisant, et il fut épuisé par la construction du stylobate. En conséquence, la municipalité s'adressa au ministre de l'Intérieur, par une lettre du 2 nivôse an X (22 décembre 1801), sollicitant une allocation de trois mille francs. Cette lettre fut accompagnée d'une recommandation favorable du préfet du département, datée du 11 nivôse suivant. Nous n'avons trouvé dans les archives municipales de Clermont aucune pièce qui puisse nous renseigner sur la suite qu'eut cette sollicitation.

Pour les quatre trophées accompagnant l'obélisque, le maire de Clermont s'adressa à un sculpteur de Lyon, Joseph Chinard. C'était un homme de mérite et de talent, et qui était correspondant de l'Institut. Chinard, esprit enthousiaste, accepta cette tâche avec ardeur. Il ne s'agissait d'abord que d'un premier projet de Laurent, que nous devons mentionner, beaucoup plus simple que celui ultérieurement préféré. Les sculptures demandées consistaient seulement en « quatre têtes de sphinx en fer (fonte) verni d'une couleur verte de quinze pouces de diamètre, et un médaillon en marbre blanc représentant la figure du général Desaix, aussi de quinze pouces de diamètre, sur l'un des côtés duquel était sculpté un sabre et de l'autre un fourreau. » Ces objets devaient être exécutés dans un délai de quarante-cinq jours, et le prix en était fixé à 608 francs. Ce traité était daté du 27 fructidor an IX (14 septembre 1800), soit juste trois mois après la bataille de Marengo, qui avait été livrée le 14 juin précédent. On

(1) Nous ne donnons pas le procès-verbal de la fête qui eut lieu à cette occasion, avec l'accompagnement de discours, musiques, cantates. Il a été publié dans le n° 1 de l'année 1887 du *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, auquel nous renvoyons le lecteur curieux de connaître tous les détails de la solennité.

Digitized by Google

ne tarda pas à trouver le monument projeté trop mesquin, car, le 12 octobre suivant, un nouveau traité est passé entre MM. Sablon et Chinard, pour l'exécution de quatre trophées en stuc. On demanda de plus à l'artiste quatre « têtes gueulards en fer fondu et vernissé comme les têtes de sphinx précédemment commandées. »

De tout cela il n'a été livré, en outre du groupe du Jardin public, que les quatre sphinx qui ne sont en réalité que des têtes de lions, en style plus ou moins égyptien, qui figurent sur la fontaine actuelle et lancent par leurs gueules l'eau des quatre jets qu'elle fournit, et aussi les quatre mascarons ou gueulards qui ont été placés chacun dans un rentrant de la corniche, à chaque angle du soubassement de la fontaine.

Le prix des trophées en stuc était fixé à 1,200 francs. Chacun d'eux devait avoir neuf pieds de longueur sur quatre de hauteur. Le principal, placé sur la face antérieure du monument devait représenter « l'apothéose du général Desaix, figurée par un de ses soldats soutenant le buste du héros recueilli au milieu des étendards, guidons et armures de l'ennemi. » Les autres devaient être plus simples.

Le sculpteur ne tarda pas à proposer divers changements. Il avait exécuté une des sculptures en stuc, ainsi que cela avait été convenu. Alléguant non sans raison le peu de solidité et de durée du stuc placé à l'extérieur, et aussi la beauté bien supérieure du marbre, il suggéra de faire les trois autres en marbre de Carrare. Le maire de Clermont donna son assentiment à ces modifications au projet primitif, plus tard même il fut décidé entre eux que les quatre trophées seraient également en marbre. Aucun traité formel et régulier ne marqua ces nouvelles conventions. Chinard, chargé d'une mission du gouvernement, devait partir pour l'Italie, séjourner à Carrare, et profiter de ce voyage pour diriger et surveiller l'exécution des travaux de sculpture destinés à Clermont.

Digitized by Google

Le projet primitif avait été modifié une dernière fois. Maintenant, le sujet principal devait représenter la mort de Desaix. Voici comment le décrit Chinard, dans ce style passablement emphatique qui était une des plaies de l'époque : « *Le général Desaix, blessé mortellement à Marengo, tombe de cheval sur l'affût d'un canon, ayant son sabre à la main droite, tandis que la gauche reste embarrassée dans la bride du cheval. Les palmes de la gloire couvrent le héros et son nom reste immortel.* » On peut s'assurer que c'est bien sur cette donnée qu'a été exécuté le morceau de sculpture.

Le groupe de Desaix mourant fut donc commencé à Carrare et poussé jusqu'au point où on le voit actuellement. Chinard se réservait d'y mettre la dernière main, seulement après sa mise à la place qu'il était destiné à occuper.

Sur ces entrefaites, en mai 1805, M. Sablon avait cessé d'être maire de Clermont. Son successeur ignorait les conventions faites postérieurement au premier traité et qui n'avaient jamais été formellement rédigées. De là naquirent mille difficultés, malentendus, explications demandées, manque de fonds affectés spécialement. Le groupe avait été emballé, il demeura abandonné pendant plusieurs années sur le rivage de Carrare, exposé à cent accidents. Il fallut faire une nouvelle caisse, la première s'étant absolument pourrie pendant ce laps de temps. Arrivé en France, il y eut encore de longs retards et de grands embarras pour le transport par terre. Il fut enfin rendu à Clermont le 5 octobre 1807.

Mais à peine découverte et exposée, voilà que l'œuvre est en butte à mille critiques. Chinard, averti, s'efforça de les réfuter dans la lettre suivante au maire de Clermont, datée du 12 décembre 1807 :

« Monsieur,

» Je pourrais répondre aux différentes critiques que vous avez eu la bonté de me transmettre dans votre lettre, par

Digitized by Google

l'histoire de ce beau groupe qu'un artiste de l'antiquité exposa en public après en avoir laissé dans son atelier une copie très exacte et parfaite. Il soumit le premier aux différentes opinions du public, changea, corrigea à chaque observation qui lui était faite. Quand on crut qu'il n'y avait plus rien à critiquer, il demanda la comparaison des deux. Tous les spectateurs préférèrent le sien et blâmèrent celui qui était leur ouvrage. Non que je veuille dire que le mien soit sans défauts; mais je crois que s'il fallait condescendre à toutes les observations, nous ne ferions que des rapsodies et des incohérences.

» Pour bien juger d'une question d'art, il faut d'abord considérer son emploi, ses rapports et sa position. Toutefois que ce n'est qu'un épisode, un détail, cela ne peut avoir le caractére, le développement, ni l'importance d'un objet principal. Ce morceau accessoire, que nous appelons le groupe de Desaix, n'est autre chose qu'un trophée en bas-relief dont la place, les mesures et la pose sont soumis à l'ensemble d'un grand monument. Je n'ai donc pas dû sortir des mesures qui m'avaient été données par l'architecte. J'ai dû me rappeler que cela étant posé sur une corniche, ne doit avoir ni plus de saillie, ni plus de hauteur. J'ai dû faire comme les statuaires de l'antiquité, à qui l'on confiait les ornements des grands monuments de la Grèce et de Rome, où l'on voit les détails entièrement soumis à la masse générale ; et les exemples qui nous en restent peuvent le confirmer par l'examen des différents chefs-d'œuvre, et notamment la colonne Trajane. C'est là que l'on trouvera, comme ailleurs, des disproportions extraordinaires, mais nécessaires. Les hommes y sont deux fois grands comme les maisons, comme les chevaux, comme les camps et les vaisseaux; et c'est là qu'on voit tailler les forêts sans haches, clouer sans clous ni marteaux, lier les prisonniers sans corde ni lien. J'aurais des milliers d'exemples à citer, soit dans les courses de chars, dans les tombeaux, des amazones, dans les batailles, etc.

Digitized by Google

La sculpture est comme la poésie. Elle a des circonstances où elle ne doit représenter que la pensée, par une seule phrase simple intellectuel *(sic)*, dégagée des misères qui n'ajoutent pas plus à la ressemblance d'un sujet qu'une ride à celle d'un portrait.

» Or que m'importe à moi que mon cheval ait une selle on non, qu'il soit colossal aux dépens du héros, ou qu'il reste plus petit. Il me suffit de dire clairement : Voilà la chute du général Desaix. Il tombe seulement et n'est point encore mort, ce qui motive la main dans les rênes ou la bride et sa jambe sur la croupe. Cette pose a été saisie d'après la nature prise sur le fait. Le général ne porte point le cheval, au contraire, il semble y être encore suspendu, et l'animal semble craindre de le blesser. Mais il le porterait et l'écraserait, il serait encore dans un plus grand désordre, que tout serait possible dans une catastrophe égale à la mêlée d'une grande bataille... »

En 1808, Chinard écrivait de Carrare que deux autres trophées étaient prêts à être expédiés. Il se déclare enthousiasmé de l'acceptation par le maire de Clermont de la proposition qu'il a faite de remplacer le sujet traité en stuc par un nouveau sujet en marbre, l'apothéose de Desaix, « porté au temple de mémoire par un aigle immense, semblable à l'apothéose d'Auguste. »

Mais on était loin d'être au bout des difficultés. L'affaire, comme nous l'avons vu, avait été engagée et traitée assez irrégulièrement. Le ministre de l'intérieur refusait d'autoriser la ville de Clermont à verser les fonds votés, et rien n'était encore réglé quand le sculpteur Chinard mourut en 1813 (1).

Force fut donc de renoncer à terminer la fontaine Desaix

(1) Joseph Chinard était né à Lyon en 1756. Il n'avait donc que 57 ans lorsqu'il mourut. Ses principaux ouvrages sont : *Persée et Andromède*, groupe en plâtre ; la *Justice* et *Diane préparant ses traits*, exposé en 1800 ; *Hébé versant le nectar*, et la *Paix*, groupe en terre cuite, exposés au Salon de 1802; un buste du prince Eugène, Salon de 1806; *l'Amour réveillé par Psyché, Niobé frappée par Apollon, Phryné*

Digitized by Google

qui resta veuve de ses sculptures. Les deux groupes non livrés restèrent à Lyon où ils sont encore, et où on peut les voir dans un atelier de marbrerie, en face de l'entrée du cimetière de Loyasse.

Ils sont supérieurs à celui que nous possédons, qui cependant, mieux placé dans ces derniers temps qu'il n'avait été jusqu'alors pour l'effet qu'il devait produire, donne quelque peu raison à la réponse de son auteur à ses critiques, et n'est pas aussi dépourvu de tout mérite qu'on le pense communément. Nous sommes loin, bien entendu, de prétendre qu'il soit satisfaisant de tout point. Mais ce que nous croyons, c'est que, très certainement, s'il était placé sur un piédestal élevé de trois ou quatre mètres, position analogue à celle qui lui était destinée, il produirait un effet assez agréable, car sa silhouette est assez bien conçue comme ensemble et l'éloignement de l'œil ferait qu'on ne distinguerait guère les parties non terminées. La dépense ne serait pas grande, car le soubassement à construire devrait être tout simple, même un peu rustique, habillé qu'il serait de lierre et de plantes grimpantes. On obtiendrait ainsi à peu de frais, pour le Jardin public, une décoration qui ne manquerait pas d'agrément, et la dépense faite pour ce groupe ne resterait pas sans profit.

ED. VIMONT.

---

sortant du bain, exposés en 1810 ; une statue colossale de la paix, exécutée en 1811 pour la douane de Marseille ; une statue de carabinier pour l'arc de triomphe du Carrousel ; une statue de saint Pothin dans l'église Saint-Nizier de Lyon, etc., ainsi que des bustes assez nombreux, parmi lesquels celui de l'Albane, au musée du Louvre.

(1) Où peut actuellement juger, bien qu'imparfaitement, de l'effet du groupe de Chinard exposé d'une façon convenable, en le considérant depuis le boulevard de Gergovia.

Digitized by Google

UNE VISITE A DAVOS-PLATZ

CANTON DES GRISONS (SUISSE)

1er et 2 novembre 1887.

Qui veut savoir doit voir! — Telle fut toujours notre devise. Et c'est pourquoi, ami dévoué du Mont-Dore et des intérêts mont-doriens, désireux d'étudier de près toutes les améliorations et tous les embellissements qui pourraient contribuer à la prospérité de notre chère station thermale, nous avons pris la résolution d'aller voir — pour savoir!

Le lundi 31 octobre nous partions de Genève avec l'intention de coucher à Landquart, où nous arrivions le soir, à 10 heures 33 minutes. — Le mardi matin, à 10 heures, nous partions de Landquart avec le courrier qui porte les dépêches (*Schweizerische Postverwaltung*). Le voyage de Landquart à Davos coûte 6 fr. 95 dans l'intérieur, 9 fr. 30 dans le coupé; la distance à franchir est d'environ 44 kilomètres.

Pardon!... ici je m'arrête un instant, car je crains de vous voir sourire ironiquement en écoutant ces détails, trop prosaïques. Déjà j'entends les railleurs dire : « Ah! voilà bien les Auvergnats! ils s'informent surtout du prix de la diligence! » — Eh, mon Dieu, oui, j'en demande bien pardon aux railleurs, mais je ne crois pas que ces détails pratiques soient aussi méprisables que cela. D'abord, je me hâte de déclarer que je n'ai pas l'intention, — ni la prétention d'écrire une page de litté-

Digitized by Google

rature impeccable. Je veux raconter ce que j'ai vu, vous le dire d'une façon aussi compréhensible que possible. Je dois vous servir de guide, et je donne tous les détails que j'ai recueillis.

Et puis, en somme, je suis Auvergnat! Que voulez-vous, j'ai la faiblesse de tenir à ce titre et d'aimer mon pays. Si j'ai les défauts de mes compatriotes, je ne m'en plains pas trop — et pour me consoler, il me suffirait de posséder quelques-unes de leurs qualités.

Ceci est une diversion. Je m'arrête... ou plutôt, je continue mon voyage.

J'avais donc la perspective de 40 kilomètres à faire. Je dois déclarer qu'ils m'ont paru courts. Le paysage est admirable de variétés et de couleurs. Depuis les vallées jusqu'aux sommets les plus élevés, les forêts de sapins et de pins couvrent la plus grande place; les pentes qui ne sont pas couvertes de sapins sont plantées d'arbres fruitiers et semées de nombreux châlets, véritables châlets construits avec des troncs de sapins non équarris, superposés symétriquement les uns sur les autres, formant des murailles d'une grande solidité et recouverts par un toit fait avec des bardeaux.

Le passage de la Clus donne accès dans la ravissante vallée de Prættigau (vallée des Prés). Ici comme au Mont-Dore, chaque tournant de route offre à l'œil charmé un paysage nouveau.

En quittant le point culminant *Davos-Kulm*, nous traversons une forêt, nous laissons derrière nous les coteaux rocheux et boisés du Seehorn, nous traversons Davos-Dœrfli où se trouvent les premières maisons de la station climatérique de *Davos*, et après avoir pendant un quart d'heure longé toute une série d'hôtels, de villas, de pensions, nous nous arrêtons devant le *Kur-Anstalt*, créé par M. W.-J. Holsbœr, un Hollandais de génie. — Six heures allaient sonner, au moment où nous quittons notre voiture.

Digitized by Google

Après avoir mis ordre à notre toilette, dans une bonne chambre, bien chauffée à la vapeur, nous descendons dans le salon de conversation, où se trouve déjà une nombreuse société, qui, réunie par groupes, cause familièrement en attendant l'heure du dîner; ce salon, avec ses boiseries, ses tentures élégantes, ses meubles confortables, peut être considéré comme un des locaux les plus agréables de l'hôtel. — Le dîner sonne, nous entrons dans la salle à manger, vaste pièce, haute de quatre mètres, bien éclairée par deux réflecteurs à gaz. — Nous ne sommes pas peu surpris de compter cent personnes divisées sur quatre tables; le service est fait par des filles de *Davos*, commandées par une sommelière en chef : le menu et la préparation des mets ne laissent rien à désirer... Consommé à la Napolitaine... Mayonnaise de poissons... Roastbeef à la Parisienne... Riz-de-veau à la Financière... Poulets du Mans rôtis... Pudding au citron. — Nos voisins de gauche, de droite, nos vis-à-vis se tiennent admirablement à table et ils font largement honneur à tous les plats... Si de loin en loin un accès de toux ne venait à éclater, nous serions bien loin de croire que nous sommes entourés de phthisiques. — La conversation est animée... les rires partent de tous les côtés... Nous ne regrettons qu'une chose, c'est de ne pouvoir rien entendre et de ne rien comprendre... Nous sommes entourés d'Anglais et de Teutons; pas un seul Français dans la salle.

En sortant de table, Mme Günther, directrice de l'hôtel, belle-sœur de M. *Holsbœr*, vient nous porter le programme du théâtre :

Konversationshaus.... Theatre-Davos
Der Viehhœndler
Aus Ober-Œsterreich
oder
Stadt und Land
Posse mit Gesang in drei Akten von F. Kaiser.

Digitized by Google

Suivent les noms de douze acteurs ou actrices; le prix des places est de 2 francs.

Pour aller au théâtre, nous traversons un long couloir de trente mètres; nous passons devant le bureau de l'administration, le bureau de banque, la salle de lecture. — Avant l'ouverture du théâtre, nous descendons pour entrer dans une salle vaste et spacieuse, un buffet de proportions larges et simples se dresse en face de nous; de nombreuses tables garnissent la salle et des *Davosiennes* servent le café et offrent des cigares; déjà nos voisins de la salle à manger sont assis et prennent leur café, ils causent, ils lisent, ils fument; nous sommes dans un véritable café, grandiose et élégant, digne des plus grandes villes! Mieux que cela, aucune grande ville ne nous offrirait le magnifique spectacle que nous voyons, éclairé au dehors par l'électricité et par un clair de lune qui fait briller des millions d'étoiles sur les vastes montagnes et les forêts de sapins qui forment un cirque autour de nous. — Chose digne de remarque, c'est que ceux-là même qui redoutent la fumée, peuvent entrer dans ce café, ils ne seront nullement incommodés, l'architecte, l'hygiéniste ont tout prévu. — Un large conduit, caché par la partie supérieure du buffet, verse constamment dans la salle une quantité d'air pur, auquel un calorifère a communiqué préalablement la température nécessaire pour que son introduction dans la salle ne cause aucune sensation désagréable. L'air vicié s'échappe par quatre cheminées d'aspiration. — Dans chacune d'elles on a placé, par surcroît de précaution, un brûleur à gaz (système Bunsen), destiné à activer le tirage en cas de besoin.

Ainsi, l'air et la lumière, ces deux agents les plus actifs d'une cure dans les régions alpestres, sont largement prodigués.

La cloche du théâtre sonne, nous remontons le grand escalier et nous nous trouvons dans le (*Konversationshaus*) théâtre. — Nous ne décrirons pas cette salle

Digitized by Google

qui ne le cède en rien aux salles les mieux aménagées de nos stations thermales les plus renommées. Au centre, des génies tiennent un écusson sur lequel on lit : « *Hilares max sani* », *la gaîté est bonne à la santé;* les décors, les trucs ne laissent rien à désirer. — La pièce à laquelle nous avons assisté a été applaudie par plus de trois cents auditeurs et le comique a été rappelé plusieurs fois. A dix heures tout était terminé et tous nous rentrions dans nos chambres; le Bertrand de Davos, le Dr Spengler (1) a décidé que les veillées ne devaient pas se prolonger au delà de cette heure.

Dire que j'ai passé une bonne nuit à Davos serait mentir; tout montagnard que je suis, je n'ai pas été habitué à être emmitouflé et à sentir autour de moi l'air chaud, en un mot, à vivre en serre chaude; aussi, en entrant dans ma chambre, ai-je dû, malgré 12° au-dessous de zéro à l'extérieur, faire fermer le robinet de vapeur et ouvrir un instant mes fenêtres, et encore la nuit a été agitée; j'étais certainement surpris par tout ce que j'avais vu, aussi dès six heures j'étais par terre, arpentant les rues de Davos, voulant tout voir pour tout savoir.

La vallée de Davos-Platz est enclavée dans les Alpes Rhétiennes, sa longueur est de seize kilomètres, sa largeur à peine de deux kilomètres, son altitude cinq mille pieds au-dessus du niveau de la mer, 1,556 mètres. — L'Autriche est au nord de Davos, — l'Engadine à l'ouest, — au sud-est les autres parties du canton des Grisons, — plus au sud l'Italie. Il n'est pas rare de voir la neige se maintenir à deux mètres de hauteur et le thermomètre marquer 15 et 18 degrés au-dessous de zéro.

Les montagnes qui de chaque côté dominent le fond

(1) En 1862 le Dr Spengler recommandait le séjour de Davos aux phthisiques. Le Dr Unger, de la Saxe, atteint lui-même d'une affection pulmonaire, attiré par la réputation du Dr Spengler, se rendit à Davos; le séjour qu'il y fit ayant produit sur sa santé un effet des plus favorables, les deux médecins Unger et Spengler s'associèrent pour recommander Davos aux poitrinaires.

Digitized by Google

de la vallée s'élèvent à *huit mille pieds*, couvertes de sapins jusqu'à une altitude qui varie de 6,000 à 6,500 pieds. — Au levant, en face des hôtels, se dresse la montagne de Jacques-Obsonne; les hôtels sont adossés aux pieds du grand et du petit *Chiahorn*, dominés par les montagnes du Streelaop. La chaîne du Rhœtikon, forme contre les vents du nord un abri dominant, les montagnes qui s'élèvent au sud sont trop éloignées pour pouvoir ôter le soleil à Davos ; de tous les côtés des magasins, des bazars, des tentes-pavillons, des jardins avec des fontaines, des jets d'eau; les clochers de trois ou quatre églises dominent les toits des maisons, il y en a pour tous les rites, pour toutes les confessions : église catholique, protestante, réformée, etc.; — des villas, la villa Frastenau, — Dœnier, — Michel, — Johanne, — Arch. Hartig; — des hôtels, hôtel Rhætia, — Zur Post, — Strela, — Schweizerhof, — Kuranstalt, — W.-J. Holsbœr, qui ne comprend pas moins de sept bâtiments, — hôtel Buol, — du Belvédère, — d'Angleterre; — des maisons appartenant à des médecins, Dr Walz, — Dr Boner, — Dr-Md Unger, — Peters, — Ruedi, — Huggard, — Buol; — des photographes, etc., etc.

En me rapprochant du Kuranstalt, j'aperçois une foule nombreuse, plusieurs personnes ont des chapeaux de paille, d'autres des ombrelles, bientôt j'entends la musique; surpris de ce spectacle, je rentre demander à Mme Günther l'explication de cette fête. — Mais, Monsieur, ce n'est pas une fête, tous les matins, à dix heures, lorsque le temps le permet, comme ce matin, il y a musique, et, comme vous pouvez le voir, chacun vient ici se promener, se distraire en écoutant les meilleurs morceaux d'un répertoire très artistique; ne soyez pas surpris de voir les messieurs coiffés de grands chapeaux de paille et les dames s'abritant sous leurs ombrelles, à cette altitude le soleil est méchant et il est prudent, tout en recherchant la chaleur de ses rayons, de s'en garantir

Digitized by Google

comme on le fait en été..... Vraiment il est impossible pour celui qui n'a pas vu ce spectacle, chapeaux de paille, ombrelles, au milieu de la neige, il est impossible, dis-je, de se faire une idée de l'originalité d'un pareil tableau; les jours de vents ou de brouillard, la musique s'abrite dans la salle du théâtre.

Pressé par le temps (le courrier devait partir à onze heures trente (je me fis accompagner chez le *docteur Spengler;* cet estimable praticien me reçut avec beaucoup de cordialité, et, après les compliments d'usage, sa première pensée fut de me demander des nouvelles du Dr Vacher qu'il avait eu le très grand plaisir de voir à Davos en 1874. « C'est après avoir lu la notice écrite par M. Vacher qu'il m'a pris fantaisie de venir visiter la merveilleuse ville d'hiver et je me suis fait un devoir d'aller présenter mes hommages respectueux à celui qui a été si utile à l'humanité en procurant aux malades les bienfaits d'un traitement sérieux pour combattre une maladie terrible. » — « Vous avez rendu service aux travailleurs et à la population davosienne en attirant des étrangers qui sont pour eux une source de revenus. »

Avant de nous séparer, le Dr Spengler m'a fait espérer qu'il viendrait visiter notre station du Mont-Dore; je serais très heureux s'il voulait bien tenir sa promesse. — Avant de monter en voiture, j'ai visité les bains installés dans le *Kuranstalt.* L'installation des bains, des douches, chaudes et froides, de vapeur, est très complète; les cabinets sont de la dernière élégance; les différents appareils sont montés sur ébène et les pièces sont nickelées; les baignoires, construites en carreaux de verre vert, sont d'une propreté remarquable. — Une laiterie est attachée au Kuranstalt. A son arrivée à Davos, le malade est visité par son médecin; ici comme au Mont-Dore, le malade doit user de la plus grande prudence et du calme le plus absolu. A Davos, le climat des hauteurs est très excitant; au Mont-Dore l'altitude et le traitement ther-

Digitized by Google

mal réunis augmentent l'excitation; aussi les malades de notre station sont-ils tenus, comme les malades de Davos, d'observer avec soin le calme et le repos, d'éviter les fatigues exagérées, les ascensions sans but.

A Davos, l'air pur et frais des hautes montagnes est le seul moyen de guérison; les médecins engagent leurs malades à faire des inspirations profondes et de la gymnastique pulmonaire. — Chaque malade se rend plusieurs fois par jour à la MILCHHALLE; pendant les premiers jours, il boit un à deux verres de lait de vache fraîchement trait et encore chaud (à Davos le lait remplace l'eau du Mont-Dore); le malade doit boire à petites gorgées, en grignotant des biscuits ou un peu de croûte de pain, ce qui facilite la digestion du liquide; il se promène jusqu'à l'heure du déjeuner.

A dix heures et à quatre heures, il boit de nouveau du lait et reste en plein air jusqu'au souper.

Le huitième jour, le médecin examine de nouveau son malade; si l'état général est satisfaisant, la dose de lait est augmentée, des promenades sur des chemins à pentes plus raides sont recommandées et on ajoute des lotions froides au traitement. Le frotteur procède à la lotion dans le lit même du malade; pendant cette manipulation, qui est très simple, chaque partie du corps est rapidement lavée, en commençant par la poitrine qui est découverte et frictionnée à sec avec un linge rude; puis le frotteur promène rapidement une éponge imbibée d'eau glacée et bien pressée, ensuite on frictionne de nouveau avec la serviette, vigoureusement, de façon à bien sécher les parties mouillées; on continue en frictionnant le dos, la région abdominale et les membres inférieurs; au moment où le malade sent la réaction, il se lève pour aller à la Milchhalle (laiterie), en respirant à pleins poumons; il fait de courtes stations pour éviter les battements de cœur et les oppressions.

Douche froide. — La douche froide tombant dru sur

Digitized by Google

le patient pendant cinq secondes, est administrée tous les matins en présence du médecin; après la douche une friction vigoureuse sèche la peau, remplit de sang les vaisseaux capillaires et dispose le malade à gravir des pentes plus raides.

Le climat de Davos, semblable à celui du Mont-Dore, donne de l'appétit et facilite les digestions, les malades augmentent de poids; la douche aide à l'efficacité du climat, elle agit directement sur le système nerveux, active la circulation et réduit l'anémie générale.

Le malade se bronze et s'endurcit aux influences variées de la température, en même temps qu'il apprend à sa poitrine à se dilater plus largement et à ses poumons à se déplisser en leur entier. — Les médecins à Davos conseillent à leurs malades de sortir tous les jours en plein air, même par un ciel couvert et à une température fraîche. A Davos et au Mont-Dore, les médecins refusent de recevoir les malades très fiévreux, ayant d'abondantes sueurs nocturnes, dépourvus de forces, incapables de résister au climat trop énergique des hautes régions.

Le séjour à Davos a une autre analogie avec le Mont-Dore, il donne des résultats surprenants chez les malades atteints d'un *catarrhe du sommet;* il en est de même pour les malades qui, très bien portants en apparence, ont été subitement atteints d'un crachement de sang, et chez lesquels il n'y a encore aucun symptôme appréciable à l'auscultation.

Les malades à constitution érétique sont éloignés de Davos et du Mont-Dore.

Enfin le climat de Davos semble avoir une action curative sur l'asthme, quand il n'y a ni avant ni après les accès ni catarrhe, ni emphysème, c'est-à-dire quand l'asthme est purement nerveux.

Les malades qui par suite d'un travail d'esprit trop assidu, à la suite de séances trop prolongées dans les bureaux, sont affaiblis, sans force, sans appétit, ces ma-

Digitized by Google

lades se trouvent très bien du séjour du Mont-Dore et des hautes montagnes de Davos.

Les créateurs de Davos-Platz ont bien compris qu'il fallait aux étrangers qui viendraient passer six longs mois de la saison hivernale, autre chose que de la musique et du théâtre, — ils ont compris qu'il était important d'occuper l'esprit, et c'est dans ce but qu'ils ont créé une excellente école communale, — puis un pensionnat de jeunes gens et un autre de jeunes filles, pensionnats dans lesquels on donne une instruction complète répondant à toutes les exigences des temps présents (les jeunes gens sont en sortant de cette école capables d'entrer à l'Université). — Enfin, on trouve à Davos un grand nombre de maîtres particuliers enseignant toutes les langues et toutes les branches possibles de l'enseignement.

Une Société formée de médecins et d'un certain nombre de membres élus, poursuit un but tout humanitaire : celui de permettre à des malades pauvres de prolonger la cure qu'ils ont commencée, en leur accordant des secours d'une certaine importance.

L'Administration de Davos. — Le maire, le landerman ou le bourgmestre, appelez-le comme vous voudrez, s'occupe peu ou pas de l'administration; il y a un Comité spécial composé de médecins, de maîtres d'hôtels, d'industriels, qui s'occupe des promenades, des trottoirs, de l'entretien des chemins et des sentiers, de l'installation des pavillons, des bancs de repos, des poteaux indicateurs, etc., etc. Ce Comité fait arroser les routes pendant l'été, déblayer ou fouler la neige pendant l'hiver; d'un autre côté, l'initiative individuelle se donne libre carrière; un des maîtres d'hôtels a organisé l'électricité, il éclaire les rues, les routes, et ses collègues lui donnent une subvention; un autre fournit le gaz. M. W.-J. Holsbœr a créé le théâtre; ses collègues viennent à son secours pour l'entretien de la troupe et le payement des musiciens.

Digitized by Google

Vous ne trouverez pas qu'il est fastidieux de mettre sous vos yeux le compte-rendu sommaire de l'administration de ce Comité.

En 1886, les recettes se sont élevées au chiffre de *17,151 francs*, dix-sept mille cent cinquante et un francs.

Les dépenses pour salaires de journées, outils et appareils, char à arroser, traîneaux pour aplanir la neige, subvention du théâtre, subvention à la Société de tir, amélioration des chemins et des plantations; total de la dépense, 15,841 fr. 65. Ici la force d'initiative est si grande, que le jour de ma visite à Davos, quand je demandai à faire visite à M. W.-J. Holsbœr, on me répondit : M. Holsbœr est descendu à Coire pour préparer l'organisation d'une Société qui doit construire, avec ses propres ressources, le chemin de fer dont le devis s'élève au chiffre de *sept millions*, pour une longueur de cinquante kilomètres; nous espérons que l'inauguration aura lieu pour 1889. — Voilà comment les Davosiens comprennent leurs intérêts; ils font leurs affaires.

Je ne parle pas des promenades d'été et d'hiver qu'il est possible de faire à Davos, qu'il me suffise de dire qu'elles sont nombreuses et aussi agréables en hiver qu'en été.

Telles sont les merveilles que j'ai pu voir à 1,556 mètres d'altitude, c'est-à-dire dans une montagne beaucoup plus élevée que le puy de Dôme, à la hauteur des marais du Sancy, comme l'a écrit le Dr Vacher dans sa notice.

La vie à Davos est d'un bon marché prodigieux, on peut y vivre, dans les meilleurs hôtels, pour le prix de 7 fr. 50, chambre comprise; pour 13 francs on a une grande chambre et un salon, le lunch, le déjeuner et le dîner.

En 1886, le nombre des étrangers qui ont séjourné à Davos a été de 1,963 Allemands, — 1,466 Anglais, — 2,010 Suisses, — 407 Hollandais, — 348 Français, — 225

Digitized by Google

Américains, — 139 Russes, — 272 divers. — Total, six mille huit cent trente.

Pendant la même année, la moyenne barométrique a été de 630 millimètres, — la moyenne de la température 3° 28.

Je ne veux pas terminer cette notice sans reproduire ce qu'écrivait en 1885 mon frère regretté le docteur E. Chabory :

« Nous ne saurions passer sous silence que notre dis-
» tingué confrère, M. le Dr Vacher, médecin consultant
» au Mont-Dore, a étudié sur place les stations sanitaires
» des hautes vallées de la Suisse et a consigné le résultat
» de ses observations dans un mémoire auquel nous em-
» pruntons les extraits suivants :

» Les cures d'air alpestre constituent certainement un
» des faits les plus intéressants et une des applications
» les plus hardies de la thérapeutique contemporaine. —
» J'ai voulu me rendre compte sur place des conditions
» dans lesquelles vivent les malades qui viennent passer
» l'hiver dans les Sanatorias de la Suisse.

» Le village de Davos-Platz (canton des Grisons) que
» j'ai visité en décembre 1874, est situé à une altitude de
» 1,556 mètres.

» Nous avons en France, *au Mont-Dore*, un point où
» le baromètre, d'après les observations de Ramond et
» celles que j'ai faites moi-même, marque 625 à 628 mil-
» limètres ; la pression moyenne à Davos est de 627 ;
» ce point est le marais qui domine la mine d'alun.

» Les conclusions du mémoire du Dr Vacher, ajoute
» Et. Chabory, sont qu'on trouve au Mont-Dore toutes
» les conditions requises pour l'établissement d'une cure
» d'air.

» D'accord avec le savant professeur Jaccoud, le Dr Va-
» cher a reconnu que le séjour dans les régions élevées
» amenait une fréquence plus grande de la respiration et
» une ampliation pulmonaire plus considérable, circons-

Digitized by Google

» tance qui met en jeu certaines régions du poumon que
» M. Jaccoud appelle paresseuses, parce que, dans les
» conditions ordinaires, elles ne prennent qu'une faible
» part à l'expansion pulmonaire; voilà pourquoi on ob-
» serve comme premier signe d'amélioration dans la
» phthisie pulmonaire un accroissement de la capacité
» respiratoire. — Il est facile de comprendre que le Mont-
» Dore est appelé à prendre sa part dans le nouveau cou-
» rant où la science est engagée.

» Dans l'intérêt des malades obligés d'aller chercher
» bien loin, à l'étranger, et au prix de grandes fatigues,
» ce qu'ils peuvent trouver, pour ainsi dire, à leur porte,
» au centre de la France, il est bien désirable que ce
» vœu se réalise bientôt; et, comment pourrait-il en être
» autrement, quand on constate au Mont-Dore, comme
» sur les hauts plateaux de l'Engadine, que la phthisie
» est extrêmement rare et qu'elle se trouve seulement
» chez les montagnards qui ont passé quelques années
» dans les grandes villes? »

L'amour de son pays natal faisait désirer à Etienne Chabory de voir le Mont-Dore prospère et jouir en hiver des mêmes avantages dont il jouit en été. Avec lui je partageais et je partage encore ce désir; pourtant le voyage que je viens de décrire m'a enlevé quelques illusions; à Davos, il y a une plus grande fixité dans le temps et moins d'humidité; il tombe de la neige, elle reste; les alternatives de froid et de chaud dans la même journée sont choses rares, les vents violents ne s'y donnent pas rendez-vous. — Je n'ai pas trouvé à Davos *une seule, une seule* maison obligée d'abriter ses murs en les recouvrant avec des pignons de planches et d'ardoises; j'ai vu des terrasses et sous ces terrasses des salons, voilà à mon avis la meilleure preuve d'une plus grande fixité dans le temps qu'il fait à cette altitude. (Je ne sais pas si l'air est aussi sec ici qu'à Saint-Moritz, dans l'Engadine, où l'on sèche en plein air la viande et le

Digitized by Google

poisson, depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mai. Mais il est probable que cette sécheresse de l'air, ici comme à Saint-Moritz, rend le séjour très favorable aux phthisiques, qui, malgré la rigueur de la température, vont y passer hiver et été. Est-ce à dire que nous ne verrons jamais le Mont-Dore station d'hiver? Loin de moi cette pensée, la richesse thermale qui a fait la fortune du pays, fera certainement trouver le moyen de rendre le Mont-Dore habitable en hiver. En attendant cet heureux jour, tous ceux qui aiment le Mont-Dore peuvent se mettre à l'œuvre. Que le Mont-Dore, station d'été, ne laisse rien à désirer, ce ne sera pas trop de toutes les bonnes volontés pour commencer par allonger un peu la durée de la saison en la faisant ouvrir le premier mai et en la prolongeant jusqu'au premier novembre. Six mois de saison au lieu de dix semaines, ce sera un premier avantage; déjà dans les *Vosges*, dans le *Jura*, dans les régions montagneuses du *département de l'Ain*, bon nombre de médecins envoient des valétudinaires, des enfants, respirer l'air pur et vivifiant des montagnes. Obtenons que le courant s'établisse dans notre région; les *Compagnies de chemins de fer*, les *médecins* de la station du Mont-Dore et *nous tous Mont-Doriens*, provoquons ce courant. — De la volonté... de la volonté... avec cela on surmonte bien des difficultés... et s'il m'est permis en terminant de donner un avis... imitons les montagnards de *Davos* qui, n'attendant le secours de personne, travaillent eux-mêmes à leur prospérité.

Ce faisant, nous nous rendrons service à nous-mêmes, et nous rendrons en même temps service à tous les malades qui viennent nous demander un soulagement à leurs maux et souvent une guérison qui peut être considérée comme une véritable résurrection!!!

LÉON CHABORY,
Médecin au Mont-Dore.

Digitized by Google

LES

TROUBADOURS, POÈTES ET ÉCRIVAINS

DE LANGUE D'AUVERGNE

(NOTES ET EXTRAITS)

(Suite et fin.)

III.

Depuis que la langue d'oïl est devenue la langue nationale, la langue de toutes les provinces de France, la langue d'oc, descendue au second rang, n'a plus guère été qu'un patois, qu'un langage n'offrant d'intérêt qu'au point de vue historique et archéologique. Cette décadence de l'idiome méridional ne s'est pas accomplie d'un seul coup, subitement. Elle s'est effectuée progressivement, par dégradations successives, à mesure que la suprématie politique et administrative du nord s'accentuait et s'étendait davantage. Délaissée d'abord comme langue littéraire, la langue d'oc disparut ensuite des actes et documents publics. Plus tard (à peu près vers le commencement du XVIe siècle), mais principalement dans les pays frontières de la langue du nord, comme l'Auvergne, elle cessa tout à fait d'être écrite et ne fut plus en usage que dans les conversations familières et dans les prônes et sermons du clergé des campagnes. De nos jours enfin, devenue à peu près complètement étrangère aux classes supérieures de la société, elle végète humblement reléguée dans les villages et dans les faubourgs des villes.

Il y a quelques années une réaction s'est produite. Le midi de la France a assisté à une sorte de croisade en vue

Digitized by Google

de la résurrection de sa vieille langue. Il a vu apparaître des poètes, des écrivains qui, sous le nom de *félibres* se sont faits comme les continuateurs des troubadours, et qui, avec la même grâce et non moins de verve que leurs devanciers, ont appliqué presque le même langage à la description de la nature, au récit des événements et à la peinture des sentiments et des passions.

Tous les pays de langue d'oc n'ont pas pris part à ce mouvement. Dans la Basse-Auvergne notamment il n'y a point eu et il ne pouvait y avoir de Mistral, non plus que de Roumanille ou d'Aubanel. Défiguré un des premiers par les infiltrations permanentes de la langue du nord, infiltrations favorisées par un voisinage immédiat, le dialecte bas-auvergnat a perdu presque totalement et sans retour possible sa couleur et sa saveur originales; et il n'aurait pu offrir à des poètes, à des écrivains vraiment dignes de ce nom qu'un instrument dégénéré, corrompu et impropre à rendre toutes les impressions, tous les sentiments. Bien des mots, en effet, bien des tournures ont disparu, bien d'autres se sont modifiés, d'autres enfin ont été introduits sans souci du caractère particulier de la langue; et le jour n'est pas loin où, rendu absolument méconnaissable par des déformations incessantes et par l'intrusion de termes étrangers, le patois d'Auvergne n'apparaîtra plus que comme un ramassis d'épaves de toute provenance, comme un jargon analogue à ce *sabir* qui a cours dans les principaux ports du Levant.

Toutefois, s'il n'y a pas eu à proprement parler de renaissance littéraire de la langue romane d'Auvergne, il s'est produit à différentes époques quelques tentatives de reprise ou de réemploi. Des curieux, des admirateurs du temps passé se sont essayés à écrire en langue d'Auvergne, en patois du pays, des compositions de fantaisie, poésies, cantiques, nouvelles, contes, traductions, etc. Ce ne sont pas précisément des œuvres littéraires rendant les impressions de leurs auteurs telles que ces impressions se

Digitized by Google

sont produites ou ont été ressenties. Ce sont plutôt des divertissements, des exercices d'amateurs qui, tentés par le style libre et les tournures pittoresques du langage populaire, ont cherché à les imiter, à les reproduire : en un mot ce ne sont pas des œuvres d'inspiration patoise, et on les dénommerait plus exactement en les qualifiant de français patoisé ou de thèmes patois.

Quoi qu'il en soit cependant, et malgré le défaut d'originalité de ces productions, il nous a paru que le nom de leurs auteurs devait trouver place dans une nomenclature générale des écrivains de langue d'Auvergne. En voici la liste, par ordre alphabétique :

Basse-Auvergne.

ABRAHAM Jean-Baptiste-Claude, né à Clermont en 1768, d'une famille originaire de Dallet, mort à Clermont le 4 mai 1815, fut successivement secrétaire de la mairie, secrétaire général de l'administration départementale et avocat au barreau de Clermont, après avoir exercé entre temps, des fonctions d'adjudant-major à l'armée des Alpes.

Il était le gendre du député Gaultier de Biauzat.

A la fin de l'an VII (1799) il fit paraître une lettre du père Duchêne en patois d'Auvergne. Cette lettre fut imprimée à mille exemplaires (1). Abraham se proposait de

(1) En voici le titre : *La grondo joyo do père Duchêne de parla un petit à quo poreis bougreis de paysans soubre de la chosa que liur faron diablomin plazai*. Elle a été réimprimée dans l'appendice de l'ouvrage intitulé : *Les Journaux et écrits périodiques de la Basse-Auvergne*, par F. Mège. Paris, Aubry, 1869, pages 70 et 138. — Voici ce qu'Abraham écrivait à ce sujet à son beau-père, M. Gaultier de Biauzat, alors à Paris :

« Clermont-Ferrand, le 28 thermidor an VII..... Si je puis, avant le départ du » courrier, je te ferai parvenir un Père Duchêne en patois. Je le fis pour m'amuser. Je » le communiquai à quelques amis. Ils en rirent beaucoup. Ils me forcèrent à le lire à » la réunion qui en a ordonné l'impression au nombre de mille exemplaires.

» Notre réunion *(du cercle Constitutionnel, probablement)*, se grossit tous les

Digitized by Google

continuer et d'en publier d'autres. Exécuta-t-il son projet? On ne saurait le dire. Il existe à la bibliothèque de Clermont trois lettres du père Duchêne, publiées à Clermont à diverses dates; mais il n'y en a qu'une en patois, et il est impossible d'affirmer que les autres deux soient de la composition d'Abraham.

ALACRIS. Est l'auteur de deux noëls patois, conservés dans le recueil des *Noëls nouveaux et chant pastoral des bergers auvergnats*. Clermont. S. d. 191 pages, in-18° (1).

BATHOL, Francisque, né à Clermont-Ferrand le 25 octobre 1829, mort le 31 juillet 1880, était fils d'un maréchal-ferrant et fut maréchal-ferrant lui-même. Son atelier était situé place Michel-de-l'Hospital, à côté de l'entrée de la cité Chabrol.

Il a publié un certain nombre de contes ou chroniques en patois d'Auvergne, d'abord dans la *Mouche Clermontoise*, journal littéraire fondé à Clermont le 7 juillet 1867, puis dans *L'Auvergnat*, journal excentrique dont il était le rédacteur en chef et qui parut à Paris du 7 novembre 1867 au 16 février 1868 sous le titre de : *L'Auvergnat, journal de la rue de Lappe, des charbonniers, des porteurs d'eau, des marchands de ferraille, des marchands de parapluies, des marchands de peau de*

» jours. Nous avons à chaque séance plus de 200 personnes. Nous tâchons de les rendre » intéressantes pour y attirer les républicains; j'espère que nous viendrons à bout de » les fortifier un peu.....

» ABRAHAM jeune. »

« 26 vendémiaire an VIII.... Je t'envoie un numéro du Père Duchêne. Il a été assez » goûté. Il en paraîtra successivement. Il serait à propos qu'on en fît dans chaque départe- » ment..... »

(Lettres adressées à M. Gaultier de Biauzat, provenant de la collection Desbouis.)

(1) On trouve l'indication des différentes éditions de Noëls patois, ainsi que tous autres renseignements bibliographiques sur les œuvres en patois, dans la *Bibliographie des traditions et de la littérature populaire de l'Auvergne et du Velay*, publiée par la Revue d'Auvergne. (Année 1885, page 31.)

Digitized by Google

lapin, des bric-à-brac et même des gens les plus haut placés (1).

Les chroniques patoises de *L'Auvergnat* ne sont peut-être pas toutes de Bathol. Il a dû vraisemblablement avoir plusieurs collaborateurs, car le langage employé n'est pas toujours le même. La première chronique est indiquée comme écrite dans *l'idiome de Rochefort-Montagne*, les autres dans ceux de Cournon, d'Herment, d'Aurillac, de Pontaumûr, de Condat, de Chaudesaigues, etc.

Francisque Bathol a publié aussi en français des chansons et des poésies pleines d'entrain et de verve : *Le Vallon du Mont-Dore. — Les Pâquerettes. — Une Promenade au puy de Dôme.* — Un *Recueil de chansons, par Bathol Francisque, maréchal-ferrant* (2). Clermont. 36 pages in-18, 1851.

Il s'est essayé également au théâtre, mais sans succès. Le 27 février 1879, le théâtre de Clermont joua de lui une fantaisie-revue en trois actes intitulée : *La Tiretaine et saint Verny*. C'est plus que médiocre.

Nous avons dit qu'en 1867-1868 il avait été rédacteur en chef de *L'Auvergnat*. Plus tard, il voulut aborder le journalisme politique. Lors de nos revers, à la fin de 1870, il fonda, sous le titre de *Réveil des campagnes*, un petit journal politique qui devait paraître deux fois par semaine à l'imprimerie Armand Pestel. Bathol se proposait d'en faire une sorte de tocsin pour appeler aux armes les gens des campagnes. Au-dessus du titre, au milieu de drapeaux et surmontée d'un bonnet phrygien, figurait cette inscription : *Citoyens, la patrie est en danger*. Dans le premier numéro, qui porte la date du 10 novembre 1870 (21 brumaire an 78), Bathol inséra une chronique en prose pa-

(1) D'autres journaux clermontois ont donné aussi des articles et chroniques en patois du pays. Ainsi, *La Jeune Auvergne*, en 1868 ; ainsi plus tard et de loin en loin, *Le Dimanche des Familles*.

(2) Bathol se disait maréchal-ferrant, ce qui était vrai. Mais il n'ajoutait pas qu'il avait fait une partie de ses classes au Petit-Séminaire de Clermont-Ferrand.

Digitized by Google

toise : *Uno Veiade de Vialadze*. Malgré tous les efforts de son fondateur, *Le Réveil des campagnes* ne put durer que quelques mois.

Bathol n'avait pas ce qu'il faut pour le journalisme sérieux. Il excellait dans les poésies légères, dans les chansons. Certains de ses contes patois sont d'une bouffonnerie désopilante, mais ils n'étaient pas faits pour plaire aux délicats.

Bechot ou Beschot, avocat. XVIIe siècle.

L'Album auvergnat, publié par J.-B. Bouillet. (Moulins. Desrosiers, grand in-8°), contient de l'avocat Bechot une pièce en vers patois intitulée : *Le coumplimen dau sauvage qu'ei soubre la grando fon de Cliarmou, davan l'Eveicha, au retour de l'aiguo qu'io l'appello sa nimpho*. Cette pièce est suivie d'une autre intitulée : *Reipounso de la nimpho au coumplimen de soun compouère le sauvage*. L'avocat Beschot est encore l'auteur d'une pièce en vers patois et français alternés, faite à l'occasion de la réception des jésuites à Clermont en 1663. Les habitants de Montferrand qui avaient fait de grosses dépenses pour leur bâtir un collège, étaient fâchés de les voir sortir de leur ville, et ceux de Clermont étaient au désespoir de les voir entrer dans la leur (1).

Cette pièce est transcrite dans le manuscrit de la bibliothèque de Clermont, *Auvergne n° 119*.

Bourg (le curé), auteur de cinq noëls en patois *(Noëls nouveaux et chant pastoral des bergers auvergnats)*.

Chaduc Jean, procureur au siège présidial et sénéchaussée d'Auvergne à Riom, a composé, de 1559 à 1578, un certain nombre de noëls. Ces chants sont transcrits dans un manuscrit sur parchemin, format in-12. Ils sont au nombre de seize. Un seul, le treizième, portant la date de

(1) Sur le transport du collège des Jésuites de Montferrand à Clermont, voir : *Elie Jaloustre, Les anciennes écoles de l'Auvergne*. Chapitre XXII. *(Mémoires de l'Académie de Clermont, année 1881.)*

Digitized by Google

1559, est écrit en patois. Le manuscrit a été donné à la bibliothèque de Clermont, par M. Desbouis.

CHAMPFLOUR, de Clermont. XVIIe siècle.

Cet auteur, qui était l'ami de Gabriel Pasturel, a composé, entr'autres, un noël patois qui est reproduit dans le *Thesaurus linguæ limanicæ*, de M. l'abbé J.-B. Tailhandier, et dans le recueil *Noëls nouveaux*, etc.

Le recueil patois manuscrit conservé à la bibliothèque de Clermont (n° 119), renferme une pièce intitulée : *Noël nouveau composé par M. le P. Champflour, sur le chant : C'est à ce coup que je quitte Sylvie,* ou bien : *Encore un mot ô beauté sans pareille*, etc. Peut-être ce noël est-il du même auteur que le précédent !

COSSON. Auteur de quatre noëls. *(Noëls nouveaux et chant pastoral des bergers auvergnats.)*

FAUCON Amable, né à Riom le 21 septembre 1724, était le fils de Pierre Faucon, chapelier, mais n'exerça pas, comme on l'a prétendu, la profession de son père. Il était conducteur royal des chemins et faisait partie de ce petit groupe de Riomois lettrés et curieux, que M. de Vissac nous a fait connaître dans son intéressant livre sur *Romme le Montagnard* (1).

Faucon cultiva avec succès la poésie. On a de lui en français et en patois des pièces pleines de verve et de trait. Ses poésies françaises sont presque toutes inédites. Voici le titre de quelques-unes qui font partie de la bibliothèque de M. de Vissac : *Portrait d'après nature de l'homme sans pareil. — Poème sur les ballons dirigeables du sieur Clédières* (de Vertaizon). — *Stances burlesques sur un dragon qui méprisait l'infanterie. — Dédicace, préface, postface, tout ce que l'on voudra;* etc.

(1) *Un conventionnel du Puy-de-Dôme. Romme le Montagnard,* par Marc de Vissac. Clermont, Dilhan-Vivès, 1883. Un vol. in-8°. — Les Riomois dont M. de Vissac a fait revivre la figure sont, avec Amable Faucon, le président Rollet d'Avaux ; le naturaliste Dutour de Salvert ; le médecin Boirat ; l'abbé Beaulaton ; Gilbert Romme ; Soubrany ; Démichel et Dubreuil, directeur de la poste.

Digitized by Google

Quant aux pièces en vers patois, elles peuvent, d'après les juges les plus compétents, être mises au niveau des meilleures qui aient été composées en Auvergne. Ce sont :

La Henriade de Voltaire mise en vers burlesques auvergnats imités de ceux de la Henriade travestie, de *Marivaux ;* — *Le Conte des Perdrix,* imité de l'abbé de Grécourt; — des *chansons* ; — un *conte* rapporté dans le Mercure de France de 1780; etc. Cette dernière pièce est en français et en patois. Le manuscrit se trouve dans la bibliothèque de M. de Vissac.

C'est à tort que la Biographie Aigueperse et à sa suite le Dictionnaire biographique de M. Tardieu ont mis au nombre des œuvres de Faucon, une traduction en vers auvergnats des Lusiades (et non pas *La Louisiade*) de Camoens. Faucon n'a travesti d'autre poème que la Henriade (1).

On ne saurait non plus lui attribuer, comme certains l'ont fait, la traduction en patois du quatrième livre de l'Enéide, dont l'auteur reconnu est un des frères Pasturel. Cette traduction, qui figure dans des manuscrits du commencement du XVIIIe siècle et dans le recueil des *Poésies auvergnates* de J. Pasturel publié à Riom en 1733 à l'imprimerie Thomas, ne peut pas dans tous les cas être l'œuvre d'un poète né en 1724.

Amable Faucon n'a pas été seulement poète. Pendant quelque temps, de 1788 à 1790, il publia à Riom un *Bulletin hebdomadaire* contenant des nouvelles de l'étranger, du royaume, de la province et de la ville. Il eut même à l'occasion de ce bulletin quelques difficultés avec son imprimeur, M. Desgouttes, et au mois de mai 1790, il écrivit à son ami Gilbert Romme pour tâcher d'obtenir que le

(1) Cette fausse attribution avait déjà été relevée par M. de Murat dans son *Examen historique et critique du premier volume de la biographie des grands hommes d'Auvergne, de M. Aigueperse, par le licencié Pero Perez*, Riom, 1835, in-8°.

Digitized by Google

sieur Landriot fût autorisé à établir à Riom une seconde imprimerie (1).

Faucon est mort en l'année 1808, à Riom selon les uns, à Iseure près Moulins, selon d'autres (2). En réalité, la date et le lieu de sa mort, ne sont pas connus avec certitude. Le 12 avril 1808, il est mort à Riom un Amable Faucon. Mais ce personnage, qualifié dans l'acte de décès d'*ancien capitaine d'infanterie*, n'est autre qu'un sieur Amable Faucon (fils de Julien et de Jeanne Vallet), qui, au mois de septembre 1791, fut élu capitaine de la première compagnie du premier bataillon des volontaires du Puy-de-Dôme (3).

FORTUNE. Auteur de deux noëls. *(Noëls nouveaux et chant pastoral des bergers auvergnats.)*

LABORIEUX aîné, dénommé *Joachim* dans le Dictionnaire Tardieu. Bourgeois de Clermont; vivait au XVIIe siècle. Il est l'auteur d'un poème en patois : *Description de la vendange et de la manière de faire le vin, en patois d'Auvergne.* (Tablettes historiques de l'Auvergne, tome I. — Album auvergnat, page 154), et d'un *Noël sur les Grands Jours de 1665,* imprimé d'abord dans les *Noëls nouveaux.* Clermont, Jacquard (vers 1670), et reproduit depuis dans l'appendice des *Mémoires de Fléchier sur les Grands Jours d'Auvergne.*

LABORIEUX Claude, frère du précédent, licencié en droit canon, chanoine de la cathédrale de Clermont et vicaire général du diocèse. D'après le Dictionnaire Tardieu, il serait né le 2 mars 1613, aurait été prieur de Chas et archidiacre de Souvigny.

(1) Ces indications sont tirées soit du livre sur *Romme le Montagnard*, soit des renseignements particuliers que M. de Vissac a bien voulu nous communiquer.

(2) Amable Faucon avait plusieurs enfants : l'aîné était marin ; le cadet vivait à Paris sans place ; un troisième, boiteux, prêtre depuis la Noël 1784, était vicaire à Charbonnières-les-Varennes ; un quatrième, moine défroqué, était devenu précepteur chez le marquis de Maubec. *(Note de M. de Vissac.)*

(3) *Les Bataillons de Volontaires, par Francisque Mège.* Paris, Claudin, 1880.

Digitized by Google

Il a composé entr'autres une *Paraphrase en patois des psaumes de la pénitence* qui se trouve dans le *Thesaurus linguæ limanicæ* de l'abbé Tailhandier (1).

On lui a attribué, mais à tort, selon l'abbé Tailhandier, le poème des vendanges et le Noël des Grands-Jours.

MADUR-DULAC aîné, d'Ambert.

A traduit en français et en patois d'Ambert le chant XXXIII de *l'Enfer du Dante*. Cette traduction porte la date du 14 novembre 1842 sur le manuscrit qui est conservé à la bibliothèque de Clermont, n° 119. Auvergne.

MOURTON Nicolas, architecte, mort à Clermont en 1872.

Est l'auteur d'une *Physiologie du vigneron clermontois en vers auvergnats* qui a paru dans l'*Auvergne littéraire, scientifique et industrielle*, journal hebdomadaire imprimé à Paris en 1842 et 1843.

N. Mourton a composé aussi quelques poésies françaises, entr'autres une *Cantate à l'Italie* qui, mise en musique par M. Lotz, fut publiée en 1859 chez Laussedat, à Clermont.

OBERT. Auteur d'un Noël, sur le chant du ballet du ramoneur. *(Noëls nouveaux et chant pastoral des bergers auvergnats.)*

PASTUREL Gabriel. Gentilhomme ordinaire de Christine de France, femme de Victor-Amédée, duc de Savoie, né à Montferrand, mort à Turin dans les dernières années du XVIIe siècle.

Il a écrit bon nombre de poésies latines, françaises et patoises et était, d'après l'abbé Tailhandier, aussi goûté en Auvergne que Pierre Goudouli l'avait été en pays toulousain.

Toutes ses compositions ne nous sont pas parvenues. Mais on connaît de lui, en patois : *Une traduction en vers*

(1) Sur cette *paraphrase* voir : *Doniol. Les Patois de la Basse-Auvergne.* Paris, 1877, page 84

Digitized by Google

patois du IVe livre de l'Enéide que d'autres ont attribuée à son frère, des *stances* des *chansons*, des *noëls*.

PASTUREL Joseph, chantre de l'édifice collégiale de Montferrand, frère du précédent, né vers 1610 d'après le Dictionnaire Tardieu, vers 1625 d'après Aigueperse, mort le 3 novembre 1676.

Comme son frère, il a composé des poésies patoises : *Une paraphrase du IIIe livre de l'Imitation, de internâ consolatione;* une imitation d'Horace, sous le titre de *L'Home counten; le Couchire* (les gémissements) *dau paubre peire*, attribué aussi à son frère, etc.

Il a paru au siècle dernier un volume intitulé : *Poésies auvergnates de M. Joseph Pasturel*, à Riom, de l'imprimerie de P. Thomas, imprimeur de la ville et du collège. 16 pages in-8°. 1733. Mais plusieurs des poésies de ce volume sont l'œuvre de Gabriel Pasturel.

Le manuscrit *Auvergne n° 119*, de la bibliothèque de Clermont, contient une pièce en vers patois où le chantre Pasturel est assez malmené. Cela n'a rien qui puisse étonner. Par ses bons mots, ses épigrammes et les allusions qu'il semait dans ses poésies, Pasturel piquait parfois plus que de raison ses compatriotes de Montferrand et devait s'attirer des représailles.

PERDRIX François, né à Clermont le 8 janvier 1667, mort après 1729, selon le Dictionnaire Tardieu, a composé en vers patois un *poème sur la terrasse et le rempart de la porte Champet*, à Clermont, dont la démolition a commencé en 1688 et a été finie en 1692.

Ce poème, dédié à François de Ribeyre, premier président à la cour des Aides de Clermont, a été imprimé dans *L'Album auvergnat* de M. Bouillet, page 138.

PEZANT François, né à Clermont en 1585 d'après Aigueperse, en 1500 d'après le Dictionnaire biographique de M. Tardieu qui le qualifie de seigneur de la Bantusse et lui attribue le titre de lieutenant général du prévôt de la maréchaussée du bas pays d'Auvergne.

Digitized by Google

Est l'auteur de plusieurs noëls qu'il présenta, dit-on, au roi Charles IX, lorsque ce prince vint en Auvergne.

RAVEL Charles-Antoine, expert-géomètre, né à Clermont, mort dans cette ville à l'âge de 62 ans, le 5 août 1860.

A publié un certain nombre de poésies patoises et françaises.

En patois : *La Paysade*, poème héroï-comique en vers auvergnats; — *Le Combat des rats et des belettes*, fable travestie de la Fontaine; — une *Epitre à Babet;* — *Le Corbeau et le Renard*, fable de La Fontaine traduite en vers auvergnats; — une *Satire;* — des *Stances sur la mort du général Foy*. Ces diverses pièces, parues d'abord à l'imprimerie Seguin à Ambert, furent réimprimées à Clermont, chez Perol, en 1838.

Lettre patoise d'un poète d'Auvergne au poète patois de la Gascogne (Jasmin), Clermont, Duchier, 1853.

En publiant cette *lettre* à Jasmin, M. Ravel avait annoncé comme devant paraître incessamment : « *les Géor-* » *giques avernates*, dans le style de François Perdrix, le » plus élégant, le plus correct des bardes avernats qui vi- » vait sous le grand siècle ». Et il ajoutait : « Ce poème, » qui traite de l'agriculture, est composé de quatre chants » de chacun trois cents vers au moins. Il n'est pas écrit » en style de localité, mais en avernat *(sic)*, au goût et » suivant le dialecte de François Perdrix. On promet de » donner l'année prochaine un *Essai de grammaire et de* » *prosodie*, plus un *Pan-lexique*, dans le même dialecte. » Cet ouvrage sera achevé au printemps prochain; il pa- » raîtra en trois livraisons, etc. »

Malgré une promesse aussi formelle, *Les Géorgiques avernates* n'ont pas été imprimées, croyons-nous; non plus que la grammaire et le lexique patois.

En français nous connaissons de Ravel : *Desaix, poème lyrique, suivi de l'anniversaire des trois journées*. Cler-

Digitized by Google

mont, 1831, 46 pages in-8°. — Chanson nouvelle sur *les Mulets blancs*.

Roy Antoine-Jean, né à Gelles, d'après le Dictionnaire Tardieu, le 17 avril 1773, mort à Gelles le 23 août 1853, fut juge de paix du canton de Rochefort-Montagne, de 1804 à 1830, et ensuite expert-géomètre.

A composé différents écrits en patois qui ont eu plusieurs éditions : *Le Tirage ou les Sorciers*, poème en langue auvergnate. Clermont, Thibaud-Landriot, 27 pages in-8°. — *Les jolis maîtres et les instigateurs, dialogue patois relativement aux opérations du cadastre* (en prose). Clermont, Veysset, 1841, in-8°. — *Le Maire compétent, poème en patois auvergnat, suivi de pièces fugitives en vers patois* (chansons, dialogues, épigrammes). Clermont, Veysset, 1841. — *Le Vainqueur de Juillet, histoire sinon vraie du moins vraisemblable* (en prose française et patoise). Clermont, Veysset, 1841, in-8°.

Sanitas Antoine, né à Pontgibaud, le 18 octobre 1789, ancien élève de l'école de Sorrèze, fut avoué au tribunal de Clermont du 12 novembre 1817 au 20 octobre 1823.

On a de lui en vers patois, une pièce sur *L'Histoire de saint Benoît, patron de Pontgibaud*. Cette pièce, qui figure dans le manuscrit n° 119 de la bibliothèque de Clermont, a été imprimée par M. Bouillet, dans *L'Album auvergnat*.

Haute-Auvergne.

Bancharel A., imprimeur et directeur du journal l'*Avenir du Cantal*, qui paraît à Aurillac.

M. Bancharel a publié : *Les Rimes patoises d'Auvergne*, en collaboration avec M. Vermenouze. — *La Grammaire et les poètes de la langue patoise d'Auvergne*, avec une préface de M. Louis Farges, archiviste paléographe. Aurillac, 1886, in-12. — *Le Château de Carlat*. — *Treize jours à Vic*.

Digitized by Google

BOUQUIER (l'abbé), né à Calvinet (Haute-Auvergne), à la fin du siècle dernier.

La Grammaire de M. Bancharel cite de lui une pièce intitulée :

Dialogue d'un curé qui personnellement
Pour gagner un procès a fait un faux serment.
Etc.

BRAYAT Jean-Baptiste, médecin, né à Merlet, commune de Boisset, le 30 mai 1779, mort le 2 mai 1838.

A publié différentes poésies patoises qui ont été imprimées, sous la Restauration, chez Viallanes, à Aurillac.

La Grammaire de M. Bancharel en reproduit plusieurs : *Le Bonheur de l'homme des champs* ; — *La Guerre domestique*; — *L'Avare*, etc.

F. COURCHINOUX (l'abbé), contemporain.

A publié en 1884, chez M. Gentet, à Aurillac, un recueil de poésies très estimées, intitulé : *Lo Pousco d'or.*

DUPUY DE GRANDVAL Jean-Joseph-Frédéric-Désiré, né à Laubressac, département du Lot, mort à Aurillac, le 14 septembre 1859. La *Grammaire* de M. Bancharel cite, comme étant de cet auteur, deux *chants* patois dont un est intitulé : *Les Estrénos de Juon Guétras.*

P.-F. FAU (l'abbé), contemporain.

M. Bancharel a reproduit dans son recueil une pièce de cet auteur intitulée : *Lo Festo del 2 d'ost 1865. O Nioudon.*

P. GÉRAUD, contemporain.

A composé un certain nombre de poésies patoises, entr'autres : *Lou Goûdo* (sobriquet de l'habitant d'Aurillac) ; — *Nodaou* ; — *Lo Mouor de Botistou;* qui sont reproduites dans le livre de M. Bancharel.

LABOUDERIE (l'abbé), né à Chalinargues, canton de Murat, le 13 février 1776, mort le 2 mai 1849, a été tout à la fois un orateur et un érudit. Il fut vicaire à Notre-Dame-de-Paris et vicaire général d'Avignon. Ses opinions gallicanes lui valurent d'être persécuté plus d'une fois par le

Digitized by Google

parti ultramontain et l'empêchèrent, paraît-il, d'être nommé, en 1834, à l'évêché de Clermont, que les députés du Puy-de-Dôme et du Cantal sollicitaient pour lui.

L'abbé Labouderie était membre de la Société des Antiquaires. Il collabora à divers ouvrages et recueils importants : à la *Biographie universelle* de Michaud; à l'*Encyclopédie des gens du monde*; à l'*Encyclopédie de Courtin ;* aux Mélanges de la *Société des Bibliophiles* ; au *Voyage pittoresque dans l'ancienne Auvergne*, de MM. Taylor et Charles Nodier, etc.

On doit à l'abbé Labouderie de nombreuses publications théologiques, historiques, biographiques, etc. Nous n'avons à mentionner ici que ses ouvrages concernant le patois d'Auvergne :

Le Livre de Ruth en hébreu et en patois auvergnat, suivi de la *Parabole de l'enfant prodigue en syriaque et en patois auvergnat.* Paris. Everat. 1825, in-8°. — Une première édition avait paru en 1823 à l'imprimerie Didot.

Vocabulaire du patois usité sur la rive gauche de l'Allagnon depuis Murat jusqu'à Molompise. (Mémoires de la Société des Antiquaires de France. Nouvelle série. Tome II.

De Murat François, secrétaire de la sous-préfecture de Riom, né à Fontenilles (Haute-Auvergne), le 2 avril 1766, mort à Riom, en mai 1838.

Est l'auteur de deux poésies patoises citées par M. Henri Doniol, son petit-fils, dans le volume intitulé : *Les Patois de la Basse-Auvergne.* L'une figure dans un roman publié en 1804 sous le titre de : *Le Berger de l'Arverne.* L'autre, *La Fleur de genêt,* est une imitation des vers d'Arnault : *La Feuille d'automne* (1).

M. de Murat a publié l'*Examen historique et critique du premier volume de la biographie des grands hommes*

(1) Sur François de Murat, voir *Revue d'Auvergne*, année 1885, page 210.

Digitized by Google

d'Auvergne, de M. Aigueperse, par le licencié Pero Perez de Tirtea Fuera. Riom, Thibaud, 1835, et il a laissé manuscrit un *Dictionnaire biographique de l'Auvergne*. — On a aussi de lui des poésies françaises, entr'autres : *Stances sur la paix générale*, par F. de Murat du Cantal. Riom, Landriot, 16 pages in-8°, an X de la République.

La bibliothèque de Clermont possède, dans ses manuscrits : un *Vocabulaire celto-breton-basque et patois d'Auvergne* et un *Vocabulaire du patois de Mauriac*, par M. F. de Murat. Il est à croire que ce de Murat est le même que l'auteur des poésies patoises ci-dessus mentionnées.

VERMENOUZE Arsène, contemporain.

A publié en 1882, à Aurillac : *Les Rimes patoises d'Auvergne*, en collaboration avec M. A. Bancharel.

VEYRE Jean-Baptiste, né à Aurillac le 14 ventôse an VII (4 mars 1798), mort le 20 novembre 1876, instituteur à Vic-sur-Cère, puis à Saint-Simon.

A composé bon nombre de poésies patoises qui ont eu beaucoup de succès : *Lo boun sens del poïsan*, inséré dans l'*Echo du Cantal* en 1848.

Ol Pastré dé Beillac, o Gerbert, un pastré dé saint Simoun. Discours en vers patois prononcé par l'auteur (Veyre), au pied de la statue de Sylvestre II, le 16 octobre 1851. Aurillac, 1851, in-4°.

Vers adressés au poète Jasmin, de passage à Aurillac, le 23 février 1854, reproduits dans la *Grammaire* de M. Bancharel.

Les Piaoulats d'un reïpetit, recueil de poésies patoises. Aurillac, 1860, in-8°.

J.-B. Veyre ayant été nommé membre correspondant de l'Académie de Clermont, le 6 mars 1862, lui adressa, en remerciement, des vers patois qui ont été insérés dans les *Mémoires* de cette Société : *O Moussus lés membrés de l'ocadémio de Clermount* (année 1862, page 230).

Digitized by Google

Pour clore ces notes récapitulatives, il ne sera pas inutile de rappeler les noms des auteurs, grammairiens et lexicographes qui ont étudié les patois de l'Auvergne. Les voici par ordre alphabétique :

BANCHAREL, auteur d'un ouvrage intitulé *La Grammaire et les poètes de la langue patoise d'Auvergne.* Aurillac, Bancharel, 1886. 160 pages in-12.

BOUILLET Jean-Baptiste (mort à Clermont en décembre 1878), a publié à Moulins, en 1853, sous le titre d'*Album auvergnat,* un recueil de bourrées montagnardes, chansons, noëls et poèmes en patois d'Auvergne.

DERIBIER DE CHEYSSAC (né à Saignes en 1774, mort en 1842), a publié dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires,* tome IX, un *Vocabulaire du patois du Velay et de la Haute-Auvergne.*

Dans une *Description statistique du département de la Haute-Loire,* publiée par lui en 1824, M. Deribier s'est aussi occupé des patois, de leurs déclinaisons, conjugaisons, etc.

DONIOL Henri, membre correspondant de l'Institut, ancien préfet, actuellement directeur de l'Imprimerie Nationale à Paris (1), a publié en 1847, dans *L'Ancienne Auvergne et le Velay,* une étude sur les *Dialectes de l'ancienne Auvergne* et un essai de *Grammaire de la langue auvergnate.*

Cette première étude, remaniée et complétée, a été publiée de nouveau sous le titre de : *Les Patois de la Basse-Auvergne, leur grammaire et leur littérature.* Paris, Maisonneuve, 1877, in-8°.

LABOUDERIE (l'abbé). Est l'auteur d'un *Vocabulaire du patois de Murat à Molompise,* qui a paru dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires,* tome XII (1836).

MALVAL François, ancien chef de division à la préfecture du Puy-de-Dôme, né à Clermont en 1805, mort à Cler-

(1) M. Henri Doniol a été président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont, pendant les années 1870 et 1871.

Digitized by Google

mont le 29 janvier 1880, a publié une *Etude des dialectes romans ou patois de la Basse-Auvergne, tableau comparatif des mots du dialecte romano-piémontais et des mots analogues du dialecte romano-auvergnat (Basse-Auvergne)*. Clermont, Vigot, 1877.

Le 10 mars 1870, M. Malval avait présenté à la *Société des sciences, lettres et arts de Nice*, le manuscrit d'un *Dictionnaire français et romano-provençal-niçois*. Cette communication, accueillie avec grande faveur par la Société, valut à son auteur de nombreuses félicitations; mais ce fut tout. Malgré un pressant appel adressé aux Niçois par M. Malval dans le journal *La Mensone ghiera*, l'ouvrage ne put être publié, faute d'un nombre suffisant de souscripteurs.

M. Malval avait réuni une collection assez importante d'ouvrages sur les patois. Cette collection a été léguée par lui à la bibliothèque publique de Clermont-Ferrand.

Missoux, docteur en médecine à Fournols, canton de Saint-Germain-l'Herm, a publié dans les *Annales scientifiques et littéraires de l'Auvergne*, année 1837, une *Collection de proverbes patois avec la traduction française au-dessous*. M. Missoux avait été nommé membre correspondant de l'Académie de Clermont, le 10 avril 1834.

De Murat François. Est l'auteur de deux dictionnaires manuscrits, conservés à la bibliothèque de Clermont : *Vocabulaire celto-breton, basque et patois d'Auvergne* et *Vocabulaire du patois de Mauriac*.

Rancillac de Chazelles Paul, membre de l'Académie de Clermont, mort au mois de juin 1857, a publié dans le *Dictionnaire statistique du Cantal* (1852-1857), tome II, page 142, un travail des plus complets sur les patois, sous ce titre : *Langages usités en Haute-Auvergne à différentes époques*.

Tailhandier (l'abbé). Est l'auteur d'un ouvrage manuscrit intitulé : *Thesaurus linguæ limanicæ. Essai d'un discours à prononcer devant MM. les conservateurs et*

Digitized by Google

professeurs du langage limanien ou limagnois dans la célèbre académie qui doit être formée pour ce grand dessein aux prochaines calendes grecques, par J.-B.-T. Tailhandier. Ce manuscrit, qui appartient à la bibliothèque de Clermont, est dédié par l'auteur à M. Maugue, conseiller, médecin du roi, mort à Clermont en 1718. A la suite du *Discours à prononcer* est un recueil de poésies patoises.

TIXIER Victor, de Saint-Pont, canton d'Escurolles (Allier), mort il y a quelques années, est l'auteur d'un recueil de mots patois auvergnats, intitulé : *Vestiges de l'époque romane, langue et peinture, par M. Victor Tixier, de la Société d'émulation de l'Allier.* Moulins. Desrosiers, 1867, 58 pages in-8°.

Tous les vocabulaires ou recueils de mots patois, dont nous venons d'énumérer les auteurs, ne sont en réalité que des ébauches ou des recueils partiels. Le dictionnaire général, le lexique complet des patois de l'Auvergne est encore à faire.

De 1865 à 1870, une commission spéciale, instituée par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont, s'était donné pour mission de recueillir les expressions patoises usitées dans le département du Puy-de-Dôme et de réunir toutes les indications nécessaires à la composition d'un glossaire (1). Elle s'est heurtée à l'indifférence générale et s'est séparée sans avoir obtenu un résultat appréciable.

Une nouvelle tentative aboutirait-elle ? Cela est au moins douteux. Tout ce qui ne s'adresse pas directement aux intérêts matériels, aux choses de la vie quotidienne, tout cela, aujourd'hui plus que jamais, ne touche que médiocrement le commun des hommes. Certes, la

(1) *L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont. Ses origines et ses travaux, par F. Mège.* Clermont. Thibaud, 1884, 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

création, sous forme de dictionnaire, d'une collection des débris de notre ancien langage local serait d'une grande utilité, tout autant que la réunion dans les musées des restes archéologiques que les fouilles font découvrir. Nul n'y contredit. Mais personne ne veut prendre la peine de contribuer à la formation de cette collection nouvelle. Et cependant le temps marche. Le patois disparaît. Avant peu d'années, le dictionnaire que nous souhaitons sera devenu absolument impossible à composer, faute d'éléments.

F. MÈGE.

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR LA

FAUNE DES EAUX DU PLATEAU CENTRAL

LA FAUNE PÉLAGIQUE DES LACS D'AUVERGNE

PAR J.-B. EUSÉBIO
Licencié ès sciences naturelles.

INTRODUCTION.

Dans ses remarquables travaux sur la faune des lacs suisses, le Dr Forel (1) a établi d'une façon définitive la division des animaux en faunes distinctes, suivant les points particuliers des lacs où ils se cantonnent.

« A côté des faunes profonde et littorale, l'on trouve au milieu et à la surface de nos lacs un groupe d'animaux présentant des caractères communs, vivant dans des conditions spéciales, qui mérite d'être décrit sous le nom de faune pélagique. »

Comme les lacs suisses, les lacs d'Auvergne permettent une semblable division de leur faune.

Sur les bords, parmi les forêts de Ranunculus aquatilis, de Myriophyllum, de Ceratophyllum, de Potamogetons, sur les gazons de Chara et de Nitella, parmi les Ulothrix et les Conferves, vivent une série de formes appartenant aux algues inférieures et aux animaux aqua-

(1) Forel, Mater. faune prof. du lac Léman, 1876. — La Faune profonde des lacs suisses, 1885.

Digitized by Google

tiques. Les Diatomées revêtent de leur poussière brunâtre les fonds vaseux et les tiges des plantes, tandis que les larves d'insectes, les hydrachnides, des crustacés multiples, des vers annélides, rotateurs et planaires nagent ou rampent sur la boue du fond. L'hydre brune et l'hydre verte s'attachent aux véroniques et les gastéropodes pulmonés et lamellibranches s'enfoncent sous les pierres et dans le sable.

Tous ces êtres sont intimement attachés au rivage, les plantes ont besoin d'une lumière vive, non tamisée par une grande épaisseur d'eau, pour la complète action de leur chlorophylle sur l'acide carbonique qui les nourrit et les animaux qui s'y attachent sont des nageurs médiocres qui ne peuvent songer à s'éloigner du rivage, ayant besoin de fréquents repos dans leurs pérégrinations pour la recherche de la proie. Cet ensemble constitue la faune littorale.

La faune pélagique commence au-delà de ces forêts, de ces gazons; au point même où par l'abaissement du fond il se forme une ligne de démarcation entre les êtres qui vont s'attacher aux grandes profondeurs et ceux qui vont rester à la surface, habitants exclusifs des eaux superficielles. Ces derniers forment la faune pélagique, les seconds, la faune profonde.

Les données précises sur la faune littorale sont nombreuses. Il existe en effet des relations étroites entre les rives des lacs et les bords des rivières ou ruisseaux qui s'y rendent. Les naturalistes se sont adonnés à la capture des espèces vivant dans les petits cours d'eau d'un abord facile, et des catalogues et de bonnes descriptions permettent de considérer comme fort avancé le classement systématique des espèces formant ce groupe.

La présence des lacs sur des points fort restreints des régions européennes et de la France en particulier a au

Digitized by Google

contraire rendu difficiles les captures et les recherches dans ce sens, et c'est de ces dernières années que datent des faits consciencieux et précis.

Le Dr Forel a donné une vive impulsion à cette étude par la publication de ses remarquables travaux. Placé dans la région helvétique la plus favorisée par ses lacs nombreux, profonds, d'une étendue considérable, il a su faire dans ce champ presque inexploré les découvertes les plus imprévues. Le naturaliste suisse trouva aussiôt de nombreux collaborateurs.

Dès 1877, le professeur Pietro Pavesi (1) exécutait sur les grands lacs du nord de l'Italie des pêches multipliées et confirmait les résultats de Forel.

Tandis qu'Asper (2) et Imhof (3) poursuivaient sur les lacs de Suisse de nouvelles recherches, Loven, G.-O. Sars, Lilljeborg, en Suède et en Norwège, Uljanin et Fischer en Russie, Baird et Lankester en Angleterre, Maitland en Hollande, Hellich, Fric et Kurz en Bohême, P.-E. Müller en Danemark, Wierzepki en Autriche, Schœdler, Liévin, Zaddach, Lütz, Leydig, Claus, Weissmann, Zacharias et d'autres encore, en Allemagne, entassaient des matériaux sur les faunes des lacs de l'Europe.

Les lacs d'Annecy et du Bourget, compris par leur position parmi les lacs subalpins, ont été étudiés par Forel et par Imhof; ce sont les premiers lacs français scrutés au point de vue qui nous occupe. En 1887, MM. Dolfus et Moniez entreprirent un voyage zoologique sur les lacs des Vosges (4). Là se bornent les indications des recher-

(1) Prof. Pietro Pavesi. — Fauna pelagica del Lagi Italiani. — In Societa Veneto. Trentina d. Sc. nat. — Padova, 1883.

(2) Beitræge zur Kenntniss der Tiefseefauna der Schweizer Seen. — In Zoolog. Anzeiger. II, 1880.

(3) Studien zur Kenntniss der pelagischen Fauna der Schweizer Seen. — In Zoolog. Anzeiger. VI. 1883.

(4) Dolfus et Moniez : Le lac de Gerardmer. — Feuille des jeunes naturalistes, 1887.

Digitized by Google

ches entreprises sur la faune pélagique des lacs de France, recherches bien incomplètes si on les compare à celles accomplies dans le reste de l'Europe.

Parmi les régions françaises négligées par les zoologistes, l'Auvergne se présente avec des lacs nombreux, creusés sur un sol dont la constitution géologique est des plus intéressantes. M. le professeur Girod formait depuis plusieurs années le projet de visiter nos lacs de montagne pour y recueillir les espèces de la faune pélagique et de la faune profonde. Sur ses indications, j'ai entrepris avec M. Richard, pendant les mois d'août-septembre 1887, l'exploration de ces lacs, profitant du matériel si complet du laboratoire de zoologie de la Faculté des sciences. Nos captures ont été nombreuses et ces premières pêches nous ont donné un complet résultat. M. Richard (1) a communiqué à l'Académie des sciences le résumé des faits principaux mis en lumière par notre exploration. Il a déterminé toutes les espèces se rapportant aux Entomostracés, Rotifères et Hydrachnides et m'a communiqué un tableau indiquant la répartition des espèces, que je joindrai à ce travail.

INSTRUMENTS. — ITINÉRAIRE.

Le filet de mousseline destiné à la chasse des insectes peut être utilisé pour la pêche pélagique. Un cercle de fil de fer galvanisé forme le support qui doit être résistant et solide. On peut l'emmancher au bout d'un fort bâton ou le maintenir par trois cordonnets également espacés se réunissant en une corde unique. La mousseline est taillée en cône allongé et doit être choisie parmi les plus fines; la soie la remplace avantageusement.

(1) J. Richard : Sur la faune pélagique de quelques lacs d'Auvergne. In Comptes-rendus Acad. sciences, 1887.

Digitized by Google

Le filet emmanché est traîné à la surface ; le filet, supporté par la corde, plonge dans l'eau à la profondeur voulue et peut être traîné ainsi à la suite du bateau. Lorsque le filet a parcouru 30 à 40 mètres, on le retire et on le retourne dans un large bocal, de façon à placer les animaux au contact de l'eau extérieure.

Après examen rapide de la pêche ainsi effectuée, l'eau est versée sur une petite passoire de soie qui est plongée dans l'alcool à 75°. Les animaux tombent au fond du vase et sont conservés ainsi.

Dans ses pêches sur les lacs d'Italie, Pavesi s'est servi d'un filet pouvant s'ouvrir et se fermer à la volonté de l'opérateur. Le filet, muni d'une charnière, replie ses deux battants latéraux sous l'action d'un poids que l'on fait glisser le long de la corde de support. Un semblable filet offre de grands avantages, permettant les captures à une profondeur absolument déterminée ; le seul inconvénient est qu'il descend ouvert, pouvant entraîner sur son passage les animaux qu'il rencontre.

Pour remédier à cette cause d'erreur, nous avons fait construire un filet spécial que nous renonçons à décrire parce que l'emploi de ce filet nous a présenté quelques difficultés pratiques ; aussi avons-nous adopté pour les excursions que nous nous proposons de faire cette année le filet que le prince de Monaco a fait construire pour ses pêches à bord de l'*Hirondelle*.

Ce filet a été ainsi décrit dans les Mémoires de la Société de Biologie :

« Cet appareil (1), qui a pu inspirer MM. Pouchet et Chabry et avec lequel j'ai commencé des expériences sur l'*Hirondelle* au mois d'août 1886, a été imaginé par M. J. de Guerne et exécuté par lui dans un atelier bien

(1) Prince de Monaco. Sur les filets fins de profondeur employés à bord de l'*Hirondelle*. Comptes-rendus de la Société de Biologie, 8e série, t. IV, 1887.

Digitized by Google

connu, celui de M. Ch. Verdin. Il dérive du même plan que celui du professeur Pavesi de l'Université de Pavie et fonctionne également par la chute d'un poids.

» Mais tandis que le filet du professeur Pavesi descend ouvert et se ferme seulement pour remonter, celui de M. de Guerne descend fermé, s'ouvre par la chute d'un poids à la profondeur voulue et se referme, la pêche finie, par la chute d'un second poids.

» J'ajouterai que, durant l'hiver 1886-1887, j'avais fait améliorer par un habile constructeur, M. Dumaige, l'appareil de M. de Guerne et je l'ai essayé moi-même le 27 mars 1887, à cinq milles au large de Monaco, par des profondeurs de 10 et 45 mètres, une pêche comparative était faite à la surface. Les récoltes obtenues ont été excellentes et, comme pour l'Atlantique, plus fournies dans la profondeur. »

En possession de nos instruments et des bocaux nécessaires pour contenir les récoltes, nous avons adopté l'itinéraire suivant :

Le 14 août, nous partons pour le Mont-Dore. L'après-midi est consacrée à la pêche du lac de Guéry. L'altitude de ce lac est de 1,242 mètres ; c'est le plus élevé de la région. Nous profitons de l'unique barque qui s'y trouve, pêchant à diverses profondeurs et faisant de bonnes récoltes. Nous couchons au Mont-Dore.

Le 15, dès cinq heures du matin, nous partons pour le lac Chambon, que nous atteignons à midi. Le lac Chambon a 880 mètres d'altitude. Nous pêchons entre 2^{m} 50 et 3 mètres, traversant d'innombrables essaims d'Entomostracés. Le thermomètre, plongé dans l'eau, marque 21°. Le temps était splendide et chaque coup de filet faisait merveille. C'est là que nous rencontrons l'*Asplanchna Girodi*.

Dès deux heures, nous nous mettons en route vers le lac Pavin, guidés par un homme du pays. Nous atteignons Pavin à cinq heures du soir. Deux barques étaient cade-

Digitized by Google

nassées au rivage: nous n'avons pu découvrir le propriétaire et nous avons dû remettre à un autre jour la pêche projetée. Retour au Mont-Dore à trois heures du matin, par un violent orage. Nous rentrons le lendemain à Clermont.

Le 4 septembre commence une deuxième expédition vers le lac Pavin, que nous abordons par Besse. Malgré la pluie, nous avons pu atteindre le lac. M. Boyer, notaire à Besse, propriétaire du lac, mit gracieusement à notre disposition sa voiture et ses barques. Qu'il veuille bien recevoir ici nos plus sincères remerciements.

Le Pavin est à une altitude de 1,197 mètres. C'est un cratère-lac du plus bel aspect, ayant environ 1,500 mètres de long sur la même largeur. Pêche excellente. Le filet de profondeur est employé jusqu'à 11 mètres. De beaux exemplaires de Spongilles abondent sur les pierres du bord. Ils se rapportent à la *Euspongilla lacustris*, Linnée, var. *Macrotheca*, Vejdovsky.

De Besse, nous partons le lendemain pour le lac Bourdouze. Ce lac est à 1,170 mètres d'altitude, ses rivages sont marécageux. Sa longueur et sa largeur sont d'environ 800 mètres. Il a un maximum de 8 mètres de profondeur. Récolte assez abondante. Le filet ramène des détritus de nymphæa et de roseaux.

Sur le même plateau, nous gagnons le lac Montcineyre, entouré de Sphaignes et de Drosera, dominé par les cratères du Montcineyre. Altitude, 1,174 mètres. Ce lac est plus profond, nous pêchons à cinq heures et demie du soir, dans une eau dont la température est de 10°. Récolte très bonne. Nous couchons à Besse et rentrons le lendemain à Clermont.

Je me borne à ces pages de notre journal, M. le docteur Morin, de Besse, devant donner, dans la *Revue*, une étude détaillée des lacs d'Auvergne.

Digitized by Google

DISTRIBUTION DES ESPÈCES PÉLAGIQUES.

I. — *Animaux invertébrés.*

La faune pélagique des lacs explorés se compose de divers groupes d'animaux invertébrés : les Entomostracés pélagiques, les Rotateurs pélagiques, les Hydrachnides et les Protozoaires.

Les Entomostracés pélagiques sont de petits crustacés dont les plus grands ont quelques millimètres, d'une transparence extrême, à tel point qu'il faut la plus grande attention pour les entrevoir dans l'eau où ils s'agitent. Ils sont tous doués de longs membres disposés en rames qui leur permettent de mener leur vie errante dans un continuel mouvement. Le jour, ils émigrent dans les couches moyennes pour remonter à la surface par les nuits calmes et sereines.

La grande transparence de ces animaux semble un fait d'adaptation ; car une espèce qui vit à la fois dans la région littorale et vers le milieu du lac varie à cet effet. Ainsi le *Diaptomus cœruleus* Fischer, qui est d'un rouge vermillon éclatant à 7 ou 8 mètres de la rive, est absolument incolore jusqu'à 11 mètres de profondeur vers le milieu du lac.

De même pour le *Cyclops strenuus,* qui est fort abondant dans les petites mares de Gergovie. Là, il est d'un beau rouge, tandis que sa variété pélagique, plus élancée de forme, est absolument transparente.

Quant à la profondeur où vivent ces animaux, nos coups de filet ont porté dans une zone optimum entre 2 et 4 mètres de profondeur. Les observations de A. Weismann indiquent que, dans la règle, on les trouve réunis à 10 mètres. Cependant Pavesi les a pêchés à 30 mètres, 50

Digitized by Google

mètres et même 100 mètres dans les lacs de Côme et de Lugano. Forel en a ramené de 100 mètres et 150 mètres dans le Léman. Asper, qui s'est spécialement occupé de cette question, a imaginé de promener dans le lac de Zurich des filets superposés; il a trouvé que la profondeur de 20 mètres est celle qui semble préférable pendant le jour, les animaux remontant la nuit à la surface (1).

Les Entomostracés pélagiques ne sont pas trop nombreux en espèces distinctes; mais en revanche ils sont innombrables en individus. Le filet rencontre de véritables bancs de ces petits êtres pressés par millions au-dessous de la surface de l'eau. Là les plus forts dévorent les plus faibles, car ce sont des carnassiers redoutables; d'autres se nourrissent des algues qui flottent comme eux dans les eaux du lac.

Les espèces recueillies déterminées par M. Richard sont au nombre de quatorze. Je les réunis suivant les genres, indiquant les lacs où nous les avons rencontrées, et notant, pour chacune d'elles, les localités où elles avaient été précédemment recueillies dans le Plateau Central (2).

PHYLLOPODES CLADOCÈRES.

1re Fam. Sididæ.

Gen. Sida. — *S. Crystallina*, O.-F. Muller.

Très rare au lac de Bourdouze et au lac Montcineyre. Elle a été rencontrée aussi en petit nombre aux environs de Vichy.

Gen. Daphnella. — *D. Brandtiana.*

Commune aux lacs Chambon et Bourdouze.

Gen. Holopedium. — *H. Gibberum*, Zaddach.

Abondante au Guéry et très abondante au Montcineyre.

(1) La faible profondeur de nos lacs comparée à celle des lacs de Suisse et d'Italie semble être une explication de nos résultats personnels.

(2) J. Richard, Hist. des Clad. et Cop., Ext. *Bull. Soc. Zool. de France*, 1887.

Digitized by Google

2e Fam. Daphnidæ.

Gen. Daphnia. — *D. Longispina*, Leydig.

Très abondante au lac Pavin; manque au Chambon; rare au lac de Guéry; très rare au Montcineyre; assez fréquente au lac de Bourdouze. Signalée aussi aux environs de Vichy.

Gen. Hyalodaphnia. *H. Cucullata*, Sars. — Var. *Apicata*, Kurz.

Elle a été rencontrée seulement au lac Chambon, mais elle y est excessivement abondante.

Gen. Ceriodaphnia. — *C. Pulchella*, Sars.

Commune au lac Bourdouze; excessivement abondante au Montcineyre.

Gen. Bosminia. — *B. Longirostris*, O.-F. Muller.

Très rare au Chambon; très commune au Guéry; assez commune au Montcineyre et au lac Bourdouze.

3e Fam. Lyncéidæ.

Gen. Alona. — *A. Affinis*, Leydig.

Espèce très rare au Pavin; assez rare au lac Bourdouze et commune au lac Montcineyre.

Gen. Acroperus. — *A. Leucocephalus*, Koch.

Espèce commune; nous ne l'avons rencontrée qu'au lac Bourdouze.

Gen. Chydorus. — *C. Sphæricus*, Jurine.

De même que *A. Leucocephalus*, elle ne se rencontre qu'au lac Bourdouze où elle est fort rare.

4e Fam. Polyphemidæ.

Gen. Polyphemus. — *P. Pediculus*, De Geer.

Très rare au lac Pavin, et n'a été trouvée que là.

Digitized by Google

COPEPODES.

1re Fam. Cyclopidæ.

Gen. Cyclops. — C. *Strenuus*, Fischer.

Elle est fort abondante dans les lacs explorés, sauf au Montcineyre où nous ne l'avons pas rencontrée; c'est une des espèces les plus répandues. Trouvée aussi précédemment au sommet du plateau de Gergovia et aux environs de Vichy.

C. Coronatus, Claus.

Commune au lac Montcineyre; abondante au lac Bourdouze.

2e Fam. Calanidæ.

Gen. Diaptomus. — *D. Cœruleus*, Fischer.

Très abondante au Pavin, Montcineyre, Bourdouze; manque dans les autres lacs; se rencontre dans nombre d'autres localités, étangs de Cognet, de la Beaume (environs de Vichy).

La liste précédente, au sujet de la distribution des espèces dans nos lacs, montre que si quelques-unes sont communes aux diverses stations, d'autres au contraire ne se rencontrent que sur tel ou tel point. Il y a une localisation fort évidente (1).

La *Daphnia longispina*, par exemple, s'est montrée partout, sauf au lac Chambon où, malgré nos recherches, nous n'avons pu la découvrir. Signalée par O. Sars dans les lacs des montagnes de Norvège, en Belgique, par Plateau, et sur beaucoup de points de l'Allemagne; elle abonde dans les lacs du nord de l'Italie. C'est une espèce fort répandue, et dont la présence dans nos eaux d'Auvergne montre une dispersion encore plus étendue.

(1) Richard, Comptes-rendus, Ac. Sc., *loc. cit.*

Digitized by Google

Le *Cyclops strenuus* présente une aire d'habitat presque aussi étendue, il ne manque qu'au lac Montcineyre. *Bosmina longirostris* ne manque qu'au lac Pavin; très fréquente au contraire dans les autres lacs.

Le *Diaptomus cœruleus* manque aux lacs de Chambon et de Guéry; il forme ainsi une transition des trois premières espèces vers les types plus localisés. Toutes ces espèces vivent en essaims nombreux et denses, elles tombent forcément sous le filet du pêcheur. Celles que nous allons mentionner, plus rares, plus disséminées, sont plus difficiles à rencontrer et à capturer :

Holopedium gibberum, espèce fort abondante dans les lacs de montagne de l'Europe, était fort abondante au lac de Guéry, à 1,240 m. d'altitude, et au lac Montcineyre.

Ceriodaphnia pulchella est spéciale aux lacs de Bourdouze et de Montcineyre.

Daphnella brandtiana vit en grandes troupes dans les lacs Chambon et Bourdouze.

Je dois signaler la présence de *Sida crystallina, Alona affinis, Acroperus leucocephalus, Chydorus sphæricus,* espèces appartenant en même temps à la faune littorale aux lacs Montcineyre et Bourdouze.

ROTATEURS.

1re Fam. Anurea.

Gen. Anurea. — *A. Longispina,* Kellicott.

Abondante au lac Pavin; assez rare au Chambon.

A. cochlearis, Gosse.

Trouvée seulement aux lacs Bourdouze et Montcineyre, encore y est-elle fort rare.

A. curvicornis, Ehrg.

Commune au lac Chambon.

Digitized by Google

2e Fam. ASPLANCHNA.

Gen. Asplanchna. — *A. helvetica*, Imhof.

Très commune au lac de Guéry; excessivement abondante au lac de Bourdouze.

A. Girodi, De Guerne

Commune au Chambon. Trouvée aussi aux environs de Vichy.

HYDRACHNIDES.

Gen. Atax. — *A. Crassipes*, O.-F. Muller.

Très rare au lac Montcineyre.

Gen. Axona. — *A. versicolor*, O.-F. Muller.

Très rare au lac Montcineyre.

Gen. Nesœa. — *N. reticulata*, Kramer.

Très rare au lac Chambon.

N. rotunda, Kramer.

Très rare au lac Bourdouze.

CILIOFLAGELLÉS.

Gen. Conochilus. — *C. volvox*, Ehrenberg.

Comme au lac Montcineyre, elle est abondante au lac Pavin.

Gen. Ceratium. — *C. longicorne*, Perty.

Lacs Montcineyre et Bourdouze.

On pourrait faire pour ces groupes les mêmes remarques que pour les Entomostracés, mais les espèces recueillies sont trop peu nombreuses pour établir des faits généraux. Nos pêches ayant porté surtout sur la région pélagique, nombre d'espèces de la faune profonde n'ont pu être recueillies.

Digitized by Google

Les Protistes, par exemple, méritent une étude spéciale qui sera complétée plus tard (1).

Un coup d'œil en arrière sur les listes que nous venons de publier nous permet de fixer l'attention sur les deux points suivants :

Une espèce, *Hyalodaphnia cucullata*, var. *apicata*, décrite par Kurz comme espèce distincte, spéciale jusqu'ici aux lacs de Bohême, est nouvelle pour la faune française.

Une autre espèce est nouvelle pour la science et a fait l'objet d'un travail spécial de M. de Guerne (2). Je place ici la caractéristique de cette espèce, telle que la publie ce naturaliste dans une note monographique sur le genre *Asplanchna*, note qu'il a bien voulu me communiquer avant l'apparition de son travail :

(1) Les résultats signalés par Forel nous font présumer de ce côté d'intéressantes découvertes, et j'emprunte à son travail (Faune profonde, *loc. cit.*) la liste suivante, qui pourra guider les chercheurs :

PROTISTES DES EAUX SUPERFICIELLES DU LAC DE CÔME.

PROTOMONERA.— *Bacterium termo*, Duj.; *Bacillus ulna*, Cohn; *Vibrio rugula*, Muller.

LOBOSA. — *Amœba radiosa*, Ehr et Auerb.; *A. diffluens*, Ehr; *A. branchiata*, Duj.; *A. crassa*, Duj.; *Arcella vulgaris*, Ehr; *Pseudochlamis patella*, Cl. et L.

FLAGELLATA. — *Monas viridis*, Duj.; *M. flavicans*, Ehr; *M. lens*, Perty; *Monos guttula*, Ehr; *M. ovalis*, Ehr; *Cercomonas acuminata*, Duj.; *Microglena Monadina*, Ehr; *Euglena viridis*, Ehr; *Paranema virescens*, Duj.; *Uvella glaucoma*, Ehr; *U. virescens*, Bory.

CILIATA. — *Vorticella microstoma*, Ehr; *V. nebulifera*, Ehr; *V. campanula*, Ehr; *V. convallaria*, Ehr; *V. nutans*, Cl. et L.; *V. citrina*, Ehr; *Scyphidia piriformis*, Perty; *Epistilis plicatylis*, Ehr; *E. parasitica*, Ehr; *Gerda glans*, Cl. et L.; *Oxytricha pellionella*, Ehr; *O. radians*, Duj.; *O. gibba*, Ehr; *Stylonichia pustulata*, Ehr; *S. Mytilus*, Ehr; *Aspidisca lynceus*, Ehr; *Paramacium aurelia*, Ehr; *Colpoda cucullus*, Ehr; *Cyclidium glaucoma*, Ehr; *Trachelophyllum pusillum*, Cl. et L.; *Amphileptus anaticula*, Cl. et L.; *A. Meleagris*, Cl. et L.; *A. anser*, Ehr; *Loxophyllum fasciola*, Cl. et L.; *Chilodon cucullulus*, Ehr; *Coleps hirsutus*, Ehr; *C. elongatus*, Ehr.

(2) J. de Guerne. — Excursions zoologiques dans les îles de Fayal et de San Miguel (Açores). Paris, 1887.

Digitized by Google

« *Asplanchna Girodi*, nov. sp.

DIAGNOSE.

Appareil masticateur. Grossissement : 500.

» *Femina.*— Corpus globosum; maxillæ duobus tantum ramis compositæ elongatæ, validæ; rami apice bidentati, dente una curvata, subobtusa; altera compressa, lamellosa.

» *Mas ignotus.*

» Longit. $0^{mm}85$. Latit. $0^{mm}55$.

» Cet *Asplanchna,* qui atteint certainement 1^{mm} de longueur (les mesures ci-dessus sont prises sur des spécimens contractés dans l'alcool), se distingue entre tous ses congénères par la dent lamelleuse de son appareil masticateur (fig. 8).

» *Localité.*—Trouvé d'abord en petit nombre par M. J. Richard aux environs de Vichy (Allier), dans l'étang de Cognet, le 16 septembre 1886, ce Rotifère a été recueilli depuis par le même zoologiste dans le lac Chambon (Puy-de-Dôme), à 800^{m} d'altitude, le 15 août 1887. Il y est fort abondant.

» Je comptais dédier cette espèce au jeune et zélé naturaliste qui l'a découverte, mais M. Richard, par un sentiment qui l'honore, m'a prié d'y attacher le nom du Dr Girod, professeur à la Faculté des sciences de Clermont, sous la direction duquel se sont accomplis ses premiers travaux, et à l'initiative duquel sont dues les recherches actuellement poursuivies sur la faune de l'Auvergne. »

Je termine ce chapitre par le tableau dont j'ai parlé dans l'introduction, qui rend plus frappant le mode de distribution des espèces de notre faune pélagique.

Digitized by Google

NOMS DES ESPÈCES (Les espèces pélagiques sont marquées d'une astérisque)	LAC Pavin	LAC Chambon	LAC de Guéry	LAC Montcineyre	LAC Bourdouze
* Daphnia longispina, Leydig	*****		**	*	***
* Hyalodaphnia cucullata, Sars, var.-apicata Kurz.		*****			
Polyphemus pediculus, de Geer	*				
* Daphnella brandtiana, Fischer		***			***
* Holopedium gibberum, Zaddach			*****	***	
Sida crystallina, O.-F. Muller				*	*
* Ceriodaphnia pulchella, Sars				*****	***
* Bosmina longirostris, O.-F. Muller		*	****	**	***
Alona affinis, Leydig	*			***	**
Acroperus leucocephalus, Koch					*
Chydorus sphæricus, Jurine					*
* Diaptomus cæruleus, Fischer	*****			****	*****
* Cyclops strenuus, Fischer	*****	****	*****		*****
Cyclops coronatus, Claus				****	***
* Ceratium longicorne, Perty				**	**
* Conochilus volvox, Ehrenberg	****			***	
* Anuræa longispina, Kellicott	****	**			
Anuræa cochlearis (1), Gosse				*	*
Anuræa curvicornis (1), Ehrenberg		***			
* Asplanchna helvetica, Imhof			****		*****
* Asplanchna Girodi, de Guerne		***			
Atax crassipes, O. Muller				*	
Axona versicolor, O.-F. Muller				*	
Nessæa reticulata, Kramer		*			
Nessæa rotunda, Kramer					*

Les signes * placés dans les colonnes indiquent par leur nombre le degré de rareté ou de fréquence des espèces.

(1) Ces Anuræa se trouvaient dans l'estomac des Asplanchna, je n'en ai vu que très-peu de libres. Cela tient peut-être à ce que les mailles du filet n'étaient pas assez fines.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Séance du 7 décembre 1887.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 sous la présidence de M. Bleynie de Châteauvieux.

Après la lecture du procès-verbal de la séance du 9 novembre dernier, qui est approuvé après une légère correction demandée par M. le Dr P. Girod, le Président informe l'assistance qu'il y a lieu de procéder aux élections annuelles, conformément à l'article 12 du règlement.

MM. Mathieu et Rouchon, membres sortants du bureau, sont réélus à l'unanimité.

MM. des Essarts et Dr Pommerol, membres sortants du Comité de publication, sont aussi réélus à la majorité absolue.

La parole est donnée à M. Vimont pour la lecture de son étude intitulée : *La Fontaine de la Pyramide et le groupe de Desaix mourant.*

Sur la proposition de M. le Président, l'assemblée décide que ce travail sera inséré dans la *Revue.*

M. Rouchon donne lecture de deux lettres inédites de Massillon relatives aux précautions à prendre pour empêcher l'entrée du fléau qui désolait la France en 1720, dans l'Auvergne et particulièrement dans la ville de Clermont.

M. Vimont, prenant la parole, annonce à la Société qu'il se proposait d'apporter prochainement un document venant confirmer la théorie de M. Jaloustre sur le monument de Cebazat appelé improprement Lanterne des Morts.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Séance du 11 janvier 1888.

La séance est ouverte à 8 heures 1/4 sous la présidence de M. Bleynie de Châteauvieux.

Le secrétaire des séances donne lecture du procès-verbal de la séance du 7 décembre 1887 ; il est approuvé sans observations.

M. Eusebio est invité par M. le Président à donner lecture de son travail sur la Faune des lacs d'Auvergne. De nombreux dessins, ac-

Digitized by Google

compagnant ce travail, sont soigneusement examinés. M. le Dr Girod, sous l'auspice duquel ce travail a été fait, donne à l'assemblée quelques détails supplémentaires qui accentuent encore la valeur et l'importance des recherches faites par ses élèves.

En l'absence de M. le Dr Chabory, M. Rouchon donne lecture de son travail intitulé : *Une visite à Davos-Platz*. Sur la proposition de M. le Président, l'assemblée décide de renvoyer ce travail au Comité de publication.

La séance est levée à 10 heures.

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

— M. Gaston Save a publié dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne* — 1886-1887 — un catalogue des terres cuites gallo-romaines du musée de Saint-Dié. En le parcourant, nous avons relevé les noms de plusieurs objets qui provenaient de l'Auvergne. Nous les indiquons tels que l'auteur a cru devoir les classer, en les faisant précéder, comme lui, des lettres O ou M, signifiant : *original* ou *moulage*. Nous croyons qu'en recueillant ainsi tous les renseignements archéologiques épars dans les diverses publications, en les centralisant dans cette *Revue*, nous rendons quelques services aux archéologues.

« Apollon. — M. *Clermont*, 165. — Figure nue, excepté une draperie sur les épaules attachée au milieu par une agrafe ronde. Coiffure féminine, tête inclinée à droite. Main gauche appuyée sur un objet oblong mouluré, peut-être le corps d'une lyre.

» Bacchus. — O. *Clermont*, 135. — Couronné de raisins et de pampres, drapé d'une peau de panthère, les bras sur la poitrine, tenant une guirlande de fleurs et de fruits. Jambe droite et pieds manquent.

» Minerve. — M. *Clermont*, 260. — Partie postérieure seulement, casque à cimier pointu, cheveux coupés droits sur les épaules. La main droite relevée près de l'épaule pour tenir la lance, l'autre s'appuyant sur un bouclier ovale.

» Baigneur couché. — M. *Clermont*, 70. — Figure drapée, couchée sur le ventre, accoudée sur le bras gauche qui tient une patère, le bras droit sur la poitrine, tête relevée, oreilles saillantes.

» *Idem*. — M. *Clermont*, 70. — Couché sur le côté gauche, accoudé, le bras droit tenant un vase près de la bouche.

» Bustes — de Jupiter. — M. *Clermont*, 75. — Tête un peu à gauche, souriante.

Digitized by Google

» *Id.* DE JUNON.— O. *Clermont*, 70. — Pas de diadème, cheveux épais et ondulés.

» DÉESSE.— M. *Clermont*, 130. — Grande agrafe sur l'épaule droite, cheveux relevés en petits rouleaux, mèche relevée sur la raie médiane.

» BAS-RELIEFS DIVERS.—M. *Clermont*, 95 X 65.—Enfant couché dans un berceau, sous une couverture. A gauche, un petit boule-dogue ayant un collier lui lèche le bout de la tête.

» CHIEN. — O. *Clermont*, 13. — Petit chien levron, couché sur un socle. Tête et queue manquent. »

— *Une tournée en Auvergne*, par M. PAUL MANTZ. (*Gazette des Beaux-Arts*, décembre 1887.)

Il a déjà été rendu compte, dans cette Revue, de l'étude que M. P. Mantz publie dans la *Gazette des Beaux-Arts*, sous le titre de : *Une tournée en Auvergne*. Le troisième et dernier article est consacré à la Chaise-Dieu et à Moulins. En passant à Saint-Paulien, l'auteur y a remarqué la statue de Pierre Julien, sculpteur du *Ganymède* du Louvre et de la *Jeune fille à la chèvre*.

A la Chaise-Dieu, M. Mantz a été frappé par le caractère architectonique de l'église qui date, comme on le sait, des XIVe et XVe siècles. Le tombeau de Clément VI, placé au centre de la nef, est bien mutilé. — Il a été l'objet d'une étude consciencieuse de la part de M. E. Müntz.

Ce qui a intéressé particulièrement M. Mantz, ce sont les stalles du chœur. C'est un remarquable travail de huchier attribué, selon l'abbé Bonnefoy, à Jacques de Saint-Nectaire (1491), tandis qu'elles sont généralement considérées comme antérieures.

Voici ce qu'en dit M. de Champeaux dans son ouvrage sur le Meuble, t. I, page 84 : « Les plus importantes stalles qui nous restent de la fin du XIVe siècle sont celles de l'abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne, garnissant, au nombre de cent quarante-quatre, les deux côtés du double encadrement du chœur. Les grandes roses des supports de ces sièges, les modillons des dosserets, les guirlandes de l'entablement et les nombreux médaillons qui décorent les parois de chaque dossier sont d'un remarquable travail. Les bas-reliefs des médaillons, tous de même dimension, présentent divers sujets empruntés à la vie animale et à la fantaisie la plus irrévérencieuse. Là, c'est un singe ou un porc habillé en moine, ou un âne jouant de l'orgue; ici, des monstres et des griffons, créés par l'imagination inépuisable du sculpteur. Toutes ces découpures si bien brodées, ces bas-reliefs si fins, sont taillés dans un bois de chêne qui, malgré sa ténuité, a su braver les outrages du temps et résister au choc occa-

Digitized by Google

sionné par un long usage. Les sièges inférieurs servaient aux frères lais et aux novices, tandis que la rangée supérieure, recouverte d'un dais sculpté, était réservée aux moines et aux dignitaires de l'abbaye. Une tradition conservée dans le pays attribue l'exécution de ce grand travail de hucherie aux moines de l'abbaye, qui auraient été d'habiles sculpteurs sur bois et dont l'atelier serait resté en activité jusqu'au XVIe siècle. »

Après les stalles dont nous venons de faire la description, M. Mantz a admiré le buffet d'orgue tout en bois sculpté avec art et donné au couvent par Hyac. Serroni. La *Danse des morts*, peinture murale placée à 2 mètres au-dessus du sol, à peu près pareille à toutes celles de ce genre, a été décrite très-consciencieusement par l'auteur.

Le voyage de M. Mantz s'est achevé par la visite, dans la ville de Moulins, de quelques œuvres d'art qui s'y trouvent : le tombeau de H. de Montmorency, les vitraux et le triptique de la cathédrale.

A. M.

— *Le monstre anguipède de la Jonchère.* — A propos de la communication faite par M. Vincent Durand, sur le don au musée de Montbrison d'une statue équestre en pierre, très-mutilée, qui se trouvait dans une dépendance de la cure d'Usson, l'auteur rapporte l'opinion de M. Chaverondier, archiviste de la Loire, qui croit y reconnaître le cavalier d'un de ces groupes terrassant un monstre anguipède, tel qu'on en a trouvé à Merten près Metz en 1878 et à la Jonchère près Billom.

Nous reproduisons donc les quelques lignes que M. V. Durand consacre à la description de ce dernier groupe :

« J'ai eu récemment occasion de revoir, en compagnie de nos confrères MM. Guillemot et Brassart, ce groupe de la Jonchère, qui est resté en possession des personnes qui l'ont découvert, commune d'Egliseneuve-près-Billom (Puy-de-Dôme), et j'ai retrouvé, parmi des fragments recueillis par elles au moment de la trouvaille, une tête de serpent qui, sans nul doute, terminait un des membres inférieurs, aujourd'hui brisés, du personnage terrassé. Ainsi se trouve confirmée l'opinion de M. Prost qui, citant le groupe de la Jonchère, dans une étude sur le monument de Merten, présentée à la Société des Antiquaires de France (1), n'a pas hésité à reconnaître un monstre anguipède dans le personnage en question. On nous a exhibé aussi, comme découvert avec la statue, un petit glaive de métal, très court et peut-être réduit de longueur par l'oxydation, dont aurait été armé,

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, année 1879, p. 62 et suivantes.

Digitized by Google

ce semble, la main droite du cavalier, qui est levée dans l'acte de frapper. Je ne sache pas que ce glaive ait été signalé jusqu'ici, non plus que la tête de serpent (1).

» Une chose nous a paru bien digne de remarque dans le groupe de la Jonchère : c'est l'état d'intégrité absolue de la tête du cavalier. L'exécution défectueuse ou la mauvaise conservation de la tête, dans la plupart des statues similaires, n'ont pas permis jusqu'à présent de déterminer avec certitude l'empereur ou les empereurs dont elles devaient perpétuer les triomphes, étant admis que ce sont des portraits et non point, comme le pensent quelques-uns, une personnification de la puissance romaine écrasant la rébellion. Il ne nous paraît donc pas sans intérêt de vous soumettre la photographie de la tête du cavalier de la Jonchère, dont le travail, relativement bon, offre quelques garanties de ressemblance. Si la comparaison de cette tête avec les types fournis par d'autres sculptures et par la numismatique autorisent à y voir le portrait d'un empereur donné, on pourrait peut-être en tirer quelque induction applicable à la statue équestre d'Usson, érigée aussi sur l'ancien territoire arverne, d'une exécution moins belle que celle de la Jonchère, mais que pourtant certaines analogies de style peuvent sans invraisemblance faire rapporter à la même époque ». (*Bulletin de la Diana*, juillet 1887-janvier 1888, p. 203-204.)

— La *Revue des traditions populaires* du 25 novembre dernier donne une chanson auvergnate : *La Mariée et la Brebis tondue*, avec un air fort simple et très curieux ; malgré son apparente irrégularité, le rhythme est régulier.

(*Le Temps*, 26 décembre 1887, article signé Weber.)

— M. Chassaing a communiqué au *Bulletin historique et philologique* du Comité des travaux historiques et scientifiques, n° 1-2 (1887) un document intéressant pour le Velay ; il est intitulé : *Sentence du Sénéchal de Beaucaire et Vienne, portant défense aux officiers de la Cour commune et aux notaires du Puy de faire des informations en matière de contraventions sans gravité et d'injures légères non visées par la loi Cornelia, vers* 1426.

— Le 28 août dernier, on a érigé sur une des places de Chamonix un monument à la mémoire de B. de Saussure qui, le premier après le guide Balmat, atteignit l'extrême sommet du Mont-Blanc.

(1) Ces détails sont souvent passés sous silence par M. E. Thibaud dans le rapport, accompagné de dessins, sur la découverte de la Jonchère, publié dans le Bulletin du *Comité historique des arts et monuments*, t. II, p. 30.

Digitized by Google

On sait que de Saussure avait plusieurs fois visité l'Auvergne, dont il avait particulièrement étudié la géologie. La municipalité de Clermont, se souvenant de sa science, lui avait offert, au mois de mai 1796, le poste de professeur d'histoire naturelle à l'Ecole centrale. Ce savant n'a pas accepté, puisqu'il venait d'être nommé au même emploi à l'Ecole centrale du département du Léman, alors réuni à la France.

— Le 19 janvier de cette année, a eu lieu, à la Faculté des lettres, le premier cours sur l'histoire de l'Auvergne, fait par notre sympathique ami et collègue, M. Rouchon, archiviste du département. Depuis cette date, ce cours se fait tous les jeudis.

Nous regrettons de ne pouvoir les reproduire en entier, comme c'était notre désir, ni même de les résumer assez largement dans ce numéro. Ce travail a dû être différé et nous le ferons paraître dans le prochain fascicule. Voici cependant les titres des six cours qui ont été faits jusqu'ici :

1° *Histoire d'Auvergne. — Introduction. — Ce que doit comprendre une histoire provinciale. — Grandes divisions de l'histoire d'Auvergne. — Etendue de cette province aux différentes époques;*

2° *L'Auvergne avant l'histoire;*

3° *L'Auvergne pendant la période celtique;*

4° *La religion gauloise. — Les triades. — Belen et Luy. — Le cortège du dieu Luy. — Le Mercure arverne. — Les druides. — Les rites funéraires.*

5° *Vercingétorix et la conquête romaine;*

6° *L'Auvergne sous la domination romaine.*

— M. A. V. a publié, dans le *Moniteur de Brioude*, janvier 1888, une intéressante notice dans laquelle il reproduit l'excellent article de Léon Giron, sur les peintures murales de Saint-Julien de Brioude, et analyse et résume les autres travaux concernant ces peintures.

— Dans le numéro du 15 février de la *Revue des Deux-Mondes*, M. Bardoux a publié la première partie d'une étude historique sur *Madame de Custine*. Il ne parle que de sa jeunesse dans ce premier article, la prend depuis sa naissance en 1770 jusqu'après l'exécution de son beau-père et de son mari, plus loin même, jusqu'à sa sortie de la prison des Carmes, après le dévouement d'un commissaire du Comité du Salut public, ardent jacobin, le maître maçon Gérôme, qui tous les soirs pénétrait dans le bureau de Fouquier-Tinville, dépouillait les cartons où se trouvaient les feuilles des prisonniers, et reléguait toujours au dernier rang celle qui portait le nom de Mme de Custine. Comme tout ce qu'a fait M. Bardoux, cette œuvre est écrite dans un style brillant, clair, d'une grande vivacité d'expression et qui plaît beaucoup. — A. M.

Digitized by Google

— M. Allais, maître de conférences à la Faculté des lettres, l'un des principaux rédacteurs de la *Revue d'Éducation*, fera tous les mois, à l'École normale, une conférence préparatoire aux grades supérieurs de l'Enseignement primaire.

— Quelques mots sur Onslow, par Blaze de Bury. — « Parmi ces portraits, quelques-uns pourtant me parlent, moins lointains, Hérold, Scribe, Auber, Georges Onslow, un de ces maîtres musiciens que généralement le public ignore parce que, chez nous, on ne se règle que sur les opéras, et que Georges Onslow a surtout composé de la musique concertante. On peut même croire que, livré à ses seuls instincts, il n'eût jamais abordé le théâtre, mais, comme il voulait être de l'Institut et que c'est une condition programmatique pour en être d'avoir écrit au moins un opéra, il en fit un, — très médiocre, — et fut élu. Il continua du reste à vivre en Auvergne en riche gentilhomme campagnard; Anglais d'origine et cousin des lords de ce nom, il tenait de race les goûts et les habitudes d'un sportsman accompli, grand veneur devant l'Eternel, et grand musicien par surcroît. Un jour, dans une chasse au sanglier, une balle égarée lui troua le cou; on le crut mort, il en revint, et comme à cette époque la cravate se portait très haut, il en fut quitte pour surélever la sienne d'un degré. Ce type enthousiaste de gentilhomme et d'artiste, qui fut pour mon père l'objet d'une de ses plus chaudes affections, devait, à cinquante ans de distance, revivre pour moi dans la personne de Richard d'Ivry, mais avec une désinvolture plus littéraire. L'auteur des *Amants de Vérone* est un des trois ou quatre shakespeariens que nous comptions et si valeureux dans sa propagande aux idées, si « suggestif » entre amis! »

(Mes souvenirs de la « *Revue des Deux-Mondes* », par Henry Blaze de Bury.)

[*Revue internationale*, 10 janvier 1888, p. 35, 36.]

Lettres de Louvois a M. de Chazerat. — Cette étude, présentée par M. Chotard à l'Académie des sciences morales et politiques, n'est qu'un résumé et une analyse d'un travail plus important qu'il prépare sur cette matière. Les documents que le savant doyen de la Faculté des lettres a utilisés se trouvent à la Bibliothèque, où ces lettres sont reliées en deux forts volumes.

M. Chotard signale d'abord l'importance de ces lettres, en général dictées par Louvois à ses secrétaires, parfois aussi corrigées et complétées par le ministre lui-même; il s'est habilement servi de ces documents pour étudier la vie de M. de Chazerat, son rôle comme officier et ingénieur, pour caractériser ensuite la part qu'il faut exactement attri-

Digitized by Google

buer, dans le gouvernement et l'administration, à Louis XIV, Louvois et Vauban.

Lieutenant de cavalerie au régiment de la Plante, M. de Chazerat fut distrait des cadres pour être employé comme ingénieur aux fortifications de Bergues, Dunkerque, Gravelines et comme inspecteur des places du Nord. Il était simultanément capitaine *in partibus* d'infanterie de Navarre et à la fin major à Valenciennes.

L'étude de M. Chotard intéresse donc à la fois l'histoire de l'Auvergne où M. de Chazerat était seigneur de plusieurs villes, comme Lezoux et Seychalles, et l'histoire générale de la France.

N...

De la genèse des phosphates et arséniophosphates plombifères de Roure et de Rosiers (Pontgibaud). — M. Gonnard explique le développement des phosphates et arséniophosphates plombifères, si marqué à Roure et à Rosiers, par l'action sur la galène et la pyrite arsenicale d'eaux souterraines fortement chargées d'acide carbonique. Ces eaux, comme l'a montré M. Truchot, sont capables, grâce à la présence de l'acide carbonique, de dissoudre le phosphate de chaux et par suite de déplacer cette substance de ses gîtes originaires.

A l'appui de sa thèse, M. Gonnard fait remarquer qu'on trouve à Roure, d'une part, de l'apatite formant, avec la tourmaline signalée à Roure par Fournet, non un accident, mais une association fréquemment réalisée qui a, dans le cas du gisement auvergnat, un développement considérable ; que, d'autre part, il y a dans les environs des sources extrêmement abondantes d'acide carbonique.

Ce qui justifie encore cette manière de voir, c'est l'existence, dans ces phosphates et arséniophosphates plombifères, de chaux constatée par Dupenoy et récemment par M. Damour.

(C.-R. de l'Ac. des Sc. — 8 janvier 1888.)

NÉCROLOGIE

M. de Lapelin. — Quoique placée au centre de la France, loin de la mer, l'Auvergne n'en a pas moins fourni au personnel supérieur de la marine, son contingent d'hommes distingués, parmi lesquels, pour ne parler que des principaux, nous citerons : l'amiral d'Estaing, l'amiral Gourbeyre, le capitaine de vaisseau Gatier, le directeur de constructions navales Geoffroy, etc.

A côté de ces personnages d'élite, nous pouvons placer le contre-amiral *de Lapelin*, dont les obsèques ont eu lieu à l'église Saint-Augustin, à Paris, le 14 janvier 1888.

Digitized by Google

François-Théodore de Lapelin, était né le 11 décembre 1812, à Buxières, canton de Montaigut-en-Combrailles, département du Puy-de-Dôme. Il avait successivement commandé les stations navales de la Manche, de la mer du Nord et de Terre-Neuve, et avait exercé pendant quelque temps les fonctions de gouverneur de la Martinique.

Il était à la retraite depuis 1872.

BIBLIOGRAPHIE.

L'Église de Saint-Amable de Riom, par Marc de Vissac. Riom, Girerd, 1888; 1 vol. in-12.

Dans un élégant petit volume de 80 pages, M. Marc de Vissac raconte l'histoire de l'église de Saint-Amable de Riom. L'auteur est trop connu pour que son nouvel ouvrage ne soit pas bien accueilli. C'est un livre d'une lecture courante et facile où l'on trouve d'une manière un peu large et abrégée tout ce qu'on sait sur la fondation de l'église paroissiale de Saint-Amable, ses restaurations successives, ses vicissitudes pendant la Révolution et enfin son état actuel.

Prenant ce sanctuaire depuis sa fondation, alors qu'Amable, curé de Riom, venait de le faire construire sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste, puis de Saint-Benigne, M. de Vissac décrit rapidement l'histoire du patron de Riom, de sa grande popularité, et du culte qu'on lui rendit après sa mort. L'église fondée par ce saint, devenue trop petite, fut réédifiée sous son vocable en 1077; elle fut successivement réparée ou agrandie aux XIIe, XIVe et XVIIe siècles.

Il cite ensuite les fondations qui se rattachaient à cette église, parle des chapitres dont les chanoines jouissaient de grandes prérogatives et d'une réelle autorité dans le pays, retrace en deux mots leurs luttes avec les Cordeliers qui étaient venus s'établir à Riom au XIIIe siècle.

M. de Vissac termine enfin par l'énumération des objets d'art, des tableaux et de toutes les choses dignes de remarque que renferme l'église de Saint-Amable, et aussi par une description de la procession en l'honneur de ce saint, qui a lieu tous les ans, le 11 juin, et dans laquelle on promène la châsse du saint.

M.

— Nous venons d'achever la lecture de cette jolie plaquette que M. P. de Nolhac a fait distribuer à tous ses amis. Les derniers vers de la pièce intitulée : *la Ruine*, nous ont laissé sous l'impression d'une

Digitized by Google

douce tristesse et d'une rêverie d'un charme exquis ; parlant de la nature, le poète nous dit :

Toi qui nous fais mourir presque aussitôt que naître,
Laisse-nous seulement le temps de te connaître,
Fais-nous goûter la paix et la douceur des jours ;
Pour tes enfants humains sois maternelle et tendre,
Et pour nous consoler, mère, fais-nous comprendre,
Quand nous mourons ainsi, pourquoi tu vis toujours.

Pourquoi la nature survit-elle à l'humanité? Pourquoi sommes-nous condamnés à quitter cette terre sans avoir pu approfondir son secret vital? L'apprendrons-nous jamais? Voilà autant de questions que se pose le poète qui, hélas! achève son livre sous l'impression des sentiments de cette tristesse anxieuse propre à tous ceux qui cherchent, qui étudient et qui cependant ont la certitude de ne pas pouvoir trouver.

Nous avons publié, ici même, en décembre, *le Vieux Cratère*, dont le charme poétique, la description pittoresque et harmonieuse a dû frapper les lecteurs. M. de Nolhac poursuit dans son livre par : *la Chetre*, — *Impression de Montagne*, — *Regret*, — *Marche de nuit*, — *Royat*, *Gergovia*, et enfin *la Ruine*, celle dont nous venons de parler.

Toutes ces pièces séparées ont un cachet de sincère poésie, sans emphase, sans redondance, mais les vers s'alignent dans une description parfaite, se lisent avec un plaisir réel, faisant songer à ce beau pays, renommé par les exploits de César et sa défaite. Les descriptions du sol jouent surtout un rôle capital dans ces vers ; on sent que l'auteur le possède, l'a parcouru, l'a habité et l'aime comme un enfant aime sa mère.

Il n'y a qu'un regret à exprimer, c'est que ce petit bijou ait été distribué aussi sévèrement et que les vrais amis de la nature et du pays d'Auvergne ne puissent pas le goûter comme nous venons de le faire.

A. M.

LIVRES NOUVEAUX.

Association générale des Médecins de France. — Société locale du Puy-de-Dôme. Compte-rendu de l'exercice 1886-1887, lu dans l'assemblée générale le 11 novembre 1887. — *Clermont-Ferrand*, *M. Bellet et fils*, 1888 ; 1 broch. in-8°.

Girard-Col. — Le Congrès viticole de Bordeaux. Conférence faite le 19 septembre 1886 à la Société d'horticulture du syndicat départemental agricole du Puy-de-Dôme. — *Clermont-Ferrand*, *Mont-Louis*, in-8°, 19 p.

Digitized by Google

Lettres de la reine de Navarre au pape Paul III, par le Nozze Perato Fabre, publiées par Pierre de Nolhac. — *Versailles, Cerf;* in-8°, 12 p.

L. Lévy. — Notice biographique sur Bourget. — *Paris, impr. Chaix* (Supplément au Journal de mathématiques).

Annuaire de la Haute-Loire pour l'année 1888. — *Le Puy, Marchessou fils*, in-8°.

Marc de Vissac. — L'Église Saint-Amable de Riom. — *Riom, E. Girerd*, 1888, pet. in-12.

Une page de la Révolution française dans l'Allier. Pierre-Jacques Forestier, membre de la Convention nationale, par J. Cornillon. — *Vichy, Rougarel*, 1887; 96 p. in-8°.

La représentation des minorités. Thèse pour le doctorat en droit, par Franck Christophle. — *Paris*, 1887, in-8°.

Pierre de Nolhac. — Erasme en Italie, étude sur un épisode de la Renaissance. — *Paris, Klinckneck*, 1888; in-8°, 139 p.

Emmanuel des Essarts. — Portraits de maîtres. — *Paris, Perrin*, 1888; 1 vol. in-12.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

Albert Maire.

Clermont-Ferrand, typographie Mont-Louis, rue Barbançon, 1 et 3.

Digitized by Google

DÉCOUVERTE A MOISSAT

D'UNE

SÉPULTURE DU PREMIER AGE DU FER

Entre les hauteurs de Vertaizon, de Courcour et de Ravel, s'élève au milieu d'une plaine alluviale la colline de Moissat, dont le sommet pittoresque est couronné par une église moderne et les ruines d'une vieille construction féodale. Dans la direction du N.-E., entre le village de Bouzel et le hameau de Châteauneuf, la plaine jonchée de débris gallo-romains porte dans le pays le nom de *Vialla-Longa*, simple altération de *Via Longa*. Cette désignation indique que l'ancienne voie romaine de Clermont à Lyon passait dans ces parages pour gagner Vollore et la base du puy de Chignore.

Aux environs, les antiquités ne sont pas rares : Il y a quelques années, au lieu dit *Peyra-Liauda*, on découvrit enfouie dans le sol une pierre en grès de Ravel, longue de près de trois mètres ; sa forme, ses dimensions, le nom même du lieu démontrent en ce point l'existence d'un véritable menhir. Sur la route départementale de Lezoux à Billom, à l'endroit appelé *la Motte*, des sépultures furent autrefois exhumées ; mais elles ne présentaient aucune disposition particulière et ne renfermaient pas d'objets pouvant renseigner sur l'époque de leur établissement. Près de la montagne de Courcour, on trouva, il n'y a pas longtemps, un certain nombre de vases funéraires, des traces d'habitation et des débris de poterie romaine. Une ancienne cha-

Digitized by Google

pelle construite au milieu des champs, sur l'emplacement probable de quelque temple païen, la chapelle d'Espezen, était jadis un lieu de pèlerinage renommé. La légende raconte que les grands pécheurs s'y rendaient la nuit pour implorer le pardon de leurs crimes (1).

La constitution géologique de la colline de Moissat ressemble d'une manière générale à celle des hauteurs voisines. A la base apparaissent les grès anciens appelés arkoses qui forment le grand substratum des sédiments apparents de la Limagne. Employés autrefois à la confection des meules de moulin, ils servent aujourd'hui uniquement aux besoins locaux de la construction. Sur eux reposent de nombreux lits de calcaire compact plus ou moins siliceux et arénacé. La silice y est le plus souvent déposée en petits rognons ou globules, et quelquefois même, comme à Chauriat, en plaquettes minces de silex zonaire. Cette roche surmontée de marnes et d'alluvions anciennes est exploitée pour la fabrication de la chaux. C'est en travaillant dans les carrières situées au lieu dit *le Terrail*, à l'ouest du village, et dans une terre appartenant à M. Raimbert, professeur à l'École normale de Clermont, que dans le courant du mois de janvier dernier fut faite la découverte de l'antique sépulture dont nous allons parler.

M. Grimaud comprit aussitôt tout l'intérêt que pouvait présenter cette découverte pour l'histoire des temps primitifs en Auvergne. Il se hâta d'en informer M. le Préfet par un rapport où les faits sont relatés avec une grande netteté. Une copie de ce rapport me fut adressée par les soins de l'administration, et je me mis aussitôt à l'œuvre pour contrôler les renseignements indiqués et ne pas laisser perdre des matériaux qui, au point de vue local, pouvaient avoir une certaine valeur scientifique.

(1) Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Grimaud, maire de Moissat.

Digitized by Google

Les carrières de M. Raimbert sont situées à 100 mètres environ de la colline de Moissat-Haut. La coupe des terrains présente les dispositions suivantes : à la base, gisent les lits de calcaire compact surmontés d'une couche de marne verte de 1 m. 30 d'épaisseur. Celle-ci supporte une couche de marne jaune d'un mètre d'épaisseur recouverte par un dépôt de terre végétale noire sur une hauteur de 50 centimètres environ. La sépulture a été rencontrée à 60 centimètres de la surface du sol, entre la terre végétale et la marne jaune : aucune trace de tumulus n'était apparente. On remarqua qu'elle était constituée par une sorte de caisse faite en dalles de calcaire brut, épaisses d'environ cinq centimètres. Celles du fond étaient horizontales et parfaitement ajustées ; celles de côté plus ou moins obliques s'appuyaient les unes aux autres de manière à délimiter un espace triangulaire où reposait, les pieds tournés à l'Orient, un squelette complet dont la taille parut aux ouvriers être d'assez grande dimension. Ceux-ci agirent en cette circonstance comme ils font d'habitude : ils bouleversèrent la tombelle, en brisèrent les dalles et les ossements qu'ils jetèrent au fond de la fouille. Ils eurent cependant la précaution de recueillir huit grands anneaux de bronze placés par groupe de quatre autour des os de chaque jambe. Nul autre objet ne fut rencontré ; mais peut-être qu'une exploration conduite avec soin et méthode aurait produit des résultats plus sérieux.

Les anneaux de bronze qui ornaient les jambes du squelette sont actuellement entre les mains de M. Raimbert, qui a bien voulu nous permettre d'en faire l'étude et d'en prendre des photographies. Sept d'entre eux ont même forme et même ornementation. Quelques-uns sont plus ou moins fracturés, soit anciennement, soit après leur exhumation. Le huitième ou dernier diffère sensiblement par des décors plus compliqués et des dimensions plus grandes. Il est fait au moyen d'une lame de bronze épaisse d'un millimètre environ, qui a été martelée sur une forme

Digitized by Google

saillante ou sur un moule creux, de manière à produire par la méthode du repoussé un certain nombre de motifs de décoration. Les deux bords de la lame affrontés et non soudés sur le milieu de la face interne constituent une tige creuse à laquelle on a donné une forme ovale, annulaire, et dont les bouts sont simplemenf juxtaposés.

L'ornementation consiste en groupes de trois dents ou mamelons dont la section verticale représente un triangle isocèle aux côtés légèrement courbes. On voit quatre groupes semblables entre lesquels viennent s'intercaler quatre séries de trois petits cordons parallèles, disposés transversalement, séparés d'entre eux et des dents voisines par quatre sillons curvilignes très apparents. Le cordon médian est un peu plus accentué que les deux autres. Il existe donc en totalité, à la surface externe de l'anneau, douze saillies ou mamelons, douze cordons et seize rainures ou sillons. Mamelons, rainures et cordons ne sont pas de forme et de dimension absolument identiques, et leurs différences peu sensibles à première vue, sont cependant appréciables après un examen attentif. Cet anneau présente sur un des bords ainsi qu'à la surface interne légèrement arrondie transversalement des traces évidentes de polissage et d'usure à la lime. Il est entièrement creux à l'intérieur et de forme ovale; son poids est de 425 grammes; son plus grand diamètre extérieur est de 14 et son plus petit de 13 centimètres. Les longueurs diamétrales extérieures sont de 85 sur 95 millimètres. (Pl. I, fig. 1 et 2.)

Les sept autres anneaux se ressemblent d'une manière très étroite. On les dirait fabriqués par le même ouvrier et sur le même modèle. Tous ne sont pas complets, mais la même description peut s'appliquer réellement à tous. Comme le précédent, ils sont creux et ont été formés par martelage au moyen d'une lame de bronze dont les bords ainsi que les extrémités ont été simplement affrontés. Les

Digitized by Google

dents ou mamelons sont aussi disposés par groupes : on observe quatre groupes de trois dents et un seul de deux ; en tout quatorze dents. Chaque groupe est séparé du voisin par une bande à peine saillante et de forme rectangulaire étalée transversalement sur la face externe et arrondie de l'anneau. Elle est à son tour séparée des dents voisines par un sillon plus profond obtenu au moyen de la lime. La face interne où se remarque la ligne d'affrontement des bords de la lame est, dans le sens transversal, de forme un peu courbe, arrondie. Quelques spécimens sont fortement usés sur les deux bords et aplatis par la lime; les autres n'ont subi cette opération que sur un seul bord. L'usure a été parfois si profonde que la lamelle de métal trop amincie s'est perforée en plusieurs points. Ces anneaux sont de forme ovale ; les diamètres extérieurs sont de 127 et de 117 millimètres; les diamètres intérieurs de 85 et de 75. Leur poids est sensiblement inférieur à celui du grand anneau décrit en premier lieu. Les dents et les lames intercalées n'ont pas toutes les mêmes dimensions : la largeur des premières varie de 18 à 20 millimètres ; les secondes ont toutes 11 millimètres de largeur; une seule est large de 14 millimètres. Il est facile, sur les anneaux fracturés, d'en étudier les particularités intérieures : la paroi est rugueuse, fortement déprimée au niveau des mamelons, mais absolument intacte au niveau des bandes ou lames rectangulaires, disposition qui prouve que ces dernières ont été faites par le procédé du limage, tandis que les premiers doivent leur forme au repoussé. (Pl. I, fig. 3 et 4.)

Tous ces spécimens sont recouverts d'une belle patine verte de carbonate de cuivre, tachetée çà et là de plaquettes ou concrétions de carbonate de chaux, résultat d'un long séjour dans la terre humide. Au-dessous de la pellicule verte, on voit une coloration rougeâtre due à la présence du protoxyde de cuivre ; plus profondément le métal présente la couleur jaune dorée du bronze véri-

Digitized by Google

table (1). Il en est ainsi de tous les bronzes antiques ainsi que nous l'apprennent les analyses de Fellenberg. La face externe ou dentelée des anneaux est unie et polie avec beaucoup de soin. Un certain nombre présentent des traces de fractures anciennes ; ils ont certainement été portés lorsque déjà ils présentaient un certain état d'usure ou de détérioration. Sur tous, l'intérieur était rempli de terre ; et cette terre soumise à une forte pression avait parfois pénétré dans le canal par des fissures extrêmement petites.

Ces objets sont à n'en pas douter des armilles ou anneaux de jambe ; et quand même nous n'aurions pas su qu'ils entouraient les os des membres inférieurs, leur forme, leurs dimensions nous auraient clairement indiqué qu'ils ne pouvaient être des bracelets ou anneaux de bras. Le squelette auquel ils appartiennent était-il celui d'un homme ou d'une femme ? Il est difficile de le dire, maintenant que le crâne et les os du bassin ont été brisés et dispersés. Mon savant ami, M. le docteur Plicque, visitant cette sépulture quelque temps après sa découverte, a recueilli sur place un calcaneum complet et des fragments des os des jambes. Ces os, m'a-t-il écrit, sont d'une taille très petite et ne peuvent appartenir qu'à une femme.

On est étonné de trouver dans une seule sépulture un nombre d'armilles si considérable. De son vivant, leur possesseur les gardait-il toutes ainsi attachées aux jambes ? En ce cas, et par suite du poids même des objets, la marche devait être singulièrement gênée. On comprend l'existence d'un seul anneau, mais quatre de chaque côté constituent moins une parure qu'un embarras véritable. S'ils n'appartenaient pas tous au mort, il est à présumer qu'ils faisaient partie des présents donnés par la famille ou les amis au moment des funérailles ; dans cette suppo-

(1) De Fellenberg. — Conclusions des analyses de bronzes antiques ; in Matériaux pour l'histoire de l'Homme, 1864-65, p. 478.

Digitized by Google

sition ils auraient eu un sens, une destination purement symbolique. Des armilles semblables à celle de Moissat, quoique différant un peu par les motifs d'ornementation, se trouvent dans les vitrines du Musée de Clermont. Bouillet a décrit et représenté un de ces anneaux (1).

Une question de la plus haute importance se pose maintenant : — A quel âge remonte la tombelle de Moissat? Elle n'appartient pas à l'époque du bronze. Les anneaux de jambe ne semblent guère alors exister et la plupart des bracelets sont d'ailleurs massifs et ouverts sur le côté. On ne savait pas encore assez bien travailler le métal pour obtenir par le martelage un objet d'une facture aussi compliquée que celle des armilles que nous étudions ; et les gisements de cette époque n'en ont jamais fourni de semblables. On ne les trouve pas davantage dans les nombreuses sépultures gauloises de l'époque marnienne ou de la Tène. Mais elles ont été observées dans les tombes d'Hallstatt en Autriche, dans les nécropoles italiennes de Villanova, de Corneto, d'Este, de Certosa, ainsi que dans les tumulus de la Bourgogne, de la Franche-Comté et de plusieurs autres régions de la France. Le plus souvent elles sont associées à des torques, à des fibules de grande dimension. Dans le but d'établir notre diagnose avec plus d'exactitude, nous avons envoyé les photographies des objets et une description succincte de la sépulture à nos illustres amis et collègues de la Société d'anthropologie de Paris, MM. Chantre et de Mortillet, qui ont bien voulu à ce sujet nous donner leur avis. Voici les termes mêmes de la lettre de M. Chantre :

« Autant que je puis en juger, ces objets me paraissent appartenir à l'époque du premier âge du fer, c'est-à-dire d'Hallstatt inférieur (2), car vous savez sans doute que

(1) J.-B. Bouillet. — Statistique monumentale. Clermont, 1846, p. 66. — Pl. IX, fig. 20.

(2) Dans une seconde lettre, M. Chantre précisant davantage me dit : « Depuis que je vous ai répondu, j'ai reçu un mémoire italien qui me montre que ce type qui est

Digitized by Google

dans cette localité, il y a trois ou quatre époques superposées ou du moins successives. La sépulture qui renfermait ces bracelets appartient peut-être à un groupe de tombes couvertes ou non de terre. Il y aurait donc un très grand intérêt à faire des recherches dans la localité. »

De son côté, M. de Mortillet nous donnait les renseignements suivants : « Les armilles, anneaux de jambe en bronze à gros mamelons anguleux, transversaux, parfois séparés par un groupe de fortes côtes en relief, appartiennent à un type bien connu, mais dont l'époque a été jusqu'à présent mal déterminée. Cela tient à ce que dans la plupart des cas, comme à Moissat, ils ont été trouvés sans mélange d'autres objets. Ils appartiennent donc à une industrie particulière et spéciale qui se mêlait aux autres industries. C'est déjà une donnée intéressante.

» Cette forme d'armille n'a jamais été rencontrée dans les stations lacustres de l'âge de bronze pourtant si riches en objets de toute sorte. Elle n'est pas signalée non plus dans les cachettes du même âge, que ce soit des cachettes de marchands ou de fondeurs. Elle n'appartient donc pas à l'âge du bronze, et ne s'y rattache même pas comme transition. En effet, dans l'abondante cachette de Larnaud, où commencent à se montrer les torques, fibules et représentations animales, il n'y a pas trace d'armilles du type de Moissat. Il en est de même dans l'abondantissime cachette de Bologne qui pourtant est déjà du commencement du fer. D'autre part, si nous étudions les nombreux et riches mobiliers funéraires gaulois fournis par les cimetières du département de la Marne et des départements voisins, nous remarquons aussi l'absence complète des armilles du type de Moissat. Comme il n'y en a pas encore à l'âge du bronze, même à l'époque larnaudienne qui ter-

surtout *alpin* se trouve avec des fibules déjà marniennes inférieures mais pas *de la Tène*. Il faut donc dire plus exactement : des *niveaux moyens d'Hallstatt* et non *inférieurs*. On commence à peine à faire des divisions dans ces âges que du reste nous avons tant de peine à établir chez nous. »

Digitized by Google

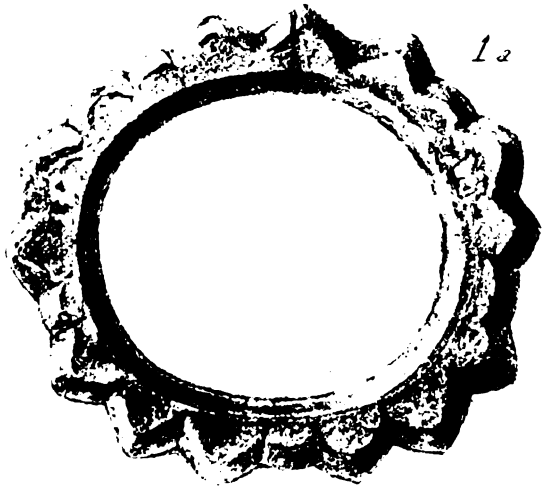

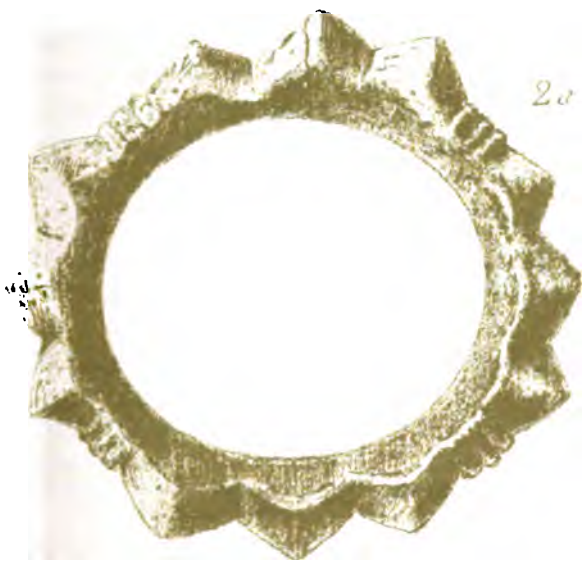

SEPULTURE DE MOISSAT (PUY de DOME)

Digitized by Google

Digitized by Google

mine cet âge, et qu'il n'y en a plus à l'époque marnienne ou gauloise qui précède chez nous l'époque romaine, nous devons en conclure que ce type est intermédiaire entre ces deux époques. Il fait partie de l'époque *hallstattienne* ou *premier âge du fer*. En effet, à Hallstatt même on a rencontré des armilles en bronze qui, si elles ne sont pas tout à fait identiques à celles de Moissat, s'en rapprochent beaucoup. Nous savons aussi que le type exact de Moissat a été recueilli dans des tumulus de France et des contrées voisines qui se rapportent aux premiers âges du fer et sont chez nous les équivalents du cimetière d'Hallstatt.

» Comme date, vos armilles et par suite la sépulture qui les contenait, sont du premier âge du fer, coupure archéologique qui devra être subdivisée en plusieurs époques. Les armilles de Moissat, dans ce cas, ne seraient pas tout à fait de la première. »

La date relative de la sépulture de Moissat ne peut donc faire aucun doute. Elle appartient au temps où le fer fait en Europe sa première apparition, et qui d'après Chantre (1) et Hochstetter (2) peut osciller entre le XIIIe et le XIVe siècle avant notre ère (3). C'est alors que l'histoire signale dans un jour encore obscurci, la venue des premières hordes celtiques qui se ruèrent jusqu'en Ibérie. La civilisation que ces nouveaux conquérants portèrent avec eux n'est pas encore celle de la grande époque gauloise ou marnienne telle qu'elle a été signalée par les auteurs anciens et qu'elle se dégage des recherches modernes dans les cimetières du

(1) Chantre. — Sur quelques nécropoles hallstattiennes de l'Autriche et de l'Italie; in Matériaux pour l'Histoire de l'Homme, 1884, p. 26.

(2) Die neuesten Græberfunde von Watsch und San-Margarethen und der Culturkreiss Hallstatter-Periode; in Matériaux pour l'Histoire de l'Homme, 1884, p. 172.

(3) J'ai aussi communiqué les photographies des anneaux de Moissat à mon savant collègue de l'Anthropologie, M. E. Cartailhac, directeur des *Matériaux*. Il m'a répondu : « Les antiquités dites du premier âge du fer peuvent très bien appartenir aux IVe et Ve siècles avant notre ère, et je crois que c'est le cas pour vos anneaux. » En adoptant cette manière de voir, ces anneaux appartiendraient à la phase moyenne et non à l'aurore de la civilisation gauloise.

Digitized by Google

N.-E. de la France. Le fer, ce nouveau métal qui devait tant contribuer au progrès de l'Humanité, est encore si rare, si précieux, qu'il sert surtout à la fabrication des épées et à la décoration des parures de bronze. Cette civilisation semble avoir laissé une longue traînée à travers l'Europe. Partie des régions du Caucase, peut-être même des hauts plateaux de l'Asie, elle a suivi la vallée du Danube pour venir s'épanouir au Sud de l'Autriche, dans l'Est de la France et le Nord de l'Italie.

DOCTEUR F. POMMEROL.

Digitized by Google

UN

PROCÈS CRIMINEL SOUS CHARLES VI

AIMERIGOT MARCHEZ AU CHATELET DE PARIS

(JUILLET 1392)

« Parcere subjectis et debellare superbos. »

Le 12 juillet 1392, en exécution d'un arrêt du Châtelet, une tête roulait sur un échafaud dressé en la place des Halles. Aussitôt après, toujours en vertu du même arrêt, les membres du supplicié étaient attachés à « quatre des portes souveraines » de la ville de Paris, et le corps pendu aux fourches patibulaires de Montfaucon.

Le condamné frappé par la justice royale avait nom Aimerigot Marchez, fils d'Aimerie (1), seigneur de Chalus, Marchés et de Noblac, et de Marguerite d'Ussel.

(1) Marguerite d'Ussel était fille de Guillaume d'Ussel, seigneur de Chaslus-les-Pailloux, commune de Saint-Exupéry (le *Saint-Soupery* de Froissart), canton d'Ussel, et de Lagarde-Guillotin, commune de Merlines, canton d'Eygurande, fils lui-même de « noble et puissant homme » Hugues et d'Antoinette de Montfaucon. (Cf. Nadaud, *Nobiliaire du Diocèse et de la Généralité de Limoges*, t. III, p. 185; Legros, *Mémoire manuscrit pour l'Histoire des abbayes du Limousin*, p. 502)

L'éditeur des Registres du Châtelet consacre à la famille d'Aimerigot Marchez la note ci-après :

« Aimery Marchez ou de Marchetz était chevalier. Il avait soutenu la cause du roi Jean dans les guerres qui ensanglantèrent le midi de la France au commencement de son règne. Trois quittances, datées des 7 mars 1353, 1354, 15 mai et 15 septembre 1354, constatent la part qu'il a prise à ces guerres. C'est à ce titre qu'il reconnaît avoir reçu son prêt sur ses gages, la somme de quarante-cinq livres tournois, de Jean Chauvel, trésorier des guerres, avec deux cents écuyers de sa compagnie qui ont servi

Digitized by Google

Avant de recevoir le coup fatal, il avait entendu la lecture de la sentence capitale, intervenue, nous dit Froissart, à raison de « ses besongnes d'Auvergne. » C'était, en effet, dans notre province d'Auvergne que Mérigot (c'est ainsi qu'on le désignait) avait commis la série de pillages et de rapines qui attiraient sur sa tête l'expiation suprême.

Les « besongnes d'Auvergne », Froissart les raconte en divers passages de ses *Chroniques*.

Le récit de la prise du château de Mercœur et de celui de la Roche-Vendeix, aux bords de la Dordogne, près de La Bourboule, a été à diverses reprises analysé par les écrivains qui se sont occupés de l'Histoire d'Auvergne.

Il est dès lors suffisamment connu de ceux qui liront ces lignes.

La Société des Bibliophiles de France a eu l'heureuse idée de publier les *Registres du Châtelet de Paris*. Elle nous a donné ainsi, avec toute la procédure de l'information suivie contre Aimerigot Marchez, le moyen de compléter, de contrôler le récit du vieux chroniqueur du XIVe siècle, et en même temps de voir comment on instruisait et comment on jugeait alors ce que nous appellerions aujourd'hui une cause célèbre.

avec lui dans le Limousin et le Périgord, sous le gouvernement de Reynaud de Pons, sire de Montfort, chevalier, capitaine pour le roi ès-dits pays et ès-lieux circonvoisins outre la Dordogne. La seconde de ces pièces est scellée d'un sceau rond de cire rouge, dont l'écu est *chargé de six billettes posées* 3, 2 *et* 1, *accompagnées de quatre pals en chef*. Par des lettres données à Arras au mois de juin 1340, Philippe VI ratifiait l'autorisation qui avait été donnée par les procureurs du roi en Limousin à Aimery Marchez d'établir un étang sur ses terres et de changer la direction d'une route pour l'établissement dudit étang.

» Voici les titres sous lesquels il se trouve désigné dans cette confirmation : « Noble homme et puissant seigneur Aimery Marchez, chevalier, seigneur en partie de Chalus, Marchez et Nouailhac. » (Bibl. nat., cab. des titres, 1re série des Originaux, dossier Marchés et Arch. nat., J.-J. 71, pièce 413, f° 294 verso et 295 recto.)

» Il est encore désigné comme chevalier dans divers titres des années 1354, 1357 et 1362, extraits des Archives du Limousin. » (D. Villevieille, *Trésor généalogique*, t. XXIX, f° 139, f° 140 v° et r°, cab. des titres, 136.)

Digitized by Google

I

Une trêve venait d'être conclue entre les rois de France et d'Angleterre, et des commissaires avaient été désignés par chacune des parties contractantes à l'effet de veiller à l'observation du traité. Ce n'était point chose facile, tant s'en faut. Les armées belligérantes comptaient dans leurs rangs des « bandes de pillars et robeours », vivant de la guerre et par la guerre, auxquels la paix enlevait cette source de plantureuses jouissances. On essaya d'en débarrasser le pays en les envoyant guerroyer en Afrique, sur les côtes barbaresques infestées par les pirates; expédition qui fut dirigée par Jean, comte d'Auvergne, et le dauphin d'Auvergne Beraud II. Mais tous les chefs de compagnie ne purent ou ne voulurent quitter la France, et, parmi ceux qui restèrent, un des plus hardis « en tous fais d'armes... soubtil et appert pour embler et eschieller forteresses » était certainement Aimerigot Marchez.

Depuis dix ans il avait promené ses bandes en Auvergne, en Rouergue et en Limousin. Dans la Haute-Auvergne, le château d'Aleuse, aux environs de Saint-Flour; dans le bas-pays, celui de Mercœur (1), étaient tombés entre

(1) Mercœur, canton d'Ardes-sur-Couze, arrondissement d'Issoire, était la capitale du duché de ce nom.

La prise de Mercœur a fait l'objet d'une lettre de rémission accordée par Charles VI à Louis de Flagheac. (Cf. Dom Vaissete, *Histoire générale de Languedoc*, t. IX, p. 1730, et Aug. Chassaing, *Spicilegium Brivatense*, n° 449.)

Mercœur appartenait alors au dauphin d'Auvergne Beraud II, le « gentil comte daulphin », protecteur de Froissart.

Beraud II, fils de Beraud Ier et de Marie de Villemur, surnommé le comte Camus, épousa successivement Jeanne de Forez et Marguerite de Sancerre, et mourut le 27 janvier 1399.

Sa fille Anne épousa, en 1371, Louis II, duc de Bourbon, fils de Pierre Ier et de Isabeau de Valois, ce prince chevaleresque dont la devise *Espérance* a inspiré à M. le duc d'Aumale l'éloquente péroraison de son discours de réception à l'Académie française, le 3 avril 1873 :

« A une époque de découragement, sous un ciel sombre, au milieu de ce triste XVe siècle, âge de fer et de sang qui n'était plus le moyen-âge et qui n'était pas le temps

Digitized by Google

ses mains. Ses partisans pillaient la contrée, chevauchant à l'aventure, heureux quand ils pouvaient « trouver sur les champs ung riche abbé ou ung riche prieur ou ung riche marchant, ou une route de mullets de Montpellier, de Narbonne, de Limous, de Fouges, de Bessiers, de Carcassonne ou de Thoulouse, chargiés de drap d'or ou de soye, de Bruxelle ou de Moustier-Viller, et de pelleteries venant des foires du Lendit ou d'ailleurs, ou d'épicerie venant de Bruges, ou d'autres marchandises venant de Damas ou d'Alexandrie. »

Une fois la paix conclue, il fallait renoncer à cette vie d'aventures, à ces profits de tout genre. C'était trop demander à Aimerigot et à ses compagnons. Ceux-ci se rallièrent en grand nombre autour de leur capitaine, et s'emparèrent par surprise du château de la Roche-Vendeix, mal gardé et mal entretenu, appartenant à la maison de La Tour d'Auvergne (1). Ils le fortifièrent, le remplirent de vivres et de munitions de toutes sortes, et de là se répandirent dans tous les environs, en dépit de la trève et des ordres des rois de France et d'Angleterre. Ils faisaient des prisonniers sur tous les chemins, s'emparaient

moderne, et qui n'était plus ce poétique moyen-âge cher à M. de Montalembert ; quand la croix disparaissait des rives du Bosphore, quand le roi de France, fou et détrôné, était remplacé dans Paris par un prince étranger ; quand tous les fléaux, toutes les guerres dévastaient notre pays, au temps de l'invasion anglaise, de la peste noire et des Grandes Compagnies, un de mes aïeux, un cadet de race royale, donna pour cri de ralliement à ses compagnons ce seul mot : *Espérance !* Montalembert aussi espéra toujours. Il n'a pas connu nos suprêmes douleurs. Ses derniers jours ont été agités par les inquiétudes qu'il éprouvait pour la paix de l'Eglise ; mais la fermeté de sa foi le rassurait, il ne craignait rien pour l'unité catholique, et il est mort sans savoir que c'était l'unité de la patrie qui, hélas ! allait être frappée. S'il avait survécu à notre malheur, il se serait souvenu de saint Benoît et du moine de Subiaco, et je crois l'entendre dire : « Ramasse le tronçon de ton épée brisée, pauvre France, panse tes blessures, travaille et prends courage ! *Labora et noli contristari.* » Et de sa puissante voix, qui, même altérée par la souffrance, aurait un bien autre retentissement que la mienne, il répèterait le cri que Bourbon poussait au lendemain d'Azincourt, le cri chrétien et français : *Espérance !* »

(1) Le château de la Roche-Vendeix appartenait à la maison de La Tour, dont la *Revue d'Auvergne* publie l'intéressante histoire sous ce titre : *La Baronnie de*

Digitized by Google

des vins, des blés, de tout ce qui tombait sous leur passage, et « riens n'estoit qui ne leur vinst à point, s'il n'estoit trop hault ou trop parfont. »

« Les pays de là environ, ajoute Froissart, et les bonnes gens qui cuidoient estre en paix et en repos parmi la triève qui estoit donnée entre les roys et les royaulmes se commencèrent à esbahir, car ces pillars et robeours les prendoient en leurs maisons et partout où ils les povaient trouver, aux champs et aux labourages. »

Les plaintes des populations arrivèrent au roi Charles VI et au duc de Berry, et des ordres furent donnés à messire Robert de Béthune, vicomte de Meaux (1), chargé de conduire en Auvergne une petite armée et de faire cesser les exploits d'Aimerigot Marchez et de sa bande.

Le vicomte de Meaux réunit en la ville de Chartres quelques compagnies royales de la Picardie et de l'Ile-de-France; il gagna promptement le Bourbonnais et l'Auvergne, par Saint-Pourçain, Gannat, Riom et Clermont. Ses troupes et celles fournies par la province d'Auvergne arrivèrent à Orcival et vinrent mettre le siège devant le château de la Roche-Vendeix.

Aimerigot Marchez ne tarda pas à comprendre que la lutte n'était pas égale entre ses bandes de pillards et l'armée royale. Il avait cru pouvoir compter sur le concours

La Tour d'Auvergne, par H. Burin des Roziers, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris.

Le monticule abrupt qui porte aujourd'hui ce nom est situé près de la Dordogne, et figure parmi les excursions recommandées aux baigneurs du Mont-Dore et de La Bourboule.

Bertrand, seigneur de La Tour, troisième du nom, avait acquis, le samedi 3 octobre 1282, le château de Vendat, et la vente, approuvée par acte passé en la Cour du sceau du roi établie en Auvergne, le mardi 20 octobre de la même année, avait été confirmée par une quittance de l'an 1301, émanée de Géraud de Rochefort, vendeur, au profit du seigneur de La Tour. (Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, t. I, p. 528, et t. II, p. 296.)

(1) Robert de Béthune, vicomte de Meaux « gentil chevalier Piccars », fils de Jehan et de Jeanne de Coucy, époux de : 1° Jeanne de Châtillon ; 2° Jeanne de Barbançon ; 3° Isabeau de Ghistelles ; — mort en 1408.

Digitized by Google

de deux de ses compagnons, Olimbarbe et Pierrot le Béarnais, qui commandaient, le premier le château de la Roche-Donnezac (1), l'autre celui de Chalusset; mais ceux-ci déclarèrent qu'ils observeraient fidèlement la trêve consentie entre les rois de France et d'Angleterre.

Aimerigot résolut d'intéresser à sa cause le roi d'Angleterre, Richard II (2), et son oncle, le duc de Lancastre. Un messager sortit de la Roche-Vendeix, gagna promptement Calais (3) et passa en Angleterre. Le roi et le duc de Lancastre le reçurent et envoyèrent en France un héraut et un écuyer porteurs de lettres adressées au duc de Berry dans le but de lui demander de faire lever le siège de la Roche-Vendeix. Le héraut et l'écuyer vinrent à Clermont et à Issoire et allèrent trouver le duc en son château de Nonette. Le duc s'empressa de céder aux prières de ses cousins d'Angleterre et de transmettre

(1) La Roche-Donnezac (*le fort Chastel d'Ouzac*), aujourd'hui La Roche-Blanche, commune du canton de Veyre-Monton, à 12 kilom. S. S. E. de Clermont.

On n'est pas complètement fixé sur la question de la position du *Calusset* dont parle Froissart.

D'après le récit du vieux chroniqueur, Calusset était situé dans l'évêché de Clermont, et l'on trouve aux environs du Mont-Dore, et par conséquent de la Roche-Vendeix, deux localités du nom de Chalusset.

Aimerigot ne pouvait attendre de secours que d'un compagnon placé à proximité du théâtre de la petite guerre qu'il faisait alors.

Mais quelques historiens du Limousin, et notamment M. Guibert (*Bulletin du Limousin*, XXXIII, 1886, 2e livr.), soutiennent qu'il s'agit, dans le récit de Froissart, de Chalucet situé dans la commune de Boisseuil, canton de Pierre-Buffière, près Limoges.

Cette dernière opinion est partagée par M. Kerwyn de Lettenhowe (*Œuvres* de Froissart, *Table analytique des noms géographiques*, t. XXIV, p. 184 et suiv.).

(2) Le roi d'Angleterre était alors Richard II, fils du *Prince Noir* et petit-fils d'Edouard III. Ce prince était mineur lors de son avènement au trône, en 1377. Son oncle, Jean de Gand, duc de Lancastre, exerça la régence et gouverna en fait sous son nom.

En 1399, il fut détrôné par son cousin, le duc de Hereford, fils de Jean de Gand, et ce dernier régna sous le nom de Henri IV.

(3) Calais, chef-lieu de canton (Pas-de-Calais).

On sait l'importance qu'avait autrefois cette petite ville, prise par Edouard III après la bataille de Crécy, et demeurée aux mains de l'étranger pendant plus de deux siècles. Reprise en 1558 par le duc François de Guise, elle fut rendue à la France par la reine

Digitized by Google

au vicomte de Meaux l'ordre que lui demandait le roi Richard II. Mais Robert de Béthune n'en tint nul compte, et, fidèle aux seuls ordres du roi Charles VI, continua les opérations du siège.

Aimerigot, se voyant perdu, parvint à sortir seul du château assiégé, y laissant en son lieu et place son oncle, Hugues d'Ussel (1), auquel il recommanda d'attendre, sans faire de sortie, les secours qu'il allait chercher. Mais celui-ci méconnut les prudentes recommandations de son neveu. Il fit une sortie, promptement repoussée par l'armée assiégeante, et celle-ci entra aussitôt en la forteresse de la Roche-Vendeix.

A cette nouvelle, Marchez comprit que tout espoir était perdu pour lui, qu'il lui serait impossible de traverser les provinces occupées par les armées françaises et de se réfugier en Angleterre. Il se rendit au château de Tournemire, près d'Aurillac, et y demanda asile : mais le châtelain, désireux de rentrer en grâce auprès du roi et du duc de Berry, s'empressa de le livrer aux autorités royales (2).

d'Angleterre Marie Tudor, femme de Philippe II, roi d'Espagne. Cette infortunée princesse disait que si l'on ouvrait son cœur après sa mort, on y trouverait écrit le nom de Calais.

Depuis quelques années, une nouvelle cité industrielle s'est élevée près de Calais et a reçu le nom de Saint-Pierre.

Les deux cités ont été réunies en une seule et même commune en vertu d'une loi votée en 1886.

Le projet du Gouvernement, adopté sans débat à la Chambre des députés, portait que la nouvelle agglomération porterait le nom de *Saint-Pierre-les-Calais*. Mais le Sénat vota un amendement de M. de Gavardie, éloquemment défendu par son auteur, et la nouvelle commune s'est appelée *Calais-Saint-Pierre*.

On doit savoir gré à ceux qui ont fait prévaloir cette appellation d'avoir conservé le nom de Calais, qui eût peut-être disparu quelque jour.

(1) Hugues d'Ussel, le « Guyot du Seel » de Froissart, oncle maternel d'Aimerigot.

(2) La remise d'Aimerigot par Tournemire fut loin d'être gratuite, comme le raconte Froissart.

Jean de Blaisi souscrivit tant en son nom qu'en celui du roi, au profit de Jean de Tournemire, une obligation de la somme de 4,500 livres : *Pro ratione traditionis et deliberationis Merigot Marchès*; ladite obligation, non encore soldée le 5 août

Digitized by Google

L'arrestation d'Aimerigot Marchez causa une grande joie dans tout le pays et à la cour de Charles VI.

Ce prince écrivit aussitôt au comte d'Armagnac qui commandait les armées royales en Auvergne :

« Très cher et très féal cousin, pour ce que naguères nous fut rapporté que Jean Tornemire, chevalier, avait pris Mérigot-Marchez, écrivîmes hâtivement à icelui chevalier que ledit Mérigot-Marchez il nous envoyât, sur quoi il nous a rescrit que ledit Mérigot il a pris par votre commandement et paravant la reception de nos lettres l'avait baillié à un chevalier qui de par vous et en votre nom l'était venu quérir devers lui si comme plus à plein est contenu ès-lettres dudit chevalier, lesquelles vous envoyons ci-encloses, en vous priant et requérant sur tout le plaisir que nous voudrés faire, et neantmoins mandons à cestes que ledit Mérigot vous nous envoyez incontinent ces lettres vues, en bonne et seure compagnie, et garde sachant que nous en ferons à vous et ailleurs, telle récompensation qu'il devra suffire. Si gardez en toutes manières qu'en ce, n'y ait aucun défaut ou délai (1). »

Marchez avait été remis par Jean de Tournemire au chevalier Jean de Blaisi, commissaire extraordinaire du roi, chargé de négocier moyennant finances l'évacuation des places fortes occupées par les bandes anglaises.

Jean de Blaisi s'était dessaisi de son prisonnier aux

1395, date d'une sommation faite à Jean de Blaisy, à la requête de Tournemire (*Histoire manuscrite d'Auvergne*, par Teillard, curé de Virargues, p. 187).

Dans le récit de Froissart, Tournemire est qualifié cousin de Marchez. Le prisonnier ne parle nullement de cette parenté dans son interrogatoire.

(1) Archives de Rodez.

Cf. *Dictionnaire statistique et historique du Cantal*, t. IV, p. 457, art. *Tournemire*.

La lettre de Charles VI (orthographe modernisée) est reproduite dans le tome III des *Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue*.

Ces divers documents nous ont été communiqués par M. A. Vernière, avocat à Brioude, dont le concours nous a été bien précieux pour cet essai comme pour les précédents.

Digitized by Google

mains de Pons de Langeac (1), sénéchal d'Auvergne, et ce dernier conformément aux ordres du roi l'avait conduit à Paris, où il était arrivé le 5 juin 1392 (2).

Aussitôt arrivé à Paris, le prisonnier fut incarcéré à la Bastille et l'instruction de son procès commença à la requête du prévôt de Paris.

Le 9 juillet, Aimerigot, confié à la garde de Jean La Personne, vicomte d'Acy, fut extrait de la Bastille et conduit à la prison du Châtelet de Paris, où deux sergents eurent ordre de le tenir au secret.

Pour employer le langage juridique de nos jours, les faits relevés contre le prisonnier arrêté à Tournemire constituaient des crimes de droit commun, et à ce titre leur auteur eût été justiciable des juridictions de la province sur le territoire desquelles ils avaient été commis. Connexes d'une rébellion à main armée contre l'autorité royale, ils faisaient d'Aimerigot Marchez un criminel d'État, « traître à la couronne de France », comme dit Froissart, et le prisonnier devait être immédiatement mis à la disposition du prévôt de Paris, lequel remplis-

(1) Pons de Langeac, d'abord connu sous le nom de Ponchot de Langeac, avant d'être sénéchal d'Auvergne, servait sous le commandement de Guillaume de Neillac, chambellan du roi et son capitaine général en Guienne. C'est ce qui résulte d'une montre reçue à Brioude, le 22 août 1388 (D. Villevieille, *Trésor généal.*, t. XVII, fol. 57 v°, cab. des titres, 134).

(2) Le document ci-après fixe la date de l'arrivée à Paris de Marchez :

« Jehan de Blaisy, seigneur de Mauvilly, chevalier, chambellan du roi nostre sire et commissaire d'icelui seigneur sur le fait de la vuide des forteresses occupées par les ennemis du Royaume ès pays de Rouergue, Quercin, Velay, Givaudan et Auvergne, à notre amé clerc Guilaume Cochart, salut : comme par noble homme messire Guy Morel, chevalier, commis à ce de nous eussent été receuz en monstre (passé en revue) soubz noble homme escuier Ponchon de Langheac XXIJ paies de gens d'armes, lesquels nous ont servi à conduire le corps de Mérigot Marchès dès le XXVIJ jour de may jusqu'au jour d'huy V^e jour de juing qui font X jours, si le mandons que aujourd'huy, iceulx avons cassés de gaiges et dores en avant ne leur faies aucun paiement. Donné soubs nostre scel le Ve jour de juing de l'an CCC IIII^xx et onze.

» Scellé d'un sceau en cire rouge portant une fasce chargée d'une petite croix recroisetée et accompagnée de six coquilles posées trois en chef et trois en pointe. »

(Original au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale.)

Digitized by Google

sait auprès du Châtelet de cette ville les fonctions exercées aujourd'hui par le chef du parquet de la Seine.

II.

« Le Châtelet de Paris, dit M. Desmaze (1), était une juridiction royale inférieure, de la même classe que les autres prévôtés; mais il siégeait dans la capitale même, recevait les appels des différentes châtellenies de la vicomté et ressortissait *nûment* du Parlement... Dans quelques villes, à Paris, à Orléans, à Montpellier, à Melun, les justices s'abritèrent toujours dans les châteaux-forts. Elles n'avaient avec les châtellenies rien de commun que le lieu même où elles siégeaient et d'où elles prirent souvent leur nom. A Paris, le château-fort où la justice municipale tenait ses séances, était situé à l'extrémité du pont joignant la Cité à la rive opposée. C'était, dans l'origine, une tour bâtie, après la conquête des Gaules, par Jules César, pour la défense de Lutèce. Il y avait là deux forts, le *grand* et le *petit Châtelet*. La justice de Paris se tenait dans le *grand Châtelet*...

» Le Châtelet s'élevait sur le terrain même encore aujourd'hui appelé *Place du Châtelet*. Il existait déjà lors du siège de Paris par les Normands en 884. Souvent modifié, presque entièrement reconstruit à l'intérieur en 1506, 1537, 1544 et 1684, le Châtelet se composait de trois tourelles reliées par des constructions de diverses époques. Deux de ces tourelles en pendentif d'inégale grosseur, protégeaient les deux côtés d'une voûte qui donnait accès dans la ville. Au sommet de l'une des tourelles était une galerie entourée d'une balustrade en fer et surmontée d'un toit conique : cette galerie servait aux *gaites* ou gardes de nuit. La voûte supportait deux étages au milieu desquels était un cadran couronné d'un écusson aux

(1) Le *Châtelet de Paris*, par A. Desmaze, conseiller à la Cour d'appel de Paris.

Digitized by Google

armes de France. Une grande statue de la Vierge, tenant le Christ enveloppé dans son manteau, était sculptée sur la clef de voûte et donnait au Châtelet le caractère distinctif des autres portes de Paris (Sauval, *Antiquités de Paris*, t. Ier, p. 31)...

» Le Châtelet était donc la justice ordinaire de la ville, prévôté et vicomté de Paris. La justice s'y rendait au nom du prévôt de Paris qui est d'épée; toutes les sentences de cette juridiction et tous les actes des notaires sont intitulés en son nom. »

Saint Louis et Philippe-le-Bel avaient réglé par diverses ordonnances la compétence et la procédure de ce tribunal.

En matière criminelle, les tribunaux français ont toujours eu, avant comme après la Révolution qui a si profondément modifié le droit criminel encore plus que le droit civil, une tendance à chercher à obtenir l'aveu de l'accusé et à le lui arracher, on peut le dire, *per fas atque nefas*. De là, la question appliquée comme moyen ordinaire d'information. C'est ce qui résulte des procès-verbaux du procès instruit au Châtelet de Paris contre Aimerigot Marchez.

Les dépositions des témoins entendus par les magistrats instructeurs ne nous ont été qu'en partie conservées et sont d'ailleurs d'une assez minime importance en l'espèce. Il en est autrement des interrogatoires du prisonnier.

Comme de nos jours les bandits de la Corse, Marchez et Geoffroy Tête-Noire qui commandait le château de Ventadour, trouvaient dans les populations et chez les autorités du Limousin et de l'Auvergne des complices qui les ravitaillaient, les fournissaient de vivres et de munitions et les tenaient au courant des bons coups qu'il y avait à faire. A Limoges, Aimerigot avait battu monnaie au coin du roi de France, et ce avec la complicité d'un certain nombre de religieux « vestus de drap rousset et d'un sca-

Digitized by Google

pulaire blanc ». Un prêtre de Rochefort, dit un témoin, rapportait à la Roche-de-Vendeix tout ce que les gens du pays entreprenaient contre le chef de bande (1).

Le premier interrogatoire du prisonnier eut lieu le 10 juillet. Marchez fut conduit « sur les quarreaux du Chastellet... pardevant monseigneur le prévôt (chevalier Jean de Folleville), présens nobles hommes et puissants seigneurs messire Robert de Béthune, chevalier, visconte de Meaux, messire Jehan de Blaisy, chambellan du roy, messire Guillaume le Bouteillier, seneschal de Limosin, et messire Béraut du Bois Rogier, chevalier, maistre Guillaume Pons, conseiller du roi nostre sire en parlement, Dreux d'Ars, lieutenant dudit monseigneur le prévôt, Andrieu le Preux, procureur du roy nostre sire ou dit Chastellet, Girart de la Haye, examinateur illic, et maître Guillaume Cochetart, notaire du roy nostre sire ou baillage de Saint-Pere le Moustier. »... Le dessus dit prisonnier Mérigot Marchès fut interrogé par monseigneur le prévôt sur « sa vie, estat, gouvernement, maintieng, acointances, aliances, féaultés et promesses qu'il avoit faites tant aus François et aucuns François à lui, d'aucun en savoit, comme Englois qu'il avoit en son obéissance, et des machinations que faites avoient contre le bien, honneur et estat du roy nostre sire... et aussi sur toutes choses qui lui seroient demandées, et de celles qu'il sauroit qui pourroient servir au prouffit du dit seigneur, de son dit royaume et de tout le bien public et à la confusion de son adversaire d'Engleterre. »

Conformément à l'usage alors établi, l'accusé prêta sur les saints Évangiles le serment que l'on exige aujourd'hui

(1) Dépositions du bourc *(bâtard)* de Malencontre; de Bertrandon de Vez, capitaine de Rochefort; Guillaume Constans, de Pontgibaud; Pierre Giat, de la Tour; Johannet, d'Orcival; Perrotin de Cisternes, de Meymac; Perrotin de Villevalès; Jehan Lespicier, consul de Tulles; Jehan le Mège, de Limoges; Gérart de Serre, capitaine de Lestranges.

Digitized by Google

des seuls témoins assignés devant les juridictions criminelles.

L'interrogatoire de l'accusé était le seul moyen à lui accordé de se disculper et de repousser les charges accumulées par l'instruction. Point de défenseur, même d'office.

Marchez, dont les réponses ont été consignées au procès-verbal, se défendit habilement.

Il raconta à ses juges ses origines et ses campagnes, s'étendit sur les entreprises qu'il avait exécutées ou seulement projetées, et finalement jeta par-dessus bord le roi d'Angleterre, et surtout le régent le duc de Lancastre, et donna sur la situation des armées anglaises campées en France des détails qui pouvaient être utilisés par le gouvernement du roi Charles VI.

Né au château de Beaudéduit, à quatre lieues de Limoges, depuis lors détruit, au temps des grandes guerres, époux de Mariette Marchés, sans enfant, Marchez expose que son père, Aimerie, « au temps que par le feu roi Jehan le pays de Limosin fu baillé et livré aux Engleis (1) se tourna et print le parti du roy de France... au quel temps il qui parle estant en aage de IX ans ou environ, fu par son dit feu père baillié en garde à messire Thomas de Roux, chevalier tenant le parti d'iceulx Engleis, et avec lequel il demoura par l'espace de trois ans ou environ. »

Après la mort de messire Gouffier Hélias, chevalier, qui fut son gouverneur après Thomas de Roux, Aimerigot fut confié à un écuyer anglais, Richard de Neuville, lequel le présenta au duc de Lancastre.

Dès ce jour, Marchez était l'homme lige du roi d'Angleterre qu'il a servi fidèlement et loyalement.

On lui a proposé de s'emparer des châteaux de Carlat et

(1) Cette réponse du prisonnier fixe son âge. Le traité de Brétigny, qui livra le Limousin aux Anglais est du 8 mai 1360. Aimerigot, âgé de neuf ans à cette date, avait quarante-deux ans en 1392.

Digitized by Google

de Montrognon et il n'avait tenu qu'à lui de s'emparer du château de Nonette, appartenant à monseigneur le duc de Berry et assez mal gardé. Il avait jeté son choix sur le château de Ventadour et cherchait le moyen de s'en rendre maître, lorsque Tournemire s'était assuré de sa personne et l'avait remis aux gens du roi.

Les trêves conclues entre les deux royaumes sont, au dire du prisonnier « très dommageables au roy de France et à son royaume, parce que ou pays d'Engleterre a très grant famine, et que durant icelles trêves, les Engleis se sont fort avitaillés des biens creus et estant ou royaume de France, et que aussi plusieurs marchans de France en y ont fait mener très grant quantité et scet ces choses par plusieurs Engleis et François. »

Un an avant son arrestation, Aimerigot avait reçu du duc de Lancastre « certaines lettres closes qui lui furent présentées par messire Richart Credo, chevalier anglais, et contenoient icelles lettres, si comme il se recorde, que il qui parle, se tenist bel et bien ainsi qu'il avoit acoustumé de faire, et se gouvernast et gardast ses forteresses au mieulx qu'il pourroit et sauroit, et que les trêves faillies il passeroit la mer et entreroit ou royaume de France a très-grant puissance, sans aucune faulte. »

Il sait, ajoute-t-il, que « se xij^{c} hommes d'armes et iij^{c} arbalestriers estoient ou pays de Guyenne et tenoient les champs par un an, ils ne se trouveroient homme nul ou dit pays, par le roy d'Engleterre ou le duc de Lancastre, secours et ayde d'autres gens — *Item*, scet que se le roy de France ou aucuns ses officiers aloient oudit pays de Guienne acompaigniés des dites gens d'armes et arbalestriers, il a oudit pays cent forteresses, que grandes que petites, lesqueles, soubs umbre de ce qu'ils se pourroient excuser par devers les Engleis qu'ils se seroient rendus François, pour la doubte et paour d'iceulx et qu'ils ne destruisissent eulx et leurs biens, se rendroient voulentiers François, sans aucune force ou contraincte leur faire. »

Digitized by Google

Les populations de la Guyenne, séparées de la France par les derniers revers de ses armées attendent impatiemment l'heure de la délivrance. Le roi d'Angleterre et le régent Lancastre porteront de nouveau la guerre sur le continent. Ils ne redoutent rien tant qu'une invasion des Iles Britanniques.

En ce qui concerne la prise du château de la Roche-de-Vendeix, Aimerigot explique que depuis la trêve, il n'avait aucun château où se loger. Créancier d'une forte somme d'argent à lui due par le comte d'Armagnac à raison d'un voyage en Aragon, il s'est emparé du fort de Vendeix pour le retenir comme gage de sa créance et l'a depuis rendu et mis en l'obéissance du roi en le baillant à messires le vicomte de Meaux et Guillaume Le Bouteiller (1).

Le comte d'Armagnac (2) avait fait proposer à Marchez par lettres closes à lui apportées par Quillart de Bessynes, sénéchal du Rouergue, de demeurer son homme et son vassal, serment prêté de le servir contre tous, excepté contre le roi d'Angleterre, avec permission de « faire son prouffit partout là où il porroit et sauroit sauf en sa terre ». Et comme condition du marché, remise était faite audit Aimerigot du château et de la ville de Saint-Geniez, en Rouergue.

Le dire de l'accusé sur ce point est confirmé par un acte publié par Dom Vaissete *(Histoire générale de Languedoc)*, duquel il résulte que le comte d'Armagnac et Marchez eurent d'excellentes relations jusqu'au jour où le comte refusa de payer sa dette.

(1) On remarquera que Mérigot donne comme volontaire la remise de la Roche de Vendeix au vicomte de Meaux, sans même la moindre allusion au siège de ce château dont le récit est fait avec tant de détail par Froissart.

(2) L'Armagnac, pays compris dans la Gascogne, forme aujourd'hui le Gers, et partie de Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne.

Jean III était comte d'Armagnac, de Comminges et de Charolois à l'époque où Marchez commençait ses exploits. En 1391, la mort de Jean III mit le comté aux mains de Bernard VII, comte d'Armagnac, chef de la faction qui prit ce nom.

La fille de Bernard VII épousa Charles d'Orléans, fils du duc Louis d'Orléans.

Digitized by Google

Après ce premier interrogatoire, Aimerigot Marchez fut ramené en prison et le mardi suivant, 11 juillet, nouvelle comparution devant les juges et le prévôt du Châtelet.

L'accusé renouvela ses aveux, répétant qu'il n'avait pas cru offenser la majesté royale, qu'il avait d'ailleurs espéré que tous ces actes seraient couverts par le traité de paix à intervenir. Il ne fit d'ailleurs nulle difficulté de reconnaître qu'il avait toujours pris et tenu le parti du roi d'Angleterre plutôt que celui du roi de France.

Les juges résolurent de soumettre le prisonnier à la question. On le dépouilla de ses vêtements. « Mis, lyé et estendu à la question de la couste pointe sur le petit tretteau ; et avant ce qu'il feust aucunement tiré, ne jetté eau sur lui, requist instamment que l'on le meist jus d'icelle question et il diroit vérité. Si fu mis hors d'icelle question et deslié ledit Mérigot, prisonnier, du commandement dudit monseigneur le prevost, et après ce qu'il ot esté au feu et se choffé, fu ramené en jugement sur les quarreaux dessus dis ».

Cette fois, il ne fut question ni du roi d'Angleterre, ni de Lancastre, ni du comte d'Armagnac, mais du comte dauphin Beraud II. Un nommé Jehannot Dorlades, familier et serviteur du comte dauphin lui avait plusieurs fois fourni des vivres et des munitions, même depuis la trêve. Aimerigot allait chaque année à Ardes au château de Beraud II. Il y buvait avec le châtelain et en échange de ces politesses consentait à ménager la terre et les vassaux du comte dauphin. Moyennant de l'argent et quelques prestations en nature ce pacte avait été conclu et pareille convention stipulée pour la terre de Blesle (1) appartenant à « une dame de religion, parente du dit comte Dalphin. »

Avant ces relations avec Beraud II, Marchez et ses gens,

(1) La dame de religion était Maure ou Mauritia, fille de Robert Dauphin Ier, seigneur de Saint-Ilpize, et d'Almoux de Combronde, et par conséquent tante de Beraud II.

Digitized by Google

s'étant emparés du château de Mercœur, l'avaient rendu après avoir obtenu une assez belle rançon.

Ainsi se termina l'interrogatoire d'Aimerigot.

Les juges délibérèrent hors la présence de l'accusé. Ils rendirent leur arrêt le même jour, 12 juillet.

Cet arrêt condamnait le prisonnier à la peine de mort, après l'avoir reconnu coupable comme traître au roi de France (1).

Il fut exécuté le lendemain.

« A celle fin vint Aymerigot Marcel, dit Froissart. De luy, de sa femme et de son avoir je ne scay plus avant.... Se Aymerigot euist tourné ses usages et ses argus en bonnes vertus, il estoit bon homme d'armes de fait et d'emprise pour moult valloir, et pour ce que il fit tout le contraire, il en vint à male fin. »

Déjà au XIVe siècle, le pouvoir royal aimait à faire acte d'autorité dans les provinces éloignées de Paris.

Les juges du Châtelet sous Charles VI, comme plus tard ceux des Grands-Jours sous Louis XIV, châtiaient impitoyablement les rebelles, et les frappaient au nom du roi de France.

MAURICE CHANSON.

---

(1) Voici le dispositif de la sentence :

«... Délibérèrent et furent d'oppinion qu'il estoit très fort traitre dudit seigneur (le roi) et de son royaume, et un très fort larron, murdrier et bouteur de feux, et que, comme tel, il avait desservi à estre exécuté solempnelment, pour ce qu'il est nobles homs et de noble lignée ; et afin qu'il en soit perpétuel mémoire, et que tous autres y preignent exemple, en la manière qui en suit, c'est assavoir : que icellui Mérigot, prisonnier, soit traîné sur une claye, comme gentilhomme, et, après, assis en hault sur un bais mis au travers des paumeles d'une charrette, et que, à trompes cornans, il soit menés tant ès hales de Paris comme aillieurs, aux notables portes de la ville de Paris, et èsqueles hales icellui Mérigot feust décapité, et la teste mise au bout d'une lance sur l'eschaffaut ; en après les quatre membres d'icellui pendus aux quatre portes d'icelle ville de Paris, et le corps du dit Mérigot pendu à la justice du roy nostre dit seigneur, à Paris. »

Digitized by Google

LA BARONNIE DE LA TOUR-D'AUVERGNE

DEUXIÈME PARTIE

Histoire des barons de La Tour

CHAPITRE V.

§ 2. — L'Abbaye de la Vassin.

Sommaire. — Situation topographique de la Vassin. — Etablissement de l'abbaye; sa destination. — Sépulture de la famille de La Tour. — Emplacement du couvent et de l'église, sa description, sa règle et ses modifications successives. — Personnel de l'abbaye, ses abbesses. — En 1516, la Vassin devient une abbaye royale. — La Vessy ou la Vechy, nom primitif du monastère, ce qu'il signifiait. — Il prend le nom de la Vassin, signification de cette nouvelle dénomination. — Revenus et charges du couvent, sa gêne, ses ressources, ses biens; ils sont confisqués en 1790 et vendus nationalement en 1792. — Angoisses des Bernardines, leur courage, leur fidélité à leurs engagements, leur fin.

Avant le XIIe siècle, c'est-à-dire avant l'établissement d'un couvent de Bernardines à la Vassin, y eut-il dans cette vallée une autre communauté religieuse?

D'après le *Gallia Christiana* (1), l'affirmation ne serait pas douteuse. Bien plus ! selon lui, les Bernardines y auraient pris la place d'une vieille abbaye appelée d'Entraigues. Cette abbaye tirait son nom de sa position entre deux cours d'eau. *Hæc abbatia,* dit le *Gallia,* sic « *appel-*

(1) T. II, p. 409, édition Palmé, Paris, 1873.

Digitized by Google

lata fuit aliquando quod inter aquas fluvioli et alterius rivi sit posita. »

Est-ce bien vrai? Le *Gallia* ne rapporte aucune preuve de son assertion; on peut donc la discuter. Qu'il y ait eu jadis une abbaye d'Entraigues dans cette partie des montagnes de la Basse-Auvergne, cela paraît certain d'après un titre de 1195 rapporté par M. Elie Jaloustre dans sa très remarquable étude historique sur la Vassin (1). Nous n'avons pas à y contredire. Mais qu'elle fut placée dans la vallée de la Vassin, rien à notre connaissance n'autorise à le dire. La position de la Vassin, dans un fond entouré d'un côté par la Trentaine, de l'autre par le petit ruisseau de Chaperouge, qui seraient le *fluvioli* et le *rivi* dont parle le *Gallia*, ne suffit pas, à nos yeux, pour permettre d'affirmer que la vallée d'Entraigues et de la Vassin soit la même. Beaucoup de localités en Auvergne sont situées entre deux cours d'eau, et reçoivent de cette situation l'appellation d'Entraigues. Il y en a une assez près de la Vassin et dont le nom a servi, dans l'organisation communale du Puy-de-Dôme, à distinguer la commune d'Egliseneuve du canton de Besse des autres communes d'Egliseneuve des cantons de Sauxillanges et de Billom. C'était peut-être là que se trouvait le couvent d'Entraigues rappelé par le *Gallia*.

Ce recueil a, nous le reconnaissons, nécessité d'immenses recherches. Il faut rendre hommage à la très grande érudition de ses auteurs. Mais MM. de Sainte-Marthe ont été frappés eux-mêmes des erreurs commises dans la première édition, celle de 1666. En 1720, ils entreprirent celle qui sortit des presses de l'Imprimerie royale et ne fut pas achevée. Le doute est donc permis, et l'édition de 1873 n'a rien ajouté à l'article sur la Vassin. Ne peut-on pas, avec plus de vraisemblance, voir dans le choix de la Vassin par le baron de La Tour pour sa sépul-

(1) Clermont-Ferrand, Ferdinand Thibaud, 1879 (p. 4).

Digitized by Google

ture et celle de sa famille et dans la fondation d'un couvent de Bernardines une inspiration de saint Bernard, tout au moins une conséquence de son exemple, de ses idées, de ses doctrines? Ne faut-il pas se rappeler comment il fonda Clairvaux? comment son maître, saint Robert, avait fondé Citeaux?

« Il y avait, disent les vieilles chroniques, à cinq lieues » de Dijon, un horrible désert tout couvert de ronces, » d'épines et de bois. On l'appelait Citeaux. Il était situé » entre une petite rivière et un ruisseau. Ce fut là que » s'établit saint Robert. »

Lorque saint Bernard quitta Citeaux pour aller fonder en Champagne un nouvel établissement du même ordre à Clairvaux, il rechercha également une solitude profonde, terrible, désolée, et il s'arrêta aussi entre deux cours d'eau.

Où fut donc établi le couvent des Bernardines sur la terre du baron de La Tour? Bertrand Ier ne pouvait-il pas le fonder dans un endroit plus près de sa demeure? Pourquoi donc plaça-t-il sa nécropole dans un lieu si écarté et d'un accès si difficile? Pourquoi donna-t-il ses préférences à un lieu aussi désert, aussi inhabitable que Citeaux et Clairvaux? C'est que le disciple marcha sur les traces de son maître. Enfin, pourquoi aurait-on changé le nom de la vieille abbaye d'Entraigues, qui exprimait si bien sa position (*inter aquas*), pour lui donner celui de la Vessy ou de la Vechy?

Quoi qu'il en soit, il demeure certain que la nouvelle abbaye eut son berceau dans une gorge étroite, profonde, inabordable, hérissée de rochers, de ronces, de broussailles, entourée de toutes parts de hautes montagnes, de grandes et épaisses forêts, et au fond de laquelle mugissait avec fracas le torrent de la Trentaine. Même aujourd'hui, on ne peut voir cette fosse béante, lorsqu'on la découvre des hauteurs qui l'environnent, sans éprouver un sentiment de répulsion et d'horreur. Bossuet disait qu'au Carmel l'âme était si resserrée de toutes parts qu'elle ne pou-

Digitized by Google

vait respirer que du côté du ciel. N'était-ce pas pire à la Vassin? Il semble qu'on ne pouvait y envoyer au ciel qu'un regard perpendiculaire.

Aussi l'imagination populaire, qui ne comprenait rien à ces ardeurs d'immolation de la créature humaine, ne put expliquer l'établissement de la Vassin que par des récits merveilleux. Le nom donné à l'abbaye lui en fournit le texte, car elle ne s'appela pas tout d'abord la Vassin. La *Vessy* ou la *Vechy* fut son appellation primitive; on l'emprunta au patois local. Qu'est-ce que cela pouvait bien dire? En patois, la *Vessy* ou la *Vechy* signifie : la voilà (1). La voilà! L'explication était trouvée. La voilà! qui? l'abbaye? Non pas, ce n'est pas l'abbaye qu'on cherchait et qui fit crier : la voilà! C'est une fille du baron de La Tour qui, dans un moment d'exaltation religieuse, avait disparu de la maison de son père! Elle s'était égarée dans sa fuite, et, après de laborieuses recherches, on la trouva accroupie sur un rocher granitique qui surplombe la Trentaine. Ce fut là que, dans un élan de reconnaissance envers Dieu, le père de l'enfant fit vœu de fonder une église et un couvent. Telle est la fable!

Il est difficile de trouver dans les noms des personnes et des choses la raison de leur formation. Nous n'avons ni goût ni confiance à la leur demander. Si pourtant nous étions obligés d'exprimer notre sentiment sur le premier nom de l'abbaye, nous inclinerions à croire que la Vessy peut venir de *Vaissa*, qui, d'après Ducange, signifie *Vache* (2). Au fond de cette partie de la vallée de la Trentaine, il y avait en effet une prairie servant à la nourriture des vaches, et l'abbaye aurait bien pu s'en autoriser pour se donner le nom de la Veyssi.

Le nouveau couvent s'établit donc dans un lieu triste et

(2) Cette signification se trouve aussi dans les Assises de Jérusalem : « Je suis prêt » de le prouver de mon corps contre le sien et le rendrai mort ou récréant en une heure » du jour; *vey-ci* mon gage, c'est-à-dire : *voici* mon gage. »

(1) Ducange, V. *Vaissa*, Glossaire de la basse latinité. Paris, 1733.

Digitized by Google

sauvage : il y apporta une règle qui lui imposait sans pitié les plus dures privations et les exercices de piété les plus énervants. Les prescriptions de l'ordre de saint Benoît étaient si destructives des forces du corps humain que le cardinal Jacques de Viry a cru qu'avant leur adoucissement elles empêchèrent la création de couvents de femmes de l'ordre (1). Mais il se trompait. Il est aujourd'hui prouvé qu'il y en avait au milieu du XIIe siècle, et nul ne peut en être plus convaincu que nous, puisqu'en 1166 et 1199 le couvent de Bernardines de la Vassin recevait des dons importants du frère de la femme de Bertrand Ier, le comte de Nîmes, et d'une grande dame d'Auvergne, la comtesse de Montferrand (2).

Quelle que fût l'austérité de la vie des Bernardines, il fallut pourtant que le fondateur leur vînt en aide au début. Bertrand Ier fit ce que le duc de Bourgogne avait fait pour saint Robert, il leur accorda quelques possessions territoriales, des cens, des redevances, et bâtit le monastère et l'église où il voulait être enterré. Pendant près d'un siècle, les membres de la famille y furent inhumés. Tous donnèrent des biens au couvent. Aussi, en 1302 (3), l'abbesse Castellone disait, dans un aveu-dénombrement, que l'abbaye avait été fondée et enrichie par la maison de La Tour ; et, en 1427, une autre abbesse, Anne de Tinières, faisait la même déclaration (4).

La sépulture à la Vassin était-elle familiale ou simplement héréditaire ? Elle était familiale, puisque l'obituaire de l'abbaye renferme les noms de plusieurs baronnes de La Tour (5).

(1) Histoire d'Occident.

(2) Baluze, t. II, p. 256 et 487.

(3) Baluze, t, II, p. 256.

(4) Biblioth. nation., fonds Baluze, arm. 6, p. 8, n° 4, t. I.

(5) Les Romains avaient aussi leurs sépultures familiales. Dans son *De Officiis*, liv. I, Cicéron les vante beaucoup : « Magnum est, dit-il, universæ familiæ solatium, » si iisdem sacris, iisdem monumentis et sepulchris utentur. »

Digitized by Google

Où furent construits le couvent et l'église qui en faisait partie ?

Le *Gallia* décrit avec exactitude leur emplacement : « *Jacet*, dit-il de l'abbaye, *in profundâ valle silvis, rupibus et montibus circumseptâ.* » Le mot *jacet* est bien trouvé. Elle gisait en effet dans une véritable tombe, au plus profond de la vallée, et toutefois elle surmontait une roche granitique contre laquelle vient se briser la Trentaine. Le bâtiment était construit dans un couloir plus long que large, resserré au nord par un contrefort décharné, recouvert en certaines parties de bruyères étiolées, et du côté du midi par la rivière qui s'écoule en grondant. A en juger par les vestiges des murs encore sur place, il était de petite dimension; il allait de l'ouest à l'est. Deux fois il fut incendié dans le courant du XVIIe siècle; mais rien ne donne la pensée qu'il fut plus étendu avant cette double destruction partielle. L'église en était la partie principale; elle occupait une portion de l'aile septentrionale du couvent. Près d'elle était un petit cimetière entouré de hautes murailles; il est inutile de dire qu'on n'y voit aujourd'hui aucune pierre tumulaire (1).

Les cellules étaient rangées sur les deux côtés du parallélogramme allongé. Celles du midi baignaient leurs pieds dans la rivière, et, pour les défendre contre les irruptions du torrent on avait dû donner au rocher des murs de soutènement. Sur ces murs on avait apporté un peu de terre végétale, et c'était ainsi qu'on avait obtenu sur ce rocher les miniatures de jardins suspendus qu'on y voit encore. Les cellules de l'aile du nord étaient sombres; le soleil y

(1) Baluze, ayant trouvé dans les testaments de Bernard VII et de Bertrand III l'expression de *cimiteris*, en a conclu que les membres de la famille de La Tour avaient été ensevelis dans le petit cimetière de la Vassin; mais ce n'était point là qu'était leur sépulture. Ils étaient seigneurs hauts justiciers, *patrons* de l'église, et ils avaient à ce double titre le droit d'être enterrés dans l'église. Ce droit était un des droits honorifiques les plus précieux et les plus recherchés par la haute aristocratie. Ce fut donc dans l'église du couvent que furent déposées leurs cendres tant qu'ils se firent enterrer à la Vassin.

Digitized by Google

pénétrait rarement. Enfin les appartements abbatiaux et la salle capitulaire étaient au centre du couvent. Les religieuses entraient de l'intérieur du couvent dans le chœur de l'église par une porte qui ne s'ouvrait que pour elles, et une forte grille les séparait de la petite partie de l'église ouverte au public. La chambre de l'aumônier et celle dans laquelle on recevait les hôtes de la maison se trouvaient à l'est de l'abbaye.

Lorsqu'il fut défendu de manger isolé dans sa cellule et qu'un réfectoire commun fut ordonné, on le plaça dans l'étage du rez-de-chaussée, le plus près possible des cuisines. A l'ouest de la maison étaient ces cuisines, la buanderie, la boulangerie, la boucherie, les caves, les loges de volaille et la porcherie. Du côté de l'ouest, une porte extérieure solidement ferrée donnait accès au couvent, on en fermait soigneusement l'entrée, et de fortes grilles en fer aux fenêtres de tous les appartements complétaient la sécurité des habitants.

Toutefois, il n'est pas possible de ne pas admirer le courage et la confiance en Dieu de ces pauvres femmes qui affrontaient si résolûment tous les périls de la solitude et du désert; car où pouvaient-elles espérer de trouver un secours efficace contre les entreprises les plus criminelles? Le personnel laïque ne se composait que de quelques pâtres, d'un jardinier et de journaliers employés pendant les beaux jours à l'exploitation rurale du petit bien situé aux alentours de l'abbaye. Ce personnel couchait assez loin du couvent. Le petit bien se composait surtout d'une assez belle prairie appelée la *Prade,* qui s'étendait entre la Trentaine et le petit ruisseau de Chaperouge.

Au-dessus du couvent et à une distance de 500 mètres, en remontant à l'est la rivière, près de son confluent avec le cours d'eau nommé l'Eau-Verte, qui vient de Saint-Genès-Champespe, se trouvaient les moulins de l'abbaye : un à farine, un à scie et un à foulon.

Tels étaient le monastère et ses dépendances. Ce n'était

Digitized by Google

donc qu'une petite maison et un très modeste établissement. En contemplant aujourd'hui ses ruines, on se demande comment il pouvait suffire au logement de tant de monde ; car nous allons voir que le nombre de ceux qui s'y trouvaient réunis était quelquefois très considérable.

Il nous est impossible de dire si celui des religieuses était limité par les statuts. Nous inclinerions à croire qu'il ne l'était pas. Il a en effet varié très souvent. Le plus ordinairement il y a eu à la Vassin vingt-quatre ou vingt-cinq religieuses professes (1) et quatre ou cinq converses (2) ; il y eut souvent des novices (3). Quelquefois aussi de grandes dames du monde y vinrent en retraite. Enfin il y eut toujours un chapelain à demeure, et la chambre des hôtes donna fréquemment l'hospitalité à des pèlerins, à des visiteurs, à des parents de religieuses de l'abbaye ou à des hommes d'affaires de la communauté. Au XVIIIe siècle, le couvent reçut même quelques pensionnaires. Il en résulta l'obligation de dédoubler certaines cellules plus grandes que les autres ou de mettre dans la même trois ou quatre lits.

Nous avons déjà dit que la règle apportée par les Bernardines à la Vassin était d'une inflexible et redoutable austérité. Heureusement qu'on finit par la rendre acceptable à l'aide de modifications successives. Il importe de faire connaître que si dure qu'elle fût, le couvent de la Vassin eut le rare mérite de ne jamais la transgresser et attendit patiemment qu'elle fût adoucie.

En arrivant à la Vassin, les Bernardines se nourrirent uniquement de potages de feuilles d'arbres et de légumes cuits à l'eau. Il leur fut défendu de porter du linge sur elles et elles durent dormir sur un lit de paille. En 1265, la constitution appelée la Clémentine, du nom de son

(1) On appelait professes les religieuses qui avaient fait leurs vœux de profession.

(2) Les converses faisaient le service intérieur du couvent.

(3) Les novices étaient les aspirantes religieuses encore dans leurs années de postulation (épreuve).

Digitized by Google

auteur le pape Clément IV, renouvela toutes les sévérités de la règle; elle interdit expressément aux couvents de filles l'usage de la viande, et leur fit une stricte obligation de ne pas en donner même aux évêques en tournée. Mais ces prescriptions inhumaines amenèrent des révoltes dans plusieurs monastères; on leur désobéit. Benoît XII, ancien religieux de Citeaux, s'irrita de ce manquement au vœu d'obéissance. Il fit à son tour une constitution nommée la Bénédictine et édicta des peines corporelles contre les coupables. Ainsi, par exemple, le religieux ou la religieuse qui, n'étant pas malade, buvait du vin, mangeait de la viande ou des légumes cuits à la graisse, était mis au pain et à l'eau pendant trois jours et recevait pendant le même temps la discipline devant le couvent tout entier. La Bénédictine eut le sort de la Clémentine; ses rigueurs excessives soulevèrent contre elle. Il est certain qu'un pareil régime devait être funeste à des femmes que la règle condamnait en même temps à se lever à minuit et à psalmodier jusqu'au jour. Pendant le jour, elles chantaient prime, entendaient la messe et communiaient avec le chalumeau sous les deux espèces du pain et du vin (1); ensuite elles passaient le reste de leur temps au travail, à la lecture, à l'oraison, et, après une conférence spirituelle d'une demi-heure, elles devaient garder le silence le plus absolu. Enfin le jeûne était obligatoire depuis la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix jusqu'à Pâques. A peine s'il y eut pendant longtemps à la Vassin quelques jours de relâche et de permission. Aux grandes fêtes de l'année, on pouvait se nourrir de lait, d'œufs, de poissons et de fromage; on pouvait aussi boire du lait les jours où des personnes charitables en portaient à l'abbaye. Enfin la permission de déroger à la règle s'étendait aux repas légués au couvent par de grands seigneurs et à la pitance, c'est-à-dire aux mets indiqués par le testateur. Mais, en dehors de ces

(1) Cette communion ne cessa qu'en 1487.

Digitized by Google

rares circonstances, et tant que l'observance de la règle ne fut en rien modifiée, on se demande quelle pouvait être la nourriture des Bernardines les jours d'abstinence et de jeûne.

Il faut arriver à la fin du xve siècle pour trouver un véritable adoucissement à cette règle homicide. Le pape Sixte IV laissa alors aux chefs de communautés le droit d'autoriser l'usage de la viande, des aliments défendus et de dispenser des exercices qui paraîtraient dangereux pour la santé des religieux. Mais il y eut des préférences, on en murmura, et alors en 1493 parut une décision équivalant à un nouveau statut. Partout la viande fut permise trois jours de la semaine, le dimanche, le mardi et le jeudi. Seulement, à l'avenir, partout aussi il fut ordonné de manger dans un réfectoire commun et non plus dans les cellules. La porte ouverte aux réformes, la vie religieuse devint supportable. Enfin, en 1622, Louise-Blanche-Thérèse de Ballon fit pour le couvent qu'elle dirigeait à Rumilly en Savoie, un règlement qui servit à fixer les réformes à introduire dans les couvents de femmes. Sans abandonner l'idée d'une mortification continuelle, sans s'écarter en rien du triple vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance des Bernardines, elle attribua plus d'efficacité à la méditation, à la prière, à la lecture, à une bonne distribution du travail et du temps qu'aux macérations de la chair et aux privations corporelles. Désormais les Bernardines purent dormir, manger, se vêtir et prier sans imposer de trop grands sacrifices aux exigences de la nature. A la Vassin, on se coucha à dix heures du soir et on se leva à cinq heures du matin. Après le lever, l'oraison commença. L'office fut récité, mais non chanté. On dut aller à l'église sept fois dans la journée. Au réfectoire on fit pendant une demi-heure une lecture spirituelle au bout de laquelle chaque religieuse dut confesser ses coulpes tout haut, mais il fut permis de parler une heure après dîner, une heure après souper.

Digitized by Google

Cette permission ne fut pas un des adoucissements les moins appréciés.

Tout le monde sait la division qui s'établit au XVIIe siècle entre les abbayes Cisterciennes de l'étroite observance et celles de l'observance commune, personne n'ignore non plus ce que fit à la Trappe le célèbre abbé de Rancé. Mais ce qu'il importe de rappeler, c'est que pour mettre un terme à ces dissidences, le pape Alexandre VII promulgua en 1665 une Constitution à laquelle on obéit depuis, jusqu'à la suppression de l'ordre par la Révolution française.

Ainsi furent mises en pratique à la Vassin les modifications successives de la règle primitive. Le joug de fer qui pesa si longtemps sur ce monastère toujours soumis l'avait accoutumé à la souffrance. Nous allons voir qu'il supporta avec une inébranlable résignation les plus terribles épreuves de notre vie nationale.

Il faut dire aussi que les abbesses furent toujours bien choisies (1). Ce n'était pas cependant un riche bénéfice que la Vassin. Au contraire, la pauvreté y fut souvent de l'indigence. On lui avait bien donné après le Concordat de 1516 le titre pompeux d'abbaye royale, mais ce titre n'ajouta rien à sa fortune. Elle eut peut-être au contraire moins de ressources qu'avant cette élévation. Néanmoins, aucun de ses vœux professionnels ne fut oublié. Tandis qu'ailleurs l'éclat orgueilleux d'un luxe si contraire à l'ins-

(1) Voici la liste des abbesses de la Vassin, depuis l'établissement du couvent jusqu'à sa destruction, du moins de celles qui nous sont connues.

Toutes étaient d'une haute extraction. Deux appartenaient à la famille du fondateur, six à celle de Chabannes, deux à celle de Mascon, une à celle de la Roche-Aymon, une à celle de Tinières, une à celle de Triniolles, quatre ne nous sont connues que par leurs prénoms et les deux dernières, avant 1789, vinrent de la maison de la Salle de Rochemaure. Pendant deux périodes, la première de 92 ans (de 1350 à 1442), la seconde de 59 ans (de 1485 à 1544), nous ignorons les noms des abbesses. La liste du *Gallia* ne donne que quinze abbesses ; on peut y en ajouter quatre autres et la porter à dix-neuf,

Digitized by Google

titution blessait l'opinion publique (1), la Vassin pratiquait la règle dans toute sa rigueur.

Tant qu'elle ne fut qu'une abbaye seigneuriale, la crosse abbatiale y fut donnée à l'élection (2). C'était un des actes les plus graves et les plus solennels du couvent que cette élection. Elle devait se faire dans les trois mois de la vacance. Ce délai passé, le choix de l'abbesse était de droit dévolu à l'évêque. On se préparait à bien voter par des exercices de dévotion. Le jour de l'élection, toute la com-

grâce aux indications de Justel, Baluze et de MM. Elie Jaloustre et A. Tardieu *(Dict. hist. du Puy-de-Dôme)*.

Voici celle que nous proposons :

1° Pétronille, XIIe siècle, *Gall. christ.*
2° Agnès, même époque, *idem.*
3° N. de La Tour, XIIIe siècle, *idem.*
4° M. de Triniolles, même époque, *idem.*
5° Castellone, XIVe siècle, Baluze.
6° Almodie, même époque, *Gallia christ.*
(Lacune de 92 ans, de 1350 à 1442).
7° Annette de Tinières, XVe siècle, *Gallia.*
8° Jacqueline de La Tour, même époque, Justel.
(Lacune de 59 ans, de 1485 à 1544.)
9° Antoinette de la Roche-Aymon, XVIe siècle, A. Tardieu.
10° Hélène de Chabannes-Curton, même époque, *Gallia.*
11° Michelle de Chabannes, même époque, *idem.*
12° Michelle de Mascon, XVIIe siècle, Elie Jaloustre.
13° Elisabeth de Chabannes, même époque, *Gallia.*
14° Françoise de Chabannes, même époque, *idem.*
15° Elisabeth de Chabannes, même époque, *idem.*
16° Françoise de Chabannes, XVIIIe siècle, E. Jaloustre.
17° Marie de Mascon, même époque, *idem.*
18° Isabeau de la Salle de Rochemaure, même époque, *idem.*
19° Madeleine de la Salle de Rochemaure, même époque, *idem.*

Madeleine de la Salle fut la dernière abbesse de la Vassin. Après la suppression du couvent, elle se retira à Clermont-Ferrand et y mourut le 17 septembre 1821.

(1) Le 7 août 1785, l'abbé de Clairvaux, dom Raucourt, qui possédait de 3 à 400,000 livres de rentes et ne se promenait qu'en voiture à quatre chevaux avec piqueur en avant, donnait à souper à cette détestable intrigante Jeanne de Saint-Rémy de Valois, plus connue sous le nom de Madame de la Motte. A la même table se trouvait l'abbé Maury, qui venait de faire à l'abbaye le panégyrique de saint Bernard. Que dut pensex de cette étrange réunion le grand saint, dont l'austérité était si contraire au faste et aur plaisirs de ce monde !

(2) V. d'Héricourt, *Lois ecclésiastiques*, p. 237.

Digitized by Google

munauté entendait la messe du Saint-Esprit et y communiait. Au scrutin, chaque électrice jurait de voter en conscience pour la plus digne. Les votes ne comptaient que s'ils étaient purs et simples. Ni les novices ni les converses ne prenaient part au vote. Souvent on ne votait pas par bulletins individuels, mais par acclamation, *unâ voce* et, comme on le disait alors, par *inspiration divine*. Lorsqu'il n'en était pas ainsi, l'élection n'était faite que si l'élue avait réuni plus de la moitié des voix, sinon il fallait un second tour de scrutin qui devenait valable à la simple majorité des votants. Telles étaient les conditions de l'électorat et les règles de ce petit collège électoral. Celles de l'éligibilité étaient aussi très simples. Pour être nommée abbesse, il suffisait d'avoir dix ans de profession ou d'avoir exercé pendant dix ans un office claustral. Or, il y avait plusieurs offices claustraux à la Vassin. C'étaient ceux de prieure, de cellérière, de procureuse, d'économe et de doyenne (1).

Après le Concordat de 1516 (2), l'abbesse de la Vassin fut nommée directement par le roi. Le monastère changea-t-il de nom en devenant abbaye royale? Pourquoi, au lieu de continuer à s'appeler l'abbaye de la Vaissy, fut-il nommé désormais l'abbaye de la Vassin? Que signifiait l'appellation nouvelle? On a cherché à en découvrir le sens. Pour quelques-uns, la Vassin veut dire *Vallis Sancta* —Vallée Sainte, — pour d'autres c'est *Vallis Sana* — Vallée Saine. — Vallée Sainte? pourquoi? A notre connaissance, il n'y a eu dans cette vallée ni béatification, ni miracle. — Vallée Saine! Interprétation encore plus inadmissible, selon nous. A la Vassin, peu ou pas de soleil, à cause de l'étroitesse et de la profondeur de la vallée. Beaucoup de brouillards au contraire sur la rivière. Certes,

(1) Plusieurs actes capitulaires de la Vassin qui sont dans nos archives, renferment l'énumération de ces offices d'une manière complète. Elle se trouve spécialement dans un acte de 1770 et un autre de 1778.

(2) Intervenu, on le sait, entre François Ier et le pape Léon X.

Digitized by Google

c'étaient là de bien mauvaises conditions hygiéniques ! — N'est-il pas plus simple et plus vrai de trouver dans le nouveau nom la traduction française de la vieille dénomination patoise de la Vaissy? Du reste, ce changement de nom ne modifia en rien la situation ni les règles de la maison.

La dignité d'abbesse fut toujours une lourde charge. Celle qui en était revêtue avait à compter avec ses supérieurs, ses compagnes, les débiteurs et les hommes d'affaires du couvent.

L'administration des biens soulevait fréquemment des contestations d'une solution difficile. Ces biens n'étaient pourtant pas considérables ; mais ils étaient assez éloignés les uns des autres. Leurs produits n'arrivaient qu'avec peine. Les populations villageoises soumises à leur perception étaient pauvres. L'abbesse, lorsqu'elle était affaiblie par l'âge ou la maladie, avait besoin d'un auxiliaire. On donna une coadjutrice à plusieurs d'entre elles. Mais quelle que fût sa force et sa santé, il ne lui était pas possible de ne pas avoir un mandataire pour les affaires extérieures de l'abbaye. Plus d'une fois ces mandataires, au lieu d'être un secours, furent au contraire une cause d'inquiétudes et d'ennui. En voici la preuve : Le 26 septembre 1770, l'abbesse, Elisabeth de la Salle, réunit sa communauté en assemblée capitulaire. Elle exposa que l'homme d'affaires de l'abbaye, *Guillaume Andraud,* dont les méfaits avaient appelé les sévérités de la justice répressive, ne pouvait plus conserver son mandat et devait être immédiatement remplacé. Elle demanda à être autorisée à rompre le contrat de *stabilité* (sic), qui était intervenu en 1766 et à poursuivre en justice la réparation du préjudice causé par le mandataire infidèle (1). L'autorisation lui fut accordée. Cet

(1) La décision capitulaire est constatée par un acte authentique du ministère de Me Geneix, notaire à la Tour-d'Auvergne. Cet acte est dans nos archives. Un assez grand nombre d'actes authentiques qui sont entre nos mains et dans les archives notariales des deux cantons de Latour et de Tauves autorise à penser que les statuts de la Vassin exigeaient en beaucoup de cas les délibérations du Chapitre.

Digitized by Google

acte capitulaire prouve que les pouvoirs d'administration de l'abbesse n'étaient pas absolus; elle devait au contraire en référer souvent à son chapitre.

La Vassin relevait de Citeaux. C'était là que devait recourir l'abbesse pour lever ses scrupules ou ses embarras de direction. Pour les choses du culte ou d'administration intérieure, elle devait s'adresser à l'ordinaire, c'est-à-dire à l'évêque diocésain.

Quelquefois des dissensions intestines troublaient la paix du couvent. Il y avait, là aussi, de petites insurrections.

M. Elie Jaloustre (1) raconte avec beaucoup de grâce et d'esprit un conflit sérieux de l'abbesse suivie de plusieurs de ses religieuses, avec le chapelain autour duquel s'étaient rangées les autres (2). Quelle en était la cause? Quelles en furent les péripéties et quel en fut le dénouement? La lutte s'engagea sur une question de confiance dans le confesseur; elle fut vive, dura longtemps et donna lieu à un recours à Citeaux. L'abbesse demanda le changement du chapelain. La réponse de Citeaux se fit attendre. Les religieuses avaient pourtant besoin de se confesser. L'abbesse fit venir le curé d'une paroisse voisine. Le chapelain Bresson perdit patience. Il défendit au confesseur d'entendre les religieuses et menaça d'excommunication celles qui dépasseraient ses ordres. L'abbesse, indignée, s'adressa alors à l'évêque de Clermont : « Est-il » tyrannie plus cruelle, lui écrivait-elle en novembre 1788, » que celle de vouloir nous ôter totalement les secours » spirituels? Est-il une injustice plus révoltante que celle » de refuser à une religieuse de se confesser? » L'évêque de Clermont était venu à la Vassin et s'était borné à prêcher la patience et le calme. Ce fut après son départ que le chapelain fit à l'église la scène de violence dont nous

(1) Déjà cité p. 66 et suiv.
(2) L'abbesse était alors Madeleine de la Salle. Le chapelain était l'abbé Bresson.

Digitized by Google

venons de parler. L'excommunication existait-elle? L'évêque écouta les supplications du couvent, car presque toutes les religieuses demandaient alors le renvoi du terrible chapelain. La nomination d'un nouveau directeur rendit au monastère sa tranquillité habituelle et tout rentra dans l'ordre.

Les biens de l'abbaye ne s'étaient pas augmentés, il s'en faut! depuis qu'elle avait cessé d'être la sépulture des barons de la Tour, c'est-à-dire depuis la fin du XIIIe siècle. On trouve en effet depuis cette époque dans les testaments des membres de la famille de la Tour quelques dons ayant plutôt le caractère d'un souvenir que celui d'une libéralité au couvent.

Ce qui alimenta réellement le trésor de l'abbaye ce furent les dots d'ingrès des nouvelles religieuses entrant à la Vassin. Ces dots étaient ordinairement de 6,000 livres. Mais les événements et les pertes dont nous allons parler jetèrent bientôt dans le monastère une gêne si grande, que les parents des religieuses nouvellement entrées leur firent à titre de supplément personnel une petite pension annuelle et viagère. Chaque religieuse devait en effet pourvoir à ses besoins personnels. Le costume et son entretien occasionnaient une certaine dépense (1). Il en était de même pour le petit ameublement de la cellule.

Cette gêne s'accrut jusqu'au moment où le couvent, victime des événements politiques, fut complètement privé de ses ressources. Les maux de la guerre de Cent ans se

(1) Le costume de l'abbesse et des professes était double. Il y avait l'habit de chœur et l'habit de la maison. Au chœur elles étaient vêtues d'une longue robe blanche sans ceinture. Une guimpe empesée couvrait le couet la poitrine. Les ailes d'une coiffe serrée sur le front et les tempes descendaient sur les épaules. Presque toujours une coule blanche fort ample et un scapulaire noir sur la robe complétaient cet habit. A la maison, sur le devant de leur robe, elles portaient un long tablier noir rattaché par une ceinture de même couleur. L'habit des novices était tout blanc. Seulement au chœur elles n'avaient pas le tablier qu'elles portaient à la maison. Le costume des converses était de couleur fauve. Au chœur elles quittaient leurs manteaux.

Hélyot, *Histoire des ordres monastiques*, édition Migne, Paris.

Digitized by Google

firent cruellement sentir à la Vassin. S'il n'est pas histoquement prouvé par exemple que les routiers établis à la Roche-Vendeix se portèrent à la Vassin, il n'est pas téméraire de croire qu'ils en arrêtèrent plus d'une fois les revenus. Ce qui est certain, c'est que la faim et la misère désolèrent le couvent. Elles furent si grandes que malgré leur dévouement à leur règle, les religieuses furent contraintes de se nourrir d'aliments défendus. On croit même qu'elles durent quitter momentanément le couvent. Aux souffrances de cette horrible guerre succédèrent ensuite celles des guerres de religion du XVIe siècle, elles furent peut-être encore plus dures à supporter. Il y avait en effet dans la dévastation d'un couvent de femmes un attrait tout particulier pour des fanatiques et une soldatesque effrénée.

Enfin, au XVIIe siècle, deux incendies, arrivés à neuf ans de distance, l'un en 1622, l'autre en 1631, achevèrent de ruiner l'abbaye. Il lui fallut des sommes importantes pour réparer les parties endommagées du monastère.

La Vassin se débattait donc depuis longtemps dans de graves embarras financiers. Ils ne firent que s'aggraver par leur durée.

On en trouve la preuve dans un acte d'ingrès d'avril 1771 (1). L'abbesse Isabeau de la Salle et toute la communauté figurent dans cet acte authentique. Elles y donnent quittance au père de la jeune religieuse d'une somme de 3,600 livres payée d'avance et reçue, dit l'acte « dans un » extrême besoin et la plus urgente nécessité ».

En 1725, cette pénurie fut dénoncée à la commisération royale. Louis XV, majeur depuis trois ans, demanda des renseignements à son intendant d'Auvergne (2). Le sub-

(1) Celui de Françoise Burin des Roziers. Il est dans nos archives de famille.

(2) C'était alors Louis-Julien Bidé de la Granville. C'est lui qui fit construire à Clermont la place de la Poterne. Il resta quatre ans en Auvergne, de 1723 à 1727. (Statistique de Michel Cohendy.)

Digitized by Google

délégué de Bort, M. de Mallesagne, fut envoyé à la Vassin et voici les conclusions de son rapport : « L'abbaye » est en très mauvais état; elle n'a pas été bien *rétablie* » (sans doute réparée). Les bâtiments ruraux ont besoin » de grandes réparations. Il est dû à l'abbaye de 7 à 8,000 » livres en principal. Tous ses revenus, de quelque nature qu'ils soient et d'où qu'ils proviennent, ne sont que » de 5 à 6,000 livres *qui suffisent* aux religieuses *pour* » *vivre par leur grande économie. Toutes s'habillent et* » *s'entretiennent à leur dépens et des pensions qu'elles* » *ont.* » Le roi se crut en conséquence dispensé de venir au secours de l'abbaye.

En 1750, un état des recettes et des dépenses de l'abbaye fut dressé au nom de l'abbesse par l'homme d'affaires du couvent. Il en résulta que le monastère ne pouvait subvenir à ses charges qu'à l'aide des dots d'ingrès en religion et de la rétribution de quelques pensionnaires reçues à la Vassin. La cassette royale ne s'ouvrit pas davantage; le roi réservait ses largesses pour d'autres femmes.

Ainsi s'acheminait péniblement le vieux monastère vers les événements qui devaient amener son entière destruction. Il lui restait néanmoins quelques biens dont l'énumération se trouve dans la déclaration exigée par le décret du 13 octobre 1789. Des cens et des rentes en argent, avoine et seigle lui étaient dûs par les villages de la Grangette, Pallut, Poneix, Freydefont, la Nugérolle, Saint-Donat, Tarteyroux, les Auberts, Gines, Las Pruneyras, Brimessange, le Mazet, de la paroisse de Saint-Donat. Dans celle de Picherande, le bourg et la Baubie-le-Bourg dans celle de Chastreix. Dans celle de Saint-Pardoux-le-Bourg et Longe-Chaux. Dans celle de Bagnols, Gioux et Chomelioux. Elle en avait en Limagne et en Limousin. Mais toutes ces redevances étaient minimes et beaucoup d'entre elles étaient discutées. Il lui était dû des dîmes d'une certaine importance dans la Haute-Auvergne, notamment à Riom-ès-Montagne, mais avec de grandes

Digitized by Google

charges. Enfin, elle était propriétaire des corps de domaine de Vigier (1), Gines, Chabanne, Coudert, dans la paroisse de Saint-Donat de celui de Parrant, dans la paroisse de Champs et de celui de Prady, dans la paroisse de Creste, canton de Champeix.

Toutes ces possessions lui furent enlevées en 1790. En 1791, on fit l'inventaire de son chétif mobilier; mais à la spoliation on ajouta l'injure. Comme on pouvait avoir oublié quelque chose et que les religieuses étaient capables d'avoir détourné quelques objets, on revint à la Vassin et, cette fois, on fit jurer à ces pauvres femmes qu'elles n'avaient rien dissimulé. La Révolution leur avait promis de les laisser mourir dans leur couvent et de leur servir une pension en échange de ce qu'on leur prenait; elle ne tint pas sa promesse. Il y eut là, pour les Bernardines, de terribles heures d'angoisse. Elles ne faiblirent pas.

Nous n'aimons pas à voir ni à faire voir les convulsions de l'agonie; mais il nous plaît de dire que l'agonie de la Vassin fut terminée par une belle fin. Toutes les religieuses furent inébranlablement fidèles à leurs vœux. Toutes restèrent dans leur couvent jusqu'au moment où il ne fut plus possible de l'habiter. Des malfaiteurs essayèrent d'y pénétrer. De petits vols y furent même commis. Il fallut donc partir. Mais, en cédant à la force, elles aussi trouvèrent au fond de leur cœur cette magnifique protestation qu'un illustre auteur moderne a si bien formulée : « Nous protestons devant Dieu et devant la nation, à la » face du ciel et de la terre, qu'il n'est donné à aucun pou- » voir de nous arracher l'amour de nos engagements et » que ces engagements, nous les renouvelons avec encore » plus d'ardeur que nous ne le fîmes à notre profes- » sion (2). »

Désormais la Vassin fut désert et dévasté.

(1) Vigier fait aujourd'hui partie de la commune de Chastreix.

(2) M. Taine, de l'Institut.

Digitized by Google

Le 31 décembre 1792, ses biens furent vendus nationalement. Un cultivateur du village de Montat, commune de Picherande, François Besson, se rendit adjudicataire du couvent avec la chapelle et l'enclos comprenant le jardin, les prés et les bâtiments ruraux, pour le prix de 6,100 livres.

Le spéculateur accomplit aussitôt son œuvre de démolition. Il tira parti de tout et ne laissa du couvent et de l'église que des moëllons brisés (1). N'ayant aucun intérêt à effacer la trace de l'abbaye, il ne s'en occupa pas, et voilà pourquoi le squelette du monastère est resté là.

Ce squelette ne dit rien à l'artiste; mais il parle au penseur et à ceux qui cherchent des leçons dans le passé. Il les pousse à scruter ces décombres qui recouvrent une petite croix de bois portant cette simple inscription :

« Ici fut un couvent de Bernardines et la sépulture de plusieurs membres de la famille de La Tour.

» Au XIIIe siècle, le couvent entra *benoîtement* dans ce lieu par la souffrance; au XVIIIe, il en sortit dignement par elle.

» Heureux qui sait souffrir et bien finir ! »

H. BURIN DES ROZIERS.

---

(1) Il n'existe de l'abbaye de la Vassin que la petite cloche du couvent, qui se trouve aujourd'hui dans le clocher de l'église de Saint-Donat et une partie de la décoration de l'église de l'abbaye. Cette partie orne maintenant le maître-autel de l'église de Saint-Donat où l'on remarque avec un certain étonnement les armoiries en bois sculptées de la famille de la Salle de Rochemaure.

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR LA

FAUNE DES EAUX DU PLATEAU CENTRAL

LA FAUNE PÉLAGIQUE DES LACS D'AUVERGNE

(Suite.)

PAR J.-B. EUSÉBIO
Licencié ès sciences naturelles.

CAUSES DE LA DISSÉMINATION DES ESPÈCES.

La comparaison des espèces signalées dans les divers lacs d'Auvergne montre que beaucoup d'entre elles sont communes à plusieurs lacs. Si l'on franchit les limites du Plateau Central pour comparer les observations faites en France, en Europe, en Amérique, sur tous les points du globe où un naturaliste a pu recueillir les animaux invertébrés des eaux douces, on est frappé de la similitude des espèces formant la faune pélagique. Si l'on excepte quelques espèces spéciales à chaque région, dont le nombre diminue à mesure que des recherches plus minutieuses sont effectuées, on peut conclure que de nombreux types sont communs aux eaux douces des deux continents.

Or, il est un fait incontestable, c'est l'origine relativement récente de certaines masses d'eau douce.

Ainsi, en Auvergne, les cratères-lacs, comme le Pavin, et les masses d'eau retenues par un barrage de laves, comme les lacs d'Aydat et de Chambon, se sont formés dans la période quaternaire. Dans les Açores, les bassins

Digitized by Google

lacustres du grand cratère de Sete-Citades, dans l'île de San-Miguel, ont une date historique : Lagoa-Grande, en 1444 ; Lagoa-Azul, la même année ; Lagoa do Fogo, 1563.

Il est de toute évidence qu'au moment où ces lacs se sont formés, les sources qui leur ont fourni la masse d'eau nécessaire n'ont pu en même temps leur apporter les animaux de la faune pélagique. Or, ainsi que nous l'avons vu, nos cratères-lacs d'Auvergne ont une faune pélagique, et les remarquables travaux de M. de Guerne (1) mettant en évidence une faune pélagique fort développée dans les lacs des Açores, de formation si récente, soulèvent de leur côté la question du peuplement des lacs et des causes de la dissémination des espèces de la faune pélagique.

Dans ces lacs d'origine récente, l'introduction des animaux vertébrés est due en général à l'homme. On sait, pour les Açores, que la grenouille *(Rana esculenta)* fut introduite, vers 1820, par le comte de Praia, qui la fit venir de Portugal ; de même, le Cyprin doré *(Cyprinopsis auratus)* aurait été apporté par les Portugais (2). En Auvergne, le Pavin, qui ne possédait qu'une seule espèce de poissons (?), reçut de Lecoq les embryons de truites qui ont pris possession du lac.

Mais le transport des petites espèces pélagiques doit être rapporté à d'autres causes.

Deux forces sont en présence : le vent et l'action des êtres vivants. Dans cette dernière catégorie se rangent les oiseaux aquatiques, qui seuls sont capables de se transporter à de grandes distances, et qui, par leur rapport constant avec les eaux, peuvent se charger de germes reproducteurs ou de minuscules animaux.

(1) Jules de Guerne, *Excursions zoologiques dans les îles de Fayal et de San-Miguel (Açores).*

(2) Codsulter pour tout ce qui concerne ces faits généraux : J. de Guerne, *loc. cit.*, auquel nous empruntons ces détails.

Digitized by Google

Le vent agit sur les poussières qu'il peut transporter à de grandes distances; mais si, par ce procédé, des germes de microbes peuvent se disséminer au loin, il faut constater, en tenant compte des observations de P. Miquel (1), que l'on ne découvre que rarement dans l'atmosphère des germes ou des carapaces d'animaux d'ordre supérieur : « Pour ma part, dit cet observateur, j'ai rarement aperçu, dans des millions d'échantillons de poussières aériennes qui ont passé sous mes yeux, des œufs et des cadavres d'infusoires nettement reconnaissables. Cependant, à plusieurs reprises, ces sédiments m'ont montré des rotateurs enkystés, des carapaces de cyclops, mais cela à des intervalles fort éloignés, de six mois en six mois, d'année en année. »

Le transport par les oiseaux est, au contraire, démontré de la façon la plus précise.

Les oiseaux aquatiques sont pour la plupart soumis à des migrations régulières. Ils accomplissent ainsi de longs voyages, fréquentant les lacs, les étangs, suivant les rivières pour y trouver leur nourriture; ils vont chercher des lieux favorables, fuyant devant le froid et les glaces vers des pays plus cléments. Au printemps, ils vont vers le nord; à l'automne, ils descendent vers les régions méridionales.

Le vol de ces oiseaux est puissant et rapide. D'après Du Puy de Pedio (2), la bécassine fait 84 à 90 kilomètres à l'heure, le canard sauvage 66 à 72, la grue 72, le héron 60, la mouette 54, l'oie sauvage 48, etc. Sitôt l'endroit choisi atteint, le Palmipède se pose sur l'eau, nage à la surface, bat la vase, y plonge le bec et les pattes, pour reprendre son vol après avoir secoué l'eau de ses plumes.

(1) P. Miquel, *Les organismes vivants de l'atmosphère*, 1883.
(2) Du Puy de Pedio, *Essai sur le vol des oiseaux en général*, 1879.

Digitized by Google

Les pattes, le bec et les plumes sont éminemment propres à fixer les animaux et les germes qui flottent à la surface ou sont enfouis dans la vase. Darwin (1) signale, le premier, des faits importants sur ce sujet; bien qu'ils ne se rapportent qu'à la dissémination des plantes, ils méritent d'être cités : une patte de bécasse portait un fragment de terre sèche contenant une graine de jonc qui germa et fleurit; une perdrix donna une boule de terre durcie qui, après trois ans de dessiccation, fut arrosée et mise en culture, et donna 82 plantes.

De Guerne, reprenant ces observations au point de vue zoologique, a recueilli la terre sur les pattes du Palmipède : « L'examen sommaire de produits ainsi obtenus m'a fourni récemment un œuf de cladocère (Lynceide?), une antenne de cyclops, des soies d'oligochète, une valve d'ostracode, la moitié d'un statoblaste de plumatelle, une dépouille d'acarien et divers autres corps dont l'étude se poursuit actuellement. »

Quant aux plumes, malgré leur revêtement gras, elles peuvent aussi fixer des corps flottants. Aloïs Humbert (2) signale des œufs d'hiver de cladocères sur les plumes, et De Guerne démontre que la fixation des statoblastes de *Plumatella repens* se fait très solidement sur le corps de l'oiseau et assure la dispersion des germes.

Ce premier point étant admis, et nous montrerons que nos résultats personnels confirment en tous points ces observations, il reste à nous demander sous quelle forme les espèces de la faune pélagique peuvent être transportées.

Malgré les observations contradictoires faites sur la *reviviscense*, on doit admettre que les rotifères, les tardigrades et les anguillules résistent d'une façon exceptionnelle à la dessiccation. D'autre part, les infusoires et les

(1) Darwin, *L'origine des espèces*. Trad. Barbier-Reinwald, 1882.
(2) Forel, *Matériaux pour servir à l'histoire de la faune du Léman*, 1876.

Digitized by Google

rotifères s'enkystent lorsque les conditions du milieu sont défavorables. Si nous ajoutons à ces données les faits de l'extrême résistance des œufs de ces divers animaux, puisque Baker (1) obtint de nouvelles anguillules en humectant la poussière d'anguillules eonservées depuis vingt-sept ans, nous aurons pour ces êtres les conditions les plus favorables pour leur dissémination.

Mais, à côté de ces animaux se placent les entomostracés, qui n'ont jamais été considérés comme reviviscents et qui ont fixé spécialement notre attention dans les recherches personnelles qui suivent.

EXPÉRIENCES SUR LES ENTOMOSTRACÉS.

I. — *Dessiccation des adultes.*

Les expériences ont porté sur les types les plus communs appartenant aux copépodes, cladocères et ostracodes.

1. La dessiccation directe et rapide de ces animaux occasionne rapidement leur mort. Les petits crustacés sont placés sur du papier buvard en six groupes différents. De cinq en cinq minutes, un groupe est placé dans un petit cristallisoir plein d'eau de source. Les résultats sont consignés dans le tableau suivant :

Daphnia pulex. — Température : 20°.

5	minutes	12	animaux	9	survivants
10	—	6	—	3	—
15	—	5	—	2	—
20	—	6	—	2	—
25	—	6	—	1	—
30	—	9	—		néant.

(1) Baker, *Employment for the microscope*, p. 250 et suiv.

Digitized by Google

D'autre part, 30 daphnies, en deux groupes, sont abandonnées à l'air libre dans des lames de verre.

Au bout de 30 minutes, une seule, sur les 15 du premier groupe, a donné quelques signes de vie.

Au bout d'une heure, tous les animaux du second groupe avaient cessé de vivre.

Les entomostracés sont donc très sensibles à la dessiccation, et lorsqu'elle atteint une limite précise, la vie cesse pour ne plus se manifester avec le retour de l'humidité.

J'ai cherché à saisir les effets de la dessiccation sur l'organisme en suivant au microscope les modifications présentées par la carapace et le cœur pendant l'expérience.

Le manque d'humidité sur les branchies se fait rapidement sentir par une atténuation correspondante des phénomènes circulatoires. Le cœur, qui bat dans la région dorsale, ralentit peu à peu son mouvement et l'amplitude de ses contractions. On obtient ainsi les rapports suivants :

Temps exprimé en minutes.	2	7	12	18	20	22	23	25
Nombre des pulsations....	149	128	128	115	113	92	60	45

Au-delà de 45, l'amplitude des pulsations cardiaques est si faible qu'il est impossible de compter leur nombre jusqu'à l'arrêt complet du cœur.

Jusqu'à ce moment, on ne constate aucune déformation dans la carapace, et c'est seulement quelques instants après que des bossellements se produisent de plus en plus apparents. En tous cas, et même au bout de plusieurs jours, une hydratation nouvelle rend à la carapace sa forme et son allure primitives.

Ces expériences démontrent d'une façon indiscutable que les entomostracés ne peuvent persister que s'ils sont placés dans des conditions d'humidité qui nous restent à déterminer.

Digitized by Google

2. Pour résoudre le problème des conditions d'humidité réalisées, nous avons soumis divers entomostracés aux expériences suivantes :

Si dans un bocal de daphnies, cypris, cyclops, on plonge une plume de canard et qu'on la retire ensuite, l'examen à la loupe montre très nettement qu'un certain nombre de ces petits animaux ont été entraînés. Des secousses violentes imprimées à la touffe ne parviennent pas à les détacher tous. Il suffit de l'immerger de nouveau dans un bocal d'eau pure pour les voir de nouveau s'agiter.

Cette résistance de la daphnie sous la plume est-elle due à un moyen spécial de fixation sur la barbule? L'examen microscopique auquel j'ai soumis une série de daphnies ou de cyclops, se trouvant dans de telles conditions, me les a montrés sur la barbule dans les positions les plus diverses, et je n'ai jamais constaté qu'un seul fait : celui de l'adhérence de l'animal à la plume par l'eau interposée par capillarité.

La possibilité d'entraînement étant constatée, il s'agit de savoir combien de temps l'adulte peut résister aux agents extérieurs dans de semblables conditions.

Une série de plumes sont garnies de crustacés, comme je l'ai indiqué précédemment; un rapide examen à la loupe nous assure de leur présence.

Ces plumes sont isolées les unes des autres et suspendues de façon à être entourées d'air de tous côtés et sans points de contact avec des corps étrangers. Au bout d'un temps variable, je replace ces plumes successivement dans des bocaux ne contenant que de l'eau filtrée, c'est-à-dire exempte de toute trace d'animaux.

Voici les résultats auxquels je suis arrivé :

1 heure de dessiccation.	Tous les crustacés reviennent à la vie.
2 heures.....	Même résultat.

Digitized by Google

4 heures.....	Quelques cadavres; le plus grand nombre s'agitent aussitôt.
6 heures.....	Un seul animal vivant.
20 heures.....	Tous les animaux tombent au fond du bocal sans mouvement et sans vie.

Ainsi, l'animal qui, placé sur une lame de verre, ne peut supporter une dessiccation de plus de 20 à 25 minutes, trouve dans la plume qui lui sert de support la quantité d'humidité qui lui permet d'attendre cinq heures le retour de l'oiseau à la masse d'eau prochaine.

L'action d'une seule plume m'a poussé à entrependre des essais avec les ailes du canard et avec des plumasseaux formés d'un lambeau de peau de la poitrine portant le duvet serré qui la protège.

Des cultures abondantes en entomostracés furent placées dans des bocaux où l'on plongea ces plumes de provenances diverses. Les ailes et les faisceaux de plumes furent secoués fortement au moment où on les retira de l'eau, de façon à simuler le mieux possible l'action de l'oiseau quittant l'étang, puis furent suspendus à l'air. Au bout de temps déterminés, on les plongea de nouveau dans les bocaux préparés pour l'expérience.

Le tableau dressé montre la persistance de la vie chez les crustacés au bout de 40 heures.

Au bout de 20 heures, tous sont vivants.

Au bout de 40 heures, le plus grand nombre reprennent leurs mouvements.

Au bout de 60 heures, une aile donne encore deux daphnies vivantes.

De cette double série d'expériences nous concluons :

Qu'un entomostracé resté à la surface d'une plume peut conserver pendant cinq heures sa vitalité, et que, placé parmi le duvet de la poitrine ou les plumes des

Digitized by Google

ailes, il peut attendre pendant cinquante heures que l'oiseau qui la porte trouve un nouveau marécage.

De leur côté, les pattes jouent un rôle important dans le transport. Nous avons signalé les observations de Darwin et de De Guerne que nous confirmons de la façon suivante :

Les pattes du canard furent, comme les plumes, plongées dans les bocaux; on eut soin de les étaler au moment où on les enfonçait et de les fermer, tout en les secouant fortement en les retirant. Ces pattes suspendues conservent, appliquées contre ou sous les écailles, enchâssées dans les plis de la membrane interdigitale, de nombreux crustacés qui, au bout de quarante heures, reprennent toute leur activité dans les bocaux où l'on plonge les pattes.

Nos expériences directes sur les détritus provenant du grattage des pattes ne sont pas concluantes; ces débris de boue et de poussière, mis en culture, ne nous ont donné aucun résultat; le développement de quelques diatomées forme jusqu'ici les seules traces d'êtres organisés se montrant dans le bocal. Il est vrai d'ajouter que les canards qui nous ont servi viennent du marché, où ils arrivent de marécages fort éloignés, après avoir subi des manipulations pouvant anéantir la grande masse des matériaux emportés.

Le contenu du tube digestif de canards sauvages lavé et mis en culture ne m'a pas donné de meilleurs résultats.

II. — *Rôle des œufs d'été.*

Si l'on place dans de petits cristallisoirs les carapaces des crustacés morts pendant les expériences précédentes, on constate, dans beaucoup de cas, le développement des

Digitized by Google

œufs qu'ils portaient et l'éclosion des nauplius de diverses espèces. Ayant constaté d'une façon imprévue le fait que j'avance, je tentai quelques expériences dans ce sens.

Je choisis au microscope des daphnies dont la poche incubatrice contenait de nombreux embryons très développés et les plaçai sur des plumes pour les soumettre à la dessiccation. Je formai ainsi une série de vingt plumes préparées.

En plongeant successivement les plumes de trois heures en trois heures dans de l'eau bouillie et bien aérée, à partir de la quatrième heure, je notai qu'à la dixième heure, les daphnies étaient mortes.

L'expérience continua de la même façon, en espaçant de plus en plus les immersions de plume. Les carapaces furent recueillies avec un tube aspirateur et disposées dans des cristallisoirs séparés. Le lendemain et les jours suivants, je constatai la naissance de nombreux nauplius dans les vases contenant les cadavres des mères. Seuls, les derniers cristallisoirs de la série ne présentèrent pas de traces d'éclosions *post mortem*.

En consultant le tableau du temps de dessiccation mis entre les immersions, on constate que ces derniers cristallisoirs ont reçu les carapaces vingt-quatre heures après la mort des mères, et l'on peut conclure *que les embyrons prêts à éclore conservent, vingt-quatre heures (maximum) après la mort de la mère, les qualités qui leur permettent de reprendre au contact de l'eau leur vitalité et leurs mouvements*.

III. — *Rôle des œufs d'hiver*.

Les cladocères ont, outre les œufs d'été, des œufs plus résistants qui sont produits à la suite d'un acte sexuel et présentent des conditions de résistance supérieures à celles

Digitized by Google

des œufs d'été. Nos observations précédentes démontrent que les adultes et les œufs d'été peuvent servir, par l'intermédiaire des oiseaux, à la dissémination de la faune pélagique; on peut admettre à priori, que les œufs d'hiver ne sont pas moins utiles à cette propagation lointaine de l'espèce.

Mais nous avons voulu nous assurer si, dans des conditions essentiellement défavorables, ces œufs ne pouvaient pas persister là où les adultes et les œufs d'été ne pouvaient conserver une vitalité certaine.

J'ai utilisé dans ce but les petits baquets à plantes aquatiques du Jardin Botanique de Clermont, lesquels sont abondamment pourvus de crustacés. Etant donné la quantité considérable de crustacés qu'ils contenaient l'année dernière pendant la belle saison, j'étais en droit de penser que la vase du fond devait contenir de nombreux œufs d'hiver, lesquels devaient se développer au printemps.

J'ai donc recueilli par les derniers froids de mars, la boue de ces baquets. Cette boue avait été soumise pendant l'hiver, dans des conditions normales, aux alternatives suivantes :

		Moyenne du mois
Octobre...	Pluie 5 et 6, du 9 au 11, du 13 au 17, du 28 au 31	6° 11
Novembre.	— 1 au 5, du 6 au 8, du 17 au 20, du 22 au 25	5° 70
Décembre.	— du 7 au 11, du 14 au 16, du 17 au 20, du 24 au 29	2° 15
Janvier....	— les 3, 5, 9, 19, 22, 28 et 30.....	1° 40
Février....	— le 2 et du 5 au 26	0° 25
Mars.....	— du 10 au 19.....	0° 00

Minimum absolu pendant ces 6 mois —15° 4. Maximum absolu 20° 2 (1).

Les œufs d'hiver ont eu à résister contre ces périodes de sécheresse et de froid.

Mais cette boue avait pu conserver, même pendant les

(1) Je dois ces renseignements à l'amabilité de MM. Plumandon.

Digitized by Google

périodes de sécheresse, des traces d'eau, grâce à l'épaisseur même de sa couche; or, la couche de boue entraînée par le canard est excessivement mince, il fallait donc se placer dans les mêmes conditions. Je pris donc de cette vase que je mis en couche mince dans une série de bocaux où je la laissai se dessécher à partir du 7 mars. Je les mouillais ensuite successivement les 9, 11, 15 du même mois, et les mois suivants (avril et mai), le 1er et le 15 de chaque mois.

Dans tous ces bocaux, j'obtins des éclosions. D'abord, pendant le courant de mars et avril, de petit cypris blanchâtres se montrèrent sur la boue et avec les premiers jours de mai, les daphnies firent leur apparition. Or, la boue du dernier bocal mouillé est restée pendant près de deux mois dans un état complet de dessiccation.

On se servit d'eau bouillie, bien aérée.

Pour éviter toute cause d'erreur, on établit deux flacons témoins :

L'un reçut la boue du baquet portée au rouge dans une capsule de platine, de façon à détruire tous les germes et fut rempli avec l'eau bouillie servant aux expériences. L'absence de développement d'animaux met en évidence l'absence de germes dans l'eau employée pour les expériences.

Un second flacon reçut la même eau et la même boue calcinée. On y déposa des cypris et des daphnies qui s'y développèrent avec rapidité, montrant les qualités de l'eau malgré l'ébulition prolongée.

Weismann (1), qui a consacré un chapitre entier au développement des œufs d'hiver des cladocères, semble penser que la durée de leur vie latente ne s'abaisse jamais au dessous de dix jours. Nos expériences augmentent de beaucoup cette période; mais il faut sans doute tenir compte des conditions extérieures au moment de l'expérience;

(1) Weismann, Entstehung der cyclischen Fortflanzung bei den Daphnoiden, 1879.

Digitized by Google

nous rappelons que nous avons agi en plein hiver, par les froids fort vifs du printemps de l'année présente.

CONCLUSIONS.

Les rapports de la faune pélagique de nos lacs d'Auvergne avec la faune pélagique des lacs des deux continents, est due à la dissémination des êtres qui constituent cette faune.

Les oiseaux aquatiques sont la cause active de cette dissémination, jouissant d'un grand pouvoir de vol et visitant les régions les plus lointaines. Signalons à cet effet le passage en France d'oiseaux des régions tropicales ou glaciales : Martin-rosselin, Syrrhapte paradoxal, Phalarope dentelé, Lobipède hyperboré, etc., etc.

Les plumes et les pattes fixent sur leurs barbules ou leurs écailles les germes ou les petits animaux transportables.

Les Infusoires, Rotifères, Tardigrades et Anguillules sont transportés sous forme de germes ou d'adultes très résistants.

Les Entomostracés sont emportés adultes ou à l'état d'œufs d'hiver. Dans le premier cas, ils peuvent conserver leur vitalité pendant 40 ou 50 heures, laissant à leurs œufs d'été une survie supérieure de 24 heures. Les œufs d'hiver peuvent attendre plusieurs mois.

Ainsi, la faune pélagique de nos lacs est en perpétuel échange avec les faunes les plus lointaines et il est permis de supposer que les études entreprises nous réserveront chaque année des découvertes nouvelles qui compléteront ce premier essai.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Séance du 1er février 1888.

La séance est ouverte à 8 heures 1/4 sous la présidence de M. Bleynie de Châteauvieux.

Après la lecture du procès-verbal de la séance du 11 janvier, adopté sans observation, M. le Président communique à l'assemblée de nouveaux documents concernant le travail sur Davos-Platz que M. Chabory avait présenté dans la séance précédente. Il résulte des tableaux statistiques que M. Bleynie a reçus, que tous les chiffres cités par M. Chabory sont rigoureusement exacts.

M. le Trésorier est invité à donner lecture de l'état des dépenses faites pendant l'année 1887. Une commission pour l'examen des comptes est immédiatement nommée, conformément à l'article 18 du règlement; elle se compose de MM. Gaultier de Biauzat, Elie Jaloustre et Ribou-Collay.

Trois personnes sont présentées comme membres de la Société ; ce sont :

MM. *Truchot*, présenté par MM. Girod et Maire;
Lenègre, — Rouchon et Maire ;
Nicaud, — Chotard et Gasquet.

La parole est ensuite accordée à M. le docteur Pommerol pour la lecture de sa note sur l'*Anthropologie de la Limagne*.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 7 mars 1888.

L'ouverture de la séance a lieu à 8 heures, sous la présidence de M. Bleynie de Châteauvieux. En l'absence du secrétaire des séances, M. Maire, la lecture du procès-verbal est renvoyée à la séance suivante.

Digitized by Google

M. le Président fait part à l'assemblée de la prochaine réunion des Sociétés savantes des provinces, qui aura lieu au mois de mai prochain. M. Bleynie fait la lecture des circulaires ministérielles relatives à cet objet.

L'ordre du jour appelant la discussion sur l'organisation de la séance générale et publique, M. le Président exprime à l'assemblée tous ses regrets de n'avoir pu l'organiser pour ce mois, comme cela aurait dû être fait; mais par suite des occupations nombreuses qui incombent aux principaux membres de la Société, il a été absolument impossible de trouver quelqu'un qui voulût bien préparer une conférence, partie essentielle de la séance. Devant cette impossibitité momentanée, M. Bleynie propose à la Société de renvoyer cette séance aux premiers jours du mois de novembre prochain, ce qui est adopté.

M. le docteur Pommerol est invité à donner lecture d'une étude sur une sépulture de l'âge de bronze qui a été découverte il y a quelques mois, à Moissat-le-Haut.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Compte de gestion du Trésorier pour 1887.

Messieurs,

Le compte de gestion de l'exercice 1887 s'établit de la manière suivante :

RECETTES.

Les recettes se composent de :			
Reliquat actif au 31 décembre 1886.....			235f 08
157 cotisations de 1887, à 12 fr.	1.884 »		
15 abonnements à la *Revue* en 1887, à 12 fr.....	180 »	2.064 »	
Subvention allouée par la ville de Clermont-Ferrand en 1887.....		100 »	2.301 79
Produit de la vente de numéros de la *Revue*, en 1887.....		61 »	
Intérêts, au 31 décembre 1887, des fonds de la Société déposés en compte courant.....		76 79	
Total des recettes.....			2.536 87

Digitized by Google

DÉPENSES.

Les dépenses consistent en :

Facture Mont-Louis.	Impression de la *Revue* en 1887 (31 feuilles un quart)	1.804 75	2.044 25
	Couvertures des numéros de la *Revue*	70 »	
	Envoi de la *Revue*	62 »	
	Lettres de convocation	63 50	
	Brochage de volumes (1885-1886)	20 »	
	Têtes de lettres et enveloppes	24 »	
	Frais d'affranchissement de lettres de convocation, envois d'épreuves d'imprimerie et correspondance avec les auteurs	61 25	202 69
	Frais de recouvrement de cotisations en 1887	91 44	
	Rétribution payée au concierge pour le service de la salle	50 »	
	Total des dépenses		2.246 94
	Reliquat actif au 31 décembre 1887		289 93
	Total égal		2.536 87

A ce jour, le nombre des membres de la Société est de 149 ; il y a 13 inscriptions d'abonnement à la *Revue*.

Le recouvrement des cotisations de 1888 est presque terminé, et à ce sujet je vous prierais de vouloir bien me faire connaître, en cas de changement de domicile, votre nouvelle résidence, tant pour vous assurer l'envoi régulier de la *Revue* que pour diminuer autant qu'il serait possible les frais de recouvrement, qui sont assez élevés.

Réélu comme trésorier à la séance du mois de décembre dernier, j'ai l'honneur de vous remercier, Messieurs, de ce témoignage de confiance.

Le Trésorier,

J.-B. MATHIEU.

Rapport de la Commission des comptes sur l'exercice 1887.

Messieurs,

La Commission nommée pour la vérification des comptes m'ayant désigné pour être son rapporteur, j'ai l'honneur de vous faire connaître le résultat du compte de gestion présenté par M. le Trésorier.

Digitized by Google

Le total des recettes, pour l'année 1887, s'élève à la somme de..... 2.536f 87
Le chiffre des dépenses monte à..... 2.246 94

Excédant de recettes au 31 décembre 1887.... 289 93

La situation, comme on le voit, est relativement satisfaisante, puisque nous avons un reliquat actif de près de 300 francs.

La Commission est heureuse d'exprimer toute sa satisfaction à l'honorable Trésorier de la Société, et propose de lui voter des remerciements pour la bonne tenue et la régularité de sa comptabilité.

ELIE JALOUSTRE.

Projet de budget présenté par le Trésorier de la Société pour 1888, et adopté.

RECETTES.

Reliquat actif de 1887.....		289f 93
150 cotisations de 1888, à 12 fr.....	1.800 »	1.956 »
15 abonnements à la *Revue* pour 1888, à 12 fr.....	156 »	
Subvention de la ville de Clermont-Ferrand en 1888....		100 »
Produit de la vente des numéros de la *Revue*.....		mémoire
Recettes diverses.....		mémoire
Total des recettes, sauf mémoires.....		2.345 93

DÉPENSES.

Impression de la *Revue* (30 feuilles).....	1.710 »
Couvertures des numéros de la *Revue*.....	70 »
Envoi de la *Revue*.....	70 »
Impression de lettres de convocation et frais d'envoi...	100 »
Frais de recouvrement de cotisations.....	90 »
Rétribution à payer au concierge pour le service de la salle.....	50 »
Frais de la séance publique en 1888.....	125 »
Dépenses imprévues.....	130 93
Total des dépenses.....	2.345 93

Digitized by Google

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

— Il y a deux ou trois jours, on a découvert dans un terrain de l'avenue de Royat (terroir d'Argillet) quelques antiquités.

D'une part, on a trouvé une tombe gallo-romaine, placée à 60 centimètres de profondeur. C'était un bloc cubique en domite, dans lequel on avait ménagé un creux pour y déposer les ossements. Sur une des faces se trouve une inscription placée à gauche et à droite d'une sculpture représentant un édicule cintré soutenu par des colonnettes et au milieu duquel devait se trouver un buste. Le tout est sculpté en demi-relief.

L'inscription n'est pas complète, par suite du mauvais état dans lequel se trouvait cette tombe; nous en avons vu plus de dix fragments, mais il a été impossible de les reconstituer. Les caractères sont très beaux, variant de 5 à 7 centimètres de hauteur, et dénotant par leur régularité une époque assez reculée, le IIIe siècle peut-être.

Voici les lettres qu'on a pu relever :

MEMO
L. DVCISSMO (1) POSV
M.X.ET D.XI
VS PATER

On pourrait les restituer de la sorte :

MEMO[RIÆ]
...L[I] DV[L]CISS[I]MO POSV[IT
M[ENSES].X. ET D[IES] XI
.....VS PATER

De plus, on a trouvé dans le même terrain et au même emplacement quelques débris de poterie, tels que tessons de vases rouges à engobes et rayés transversalement, anses d'amphores ou de grands vases.

Clermont, le 21 avril 1888.

A. M.

— Notre collègue et ancien président, M. Des Essarts, vient de publier à la librairie académique Perrin, sous ce titre : *Portraits de Maîtres*, un volume que nous devons signaler à nos lecteurs. Portraits de Maîtres par un de leurs élèves, c'est ainsi qu'un ami nous annonçait l'ouvrage en question. Nous avons sous les yeux les articles pleins

(1) Typographiquement, on n'a pas pu rendre la barre qui se trouve à la base de de la troisième lettre, V, ni le petit I qui surmonte la lettre S.

Digitized by Google

d'éloges que consacrent à ce livre les journaux de la région et plusieurs grands journaux de Paris. Nos lecteurs les ont lus déjà et nous n'avons rien à y ajouter. Qu'il nous suffise de rappeler que le livre contient des études sur la plupart des grands poètes et prosateurs de ce siècle : Lamartine, G. Sand, V. Hugo, Michelet, etc. Nous demandons seulement à M. Des Essarts pourquoi il a dédaigné Musset. Nous le trouvons également bien sévère pour les jeunes. Mais ce sont là des chicanes de détail qui n'ôtent rien à l'intérêt du livre.

— Nous signalerons encore de M. Des Essarts les études suivantes : *Désiré Nisard* (Nouvelle Revue, 15 avril) ; *Essai sur Perrault* (Revue de Paris et de Saint-Pétersbourg, 15 avril) ; *Un portrait d'un écrivain nouveau, Jules Lemaître* (Lemerre), 15 avril).

— Dans la conférence publique que M. Maire a faite le 9 mars dernier, sur *le livre, ses amis, ses ennemis*, il est utile de relever ce qui a trait à notre région : Le conférencier a cité les manuscrits de la bibliothèque de Clermont et particulièrement un rouleau sur parchemin de 3m40 de longueur ; c'est la généalogie des rois de France depuis Priam jusqu'à Charles V.

En parlant du papier, M. Maire a dit :

« Si l'on en croit l'abbé Grivel, chanoine de Saint-Denis, les premières fabriques de papier auraient été établies dans la vallée de Valleyre, près d'Ambert par des croisés auvergnats venus de Syrie.

» Dans tous les cas, il est certain que le papier d'Auvergne jouissait aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles d'une réputation universelle.

» Le célèbre Plantin, imprimeur à Anvers, français d'origine, appréciait beaucoup les papiers d'Auvergne et en faisait venir.

» Au siècle dernier, il faut compter parmi les premiers fabricants de papier en Auvergne Vimal de la Boissonie et Dupuy de la Grandrive. Ce dernier, d'après des documents que M. Champomier, de Billom, se propose de publier prochainement, fournissait le papier à l'imprimerie royale et aux principaux imprimeurs de France et de l'étranger. »

Parmi les hommes célèbres du moyen-âge qui avaient recueilli et ramassé des livres, il faut citer Gerbert, plus tard pape sous le nom de Sylvestre II, c'est ce que le conférencier a fait en donnant même quelques titres des ouvrages recueillis.

Enfin lorsqu'il a parlé de l'imprimerie et de l'introduction de cette nouvelle industrie dans la France, M. Maire a cité les villes de Clermont, de Riom, de Thiers.

Voici en quels termes il s'exprime :

« On avait cru longtemps que l'imprimerie n'avait été introduite à Clermont qu'en 1534 par Nicolas Petit, mais en 1882, grâce à une

Digitized by Google

découverte faite par M. Ant. Vernière, avocat à Brioude, nous savons que dès 1523 Jacques Mareschal imprimait dans cette ville.

» Le titre du premier livre imprimé à Clermont est le suivant :

» *Les Ordonnances Royaulx faictes par* || *les feux treschrestiens Roys* » *de France* || *avec celles du treschrestien Roy Fra* || *coys premier* » *de ce nom sur le faict des aydes et* || *tailles publiees et enregistrees* » *en la cour des* || *aydes de Paris. En ensuivant le vouloyr et ma* || *de-* » *met du Roy ont esté assembleez recolligeez et extraictz les articles cy* » *apres escrips en la for* || *me et selon l'ordre qui s'ensuyt.....* »

» Robert Masselin appelé à la fin du XVIe siècle par les Bénédictins, fonda une imprimerie A Thiers, et le premier livre sorti de ses presses est : la *Doctrine chrestienne, laquelle enseigne ce que doit sçauoir et exercer chascun chrestien... à Thiers, Robert Masselin, 1557.*

» Costerauste est le premier imprimeur connu à Riom ; on croit qu'il a commencé à imprimer en 1589.

» Le titre du premier livre qu'on lui attribue est le suivant :

» *Déclaration des trois Estats du bas pays d'Auvergne assemblez en la ville de Billom, par M. le comte de Randan, gouverneur général dudit bas et haut Pays. le 20e jour du moys d'Apuril 1589. Riom, imprimerie de P. Costerauste; s. d, in-4°.* » G. R.

— Voici les titres des conférences hebdomadaires qui ont été faites au grand amphithéâtre de la Faculté des lettres, depuis le mois de janvier jusqu'à Pâques. Comme les années précédentes, elles avaient attiré un public nombreux et choisi :

13 janvier 1888. — M. Jouberton, professeur au lycée : *La Science et la Poésie.*

20 janvier. — M. Colardeau, professeur au lycée : *Origine et philosophie des Contes de fées.*

27 janvier. — M. le docteur Bousquet, professeur suppléant à l'École de médecine : *L'Antisepsie sur le champ de bataille.*

3 février. — M. Lécuellé, professeur au lycée : *Le Billet de banque.*

10 février. — M. Gasquet, profeseur à la Faculté des lettres : *La Société russe.*

17 février. — M. Luguet, professeur à la Faculté des lettres : *Philosophie de la musique de chambre et du Quatuor classique.*

24 février. — M. Fulconis, professeur de dessin au lycée : *L'Art et les Artistes.*

2 mars. — M. le docteur Gautrez : *De la phthisie et des moyens de la prévenir.*

9 mars. — M. Maire, bibliothécaire des Facultés et de l'Ecole de médecine : *Le Livre, ses amis, ses ennemis.*

16 mars. — M. le docteur Deschamps : *Le caractère et la maladie.*

Digitized by Google

— Nous devons signaler aux lecteurs de la *Revue* un volume paru depuis quelques années, mais dont nous n'avions pas eu encore l'occasion de leur rendre compte. *Gannat et ses environs*, par le docteur Vannaire. Cet ouvrage est composé d'un certain nombre d'articles détachés, n'ayant d'autre lien entre eux que de se rapporter tous aux antiquités de cette ville. La plus grande partie du livre est occupée par une histoire de Genzat, petite commune des environs de Gannat.

Cette monographie, bien faite et assez complète, mérite d'être lue. Il est fâcheux qu'elle ne soit point accompagnée de références et de pièces justificatives. Les autres chapitres se rapportent aux armoiries de la ville de Gannat, à la rue de l'Enfer, à la chapelle du Malcourley. Il y a bien des renseignements intéressants, et il serait à désirer que toutes les villes de notre ancienne Auvergne pussent trouver ainsi un historien consciencieux. — R.

Collection des anciens alchimistes grecs. (*Le Havre*, Lemâle et Cie, in-4°). — Personne ne trouve extraordinaire qu'à l'époque de la renaissance des Lettres, les Estienne aient produit leurs admirables éditions ; mais ce qui paraît singulier, dans notre siècle plein de contradiction, alors que les études classiques, les langues mortes sont battues en brèche, que les dieux d'Homère s'en vont et avec eux leur vieux chantre, c'est de voir surgir des livres tels que la *Collection des Anciens Alchimistes Grecs*, dont le premier volume vient de paraître.

Cet ouvrage est destiné à faire à MM. Berthelot et Ruelle, les deux savants traducteurs de ces textes, le plus grand honneur ; toutefois il n'en doit pas revenir un moindre à l'imprimeur lettré et habile qui, pour la gloire de la typographie française, leur a prêté ses presses. Nous n'entrerons pas dans des détails techniques, peu familiers à nos lecteurs, pour leur montrer quel degré de perfection a atteint ce travail aussi bien qu'aucun de ceux du XVIe siècle. Il nous suffira de leur apprendre que M. A. Lemâle n'est point étranger à l'Auvergne, où il compte de nombreux parents ; qu'il n'en est plus à compter les beaux livres qu'il a publiés, entre autres *Le Havre d'autrefois*. Heureux nous serions tous, si, à son exemple, un éditeur sagace et expérimenté tentait une œuvre similaire : *Clermont d'autrefois*.

A. V.

Un témoignage de Boufflers sur Delille. — Dans un des plus jolis contes du chevalier de Boufflers : *(Ah! si....., nouvelle allemande)*, se trouve une mention curieuse qui ne peut se rapporter qu'à l'abbé Delille, bien qu'il n'y soit pas expressément nommé. Les deux héros, le comte de Glucksleben et la comtesse de Blumm, arrêtés dans un village de Souabe par un accident de voiture, lisent ensemble Vir-

Digitized by Google

gile et échangent leurs réflexions sur ses traducteurs. Tout le récit a un accent personnel qui nous autorise à voir, sinon dans la comtesse la charmante madame Sabran, au moins dans le comte Boufflers lui-même. Voici le passage qui nous a frappés :

« Quelle honte pour la France (dit la comtesse) que le plus parfait des poètes n'ait eu jusqu'à présent que d'aussi pitoyables traducteurs ! — En effet, dit le comte, il a toujours été en mauvaises mains, jusqu'à l'abbé Desfontaines. — Inclusivement, ajoute la comtesse ; comment voulez-vous qu'un pédant comprenne un poète ? — Eh bien ! soyez contente, il lui naît un vengeur comme pour sa Didon ; et tel que vous me voyez... — Comment ! serait-ce vous qui vous chargeriez de l'entreprise ? — Hélas ! tant de gloire ne m'appartient point ; mais je m'en repose sur *un bon camarade de classe que j'avais au collége de la Marche, à Paris, l'année d'avant Mahon, un petit Auvergnat* qui, à quinze ans, est devenu amoureux de la poésie de Virgile. — Un amoureux de quinze ans ! c'est un peu jeune pour les Muses. — Jusqu'à présent, c'est le plus favorisé. Déjà tout le pays latin le voyait d'un œil d'envie ; on aurait dit que Virgile lui-même l'avait déclaré son héritier. — Alors, il sera bien riche. — Ce qui le prouverait, c'est qu'il est impossible de lire de suite quelques vers de l'un comme de l'autre, sur le sujet le plus indifférent en apparence, sans être étonné de l'émotion qu'on éprouve. — Il faut donc que votre petit Virgile en herbe soit né aussi tendre que spirituel, aussi bon que fin ? — Eh bien ! quand il aurait été au couvent avec vous, au lieu d'être au collège avec moi, vous ne le définiriez pas mieux. »

Ce passage qui a un certain intérêt pour la jeunesse de Delille, est, comme on le voit, tout à l'honneur du poète auvergnat. La prise de Port-Mahon, par le duc de Richelieu, est de l'année 1756. Cela donne la date des souvenirs de Boufflers. — P. N.

— Le livre que M. Alexandre Tassart, de Riom, vient de publier, est un curieux « roman de mœurs russes » ainsi qu'il l'intitule lui-même. On sent, en lisant « *le prince Karaou'off* » que l'auteur connaît bien la Russie, qu'il l'a étudiée et parcourue en détail, car l'ensemble de l'action, la vie et l'expression des personnages, le récit des coutumes et les termes locaux démontrent au plus haut point, le milieu dans lequel ils vivent. C'est un livre sincèrement écrit, qui peut prendre place dans les études psychologiques, mais qui a contre lui le grave défaut de l'absence de correction de notre langue que M. Tassart ne doit pas manier facilement.

— *Châteaux, nouvelles et légendes d'Auvergne* de M. Delart, professeur au collège d'Uzès, sont la réunion d'une suite d'articles qui ont

Digitized by Google

dû être publiés dans un journal local, le tout précédé d'un récit de voyage de Lempdes à Garabit. Ils ne manquent pas d'intérêt, ces récits légendaires dont chaque château en ruine est orné, elles sont émouvantes même ces légendes lugubres et sanglantes, mais elles manquent peut-être de critique, d'un contrôle sûr. Avec cela l'absence d'un plan d'ensemble, les nombreuses fautes typographiques qui fourmillent pour ainsi dire, dans ce livre, dénotent d'une part la rapidité et le peu de soin qu'on a apportés à son impression, de l'autre fatiguent le lecteur.

Comme l'ouvrage est assez neuf, il pourra éveiller peut-être la curiosité de quelques-uns de nos lecteurs.

BIBLIOGRAPHIE.

—

— *Récits d'un touriste auvergnat*, par J.-B. — M. Bielawski. *Issoire, Claudius Caffard*, s.-d, gr. in-8°, fig.

Le livre de M. Bielawski est un gros volume renfermant beaucoup de gravures et qui ne manque pas d'intérêt pour le lecteur. Déjà les journaux locaux en ont rendu compte, et nous nous souvenons encore d'un excellent article publié dans le *Moniteur du Puy-de-Dôme* par M. Gonnard, ingénieur et ami de l'auteur.

Ainsi que le dit l'auteur dans sa préface, ce livre n'est que le récit des courses et promenades faites dans les environs d'Issoire. « Nous donnons le récit simple et vrai de nos promenades dans les environs d'Issoire, en élargissant le plus possible le cadre de nos investigations. — Nous allons de ci, de là, sans itinéraire fixé à l'avance, au gré de nos caprices et du temps, en touriste, en flaneur. »

En flâneur, voilà bien l'expression propre à la composition du livre. Et cependant, il ne manque pas d'ordre, de méthode. M. Bielawski l'a partagé en quatre parties, subdivisées elles-mêmes en nombreux chapitres qui en facilitent la lecture et reposent l'esprit. En voici les grandes divisions :

1° *Le bassin de la Couze, d'Ardes et le Lembron. — Le Dauphiné d'Auvergne.*

2° *Les environs d'Issoire, rive gauche de la rivière de l'Allier. — Besse et Champeix ; leurs montagnes et leurs couses ou vallées ;*

3° *Billom, Vic-le-Comte, Sauxillanges ; Lamontgie et les campagnes d'alentour ;*

4° *De l'embouchure de l'Allagnon au gour de Blot. — Issoire.*

La partie la plus complète du volume est, sans contredit, tout ce

Digitized by Google

qui touche à la minéralogie, la géologie et aussi l'archéologie préhistorique. L'auteur a recueilli une précieuse collection d'objets de cette période; il a même publié il y a trois ans un catalogue de haches en pierres polies trouvées dans le département; aussi peut-il en causer savamment. On voit en effet, dans son livre, que toutes les stations remarquables sont citées ainsi que les objets découverts.

L'archéologie du moyen-âge et l'histoire locale sont traitées plus largement, avec moins de détails, mais souvenons-nous que c'est là la description d'un promeneur, d'un flâneur.

M. Bielawski va jusqu'à faire de l'étymologie; c'est ainsi qu'il nous apprend que *Corent* vient de deux mots : *Cor*, enceinte fortifiée et *an*, suffixe ethnique d'origine celtique. Ceci est vague, surtout l'expression du dernier terme et nous préférerions, pour notre part, l'interprétation suivante, qui nous paraît plus logique : *Crow* (1) pierre, roche et *awn*, eau, rivière (2).

Parlons un peu des gravures dont quelques-unes sont bonnes. M. Bielawski a relevé lui-même la photographie de toutes celles qui ornent son livre; malheureusement, nous craignons que le graveur et le typographe aient contribué, l'un par son procédé technique, l'autre par sa presse, à les rendre dures parfois, floues et peu agréables à l'œil. Il faut pourtant, comme nous le disions, en excepter quelques-unes, et parmi celles-là, la vue panoramique des environs d'Issoire, signée Broussouloux. — A. M.

OUVRAGES NOUVEAUX.

Burin des Roziers. — Manuel de l'administrateur de mines, études pratiques de législation et d'exploitation des mines de houille, in-8°, xiv-393 p. 4 tabl. *Clermont-Ferrand, imp. Malleval. Paris, Champion.*

Dr Hospital. — Coup d'œil sur l'anatomie pendant la Renaissance. *Clermont, Mont-Louis*, in-8°, 20 p.

Id. Les eaux minérales à vol d'oiseau. *Clermont-Ferrand, Mont-Louis*, in-8°, 15 p.

id. L'instituteur dans l'antiquité. *Clermont-Ferrand, Mont-Louis*, in-8° 7 p.

Gautrez (Dr). — Des causes de la fièvre typhoïde et des moyens d'empêcher son développement et sa propagation. — Conférences

(1) Souvenons-nous des mots : *Crau*, plaine caillouteuse dans les Bouches-du-Rhône, *gravier*, *gravas*, etc.

(2) Comparer avec l'téymologie des mots *Saône*, *Rhône*, *Durance*, etc. *Rod*, *awn*. *Dur* ou *dru*, *Awn*, etc.

Digitized by Google

faites au palais des Facultés le 4 février 1887. *Clermont-Ferrand, imp. Mont-Louis*, in-8, 28 p.

P. Hippeau. — Royat (Puy-de-Dôme), *Paris, imprim. Chaix*, 16 p., in-8°.

PÉRIODIQUES.

Compte-rendu de l'Académie des Sciences (1888).

N° 9. — Izarn : De l'emploi des tubes de Geissler pour l'observation des mouvements vibratoires en général et de la veine liquide en particulier.

N° 10. — M. Pellet : Sur les surfaces réglées applicables sur une surface de révolution.

N° 12. — M. F. Gonnard : Sur les macles et groupements réguliers de l'orthose du porphyre quartzifère de Four-la-Brouque, près d'Issoire (Puy-de-Dôme).

N° 13. — M. Saint-Loup : Sur la trisection de l'angle.

N° 15. — M. A. Pellet : Sur la formule de Fourier et ses analogues.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

Albert Maire.

Clermont-Ferrand, typographie Mont-Louis, rue Barbançon, 1 et 2.

Digitized by Google

L'AUVERGNE AU SALON DE 1888

C'est encore par une impression douloureuse qu'il faut commencer cette étude. L'année 1887 a dû être marquée d'un caillou noir, pour nous avoir ravi trois artistes distingués : MM. Mouly, de La Foulhouze et Antoine Roux; et voilà que, le 15 mars dernier, mourait subitement, à Boulogne-sur-Mer, au milieu des siens, un ciseleur du plus haut mérite, né à Clermont-Ferrand, M. Morel-Ladeuil.

On n'a pas oublié la notice de M. Ulysse Chabrol, publiée dans cette *Revue* en 1885 : *Un artiste auvergnat contemporain*, si intéressante par les renseignements sur la jeunesse, les débuts et les principales œuvres, exécutées tant en France qu'en Angleterre, de M. Morel-Ladeuil. Comme Bénvenuto Cellini, en effet, qui de Florence vint pendant quelque temps se fixer à Paris, où François Ier lui fit construire un atelier dans la tour de Nesle, l'artiste dont le nom peut figurer dignement à côté du maître ciseleur, habita, mais pendant de longues années, en Angleterre, où ses travaux furent tout de suite appréciés et où il trouva la considération et l'honneur.

Sans revenir sur ces compositions ravissantes : aiguières, casques, poignées d'épées, que se disputaient à prix d'or les clients de la maison Elkington, de Londres, ou qui allaient enrichir les galeries publiques, comme ce merveilleux bouclier du musée de South-Kensington, retraçant les principales scènes du *Paradis perdu*, il convient de constater que notre compatriote n'oublia jamais ni la France ni l'Auvergne.

Digitized by Google

Il a offert au musée de Clermont la reproduction de plusieurs de ses œuvres et a fait de nombreux envois aux Salons de Paris. Un vase élégant, en argent et fer repoussés, *La Musique et la Poésie*, lui valut une médaille en 1874. Depuis, on a pu admirer, aux diverses expositions, un bas-relief, *La Charité*, et une coupe, *La toilette d'une dame romaine* (1875); deux bas-reliefs d'un travail exquis, *Prométhée consolé par les Océanides* et *Andromède délivrée par Persée* (1879); *La Fable*, en 1880, et enfin, en 1884, une scène remarquablement composée et inspirée par un des tableaux de la comédie de Shakespeare, *Beaucoup de bruit pour rien*. C'est la scène de l'église qui, récemment, à l'Odéon, produisait un coup de théâtre si imprévu, quand le prince Claudio, devant la foule assemblée, en présence du prêtre qui va les bénir, repousse sa fiancée et dit au malheureux père : « Tiens, Léonato, reprends-la! Ne donne pas à ton ami cette orange pourrie; car c'est le symbole et l'enseigne de son honneur. »

Cette année encore, M. Morel-Ladeuil est représenté au Salon par trois bas-reliefs de premier ordre : *Le bon Samaritain; Le Temps dispersant les Heures; Amor patriæ;* et par le médaillon en bronze du bibliothécaire Eugène Martel.

Il avait même songé à l'exposition artistique de la *Soupe-aux-Choux*, du 22 mars, puisqu'il y envoyait, quelques jours avant sa mort, un intérieur antique en argent repoussé, d'un art supérieur.

Décoré depuis l'Exposition universelle de 1878, il était fier de cette récompense, pour lui la plus précieuse, parce qu'elle lui venait de la patrie. Il était aussi particulièrement sensible aux appréciations des critiques français. Il ne manquait jamais de les remercier avec reconnaissance des éloges qu'il méritait si bien. Dans ses courts voyages à Paris, ses admirateurs ont pu apprécier sa distinction et le charme de son esprit.

Digitized by Google

Il tenait donc à l'estime de ses compatriotes. Il aimait l'Auvergne et, sur les rives brumeuses de la Tamise, il dut souvent rêver aux cimes claires et au ciel pur du pays natal. Il songeait peut-être à y revenir, et, comme première étape, ne voulant pas s'éloigner trop de l'Angleterre, qui lui avait donné la vie large et la renommée, il s'était fixé à Boulogne-sur-Mer, où, sans perdre de vue son pays d'adoption, il a pu mourir sur le sol français.

L'Auvergne inscrira son nom au livre d'or de ses artistes et conservera pieusement le souvenir de son enfant, dont les œuvres, ciselées dans les métaux précieux et inaltérables, perpétueront sa glorieuse mémoire.

*
* *

Il nous reste un excellent ciseleur, que ses envois aux expositions de notre union artistique et littéraire ont depuis longtemps révélé à ses compatriotes. M. Diomède, en effet, a donné la mesure de son réel talent dans ces aiguières si finement travaillées, dans ces coupes si habilement exécutées, qui ont fait l'ornement des petits Salons auvergnats. Mais, cette année, à la réunion du 22 mars, il s'est affirmé comme un maître dans son art par une œuvre d'une importance exceptionnelle. C'est un coffret de grande dimension, en argent repoussé, une merveille de ciselure et même de sculpture. Au milieu de mille ornements d'un dessin irréprochable, se détachent, sur les parois, les allégories les plus ingénieuses représentant les sept péchés capitaux. Chaque sujet forme un tableau complet, aux personnages symboliques, d'une variété étonnante de poses et de mouvements, et, à chaque angle, une statuette complète la personnification saisissante des vices de l'humanité. On ne saurait trop féliciter M. Diomède de cette composition sévère et grandiose et de son exécution parfaite.

Sans parler des peintres que nous retrouverons bientôt

Digitized by Google

au Salon, signalons quelques autres exposants de la *Soupe-aux-Choux*. M. Tullon avait envoyé plusieurs toiles, parmi lesquelles un petit portrait peint avec amour, d'un fini et d'un relief étonnants, le portrait de sa mère; M. Vazeilles, un four à plâtre, au Raincy ; M. Bonneton, une vue de Montferrand ; M. Gaétan Gibert, un sentier sous bois. Les visiteurs regardaient aussi avec un vif intérêt le gracieux paysage d'Auvergne de Mlle Marie Lafon et les portraits sur porcelaine de Mlle Nicolo ; le château de Murols, par M. Chaly; les paysages de MM. Lebourg, Costilhes et Morin de l'Espinasse ; la Brayaude d'Issac-la-Tourette, par E. Chardon; le superbe fusain de M. Peghoux. Signalons encore MM. Fontbonne; Retru et son profil de jeune femme ; Chassagne et son projet de piédestal pour la statue de Vercingétorix, et particulièrement M. Alphonse Cornet, dont les deux études, *Intérieur d'atelier* et *Marchand de légumes*, étaient dignes du peintre naturaliste qui a composé le *Banc de la dèche* et le *Défilé des Gueux*, et M. Paul Schmitt, un artiste aimé et apprécié par la colonie d'Auvergne, qui vient d'obtenir une médaille de 3e classe, pour ses paysages des environs de Paris.

Notre exposition n'a duré qu'un jour, mais on voit qu'elle avait une réelle importance et qu'elle mérite de figurer parmi les manifestations de l'art en Auvergne. A la même date s'ouvrait, mais pour un mois, l'exposition des artistes indépendants, dans le pavillon de la Ville de Paris, aux Champs-Elysées. A côté de toiles intéressantes, de tentatives impressionnistes souvent malheureuses, nous avons noté les tableaux de M. Serendat de Belzim, notre compatriote d'origine. Il fait de beaux portraits, des compositions habiles, comme sa *Judith* et son *Crépuscule*. M. Charles Maurin, auquel ses récompenses ouvrent les portes du Salon, n'avait pas dédaigné les Indépendants. Il s'y faisait remarquer par dix excellentes études, où il a traité les sujets les plus divers. Voilà un travailleur

Digitized by Google

acharné, un chercheur, très audacieux, très moderne, qui étudie la nature et la vie au hasard de ses rencontres, un artiste d'avenir.

*
* *

Cette année, l'Auvergne aura tenu encore une place distinguée au Salon. Nos sculpteurs et nos peintres luttent toujours avec l'énergie et la tenacité de notre race et souvent avec succès. Quant aux paysagistes fidèles à nos montagnes, ils donnent aux exilés dans Paris le plaisir de revoir les sites qui les ont charmés autrefois.

L'*Intérieur auvergnat* de M. Nicolas Berthon est une des meilleures toiles de cet artiste, qui a l'honneur de figurer sur le catalogue du Musée du Luxembourg. Le peintre de la *Procession à Billom* et de tant d'œuvres inspirées par les mœurs et les traditions du pays s'était plu, depuis quelques années, à représenter les paysans chez eux, mais particulièrement dans l'expression de leurs croyances superstitieuses. Il nous montrait, avec un réel talent de coloriste, de sombres pièces enfumées, des étables éclairées par la lueur tremblante des *chaleus*, des logis rustiques où travaillent, près d'étroites fenêtres, les bonnes vieilles qui gardent la maison. Il a voulu aussi peindre un intérieur heureux et clair, égayé par le soleil de midi, respirant l'aisance et l'honnêteté. Il y a pleinement réussi. Dans la grande pièce remplie de meubles et d'ustensiles, que fait ressortir la vive lumière, autour de la table de bois, près de la grande fenêtre qui laisse apercevoir tout un coin de paysage verdoyant, s'est réunie la famille à l'heure du dîner. C'est le dimanche assurément, car les quatre personnages qui la composent ont revêtu leurs plus beaux habits. Les deux vieux et le fils sont assis, et la bru, debout, jolie et rieuse sous les rayons d'or, la *canote* relevée en ailes de papillon, est en train de couper la soupe, pendant que le petit dort dans son berceau,

Digitized by Google

placé sur le buffet. Cet ensemble donne une impression de calme, de paix, de contentement qui rassérène. On y sent la satisfaction du travail accompli, la quiétude dans la vie uniforme, sans trouble, sans rêves et sans désirs, le doux repos du village et des champs. L'artiste a su dégager toutes ces idées générales par la seule reproduction de la nature bien comprise et surtout habilement et solidement peinte ; ou plutôt, cette impression n'est que la résultante de la variété de sa palette et de la souplesse de son pinceau. Dans les arts, en effet, le sujet n'existe pas sans l'exécution savante. Nous sommes heureux de pouvoir féliciter M. Berthon d'avoir obtenu une médaille de 2e classe, cette distinction si parcimonieusement décernée par le jury.

Dans un genre tout différent, mais avec un égal bonheur, M. Franc Lamy a exposé une de ses compositions les plus attrayantes. *Pâquerette* est une œuvre suave, d'une délicatesse infinie, d'un charme captivant. Abandonnant cette brume idéale dont il aimait à envelopper ses paysages et ses figures, l'artiste a su évoquer dans toute sa fraîcheur la jeunesse de l'année, le frais printemps, l'air pur et embaumé, les feuillages et les gazons aux verts tendres ponctués de fleurettes. Certains peintres, comme Benner par exemple, ont le vert triste et froid. M. Franc Lamy possède le secret des verts transparents et lumineux qui se marient si bien aux teintes bleuâtres des lacs endormis. Dans ce coin de nature ensoleillée, une jeune fille nue, pudique et chaste, car elle se sent bien seule, étend sur l'herbe son corps adorable, d'une gracilité charmante, aux légères courbes savamment combinées, aux raccourcis habiles. Les mains et les pieds sont d'une perfection achevée. Le profil est ravissant, avec son sourire ingénu. La tête appuyée sur le gazon, elle tient d'une main une pâquerette ; elle s'amuse à regarder ses pétales, mais elle ne songe pas à les compter. Car l'amour ne doit pas encore l'avoir effleurée

Digitized by Google

de son aile ; ou, si elle aime, quel doute peut-elle avoir sur la puissance de ses charmes ?

Cette toile, bien placée à la cimaise, obtient un franc succès. Nous sommes heureux de constater qu'elle en est digne à tous égards. Elle est remarquable par les lignes qui révèlent une profonde étude du nu, et par la couleur qui est d'une harmonie merveilleuse, et elle mérite sans conteste la médaille de 3e classe qui l'a désignée à l'attention des délicats et du Ministère des Beaux-Arts, qui vient d'en faire l'acquisition pour l'État.

M. de Vergèses nous a donné des scènes rustiques. Ce sont deux petits tableaux fort bien composés. Dans l'un, intitulé : *Une querelle*, il a traduit d'après nature, et avec une grande justesse d'expression, un épisode de la vie campagnarde. Sur le bord du pré, appuyé à la clôture, un jeune garçon paraît se défendre avec énergie du crime dont il est accusé. Le plaignant est un bambin à tête blonde qui semble encore tout penaud de la taloche reçue, et la justice inexorable est représentée par la vieille grand'mère, dont l'impartialité chancelle devant les pleurs du blondin préféré. Dans l'autre toile, c'est un vieux jardinier arrosant ses choux. Le sujet est simple, comme on le voit ; mais le paysage donne à cette scène, vulgaire en apparence, un attrait particulier. Il est traité avec les procédés modernes, mais en prenant ce qu'ont de meilleur les impressionnistes et les luministes. C'est, du reste, cette modernité voulue et cherchée, mais tempérée par le goût et de fortes études, qui constitue l'originalité de M. de Vergèses. Signalons, aux pastels, un gracieux portrait de fillette du même peintre et une véritable composition inspirée par le poème de *Rolla*. Sur son lit et sous les rideaux aux teintes blanches et bleutées, Marion, plongée dans un profond sommeil qui rougit sa tête charmante, montre son corps encore grêle et ses longs cheveux d'or épandus :

Digitized by Google

C'est une enfant qui dort sous ces épais rideaux,
Une enfant de quinze ans, presque une jeune femme;
Rien n'est encor formé dans cet être charmant;
Le petit chérubin qui veille sur son âme
Doute s'il est son frère ou s'il est son amant....

M. Jules Toulot, après de nombreux sujets bien composés et solidement peints, s'est voué aux portraits. Il y montre ses qualités de dessinateur et de coloriste. L'an passé, il exposait le portrait de M. Hippolyte Gomot, député et ancien ministre. Cette année il nous donne le portrait en pied de M. A. Peghoux, notre compatriote distingué, un des administrateurs des Compagnies de Suez et de Panama. M. Peghoux est représenté dans son costume de conseiller référendaire à la Cour des Comptes, qui, depuis sa retraite, lui a conféré l'honorariat. La grande robe noire moirée, la toque sévère, le rabat de dentelle, seraient un peu mornes. Mais cet ensemble est animé par la figure expressive et égayé par les insignes brillants et les rubans rouges et violets d'officier de la Légion d'honneur et d'Académie. Voilà un grand portrait de famille ressemblant et décoratif.

Avec M. Michelin, dont on se rappelle les toiles mythologiques ou religieuses, nous abordons la peinture de genre, pleine d'observation, de finesse et d'ironie. L'artiste se révèle ainsi dans une voie nouvelle, où ses tendances naturalistes se trouvent plus à l'aise. La scène est intéressante. Dans une pauvre église, aux murs nus, devant le confessionnal encore vide, deux pénitentes font leur examen de conscience. L'une, femme du peuple, en cheveux, aux vêtements misérables, se tient modestement à genoux, sur la chaise la plus rapprochée du saint tribunal. Car elle est arrivée la première. L'autre, vieille bourgeoise cossue, correctement vêtue et gantée, s'est assise commodément, comme chez elle, à quelque distance, pour attendre son tour. Ses péchés la préoccupent peu. N'est-elle pas dans les meilleurs termes avec le curé

Digitized by Google

et son vicaire et même avec le bon Dieu ? Ce qui paraît la surprendre et motiver sa moue dédaigneuse, c'est de voir une pauvresse, une horrible pécheresse assurément, se préparer sans vergogne à se confesser avant elle. C'est la parabole, étudiée sur nature et habilement reproduite, de la pharisienne et de la publicaine.

M. Charles Maurin, dont nous avons déjà constaté les succès mérités, expose modestement deux études d'expression, très remarquables du reste, particulièrement la femme au poing fermé, à la physionomie énergique et farouche.

Voici presque un tableau d'histoire.

« L'enfant était joli et intéressant. Il avait toutefois (on peut en juger par ses portraits), l'œil d'un bleu cru, assez dur, comme l'ont généralement les princes de la maison d'Autriche. Très affiné par sa mère, il comprenait tout, sentait parfaitement la situation, et montrait souvent de l'adresse, une innocente petite politique qui surprenait dans un enfant si jeune et allait au cœur. »

Ainsi parle Michelet de Louis XVII au Temple. M. Assézat de Bouteyre a voulu évoquer ce lamentable souvenir de la réclusion de l'enfant que le geôlier Simon appelait Louis Capet. Il l'a montré dans toute l'horreur de sa froide prison, alors qu'il est resté seul, après l'exécution du roi et de la reine. Le pauvre petit, aux longs cheveux bouclés, charmant dans son costume bleuâtre, s'est endormi sur la dernière marche de l'escalier de pierre, laissant tomber son livre et rêvant peut-être aux splendeurs de ses premières années.

Ce sujet, tel qu'il est compris, à quelqu'opinion politique qu'on appartienne, émeut profondément et, suivant l'expression de l'historien de la Révolution, nous va au cœur.

M. Joseph Bernard, né au Puy, nous ramène aux portraits. Le bon vivant, joufflu, au ventre rebondi, qu'il a campé dans l'atelier du peintre, dans une pose naturelle, sans

Digitized by Google

être décoratif, comme le modèle de M. Toulot, doit être satisfait de se voir aussi fidèlement représenté.

Les deux portraits de jeunes filles par Mlle Marie Vasselon, sont charmants. Cette artiste excelle à donner aux chairs le velouté de la jeunesse et la tonalité juste, comme elle reproduit, en excellente élève de Carolus-Duran, les étoffes et les fourrures.

Quant à Mlles Cécile et Marie Desliens, leurs portraits de gentlemen sont magistralement brossés, qu'il s'agisse d'un élégant marquis à la belle tête grisonnante, ou d'un rural plus négligé, le lorgnon au nez et la cigarette à la main.

M. Hilaire Bernard, né à Tours (Puy-de-Dôme), s'est essayé, non sans grâce, dans le genre un peu démodé des jeunes Italiennes. Sa petite toile vaut qu'on la signale; mais nous préférons son fusain, la Fileuse du Cantal, probablement parce que l'Auvergne nous est plus chère que l'Italie.

Comme l'an passé, M. Jules Viennet a fait deux envois au Salon. Ce sont : un bon portrait de jeune femme brune, aux dessins, et, à la sculpture, un ravissant buste d'enfant. Cet excellent professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Clermont ne se contente pas, comme on le voit, de guider ses élèves dans le droit chemin. On peut lui appliquer l'un des vers que nous lisions récemment, à Crosne, sur la maison où naquit Boileau :

« *Il donna le précepte et l'exemple à la fois.* »

Notons un nom nouveau, croyons-nous, celui de Mme Jeanne Guillaume, de Clermont-Ferrand. Son portrait de femme, presqu'une miniature, est d'une exquise finesse.

Sans omettre la superbe gravure de M. Julien Tinayre, d'après la *Seguia*, de Guillaumet, nous terminerons cette énumération des peintres de notre pays, en parlant de trois paysagistes d'avenir.

La ferme de la Galloire, à Cloyes (Eure-et-Loir), par

Digitized by Google

M. Edmond Laussedat, est l'œuvre la plus importante qu'il ait exposée jusqu'à ce jour. Sous un ciel nuageux, la rivière aux tons gris coule lentement devant la maison et les granges. Un bateau vide est amarré près du bord. De grands peupliers dressent leurs têtes immobiles. Le coloris un peu morne et uniforme donne à ce coin de nature une mélancolie pénétrante.

M. Ducaruge, après de fortes études au fusain depuis longtemps appréciées, peut dorénavant aborder résolument la peinture. Il en a donné la preuve par son paysage de l'an passé, le *Lit du Bradour*. C'est décidément la forêt de Lente, dans la Drôme, qui l'attire et le retient. Ne l'en blâmons pas, surtout quand il en rapporte, comme cette année, un sous bois tout frissonnant sous les baisers du soleil, avec ses chênes et ses bouleaux entremêlés et sa petite mare reflétant, parmi les rochers moussus, le bleu du ciel.

M. Lévigne, élève de l'Ecole des Beaux-Arts, n'est pas tout à fait notre compatriote. Mais il est né à Noirétable, si près de notre frontière d'Auvergne, que nous n'hésitons pas à nous l'annexer. Il a, du reste, un réel talent. Son effet de neige se distingue par une finesse de tons fort attrayante. Sous un ciel bas, voilé de nuages que perce faiblement le pâle soleil d'hiver, s'étend la grande plaine blanche, sans un chemin, sans un arbre. Au milieu, dans sa petite voiture traînée par un âne, la laitière, portant le costume des paysannes de la Bresse, se rend au village voisin. La scène n'a rien de désolé, malgré le froid, malgré la neige. L'attelage semble suivre sans inquiétude sa route accoutumée et la jeune femme doit chanter, pour passer le temps, quelques couplets rajeunis des vieux Noëls bressans par Gabriel Vicaire.

*
* *

Après avoir regardé, avec un vif intérêt, les aquarelles d'un architecte de mérite, M. Emile Camut, *la Tour de*

Digitized by Google

l'Horloge à Riom et *une Rue au Mont-Dore*, nous descendons à la sculpture.

Deux de nos artistes les plus en vue ont envoyé la reproduction en marbre, d'œuvres déjà admirées : M. Mombur, le portrait de Mme Escalaïs, de l'Opéra; M. Coulon, l'Hébé cœlestis, du Salon de 1886. Il ne faut pas s'en plaindre. Le marbre, en effet, convient admirablement à la reproduction sculpturale de la femme, tandis que le bronze nous semble mieux approprié aux traits mâles et aux muscles saillants de l'homme. Ainsi, dans leur nouvelle incarnation, la jolie tête de la Marguerite des *Huguenots* paraît encore plus gracieuse et l'Hébé devient plus idéale et plus suavement troublante.

La statuette, en marbre, de M. Chéret, fait songer à cet art affiné et délicat du dernier siècle, dont plusieurs spécimens ont orné l'exposition de l'hôtel de Chimay. La petite fille endormie sur les coussins du fauteuil, presque nue, dans une pose abandonnée, charme par le fini du détail et l'harmonie des lignes. La chevelure seule est trop savamment nouée sur la tête d'une enfant, et nuit à l'effet, en faisant naître quelque incertitude sur l'âge de la dormeuse.

Signalons comme très réussi, le buste en bronze de M. E. T., par M. Paul Paulin; le médaillon de fillette, par M. Henri Gourgouillon et les deux portraits, en plâtre, de M. Albert Channeboux. Quant au portrait en bronze de M. le docteur Blatin, député, par M. Beylard, l'auteur du *Méléagre* que possède la ville de Clermont, il doit être loué sans restriction pour son exécution et sa ressemblance parfaites. Pourquoi ne citerions-nous pas la *Brodeuse forézienne* de M. Eucher Girardin, né dans la Loire comme Lévigne? Cette composition mérite de sérieux éloges.

M. Fulconis n'est pas notre compatriote. Mais il a essayé de traduire un épisode de l'histoire des guerres religieuses en Auvergne, et, à ce titre, il doit figurer dans ce

Digitized by Google

compte-rendu. C'est le martyre de Jean Brugière, à Issoire, qu'il a représenté avec un réel talent, sinon avec une juste compréhension du sujet. On sait que le réformé fut condamné, par arrêt du Parlement de 1547, à être *ars et bruslé vif*, sur la place du Marché.

La *Chambre ardente* ne prenait pas de demi-mesures pour étouffer l'hérésie dans son germe. Le même arrêt prescrivait aux évêques et curés « *de faire faire un rôle en chacune paroisse de tous ceux qui sont en âge et capables de recevoir le Saint-Sacrement de l'Autel au jour de Pâques et de cotter en marge ceux qui n'y seront venus au dit jour. Le Procureur du Roi, au plus prochain siège, doit incontinent informer contre les coupables.* » Cette sentence fait bien comprendre le prix de la liberté de conscience, conquise après tant de luttes et que nous devrions si précieusement conserver.

Mais au XVIe siècle, Brugière n'avait pas le droit de proclamer hautement sa croyance, et, pour l'avoir osé, il fut brûlé vif. Le sculpteur le montre attaché nu au poteau en forme de croix, quand les flammes vont l'atteindre et lui causent déjà les plus atroces souffrances. Son corps se contracte, ses mains se crispent, sa figure jeune est déformée par la douleur et, la bouche horriblement ouverte, il pousse un cri d'horreur et d'épouvante. L'anatomie est très étudiée. La composition produit grand effet, et le jury l'a trouvée digne d'une mention honorable. Mais, à notre avis, mieux eût valu donner à cette figure la sérénité de la foi et du devoir accompli. L'œuvre eût été plus conforme à la tradition et même au récit de l'historien des guerres religieuses, M. Imberdis, dont l'artiste s'est inspiré. Car il doit mourir avec calme et résignation, celui qui, un instant avant son supplice, trouva dans son âme, en voyant le bourreau faire un faux pas et tomber, ces admirables paroles : « Courage, monsieur Ponchet. Ne vous êtes-vous point blessé ? »

Digitized by Google

*
* *

Il nous reste à mentionner les artistes qui ont fixé sur la toile nos cours d'eau, nos villages, ou les aspects si variés de nos montagnes.

Jules Breton, le peintre illustre de tant de scènes rustiques, étudiées dans l'Artois ou la Bretagne, qui lui ont valu la médaille d'honneur et un fauteuil à l'Académie des Beaux-Arts, a composé son grand tableau d'après des croquis faits, l'an passé, à la Bourboule et au Mont-Dore. Nous tenons ces renseignements de l'artiste lui-même, qui nous exprimait récemment son admiration pour l'Auvergne et se promettait d'y revenir.

Ses *Jeunes filles se rendant à la procession*, aux costumes blancs et roses, aux figures délicieuses et naïves, des branches de lys à la main, traversent, en effet, pour gagner l'église, nos campagnes abruptes et sauvages et semblent une évocation d'êtres surnaturels devant les horizons bornés par les monts farouches, perdus dans les brumes du matin.

L'admirable toile de Jules Breton reproduit avec une rare justesse de coloris, nos montagnes en plein été. Schenck, comme il l'a fait souvent, nous les montre au cœur de l'hiver. Les fonds noirs et brouillés s'éclairent lugubrement de tons de soufre. La neige couvre les premiers plans et laisse à peine entrevoir les feuilles et les herbes jaunies. Près de la barrière, qui leur rappelle l'étable tant désirée, des moutons égarés se pressent les uns contre les autres et le petit agneau semble implorer, d'un bêlement plaintif, le secours de sa mère. Scène connue, si l'on veut, mais supérieurement peinte et composée.

M. Henri Gambart a donné des dimensions exagérées à la scène lugubre et vraie qui représente la mort d'un paysan auvergnat dans l'étable qui lui sert de maison. La première impression est désagréable, tant à cause du sujet

Digitized by Google

que de la rudesse des lignes et de la crudité de la couleur. Etendu sur le lit formé de planches grossières, le pauvre homme agonise et, dans la sombre pièce où sont entassés sans ordre les ustensiles et les meubles, la ménagère se désole, la petite fille pleure dans un coin et le marmot joufflu, encore inconscient du malheur qui va frapper la famille, mange gloutonnement sa soupe, épanoui comme un coquelicot dans le fumier d'une cour de ferme. Cet ensemble n'est pas attrayant. Mais on ne peut nier, chez le peintre, une intensité d'observation particulière et une force d'expression qui lui serviront assurément pour des sujets moins réalistes.

Les *Maisons de la rue Saint-Georges, à Mauriac*, de M. de Lalobbe, nous plaisent moins que son grand paysage de l'an passé. Il faut cependant constater dans cette nouvelle œuvre un véritable talent.

M. Desbrochers reproduit un *Moulin en Auvergne*, petite toile intéressante, avec son ruisseau, ses arbres, ses coteaux et son ciel bleu; M. Authiat, un coin des environs du Mont-Dore, aux rochers moussus lavés par l'eau vive des ruisselets, aux sommets lointains où s'accrochent les nuages; M. Mouret, aussi, un ruisseau dans la montagne, qui gagnerait à être vu de plus près; M. Robert, une rue à Royat, où passe un troupeau de moutons, devant ces arceaux si pittoresques qui laissent voir le fond des cours, aux portes cintrées et aux fenêtres étroites, et dont Mlle de Colins s'est inspirée également pour sa jolie aquarelle.

La *Vue de la vallée de Clermont*, prise des hauteurs de Royat, peinte aussi à l'aquarelle par M. Victor Ista, nous a rappelé des jours déjà anciens passés dans le parc de Bellevue, en compagnie de ce doux poète en prose, Jocelyn Bargoin, qui comprenait si bien et appréciait avec tant de charme ces effets de verdures entassées au premier plan, les tons clairs ou rougeâtres de la ville s'allongeant sous les flèches aiguës de la cathédrale et les horizons bleus ou violets et le vaste ciel parsemé de nuages.

Digitized by Google

Il nous reste à parler des envois importants de Jean Desbrosses, le maître bien connu, l'admirateur passionné de l'Auvergne, qui en fait connaître et aimer les beautés.

C'est dans le Cantal aux aspects variés à l'infini, où les grands pâturages touchent aux roches désolées, où les bois de sapins profonds et grandioses bordent les immenses plateaux arides couronnés de basaltes semblables aux murs de forteresses démantelées, c'est près des bords de l'Allagnon, de la Cère ou de la Jordanne, que le paysagiste a trouvé les motifs de ses meilleures compositions.

Un de ses tableaux nous mène devant le Pas de la Cère, cette entaille qui semble faite par le glaive d'un géant descendu du puy Griou ou du Plomb du Cantal, furieux de n'avoir pu escalader le ciel.

Les blocs lourds et nus, les rocs moussus, les végétations d'un vert intense qui s'y incrustent, sont rendus avec une puissance incontestable. On se demande comment le mince filet d'eau a pu creuser ce défilé profond entre des blocs si durs, et l'on se dit, presque effrayé, que c'est le secret des siècles.

L'autre toile nous transporte sur le plateau de Badaillac, par un temps d'orage. Voilà un des plus beaux paysages du Salon, qui mériterait une des premières récompenses, si Jean Desbrosses n'était hors concours, et qui, du reste, vient d'être acheté par l'État. Le sujet est cependant bien simple. Une vaste plaine à l'herbe courte, verdâtre et jaune, où paissent quelques vaches à peine entrevues dans le lointain ; à l'horizon, se confondant avec les brumes, les ondulations noires des montagnes; un ciel chargé de nuées épaisses où se dessinent les lignes brisées de l'éclair, et çà et là les raies obliques de la pluie qu'un rayon égaré rend distinctes. C'est tout. Mais on perçoit la fluidité de l'atmosphère, l'altitude du sol, la lutte des éléments, la vie de cette nature splendide que la tempête vient assombrir. Le paysage, ainsi compris, n'est plus une imitation, une copie exacte. Il dégage l'impression

Digitized by Google

idéale. Il pénètre dans l'âme des choses et la fait éclater dans la moindre fleurette, comme dans le nuage menaçant. C'est ainsi que procédaient les plus grands maîtres et c'est pourquoi ils ont produit des chefs-d'œuvre, en peignant une simple clairière, comme Théodore Rousseau, une prairie ou une route blanche, comme Chintreuil, un buisson, comme Ruysdaël.

GABRIEL MARC.

Paris, 31 mai 1888.

Digitized by Google

UNE PAGE

DE

L'HISTOIRE DE L'AGRICULTURE

EN AUVERGNE

NOTICE SUR LE DOMAINE DE CHAGOURDAT

CANTON DE SAINT-AMANT-TALLENDE.

I.

Une circulaire du Comité des travaux historiques et scientifiques institué au Ministère de l'Instruction publique, recommandait, il y a quelques années, en 1884, quatre sujets d'études pour la section des sciences économiques et sociales, et, parmi eux, en particulier, l'*Histoire d'un domaine rural.*

« On connaît, dit la circulaire citée, les traits généraux qui constituent l'organisation de la propriété foncière avant et depuis 1789, mais on ne peut contester sur ce point, comme pour beaucoup d'autres, l'avantage qu'il y a à procéder par monographies. Cette méthode permet de grouper, sous une forme concrète et vivante, autour d'un seul exemple, une foule de détails précis. » Il est indiscutable, en effet, qu'un certain nombre de monographies de ce genre, émanant de chaque province, seraient fort utiles pour l'histoire de l'agriculture dans les différentes parties de notre pays de France. D'ailleurs, l'appel du

Digitized by Google

Comité a été entendu, et le *Bulletin* de l'année 1886 renferme d'intéressants mémoires sur cette question. A notre tour, nous apportons ici notre modeste contingent de recherches, avec l'espoir que d'autres membres de la Société d'Emulation voudront bien fournir aussi leur tribut.

Le domaine sur lequel ont porté nos investigations est le domaine de Chagourdat, situé dans la commune de Chanonat, canton de Saint-Amant-Tallende, arrondissement de Clermont-Ferrand. Il est assis, à une altitude de 700 mètres environ, sur un sol granitique, sur le plateau de la Serre qui, prenant naissance à Nadaillat, a pour point de terminaison la butte du Crest.

C'est une contrée froide, montagneuse, avec de grandes déclivités du côté du nord et de nombreux sommets, ou *têtes*, dominant la délicieuse et célèbre vallée de Chanonat, chantée par Delille.

Peut-être faut-il attribuer au climat, qui ne permet aux moissons qu'une maturité tardive, le nom même du domaine dont nous nous occupons et qui est appelé *Chagourdes, Chagourdeix*, dans les anciens titres. *Cha* serait alors pour *champs*, et le vieux mot *gourd, gourdet, gourdat* signignifiant *engourdi*, indiquerait une végétation toujours un peu en retard.

Avons-nous ici un ancien *latifundium* de l'époque gallo-franque, un ancien manse dominical, une de ces terres saliques, telles qu'il en existait au ve et au vi^e^ siècle, après l'immigration germaine, alors que s'organisa la propriété rurale ? M. Guérard, dans son beau travail intitulé : *Prolégomènes du Polyptique d'Irminon*, a exposé tout ce mode d'organisation avec une science qui n'a pas été dépassée. Nous renvoyons à cette source pour les détails que l'on voudrait connaître. Ce que nous voulons retenir, pour le sujet qui nous occupe, c'est que si Chagourdat a été jadis, à une époque reculée, une propriété seigneuriale ; si, à une époque inconnue, il a perdu ses

Digitized by Google

manses tributaires, au moins il a toujours conservé sa qualité de terre libre, c'est-à-dire exempte de redevances et ne relevant d'aucune seigneurie ; il a toujours été une terre franche, une terre allodiale. Un acte de l'année 1622, que nous aurons plus bas l'occasion de citer, mentionne et consacre expressément cette vérité.

Au XIVe et au XVe siècle, le domaine de Chagourdat était la propriété d'une famille appelée Santarel, qui habitait le manse et cultivait ses dépendances. Cette famille était, cela va sans dire, de condition libre, car les alleux ne pouvaient être possédés que par des hommes libres.

En 1428, le 5 juillet, suivant acte rédigé par le notaire Courtès, en présence de maître Pierre Fabri, licencié ès-lois, et de Pierre Itier, témoins requis, Robert, Gérauld et Jean Santarel frères, « demeurant au Mas de Chagordes », firent donation de tous leurs biens à l'Eclache, monastère de femmes, situé dans la commune de Prondines, près d'Herment (1).

Bien que l'acte ne mentionne pas expressément le domaine de Chagourdat, il est constant que celui-ci se trouvait compris dans cet abandon de tous biens. Cette donation n'était d'ailleurs que ratifiée en 1428, car déjà le père des donateurs, Jean Santarel, et leur grand-père, Pierre Santarel, s'étaient, ainsi que l'explique le contrat, mais sans indiquer de date, dépouillés en faveur de l'Eclache. Peut-être ces donateurs primitifs s'étaient-ils réservé la jouissance des biens donnés, et c'est pourquoi nous voyons leurs enfants encore en possession du domaine ; toujours est-il que ces derniers ont soin de faire connaître dans le contrat de 1428 que c'est « par dévo- » tion et affection qu'ils ont à l'abbaye de l'Eclache, pour

(1) Arch. du Puy-de-Dôme. Fonds de l'Eclache. Titre en latin sur parchemin. Liasse 13. — C'est du fonds de l'Eclache, liasse 13, cotes 701-800, et liasse 14, cotes 801-813, qu'ont été tirés tous les éléments historiques de notre notice. (Voir également l'ancien inventaire de l'Eclache, tome II, aux mêmes archives.)

Digitized by Google

» avoir part aux messes, prières, jeûnes et autres bonnes » œuvres du monastère », qu'ils abandonnent leurs biens mobiliers et immobiliers aux religieuses.

Mais pourquoi les Santarel choisirent-ils l'Eclache plutôt que toute autre communauté religieuse? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, la qualification que prennent les frères Santarel de « *servitores* » de l'abbaye de l'Eclache fait penser que les propriétaires de Chagourdat s'étaient, suivant l'usage du temps, placés en qualité d'*oblats* dans la dépendance du couvent. En effet, il n'était pas rare alors de voir des propriétaires libres rechercher dans la protection des grandes et puissantes abbayes des garanties de sécurité et de crédit qu'ils ne pouvaient rencontrer ailleurs. Disposant de capitaux relativement considérables, les communautés religieuses pouvaient, mieux que personne, réaliser dans les biens ruraux des perfectionnements que le manque d'argent interdisait aux propriétaires. Aussi une foule d'hommes libres, que la liberté ne sauvait pas de la misère, fruit des guerres et des malheurs du temps, se donnaient, eux et leurs biens, aux monastères, et, en retour, ceux-ci leur garantissaient le logement, le vêtement, la nourriture, et souvent même la jouissance des biens donnés (1).

En ce qui concerne Chagourdat, les effets de la haute protection de l'Eclache ne tardèrent pas à se manifester. Le 27 juin 1460, des lettres « de garde et conservation » furent octroyées par le bailli de Montferrand pour la défense du domaine. Il est dit dans ce titre que le domaine de Chagourdat se compose de maison, grange, prés, terres, biens fraux, paschers, bois et autres héritages, et ses confins sont donnés de la manière suivante : « Les limites commencent depuis la croix appelée de Pourtestes, en tirant vers et jusque derrière la grange de Chagourdat, et de là, en fermant le coudert en dedans, elles vont à la teste et

(1) Voir le *Livre des serfs de Marmoutiers*. Tours, 1865, 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

coste de Bughon et de Chagourdat, laquelle teste elles suivent jusqu'au moulin appelé de Flory, et depuis le béal ou ruisseau appelé Parotin, qui reste à la traverse, elles parcourent le bord des prés et bois des sieurs de Varvasse frères, devers nuit, ensuite les fraux et paschers communs des habitants de Nadaillat, certain tertre ou tourral entre deux, et vont frapper au suc de Mamort, devers midy, et du suc de Mamort tirant le long d'une muraille ou paret jusqu'à la chabane de Pourtestes, qui reste devers nuit, elles aboutissent à ladite croix de Pourtestes d'où lesdites limitations étaient parties (1). »

Les lettres ajoutent que les dames de l'Eclache ont « droit de garde et garenne, de temps immémorial, dans tout cet enclos, en tirant vers la maison de Chagourdat, sans que les habitants de Chanonat ni autres circonvoisins puissent y entrer pour faire pacager leurs bestiaux ».

II

Il est à croire que la famille Santarel s'éteignit dans le cours du xve siècle. Tant qu'elle fut là, elle travailla les terres du domaine, mais à son extinction les religieuses de l'Eclache durent se mettre en quête de fermiers.

Le premier bail que nous ayons rencontré est du 1er février 1499. Il fut consenti pour neuf ans par l'abbesse Alix de Vassel, au profit de Jean et autre Jean Quinty, Robert et Bertrand Cellier, tous habitants de Chadrat. Nous y voyons le prix annuel fixé à 7 livres argent et 7 setiers de seigle, mesure de Clermont, avec réserve des deux tiers du bois.

Les fermiers de 1499 n'allèrent pas jusqu'à l'expiration de leur temps. En effet, le 21 novembre 1502, un nouveau

(1) Ces limites semblent s'appliquer seulement aux pacages dont Chagourdat avait la jouissance exclusive. Le domaine avait, en effet, dès 1460, des confins beaucoup plus étendus qu'on retrouve en 1622, et dont il sera parlé plus loin.

Digitized by Google

bail, encore pour une période de neuf ans, fut conclu avec Antoine Grandchamp, de Chadrat, cautionné par Louis Paschon, notaire du Crest, et par Louis Vayssier, notaire de Saint-Saturnin. Le prix était de 8 livres argent et 8 setiers de seigle.

Bien qu'ils nous paraissent modiques, les prix stipulés dans les deux baux qui précèdent étaient cependant trop élevés pour l'époque, car nous remarquons que les fermiers de 1499 et de 1502 ne restèrent que trois ans. En 1505, le 14 mai, Jean Quinty, de Chadrat, reprit le domaine pour quatre ans, mais avec une diminution sensible. Il ne dut payer que 4 livres argent et 6 setiers de seigle, la première année, et 6 livres argent et 6 setiers de seigle, chacune des trois autres années.

Après l'amodiation de 1505, il existe une lacune dans la série des baux, car nous arrivons immédiatement au 16 février 1535. A cette date, Guillaume Dompme, du lieu de Fontfreyde, se charge du domaine pour dix-huit ans, au prix annuel de 13 livres argent, 13 setiers de seigle et 3 émines de pois blancs, avec convention que le fermier ne pourra faire la coupe ou retail des bois taillis que de six ans en six ans, c'est-à-dire trois fois pendant le cours du bail, et avec défense de toucher aux grands arbres et aux arbres fruitiers.

En 1622, un fait particulier se produit. Le couvent de l'Eclache, ayant alors Marguerite de La Roche-Aymon pour abbesse, cède Chagourdat, à titre d'emphytéose perpétuelle, par acte reçu Bard, le 19 janvier 1622, à Bertrand Besson, marchand à Clermont, sous la rente annuelle et perpétuelle de 40 livres.

L'emphytéose perpétuelle était, dans notre ancien droit, un contrat assez usuel qui emportait le transfert de la jouissance complète de l'immeuble.

Par l'effet de ce contrat, le propriétaire originaire était absolument dépouillé ; il ne lui restait plus rien, si ce n'est l'éventualité d'une réversion dans des circons-

Digitized by Google

tances déterminées, et une rente minime stipulée *in recognitionem dominii.*

On employait spécialement l'emphytéose pour des biens en ruines ou incultes, qu'il s'agissait de restaurer ou de mettre en culture. D'ailleurs, le bail emphytéotique n'a pas disparu de notre droit actuel ; seulement, de nos jours, il diffère quelque peu de la convention en vigueur sous l'ancienne législation, notamment pour la durée. On ne peut plus faire des baux emphytéotiques perpétuels. Leur durée la plus longue ne peut excéder 99 ans, aux termes de l'article 1er, titre I de la loi du 18-29 décembre 1790.

La quasi-aliénation du domaine de Chagourdat, en 1622, démontre donc que les biens le composant se trouvaient alors en mauvais état, et que les religieuses de l'Eclache se considéraient comme impuissantes à les améliorer, sans doute à cause de la fâcheuse situation financière du couvent.

Les guerres civiles de la fin du XVIe siècle avaient porté de rudes coups à l'agriculture et aux communautés religieuses. Au commencement du XVIIe siècle, cultivateurs et moines étaient dans une situation des plus précaires.

Au mois de juillet 1621, l'abbesse, Mme de la Roche-Aymon, chargea un expert, Me Gabriel Pradette, de vérifier l'état du domaine. Le résultat de cet examen fut que « les bâtiments étaient ruinés et les héritages quasi en friche ». Alors, comme il y avait une procédure spéciale pour le mode d'aliénation que le couvent avait choisi, le procureur du roi, sur une requête de l'abbesse et au vu du rapport de l'expert, permit aux religieuses de faire annoncer « aux lieux circonvoisins, aux prônes des messes de paroisse du Crest, de Chanonat et de Romagnat, par les carrefours de la ville de Clermont, à son de trompe, et encore à l'audience du sénéchal, par trois diverses fois », qu'elles avaient l'intention de donner Chagourdat en emphytéose, et, le 14 novembre 1621, toutes les formalités

Digitized by Google

étant accomplies, la métairie fut, à l'audience du sénéchal, adjugée au sieur Bertrand Besson, marchand à Clermont, homme d'affaires de l'abbaye de l'Eclache.

Le 19 janvier suivant, l'adjudication fut régularisée par un acte authentique, rédigé par Me Bard, notaire à Clermont, et signé par l'abbesse et l'adjudicataire. Le contrat se termine ainsi : « Faict à Clermont, *boutique* du notaire (aujourd'hui on dit plus décemment *étude*), le dix-neufviesme jour de janvier avant midy, l'an mil six cents vingt-deux. »

Outre la rente perpétuelle de 40 livres, payable chaque année à la Toussaint et portable au lieu de Prat, le preneur s'engagea encore à solder, en l'acquit de l'abbaye, la somme de 1,269 livres 16 sols due à plusieurs créanciers désignés dans l'acte.

Notons que cet acte porte expressément que le domaine de Chagourdat est exempt de tous cens, charges et redevances ; ce qui confirme ce que nous avons dit plus haut sur le caractère allodial de cet antique fonds.

Bertrand Besson exécuta d'importantes réparations à Chagourdat, et, notamment, il fit reconstruire la maison.

Un « prix fait », conclu devant Dufraisse, notaire royal au Crest, le 4 octobre 1624, nous apprend que la nouvelle construction, dont plusieurs parties subsistent encore, avait 16 pieds de haut et comprenait deux chambres basses voûtées et deux chambres hautes, semblablement voûtées. Ces deux chambres, éclairées chacune par une fenêtre, avaient une longueur de dix-huit pieds et une largeur de seize pieds. Dans l'une, au rez-de-chaussée, existait une cheminée, et, tout auprès, un four voûté, assez grand pour une fournée de deux setiers de farine. L'une des pièces du premier étage était également munie d'une cheminée « de la longueur de 7 à 8 pieds » avec manteau et montants en pierre de taille. Dans la même pièce se trouvait une garde-robe. Les deux chambres, aussi bien en bas qu'au premier étage, communiquaient

Digitized by Google

par une porte pratiquée dans le mur de séparation. On arrivait aux « chambres hautes » par un escalier extérieur de 4 pieds de large. Cet escalier se terminait par un palier reposant sur voûte et précédant la porte d'entrée qui donnait accès dans l'une des chambres. Sur le palier apparaissait une galerie bâtie de la hauteur de 3 pieds.

Le prix fait de cette construction s'éleva à la somme de 360 livres, plus 15 setiers de seigle et 12 fromages appelés « fourmes ». Dans le marché se trouvait encore comprise l'édification d'une petite cave voûtée « de la longueur et largeur de 7 à 8 pieds », à laquelle on descendait par un escalier de deux marches.

L'acte rédigé par Me Dufraisse fait assez bien entrevoir la physionomie d'une maison rurale au commencement du XVIIe siècle. C'est pour cette raison que nous sommes entrés un peu dans le détail. Et maintenant, pour établir d'une façon à peu près complète le coût d'une telle maison, nous allons indiquer les sommes portées dans les marchés passés avec les charpentiers, menuisiers, couvreurs, etc.

Par contrat passé en l'étude de Me Vilot, notaire à Saint-Amant, le 18 août 1625, les frères Baudois, maîtres charpentiers, s'engagèrent à confectionner la menuiserie et à fournir « les tuiles creuses » destinées à la toiture, moyennant le prix de 300 livres.

Dans le premier projet, Bertrand Besson n'avait prévu que deux chambres basses pour les fermiers et deux chambres hautes réservées pour les maîtres ; mais au cours de la construction il résolut de « parachever la maison jusqu'au second », en faisant établir des galetas au-dessus du premier étage. Il conclut donc dans ce but un marché supplémentaire pour la somme de 150 livres, devant Veryniac, notaire à Saint-Amant, le 19 novembre 1625.

Le même jour et devant le même notaire, Guillaume Barette et Gilbert Foulleras s'engagèrent, moyennant 80

Digitized by Google

livres, à fournir et à amener le sable nécessaire à cette construction.

Enfin, suivant marché écrit par maître Cassière, notaire royal, le 29 juin 1626, Jean Decombas vendit 6 milliers de petits carreaux et 2 milliers de grands carreaux, « appelés de parquetaige », pour le prix de 46 livres.

La maison de Chagourdat, commencée à la fin de l'année 1624, fut achevée pendant l'été de 1626.

Au printemps de 1628, Bertrand Besson fit élever le colombier à côté de la maison. Cette construction lui coûta 60 livres. (Marché avec Blaise Passeriau, maçon, passé devant le notaire Dufraisse, le 16 avril 1628.)

A la même époque, il agrandit le jardin. Les dépenses montèrent à 100 livres argent, 2 setiers de seigle, mesure de Clermont, et dix pots de vin rouge. (Marché reçu Dufraisse, le 5 avril 1628.)

En 1629, des arbres furent plantés « derrière la grange de Chagourdat ». Le défrichement du terrain, l'extraction des pierres, nécessités par cette plantation, coûtèrent 55 livres. Il serait trop long d'énumérer toutes les réparations exécutées par le sieur Besson : construction de murs en pierres sèches autour des héritages, plantation d'un verger, édification de deux étables et des murailles de la basse-cour avec créneaux et portail en pierre de taille, etc., etc. Le domaine était, à n'en pas douter, dans un état de délabrement des plus lamentables, quand le nouveau propriétaire de Chagourdat entreprit de le restaurer. La liste des améliorations par lui introduites en témoigne suffisamment dans les archives de l'Eclache (1).

Il était juste que tant de dépenses, relativement considérables, ne restassent pas improductives ; aussi voyons-nous Bertrand Besson affermer le domaine, dès l'année 1627, dans des conditions beaucoup plus avantageuses que

(1) Archives du Puy-de-Dôme. Fonds de l'Eclache. Liasse 13 ; 791-800 (pièce intitulée : *Prétentions du sieur Besson*).

Digitized by Google

précédemment. Le bail du 21 novembre 1627, reçu Dufraisse, est à mi-fruits (blé, grains et chanvre); il est consenti pour six ans à Antoine Périn et à Michel Carrias, de la paroisse de Chanonat. Réserve est faite par le bailleur du foin et de la paille nécessaires pour ses chevaux et ceux de ses gens qui iraient de sa part à Chagourdat. Il se réserve encore « les chambres d'en haut, le galetas et la cour de la maison d'habitation, avec tous les bois taillis et les grands arbres, plus les charrois ou bouades qui lui seraient nécessaires ». En outre, les preneurs doivent payer chaque année la somme de 40 livres, « en considération de ce que le domaine est exempt de tous cens, dîmes et autres redevances ». Les réparations légères restent à leur charge, ainsi que les frais à faire « pour faucher, moissonner, ramasser et ameubler les fruits, dépiquer (battre) les gerbes. Et comme il y a huit septérées (3 hectares 20 ares) de terres ensemencées, dont la récolte doit être partagée, les moissons prochaines, il est entendu qu'à la fin du bail les preneurs laisseront ensemencée pareille quantité de terre dont la récolte appartiendra audit Besson ».

Dans un autre bail, en date du 17 février 1642, reçu Raynaud, notaire à Clermont, pareillement à mi-fruits, et consenti à une famille Mouret, originaire de Nébouzat, le bailleur, Bertrand Besson, est qualifié « sieur de Chagourdat ». Il s'engage à fournir deux paires de bœufs et une jument aux preneurs qui devront les rendre à fin de bail, époque à laquelle le domaine devra encore se trouver garni de 6 vaches et de 60 brebis. Une superficie de neuf septérées (3 hect. 60 ares) sera ensemencée de blé vif.

Digitized by Google

III.

Cependant, en l'année 1647, sous l'abbatiat de Mme Gabrielle de Chabannes-Curton, l'emphytéose de 1622 fut attaquée par les Dames de l'Eclache, comme contraire aux dispositions des lois de ce temps qui défendaient l'aliénation des biens d'Eglise.

Une sentence arbitrale, rendue par Gérard Champflour, conseiller à la Cour des Aides de Clermont, et Me Talhandier, le 31 janvier 1648, condamna Bertrand Besson à délaisser le domaine, mais à condition que l'abbaye lui remboursérait les sommes dépensées en réparations et améliorations, suivant estimation faite par expert, et à condition aussi que les frais et loyaux coûts du contrat de 1622 seraient remboursés au preneur. Le procès traîna en longueur. Enfin, il se termina par une transaction signée en l'étude de Me Chaudessole, notaire à Clermont, le 1er mars 1659.

Rentrées en possession de leur domaine, les Dames de l'Eclache s'empressèrent de renvoyer les anciens fermiers. Le 29 juin 1659, elles traitèrent pour six ans avec Pierre Fray et Louis Lamy, de Nébouzat, moyennant le prix annuel de 200 livres argent et 25 livres de beurre, poids de Clermont. Le bois fut réservé, les preneurs devant abattre des arbres seulement pour leur usage.

En 1667, l'exploitation par métayage est reprise de nouveau. Christophe et François Cohade, de Nadaillat, se chargent de cultiver le domaine à moitié fruits, pour six ans. Ils acquitteront chaque année les redevances suivantes : 25 livres de beurre, 25 livres de fromage, 12 douzaines d'œufs et une paire de poulets. Le profit ou « croît » des bestiaux sera également de moitié. Les colons recueilleront à leurs frais la moitié des récoltes revenant aux bailleresses et l'amèneront à Clermont, dans les bâtiments de l'abbaye.

Digitized by Google

C'est qu'en effet, depuis l'année 1647, les religieuses avaient, à la suite d'un incendie, quitté leur monastère de l'Eclache, et étaient venues s'installer dans la capitale de l'Auvergne, d'abord dans la maison de la Châsse, à Fontgiève, et ensuite dans des bâtiments neufs, construits là où se trouve actuellement la rue qui porte encore le nom de *rue de l'Eclache.*

Dans les différents baux que nous venons de citer, les grosses réparations sont toujours laissées à la charge des propriétaires; seules les réparations d'entretien incombent aux fermiers.

Nous avons retrouvé un « prix fait », en date du 9 octobre 1661, reçu par Me Raynaud, par lequel Annet Ladmirand et Pierre Goubelin, maçons, s'engagent envers l'abbesse-coadjutrice de l'Eclache, Catherine-Angélique de Montmorin-Saint-Hérem, à réparer les bâtiments du domaine, « savoir : remettre en bon estat le coin de la maison de la mestérie du costé de jour, plus le portail de la basse-cour, plus le portail de la grange, plus les murailles de ladite grange et de l'estable, et le pignon dudit estable, le tout moyennant 36 livres. »

De 1688 à 1717, Chagourdat est exploité à moitié fruits, au moyen de baux consentis, pour des périodes triennales, à des métayers originaires de Nadaillat (François et Antoine Cohade), de Nébouzat (Pierre, Antoine, Blaise et Balthazar Arnaud). Nous remarquons, dans ces amodiations, que les preneurs devront laisser à leur sortie des bestiaux pour la somme de 600 livres, un troupeau de pareille valeur ayant été livré à leur entrée; de plus, ils laisseront 20 setérées (8 hect.) de terre semées en seigle, 3 quartelées (30 ares) semées en pois, 4 setérées (1 hect. 60 ares) en pamoule (ou orge), 6 quartelées (60 ares) en vessard, et 5 setérées (2 hect.) en avoine, ce qui représente une surface totale de 12 hectares 50 ares livrée à la culture.

Dans le bail de 1691, l'abbesse se réserve le droit de

Digitized by Google

faire pacager dans le domaine, sous la garde d'un berger à ses frais, les moutons qu'elle aura hivernés. En outre, elle livre aux colons des « cabaux », ou jeunes porcs, de la valeur de 465 livres, lesquels seront restitués pour pareille valeur à l'expiration du bail.

Comme clause nouvelle, l'abbesse se réserve désormais le droit de prélever, outre sa moitié, la dixième partie des grains, à titre de dîme, et les preneurs devront acquitter l'intégralité des tailles pesant sur le domaine.

Dans le bail de 1713, un fait caractéristique est à signaler, parce qu'il marque un réel progrès dans la culture : les fermiers laisseront à leur sortie 27 setérées de terre ensemencées de blé vif, ou blé d'hiver. En 1642, il y avait seulement 9 setérées cultivées en blé.

D'autre part, une estimation du cheptel, faite en l'année 1716, fournit de précieux renseignements sur la valeur du bétail à cette époque. Le prix total de ce cheptel est de 940 livres dont voici le détail :

4 paires de bœufs, 340 livres; 9 vaches, 270 livres; 7 taureaux et 1 bîme, 77 livres; 21 moutons, 100 livres; 31 brebis et 21 agneaux, 120 livres; 1 jument, 33 livres.

La superficie du domaine ne paraît pas avoir varié, à aucune époque, d'une manière sensible (1). Il n'y a eu, à notre connaissance, ni adjonctions, ni aliénations, au temps de la possession de l'Eclache. Le bail emphytéotique de 1622 marque comme confins : du côté d'Orient un chemin tendant de Clermont à Saint-Saturnin; du côté du Midi, un autre chemin venant du Crest traversant la Serre et allant à Aurières; de nuit, un bois appartenant aux sieurs de Varvasse, et de traverse (à l'ouest), le moulin appelé de Flory ou de Chagourdat.

Un bail de 1705 indique les mêmes limites.

La quantité des terres arables augmentait seulement

(1) La surface actuelle est de 100 hectares environ.

Digitized by Google

par le défrichement. Nous lisons, en effet, dans un acte capitulaire de l'année 1680 que les abbesses avaient depuis longtemps livré à des cultivateurs des villages voisins « une bonne partie de la montagne de Chagourdat » pour être défrichée et ensemencée. Ces colons récoltaient pour eux-mêmes pendant quelque temps, à charge de payer une redevance au couvent. De leur côté, les métayers s'étaient livrés à de semblables travaux de défrichement, et peu à peu ceux-ci finirent par devenir assez importants pour faire naître certaines prétentions de dîmes qui furent l'objet d'un procès entre les religieuses de l'Eclache, le curé et les prêtres communalistes de Chanonat. Ces derniers voulaient percevoir la dîme des novales, c'est-à-dire la dîme exigible sur les terres nouvellement mises en culture; mais les religieuses, protégeant leurs colons, s'y opposèrent, en invoquant les privilèges de l'ordre de Cîteaux. Une instance s'ensuivit, au cours de laquelle le sénéchal d'Auvergne ordonna un transport sur les lieux. Il est à présumer que ce transport ne fut pas favorable au clergé de Chanonat, car peu de temps après celui-ci demanda à transiger, et un accord survint, en l'année 1680, entre l'Eclache et les prêtres, avant l'arrêt définitif.

Un bail du 3 octobre 1777 nous fait connaître le cheptel qui garnissait alors le domaine : 4 paires de bœufs, 9 vaches, 7 taureaux, 1 bîme (génisse de 2 ans), 1 jument, 21 moutons, 31 brebis, 21 agneaux, 2 porcs. En outre, il fut versé par le couvent, aux mains du fermier, la somme de 2,000 livres pour acheter des moutons dont le produit devait être partagé entre le propriétaire et le preneur. Dans tous les cas, ce dernier s'engageait à laisser, à sa sortie, un cheptel de la valeur de 948 livres.

La lecture de cet acte amène une singulière remarque : la valeur du bétail n'a absolument point varié dans tout le cours du XVIIIe siècle. En effet, en l'année 1716, c'est-à-dire plus de 60 ans auparavant, le cheptel laissé aux

Digitized by Google

métayers de Chagourdat était également d'une valeur de 940 livres, et si l'on compare les têtes de bétail composant les deux cheptels, on voit qu'il y avait en 1716 comme en 1777, 4 paires de bœufs, 9 vaches, 7 taureaux, 1 bîme, etc. Même nombre, même valeur, au commencement comme à la fin du siècle.

Le 14 juin 1786, le bail fut renouvelé, pour 3, 6 ou 9 ans, au profit du même fermier, Jean Cohade, moyennant 35 setiers de seigle, payables en deux termes, moitié à la Saint-Martin et moitié à Noël, plus 50 gluis de paille du poids de 50 livres chacun, 40 livres de beurre, 3 quartes de raves, 2 agneaux gras, l'un aux Rois, l'autre à Pâques, 30 livres d'huile de noix « de la première presse », et 20 charrois à bœufs pour conduire à Clermont le bois et autres objets que Mme l'Abbesse jugera à propos. La valeur du cheptel est fixée à 2,048 livres, et la valeur du croît à la somme de 147 liv. 8 s., payable annuellement à la bailleresse. A la fin du bail, le preneur laissera pour 948 livres de bestiaux et versera 2,000 livres en argent. Il acquittera les tailles imposées sur le domaine.

Comme nous le verrons plus loin, ce bail était encore en cours au moment de la Révolution.

Après avoir été longtemps exempt d'impôt, comme biens-fonds appartenant à une abbaye de l'ordre de Cîteaux (des privilèges royaux avaient à différentes dates exempté de tailles les propriétés de cet ordre), le domaine de Chagourdat fut, à la fin du XVIIe siècle, devant les besoins chaque jour plus pressants du Trésor, compris dans le rôle des tailles de la paroisse de Chanonat.

Il est, pour la première fois, parlé d'impôts dans un bail à moitié fruits du 28 mars 1688, où nous voyons les colons ou métayers chargés de payer « toute la taille et les subsides. »

Dès que les consuls de Chanonat eurent la faculté d'imposer le domaine, ils usèrent et abusèrent, paraît-il, de

Digitized by Google

la permission, si bien que l'abbesse de l'Eclache adressa, en l'année 1705, la requête suivante à l'intendant d'Auvergne :

« *A Mgr Le Blanc, intendant de la province d'Auvergne.*

» Remonstre très humblement Françoise de La Roche du Ronzet, abbesse de Notre-Dame-de-l'Eclache, à Clermont, que les consuls et habitants de Chanonat abusant de ce que la suppliante est cloîtrée, ne se contentent pas, dans la levée des tailles, de maltraiter et excéder ses métayers dans son domaine de Chagourdat, toutes les fois qu'ils leur demandent leur cotisation, mais encore ils les cotisent à des sommes excessives, par rapport au revenu du domaine qui n'est pas de la valeur de 170 livres. En sorte que les métayers ont abandonné son domaine, et qu'elle se voit ainsi réduite à la dure nécessité de le laisser inculte. Il est cotisé à 60 livres d'impôt royal, et le revenu ne se monte plus qu'à 110 livres. La supérieure et ses religieuses sont accablées de taxes et sont réduites à se retirer chez leurs parents, si vous n'avez la bonté de les soulager et de les réduire à 25 livres. »

La pétition porte cette annotation de la main de l'intendant : « Cette requête serait admirable sans de cer- » taines formalités qui manquent : mettre combien le » domaine est taxé, faire signifier aux consuls, etc. » Les conditions auxquelles l'intendant subordonnait son « admiration » pour la prose de Mme l'abbesse, furent immédiatement remplies, car nous avons retrouvé au dossier les pièces réclamées, et parmi elles l'extrait de cote ainsi conçu : « Extrait du rôle de cotizations de 1705, de » la paroisse de Chanonat : *Les métayers de Chagour-* » *dat*... 52 liv. 11 s. (1). »

Nous ne savons si la réduction sollicitée par Mme de La Roche du Ronzet fut obtenue. Les documents qui sub-

(1) Les impôts grevant le domaine s'élèvent actuellement à 551 francs.

Digitized by Google

sistent nous apprennent seulement que le domaine était toujours travaillé par des métayers en 1717, suivant bail rédigé par Me Chaudessole, notaire à Clermont, et consenti à Guillaume Sénectaire et Pierre Lenègre.

En 1723, l'abbesse de l'Eclache déclare au visiteur de l'ordre, Jean-Charles Delvinieux, prieur de l'abbaye de la Ferté, et vicaire-général de Cîteaux, qui faisait sa visite assisté du sieur Mallet, prieur de l'abbaye du Bouchet, que le revenu du domaine de Chagourdat consiste en 35 setiers de blé, communes années.

En 1727, les religieuses indiquent aux magistrats chargés par le gouvernement de faire une enquête sur les revenus et moyens d'existence des communautés religieuses, que leur bien de Chagourdat est cultivé par un métayer et produit annuellement 60 setiers de blé, soit 300 livres en argent, à 5 livres le setier (1), produit qui se partage avec le métayer.

IV.

Il nous reste, pour achever la description de Chagourdat, à parler de la chapelle, accessoire que l'on rencontre presque toujours dans les terres possédées par des corporations religieuses, car c'était une coutume des grandes abbayes de pourvoir ainsi aux besoins spirituels de leurs tenanciers ou fermiers, aussitôt qu'elles entraient en possession d'une terre de quelque importance.

C'est dans un titre de l'année 1495, en date du 8 octobre, que nous voyons mentionnée la chapelle, et ce titre est la nomination du chapelain, Bertrand Delaigue, « prêtre choriste de l'église Saint-Genès de Clermont », désigné pour remplacer Etienne Garnier, prêtre, précédemment chapelain, décédé.

(1) Arch. du P.-de-D. Intendance, Culte. Liasse 24.

Digitized by Google

Au mois de juin 1519, Bertrand Delaigue résigne la chapellenie de Chagourdat, et demande aux dames de l'Éclache de lui donner pour successeur un autre prêtre choriste de l'église Saint-Genès, Martin Mazoffre. A la mort de ce dernier, c'est Jean Pollot, « prêtre du diocèse de Clermont », qui est nommé par l'abbesse Gabrielle de la Roche-Aymon (9 novembre 1529).

Jean Pollot prit possession de sa vicairie ou chapellenie de Chagourdat par procureur, qui fut le frère Pierre Brisson, prieur de l'abbaye cistercienne de Bonnaigue, dans le Bas-Limousin.

A son tour, Pierre Brisson devint lui-même chapelain et fut remplacé, le 11 juin 1536, par Gilbert Fournet, prêtre de Clermont.

La chapelle de Chagourdat n'existait plus dès le commencement du XVIIe siècle, car nous ne la voyons pas mentionnée dans les procès-verbaux de visites épiscopales concernant la paroisse de Chanonat. Dans ces documents, en effet, se trouve un paragraphe spécial pour les chapelles rurales de chaque paroisse. L'oratoire de Chagourdat ne figure point dans les procès-verbaux conservés à la bibliothèque du Grand-Séminaire de Montferrand.

Nous ne rencontrons des traces certaines de son existence qu'au XVe et au XVIe siècle, mais sans pouvoir préciser l'emplacement de ce petit édifice, qui peut-être fût ruiné pendant les guerres religieuses.

Dans le titre constatant la prise de possession de la chapellenie par Pierre Brisson, le 10 décembre 1519, nous lisons que l'acte fut rédigé par le notaire Chassaigne : *in loco de Chagordes, et in sala dicti capellani, in presentia Michaelis Vialant, religiosi Bonæ Aquæ, et Johannis Motielh, commorantis in dicto loco de Chagordes.*

D'autre part, l'acte de prise de possession de 1529, débute par ces mots : *Personaliter constitutus in loco de Chagorde et ante capellam vicarii fundati in loco de Chagorde frater Petrus Brisson, etc.*

Digitized by Google

Enfin, le procès-verbal d'installation du chapelain Gilbert Fournet est ainsi conçu : « Et ce jour du 6 octobre 1536, estant au lieu de la chapelle de Chagourdeix, en la présence des notaire et tesmoins soussignés, ledit messire Gilbert Fournet a pris possession de ladite vicairie de Chagourdeix réellement et de faict, pour d'icelle jouir comme de sa chose, en signe d'icelle possession a baisé l'hostel de ladite chapelle, et a requis instrument de ce. »

Ce procès-verbal est écrit au bas de l'acte de collation, rédigé en latin et daté du 10 juillet 1536. Cet acte de collation, octroyé par l'abbesse Anne de la Roche-Aymon, nous apprend que la dotation du chapelain de Chagourdat était de 40 sols tournois et quatre setiers de seigle, à prendre chaque année sur les revenus du domaine.

D'après une note consignée dans l'inventaire de l'Éclache, cette chapellenie aurait été possédée ultérieurement par les religieux de l'abbaye de Bonnaigue, qui auraient gardé les titres et les revenus dès le milieu du XVIe siècle. Il est à présumer que le chapelain ne résidait pas à Chagourdat, mais faisait acquitter la fondation, c'est-à-dire célébrer de temps à autre la messe dans la chapelle, par les communalistes de Chanonat, moyennant une rétribution. Quoi qu'il en soit, la chapelle était complètement disparue, nous le répétons, dès le commencement du XVIIe siècle.

Lorsque éclata la Révolution, Chagourdat était exploité par le sieur Jean Cohade. Le 14 décembre 1790, ce fermier fit sa déclaration aux membres du district de Clermont (1). Dans une autre déclaration, en date du 21 juillet 1792, nous voyons que le domaine dépendait du prieuré de Prat (commune de Romagnat), appartenant également à l'Éclache : « de tout temps, porte le document, les religieuses de l'Éclache ont tenu un métayer ou colon dans le

(1) Arch. dép. Fonds Domaines. Vol. 20, p. 61.

Digitized by Google

domaine de Chagourdat. Le colon actuel ou ses ascendants y sont depuis plus de 80 ans (1). »

Le 31 mars 1791, l'antique *mansus* des Santarel fut vendu comme bien national et adjugé au sieur Rotquier, demeurant à Saint-Saturnin, moyennant le prix de 35,000 livres.

Dans le procès-verbal d'adjudication, il est dit que le domaine contient « des terres labourables à semer, année commune, 30 setiers blé seigle, et 10 setiers blé de mars; des prés à faire 20 chars de foin; des pacages à tenir des moutons; un bois taillis essence chêne, de la contenance d'environ 16 setérées; des bâtiments d'exploitation ayant besoin de quelques réparations (2). » Réserve fut faite des bestiaux et outils aratoires, avec mention qu'ils étaient laissés entre les mains du fermier, jusqu'à l'expiration du bail.

A l'époque fixée pour le paiement du prix, le sieur Rotquier ne put se libérer. En vain essaya-t-il d'intéresser à son sort les membres du district du département, en leur exposant, dans une pétition du mois de juillet 1791, qu'il était père de sept enfants, et que sa situation était précaire; l'administration resta inflexible et décida que Chagourdat serait revendu sur folle enchère (3).

Il y eut, en effet, revente le 30 août 1791, et le domaine échut à Jean-Baptiste Petit de Lavigner, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Clermont, moyennant le prix principal de 40,000 francs. Avec les frais, le prix réel fut de 46,373 livres 44 sols.

Comme le fermier devait sortir après la récolte de 1792, la Nation avait le droit d'exiger à cette époque la restitution des bestiaux et des instruments aratoires réservés lors de la première vente. En conséquence, le sieur Cohade versa, en novembre 1792, la somme de 948 livres pour la

(1) Ibid. Fonds Domaines. Liasse 8, p. 134.
(2) Ibid. Fonds Dom., Ventes nationales.
(3) Décision du 13 juillet 1791 (Fonds Domaines, vol. 6).

Digitized by Google

valeur du cheptel, et celle de 161 livres 18 sols, pour les instruments aratoires.

En 1803, le domaine était aux mains de François et de Gaspard Bouchet, de Tallende, qui le vendirent à M. Antoine Dalmas, suivant acte reçu par Me Coste, notaire à Beaumont, le 27 prairial an XI.

De M. Antoine Dalmas, qui fut plus tard conseiller de préfecture à Clermont, Chagourdat passa, le 25 juillet 1814, par acte reçu Taché, à M. J.-B. Pallet, notaire à Saint-Amant-Tallende.

Cet acquéreur fit d'assez nombreuses réparations, et notamment il agrandit la maison jadis construite par Bertrand Besson.

La nièce et héritière de M. Pallet, Mme Marie-Rose Pallet, mariée à M. Girard, notaire à Saint-Amant, puis juge de paix et conseiller général, devint propriétaire en 1835.

Enfin, M. Mège, notaire, maire de Saint-Amant-Tallende, gendre de M. Girard, a pris possession du domaine vers 1860.

Depuis cette époque, les améliorations de tous genres ont été prodiguées à l'antique fonds des Santarel : constructions neuves, bâtiments agrandis, assainissements et drainages, création de chemins; tous ces importants travaux ont pour ainsi dire renouvelé Chagourdat.

Continuant les traditions paternelles, M. Elie Mège, propriétaire actuel, poursuit avec une louable ardeur la transformation entreprise il y a plus d'un quart de siècle. Chose à noter, le domaine est encore, comme aux temps passés, exploité par des métayers (1), mais on compte aujourd'hui 40 hectares de terres labourables; on cultive le froment depuis 1865; on a planté un demi-hectare de vigne en 1882; 30 bêtes à cornes, 200 moutons, 3 chevaux, gar-

(1) Pierre Gratadeix, d'Orcival, a été métayer de 1842 à 1870, remplacé par Antoine Mangot, originaire du village des Massagètes, commune de Saint-Pierre-Roche, métayer actuel.

Digitized by Google

nissent les écuries. Nous sommes loin, on le voit, des 8 setérées de terre (3 hectares), cultivées en 1627, des 30 setérées (12 hectares) de 1717, des 40 setérées (16 hectares) de 1791. Selon le vœu du bon Lafontaine, dans la fable du *Laboureur et ses Enfants*, « l'héritage a été remué, » creusé, fouillé, retourné, si bien qu'au bout des années « il rapporte bien davantage. »

Il y a là, ce nous semble, pour l'histoire de notre agriculture, une page qui n'est pas sans gloire; et pourquoi ces obscures et pacifiques conquêtes sur la lande et le rocher n'auraient-elles point leurs chroniqueurs, alors que les victoires sanglantes des champs de bataille ont leurs historiens et leurs poètes ?

VI.

Nous avons achevé cette monographie et nous en dégagerons deux faits principaux que nous ferons ressortir en manière de conclusions : 1° l'ancienneté du bail à colonage, dans notre pays d'Auvergne, comme mode d'exploitation des terres; 2° la répartition du sol entre les cultivateurs, à l'origine de notre société moderne.

L'émancipation des serfs, l'affranchissement de la glèbe sur laquelle ils résidaient, donnèrent naissance en France, du xe au xiie siècle, à de nombreux tenanciers, détenteurs du sol, à charge de cens ou de rente, à moins que, par exception, ils ne fussent, comme à Chagourdat, propriétaires de francs-alleux. Ces tenanciers propriétaires formèrent la base du système féodal et la presque totalité du peuple.

La caractéristique de ces époques-là, du xie au xive siècle, fut la stabilité des familles fixées sur un foyer domestique héréditaire. Chaque famille possédait sa maison, ses terres, son atelier ou sa boutique, et tenait au tronc

Digitized by Google

principal comme la portion d'une unité (1). Le groupe des diverses familles-souches formait la paroisse ou le fief. Cependant, des difficultés et des embarras se développèrent peu à peu, qui déterminèrent la dislocation graduelle de ces organisations demi-patriarcales, demi-féodales, des tenanciers propriétaires. Dès lors se forma une classe de gens sans foyer domestique, sans stabilité; classe nombreuse, qui abandonna les campagnes et alla grossir la population des villes. L'état rural se trouva totalement modifié, une transformation s'opéra dans la répartition du sol. Les parcelles se concentrant dans les mains des riches et des puissants, les grandes propriétés se formèrent; mais les grands propriétaires ne voulaient point ou ne pouvaient point cultiver par eux-mêmes; ils cherchaient des ouvriers, et les métayers, les petits locataires, les journaliers furent ainsi substitués aux vieux tenanciers qui travaillaient pour leur compte. Désormais on vit les familles changer fréquemment de résidence, et à Chagourdat même nous avons pu, au cours de cette étude, constater, après l'extinction des Santarel, le passage de tous ces métayers ou fermiers, qui venaient des villages environnants, de Chadrat, de Fontfreyde, de Chanonat, de Nadaillat, de Nébouzat.

A l'heure qu'il est on voudrait voir renaître les familles stables d'autrefois, possédant chacune sa maison et sa terre; on voudrait voir se relever les vieux foyers domestiques héréditaires. Dans ce but, il vient de se former à Paris, à la date du 1er mars 1888, une ligue à laquelle plusieurs membres du Parlement ont adhéré. Cette ligue appelée « ligue agraire » se propose de favoriser de toutes ses forces le retour au travail de la terre et le développement de la petite culture.

« L'objet de l'association, lisons-nous à l'article 2 des

(1) Rameau, *Mémoire sur la division de la propriété en France, avant et après* 1789. (Bullettin du Comité des travaux historiques, section des sciences économiques et sociales. Année 1884.)

Digitized by Google

statuts, est principalement l'étude des moyens les plus rapidement capables d'arrêter la désertion des campagnes et l'émigration des cultivateurs, de façon à fixer définitivement à la terre la majorité des occupants du sol national, les villes devant se trouver ainsi dégagées des travailleurs qui y sont en excès. On recherchera en même temps les meilleures conditions de mettre la terre en valeur, en sorte qu'une famille puisse vivre de la seule exploitation de son domaine. »

On remarquera que la ligue doit étudier et enseigner les procédés les plus perfectionnés d'aménagement et de culture du sol, afin de faire produire à la terre les plus hauts rendements. C'est qu'en effet, de nos jours l'agriculture est devenue une véritable industrie qui doit compter avec la concurrence étrangère. Un auteur dont il nous est doux de rapporter ici les paroles, disait déjà, il y a vingt-cinq ans : « l'agriculture, cette base fondamentale de la vie des peuples, n'est plus, comme autrefois, un vil métier abandonné à l'empirisme de pratiques traditionnelles et routinières, mais bien un art qui se raisonne et qui exige, pour être productif, des connaissances variées (1). » Oui, cet art exige un véritable savoir ; il demande des méthodes nouvelles, un outillage perfectionné, un crédit fécond qui améliore le sol, les engrais, les semences, les bestiaux ; il réclame surtout de nombreux ouvriers qui multiplient les produits, sans augmenter les prix de revient.

Des ligues agraires, et même des dispositions législatives, suffiront-elles pour amener une solution prompte et satisfaisante? Ne faudrait-il pas aussi de profondes réformes dans les mœurs publiques et privées? Nous laissons aux économistes le soin de méditer, et, s'il se peut, de résoudre ces importantes questions. Pour nous, nous n'avions à lire qu'une simple page d'histoire. Notre tâche est remplie.

ELIE JALOUSTRE.

(1) C. Jaloustre, *Cours d'agriculture pratique*. Clermont, Hubler, 1863, p. 6.

Digitized by Google

LA PAPETERIE DE LA GRAND'RIVE[1]

L'*Encyclopédie* de Diderot et de d'Alembert dit, au mot papeterie : « Les plus belles papeteries de France sont en Auvergne. »

La *Coutume d'Auvergne* de 1770 dit : « Ambert est renommé par la beauté et la finesse du papier qu'on y fabrique. »

Aussi, lorsqu'un bibliophile parcourt un catalogue de livres anciens, publiés pendant les deux siècles derniers, ses yeux s'arrêtent avec satisfaction, sinon avec envie, sur les éditions imprimées sur papier vélin d'Auvergne par les éditeurs en renom, et surtout par l'Imprimerie royale; on est alors fondé à croire que ce papier faisait bien ressortir les caractères et mettait en relief, mieux qu'un autre, les pensées des auteurs, car je n'ose dire que le goût du luxe fît, seul, rechercher ces beaux papiers, qu'on veut imiter aujourd'hui, sans pouvoir y réussir d'une manière satisfaisante.

Entre les papeteries de l'Auvergne, s'il en était une qui se distinguât par son ancienneté, son importance, la beauté de ses produits, ses relations d'affaires, ses correspondants, etc., c'était bien la papeterie de la Grand'Rive, sise commune de Marsac, près d'Ambert, et qui appartint, pendant plusieurs siècles, à la famille Dupuy de la Grand'Rive.

Il y a tout au moins un intérêt local à connaître com-

(1) Presque tous les renseignements contenus dans cette notice ont été puisés dans des livres de commerce de la papeterie de la Grand'Rive qui m'ont été communiqués par un membre de la famille Dupuy de la Grand'Rive.

Digitized by Google

ment fonctionnait une de ces grandes industries du pays d'Auvergne, à une époque où les fabriques importantes étaient rares, parce qu'on n'avait pas encore su former les associations de capitaux et que les relations et les transports n'avaient pu prendre le développement qu'ils ont aujourd'hui.

En 1688, cette papeterie était alors dans toute son activité et formait une association de parents papetiers que dirigeait M. Dupuy. Il avait, fabriquant pour lui à la papeterie de la Ribe, son cousin Colombier; et à la papeterie de la Vernadelle, son neveu et gendre Berard-Gourbeyre.

Son frère Claude et un autre cousin Colombier, marchands de papiers à Paris, vendaient les papiers qu'ils recevaient par l'intermédiaire de M. Riberolles, commissionnaire et banquier à Thiers, qui les expédiait à Paris par l'Allier. On les embarquait à Puy-Guillaume.

Malgré ces trois papeteries qui fabriquaient pour lui, la papeterie de la Vigne, les moulins à pilon de Tamia et la moitié de la papeterie d'Henry, ne pouvaient suffire aux demandes et il était obligé d'en faire fabriquer par Vimal, papetier à La Forie et par Mme Grivel, papetière à Henry.

Les maîtres papetiers, à cette époque, formaient, comme les maîtres verriers, une corporation très respectable, et l'on trouve sur les registres des Dupuy, comme papetiers correspondants ou banquiers, les noms de familles notables d'Auvergne qui existent encore aujourd'hui et qui, pendant deux siècles, se sont fait distinguer autant par leur industrie que par leur honorabilité. Ce sont les familles Riberolles, Vimal de la Boissonie et Vimal du Champ, Gourbeyre, Grivel, Dupuy, etc. Ce fut le chef de cette maison qui, nommé plus tard secrétaire du Roi à Ambert, prit le nom de Dupuy de la Grand'Rive.

La papeterie de la Ribe, régie par le cousin Colombier, dépensait par mois, nourriture non comprise, 90 livres

Digitized by Google

pour ses huit *compagnons* et quatre femmes, ce qui faisait par jour 4 sous pour les femmes et 7 sous et demi pour les compagnons.

Les charpentiers occupés aux réparations des moulins se payaient 8 sous par jour.

Je n'ai pu distinguer la dépense de la nourriture qui se confondait avec celle des autres papeteries. J'ai pu y voir seulement que le sel se vendait 4 sous et 1 denier la livre;

Le porc sur pied 8 livres le quintal net;

Les vaches de 20 à 30 livres;

Le fromage du Cantal, qui arrivait par Thiers, 6 livres le quintal.

200 pots de vin pris chez M. Montéléon, à Mirefleurs, ont coûté 60 francs, ou 6 sous le pot, mais le vin augmenta beaucoup dans le courant de l'année 1688, et à la fin il valait de 12 à 18 sous.

Enfin le blé se vendait 5 livres le septier, *mesure de Baffie* (1).

En 1688, M. Dupuy avait reçu 130 mille livres de vieux linges ou *pattes*, coûtant 6 livres le quintal, employé 23 mille livres de colle, à 12 livres le quintal; ce qui prouve qu'on collait le papier beaucoup mieux que de nos jours.

Cette colle était fournie par des marchands des villes environnantes : Le Puy, Yssingeaux, Le Malzieux, par Dufaud, maître cartier au faubourg des Gras, à Clermont, qui en envoie 589 livres, et reçoit en échange 40 rames

(1) C'était la mesure légale lorsque la seigneurie avait son siège à Baffie, et comprenait tout le Livradois, le canton de Viverols, Marsac, etc. Elle fut annexée à l'Auvergne par le mariage d'Eléonore de Baffie avec Robert VII, comte d'Auvergne, vers 1260. C'est probablement parce que cette mesure commençait à tomber en désuétude qu'on la désignait dans les marchés, quand on voulait en imposer l'usage. Baffie n'est plus aujourd'hui qu'un très petit village dépendant de la commune de Saint-Just-de-Baffie, qui a été érigé en chef-lieu de commune depuis 12 ou 15 ans, et n'a pas conservé de souvenirs de son ancienne importance. Néanmoins, le prénom d'Eléonore est assez répandu dans les environs.

Digitized by Google

de papier Cartier, surtout par Chonia d'abord, puis par Montgolfier, d'Annonay (1).

Il expédiait alors par an 3,000 rames de papier à Thiers et 1,000 à Lyon, pour lesquelles il payait 334 livres de droits de marque.

En 1700, il n'expédie presque plus par la voie de Thiers les papiers destinés à Paris; il les expédie lui-même, par Parentignat, près d'Issoire, où ils étaient embarqués sur l'Allier pour être débarqués à Orléans, d'où ils allaient à Paris par un roulage à peu près régulier; chaque bateau portait de 14 à 15 mille livres de papier qui était voituré de la Grand'Rive à Parentignat par 12 ou 13 voitures, suivant l'état des chemins.

En cette année 1700, il expédie à Paris, à son frère Claude, 52 ballots valant 16,921 livres; à son cousin Colombier, aussi marchand de papiers à Paris, 82 ballots, valant 26,056 livres; à Dallé, 214 balles, valant 46,000 livres; à Annisson et Rigaud, imprimeurs du Roi, il en envoie pour 16,400 livres, c'est-à-dire un poids de 104 mille livres, représentant 125 mille kilos, sans parler de ce qu'il envoyait à Lyon et ailleurs.

Pour fabriquer une aussi grande quantité de papier, il fallait se procurer assez de matières premières pour constituer la pâte à papier; aussi, M. Dupuy et les autres papetiers envoyaient dans toutes les directions, à la recherche des chiffons, les habitants des communes voisines d'Ambert, et notamment ceux des communes de Saint-Just-de-Baffie et de Bertignat, qui ont conservé, dans tout le pays, le nom de *pattères* et qui aujourd'hui se qualifient eux-mêmes, de Péliaros.

(1) Ne pourrait-on pas induire de ces relations d'affaires que ce Montgolfier était originaire des environs d'Ambert, d'autant plus qu'il existe dans la vallée de la Forie, près d'Ambert, un village nommé Montgolfier et une montagne appelée le Creux de Montgolfier. Enfin, dans les communes de Viverols et de Saillant il existe encore plusieurs familles de Golfier.

Digitized by Google

On en cite plusieurs qui ont fait dans ce métier de très grosses fortunes.

Cela ne suffisait pas, car il arrivait beaucoup de vieux linges de la Bourgogne par l'intermédiaire des frères Flachon, de Raymond, de Lyon, et de Robert, de Châlons.

Un bateau chargé moitié à Chalon, moitié à Mâcon, transportait à Lyon 28,100 livres de chiffons qui coûtaient, à 8 livres 8 sous le quintal, 2,320 livres, somme à laquelle il fallait ajouter 20 livres 13 sous, pour droits de douane, 41 livres pour le chargement et le déchargement du bateau, 36 livres pour droits de péage, 72 livres 12 sous pour le batelier, 84 livres de commission, 48 livres de magasinage et 491 livres pour transport de Lyon à Saint-Bonnet-le-Château, à raison de 35 sous le quintal, ce qui portait la dépense d'un bateau à 3,124 livres et le prix du chiffon à 2 sous 3 deniers la livre, et encore fallait-il l'aller prendre à Saint-Bonnet-le-Château éloigné d'environ 32 kilomètres de la Grand'Rive; c'était cher, mais les chiffons de linge de Bourgogne étaient regardés comme les meilleurs, et jugés indispensables pour la fabrication des beaux papiers.

On employait aussi de l'alun qui se payait 15 sous la livre à Lyon.

Si de l'année 1700 nous nous portons à l'année 1739, nous trouvons que Dupuy n'emploie presque plus d'intermédiaires pour vendre ses papiers d'impression aux éditeurs et qu'il les leur adresse lui-même en grande partie.

Il en expédie à Annisson, alors directeur de l'Imprimerie royale, pour 26,000 livres; en 1740, pour 32,000 livres; en 1741, pour 18,700 livres; plus 12 coffrets de pâte d'abricots qui, paraît-il, était fort estimée à Paris, et ce n'était pas un cadeau qu'il faisait à M. Annisson, car ils sont portés pour 42 livres à son compte.

En 1739, il envoyait à la veuve Estienne et fils, libraires à Paris, pour 31 mille livres de papier, et en 1747, pour 21,645 livres;

Digitized by Google

A l'imprimerie Brunet, qui n'avait pas à cette époque l'importance qu'elle a eue depuis, pour 1,495 livres;

A Cars, graveur du Roi, pour 700 livres;

A Jaillot, géographe du Roi, pour 1,390 livres;

A messieurs de l'Académie des sciences de Paris, pour 3,712 livres;

A Babaud, secrétaire du Roi à Paris, pour 400 livres;

A Schmidt, de Berlin, pour 1,100 livres;

A Vincent, d'Amsterdam, pour 1,675 livres;

A Baydell, de Londres, pour 3,380 livres;

A Peterink, de Lille, pour 2,160 livres.

La nomenclature un peu longue qui précède, indique que les papiers de la Grand'Rive étaient estimés par les bons éditeurs et par les étrangers qui ne demandaient que des papiers fins qu'ils qualifiaient, ensuite, de papiers vélins d'Auvergne.

Il en envoyait à des papetiers de Paris, de Lyon, de Rouen, de Soissons, d'Amiens, de Toulouse, etc., mais il est inutile d'en donner les quantités et les espèces ; il suffira de dire qu'en 75 ans, l'Imprimerie royale seule en a reçu pour 975 mille livres; les Estienne, éditeurs, pour 950 mille livres; qu'en 40 ans, la maison Boulanger, de Paris, en a reçu pour 530 mille livres, et qu'en 28 ans, Baydell, de Londres, en a reçu pour 140 mille livres.

Si le dessin du filigrane avait indiqué dans le principe une marque de fabrique, il ne l'indiquait déjà plus en 1688, et ne servait qu'à désigner la nature des papiers et non leur origine.

La famille Dupuy fabriquait les espèces suivantes :

Grand aigle fleur de lys.	Soleil moyen.
Grand aigle.	Soleil fin.
Grand aigle fin.	Soleil bulle.
Aigle moyen.	Romaine fine.
Aigle fin.	Petite Romaine.
Aigle bulle.	Grand Cadran.
Soleil.	Cadran.

Digitized by Google

Petit Cadran.	Chapelet fin.
Carré.	Royal.
Carré moyen.	Royal fin.
Carré fin.	Tellière.
Le Lyon.	Tellière fine.
Couronne.	Jésus fin.
Couronne fine.	Longuet.
La couronne à la Chamillard.	Ecu.
Cavalier fin.	Ecu fin.
Capucin.	Lombard.
Capucin fin.	Papier Cartier.
Chapelet.	Raisin.

Enfin, le Colombier fin avait dû être la marque originelle de la fabrique de la Grand'Rive, qu'avait dirigée M. Colombier, aïeul maternel des Dupuy; cette marque représente un petit bâtiment de forme ronde, à carreaux, avec coupole, qui pouvait, à la rigueur, figurer un colombier, surmonté de la lettre T suivie du mot Dupuy; au-dessous, en 2e ligne, on lit : Auvergne, et le millésime, en 3e ligne, indique l'année.

Si ces papiers étaient estimés et reconnus pour être de bonne qualité, c'est parce qu'ils étaient bien collés et faits avec des chiffons de linge d'Auvergne et surtout avec ceux de Bourgogne, et aussi parce que l'eau du ruisseau de Grandrif était très limpide. Ce n'était pas sans difficultés que la famille Dupuy était parvenue à se procurer cette eau, car, pour l'obtenir, elle aurait payé, paraît-il, d'après une note des livres, en 1699, pour la ferme du marquisat d'Allègre et pour celle des montagnes supérieures à la Grand'Rive, 11 mille livres auxquelles furent ajoutées 2,000 livres pour pot de vin, peut-être pour obtenir l'autorisation de détourner le ruisseau de l'Enfer de son cours naturel, qui le dirigeait vers la rivière d'Ance, affluent de la Loire, afin de verser dans le ruisseau de Grandrif, qui alimentait des papeteries.

Quoi qu'il en soit, ce ruisseau, d'un volume d'un tiers de

Digitized by Google

mètre cube par seconde, et qui prend naissance dans une vallée des montagnes du Forez et coule sur des herbes, des gazons et des mousses, où il dépose ses impuretés, a été détourné par un barrage qui est à l'altitude de 1,160 mètres, tandis que la Grand'Rive n'est qu'à 560 mètres.

Si on veut rendre visite à cette papeterie presque célèbre, on va de Marsac à l'extrémité de la vallée de Grandrif, où se trouve le village de Chadernolles, qui doit probablement son origine et son importance aux usines qui y avaient leurs ouvriers et leurs voituriers; si de là on pénètre dans la vallée, on trouve l'ancienne papeterie de la Vigne, aujourd'hui transformée en usine à papier à la mécanique. Ce ne sont plus les vieux linges de Bourgogne qui y sont employés à la fabrication, mais de la sciure de bois des scieries voisines. Aussi ne produit-elle plus le beau colombier fin d'autrefois.

Sic transit gloria...

Tout cela sent le chlore; passons vite et montons dans la vallée où nous trouvons, à quelques centaines de mètres plus loin, les vieux bâtiments de la Grand'Rive, établis sans plan régulier, ajoutés les uns aux autres, suivant le développement et les besoins de la fabrication. Ils sont longés par le ruisseau, adossés et comme collés à la rive droite qui est formée par une côte très rapide, de sorte que le deuxième étage du côté du ruisseau est un rez-de-chaussée du côté opposé. La rive gauche est couverte par un bois de noirs sapins cramponné à des rochers qui descendent jusqu'au bord du ruisseau, ce qui en rend l'aspect d'un pittoresque presque sauvage.

Mais autant ce site était animé et bruyant au moment de la grande fabrication, autant il est devenu morne et silencieux; si bien qu'ils ressemblent, aujourd'hui, à une chartreuse abandonnée qui fait peine à voir et vous laisse sous une pénible impression.

On n'y entend plus que le bruit du ruisseau qui cas-

Digitized by Google

cade des Pradeaux à la Grand'Rive par une pente de 8 à 9 pour cent et le souffle du vent qui berce les feuilles de sapin en les nourrissant de son carbone.

On n'y voit plus le compagnon papetier agitant vivement la forme pour faire par jour 4,000 feuilles de papier, tout en chantant, peut-être, quelque ballade sur la reine Marguerite, dont le nom était alors très populaire en Auvergne.

J. CHAMPOMIER.

Digitized by Google

LES ÉPONGES

DES EAUX DOUCES D'AUVERGNE

Par le Dr Paul GIROD

Professeur adjoint à la Faculté des sciences
Professeur à l'Ecole de médecine

I.

Nos excursions de l'automne de 1887 et celles de l'année présente m'ont permis de recueillir une cinquantaine d'échantillons d'éponges, tant dans les lacs et les étangs que dans l'Allier et les ruisseaux qui s'y rendent.

La détermination de ces échantillons m'a donné des résultats importants en montrant que l'Auvergne possède plusieurs des espèces signalées en Europe.

Les éponges des eaux douces de la France ont été jusqu'ici fort négligées au point de vue systématique ; c'est pour combler cette lacune que j'ai entrepris ces recherches qui serviront d'introduction aux travaux d'ensemble que je prépare sur « les Spongilles de la Faune française ».

II.

Les premières observations sur les Spongilles sont dues à Plukenet (1). Sa « *Spongia fluviatilis, anfractuosa*

(1) Plukenet L. — *Almagestum*. Londini, 1696.

Digitized by Google

perfragilis ramosissima » fut étudiée en France par Reneaume (1).

Linné (2), appelé à s'occuper dans son *Systema naturæ* de la *Spongia* de Plukenet, la réunit dans son genre *Spongia* avec les quelques éponges marines connues et plaça ce genre parmi ses Cryptogamia-Lithophyta. Mais il distingua deux types spéciaux dans l'éponge d'eau douce :

Spongia lacustris : « *Spongia conformis repens fragilis, ramis erectis teretibus obtusis.* »

Spongia fluviatilis : « *Spongia conformis erecta, polymorpha.* »

Gmelin (3), dans sa révision des Spongia de Linné ajoute deux formes nouvelles aux précédentes :

Spongia friabilis : « *Spongia cinerea, friabilis, sessilis, amorpha subramosa.* »

Spongia canalium : « *Spongia ramis dichotomis teretibus incurvatis.* »

Lamarck (4) plaça les éponges dans l'Ordre III des Polypes : *Polypes à polypier*, mais il démembra le genre *Spongia* de Linné, réunissant les types marins à ses *Polypiers empâtés* et formant, pour les éponges d'eau douce, le genre *Spongilla*, qui constitue avec *Difflugia*, *Cristatella* et *Alcyonella* ses *Polypiers fluviatiles*.

Le genre *Spongilla* comprend pour lui trois espèces : *Spongia pulvinata*, *Sp. friabilis*, *Sp. ramosa*, basées, comme les formes de Gmelin, sur la forme extérieure et la structure générale.

Les résultats si différents obtenus par Gmelin et Lamarck pour la systématique des espèces de Spongilles, montre qu'il fallait des caractères plus précis pour établir la distinction précise des formes multiples observées.

(1) Reneaume M. L. — *Description de la Spongia saxatilis.* Dans Mém. Ac. d. Sciences. Paris, 1714.

(2) Linné C. — *Systema naturæ.* Edition XII, Holmiæ, 1767.

(3) Linné C. — *Systema naturæ.* Curante Gmelin. Ed. XIII. Lipsiæ, 1789.

(4) Lamarck J. — *Histoire des animaux sans vertèbres.* Paris, 1816.

Digitized by Google

Meyen (1), par ses observations sur la structure intime des Spongilles, mit en lumière la distinction fondamentale d'une espèce fluviatile et d'une espèce lacustre comme l'avait entrevu Linné. Il démontra que, dans *Spongilla lacustris*, les corps reproducteurs ou gemmules ont une paroi épaisse lisse, nue, sans formations squelettiques régulières, et que, dans *Spongilla fluviatilis* ces mêmes gemmules sont au contraire protégées par une enveloppe hérissée de petits corps durs, siliceux, qui s'engrènent et se juxtaposent étroitement. Ces petits corps sont chacun formés de deux disques reliés par une barre transversale et prennent le nom d'*amphidisques*.

Ehrenberg (2), reprenant l'étude des amphidisques, montra qu'ils se rapportaient à deux types différents. Les disques sont dans les uns circulaires, à bord libre continu et régulier; dans les autres, ces disques ont un bord plus ou moins profondément échancré et présentent une forme étoilée caractéristique. Sur l'opposition de ces caractères, Ehrenberg sépara de *Spongilla fluviatilis* type, à disques étoilés, une nouvelle espèce : *Spongilla erinaceus*, à disques circulaires.

L'étude des spicules des tissus conduisit Lieberkühn (3) à démembrer à son tour *Spongilla fluviatilis*. En effet, dans ce type, les spicules des tissus sont, sur certains échantillons : *lisses;* sur d'autres : couverts de *petits prolongements denticulés*. La constance de ce caractère, qui correspond à des modifications générales fort importantes, a conduit Lieberkühn à déterminer une nouvelle coupe dans l'espèce et à séparer de *Spongilla fluviatilis* un nouveau type : *Spongilla Mülleri*.

(1) Meyen F. — *Beitræge zur Kenntniss unseres Süsswasserschwæmme.* In Müller's Archiv., 1839.

(2) Ehrenberg C, — *Ueber Kieselt von Pflanzen, besonders über Spongilla erinaceus.* In Bericht. Akad. Berlin, 1846.

(3) Lieberkühn N. — *Zur Entwickelungsgeschichte der Spongillen.* 3 mémoires. In Müller's Archiv., 1856.

Digitized by Google

Ainsi *Spongilla fluviatilis* de Linné et de Meyen donne trois formes distinctes :

Spongilla fluviatilis. — Meyen.
Spongilla Mülleri.. — Lieberkühn.
Spongiua erinaceus. — Ehrenberg.

Le démembrement des formes réunies sous le nom de Spongilla lacustris a été plus tardif. Noll (1), se basant sur les rapports des spicules avec les tissus et les gemmules, fit trois variétés : 1. *Sp. lacustris ramosa ;* 2. *Sp. lac. Lieberkühnii ;* 3. *Sp. lac. contecta.* Retzer (2) y ajouta : *Sp. lac. rhenana.*

En même temps Vejdovsky (3), s'occupant des éponges de Bohême, établissait, à côté de *Spongilla lacustris*, la variété *makrotheca* et précisait les caractères d'une forme spéciale : *Spongilla Jordanensis* et de sa variété *druliæformis.*

Dans ses *Deutschen Süsswasserschwœmme*, Retzer n'admet qu'un seul genre et considère toutes les formes décrites comme dépendant de deux seules espèces :

Gattung *Spongilla :*

I. Art, *Sp. lacustris.* — II. Art, *Sp. fluviatilis.*

Dans ses *Süsswasserschwœmme Bœhmens,* Vejdovsky au contraire établit des sous-genres :

1. Subgenus. *Euspongilla*
2. — *Ephydatia*
3. — *Trochospongilla*

et considère comme espèces distinctes *Ephydatia Mülleri* et *Trochospongilla erinaceus.*

(1) Noll. — *Flussaquarien Zool. Garten*, 1870.

(2) Vejdovsky F. — *Die Süsswasserschwœmme Bœhmens.* In Abhandl. der Kœnigl. Bœhm. Gesellschaft, etc. VI. Folge 12; Band, 1883.

(3) Retzer W. — *Die deutschen Süsswasserschwœmme.* Inaug. Dissert. Tübingen, 1883.

Digitized by Google

En 1878, Dybowski (1) fixa l'attention sur une forme spéciale : *Spongilla sibirica*, qu'il décrivit et qui se trouve correspondre à *Spongilla fragilis* de Leidy (2). C'est cette espèce que Noll (3) a cru découvrir sous le nom de *Spongilla glomerata*.

En 1884, le même naturaliste (4) a fait connaître une forme nouvelle sous le nom de *Dosilia Stepanowii*.

Enfin, en 1886, Fr. Petr (5) a donné la diagnose d'*Ephydatia bohemica*.

En se basant sur ces découvertes récentes, Vejdovsky (6), reprenant la classification des Spongilles européennes connues, groupe les nombreuses espèces décrites autour des types nettement définis ; il considère comme genres les sous-genres qu'il avait formés ; il établit de nouveaux genres, leur subordonne des sous-genres, enfin les réunit en deux sous-familles dépendant de la famille des *Spongillidæ*.

Si l'on tient compte du point de doute placé par Wierzejski (7) à la suite de *Euspongilla rhenana*, on voit que *Euspongilla lacustris*, d'abord considérée comme une souche d'espèces nombreuses, doit être regardée comme un type fort variable, mais qui conserve toujours des ca-

(1) Dybowski W. — *Ueber Spongien*, Zoologisch. Anzeiger, 1878. — *Studien über Spongien des russischen Reiches*. In Mém. acad. Saint-Pétersbourg, VIIe série, T. XX, 1881.

(2) Leidy. — Proceed. Acad. nat. sc. Philadelphia, 1851.

(3) Noll F. — *Spongilla glomerata*. In Zoologischer Anzeiger, n° 239, 1886.

(4) Dybowski W. — *Ein Beitrag zur Kenntniss des Dosilia Stepanowii*. In Zoologisch. Anzeig., n° 175, 1884.

(5) Petr Fr. *Recherches sur la faune des Spongilles de Bohême*. Mémoire publié en langue bohémienne avec résumé allemand. In Sitzgsber. K. Bœhm. Gos. d. Wiss, 1886.

(6) Vejdovsky Fr. — *Einiges über Spongilla glomerata N.* Dans Zoologisch. Anzeiger, n° 239, 1886. — *Diagnoses of European Spongillidæ*, dans l'ouvrage de Potts Edw. *Synopsis of the American form of Fresh Water Sponges*. In : Proc. Acad. nat. Sc. Philadelphia, 1887.

(7) Wierzejski A. — *Bemerkungen über Süsswasserschwæmme*. In Zoologisch. Anzeiger, n° 245, 1887. — *Les éponges d'eau douce de Galicie*. In Archives slaves de Biologie, tome II, 1887.

Digitized by Google

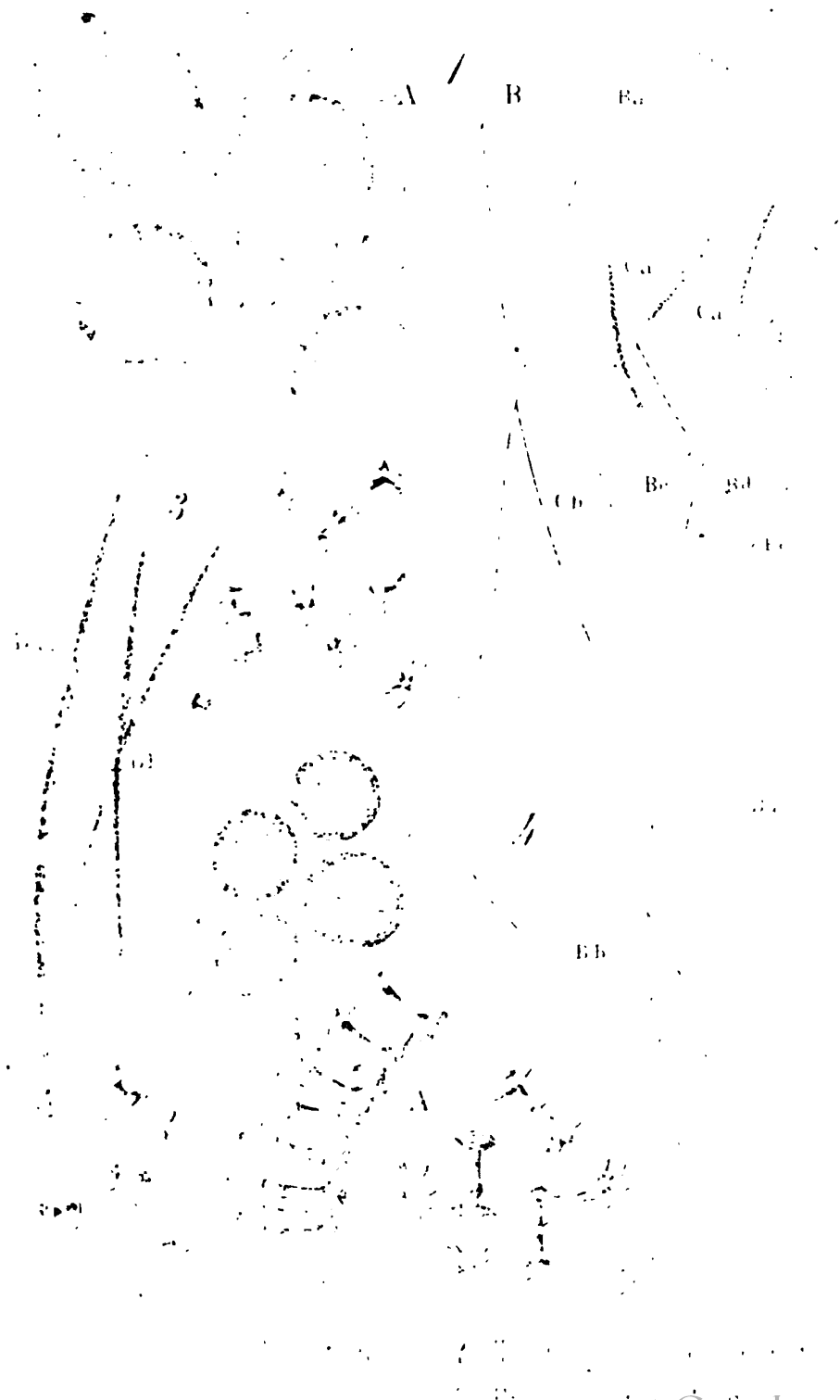

Digitized by Google

Digitized by Google

ractères suffisamment précis pour ne former qu'une espèce distincte.

Le tableau suivant résume la classification de Vejdovsky.

Fam. SPONGILLIDÆ.

(*a*) Subfam. SPONGILLIDÆ, Carter.

I. Genus *Spongilla*.

* Subgenus *Euspongilla*, Vejd.

(1) *Euspongilla lacustris*, aut.

(2) *Euspongilla rhenana*, Retzer.

*** Subgenus *Spongilla*.

(3) *Spongilla fragilis*, Leidy.

(*b*) Subfam. MEYENNÆ, Carter.

II. Genus *Trochospongilla*, Vejd.

(4) *Trochospongilla erinaceus*, Ehrbg.

III. Genus *Ephydatia*, Gray.

(5) *Ephydatia Mülleri*, Lieberkühn.

(6) *Ephydatia fluviatilis*, aut.

(7) *Ephydatia bohemica*, F. Petr.

IV. Genus *Carterius*, Potts.

(8) *Carterius Stepanowii*, Petr. Dyb.

Je rapporterai à ce tableau, adoptant sa disposition générale, les formes que j'ai recueillies (et observées) en Auvergne.

III.

Les éponges d'eau douce se présentent comme fixées aux morceaux de bois flottants, aux poteaux ou aux pierres submergées. Les unes vivent dans les eaux courantes, les autres dans les eaux stagnantes des lacs et des étangs. Elles sont tantôt en masses cylindriques allongées, coniques ou digitées, tantôt en lames aplaties sur les pierres ou formant manchon autour des petites branches ou des tronçons de racines. Leur consistance est gélatineuse; leur surface irrégulière est couverte de mamelons percés au sommet d'un orifice ou *oscule* d'où s'échappe un courant d'eau continu.

Digitized by Google

A la fin de l'été, on voit se former, dans la masse, des corpuscules arrondis que Linné comparait à des *graines de thym*. Ces corpuscules sont destinés à la propagation de l'espèce et ont reçu le nom de *gemmules*.

Pour les recherches systématiques que nous avons entreprises, je dois fixer l'attention sur les points histologiques qui servent de base à la détermination des espèces.

Les caractères distinctifs sont tirés de l'*organisation* des *gemmules* et d'autre part de la forme des *spicules siliceux* répandus dans les tissus ou fixés sur les gemmules.

Les *gemmules* sont nues, limitées par une membrane chitineuse lisse, ou bien elles sont protégées à la surface par une double cuirasse de plaques siliceuses. Ces plaques sont réunies deux à deux par une barre transversale et chaque ensemble ainsi constitué prend le nom d'*amphidisque*.

Dans la masse du tissu de l'éponge on distingue la substance fondamentale ou *parenchyme* et des bandes enchevêtrées en un reticulum plus ou moins dense, bandes de kératose qui forment le *squelette* de l'éponge.

Des *spicules siliceux* se montrent partout ; les uns sont dispersés sans ordre dans le parenchyme : *spicules parenchymateux*, les autres se réunissent en faisceaux sur les bandes de kératose et s'opposent aux précédents comme *spicules squelettiques*. Souvent une couche de parenchyme enveloppe étroitement la gemmule ; les spicules qui se trouvent dans cette couche forment des spicules parenchymateux *gemmulaires*.

La conservation des éponges dans l'alcool à 90° est parfaite ; il est bon de noter cependant une modification profonde dans la couleur. Pour la dissociation de l'éponge et l'étude des spicules, on peut employer la potasse à chaud ou l'eau de javelle.

Digitized by Google

IV.

I. Genus Spongilla, auct.

Subgenus : Euspongilla, Vejd.

Euspongilla lacustris, auct.

Diagnose : *Gemmules nues sans amphidisques, disséminées dans le parenchyme. — Spicules squelettiques longs, rectilignes, terminés par deux pointes. — Spicules parenchymateux de deux ordres : les uns épais, incurvés, épineux ; — les autres fins, en aiguilles déliées.* (Fig. 1.)

L'absence d'amphidisques sur les gemmules est un caractère fondamental du genre *Spongilla*. La dissémination des gemmules oppose le sous-genre *Euspongilla* ou sous-genre *Spongilla*, où les gemmules sont réunies par groupes et enveloppées par une membrane commune. Les gemmules ont ici 1 millim. de diamètre (A).

Les grands spicules du squelette sont en général rectilignes ou très légèrement incurvés. Ils ont en moyenne $0^{mm}38$ de longueur et $0^{mm}015$ de largeur (B). Leurs pointes sont plus ou moins aiguës, suivant les échantillons considérés. Les uns s'effilent en fuseaux allongés (B, a), d'autres sont entaillés brusquement à la pointe, comme une plume à écrire (B, b). A cet ordre de spicules se rapportent des formes anormales qui prédominent dans certains exemplaires, s'arrondissant à une extrémité, se brisant ailleurs en angle plus ou moins aigu ou émettent une branche latérale obtuse (B, c, d, e).

Les spicules du parenchyme sont moins développés (C). Un premier type (C, a) atteint une longueur de $0^{mm}10$ et une largeur de $0^{mm}005$. Ils sont recourbés, recouverts de fins prolongements qui les rendent épineux. Un second type (C, b) atteint $0^{mm}06$ de longueur, mais est d'une finesse telle qu'elle échappe à une mensuration précise.

Digitized by Google

Habitat. — Les exemplaires types proviennent du lac Pavin. En 1859, ils avaient fixé l'attention de Lecoq (1), qui crut devoir les rapporter à une espèce spéciale.

« Cette espèce, dit-il, me paraît nouvelle et se rapproche de la Spongille des grands lacs du Nord, dont je n'ai pu voir d'échantillon. » L'examen microscopique des tissus aurait désabusé Lecoq en lui montrant les spicules caractéristiques et les gemmules nues de la *Spongilla lacustris* de Meyen.

Par tous ses caractères l'espèce observée au Pavin correspond à *Euspongilla lacustris* type, de Vejdovsky, et à la *Spongilla lacustris, var. Lieberkühnii*, de Noll, adoptée par Retzer.

Quelques exemplaires provenant de l'étang du Charbon près de Beauregard-l'Evêque, présentent de nombreux spicules anormaux de la *var. Makrotheca* de Vejdovsky.

II. — Genus Trochospongilla, Vejd.

Trochospongilla erinaceus, Ehenb.

Diagnose : *Les Gemmules portent des amphidisques* (Fig. 2). — *Chaque amphidisque est formé de deux disques arrondis, à bord continu et entier. — Spicules squelettiques rectilignes à épines nombreuses et saillantes. — Spicules du parenchyme droits ou légèrement courbes, terminés en pointes aiguës, lisses, fréquemment renflés dans leur région moyenne.*

La caractéristique de cette espèce est fournie par les amphidisques, qu'Ehrenberg a décrits le premier. Leur forme est celle d'un bouton double et chaque bouton aplati est limité par une circonférence régulière.

Habitat. — Je ne connais de cette éponge que les amphidisques. Dans une dissociation de gemmules d'*Ephidatia Mülleri*, j'ai obtenu les amphidisques de *Trocho-*

(1) Lecoq H. — *Observations sur une grande espèce de Spongille du lac Pavin*, In Mémoires Académie de Clermont-Ferrand, 1859.

Digitized by Google

spongilla. J'ai pensé à la réunion des deux éponges en une masse commune, mais n'ai pu découvrir, en place, de nouvelles gemmules de *Trochospongilla* (1). L'échantillon provenait d'une pêche faite à Pont-du-Château. Mes recherches entreprises pour retrouver cette curieuse éponge sont restées jusqu'ici infructueuses.

III. — Genus ephydatia, Gray.

Le genre *Ephydatia* se rapproche du genre *Trochospongilla* par *la présence d'amphidisques sur les gemmules.* Mais, dans les Ephydatia, chaque amphidisque est formé de deux lames parallèles *dont le bord, échancré* plus ou moins profondément, présente *une forme étoilée* caractéristique :

Ephydatia Mülleri, Lieberkühn.

Diagnose : *Les gemmules portent des amphidisques étoilés à tige courte. — Spicules squelettiques légèrement incurvés, épineux* (Fig. 3).

Les amphidisques (A) sont ramassés, à tige médiane courte, à lames terminales échancrées en étoiles à rayons multiples. La tige médiane est continue et lisse. Les gemmules ont $0^{mm}70$ de diamètre. Quant aux spicules qui se détachent sur le fond granuleux du parenchyme, ils sont de deux dimensions : les uns atteignent $0^{mm}04$ de longueur, les autres n'ont que $0^{mm}02$; ils se montrent hérissés d'épines courtes sur toute leur surface (B).

Habitat. — Je possède de nombreux exemplaires recueillis sur les bords de l'Allier, à des profondeurs variables : Pont-du-Château, Cournon. M. Richard a donné à la Faculté un échantillon provenant de Vichy.

Notre espèce correspond à l'*Ephydatia Mülleri* de Vejdovsky et à *Sp. fluviatilis, var. Mülleri* de Retrez.

(1) Ganin M. *(Materialy ke poznanju stroveniæ i roswitiæ gubok Warschau,* 1879*)*, suppose l'identité de ces deux espèces.

Digitized by Google

Ephydatia fluviatilis, auct.

Diagnose : *Les gemmules portent des amphidisques étoilés à tige élancée. — Spicules squelettiques rectilignes, lisses, quelques-uns plus petits renflés en leur centre.* (Fig. 4).

Les amphidisques (A) sont à tige allongée avec une dépression circulaire médiane plus ou moins profonde. Cette tige porte ordinairement un ou deux prolongements épineux. Les lames ont un bord plus ou moins profondément échancré. Ces échancrures délimitent une vingtaine de dents aiguës simulant une roue denticulée.

Les spicules ont les dimensions suivantes : longueur, $0^{mm}04$; largeur, $0^{mm}015$ (B, a). On trouve souvent des formations spiculaires avec renflement occupant une position variable (B, b).

Habitat. — Elle était très abondante dans les bassins de l'Ecole de pisciculture du Jardin Lecoq ; j'en ai trouvé plusieurs échantillons dans la Tiretaine et les ruisseaux qui s'y rendent entre Fontanas et Royat.

Cette espèce correspond à la *var. Meyenii* de la *Spongilla fluviatilis* de Retzer.

La comparaison de la faune de nos Spongilles avec celle décrite par Retzer et Noll pour l'Allemagne est intéressante, puisqu'elle met en évidence ce fait que nous possédons toutes les espèces allemandes à amphidisques.

Quant aux variétés de l'*Euspongilla lacustris* signalées tant par Vejdovsky que par Retzer, tout nous fait espérer que des recherches plus longues, faites dans des régions spéciales par les conditions de milieu qu'elles présentent, nous les feront découvrir.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Séance du 4 avril 1888.

La séance est ouverte à 8 heures 1/2 sous la présidence de M. Bleynie de Châteauvieux, président.

Le procès-verbal de la séance du 1er février est adopté.

Le rapport de la Commission des comptes, le compte de gestion de l'exercice 1887 et le budget de 1888 sont adoptés à l'unanimité.

M. le Président adresse à M. Mathieu, notre honorable trésorier, des félicitations sur le dévouement dont il fait preuve dans ses fonctions délicates.

On renvoie à l'examen du Conseil d'administration le procès-verbal de la séance du 7 mars qui n'avait pas été déposé, afin qu'il puisse paraître dans le prochain numéro.

M. le Président annonce qu'il a reçu deux lettres ministérielles invitant les membres qui auraient des travaux à présenter à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts d'une part, et aux Sociétés savantes de l'autre, à se faire inscrire avant le 25 avril.

Le Comité des Sociétés savantes adresse également une lettre annonçant l'établissement à Paris d'un Hôtel des Sociétés savantes ; l'organisation est entièrement achevée ; de grands avantages sont accordés aux Sociétés de province. La part de souscription étant proportionnelle au nombre de membres sociétaires, la part de la Société d'Emulation pourrait s'élever à environ 35 francs par an.

Cette question est mise à l'ordre du jour et sera discutée dans une prochaine réunion.

En l'absence de M. Maire, M. Rouchon fait la lecture du travail de M. le Dr Morin, intitulé : *Histoire des lacs d'Auvergne*.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du 2 mai 1888.

A 8 heures 1/2, la séance est ouverte sous la présidence de M. Bleynie.

Le secrétaire est invité à donner lecture du procès-verbal de la séance du 4 avril dernier. — Ce procès-verbal a été rédigé par M. Rouchon en l'absence de M. Maire.

Le Président fait part à l'assemblée d'une lettre ministérielle rela-

Digitized by Google

tive à la confection d'un inventaire des objets d'art ou de mobilier ayant un caractère historique ; nous le reproduisons en entier.

« Palais-Royal, 19 avril 1888.

» Monsieur le Président,

» La loi du 30 mars 1887, dont le texte est reproduit dans les *Instructions du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, qui vous ont été récemment adressées dispose (chap. II, art. VIII) qu'« il » sera fait, par les soins du Ministre de l'Instruction publique et des » Beaux-Arts, un classement des objets mobiliers appartenant à » l'État, aux départements, aux communes, aux fabriques et autres » établissements publics dont la conservation présente, au point de » vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national. »

» J'ai pensé que les Sociétés savantes des départements voudraient bien apporter leur concours à l'établissement de cette liste de classement, et je viens, en conséquence, vous prier d'inviter la Société que vous présidez à me signaler ceux des objets mobiliers compris dans la région sur laquelle s'étend son action, que leur intérêt particulier désignerait pour le classement.

» Votre Société a déjà été appelée à fournir à mon administration des renseignements en vue de la rédaction de l'Inventaire général des richesses d'art de la France.

» Je crois superflu d'insister sur la différence qui existe entre ce grand répertoire artistique et le classement administratif prescrit par la loi précitée. Ce classement qui comporte certaines servitudes dont le but est d'assurer à la France la conservation des objets classés et devenus par là « *Monuments historiques* », ne peut s'appliquer qu'à des objets qui présentent un réel intérêt historique ou artistique. La liste qu'il s'agit aujourd'hui de dresser devra donc être le résultat d'une sélection faite parmi les objets qui sont déjà portés ou qui seront portés à l'Inventaire.

» Par objets mobiliers, il convient d'entendre non-seulement les meubles proprement dits, mais aussi les immeubles par destination.

» La liste de classement devra donc comprendre, outre les pièces d'orfévrerie, de ferronnerie, de menuiserie, de tapisserie, etc., les statues, bas-reliefs, bénitiers, fonts baptismaux, tombeaux, stalles, vitraux, etc..., dont la valeur exceptionnelle justifierait la protection de la loi.

» Je vous prie, Monsieur le Président, de me faire connaître les propositions de votre Société. Afin de prévenir tout retard pouvant résulter d'une fausse direction, je vous serai obligé d'inscrire la rubrique : « *Monuments historiques* » sur les Communications que vous voudrez bien m'adresser. »

Digitized by Google

» Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

» Pour le Ministre :

» *Le Conseiller d'État, Directeur des Beaux-Arts,*

» CASTAGNARY. »

La parole est donnée à M. Elie Jaloustre pour la lecture de son travail sur : *Une page d'histoire de l'agriculture en Auvergne. — Le domaine de Chagourdat.*

M. Truchot expose à la Société le fonctionnement de la nouvelle balance qu'il a inventée et qui peut être appelée : *Balance à niveau constant.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

La *Revue critique d'histoire et de littérature* du 21 mai 1888, p. 420-422, renferme un article de M. Chuquet sur la dernière œuvre de notre honorable vice-président, M. F. Mège : *Le Conventionnel Bancal des Issards.* Nous exprimons nos regrets de ne pouvoir citer cet article entièrement ; mais il est très long ; nous constatons avec plaisir que cette Revue apprécie hautement les œuvres de M. F. Mège, dont l'érudition, dans tout ce qui touche à la Révolution, est si connue :

« Le travail de M. Mège s'ajoute dignement à ses précédents ouvrages sur Couthon et sur le Puy-de-Dôme pendant la Révolution. Il vaut surtout par les analyses des écrits et discours de Bancal, ainsi que par les lettres que Bancal écrivait de Paris à Clermont (p. 173-177) ; on y trouve trop souvent le jargon révolutionnaire, mais parfois de curieux détails, et ces documents achèvent de nous faire connaître cet ancien notaire, médiocre orateur et médiocre écrivain, qui aima Mme Roland, voulut tâter de la vie politique et finit dans le mysticisme. »

COURS SUR L'HISTOIRE D'AUVERGNE, PAR M. ROUCHON, ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT.

Le temps et la place nous manquent pour analyser avec l'ampleur suffisante l'excellent cours sur l'histoire d'Auvergne que M. Rouchon, notre sympathique collègue et ami, a fait pendant le premier trimestre de cette année dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres.

Disons tout de suite qu'un succès éclatant a couronné sa tentative, que cet essai nous promet pour l'année prochaine une série de conférences d'un intérêt absolument inédit.

Digitized by Google

***

Sa première leçon a été consacrée à l'exposition du plan qu'il a cru devoir adopter, — excellent entre tous et qui est à recommander à toute personne qui veut étudier l'histoire d'une province ; — c'est en un mot une grande introduction critique.

M. Rouchon indique rapidement ce que doit comprendre une histoire provinciale, de quels documents il faut se servir, et quelle critique il faut apporter dans leur choix. Il rappelle également que l'historien doit toujours se préoccuper des travaux de ses prédécesseurs, les utiliser avec discernement, en les rectifiant autant que les découvertes nouvelles permettent de le faire.

Toute cette leçon a été consacrée à cette introduction avec la division des périodes à établir. Elle s'est terminée par la lecture d'une lettre que Jeanne adressait en 1429 aux habitants de la ville de Riom.

***

En écrivant l'histoire d'un pays ou d'une province, on est obligé de remonter aux périodes qui ont précédé l'histoire. C'est ce que M. Rouchon a fait pour l'Auvergne dans sa deuxième leçon. Nous n'entrerons pas dans les détails généraux qu'il a dû exposer à son auditoire afin de faciliter la description des découvertes locales, nous constatons seulement avec quelle clarté, quelle érudition serrée il a groupé les diverses théories proposées jusqu'aujourd'hui ainsi que la dénomination des stations préhistoriques découvertes en Auvergne, en les citant chronologiquement.

Depuis les ossements de Denise découverts par M. Aymard du Puy jusqu'à nos dernières fouilles exécutées par M. le docteur Pommerol dans le lit du Bédat, le savant professeur a tout cité. Les travaux de M. Mathieu, le promoteur des fouilles du puy de Dôme et l'auteur de plusieurs travaux sur les antiquités préhistoriques dans le pays, ceux de MM. Rames, Julien, Bleynie, ont aussi été nommés.

Rappelons seulement à nos lecteurs que M. Rouchon a exprimé publiquement un regret que nous partageons également, c'est que l'absence de catalogues du musée de Clermont empêche les érudits d'en tirer tout le profit qu'on pourrait en faire.

***

Dans le troisième entretien, M. Rouchon a traité de la période celtique. Admettant les idées des anthropologues et de certains historiens, le professeur identifie les Celtes aux Galls, donne les différentes descriptions connues jusqu'ici, et fait remarquer avec juste raison la divergence d'opinion qui existe entre la définition du type

Digitized by Google

celtique par les auteurs anciens et leur reconstitution ethnique par les anthropologues. A ce propos, M. Rouchon s'empresse de citer les travaux de MM. de Quatrefages, Hamy, Hovelacque et autres savants et plus particulièrement ceux de M. Roujou, parce qu'ils touchent directement à l'Auvergne. Il dépeint ensuite les monuments mégalithiques de notre région, et cite les menhirs du pont d'Aubière, de Pont-du-Château, de Villars, de Davayat, les dolmens de Saint-Nectaire, d'Unsac, de Cournols, etc.

Le premier nom d'un chef arverne qui nous soit parvenu est celui de Luern ou Louër. Aucun des travaux faits à ce sujet n'a été omis par le professeur, il les résume dans une excellente description. Il nous dépeint la richesse de ce roi celte, sa générosité, son amitié pour les poètes. C'est aussi à Luern qu'il faut attribuer les premières monnaies arvernes connues. Le Dictionnaire archéologique des Gaules nous l'atteste.

« Rappelons, est-il dit, au sujet de ces pièces, que les plus anciennes monnaies arvernes qu'on ait retrouvées dans notre pays ont été attribuées à ce prince. On les trouve d'ordinaire au puy de Corent. Ce sont généralement des pièces d'argent et de cuivre, presque globulaires, mal frappées pour la plupart. Le type du revers est un cheval que nous rencontrerons à toutes les époques sur les monnaies arvernes accompagné ordinairement d'un symbole particulier, tel qu'un oiseau, un bouclier, un fleuron, un bucrane. Sur le cuivre on voit presque toujours un renard, au revers d'une tête humaine ou d'un cheval. Le nom du renard en langue celtique : *luarn*, a donné lieu de penser que ces monnaies avaient été émises par le célèbre roi Luern. »

Le successeur de Luern, son fils Bituit, se mêla à la première guerre que les Romains firent en Gaule. Le professeur rappelle rapidement la guerre du roi des Salyens contre Domitius Ahenobarbus, appelé par les Massaliotes, l'intervention de Bituit par l'envoi de ses ambassadeurs, dont la pompe et l'éclat étonnèrent beaucoup les Romains, puis l'arrivée d'une armée romaine sur les bords du Rhône où Bituit fut vaincu. — Selon la générosité et la bonne foi romaine, le roi arverne fut attiré, sous prétexte d'entretien, par G. Fabius Maximus, qui le retint prisonnier et l'envoya à Rome. Bituit fut relégué à Albe où il mourut bientôt. C'est là le résumé même des récits des historiens que M. Rouchon a fait, mais la certitude la plus évidente est fournie par le marbre capitolin trouvé en 1565 dans la vigne de dom Ludovici Mattei, près de l'église de San Andréa del Portugallo. La lecture de cette inscription et sa traduction ont été données par M. Rouchon.

Les Arvernes, privés de leur roi, s'érigent en république et mettent à mort Celtil, qui avait tenté de rétablir la royauté.

Digitized by Google

Cet entretien se termine par la description des mœurs, usages et coutumes des Arvernes que M. Rouchon expose avec beaucoup de talent.

*
* *

La quatrième leçon de M. Rouchon a été une des plus intéressantes par les détails neufs et absolument inédits qu'il a donnés. Il traitait de la religion des Celtes.

Après avoir résumé les découvertes qu'on a faites dans les fouilles du temple du puy de Dôme, il nous apprend que nous manquions presque complètement, jusqu'à ces derniers temps, de renseignements et de documents concernant la théogonie gauloise. On se bornait à constater l'existence d'un ancien temple à Mercure, sur le sommet du puy de Dôme, qui probablement avait dû succéder à une divinité éminemment locale. D'autre part, après l'introduction du christianisme en Gaule, et peut-être vers le VIIe siècle, on érigea sur le même sommet une chapelle à saint Barnabé, afin de remplacer l'ancien culte de Mercure. Enfin, les seules divinités qui étaient bien connues, nous avaient été transmises par César et Tacite; ce sont Teutatès-Mars; Taranis-Jupiter. Voilà où nous en étions, nous apprend M. Rouchon, avant les travaux qui viennent d'être faits par plusieurs savants : MM. Mathieu, en Auvergne, d'Arbois de Jubainville et P. Monceaux.

Quel était donc, chez les Celtes, nous disait M. Rouchon, le nom du Dieu que les Romains ont assimilé à leur Mercure? Nous le savons aujourd'hui. — Sur des *ex-voto* découverts en Espagne et en Suisse, on a trouvé concurremment le nom de Mercure et du dieu *Lug*. Ainsi donc au puy de Dôme, comme partout ailleurs, le Mercure a dû succéder au dieu *Lug*.

Montrant le peu de monuments de la langue celtique qui sont parvenus jusqu'à nous, à l'exception de la littérature irlandaise, si bien étudiée par M. d'Arbois de Jubainville, M. Rouchon dit que le cycle mythologique des Irlandais est l'œuvre des *file* ou voyants, qui correspondaient aux eubages.

La religion celtique, nous apprend le professeur, est fondée sur deux grands principes : celui du bien et du mal, tout comme en Perse. En Irlande, les dieux du mal ou de la mort portent le nom de *Fomoré*, ceux de la vie et du bien *Tuatha de Dannan*. C'est ici qu'intervient Lug, dans la lutte qu'eurent à soutenir les dieux du jour contre les *Fomoré*.

Mais laissons la parole à M. Rouchon, qui expose d'après M. de Jubainville la légende de *Lug*.

« Lug arrive donc chez les Thuatha de Dannan au moment où les

Digitized by Google

Fomoré se préparaient à reconquérir l'Irlande. Par son père Dagdé, il appartenait aux dieux qu'il venait défendre, mais par sa mère Ethniu, il était de la race des Fomoré. — Quand il se présenta à la porte de Tara, la capitale des dieux du jour, le portier l'arrêta : « Qui êtes-vous ? lui demanda-t-il. Je suis charpentier, répondit Lug. — Nous n'avons pas besoin de charpentier, répliqua le portier, car nous en avons un très bon, c'est Luchta, fils de Luchaid. — Mais, reprit Lug, je suis un excellent forgeron. — Nous n'avons pas besoin de forgeron, répondit le portier, car nous en avons déjà un bon, c'est Collum Cuaellemeach. — Lug insista. : « Je suis champion ou guerrier de profession, » dit-il. — Nous n'avons pas besoin de champion, répliqua le portier, puisque nous en avons un qui est Ogmé, fils d'Ethniu. — Bien, reprit Lug, « mais je suis harpiste. » — Nous n'en avons pas besoin, puisque nous en avons un excellent qui est Abcan, fils de Becelmas. — Lug ne se décourageait pas. « Je suis file et historien, » dit-il. — Nous n'avons que faire de gens de ce métier-là, répondit le portier, nous avons un homme qui est un maître accompli en poésie et en histoire, c'est En, fils d'Ethoman. Mais Lug n'en avait pas fini avec l'énumération de ses nombreux talents. « Je suis mage, ajouta-t-il, et je sais pratiquer les incantations par le bout des doigts. » — Nous avons aussi des mages parmi nous, répondit le portier. — « Mais je suis médecin, insista Lug, et de plus bon échanson. » — Nous avons un médecin très savant, c'est Dian Cecht; quant aux échansons, nous en avons déjà neuf chez nous. — Eh bien, dit Lug : « je suis un excellent ouvrier en bronze. » — Le portier répondit encore : Nous n'avons que faire d'ouvriers en bronze, puisque nous avons le fameux Creidné, qui remplace par des mains artificielles celles qui sont coupées dans les batailles. — Mais toutes ces offres de Lug n'étaient qu'un prélude à l'offre définitive qu'il allait adresser au roi des Tuatha de Dannan. Allez, dit-il au portier de Tara, « allez trouver votre maître, énumérez-lui les métiers divers dont je viens de vous parler, et demandez-lui si parmi les compagnons de guerre qui l'entourent, il en peut trouver un qui connaisse et sache pratiquer comme moi toutes ces professions. » — Le portier transmit ce message au roi, et le roi ordonna de faire entrer Lug qui fut proclamé docteur suprême des sciences. »

Quand il fut question d'organiser l'armée qui devait combattre les Fomoré, Lug fut chargé d'indiquer aux hommes des différents corps de métier, quelle fonction ils auraient à remplir dans le combat. Lug et Dagdé appelèrent devant eux les forgerons, les ouvriers en bronze, les charpentiers, les médecins, les sorciers, les échansons, les druides, les file, et convinrent de la place qu'occuperait chacun dans la bataille prochaine.

Digitized by Google

Le premier des hommes de métier qui se rendirent à l'invitation de Dagdé et de Lug, fut Goibniu, le forgeron. « Quel concours pourrez-vous nous donner ? » lui demanda Lug. « Je ferai, répondit-il, les nouvelles armes dont on aura besoin. Quand la bataille durerait sept ans, on peut compter sur moi pour remplacer les lances dont les fers se briseront. Avec les armes que je fabrique, jamais un guerrier ne manque son coup, et l'ennemi atteint meurt toujours. — Dub, le forgeron de Fomoré, n'en peut pas dire autant. »

Après Goibniu le forgeron, vint le tour de Creidné, l'ouvrier en bronze. — « Et vous, Creidné, demanda Lug, quel service nous rendrez-vous? — « Je fabriquerai, répondit Creidné, pour tous les hommes de notre armée, les rivets qui fixent aux hampes les pointes des lances. Je fabriquerai la poignée des épées, la saillie centrale ou umbo, et la bordure des boucliers dont nos guerriers auront besoin. »

Les autres gens de métier se présentèrent ensuite, chacun fut interrogé; le rôle de chacun, pendant l'action, fut déterminé par Lug.

La bataille s'engagea dans la plaine de Mag-Tured. Après divers incidents, Lug se trouva en présence de Balar, l'un des Fomoré. Ce dernier avait un singulier moyen de triompher de ses adversaires. Il ouvrait un de ses yeux qu'il tenait fermé d'ordinaire, et le regard qui en sortait était mortel pour ceux qu'il rencontrait. Balar, apercevant Lug, commençait à soulever la paupière qui voilait l'œil redoutable; mais Lug fut plus prompt que lui ; d'une pierre lancée de sa fronde, il l'atteignit sur l'œil mauvais et lui brisa le crâne.

En même temps, le héros Ogmé s'emparait de l'épée de Tetra, roi des Fomoré; il la tira du fourreau et la nettoya. Alors l'épée prenant la parole, raconta les hauts faits que jusque-là elle avait accomplis.

Vous reconnaissez là cette légende de l'épée magique qui revient si souvent dans le drame lyrique de Wagner, dans la Walkyre en particulier et dans Parsifal.

Le dieu Lug, dont vous venez d'entrendre la légende, comme l'Hermès grec et le Mercure romain, personnifie le crépuscule. Il tue d'un coup de pierre Balar qui représente la nuit, la foudre, la mort, toutes les puissances mauvaises. Mais pour les Hellènes, l'Hermès est surtout un dieu pacifique, tandis que Lug est à la fois le dieu des arts et du commerce.

En Gaule, chacun des deux principes est représenté par une triade ou trois personnes. La triade Balar, Bress, Tetra, représente en Irlande le dieu de la Terre ou Buar Ainech. — En Gaule, le dieu de la nuit, le Dis Pater selon César, était appelé Cerunnos. On le représente sous la forme d'un taureau — *tarvos trigaranus*, selon l'autel de Cluny et la triade est : *Esus, Teutatès, Tarann.*

Smert, Ogmios et Lug sont les trois dieux du jour. On représente

Digitized by Google

ce dernier avec les attributs suivants : la massue, l'arc, le coq, le cheval, les oiseaux; quelquefois aussi on adjoint à ces objets les animaux cornus, les reptiles, la tortue, etc...

Parlant ensuite de la compagne de *Lug*, M. Rouchon dit à son auditoire que c'est M. Mathieu, ancien professeur au collège de Clermont, qui le premier a signalé Rosmesta et les Matræ.

Les céramistes arvernes les ont représentées très souvent assises dans des fauteuils d'osier.

Nous ne pouvons terminer cette analyse rapide sans dire que le culte de Lug était répandu non-seulement en Gaule, mais au-delà du Rhin et en Hollande, qu'on avait même appliqué son nom à des lieux dits, tels que *Lugdunum*, enfin que son image était représentée sur les monnaies arvernes avec un cheval à l'avers.

M. Rouchon termine cette conférence par l'exposé de la croyance religieuse chez les Gaulois, par le rôle qu'y jouaient les prêtres, druides et eubages, et enfin par la croyance à l'immortalité de l'âme, qui faisait braver avec tant de témérité la mort aux soldats gaulois.

***

Nous connaissons trop, tant par les *Commentaires de César* que par les travaux d'Amédée Thierry, d'Henri Martin, de M. Alexandre Bertrand, de MM. Bosc et Bonnemère et de tant d'autres, les luttes héroïques que la Gaule eut à soutenir contre ses envahisseurs, contre Rome et César, pour nous appesantir et entrer dans les détails de cette leçon.

Dès le début de son cours, M. Rouchon a su faire vibrer dans l'auditoire attentif le sentiment si puissant, si énergique qu'on n'a encore pu vaincre, ce sentiment qui nous rattache à ces Gaulois conduits par Vercingétorix, qui arrêtèrent César sous les murs de Gergovia, lui suscitant tant d'embarras et de labeur que dix ans durant il dut ravager notre France, détruire ses habitants pour en venir à bout.

Notre honorable collègue retrace la lutte de la Gaule, peuplade par peuplade, les attaques partielles, les défections que les Romains surent si bien susciter et enfin le groupement des tribus sous l'impulsion d'une même pensée : la délivrance de la patrie, l'appel de Vercingétorix qui avait profité de l'absence du proconsul pour hasarder une suprême guerre d'extermination. M. Rouchon nous le montre, ce guerrier aux cent chefs, homme de valeur aussi, plein d'énergie et de ressource, luttant de ruse, de prudence avec les Romains, mais mal secondé par ses lieutenants, trahi par des tribus qui se tournent contre lui, n'abandonnant la partie qu'à la dernière extrémité, alors que tout était désespéré, et se livrant encore à la générosité du vain-

Digitized by Google

queur après le siège d'Avaricum, espérant par ce suprême dévouement sauver ses compatriotes.

***

Dans la leçon suivante, M. Rouchon retrace l'histoire de l'Auvergne sous la domination romaine. Pour expliquer la singulière facilité avec laquelle les Gaulois se plièrent sous les lois des vainqueurs, adoptèrent leurs mœurs et leurs coutumes, il démontre combien cette tâche a été rendue facile aux Romains grâce à leurs vieux alliés, les Eduens et les nobles Arvernes. La Gaule une fois pacifiée, César se contenta d'imposer à ses nations un tribut de 10,000,000 francs; il plaça des légionnaires dans ce pays et appela à lui la jeunesse de la Gaule pour l'incorporer dans ses légions. Aussi prudent et réservé après la victoire qu'il avait été cruel et inhumain avant la soumission de la Gaule, César rendit les prisonniers arvernes et éduens, au nombre de 20,000 environ ; il se garde bien aussi, connaissant la susceptibilité des Arvernes, d'y placer des légions.

« Une ombre, dit l'honorable professeur, s'étend cependant sur l'histoire des Arvernes à cette époque, c'est la conduite d'Epadnactus, chef de cette nation, livrant à César Luctérius, son ami, qui venait d'être vaincu à Uxellodunum par le proconsul, et qui, confiant dans l'amitié d'Epadnactus, était venu chercher un refuge chez lui. »

Cette analyse prendrait un trop grand développement si nous voulions condenser tous les faits cités par M. Rouchon.

Il nous montre la Gaule sous Auguste, transformée, séparée en provinces nouvelles et frappée d'impôts nouveaux à la suite du dénombrement de la population. L'Auvergne prend rang dans la province d'Aquitaine, ainsi que les Vellaves, les Gabales, les Ruthènes; mais sa population jouit de certains privilèges qu'Auguste avait accordés à quelques nations amies. C'est ainsi qu'Augusto-Nemetum fut dotée de droit latin, que les Arvernes étaient régis par leurs magistrats et leurs rois ; aussi, lors de la révolte de Lyon, l'Auvergne resta tranquille.

M. Rouchon insiste particulièrement sur le rôle des grandes assemblées religieuses gauloises, qui maintenaient l'unité entre les diverses nations ; il a soin de montrer la prudence et l'habileté des Romains dans cette circonstance, car loin de supprimer ces réunions qui auraient pu présenter quelque danger, ils les maintinrent, mais en les concentrant à Lugdunum, la première ville de la Gaule alors, et qui était fondée seulement 45 ans avant Jésus-Christ. Les dieux gaulois passent dans le Panthéon romain ; Lug devient Mercure ; Tarann, Jupiter ; Teutatès, Mars. Mais laissons la parole à M. Rouchon à cet endroit :

Digitized by Google

« Les dieux anciens continuèrent à être honorés, souvent ils se confondirent avec les dieux romains, dont les attributs avaient quelque analogie avec les leurs : Lug avec Mercure, Tarann avec Jupiter, Teutatès avec Mars.

» Plus tard, lorsque Rome et les empereurs morts reçurent les honneurs divins, ce culte nouveau, qui ne choquait pas les idées religieuses d'alors autant qu'on pourrait le croire, fut facilement accepté en Gaule comme dans les autres provinces romaines. On associa Rome et les Augustes aux autres divinités indigènes plus ou moins romanisées.

» Le temple du puy de Dôme était consacré à la fois au Mercure du Puy de Dôme et aux divinités des Augustes.

» Cependant, et en Auvergne même, les anciens dieux celtiques continuaient aussi d'être honorés sous leur nom primitif. Nous possédons une inscription votive, gravée par Pauline, femme de Labiénus, l'ancien lieutenant de César, au dieu Belen. Cette inscription a fait supposer qu'après la mort de Labiénus, mort à Munda en combattant dans les troupes de Pompée contre César, sa femme s'était retirée en Auvergne. Ce marbre avait été trouvé près de Clermont. »

Pour consacrer la réunion des différents peuples de la Gaule à Lugdunum, les Gaulois bâtirent, au confluent du Rhône et de la Saône, un temple à Mercure dans lequel se trouvait une statue d'Auguste et un autel surmonté de statues représentant les 60 peuplades gauloises. Le nom de chaque peuple était gravé sur la base de la statue. M. Rouchon nous cite le passage de Strabon relatif à ce fait.

C'est à cette époque aussi que Gergovia fut reléguée au rang de simple bourgade; cette ville perdit sa suprématie. C'est Augusto-Nemetum qui l'emporta et devint capitale de l'Auvergne. L'opinion de M. Mathieu, nous dit le professeur, est que la fondation de Nemetum remonte un peu avant Auguste. De nombreuses médailles d'Empereurs romains y ont été trouvées; une charte de 1147 relate la *veterem masuram antiquæ Gergobiæ.*

Enfin le professeur termine son cours à l'introduction du christianisme en Auvergne, c'est-à-dire au IIe siècle de notre ère, après s'être étendu sur la création des grandes voies de communication qui coupaient la Gaule du nord au sud et de l'est à l'ouest, et qui auraient été créées par Agrippa, le gendre d'Auguste. Celle de Lyon à Bordeaux passait, comme on le sait, par Augusto-Nemetum.

Il a dit aussi quelques mots de l'immense développement que prit en Gaule l'industrie céramique. M. Rouchon a cité, à ce propos, les découvertes du docteur Plicque, qui possède une des plus belles collections locales.

Digitized by Google

***

M. Rouchon venait de s'arrêter dans sa précédente leçon au moment de l'invasion des barbares en Gaule. Déjà en 472, ainsi qu'il l'explique, ces derniers s'étaient taillé des royaumes dans la Gaule ; il ne resta aux Romains que le Berry et l'Auvergne. C'est alors aussi que le christianisme fut introduit par quelques chrétiens venus d'Orient et qu'il fut favorablement accueili par les différentes classes, grâce à la pureté de sa morale. D'une part, les nobles Gaulois étaient las de leurs dieux, et admettaient l'immortalité de l'âme ; de l'autre, le peuple, la glèbe en un mot, voyait dans la nouvelle religion un appui moral contre les riches et un soutien et un espoir dans leur condition. « Alors, nous dit-il, la Gaule jouissait d'une paix profonde et le pays était bien préparé à accueillir les apôtres de la nouvelle religion. »

C'est entre 250 et 260 de notre ère que saint Austremoine vint en Auvergne et y apporta le christianisme ; on ne peut l'admettre avant, car seule l'école légendaire veut que la religion du Christ ait été introduite en Auvergne avant cette date. Le professeur développe dans une brillante thèse les conclusions des deux écoles en présence et fait ressortir l'importance des résultats de l'école historique qui a réagi contre la première depuis le XVIIIe siècle. Les documents dont se sert cette dernière sont plus sérieux et plus certains que la tradition, invoquée par l'école légendaire. C'est le témoignage de Grégoire de Tours qui est encore le plus puissant et qui éclaire le mieux la question, car cet évêque possédait et avait utilisé les actes de saint Sernin qui lui ont fourni cette date : *Sub Decio et Grato consulibus.* « Il est certain, dit M. Rouchon, que le christianisme a été introduit en Gaule avant la date donnée ci-dessus et les églises de Lyon et de Valence existaient déjà depuis un siècle. » Le professeur rapporte ensuite la légende de saint Austremoine telle que la donnent les Bollandistes : selon eux ce saint serait né à Emmaüs de parents juifs et aurait suivi le Christ. Pierre l'envoya en Gaule où il était déjà précédé par Martial et Marc qui tous deux passèrent en Auvergne. Austremoine s'arrêta à Lezoux où il convertit Claudia. De là il vint à Nemetum, convertit Cassius après l'avoir guéri de la lèpre. Après la conversion de beaucoup de gens du peuple, il envoya ses vicaires dans diverses régions de l'Auvergne : saint Cerneuf à Billom, saint Nectaire à Champeix, Antonin à Gannat.

A ce moment se place l'arrivée légendaire de Chrocus avec ses bandes d'Allemands qui détruit Waso. Se rendant à Issoire, St Austremoine convertit encore le fils de Lucius, juif influent de la ville qui, irrité contre le saint, le fit décapiter et jeter son corps dans un puits.

Digitized by Google

Mais c'est là la légende, car le martyrologe de Clermont qui reconnaissait ce saint comme martyr jusqu'au XVIIIe siècle, ne l'admet plus que comme confesseur. « Il faut reconnaître cependant, ajoute l'honorable archiviste, qu'il existe une coïncidence singulière entre le nom de Victorin cité par la légende et le même nom retrouvé sur l'inscription découverte au puy de Dôme. » A propos du temple du puy de Dôme, M. Mathieu attribue sa destruction non à Chrocus, mais aux chrétiens eux-mêmes. Autre question qui se pose : Y avait-il à cette époque des juifs en Auvergne? Aucun document n'en fait mention : seulement deux noms de lieux du pays : Fontgiève et Montjuzet, ont conservé dans leur forme latine le nom *juif*.

Après avoir indiqué les églises qui furent fondées en Auvergne et qui s'élevaient au nombre de dix, M. Rouchon termine sa conférence par un état de la société à l'avènement de Constantin.

*
* *

Dans cette leçon, le professeur retrace à l'assemblée l'état de la Gaule au Ve siècle, dépeint les invasions barbares qui eurent lieu à cette époque où il était à craindre que toute civilisation disparût. « Rome, dit-il, avait fait servir toutes ses forces, tout son génie au développement de la civilisation et à la parfaite administration de son empire; les barbares, au contraire, déployèrent tous leurs moyens dans la guerre, dans leur idée constante de domination par la force. » Aussi l'empire romain avait perdu en valeur ce qu'il avait gagné en civilisation, en raffinements intellectuels. Il en était de même de la Gaule où les écoles florissaient, et où les riches et les nobles se piquaient d'être savants.

« L'un des traits saillants de cette société gallo-romaine, dit M. Fustet de Coulanges, était son goût pour les travaux et les jouissances de l'esprit. Jamais l'instruction littéraire ne fut appréciée plus haut, jamais on n'estima tant l'art de bien parler et de bien écrire. C'est l'éloquence qui fit la fortune d'Avitus; c'est la poésie qui fit celle de Sidoine Apollinaire. Les écoles de Trèves, d'Autun, d'Arles, de Bordeaux, de Toulouse, de Clermont, de Marseille, restèrent florissantes jusqu'au milieu du Ve siècle. On enseignait la grammaire et les mathématiques, la poésie et l'éloquence. Ausone cite un professeur de philosophie aux leçons duquel on se pressait. Il y avait des écoles de droit, et l'on y enseignait non-seulement la pratique, mais la science; l'on y commentait même encore, au dire de Sidoine Apollinaire, la loi des Douze Tables. Le professeur était entouré de considération; on arrivait par l'enseignement à l'illustration et aux plus grands honneurs. Les hommes qui avaient rempli les plus hautes fonctions de l'Etat,

Digitized by Google

comme Ausone, comme Rutilius, comme Sidoine, comme Protadius, croyaient s'honorer encore par la littérature. »

Après cette description des mœurs de ce malheureux siècle, après la peinture des invasions barbares, ce qui domine dans ce cours, ce que le professeur fait ressortir, c'est le rôle qu'ont joué dans cette époque deux personnages célèbres, tous deux nés en Auvergne : Avitus et son gendre Sidoine Apollinaire.

Pour ce dernier, M. Rouchon nous dit lui-même qu'il s'est servi de l'excellent travail fait par M. l'abbé Chaix. C'est dans cet ouvrage qu'il a puisé en s'aidant des derniers travaux qui ont été faits sur celui qui fut tour à tour courtisan, préfet de Rome et évêque de Clermont. Il nous raconte sa vie, son mariage avec Papianille, fille d'Avitus qui devint plus tard empereur de la Gaule: ses ambassades à Rome où il devint préfet; sa lutte contre Euric, roi des Wisigoths, après avoir été nommé évêque, et enfin sa mort. M. Rouchon n'oublie pas de décrire la charmante retraite chantée par le poète gaulois et où ce dernier se retirait pour se délasser et se reposer; il admet aussi l'opinion des archéologues qui veulent la placer sur les bords du lac d'Aydat.

Avec le ve siècle finit la domination romaine en Gaule; les Barbares ont tout envahi, l'empire romain s'est effondré et les Césars continuent leur règne en Orient, abandonnant définitivement l'Italie, les Gaules et l'Allemagne.

Nous exprimons le ferme espoir, après avoir résumé ce cours si brillant et si suivi, que M. Rouchon voudra le reprendre l'année prochaine, et nous l'assurons à l'avance d'un succès éclatant.

Clermont, 10 avril 1888.

A. Maire.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

Albert Maire.

Clermont-Ferrand, typographie Mont-Louis, rue Barbançon, 1 et 2.

Digitized by Google

LES LACS D'AUVERGNE

Quand le touriste qui visite nos montagnes atteint au faîte du pic de Sancy, il jette un coup d'œil rapide sur la vallée du Mont-Dore qu'il vient de quitter et se tourne bientôt de l'autre côté, vers le sud, où se déroule devant lui un splendide et merveilleux panorama.

Toute la chaîne des monts du Cantal, avec ses pics et ses puys à fortes croupes, nettement dessinés et teintés de bleu, forme l'horizon au sud-sud-ouest ; — droit au sud, les montagnes du Luguet et du Cézallier semblent n'être plus que des collines exhaussées sur un vaste plateau de pâturages monotones et nus ; — au sud-est, la vue porte facilement jusqu'à la Margeride et aux monts du Velay, où semble aboutir l'extrémité de la chaîne granitique du Forez, qu'on embrasse tout entière vers l'est.

Mais ce qui attire le plus l'attention, c'est la quantité de surfaces miroitantes disséminées devant soi, qui réfléchissent çà et là, et auprès et au loin, les rayons du soleil.

Ce sont des lacs qui scintillent sous la lumière par l'effet des brises qui rident constamment la surface de l'eau. Ils sont assez nombreux pour que géographes et géologues, qui ont dans ces derniers temps décrit cette partie de l'Auvergne, l'aient désignée sous le nom de Région des lacs. Le plus beau, le plus renommé de tous et qui est le plus proche, le fameux lac Pavin, ne se voit pas du Sancy. Le puy Ferrand, qui s'élève un peu sur la gauche du pic, le dérobe à la vue. Quant au lac qui s'arrondit devant

Digitized by Google

vous, presque à vos pieds, avec son onde pure et tranquille, son ovale parfait, le bois de haute futaie qui l'entoure et le domine au sud, c'est le lac Chauvet, pris souvent pour le lac Pavin. Plus d'un guide maladroit ou inconscient s'est rendu coupable, à notre connaissance, de cette erreur et de nom et de lieu. Si l'on désire voir le lac Pavin de ces hauteurs, il faut, en arrivant au col du Sancy, quitter le sentier tracé sur le versant du puy Ferrand, piquer droit sur la gauche pour escalader la croupe de ce puy, dont l'altitude n'est inférieure à celle du Sancy que de 40 mètres. Le coup d'œil en est admirable, car il est de ce côté le sommet le plus élevé, et face à l'est il est coupé à pic, fermant et formant la vallée de Chaudefour, si curieuse à visiter.

En suivant la crête du puy Ferrand vers le sud, on arrive au puy de la Perdrix, d'où l'on découvre le lac Pavin dans son trou noir, qu'on dirait découpé à l'emporte-pièce sur le flanc nord du cône volcanique de Montchalme, un des beaux cratères de cette région.

Pavin et Chauvet sont donc au sud du Sancy et du massif du Mont-Dore, mais absolument au pied du massif, à une distance du Sancy de 6 kilomètres pour le premier et de 8 pour le second, à vol d'oiseau.

Continuons notre exploration. Droit devant nous, toujours au sud, entre Chauvet et Pavin, mais un peu au delà, on voit se dresser, isolé dans la plaine, un énorme cône volcanique, tronqué à son sommet par un vaste cratère, et qui est revêtu de sa base à sa cime d'une splendide forêt de hêtres. C'est le beau volcan de Montcineyre, qui est entouré d'un lac qui porte le même nom, sur le segment nord-ouest de son contour. On le voit en partie.

A gauche de Montcineyre, à 2 kilomètres seulement, dans une dépression légère, sur un plateau nu et gazonné, est le lac d'Anglars, connu aussi sous le nom de lac de Bourdouze. On le voit en entier.

A droite de Montcineyre, entre lui et Chauvet, au pied

Digitized by Google

d'un monticule autrefois boisé presque dénudé aujourd'hui, est le petit lac de Chambédaze, dont il est difficile d'approcher à cause des fondrières qui l'entourent. On le voit aussi en entier.

Beaucoup plus loin, au sud, au delà de Montcineyre, apparaissent deux nappes d'eau qui encadrent le village de la Godivelle. L'un, appelé *Lac-d'en-Haut*, est une eau profonde remplissant cette fois un cratère ; l'autre, *Lac-d'en-Bas*, est sans profondeur et marécageux.

Regardant au sud-ouest, sur la droite du lac Chauvet, on voit se dessiner deux autres nappes d'eau qu'on appelle Lacs de l'Esclauze et de Lalandie.

Tournant à l'est et jetant nos regards par-dessus la crête qui relie le puy Ferrand à Cacadogne, nous plongeons dans la vallée de Chaudefour et voyons vers le fond de la vallée une partie du lac Chambon.

Un peu plus sur la gauche et regardant au nord-est, au loin et tout au voisinage des fameux volcans de Randanne, les puys de la Vache et de Lassolas, dont tous les traités de géologie ont rendu la vue familière, contre les puys de Larodde et le Monteynard, on aperçoit *un coin du lac d'Aydat*, un des lacs les plus connus et des plus visités de l'Auvergne, à cause de sa proximité de Clermont.

Ne quittons point cette direction du nord-est et ramenons nos regards sur le cône phonolithique appelé puy de Louëre, un peu au delà des roches phonolithiques, Tuillière et Sanadoire. Ce puy, qui limite au nord le plateau de la Croix-Morand, cache à nos yeux une jolie nappe d'eau circulaire assez profonde, qu'on appelle *Lac de Servières*.

Enfin, un peu en avant du cirque auquel les deux roches Sanadoire et Tuillière semblent servir de sentinelles géantes, voici le joli petit lac de Guéry, fameux surtout parce que tout le monde le visite, étant sur le chemin de Clermont et d'Orcival, tout près des roches que les baigneurs vont saluer et les géologues admirer.

Digitized by Google

Voilà l'énumération à peu près complète des lacs dont l'étude peut fournir quelque intérêt aux géologues et autres naturalistes. Il en reste un que je dois encore nommer, mais qui n'est plus dans la région : c'est le lac de Tazenat, qui se trouve à l'extrémité de la chaîne des monts Dômes, vers le nord-est, au delà du volcan de Chalard, le dernier cratère isolé de la chaîne des puys vers le nord-nord-est, comme le cratère-lac de la Godivelle a été, vers le sud des monts Dores, la dernière manifestation volcanique de l'époque quaternaire, c'est-à-dire des volcans à cônes de scories inconnus au Cantal.

J'oubliais un petit lac du canton de Latour, auquel M. Vimont a consacré quelques pages de la *Revue d'Auvergne*, le joli petit lac de Las Pialadas ; je ne ferai que le mentionner.

Quant aux lacs de la Faye, près de Chambédaze, au lac des Bordes près Brion, que signalent encore les cartes de l'état-major, il ne faut plus en parler ; ils sont presque à sec et réduits à l'état de marécages. Le lac d'Espirat, près Saint-Saturnin, a été vidé par une tranchée dans le granit ; le lac de la Cassière n'est plus retenu par la Cheyre de la Vache, c'est une prairie qui s'inonde au printemps. Quant au petit lac d'Estivadoux, marqué sur les cartes près de Pavin, c'est une simple mare sans issue qui ne vaut pas une mention.

De tous ces lacs que nous avons nommés, le plus grand nombre occupe des dépressions sur les hauts plateaux et sont alimentés par des sources vives. D'autres au contraire, situés dans les vallées, ont été formés par des barrages naturels qui ont interrompu le cours des rivières qui suivaient et suivent encore ces vallées. Les lacs de montagne sont en général arrondis, ceux des vallées ont une figure absolument irrégulière.

A cause du voisinage si fréquent de splendides cratères

Digitized by Google

admirablement conservés et de l'analogie que certaines dépressions occupées par nos lacs présentent avec la conformation de ces cratères, tout naturellement s'est faite l'opinion que nous avions en Auvergne beaucoup de *cratères-lacs*. Lecoq en voit partout et les appelle *cratères d'explosion*, car il faut bien, pour creuser ces immenses coupes, un violent et gigantesque coup de mine, comme les forces volcaniques seules sont capables d'en produire. Mais pour peu qu'on fasse le tour des lacs, on s'aperçoit que ceux qui ont été formés par des barrages sont de beaucoup les plus nombreux, et que très rares, en somme, sont les cratères qui ont pu se remplir d'eau. L'étude de la structure d'un cratère, surtout de celui qui a émis une coulée de laves, donne immédiatement l'idée que la retenue des eaux doit y être impossible ou très difficile. Ces entonnoirs, dont les parois sont constituées par des matières incohérentes poreuses et perméables, comme les scories, les pouzzolanes et les cendres, fussent-elles consolidées par des intrusions de lave compacte qui sont elles-mêmes toujours fissurées, sont absolument incapables de retenir longtemps de grandes masses d'eau.

Mais, en revanche, toutes ces matières accumulées deviennent de merveilleux réservoirs des eaux du ciel. Elles les absorbent et les retiennent comme des éponges. Quand elles en sont pénétrées, elles laisent scintiller l'eau goutte à goutte et les lois de la pesanteur la conduisent jusqu'au sol imperméable sur lequel repose tout l'appareil volcanique. Là toutes les gouttes réunies forment des filets d'eau souterrains qui ne tardent pas à devenir sources froides et nombreuses qui, le long des coulées et surtout à leur extrémité, reviennent au jour, apportant avec elles la fécondité et la richesse.

Telle est l'origine de toutes les belles eaux qui fertilisent la Limagne depuis la vallée de Saint-Amant-Tallende et les Martres-de-Veyre jusqu'à la Morge.

Beaucoup de nos lacs, surtout ceux des vallées, dimi-

Digitized by Google

nuent et se rapetissent avec le temps, ensablés ou envasés par les pierres, terres et limons que les rivières qui les traversent leur apportent dans leurs crues; d'autres, sur les plateaux, qui reçoivent à peine quelques maigres sources, vont se rétrécissant tous les jours, envahies par la végétation luxuriante de plantes aquatiques et marécageuses qui fabriquent de la tourbe et prennent la place de l'eau qui dans ces cas est peu profonde; d'autres, au contraire, sont immuables dans leur forme, leur étendue et leur niveau. Il en est qui ne reçoivent du dehors aucune eau apparente, ce qui fait dire qu'ils sont alimentés par des sources de fond; d'autres, au contraire, reçoivent de l'eau et n'ont aucun émissaire apparent.

En décrivant chaque lac en particulier, nous indiquerons leur mode de formation probable et le régime général des eaux qui les alimentent et de celles auxquelles ils donnent issue. Il ne nous reste plus, avant de commencer cette description, qu'à indiquer les voies et moyens les plus faciles pour les visiter.

En jetant un coup d'œil sur la carte d'état-major, si vous avez teinté en bleu tous les lacs qui sont signalés, vous remarquerez qu'ils sont groupés dans une région occupée tout entière par le canton de Besse-en-Chandèze, ancien chef-lieu du Mont-Dore. Ceux qui n'y sont pas ne s'en écartent guère. Ils sont tous voisins — ou limitrophes. — Ainsi Pavin dans la commune même du chef-lieu de canton; Chauvet, son voisin, à la limite de Besse et Latour; Montcineyre, Bourdouze, commune de Compains, canton de Besse; Chambédaze, Lalandie, l'Esclauze, commune d'Egliseneuve-d'Entraigues, canton de Besse; les deux lacs de la Godivelle, canton d'Ardes, mais sur les limites du canton de Besse; le Chambon, en plein canton de Besse, dont le territoire arrive presque aux lacs de Guéry et de Servières; Aydat lui-même n'est séparé du canton de Besse que par la commune du Vernet-Sainte-Marguerite; seul, le gour de Tazenat est au loin,

Digitized by Google

dans l'arrondissement de Riom. C'est donc à Besse qu'il faut se rendre, si on veut visiter facilement tous les lacs. On y trouve des hôtels suffisants, des voitures solides sinon élégantes et beaucoup de bonne volonté chez les habitants, qui ont une vieille réputation d'hospitalité et d'urbanité à laquelle Jean Banc, médecin du roi, se plaisait à rendre hommage au XVIIe siècle, quand il vint visiter les eaux minérales de la Villetour, à « une arquebusade de la ville ». Je ne crois pas que mes compatriotes aient dégénéré depuis, et je leur souhaite de nombreux visiteurs; mais je les engage, si on les réclame pour guides, à faire visiter le lac Pavin de la façon que je vais bientôt dire.

LE LAC PAVIN.

Il est situé à 4 kilomètres de Besse. La route qui mène de Besse dans le Cantal, par Egliseneuve, passe au pied de l'échancrure que les eaux qui sortent du lac ont évidée dans la paroi de la montagne qui le retient. On voit une petite cascade où l'eau glisse sur un rocher blanc de tuf trachytique (trassoïte). A dix mètres de là est la clef du lac; c'est le nom que l'on donne en général au point où les eaux sortent de leur réservoir. Une petite chaussée, bâtie avec deux ouvertures grillagées, a été établie par M. Ricco, en 1858, quand il devint fermier du lac, qu'il réussit à empoissonner. C'est à lui que l'on doit également la construction de la petite maisonnette qui sert au garde-pêche. On peut quitter la route au domaine du Gelat et monter sur la droite ou la gauche du ruisseau. La pente est assez roide et la pelouse quelquefois glissante. Il s'agit de s'élever d'une cinquantaine de mètres au-dessus de la route qui passe entre les maisons du domaine.

Si l'on monte par la rive gauche du ruisseau, on entre sous bois avant d'arriver au lac. Les hêtres sont assez

Digitized by Google

tourmentés de ce côté, où pendant l'hiver s'accumulent d'énormes quantités de neige. Si on prend par la rive droite, on arrive sans trouver de bois et le chemin, avant d'aboutir au lac, est tracé dans un terrain d'éboulis, sables volcaniques qui remontent jusqu'au sommet de la brèche que les eaux ont ouverte de ce côté et qui domine le lac de 40 mètres environ. D'un coup d'œil rapide on embrasse toute l'étendue du lac, qui semble de ce point beaucoup moins grand qu'il n'est réellement. En face de la clef du lac se trouvent deux grandes traînées blanches jaunâtres, qui font un singulier contraste avec la verdure et la riche végétation forestière qui décore tout l'entonnoir dans lequel le lac est enserré. Ce sont des terrains meubles, des éboulis où la végétation n'a pu s'implanter; et on peut voir le cône de déjection qui aboutit au lac. Ces deux grandes ravines, dont la pente est au moins de 70 degrés, sont coupées presque dans leur milieu par une coulée de laves noires qui semblent prismatiques et absolument perpendiculaires. C'est de la partie inférieure de cette coulée que sortent des sources abondantes qui disparaissent sous le cône de déjection et ne deviennent visibles qu'à leur entrée dans le lac, dont les parois, à cet endroit, se dérobent presque à pic dans la profondeur de l'eau.

En se retenant aux branches des arbustes qui végètent sur les bords de l'éboulement, on peut arriver à la naissance des sources, et si on enfonce le pied dans les sables qui les recouvrent, on ne tarde pas à sentir la fraîcheur de l'eau, dont la température est toujours très basse, de 6 à 8 degrés. C'est dans ces parages qu'on trouve les plants d'airelles-myrtilles en abondance, prodigieusement développées et qui vous arrivent presque à la ceinture. Les reboisements y ont admirablement réussi. Les épicéas et les mélèzes y ont pris de belles proportions.

Sur la gauche, dans la partie est, on voit un autre

Digitized by Google

éboulement en entonnoir, puis la paroi du cirque s'abaisse et on voit de nouveau la coulée de lave plongeant cette fois perpendiculairement sous le lac. Vers les deux tiers de la hauteur, la coulée est recouverte d'un talus gazonné; les bois recommencent et la coulée disparaît, et tout l'arc de cercle qui revient à la clef du lac du côté est va toujours s'élevant, revêtu d'un riche et luxuriant manteau de verdure.

A droite des éboulements que nous avons signalés et qui, dans le patois du pays, portent le nom imagé de *stéraillas*, la paroi de l'entonnoir s'élève et se confond avec le cône volcanique de Montchalme, et c'est sur le flanc nord de la montagne que se trouve tracé en lacets le petit sentier qui vous élèvera sur la crête de l'entonnoir, quand vous aurez pris le chemin qui part de la droite de la clef du lac et qui permet d'en faire le tour. J'ai dit plus haut que, vu des hauteurs voisines des monts Dores, qui sont au delà de la vallée de la Couze, Pavin semblait avoir été creusé comme à l'emporte-pièce dans le flanc nord de Montchalme. Le cirque se détache comme un prolongement de cette montagne et continue, à l'ouest et au nord, jusqu'à la brèche par où s'écoulent les eaux. Les pentes sont toujours fort roides mais masquées par la forêt, qui n'offre plus de lacunes. C'est dans cette partie nord et ouest qu'est le chemin de ceinture tracé à quelques mètres au-dessus de l'eau et qui s'arrête au pied de Montchalme, là où d'énormes blocs de laves, accumulés les uns sur les autres, ne permettent plus qu'un sentier étroit qui ne tarde pas à s'élever sur le flanc de Montchalme, pour aboutir à la crête du cirque au voisinage des *stéraillas*. A partir de ce point, qui partage le périmètre du lac en deux moitiés, on suit la crête de la paroi sud et est du lac, du côté de Besse, sur une pelouse fine et glissante, et on revient ainsi au point de départ de la clef.

Il faut environ une heure et demie pour faire cette promenade, qui vous permet de voir cette belle nappe d'eau

Digitized by Google

si profonde sous ses aspects les plus variés. Si dans la plus grande partie de son pourtour l'abaissement des rives est rapide et plonge brusquement à de grandes profondeurs, il est un point vers le nord-ouest où existe une petite plage de 10 à 15 mètres, recouverte seulement de quelques pieds d'eau. On aperçoit très bien la nature de la roche, qui est un tuf trassoïte absolument identique à celui que l'on rencontre à la cascade et à la clef du lac et on peut dire que tout le segment nord et une partie de l'ouest sont constitués par cette roche de tuf trachytique très compacte et imperméable à l'eau. Tout le reste est constitué par des terrains laviques; mais il est plus que probable qu'au-dessous des laves doivent se retrouver les tufs blancs; si bien qu'on peut considérer le lac tout entier comme évidé dans le tuf.

Si l'on considère que les tufs ponceux sont contemporains de l'éruption des trachytes du Mont-Dore qui ont apparu à l'époque tertiaire, et que le cône volcanique de Montchalme, comme ses semblables de la chaîne des puys et ses voisins le Tartaret et Montcineyre, appartiennent à l'époque quaternaire, il est à présumer que le lac s'est formé à la suite de l'éruption de la lave de Montchalme et de la formation du cône volcanique. La lave a barré une tête de vallée creusée dans les tufs, et les sources d'eau rassemblées par le cône volcanique venant s'ouvrir sous la coulée qui traverse les *stéraillas*, ont suffi pour remplir ce vaste entonnoir.

Supposons que la Caldera de Chaudefour, qui à l'ouest est fermée par le puy Ferrand, au nord par le puy de la Grange et la Cacadogne, au sud par le puy de la Puveix et la crête qui unit cette dernière montagne à Haut-Chambourgnat, ait été barrée par une coulée volcanique qui, sortie de Chagourdeix, eût fermé la vallée au sud, coulant sur le granit qui affleure en haut de Voissière, n'auriez-vous pas eu là un nouveau lac Pavin avec une ceinture de tufs alternant avec des trachytes ou des coulées de

Digitized by Google

roche andésitique, qu'on voit de tous côtés sur les flancs de cette vallée? Seule la paroi de l'est, constituant le barrage, eût été de nature lavique, comme elle l'est effectivement au lac Pavin! On dit le fond du lac plat et granitique. Je n'ai pas vérifié le fait, mais suis porté à le croire vrai, parce que j'ai retrouvé le granit à peu près au niveau du fond du lac, sous Bertheire, là où la lave de Montchalme tombe en cascade pour entrer avec la Couze dans la vallée de la Villetour.

De nombreux sondages ont été exécutés dans le lac à l'époque où il fut question d'établir un barrage de 4 à 5 mètres d'élévation, qui eût doublé certainement la quantité d'eau de cet immense réservoir et qu'on eût pu distribuer, pendant les jours d'été, à la Couze d'Issoire. On eût amené la Couze de la baraque de Vassivière pour remplir cet immense bassin. M. Legros, conducteur des ponts et chaussées à Issoire, fut chargé de ce travail. Ses notes doivent se trouver aux archives de son successeur, et je pense qu'on pourra les consulter. Je sais que la profondeur maximum trouvée a été de 96 mètres; mais il serait important de refaire tous ces sondages dans des directions déterminées, par exemple de l'ouest à l'est. Si on trouvait que le fond du lac ouvre une pente dans cette direction, l'hypothèse que nous vous avons présentée sur sa formation recevrait par là une confirmation de haute valeur. Il faudrait aussi draguer le fond du lac pour savoir s'il est plat et uni ou hérissé de roches volcaniques : dans ce dernier cas, on pourrait admettre un effondrement possible d'une coulée dont les terrains subordonnés auraient été désagrégés par les eaux. Von-Lassaulx a émis cette opinion; mais l'exemple qu'il va chercher non loin de là, au creux de Soucy, manque de justesse, parce qu'il s'agit de deux faits géologiques qui n'ont entre eux aucun rapport.

Comme j'écris pour des naturalistes, je vous signale un phénomène très curieux d'acoustique qu'il faut provo-

Digitized by Google

quer quand on est au bord du lac. — Déchargez une arme à feu ou munissez-vous d'une bombe de feux d'artifice que vous ferez éclater. Un écho ne tarde pas à se produire qui roule dans l'entonnoir, se réfléchit, se répète, pour onduler encore, et finir comme une note plaintive qui s'éteint au loin dans les airs. On peut suivre avec le doigt la marche des vibrations aériennes, qui durent, montre en main, 70 secondes, quand le temps est absolument calme.

Lecoq, qui fut pour son temps un naturaliste éminent, un excellent botaniste, s'il fut moins bon géologue, était un grand admirateur du lac Pavin, qu'il avait bien souvent visité. Je tiens à citer quelques lignes de lui, car il écrivait d'une plume élégante et facile, et son style est merveilleusement coloré, comme les tableaux qu'il avait à peindre :

« Rien de plus variable, dit-il, que la physionomie de la surface du lac. Tantôt un vent léger y forme des rides, et des ondes multipliées paraissent tout à coup, réfléchissent la lumière du soleil sous des angles divers et produisent des taches irrégulières sans cesse renouvelées et dont on ne peut saisir les contours; tantôt c'est un miroir étendu sur lequel naissent çà et là des frémissements qui semblent s'élever de la profondeur. Le bleu du ciel et la verdure des arbres, la teinte sombre des rochers réfléchis par les eaux et modifiée par leur surface mobile, forment un tableau ravissant qu'un silence absolu rend encore plus majestueux. »

Quant aux eaux du lac, elles sont si pures, si transparentes, qu'elles donnent 0 à l'échelle hydrotimétrique. Sauf quelques ablettes, quelques goujons, le lac ne recélait aucun autre poisson. Les truites de la Couze remontaient jusqu'à la clef du lac, mais n'y pénétraient point. La pisciculture l'a peuplé de splendides truites saumonées du lac de Genève, mais il faut sans cesse renouveler les alevins, car je doute que

Digitized by Google

l'éclosion du frai y soit possible. On a jeté quelques écrevisses qui se reproduisent, mais n'arrivent jamais à un grand développement, faute de nourriture. Est-ce le calcaire qui leur manque? leur carapace est toujours molle.

Laissez-moi vous dire qu'on peut voir le lac Pavin du sommet du puy de Dôme. A travers la brèche par laquelle s'écoulent les eaux, j'ai aperçu le sommet du puy de Dôme des bords du lac, à la base du puy de Montchalme. Je crois qu'avec la lunette de l'Observatoire, dirigée sur Montchalme, on ne pourra mieux faire qu'inspecter à loisir tout le cirque sous lequel dort la plus jolie nappe d'eau de l'Auvergne.

Si vous voulez jouir de l'imprévu, de ce qu'on appelle vulgairement un coup de théâtre, vous trouver sans vous y attendre suspendu sur un abîme, avoir une idée du vertige que procure le vide, et du rejet en arrière fatal, impulsif, que vous inspire la vue d'un précipice ouvert sous vos pieds, voici comment il faut vous y prendre : Faites-vous conduire par l'ancien chemin qui mène à Montcineyre et commencez l'excursion par la visite au creux de Soucy. De là gagnez Pavin par les gazons qui servent de base à Montchalme. Vous n'êtes plus qu'à 20 mètres du lac et vous ne pouvez encore soupçonner sa présence, car en face de vous vous apercevez un cirque creusé dans les flancs de Chambourguet-Haut, couronné par une coulée de trachyte, boisé en partie et où se devine une petite cascade qui n'est autre qu'une des sources de la Couze d'Issoire. On se figure à bon droit que là doit être le lac Pavin et qu'il faut encore un moment pour l'atteindre. Faites-vous ou laissez-vous bander les yeux par votre guide, ou marchez à reculons, conduit par lui, une vingtaine de pas. Si votre guide est habile, s'il a bien calculé ses distances, vous vous trouverez suspendu à la cime des stéraillas avec le lac à vos pieds, presque à pic. Alors vous éprouverez une surprise si grande, que vous reculerez involontaire-

Digitized by Google

ment de deux ou trois pas, et une fois la première émotion dissipée, vous jouirez à votre aise d'un des plus merveilleux tableaux que la nature ait créés pour le plaisir des yeux et l'intelligence de l'homme !

Dr Frédéric Morin,

Médecin consultant à la Bourboule.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

SUR

L'ANTHROPOLOGIE DE LA LIMAGNE

La région qui s'étend entre les Pyrénées, les Alpes et le Rhin est peuplée de races diverses dont le mélange et la répartition ont constitué l'essence même de la nationalité française. D'où sont venues ces races; suivant quelles proportions se sont-elles groupées et fusionnées ? Grandes questions que les historiens et les anthropologistes de notre époque ont souvent agitées sans pouvoir les élucider d'une manière satisfaisante. Le même problème se pose chez les peuples voisins avec des difficultés semblables. De tout temps, en effet, l'Europe a été un immense champ de bataille où presque toutes les races du monde sont venues converger et se mêler aux flots confus et tumultueux de l'histoire. Aujourd'hui, comment faire la lumière dans ce chaos humain; comment démêler les éléments primitifs de cet inextricable réseau ethnique ?

On a observé depuis longtemps que les races européennes pouvaient se séparer en deux grands groupes : l'un caractérisé par des cheveux blonds et des yeux bleus, l'autre par des yeux et des cheveux noirs. L'idée est alors venue d'établir à ce sujet des statistiques par régions déterminées et de dresser des cartes de répartition. Cette opération a été déjà faite en Allemagne, en Belgique, en Italie. La France ne pouvait rester en arrière, et mon savant collègue de la Société d'Anthropologie de Paris, M. le docteur Topinard, a le premier entrepris cette vaste

Digitized by Google

enquête. Il m'a prié d'opérer en Limagne le relevé de la coloration des cheveux et des yeux. C'est ce travail que je désire vous présenter; mais pour en saisir la portée et en apprécier les résultats, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails relatifs à l'ethnologie générale de notre pays.

César, dans ses *Commentaires*, dit que la Gaule est habitée par trois peuples différents, les Belges au nord de la Seine et de la Marne, les Aquitains au sud de la Garonne, et au centre les Celtes ou Gaulois proprement dits (1). Les Helvètes faisaient aussi partie de la Gaule. Helvètes et Belges étaient en guerre continuelle avec les Germains (2); et ce témoignage de l'histoire est décisif contre les prétentions des savants allemands qui revendiquent aujourd'hui la nationalité de ces deux peuples. Strabon donne les mêmes indications que César, mais il recule le pays des Belges jusqu'aux rives de la Loire (3). D'après Ammien Marcelin, les aborigènes de la Gaule étaient appelés Celtes ou Galates, et à diverses reprises des insulaires venus d'au delà des mers et des peuplades transrhénanes chassées de leurs foyers se seraient mêlées à eux (4). Nous ne sommes donc pas surpris de lire dans les *Commentaires* que les peuples de la Gaule différaient par leurs mœurs et leur langage.

Les auteurs anciens nous ont laissé sur cette population des renseignements ethniques qu'il est intéressant d'examiner. La couleur blonde des cheveux a été indiquée par Tibulle chez les Carnutes (5), et par Lucain chez les Rutènes (6). Diodore (7), Ammien Marcelin (8), s'accordent à dire que les Gaulois ont une grande taille, le teint blanc et

(1) César : *De Bello gallico*, lib. I, cap. 1.
(2) César : loc. cit. — Strabon, liv. IV, ch. IV.
(3) Strabon : loc. cit.
(4) Am. Marcelin : Liv. XV, ch. XII.
(5) Tibulle : Elégie VII, v. 12.
(6) Lucain : *La Pharsale*, collect. Panckoucke. Paris, Charpentier, liv. I, p. 21.
(7) Diodore : Liv. V, ch. 28.
(8) Am. Marcelin : Loc. cit.

Digitized by Google

les cheveux blonds. Suivant ces mêmes auteurs, les Germains étaient plus blonds encore que les Gaulois, tandis que les Bretons insulaires présentaient ce caractère à un degré moins prononcé (1). L'antiquité, nous le voyons, était unanime à considérer les Gaulois comme des peuples blonds.

De quelle couleur étaient leurs yeux? A cette question, les auteurs grecs et latins restent muets; tandis que Tacite (2), Plutarque (3), Horace (4), s'accordent à dire que les Germains étaient remarquables par la couleur bleue de leurs yeux.

A notre époque, les historiens et les anthropologistes se sont mis avec ardeur à l'étude des races qui habitent sur le sol français. Amédée Thierry, d'après Edwards, a divisé la population de l'ancienne Gaule en Belges ou Kimris, en Gaëls ou Celtes, et en Kimro-Gaëls, considérant les Aquitains et les Ligures comme d'origine ibérienne (5). En 1859, Broca publia sa carte de la répartition de la taille en France. On voit par ce travail que les grandes tailles occupent le N.-E. de la France, c'est-à-dire la zone des Kimris blonds, et les petites tailles se groupent dans le centre et dans la presqu'île armoricaine qui sont des pays à population brune correspondant à l'ancienne zone celtique (6). Dans cette classification, le département du Puy-de-Dôme occupe le n° 84; en d'autres termes, sa population est une de celles dont le coefficient de taille est le moins élevé.

En 1873, Broca eut l'occasion d'examiner un certain nombre de crânes provenant de l'ossuaire de Saint-Nectaire et qui lui furent procurés par mon parent, M. B.

(1) Strabon, liv. VII, chap. II; liv. IV, ch. V. — *Marcilius*, v. 712.
(2) Tacite : *Germania*, IV.
(3) Roget de Belloguet : *Ethnog. gauloise*, 2e édit., vol. II, p. 87.
(4) Horace : Ep. XVI; v. 7.
(5) Am. Thierry : *Histoire des Gaulois*, t. Ier, introduct.
(6) *Mém. Soc. anthrop.*, t. Ier, p. 56.

Digitized by Google

Pommerol, avocat à Paris. Ces crânes, tous de grande capacité et de forme brachycéphale, présentaient une remarquable analogie avec les crânes des Bas-Bretons (1). En 1876, durant le Congrès tenu à Clermont-Ferrand, par l'Association française, une discussion intéressante au sujet de l'ethnologie auvergnate s'éleva au sein de la Section d'Anthropologie (2). On se rangea naturellement à la manière de voir de Broca, et l'Auvergnat actuel descendant des Celtes de Gergovie fut considéré comme formant une population caractérisée par une petite taille, une tête courte, des cheveux et des yeux foncés. Le 20 août de la même année, quelques anthropologistes, visitant les villages de Laschamp et de Fontfreide, furent tout étonnés de trouver, perdue au milieu de nos montagnes, une race presque pure qui avait les yeux bleus, les cheveux blonds et se rapprochait des Allemands et des Belges (3).

C'est là qu'en était restée l'étude des races d'Auvergne, quand M. le docteur Topinard, en provoquant des recherches toutes spéciales sur la coloration des yeux et de la chevelure, est venu lui donner une impulsion nouvelle. Pour contribuer à ce travail, j'ai apporté un contingent de 200 observations prises dans la Limagne, cette grande plaine située entre les deux chaînes parallèles du Forez et des monts Dômes. Le plus grand nombre provient du village de Gerzat; les autres, des villages d'Aulnat, Saint-Beauzire, Malintrat. Gerzat, semble avoir eu, autrefois, une certaine importance. Les Romains s'y étaient installés, et la large chaussée dallée qui reliait Augusto-Nemetum aux villes du nord de la Gaule passait à Gerzat. Un autre chemin de communication allait, dans la direction de l'est, rejoindre la voie qui passait à Lezoux et Vollore. Gerzat est situé près du bord occidental des collines calcaires qui

(1) *Bull. Soc. anthrop.*, 1873, p. 313.
(2) *Associat. franç. p. l'avanc. des Sciences*, 1876, p. 589.
(3) *Ibid.*, p. 1109.

Digitized by Google

s'appuient au massif granitique, à égale distance de Clermont et de Riom. La population est essentiellement sédentaire et agricole ; aucune cause connue ne semble l'avoir modifiée de longtemps. Il est à croire que les habitants représentent, à l'état normal, les divers éléments ethniques qui ont successivement peuplé la Limagne. Aucun choix n'a été fait dans nos observations. Nous avons pris les sujets comme ils se présentaient à nos visites et nos consultations. Nous avons ainsi étudié 107 hommes et 93 femmes dont l'âge est contenu entre les limites fixées par les instructions de M. Topinard.

La coloration des yeux se trouve répartie de la manière suivante :

Yeux foncés..... 65 ou 32,5 p. 100.
Yeux moyens..... 60 ou 30 » p. 100.
Yeux bleus..... 75 ou 37 » p. 100.

En partageant également les yeux moyens entre les foncés et les bleus, nous avons :

Yeux foncés..... 95 ou 47,5 p. 100.
Yeux clairs..... 105 ou 52,5 p. 100.

Examinons maintenant la coloration des cheveux. Le dépouillement de nos feuilles d'observation nous donne le résultat suivant :

Cheveux foncés, d'un noir absolu... 28 ou 14 p. 100.
Cheveux foncés, d'un brun ordinaire. 96 ou 48 p. 100.
Cheveux moyens..... 54 ou 27 p. 100.
Cheveux blonds..... 17 ou 8,5 p. 100.
Cheveux roux..... 4 ou 2 p. 100.

En réunissant d'une part tous les cheveux foncés, et d'autre part tous les cheveux clairs ; en répartissant ensuite également les cheveux moyens entre ces deux groupes, nous obtenons :

Cheveux foncés..... 151 ou 75,5 p. 100.
Cheveux clairs..... 48 ou 24 » p. 100.

Digitized by Google

Nous avons voulu encore, bien que la demande n'en fût pas contenue dans les instructions et les feuilles de statistique, prendre les observations de la barbe; et pour cela, nous avons spécialement choisi la moustache, parce que de toute la barbe, c'est la partie la plus variable. Nous en avons noté 81 cas qui se décomposent ainsi :

Moustaches blondes ou rousses.....	51
Moustaches moyennes.....	16
Moustaches brunes.....	14

Ce qui nous donne :

Moustaches claires.....	58 ou 72 p. 100.
Moustaches brunes.....	23 ou 28 p. 100.

Nous avons constaté généralement que la moustache étant blonde, le reste de la barbe est foncé ou plus ou moins châtain; la moustache est certainement la partie la moins colorée du système pileux. Nous avons vu souvent, en assistant aux révisions, que le poil du pubis et des aisselles est toujours plus foncé que celui de la barbe.

Nous pouvons, dès maintenant, nous faire une idée sur le type général des habitants de cette partie de la Limagne qui avoisine Gerzat. Il y existe un quart de cheveux blonds et trois quarts de cheveux foncés. La moitié possède des yeux bleus et l'autre moitié des yeux foncés. Un quart environ présente la moustache brune et les trois quarts la moustache blonde.

Le type normal ou moyen de la population nous donne donc une race à cheveux foncés, à yeux bleus et à moustache blonde. Nous constatons ainsi que la population de la Limagne constitue une race formée par le croisement d'éléments bruns et d'éléments blonds. Dans ce mélange, la couleur de la chevelure a été moins influencée que celle des yeux et de la moustache. Le résultat général que nous venons de déduire de nos observations s'applique parfaitement à un groupe de population que nous avons observé

Digitized by Google

entre Vollore et Noirétable, dans les montagnes du Forez. Presque tous les habitants que nous avons examinés un jour d'excursion nous ont montré un type à cheveux bruns, à yeux bleus et à moustache blonde. Ils constituaient presque tous des métis parfaits des deux grandes races, brune et blonde.

Legrand d'Aussy avait déjà observé que les femmes des environs d'Aurillac possédaient des cheveux noirs et des yeux bleus, tandis que celles de la Planèze avaient les yeux bleus et les cheveux blonds (1). Nous avons dit que l'étude des crânes de Saint-Nectaire établissait des rapports étroits entre l'Auvergnat et le Bas-Breton, et que la carte de la répartition de la taille conduisait au même résultat. Poursuivons ces rapprochements. Henri Martin a remarqué que les Bretons ont les yeux bleus et les cheveux foncés (2). Roget de Belloguet avance que les yeux bleus de mer sont très nombreux dans le Morbihan et le Finistère. Il ajoute que les Auvergnats se rapprochent des Bretons et ont tous les caractères du véritable Gaulois (3). Bretons et Auvergnats, au point de vue ethnique, doivent donc être considérés comme étant unis par les liens d'une étroite parenté. Il est vrai que l'étude des dialectes de Bretagne et d'Auvergne ne vient pas confirmer cette manière de voir. Nous avons recueilli dans le Puy-de-Dôme un grand nombre de mots patois qui ne tirent leur origine ni du français actuel, ni du latin; et nous ne trouvons aucun rapport entre ces mots et leurs correspondants dans les idiomes bretons. Les Celtes du centre avaient certainement une langue spéciale aujourd'hui disparue (4); tandis que la Bretagne ayant subi l'invasion kimrique a dû abandonner son dialecte pour celui des vainqueurs. Du

(1) Legrand d'Aussy : *Voyage en Auvergne*, 2e édit., 1795; t. Ier, p. 9; t. III, p. 280.

(2) H. Martin : *Etudes d'Archéologie celtique*, Paris, in-8°; 1872, p. 198.

(3) Roget de Belloguet : *Ethnog. gaul.*, 2e partie, p. 90 et 233.

(4) *Matériaux pour l'Histoire de l'Homme*, année 1873, p. 391.

Digitized by Google

reste, les langues n'ont pas en anthropologie la même valeur ethnique que les caractères d'ordre anatomique. On conçoit qu'un peuple adopte un vocabulaire nouveau, mais il ne peut aussi facilement modifier la conformation physique que lui ont léguée ses ancêtres.

DOCTEUR POMMEROL.

Digitized by Google

RECHERCHES

SUR LA

FAUNE DES EAUX DU PLATEAU CENTRAL

COPÉPODES ET CLADOCÈRES

PAR J. RICHARD

Licencié ès sciences naturelles.

I.

Depuis l'année dernière, j'ai pu examiner un grand nombre d'entomostracés provenant de localités très diverses.

J'ai pensé qu'il était intéressant de donner, dans nos travaux de zoologie locale, une liste complète des types provenant du Plateau Central et de réunir les matériaux les plus intéressants se rapportant aux Cladocères et aux Copépodes de nos eaux douces. C'est dans ce but que j'ai formé la liste présente, avec l'indication des points où chaque espèce a été rencontrée et les données nécessaires sur la date d'apparition et les caractères spécifiques des types douteux.

Mes travaux antérieurs (1) m'ont permis d'utiliser de

(1) J. Richard. — I. Liste des Cladocères et des Copépodes d'eau douce observés en France. (Bull. de la Soc. zool. de France, t. XII, p. 156-163, 1887.)

II. Sur la faune pélagique de quelques lacs d'Auvergne. (Comptes-rendus de l'Acad. des Sciences, 14 novembre et 12 décembre 1887.)

III. Entomostracés nouveaux ou peu connus. (Bull. de la Soc. zool. de France, 28 février 1888.)

IV. Cladocères et Copépodes non marins de la faune française. (Revue scientifique du Bourbonnais, mars-avril 1888.)

Digitized by Google

nombreuses observations qui me font considérer la liste présentée ici, comme contenant le plus grand nombre des espèces de notre faune locale.

J'ai reçu de M. le Dr P. Girod les animaux provenant de ses pêches à Sainte-Marguerite (janvier 1887), parmi lesquels j'ai rencontré le *Cyclops fimbriatus* nouveau pour la faune française; et je dois à M. Eusebio d'intéressantes captures faites dans les environs de Clermont.

J'ai, de mon côté, recueilli de nombreux matériaux aux environs de Vichy, de Clermont, à diverses époques. Les environs de Tulle, en juin et juillet, les lacs Pavin, Bourdouze, Montcineyre, Chambon et Guéry de la région du Mont-Dore, en août et septembre, m'ont donné un grand nombre d'espèces intéressantes. Le bassin du château du Vernet, où j'ai été si bien accueilli par MM. du Buysson, m'a fourni encore une bonne récolte au mois de mai 1887.

II.

COPEPODA

Cet ordre d'entomostracés a été encore plus négligé en France que celui des Cladocères. Les anciens auteurs ont confondu, sous le nom générique de *Cyclops*, plusieurs genres bien distincts. Ils ont de plus donné le même nom, *Cyclops quadricornis*, aux diverses espèces, de sorte qu'on ne peut pas établir de synonymie.

Les Copépodes libres non marins de notre faune appartiennent aux trois familles suivantes: Cyclopidæ, Harpacticidæ, Calanidæ.

I. Cyclopidæ.

Cyclops tenuicornis Claus.

J'ai fréquemment rencontré ce *Cyclops* aux environs de *Vichy*, à diverses époques de l'année, toujours en petit

Digitized by Google

nombre et le plus souvent avec *C. signatus* Koch, *à l'étang de Brach près de Tulle.*

Var. *annulicornis Sars.* J'avais signalé l'année dernière (1) une variété très remarquable de cette espèce sous le nom de *var. distinctus.* Je suis convaincu qu'elle n'est pas autre chose que *C. annulicornis Sars.* Cette variété n'est connue jusqu'à présent, en France, qu'*aux environs de Vichy.*

Cyclops signatus Koch.

Cette espèce est très répandue; mais elle ne se trouve pas en grandes troupes comme plusieurs des suivantes : *Vichy; étangs de Brach et de Ruffaud; lac d'Aydat.*

Cyclops strenuus Fischer.

Cet animal se trouve très souvent en nombre considérable du mois d'octobre au mois de mai, et beaucoup plus rarement pendant l'été. Il est très souvent coloré en rouge plus ou moins intense. *Flaque d'eau presque au sommet de Gergovia; diverses localités aux environs de Vichy.* J'ai trouvé une variété de cette espèce adaptée à la vie pélagique *dans les lacs Pavin, Chambon, Guéry, Bourdouze;* c'est par millions d'individus qu'elle était représentée.

Cyclops viridis Fischer.

Ce *Cyclops* est peut-être le plus répandu; on le trouve à toutes les époques de l'année. Je connais sa présence dans les localités suivantes : *Jardin des Plantes de Clermont; Vichy; étang de Brach.*

Cyclops lucidulus Koch.

Cette espèce est beaucoup plus rare que les précédentes.

M. Moniez ne la signale pas. Je ne l'ai trouvée jusqu'ici que dans deux localités très voisines : *à Mariols*, à quelques kilomètres de Vichy, avec *C. pulchellus* et peu après, *à Vichy même*, mais toujours en petit nombre.

(1) J. Richard, I, p. 162.

Digitized by Google

Cyclops pulchellus Koch.

Sans être commun, ce *Cyclops* est cependant moins rare que le précédent. Je l'ai trouvé aux environs de *Vichy* et *à Mariols.*

Cyclops simplex Poggenpol.

Cette espèce est rare. Je l'ai recueillie pour la première fois *à l'étang de Cognet, en septembre 1886 et en juin 1887 à Vichy*, en assez grand nombre dans ces deux localités.

Cyclops hyalinus Rehberg.

Rehberg (1) a décrit, sous ce nom, une espèce trouvée par lui près de Brême en 1880. Je crois devoir ranger ici un *Cyclops* qui diffère fort peu de celui dont il est question (2).

J'ai rencontré pour la première fois cette espèce à Chaville en août 1806, et plus tard *à Vichy*, en nombreux exemplaires pendant les mois de mai, juin et septembre.

Cyclops languidus Sars.

J'ai rencontré cette espèce *à Vichy* en mars 1887. La description de Sars s'applique parfaitement à ce *Cyclops* et de point en point. J'ai trouvé de nombreux spécimens de cette petite espèce ($0^{mm}75$) toujours au même endroit et seulement au printemps.

Cyclops serrulatus Fischer.

Ce *Cyclops* est aussi répandu que *C. viridis*. Il a été trouvé dans les localités suivantes : *tous les environs de Vichy; Charade, près Clermont; Jardin des Plantes de Clermont; lac d'Aydat; étangs d'Urlan, de Brach, de Ruffaud près de Tulle; lac Chambon.*

(1) Rehberg. Beitrag zur Kenntniss der freilebenden Süsswasser-Copepoden. Bremen 1880, p. 542. (In Abhandlungen von Naturwiss. Verein Bremen.)

(2) J. Richard, IV, p. 7-8. Diagnose.

Digitized by Google

Cyclops prasinus Fischer (1).

Ce *Cyclops* qui a environ 1 millim. se trouve assez fréquemment *aux environs de Vichy* (*étang de Barenton, Malavaux, Abrest*) en octobre. Il est encore à signaler *à l'étang de Ruffaud.*

Cyclops diaphanus Fischer.

Cette jolie petite espèce qui atteint à peine 1 millim. se trouve assez souvent *à Vichy* à diverses époques de l'année.

Cyclops fimbriatus Fischer.

Ce *Cyclops*, trouvé pour la première fois en France dans le trop-plein de la source minérale de Sainte-Marguerite (Puy-de-Dôme) par M. le Dr Paul Girod, est, d'après M. Moniez, très commun *à Lille; lac de Gérardmer*. Les exemplaires que j'ai eus ont vécu très longtemps dans l'eau minérale concentrée de plus en plus par l'évaporation lente.

D'autre part, des individus placés dans un bocal d'eau ordinaire y ont prospéré d'une façon remarquable.

II. Harpacticidæ.

Canthocamptus staphylinus Jurine.

Cette espèce est très commune *aux environs de Vichy; Charade et sommet du plateau de Gergovia près Clermont; lac d'Aydat; à l'étang de Saclay.*

Canthocamptus minutus Claus.

Cette espèce est beaucoup plus rare que la précédente. Je n'en ai recueilli que de rares exemplaires *à Vichy*, au printemps et au mois d'août.

(1) J. Richard, IV, p. 9. Diagnose.

Digitized by Google

III. Calanidæ.

Diaptomus castor Jurine.

J'ai trouvé cette espèce *à l'étang de La Tour et à l'étang de Coignet près de Vichy; à Vichy; à Broût-Vernet; à l'étang de Brach.*

Diaptomus cœruleus Fischer.

Ce *Diaptomus* paraît préférer les grandes mares et les lacs aux petites flaques d'eau où se complaît l'espèce précédente. Il est souvent incolore, quelquefois d'un blanc laiteux, ou d'un beau bleu clair. Je l'ai trouvé d'abord *à l'étang de la Beaume, aux environs de Vichy; à l'étang de Cognet.* Il se rencontre encore en nombre incalculable dans les *lacs Pavin, Montcineyre, Bourdouze, Aydat.*

CLADOCERA

I. Sididæ.

Sida crystallina O. F. Muller.

Cette grande espèce se rencontre *à Vichy;* dans les *étangs de Cognet, de Brach, d'Urlan, de Ruffaud; au lac de Montcineyre.*

Daphnella brandtiana Fischer.

Je puis indiquer son existence dans les localités suivantes : *étangs d'Urlan, de Brach; Vichy; lac d'Aydat, lacs Chambon et Bourdouze.* C'est par milliers que j'ai trouvé cette espèce dans les deux dernières localités.

II. Holopedidæ.

Holopedium gibberum Zaddach.

C'est par millions d'individus que je trouve cette espèce *au lac de Guéry* à 1240^{m}, *et au lac Montcineyre* où il était beaucoup plus rare.

Digitized by Google

III. Daphnidæ.

Daphnia Schœfferi Baird.

Cette intéressante Daphnie se rencontre *à Hauterive près de Vichy.*

Daphnia pulex de Geer.

Cette espèce extrêmement commune et très répandue se trouve souvent en grandes troupes. On la rencontre dans tous *les environs de Vichy, dans les bassins du Jardin des Plantes de Clermont, à Broût-Vernet, à Tulle, à l'étang de Brach.*

Daphnia longispina Leydig.

On la trouve *à l'étang de la Beaume, à Vichy, au lac d'Aydat, aux lacs Pavin, Guéry, Montcineyre, Bourdouze.*

Daphnia cucullata Sars.

On ne connaît jusqu'ici en France qu'une variété de cette espèce, la forme *apicata* de Kurz, regardée par cet auteur comme une espèce distincte. Elle provient du *lac Chambon* où j'ai pu en recueillir des quantités considérables.

Simocephalus vetulus O. F. Muller.

C'est le plus commun des cladocères. On le trouve dans les *environs de Vichy, Broût-Vernet, lac d'Aydat, étangs de Brach, de Ruffaud.*

Simocephalus serrulatus Koch.

Straus qui a signalé cette espèce la regarde comme une variété de sa *Daphnia vetula.* Cette forme est commune *à Vichy,* à diverses époques de l'année. On la rencontre encore *à Abrest (Allier).*

Ceriodaphnia megops Sars.

Commune *à Vichy; à Abrest; lac Chambon.*

Digitized by Google

Ceriodaphnia reticulata Jurine.

Cette espèce est commune aux environs de *Vichy ;* elle se trouve encore *à Broût-Vernet.*

Ceriodaphnia pulchella Sars.

Cette forme est assez fréquente *à Vichy, à Abrest, à l'étang de Ruffaud, aux lacs Bourdouze et Montcineyre.*

Scapholeberis mucronata O. F. Muller.

On rencontre ce cladocère très fréquemment *à Vichy* et *à l'étang de Brach.* La forme « *fronte cornuta* » est beaucoup plus commune que la forme « *fronte lævi* ».

Moina rectirostris O. F. Muller.

J'ai trouvé rarement cette espèce, mais toujours en très grand nombre *à l'étang de La Tour, à Barantan, à Abrest et à Hauterive*, toutes localités voisines de Vichy où j'ai recueilli de nombreux individus de *M. rectirostris* dans des flaques d'eau le long de l'Allier.

IV. Bosminidæ.

Bosmina Cornula Jurine.

C'est à cette espèce qu'il faut rapporter les nombreux individus *de l'étang de Cognet* et non à *B. longirostris*, comme je l'avais indiqué l'année dernière. Cette forme est rare *à Vichy.*

Bosmina longirostris O. F. Muller.

Je l'ai recueilli en assez grand nombre *à l'étang de Brach ;* assez rare au *lac d'Aydat ;* très abondante dans *les lacs Guéry, Chambon, Montcineyre, Bourdouze.*

V. Lyncodaphnidæ.

Macrothrix laticornis Jurine.

Ce cladocère est rare à *Abrest ;* il n'a pas été retrouvé depuis.

Digitized by Google

Drepanothrix dentata Euren.

Cette forme extrêmement remarquable et connue seulement en Norwège, en Danemark et en Angleterre, se rencontre *à l'étang de Brach et à l'étang d'Urlan aux environs de Tulle.* Elle semble y être assez commune.

Ilyocryptus sordidus Liévin.

Cette forme est encore très rare; elle est signalée *au marais de Fretin*, et je l'ai trouvée à l'état de débris dans *l'étang de Brach.*

VI. Lynceidæ.

Eurycercus lamellatus O. F. Muller.

Cette espèce qui est la plus grande de toutes celles de la famille est extrêmement commune et répandue. *Etang de la Beaume, Malavaux, Vichy; lac d'Aydat; étangs d'Urlan, de Brach, de Ruffaud; lac Montcineyre.*

Camptocercus rectirostris Schœdler.

C'est cette forme rencontrée à Chaville que j'ai désignée dans ma première liste sous le nom de *Lynceus macroris.* Elle est rare *au lac Chambon et au lac d'Aydat.*

Acroperus leucocephalus Koch.

Très commun dans nombre de localités: *Vichy, étangs de Brach et de Ruffaud, lacs d'Aydat et Bourdouze.*

Alonopsis elongata Sars.

Cette forme intéressante est assez commune *au lac Montcineyre.*

Alona affinis Leydig.

J'avais précédemment désigné cette espèce sous le nom de *Lynceus quadrangularis.* Elle paraît assez commune et très répandue. *Vichy, étang d'Urlan, lacs d'Aydat, Montcineyre et Bourdouze.*

Digitized by Google

Alona tenuicaudis Sars.

On la rencontre en été dans les flaques d'eau laissées par un ruisseau *aux Malavaux près Vichy;* elle est aussi assez commune *à l'étang de Cognet.*

Alona costata Sars.

Aux Malavaux avec l'espèce précédente; abondante *au lac d'Aydat, étangs de Brach, de Ruffaud, lac de Montcineyre.*

Alona Moniezi Richard.

Cette espèce qui appartient au groupe difficile de l'*A. intermedia Sars* a été trouvée d'abord près de Vichy. Le bassin du parc de M. du Buysson, à Broût-Vernet, m'en a donné de nombreux exemplaires mâles et femelles.

Alona falcata Sars.

Cette curieuse *Alona* n'a encore été rencontrée qu'aux *Malavaux près Vichy*, où j'en ai recueilli un exemplaire.

Alona testudinaria Fischer.

Cette forme se trouve *à Abrest* en petit nombre.

Alona rostrata Koch.

Assez commune *au lac Chambon;* rare dans *l'étang de Cognet.*

Pleuroxus excisus Fischer.

Lac d'Aydat, assez rare.

Pleuroxus nanus Baird.

Ce *Pleuroxus* est le plus petit des cladocères, ne dépassant pas 0^{mm} 25. Il paraît être très abondant et très répandu, quoiqu'il échappe facilement à la vue par sa petitesse. *Lac d'Aydat.*

Pleuroxus hastatus Sars.

Cette espèce est rare. Je l'ai indiquée l'année dernière *aux Malavaux* sous le nom de *Pl. lævis.*

Digitized by Google

Pleuroxus trigonellus O. F. Muller.

Cette forme est rare *à Vichy, au lac d'Aydat.*

Pleuroxus aduncus Jurine.

Ce *Pleuroxus* qui est très voisin du précédent est assez commun *à Vichy.*

Pleuroxus personatus Leydig.

Cette espèce est encore fort rare. On la rencontre quelquefois *à Vichy, au lac d'Aydat.*

Pleuroxus truncatus O. F. Muller.

C'est la forme la plus commune du genre, on la trouve quelquefois en grand nombre : *Etang de Cognet; Malavaux, Vichy; lac d'Aydat, lac Montcineyre.*

Chydorus sphæricus O. F. Muller.

Cladocère extrêmement commun et très répandu; on le rencontre *à Vichy, Clermont, Broût-Vernet, étangs de Brach, de Ruffaud, d'Urlan, Tulle, lac d'Aydat, lac Bourdouze.*

Chydorus globosus Baird.

Cette espèce est beaucoup plus rare. *Vichy.*

VII. Polyphemidæ.

Polyphemus pediculus de Geer.

Ce remarquable cladocère semble assez rare en France. J'en ai recueilli un nombre relativement peu considérable de spécimens dans la zone littorale *du lac Pavin.*

En résumé, parmi les copépodes, le genre *Cyclops* est fort bien représenté chez nous. *Canthocamptus* et *Diaptomus* font encore partie de notre faune.

Quant aux cladocères, nous ne comptons jusqu'ici que

Digitized by Google

très peu d'espèces des genres *Daphnia* et *Bosmina*. Il nous manque en effet la plupart des espèces pélagiques si intéressantes. Cela tient certainement à ce que les lacs français n'ont pas été suffisamment explorés et l'on peut être assuré que beaucoup de formes viendront s'ajouter à celles que nous connaissons, au fur et à mesure que nos eaux douces seront mieux connues. Il est à remarquer que *D. pennata* signalée dans presque toute l'Europe, manque à notre faune quoiqu'elle ait les mêmes mœurs que *D. pulex* qui est si commune.

Digitized by Google

LA BARONNIE DE LA TOUR-D'AUVERGNE

DEUXIÈME PARTIE

Histoire des barons de La Tour

(2e période)

CHAPITRE VII

Sommaire. — Etat de la société française à l'ouverture de la 2e période de l'histoire des barons de La Tour. — Permanence de la guerre. — Institutions militaires. — Ban et arrière-ban. — Montres. — Hommes d'armes. — Troupes à pied. — Ce que devaient les seigneurs de La Tour. — Service militaire. — Sa durée. — Ce qu'était un soudoyer. — Histoire de Bernard VI, 8e baron de La Tour. — Son mariage avec la fille de Raymond VI, comte de Toulouse. — Croisade contre les Albigeois. — Conduite du baron de La Tour. — Il assiste à la bataille de Bouvines, puis il rentre dans ses domaines. — Il est à Montpensier avec la noblesse d'Auvergne à la mort de Louis VIII. — Il acquiert les châteaux de Ravel et de Charlutz. — Ce qu'était la seigneurie de Ravel. — Bernard VI est fait chevalier par son beau-frère, Raymond VII, comte de Toulouse. — Son testament et les substitutions qui y sont insérées.

Avant d'écrire cette seconde partie de l'histoire des barons de La Tour, il est peut-être nécessaire de préciser l'état social dans lequel un nouveau genre de vie leur fut imposé dès le début de cette période.

Ils étaient toujours des barons féodaux ; mais la féodalité s'était déjà singulièrement modifiée. La royauté avait grandi. La classe seigneuriale s'était au contraire affaiblie et un nouvel élément social tendait à se constituer. Philippe-Auguste lui donna un nouvel élan en même temps

Digitized by Google

que par sa politique et ses conquêtes il assura la prédominance de la monarchie.

Sans doute le haut baronnage ne fut pas complètement terrassé. On le vit bien à la ligue formidable organisée par lui contre la régence de la mère de Saint-Louis. Mais on peut dire, il nous semble, avec vérité, que ce ne fut qu'une coalition de révoltés contre une puissance supérieure qui les dominait.

Cet esprit de révolte n'était pas celui des barons de La Tour. La fleur de lys, dont les avait décorés Philippe-Auguste les avait irrévocablement rattachés à la royauté. Aussi, pendant les trois siècles qui vont suivre, nous les trouverons plus souvent près du trône que dans leur manoir ; ils ne seront jamais parmi les ennemis du roi.

Ne faut-il pas en honorer leur mémoire ? Où donc étaient alors les vrais amis de la France ? La royauté ne personnifiait-elle pas le rétablissement de l'ordre et la résurrection du pays ? ne lui rendit-elle pas le mouvement, la vie, la sécurité ? Sans doute, du XIIIe siècle au XVIe, elle eut ses jours de gloire et de tristesse. Peut-être même ses plus grandes épreuves lui vinrent-elles d'elle-même. Quelques-uns de ses chefs, en effet, la compromirent jusqu'à mettre son existence en péril. Elle n'en remplit pas moins sa mission à travers ces alternatives qui font osciller les sociétés comme les individus ; et les temps modernes seraient des ingrats, s'ils ne reconnaissaient pas ses services.

Les barons de La Tour lui restèrent fidèles dans toutes ses évolutions. Ils jouèrent même un rôle important dans plusieurs mouvements de sa fortune. Aussi faudra-t-il nous pardonner d'entrer dans quelques détails sur les faits historiques auxquels ils furent mêlés ; mais nous nous efforcerons d'être bref.

Nous aurons surtout à les suivre sur les champs de bataille. On sait que la haute noblesse à laquelle ils appartenaient tenait le premier rang dans les armées royales.

Digitized by Google

Certes, ils ne furent pas toujours nommés parmi les hommes de guerre illustrés par des actions d'éclat ; mais nous rapporterons des déclarations royales attestant la grandeur de leurs services et les récompenses méritées.

La guerre fut, durant cette seconde période, presqu'à l'état permanent. C'est cette raison qui nous a fait donner le nom de période militaire à celle de l'histoire des barons de La Tour que nous allons étudier.

Aux XIVe et XVe siècles, les appels du ban et de l'arrière-ban furent fréquents. Ils étaient fort onéreux pour les seigneurs appelés, car ces seigneurs supportaient tous les frais de ces réunions.

Déjà au XIIIe siècle il s'était établi une certaine régularité dans nos institutions militaires. Tous les possesseurs de fiefs ecclésiastiques ou laïques étaient tenus d'accourir lorsqu'ils étaient mandés pour une *ost* ou pour une *chevauchée* (1). Nul ne pouvait se soustraire au mandement. Tous les seigneurs devaient venir avec le nombre d'hommes qu'ils étaient obligés de fournir.

Le père Daniel dit que depuis Hugues Capet les rois de France avaient le rôle des troupes dues par chaque possesseur de fief (2). Ce possesseur devait se rendre en personne et amener avec lui son contingent d'hommes d'armes et de fantassins. Le contingent d'hommes d'armes dû par les barons de La Tour était de 25 (3). Celui des troupes de pied n'était pas déterminé. Les seigneurs en faisaient une question d'amour-propre. Plus ils conduisaient de monde, plus ils montraient l'importance de leurs domaines.

(1) D'après M. Chéruel, l'Ost ou l'Host était le service demandé pour une guerre extérieure ; la chevauchée, celui pour une guerre à l'intérieur. (Chéruel, v° *Host et Chevauchée*).

Boutaric n'admet pas cette distinction. C'était, d'après lui, l'importance de la guerre qui faisait toute la différence. (Boutaric, *Institutions militaires*, p. 150 — Paris, Plon, 1868.)

(2) *Milice française*, t. 1 — p. 70 — Paris Coignard, — 1724.

(3) Archives nationales (rôles du XIIIe siècle.)

Digitized by Google

Mais pour les barons de La Tour, 25 hommes d'armes étaient une lourde contribution.

Un vieil auteur du XVIIe siècle nous permet de parler ainsi. Il nous fait connaître ce que devait être un homme d'armes bien armé, bien équipé, bien monté (1).

Il était bien armé et bien équipé, s'il avait une cuirasse, un armet (casque pointu), des gants, des brassards, des épaulières, des harnais de jambes, une lance et une épée. Il était bien monté s'il avait trois chevaux en bon état, un pour lui, un pour le page qui portait le casque et un troisième pour le varlet qui devait être armé d'une brigandine (casque différent de l'armet) et d'une guisarme (hache à deux tranchants (2).

En outre, l'homme d'armes devait être accompagné de deux archers à cheval armés aussi d'une guisarme.

C'était donc par chaque homme d'armes cinq hommes et cinq chevaux dus par les barons de La Tour.

L'armement des fantassins était moins compliqué et moins coûteux.

Il consistait dans un coustel (couteau) et une arbalète. Pour mieux bander son arc et lancer avec plus de force la flèche qu'on appelait aussi carreau quand elle était carrée, le fantassin se servait d'un morceau de fer adapté à l'arbalète et qui se nommait cranequin.

Les troupes seigneuriales devaient se trouver au jour et au lieu de réunion qui leur avaient été indiqués avec des provisions suffisantes de vivres, d'armes et d'engins. Elles étaient alors passées en revue par le sénéchal de la province ou le préposé royal. Ces revues s'appelaient *montres*. Si le nombre d'hommes dû par le seigneur n'y était pas, ou si l'équipement n'était pas complet, la contravention était punie d'une amende plus ou moins forte. La durée du

(1) De La Roque, *Traité du ban et de l'arrière-ban*. (Paris 1676 — Michel Petit.)

(2) On appelait varlet le jeune seigneur qui se préparait sous les auspices d'un châtelain à mériter la chevalerie. Chéruel, t. 2, p. 1245.)

Digitized by Google

service obligatoire ne fut d'abord que de 40 jours pour toutes les troupes. Saint-Louis porta à 60 jours celui de la cavalerie, qui fut si longtemps la force principale des armées féodales. A l'expiration de ces délais, les seigneurs étaient libres et pouvaient revenir dans leurs foyers (1). Mais ces départs étaient souvent de véritables embarras et de sérieux dangers quand la guerre continuait. Aussi la royauté, devenue dominante, y obvia-t-elle en décidant que le roi aurait le droit, s'il en était besoin, de retenir à sa solde ces troupes, et alors, sous peine de forfaiture, elles ne pouvaient partir.

Cependant des difficultés d'exécution se firent sentir. Pour les surmonter, les rois eurent l'idée de prendre à leur service et moyennant finances des compagnies franches d'aventuriers faisant profession des armes. Boutaric fait justement observer, selon nous, que ces compagnies franches étaient dans le principe assez bien composées. « Un chef noble, dit-il, rassemblait des nobles, se mettait » à leur tête et vendait leurs services. » Les nobles ruinés, les bâtards de grandes maisons, les cadets de familles nombreuses et sans fortune formaient ces bataillons de soudoyers.

Boutaric rappelle que sous Philippe-Auguste ils furent braves et disciplinés. Guillaume le Breton a même conservé le nom du soudoyer Cadoc, qui fut envoyé par le roi en Auvergne contre le comte Guy et qui était largement payé par lui.

Ce ne fut qu'après le désastre de Poitiers et encore plus après la paix de Brétigny que les soudoyers, n'étant plus payés ni par le roi de France ni par celui d'Angleterre, se transformèrent en routiers, c'est-à-dire en bandes de brigands dont les affreuses dévastations désolèrent surtout le Limousin et l'Auvergne.

(1) Nul n'ignore ce que fit Thibaud de Champagne au siège d'Avignon sous Louis VIII.

Digitized by Google

Les levées en masse avaient d'ailleurs un autre grave inconvénient. Elles amenaient des foules sans expérience et sans ordre. Les compagnies franches, au contraire, connaissaient la guerre et se battaient bien, excitées, il est vrai, par l'espoir d'un butin qui leur était souvent abandonné.

Nous aurions bien voulu préciser le chiffre des dépenses imposées aux barons de La Tour par leur service militaire. Mais nos recherches dans les registres de la chambre des comptes et dans les manuscrits du trésor des chartes ont été vaines. Il est probable, ainsi que nous l'avons déjà vu dans la première partie de notre travail pour les produits de la terre de La Tour, que les seigneurs de ce nom n'avaient pas pour leurs dépenses de comptabilité régulière. Nous ne pouvons donc fournir pour cette appréciation que des données générales. Toutefois, voici trois faits qui peuvent avoir, à cet égard, une certaine importance.

Aux *montres*, les barons défaillants étaient condamnés à l'amende et en outre à une indemnité appelée *prélèvement* assez forte pour payer les dépenses que leur absence rendait nécessaires. Cette indemnité était de 100 sols tournois par jour jugés nécessaires pour la dépense du seigneur, de 30 sols pour les bannerets (1) et de 5 sols aussi par jour pour les sergents.

Un autre renseignement nous est fourni par Du Cange. Lorsque le roi retenait à sa solde des troupes seigneuriales, il payait 20 sols tournois par jour à un banneret, 10 sols à l'écuyer banneret ou au bachelier (2), 7 sols

(1) On appelait Banneret le seigneur qui portait bannière. Ce droit ne s'accordait par le connétable qu'après information sur l'expérience de la guerre qu'avait le postulant. Il fallait aussi qu'il eût une fortune suffisante pour se faire suivre à la guerre par un nombre déterminé d'hommes d'armes, d'archers, d'arbalétriers. Alors, dit Du Cange, il *avait un pennon de ses armes*.

(2) Le bachelier ou bas-chevalier n'avait pas de bannière. Il ne portait au bout de sa lance qu'une espèce de petit floquet appelé *pennonceau*.

Digitized by Google

6 deniers à l'écuyer bien monté (1), 7 sols à l'arbalétrier à cheval, 5 sols au sergent à cheval, 2 sols au gentilhomme à pied, 15 deniers à l'arbalétrier à pied et 12 au sergent à pied. Telle était la paie ordinaire. Quelquefois le roi l'augmentait, mais ce n'était qu'une gratification.

Enfin une dernière indication se tire de ce que fit Saint-Louis lorsqu'il voulut partir pour sa seconde croisade. Un grand nombre de seigneurs laïques et ecclésiastiques n'étaient pas en état de supporter les frais de l'expédition. Le roi leur vint en aide. Il donna par exemple au duc de Bourgogne 22,000 livres tournois pour 20 bannières et 40 chevaliers — au sire de Valery, 8,000 livres tournois pour 30 chevaliers — au connétable Imbert de Beaujeu, 6,000 livres tournois pour 15 chevaliers et 4,000 livres tournois pour le même nombre de chevaliers à l'archevêque de Reims et à l'évêque de Langres.

Il résulte donc de ce qui précède que la charge du service militaire était onéreuse. Aussi, lorsque Philippe-le-Bel voulut l'aggraver, il provoqua un soulèvement devant lequel il dut reculer.

Nous ne croyons pas que les barons de La Tour démandèrent à Philippe-Auguste ou à Saint-Louis de les indemniser de leurs dépenses pour leurs voyages en Terre-Sainte; mais il est clair qu'ils durent y employer des sommes considérables.

Nous avons cru convenable de donner quelques explications sur la vie militaire dans ces temps reculés. Voyons maintenant ce que fut alors celle des barons de La Tour. Cette période peut, il nous semble, se diviser en deux parties : celle qui dura jusqu'à l'extinction de la branche aînée des Capétiens — celle qui part de l'avènement des Valois et va jusqu'à Henri II.

(3) L'écuyer était un gentilhomme de rang inférieur à celui de chevalier. Il accompagnait le chevalier à l'armée et portait ordinairement ses armes.

Digitized by Google

Bernard VI 8e baron de La Tour (XIIIe siècle).

Le 8e baron de La Tour fut Bernard VI, fils aîné de Bertrand II (1).

Il avait épousé du vivant de son père la fille du plus grand seigneur du Languedoc, le célèbre Raymond VI, comte de Toulouse. Au point de vue de la famille, c'était une alliance magnifique. La femme de Bernard VI touchait par son père au roi d'Aragon et par sa mère, épouse en premières noces de Guillaume II, roi de Sicile, à la maison royale d'Angleterre, car elle était la petite-fille d'Henri II et de la trop fameuse Éléonore de Guienne (2).

Mais loin d'être pour Bernard VI un nouvel élément de force et de grandeur, ce mariage ne lui donna que des chagrins et des ennuis. Raymond VI ne tarda pas à s'attirer les foudres de l'Église; et une guerre sanglante et terrible lui enleva ses États. Tout le monde connaît la croisade dirigée contre les Albigeois. Nous n'avons point à dire ce qu'était leur hérésie au point de vue religieux (3). Au point de vue politique et social, on a fait des Albigeois des appréciations très opposées. Pour nous, nous ne parlerons que de leurs actes. Que représentaient les *parfaits?* que faisaient-ils? ils pouvaient bien n'être que des illuminés; mais à côté d'eux il y avait des bandits. Michelet rapporte qu'ils huèrent saint Bernard. Ils crachèrent au visage de saint Dominique et il n'est pas douteux qu'ils assassinèrent Pierre de Castelnau.

Le pape Innocent III, qui mettait hardiment en interdit les royaumes de France et d'Angleterre et prononçait même la déposition du monarque anglais, ne pouvait pas laisser impuni le meurtre de son légat. Il parvint à lancer contre ce qu'il appelait la *gent empestée du Midi*, une armée de plus de 100,000 hommes, venus de l'ouest et du nord de

(1) Bertrand II mourut en 1212 et non pas en 1214, comme on l'a imprimé par erreur dans la 1re partie de notre monographie.

(2) Il paraît qu'elle s'appelait Alasic de son vrai nom; mais elle prit celui de sa mère, *Jeanne*, et est nommée ainsi par plusieurs historiens.

(3) Il semble reconnu aujourd'hui que c'était une espèce de manichéisme.

Digitized by Google

la France (1). La répression fut horrible. Qui ne se souvient des massacres de Béziers et de la terreur de Carcassonne? Qui peut avoir oublié la sombre figure de Simon de Montfort, le héros de la croisade?

Les trois grandes victimes de cette guerre furent le comte de Toulouse, Raymond VI, son neveu le vicomte de Béziers et son parent don Pedro II, roi d'Aragon.

Raymond VI dut tous ses malheurs à la faiblesse de son caractère. Il permit aux Albigeois de s'établir dans ses États; l'on put croire qu'il en était le protecteur. Les hommes faibles augmentent souvent le danger qui les menace en louvoyant pour l'éviter. Menacé de l'invasion de ses États par les croisés, Raymond VI fit tous ses efforts pour l'arrêter. Il se soumit même à des conditions qui firent douter de sa bonne foi. Il n'en résulta pour lui que les honteuses humiliations de Saint-Gilles.

Quelle fut l'attitude de son gendre dans cette crise? Certainement il ne prit aucune part à la croisade, mais que fit-il pour son beau-père?

Mézeray (2) dit que Philippe-Auguste avait promis d'envoyer à la croisade 15,000 hommes stipendiés par lui. Est-ce bien vrai? nous en doutons. Il est bien incontestable que le roi recherchait toutes les occasions d'agrandir son royaume; mais qui donc avait organisé l'expédition? qui la dirigeait? n'était-ce pas un pape dont Philippe-Auguste avait eu personnellement à se plaindre et qui se croyait au-dessus des rois? Le roi de France n'était pas homme d'ailleurs à abuser de la force jusqu'à la cruauté. Il nous semble hors de doute qu'il s'isola de la guerre. Il y a plus! il refusa d'accepter des provinces conquises au prix de tant de sang; et s'il faut en croire certains historiens, il désapprouva par avance la campagne que fit après lui son fils : « On engagera, dit-il, mon fils

(1) La croisade contre les Albigeois est de 1208; elle ne s'apaisa réellement qu'en 1213 après la bataille de Muret, qui eut lieu le 12 novembre de cette année.

(2) T. 2, p. 142.

Digitized by Google

» à se croiser contre les hérétiques albigeois; il cèdera,
» y ruinera sa santé, y trouvera la mort et le royaume
» tombera dans les mains d'une femme et d'un enfant ! »

Il est d'autant plus permis de penser qu'il s'abstint complètement de la croisade, qu'à peu près à la même époque il savait qu'une coalition contre lui se tramait entre l'Angleterre et l'empire et s'appuyait sur le mécontentement et la connivence de plusieurs feudataires de sa couronne. Nous pardonnera-t-on d'ajouter à tous ces motifs d'abstention une raison moins élevée mais peut-être aussi puissante sur l'esprit du roi?

Bernard VI était resté près du roi; il jouissait de sa faveur. Est-il déraisonnable de croire qu'il s'en servit au profit de son beau-père? Un historien moderne a remarqué, comme nous, que Philippe-Auguste ne voulut jamais s'associer aux violences dirigées contre la maison de Toulouse (1). Il était dans sa politique de s'attacher fortement les grands seigneurs sur le dévouement desquels il croyait pouvoir compter. Sa conduite envers Raymond VI fut un nouveau lien par lequel il enchaîna le baron de La Tour. Il ne s'était pas trompé sur lui. Bernard VI était à Bouvines, et si l'histoire ne parle pas de lui comme elle parle de Mathieu de Montmorency, de l'évêque de Beauvais et de Guillaume des Barres, il n'en est pas moins certain qu'il fut un de ces *prudhommes* qui entourèrent le roi *pour son corps garder* et l'arrachèrent à ces affreux fantassins Teutons, qui l'avaient fait tomber de cheval avec leurs crocs en fer (2).

(1) Henri Martin (t. 5, p. 78).

(2) Il faut voir les détails de cette bataille livrée le 27 août 1214 dans les deux historiens de Philippe-Auguste, surtout dans Guillaume le Breton: — Mathieu de Montmorency prit 16 bannières — Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, terrassa avec sa massue Salisbury, général anglais, et un grand nombre d'ennemis. Pour ne pas enfreindre le précepte évangélique qui défend de verser le sang par *l'épée*, il les assommait avec *sa massue*. — Guillaume des Barres en entendant crier : Secours au roi ! fit une si grande place à l'endroit où le roi avait été renversé que *l'on pouvait*, dit l'historien, *y mener un char à quatre roues*, tant il éparpillait et abattait de *gens devant lui*.

Digitized by Google

L'éclatante victoire de Philippe-Auguste rendit à la France un peu de repos. Bernard VI en profita pour s'occuper de ses affaires personnelles. Il se fit remarquer dans sa retraite par la loyauté de son caractère et la sagesse de son esprit. Il pacifia comme intermédiaire ou comme arbitre plusieurs différends entre de hauts seigneurs de l'Auvergne. L'évêque de Clermont, Hugues de La Tour (1), eut recours à son intervention pour obtenir l'hommage de gentilshommes de la province dont il était le seigneur. Bernard VI favorisa, selon les traditions de sa famille, les donations aux établissements religieux. Il autorisa celle des Guillaume du Maisnils à l'abbaye de Saint-André-les-Clermont (2). Il était encore dans sa baronnie lorsqu'arriva la mort de Philippe-Auguste (3). On ne le retrouve plus sur la scène politique qu'aux derniers moments de Louis VIII à Montpensier (4). Il faisait partie de cette noblesse d'Auvergne qui reçut les dernières instructions du roi. Mais rien n'autorise à croire qu'il ait pris part aux guerres de ce prince contre les Anglais et il n'est pas besoin de dire qu'il s'isola complètement de l'expédition de Louis VIII en Languedoc. En 1233, il fit avec le comptour d'Apchon (5) un échange dont nous avons déjà parlé dans la première partie de notre monographie (6), mais que nous devons préciser davantage à cause de son importance.

La terre baronniale de La Tour n'était pas suffisamment

(1) Hugues de La Tour devint évêque en 1227.

(2) Nous avons déjà parlé de cette donation dans la 1re partie de notre monographie, p. 23.

(3) Philippe-Auguste mourut à Mantes, le 14 juillet 1223.

(4) Louis VIII mourut en 1226. Sa mort précipitée fit naître des soupçons d'empoisonnement.

(5) La maison d'Apchon était l'une des plus nobles et des plus anciennes maisons de la Haute-Auvergne. On avait surnommé Comptours les seigneurs de cette famille, en souvenir d'une mission donnée à l'un d'eux de recevoir un subside de la noblesse. (Voir Chabrol, t. 4. Vo Apchon.)

(6) P. 26.

Digitized by Google

couverte à ses deux aspects du midi et du nord. Puis elle était séparée de celle de Besse par la terre de Ravel enclavée entre elles deux. L'échange répondait donc à la fois à la sécurité de la demeure baronniale et aux besoins d'une bonne administration.

Le comptour d'Apchon céda au baron de La Tour ses deux châteaux de Ravel et de Charlutz et reçut en échange de lui 10,000 sols, monnaie de Clermont, et ses droits sur le marché de Besse et les deux villages de la Volpilière et de Fontanet, situés aux environs de cette ville.

Selon toutes les vraisemblances, la terre de *Charlutz*, comme on l'écrivait alors, n'était qu'une dépendance de Ravel. Pourtant, l'acte d'échange, rapporté en entier par Baluze (1), qualifie le château de Charlutz de *castrum*. Mais, à en juger par la position du château, il était de si petite dimension, qu'il méritait à peine le titre de *castellum*. Il occupait le sommet d'un rocher abrupt mais peu élevé, dans la paroisse de Saint-Genès-Champespe (2).

Le château de Ravel, au contraire, était une véritable forteresse, quoiqu'il fût de peu d'étendue. Il dominait la pittoresque vallée de Picherande et s'élevait à une assez grande hauteur sur un pic isolé de toutes parts et d'un accès difficile.

L'acte d'échange n'indique ni l'étendue de la terre ni ses produits. Il se borne à dire que la cession des deux châteaux comprend tous leurs droits et revenus quels qu'ils soient sans exception ni réserve, depuis la croix de *L'Heumont* jusqu'à la rivière de la *Rhue* (3).

Mais nous avons trouvé aux archives nationales (4) un

(1) Bal.., t. 2, p. 496.

(2) La commune de Saint-Genès-Champespe dépend aujourd'hui du canton de La Tour-d'Auvergne.

(3) Où était la croix de L'Heumont? Nous ne pouvons le dire. — La Rhue dont nous avons déjà parlé était, on s'en souvient, la limite séparative de la haute et de la basse Auvergne. Elle prend sa source dans les montagnes du Lioran (Cantal) et se jette dans la Dordogne à Madic (même département).

(4) Titres domaniaux du Puy-de-Dôme. (9'937-39).

Digitized by Google

acte de 1685, conforme à un vieux terrier en dépôt à la mairie de Besse (1). Comme il renferme sur la terre de Ravel des détails qui peuvent intéresser les habitants des localités qui y sont désignées, nous en donnons un extrait dans la note suivante :

« En 1685, le château de Ravel était en ruines depuis longtemps. Nous n'avons donc pas à en parler. Voici la composition de la terre : Elle comprenait le bois de haute futaie appelé le Clos de Vedelle, les bois de Ribeyre, de Coussat, de Baubeix et de Landraude, la forêt des Gardes, d'une superficie, dit l'acte, de 400 septerées, le bois Cocadon, celui de la Biche, les montagnes de la Baneyre, de la Cepée, de Vassivière, de Puy-Merle, des Coussats, de Landraude et celle du lac Chauvet — les lacs Chauvet, de Las Pialades, de la Crégut et de la Landie. (Il paraît qu'il y avait une tour au lac Chauvet, car l'acte en fait mention.)

» La terre possédait des dîmes aux deux villages du Mont et de Montredon. Elle avait les revenus de la grande et de la petite leydes à Besse. Ces leydes s'affermaient, année commune, de 11 à 1,200 livres. Le seigneur de Ravel avait le droit de faire tenir à Besse des marchés les lundis et jeudis de chaque semaine et 5 foires dans l'année. La première, le mercredi de Pâques — la seconde, le 6 mai — la troisième, le dernier jour de juin — la quatrième le 22 septembre, et la cinquième, le 18 novembre. *(Mercatum et nundillas de Becià*, dit l'acte d'échange de décembre 1233) (2).

» La ville de Besse donnait aussi au seigneur des revenus par le greffe de sa justice et par sa conciergerie. Le greffe produisait annuellement 200 livres, et la conciergerie

(1) Une copie de ce terrier nous a été communiquée par notre jeune ami, M. Amédée Berthoule, avocat à la Cour d'appel de Paris.

(2) Ces marchés et ces foires avaient été cédés au comptour d'Apchon en 1233 par Bernard VI. Le dénombrement de 1685 prouve qu'à cette date ils étaient rentrés depuis longtemps dans la maison de La Tour.

Digitized by Google

50 livres (1). Le seigneur avait en outre le droit de créer des officiers de justice, des notaires, des procureurs et des sergents (huissiers). Plusieurs villages et la ville devaient des cens en directe se montant en argent, suivant un ancien terrier, à 800 livres d'argent, 50 septiers de seigle ou de froment, 200 septiers d'avoine, 300 gélines, 300 œufs et 30 livres de cire. Le seigneur avait aussi les droits de lods et de ventes à raison de 3 sols 4 deniers pour livre et la taille aux quatre cas. L'acte énumère aussi avec soin tous les droits ordinaires de justice et de seigneurie et il spécifie le droit de guet dû par *les seuls* habitants de Besse et de Ravel (2).

» Les noms des villages tributaires sont indiqués dans ce dénombrement de 1685. Ils y sont indiqués sans ordre topographique. Nous ne connaissons pas assez les lieux pour rectifier cette classification, mais on compte 99 villages soumis aux redevances dans les paroisses de Besse, de Saint-Genès-Champespe, de Picherande, de Saint-Donat, de Marchal et de Trémouille-Marchal (3). La justice de Ravel confinait à celle de Cotteuge (4) à l'est, à celle de Saint-Nectaire (5) au midi, à celle de Murols (6) au nord et à celles de La Tour à l'ouest.

» Parmi les vassaux de Ravel se trouvaient le prieur de Saint-Victor (7), les prêtres et les communautés de Besse

(1) Au moyen-âge, les villes closes avaient leurs prisons comme les châteaux et les couvents. Chaque prisonnier était tenu de payer ce qu'on appelait le droit de geôtage. Aussi les charges de geôlier s'affermaient à un prix assez élevé, et, dit M. Chéruel, les geôliers, spéculant sur les prisonniers, les rançonnaient d'une manière odieuse. T. 2, p. 1024.

(2) Cette limitation peut s'expliquer par le peu d'étendue de la place de Ravel, qui ne pouvait, en cas de péril, recevoir que très peu de monde.

(3) Ces deux dernières paroisses forment aujourd'hui deux communes du canton de Champs (Cantal).

(4) Cotteuge est un ancien château situé dans la commune de Saint-Diéry, canton de Besse.

(5) Saint-Nectaire est une commune du canton de Champeix, arrondissement d'Issoire.

(6) Murols est une commune du canton de Besse.

(7) Commune du canton de Besse.

Digitized by Google

et de Saint-Diéry, les seigneurs de Murols, d'Allègre, de Bellestat, l'abbesse de La Vassin, les seigneurs de Saillant, de l'Usclade, de Saint-Anastaise, de Gondolle, le prieur de Trémouille-Marchal, les prêtres et communautés de Picherande et de Saint-Pardoux.

» L'acte de 1685 relate un fait qu'il est intéressant de relever. Le dénombrement fut publié selon l'usage, deux fois, un dimanche à la grand'messe de chaque paroisse où les fiefs étaient situés et à deux audiences du bureau des finances, à Riom. Il ne donna lieu à aucune opposition à Saint-Genès-Champespe. Antoine Vaisseyre, qui en était alors le curé, le constata par un certificat du 23 novembre 1687. La même publication fut attestée par un certificat du 23 novembre 1686, délivré par l'abbé Sabatier, curé de Picherande. Aucune opposition ne se produisit dans les autres paroisses ; mais il n'en fut pas de même à Besse. Jean Mathieu était alors curé de Saint-André. Les bailes (administrateurs) de la communauté des prêtres de cette église s'opposèrent à cause de la chapelle de Vassivière. Leur opposition fut reçue par Me Chanteboule, notaire à Besse. Il y en eut une autre faite par la veuve du seigneur de Chandèze, à cause du village de ce nom. Elle fut formulée dans un acte du ministère de Me Mallet, autre notaire de Besse. Les consuls de la ville étaient alors les sieurs Vigier, Chandezon, Besseyre et Mondeyre ou Moudeyre.

» Le 20 août 1687, le bureau des finances de Riom, composé de MM. Rollet, Bauréal et Ferrand rejeta les protestations et le comte de Broglie se fit prêter serment.

» L'acquisition faite par le seigneur de La Tour en 1233 avait donc une véritable importance. »

En 1244, Bernard VI fut armé chevalier par son beau-frère, Raymond VII de Toulouse.

A cette date il s'était opéré de grands changements

Digitized by Google

dans le Midi. Raymond VI n'existait plus depuis plusieurs années (1). D'un autre côté, Simon de Montfort avait été tué au siège de Toulouse (2). Enfin la reine Blanche avait conclu avec Raymond VII le traité de Meaux (3), en vertu duquel il abandonnait à la France une partie de ses États et s'engageait à donner sa fille unique en mariage à Alphonse de Poitiers, frère puîné de Saint-Louis, avec la stipulation formelle que si de cette union il ne naissait pas d'enfants tous les biens de la maison de Toulouse feraient retour à la couronne.

Raymond VII possédait donc encore la plus grande partie de l'héritage paternel et il avait repris, dans le Midi, la haute position de sa famille.

Il conféra alors la chevalerie à son beau-frère ainsi qu'à plusieurs fils de grande maison du Midi. On y remarquait les comtes de Lautrec, de Comminges, Jourdain de l'Isle et Guy de Séverac. La chevalerie était un suprême honneur pour les plus grands gentilshommes du temps. Pour être admis dans ce qu'on appelait le temple d'honneur, il fallait justifier de trois générations de race noble tant du côté maternel que du côté paternel. Il fallait en outre pouvoir invoquer des faits de grande prouesse sur les champs de bataille ou de services exceptionnels dans la vie civile.

Bernard VI se trouvait manifestement, nous le savons, dans toutes les conditions voulues.

Ce fut une belle et touchante cérémonie que celle de son admission. On se conforma scrupuleusement à toutes les exigences de cette initiation symbolique. Bernard VI prit le bain traditionnel, la veille des armes. Il passa plusieurs nuits en prière avec ses parrains et fit ses dévotions à l'église. Il y présenta son épée à la bénédiction du prêtre

(1) Il était mort en 1222, avant Philippe-Auguste.

(2) Simon de Montfort eut la tête fracassée d'un coup de pierre, le 25 juin 1218.

(3) Le traité de Meaux est à la date de 1229.

Digitized by Google

et le prêtre la suspendit ensuite en écharpe sur les épaules du récipiendaire.

En sortant du temple catholique, Bernard VI alla prêter serment, genoux sur terre, entre les mains de son beau-frère. Ce serment résumait noblement tous les engagements de la vie du futur chevalier; il était ainsi conçu : « Je jure de n'épargner ni biens ni vie pour la défense de » la religion, de l'État, des veuves, des orphelins et de » tous ceux qui auront besoin de mon secours. » Bernard VI promit en outre de suivre les enseignements de l'association mue par des sentiments d'honneur et de fraternité, et immédiatement Raymond VII ordonna qu'on lui mît les éperons dorés, la cotte de mailles, la cuirasse, les brassards et les gantelets. Lui-même le revêtit du ceinturon et de l'épée. Puis il lui donna sur l'épaule trois coups du plat de son épée nue en lui disant : « *De par Dieu et Notre-Dame, je te fais chevalier!* »

Aussitôt Bernard VI prit le casque, la lance, le bouclier et il s'élança sur un magnifique palefroi qu'il manœuvra avec une dextérité admirable. La cérémonie se termina par des jeux, des tournois et des festins.

Est-il besoin de répéter qu'au moyen-âge la chevalerie rendit les plus grands services? Faut-il rappeler que par son appel aux plus nobles sentiments de l'homme, elle a exercé la plus salutaire influence sur la civilisation moderne? Certes il faut bien se garder de la confondre avec cette ridicule chevalerie errante dont s'est moqué Michel Cervantès avec tant d'esprit.

M. Chéruel dit avec raison : « On trouve dans la chevalerie un sentiment profond qui a donné aux temps modernes un caractère entièrement différent de celui de » l'antiquité (1). »

En 1248, le nouveau chevalier alla défendre la religion en Palestine. Il fit partie de la première croisade de Saint-

(1) Chéruel, t. 1, p. 144, v° Chevalerie.

Digitized by Google

Louis, resta quatre ans avec le roi et mourut en 1253 sur la terre étrangère (1).

Bernard VI avait fait son testament avant son départ pour l'Orient. On compte dans cet acte au moins six de ces bizarres substitutions dont nous avons déjà parlé dans la première partie de notre monographie.

Il laissait cinq enfants, deux fils et trois filles. Bernard l'aîné lui succéda. Son fils puîné, Bertrand, eut dans le testament de son père la terre de Saint-Sandoux, les maisons de Clermont et une rente viagère de 100 livres en monnaie de cette ville. Dauphine, la plus âgée de ses filles épousa le vicomte de Ventadour; Gaillarde, la seconde, le vicomte de Murat-sur-Quayre et la troisième, Marguerite, Géraud de Rochefort.

Les substitutions étaient ainsi réglées selon les dernières volontés du testateur : Si Bernard VII mourait sans enfants mâles, son frère Bertrand lui était substitué. A défaut d'enfant mâle de Bertrand, la substitution profitait aux filles de Bernard VII. Si elles n'existaient pas, la substitution arrivait aux filles de Bertrand. Si elles étaient mortes, c'était Ebles de Ventadour, le fils de Dauphine de La Tour qui leur était substitué. A son défaut, c'était Pierre de Murat, le fils de Gaillarde ; à défaut de Pierre de Murat, Géraud de Rochefort, le fils de Marguerite. A défaut de tous ces substitués, c'étaient les filles d'Ebles de Ventadour. Enfin, si aucune de ces substitutions ne pouvait se réaliser, le testateur donnait les revenus de Méjanesse et le domaine de Châteauneuf, *qui est près de Murat*, au fils de Marguerite de Rochefort. Il fallait que celui-là eût au moins la somme de mille sols.

Après tant de précautions pour s'assurer un héritier, Bernard VI voulut, dit-il, éteindre ses clames (2). Dans ce

(1) Saint-Louis s'embarqua le 25 août 1248; mais la croisade ne commença réellement qu'en 1249. On sait qu'elle fut désastreuse et aboutit à la captivité du roi.

(2) Dans le chapitre VIII de la *Coutume d'Auvergne*, *clame* veut dire *amende*. Est-ce bien là le sens que donne à ce mot le testateur ? Il semble exprimer l'idée d'une faute et le désir d'une prière.

Digitized by Google

but, il donna 1,000 sols à la cathédrale de Clermont et des sommes moindres à l'église de Saint-Saturnin. Il en donna aussi, mais de minimes, à toutes celles du *mandement* de Clermont, à la luminerie (1) de Chastreix, à la chapelle de La Tour, à tous les couvents du diocèse. Il régla les frais de ses obsèques. Chaque prêtre assistant à la première commémoration après sa mort reçut 3 sols et 1 denier. Chaque diacre, 13 deniers, chaque sous-diacre, 7 et on devait donner aux autres clercs présents ce qu'on jugerait convenable.

De pareils testaments sont la meilleure preuve des mœurs et de l'état singulier de la famille seigneuriale au XIIIe siècle. Mais il faut ajouter qu'ils étaient souvent inexécutés et encore plus souvent inexécutables.

La femme de Bernard VI mourut deux ans après lui dans son château de La Tour et fut enterrée à la Vassin, le 12 mai 1255.

(1) D'après l'art. 7 du chap. II de la *Coutume d'Auvergne*, les luminieurs étaient élus par les habitants de la paroisse. Ils étaient spécialement chargés de l'éclairage de l'église. Nous définirons mieux leurs attributions en parlant de la riche luminerie de Chastreix, dans la 3e partie de notre monographie.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

Sommaire. — Bernard VII, 9e baron de La Tour. — Sa femme. — Son caractère. — Il va au-devant de Saint-Louis qui revient de sa première croisade et traverse l'Auvergne. — Le gîte du roi. — Bernard VII prend une grande part aux fêtes du mariage de Philippe-le-Hardi avec Isabelle d'Aragon, à Clermont. — Saint-Louis et le roi d'Aragon y rivalisent de magnificence. — Le baron de La Tour s'associe au mouvement de franchise et d'émancipation des personnes qui s'accentue sous Saint-Louis. — Les chartes communales en Auvergne. — Nous n'avons pas le texte de la charte de La Tour d'Auvergne; mais elle a précédé les deux autres de Saint-Amant-Tallende et de Besse, données par les seigneurs de La Tour, et il est bien permis de penser qu'ils accordèrent à leur ville baronniale au moins d'aussi grands avantages. — Analyse de ces deux Chartes.

Bernard VII, 9e titulaire de la baronnie (XIIIe siècle).

Le 9e titulaire de la baronnie fut Bernard VII, fils aîné de Bernard VI. Yolande était le prénom de sa femme, dont on ne connaît pas le nom de famille. On ne sait pas davantage la date de cette union. Mais à en juger par l'orgueil aristocratique du baron de La Tour, Yolande devait être de grande maison. Bernard VII crut en effet rehausser son blason en y mettant en contrescel la croix pommetée de Toulouse, en souvenir de la haute noblesse de sa mère.

Il fut comme son père pieux et conciliant. Ce fut à lui que l'église de N.-D. du Port de Clermont dut la réalisation de fondations importantes que son ancien doyen, Guillaume de La Tour, fils de Bertrand Ier, lui avait léguées. Il fut aussi le pacificateur de démêlés assez vifs, survenus entre l'évêque de Clermont et quelques-uns de ses vassaux. Enfin il arrêta par une transaction un procès dont le menaçait son frère Bertrand, le fameux chanoine dont nous avons déjà parlé et dont nous aurons à parler encore.

En 1254, il alla au devant de Saint-Louis qui revenait de sa première croisade. On sait que le saint roi, débarqué aux îles d'Hyères se rendit à Paris en traversant l'Auvergne.

Digitized by Google

Du Cange nous a laissé sur ce voyage des détails intéressants et qu'il est peut-être bien de rappeler (1).

Il y avait alors un droit de gîte dû au roi par toutes les villes situées sur sa route et dans lesquelles il ne possédait ni château ni maison. Ce droit fut payé par les villes du Puy, Brioude, Issoire, Clermont, Saint-Pourçain, Saint-Benoît-sur-Loire et Vincennes, pour l'abbaye de Saint-Maur-les-Fossés. Il était assez élevé. Il coûta au Puy 100 livres et 100 sols tournois à l'évêque, autant au chapitre et autant à la ville. 100 sols tournois à Brioude, autant à Issoire, 100 livres et 100 sols tournois à Clermont — à Saint-Pourçain, 50 livres aux bourgeois et 25 livres au prieur — 100 livres à Saint-Benoît-sur-Loire et autant à Vincennes.

En fut-il de même en 1262, lorsque Saint-Louis revint à Clermont pour le mariage de son fils aîné, Philippe-le-Hardi avec Isabelle, fille du roi d'Aragon (2)? Nous l'ignorons. Ce qui est certain, c'est que Bernard VII seconda de son mieux les grandes fêtes dans lesquelles les deux monarques luttèrent de faste et de luxe.

Saint-Louis exerça sur lui une décisive influence. C'est à elle qu'il faut attribuer la part que prit le seigneur de La Tour à ce grand mouvement de libertés communales et d'émancipation des personnes tant favorisé par le saint roi et sa mère.

Depuis longtemps, la royauté Capétienne avait aidé à la formation et au développement des corps *communs*. Grâce à elle les servitudes corporelles et réelles s'étaient aussi singulièrement adoucies. Au XIIIe siècle, il ne restait presque plus de serfs de corps et la main-morte avait grandement amélioré l'état des serfs d'héritage. Il suffit, pour s'en convaincre, de se mettre sous les yeux les *Cou-*

(1) Du Cange, sur Joinville, p. 101 et 102.
(2) Saint-Louis vint à Clermont le 28 mai 1262.

Digitized by Google

tumes de Beauvoisis, par Beaumanoir (1) et de se rappeler ce qu'ils étaient alors.

Mais en 1250, l'affranchissement des personnes fut encore augmenté par la reine Blanche. On rapporte la déclaration suivante ratifiée par elle : « Hommes et femmes, » nous laissons à leur volonté la libre disposition de leurs » personnes soit pour recevoir la cléricature, soit pour » s'engager dans la vie religieuse (2). »

Au XIIIe siècle, les chartes communales seigneuriales se multiplièrent dans notre province. Le mouvement était donné, il venait d'en haut.

Les chartes communales méritent toute notre attention : elles constituaient un véritable progrès dans la vie nationale. Un vieil auteur a dit, ce nous semble, avec raison, qu'elles furent l'ébauchement des *Coutumes*. C'était bien en effet ce qu'en pensait, selon nous, Saint-Louis. Comment expliquer, autrement que par son désir d'en faire la base d'un corps de doctrine, la demande qu'il fit à Pierre des Fontaines (3) ? Le livre de jostice et de plet, celui des établissements de Saint-Louis ne tendaient-ils pas au même but (4) ?

(1) Voici ce qu'il disait des serfs de corps :

« Ils sont si sauget à lor signor que lor sire pooest prendre quan ques qu'ils ont à » mort et à vie et leur corps tenir en prison toutes les fois qu'il leur plest, soit à tort » soit à droit qu'il n'en est tenu à répondre fors à Dieu. »

Les serfs d'héritage étaient moins malheureux surtout depuis l'établissement de la main-morte.

« Tant come ils vivent li seigneur peuvent rien demander, s'ils ne meffont, fors » leur cens, rentes et redevances qu'ils ont accostumé de païer por leurs servitudes. »

(2) Jusque-là il fallait le consentement du seigneur. Ainsi le décidait un capitulaire de Charlemagne resté jusqu'au XIIIe siècle en vigueur.

(3) Pierre des Fontaines dit effectivement dans son livre du conseil d'un ami qu'il *fut requis par Saint-Louis de faire cet escrit « selon les us et coutumes du » Vermandois et d'autres cors laies* por un fils qui molt bien s'endoctrine de bonnes » mœurs et de ferme créance. » Le livre est de 1253.

(4) Le livre de justice et de plet a été mis en relief en 1835 par le jeune et regretté Klimrath. Quant aux établissements de Saint-Louis, s'ils n'ont pas eu, comme semble l'avoir prouvé le savant M. Paul Viollet, le caractère d'une publication officielle, ils n'en exercèrent pas moins dans leur temps une grande et salutaire influence.

Digitized by Google

Et c'était, il faut le reconnaître, un grand service à rendre aux plaideurs et aux juges, que de les mettre à même de s'éclairer rapidement sur la valeur du débat et sur la solution à lui donner. N'oublions pas que ces livres parurent à une époque où la première chose à faire en justice était de prouver l'existence d'un usage avant d'en obtenir l'application à la cause.

Les chartes communales furent un bienfait plus grand encore au point de vue social et politique. Elles firent sortir l'individu de son isolement et formèrent les premières associations pour l'intérêt commun des habitants d'une même localité. L'esprit communal conduisit à de précieuses habitudes d'indépendance. Il accoutuma les hommes libres à se réunir pour le règlement de la chose publique, à en délibérer, à y statuer par un vote, à connaître la loi des majorités et à s'y soumettre. Sans doute les auteurs de ces chartes ne voulaient pas fonder la liberté politique et il faut bien reconnaître que leurs concessions n'étaient pas toujours désintéressées. Ils ne donnaient le plus souvent que pour avoir. Mais à leur insu, ils créèrent une nouvelle classe de citoyens dont les rois se hâtèrent de se servir au profit de l'extension et de la consolidation de leur puissance. Les libertés communales enfantèrent la bourgeoisie et la bourgeoisie enfanta les libertés politiques. Il est donc vrai de dire que les chartes dont nous allons parler, furent un élément utile à la civilisation moderne.

Voyons trois de celles qui furent octroyées par les seigneurs de La Tour :

La première fut donnée au chef-lieu de la baronnie, les deux autres aux villes de Saint-Amant-Tallende et de Besse.

Nous l'avons déjà dit, nous ignorons la teneur de la charte donnée à la ville de La Tour par Bernard VI et confirmée par Bernard VII. Mais il est presque certain qu'elle servit de modèle à celle de Saint-Amant.

Celle-là est à la date de 1256; elle est écrite en latin.

Digitized by Google

Baluze la rapporte dans son entier (1). Ses auteurs, Bernard VII et son frère, chanoine de Clermont, la divisèrent en deux parties. Il donnèrent à la première la qualification d'*ordinationes* et à la seconde, celle de *constitutiones*. Les *ordinationes* ne furent sans doute que le règlement d'un état existant déjà. Les *constitutiones*, au contraire, furent quelque chose de nouveau. Toutefois, si les deux seigneurs firent des concessions, ils n'oublièrent pas leurs intérêts. Le contrat fut conventuel et commutatif. Désormais, certains droits de justice et de seigneurie se prélevèrent d'une manière fixe et déterminée. Parmi ces droits, celui des amendes fut le mieux précisé. C'était un des produits de justice les plus importants. Aussi, qui devait les prononcer? Qui devait en faire la recette et la division entre les seigneurs intéressés? C'était le bailli, c'est-à-dire la créature et l'homme du seigneur, car la charte disait que le seigneur seul nommait le bailli *propriâ auctoritate* et pouvait le révoquer. Ce bailli était à la fois un officier de justice et de finances. Mais la charte le tenait en défiance. Il ne pouvait entrer en fonctions qu'après avoir juré sur les saints évangiles qu'il ne se laisserait gagner ni par des prières, ni par des présents, ni par les services qu'on pourrait lui rendre. Il devait remettre l'argent, s'il était concussionnaire, et être destitué et remplacé, si la faute était plus grave.

Un autre droit de justice était également et expressément stipulé au profit du seigneur; c'était la confiscation. Tous les biens mobiliers d'un condamné à mort appartenaient de droit au seigneur. Mais, chose digne de remarque! l'accusé de meurtre devait être conduit, sur l'ordre de ce dernier, devant un juge laïque instruit, devant lequel étaient appelés tous ceux qui pouvaient avoir autorité sur le malfaiteur, et c'était le bailli qui faisait exécuter la sentence, s'il y avait une condamnation capitale.

(1) Baluze, t. II, p. 511.

Digitized by Google

Telles étaient les *ordinationes*. Voici les *constitutiones :*

La charte reconnaissait un corps commun. Elle autorisait le droit de réunion. On pourra, dit-elle, entrer en délibération et décider par un vote toutes les questions relatives aux intérêts de la ville. *(Tractare et ordinare deiisquæ tangunt prædictam villam.)*

Ce n'était pas tout. Les habitants réunis recevaient le droit de voter un impôt communal, de le répartir et d'en assurer la perception. Cet impôt devait peser sur tous les habitants sans la moindre exception et proportionnellement à leur fortune. On pouvait en poursuivre la rentrée même sur les immeubles du débiteur.

Les deux villes de Saint-Amant et de Saint-Saturnin, si voisines l'une de l'autre, et qui appartenaient au seigneur de La Tour, étaient tenues par une disposition expresse de la charte, de se prêter un secours mutuel en cas de péril; elles se trouvaient ainsi solidarisées pour leur défense.

Enfin, la charte renfermait plusieurs dispositions sur l'état des personnes et des biens, sur la police, la justice, le droit pénal et les droits seigneuriaux.

Tout cela était mêlé, confus, édicté sans ordre, mais c'était bon. La vie municipale était créée à Saint-Amant. Désormais cette commune put s'administrer elle-même; elle eut son individualité.

La charte de Besse est de 1270; elle a la même date que l'Alphonsine; elle est, comme elle, écrite en latin et en roman vulgaire.

H. Burin des Roziers.

(A suivre.)

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Procès-verbal de le séance du 8 juin 1888

La séance est ouverte à 8 heures et demie, sous la présidence de M. Bleynie de Châteauvieux.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président donne communication d'une lettre adressée par la Société de la *Diana*, qui convie les membres de la Société d'émulation à l'inauguration de la statue de Victor de la Prade, érigée à Montbrison.

On vote l'impression de la Revue du Salon de M. Gabriel Marc.

M. Vimont fait connaître que la statue du dieu gaulois assis les jambes croisées, jadis découverte à Longat, près Saint-Germain-Lembron, et dont on avait perdu la trace, vient d'être retrouvée. Elle est actuellement à Charade, commune de Royat, dans une dépendance de la propriété de M. D. Peghoux.

M. Bleynie expose la découverte qu'on a faite, dans les fouilles nécessitées pour la construction d'un égout sur l'avenue de Lyon, d'une anse de vase en bronze, de l'époque romaine, très élégante et d'un beau travail. Cet objet, qui devait être déposé au musée de notre ville, a malheureusement été dérobé par un des ouvriers, qui l'a vendu à un marchand d'antiquités de Clermont, lequel, sur les réclamations qui lui ont été faites, a déclaré l'avoir cédé, aussitôt son emplette faite, à un Anglais demeuré inconnu. A cette occasion et en suite de diverses réflexions émises touchant les découvertes d'objets antiques, on exprime le vœu que des mesures efficaces soient prises le plus tôt possible pour que la conservation du musée de la ville soit mieux assurée que par le passé, et on rappelle qu'à une certaine époque de nombreux objets ont disparu de ce dépôt public.

Sur la proposition de M. le docteur Girod, il est décidé qu'un travail de M. Richard sur les crustacés marins et les éponges d'eau douce qui vivent dans les eaux de notre province, sera inséré dans la *Revue*.

On prononce l'admission de M. Dissard comme membre de la Société d'émulation.

La séance est levée à 10 heures.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

—

Erasme en Italie (1). — Notre compatriote M. P. de Nolhac a été remarquablement heureux dans ses recherches sur les écrivains et les érudits de la Renaissance, recherches commencées au Vatican et simultanément poursuivies dans les dépôts de la Haute-Italie et à la Bibliothèque nationale de Paris. Après avoir identifié, par une discussion lumineuse, le *Canzoniere* autographe de Pétrarque, retrouvé les catalogues des manuscrits et des antiques réunis au XVIe siècle par Falvio Orsini, suivi la trace de ces collections et précisé, dans un beau livre, l'influence de cet humaniste sur les lettres de son temps, apporté enfin une contribution précieuse à l'histoire des premiers temps de l'imprimerie grecque et latine en publiant des lettres inédites d'Alde Manuce et de ses correspondants, il vient de tirer des mêmes sources la matière d'un petit livre fort attrayant sur Erasme. Ainsi que le titre l'indique, il ne s'agit pas d'un tableau d'ensemble de l'existence ou des écrits d'Erasme; ce n'est que le récit d'une époque de sa vie, époque restreinte par la durée, mal connue jusqu'à présent, mais très importante pour l'orientation de ses idées et la direction intellectuelle de sa carrière. Erasme était âgé de 40 ans lorsque, en 1506, il exécuta le projet, depuis longtemps caressé, de visiter l'Italie. Il n'avait encore écrit aucune de ses œuvres de polémique, mais sans doute les matériaux s'en amassaient dans son esprit. Il y demeura trois ans, jusque vers le milieu de 1509, recevant à Turin le diplôme de docteur en théologie, travaillant à Bologne dans la maison de l'helléniste Bombasio, à Venise commensal d'Alde Manuce qui imprime ses *Adages*, vivant à Rome dans la familiarité des cardinaux et des savants, Raphaël Riario, Jean de Médicis, qui devait bientôt être couronné pape sous le nom de Léon X, Egidio de Viterbe, Beroaldo le jeune, Carteromaches, Inghirami, même le cardinal Grimani, fameux par son amour des arts. Jules II régnait alors, et il est aisé de s'imaginer quels spectacles, quels sujets d'observation la Rome de la Renaissance offrait à cette âme curieuse, pénétrante, à cet écrivain spirituel et si habile à reproduire, par quelques traits vivants, le caractère d'un homme ou l'aspect d'une foule, les ingénieux échanges d'une conversation d'humanistes ou la sauvagerie des mœurs populaires, ce qui le choque et ce qui le charme, les lieux, les usages, les idées, les tendances.

Quelques-unes de ses lettres, particulièrement de celles que cite

(1) *Erasme en Italie, étude sur un épisode de la Renaissance, accompagnée de douze lettres inédites d'Erasme*, par Pierre de Nolhac. 1 vol. petit in-8° de VIII — 139 p. Paris, librairie Klincksieck.

Digitized by Google

M. P. de N., sont à cet égard des modèles de finesse, de malice voilée et d'agréable enjouement, le tout relevé par les grâces concises de la langue latine qu'aucun moderne n'a maniée avec plus de pureté, de souplesse et de sobriété qu'Erasme. La délicatesse dans l'éloge n'y est égalée que par la discrétion dans l'ironie. Que n'a-t-il toujours gardé la même réserve de langage! lui, si modéré dans ses doctrines, que n'a-t-il épargné à sa renommée l'injure de faire douter de sa reconnaissance! M. de N. n'insiste pas sur l'odieux tableau que son personnage trace de la maison des Manuce dans les *Colloques*, quelques années après y avoir reçu l'hospitalité et avoir écrit au vénérable Alde des lettres où se témoignent une gratitude et une amitié des plus ferventes. Mais nous en lisons assez pour refuser à son caractère l'admiration que nous commande son esprit. Une rancune d'estomac contre les cuisiniers italiens, et la nécessité de répondre aux attaques véhémentes d'un adversaire (Scaliger), ne légitiment pas l'ingratitude, et c'est bien de l'ingratitude qu'il montre dans le colloque *De opulentia sordida*.

Par une connaissance intime du personnage, prise, pour ainsi dire, à la racine de son développement intellectuel, M. de N. était fort à même de dire le vrai sur les convictions d'Erasme en matière religieuse, conviction dont la fixité n'est plus douteuse, sinon la profondeur, et d'apprécier son rôle dans la grande lutte de la Réforme. Mais les vues d'ensemble, dont ce n'était point la place dans ce petit volume, ont été réservées par l'auteur pour un article publié dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er juillet. Fidèle à la foi catholique, l'auteur du *Traité du libre arbitre* n'a pas cessé de considérer Luther comme un novateur dangereux. C'est bien à tort qu'on a voulu le comparer à Voltaire. Par les principes, par le respect des consciences, par les ressources de sa polémique, par la science, par la moralité, le philosophe de Rotterdam reste fort au-dessus du philosophe de Ferney. Son mérite, et le secret de sa gloire durable, c'est d'avoir servi presque toute sa vie, avec une vivacité spontanée et sincère, avec une merveilleuse abondance, avec une verve caustique toujours aiguisée et soutenue par un fonds d'érudition classique incomparable, la cause de la tradition et du bon sens. Il la défendait contre les adversaires et contre les intransigeants de son parti; il repoussait également les hardiesses subversives de l'hérésie et les violences coercitives du bras séculier. Il se fit une règle de conserver en toutes choses la mesure et la sagesse. Ce n'est pas le moyen de complaire à la masse de ses contemporains; la foule se porte de préférence aux opinions extrêmes. Mais la postérité est plus équitable, et, à son regard, il n'y a pas de meilleure recommandation que de joindre à un talent supérieur le respect efficace de la vérité. — MAURICE FAUCON.

Digitized by Google

— Dans la *Revue des Questions historiques* (1er janvier 1888), p. 289-290, nous trouvons la note suivante intéressant un de nos compatriotes :

« M. Doniol a présenté des documents inédits sur le rapprochement entre le gouvernement de Louis XVI et le roi de Prusse Frédéric II. Les relations diplomatiques, suspendues après la guerre de Sept ans, avaient été reprises en 1769, lorsque le comte de Guines fut nommé ambassadeur de France à Berlin, et le baron de Golz ambassadeur à la cour de France. Après la mort de Louis XV, des négociations furent entreprises pour rendre le rapprochement plus intime. M. de Vergennes, notre ministre des affaires étrangères, eut recours au baron Grimm, ministre de Gotha à Versailles, et deux lettres de ce dernier du 14 janvier et du 27 février 1776, font prévoir un heureux résultat. »

— M. Henri Doniol vient aussi de publier, dans la *Revue historique*, une lettre inédite de La Fayette, en date du 3 août 1792, ayant trait à son commandement de l'armée du Nord. « La sagacité et la justesse des opérations déployées par La Fayette dans toutes les affaires militaires des Etats-Unis où il eut un rôle, fait remarquer M. H. D., surtout en dernier lieu dans la campagne de Virginie, peut faire souhaiter aux écrivains qui s'occuperont de lui ultérieurement de savoir comment il se disposait à appliquer ses facultés d'officier général en face des Allemands, à la veille de son insolite démarche en faveur de la Constitution et du Roi devant l'Assemblée nationale. D'autre part il y a dans cette lettre un mot de politique qui a son prix, étant donné le moment où il écrit. »

Voici le passage auquel M. H. D. fait allusion dans ces dernières lignes :

« Ce que vous me demandez, mon cher La Colomb, sur les dispositions du roy me fait plaisir, mais je vous déclare qu'en fait de liberté, je ne me fie ni à lui ni à personne, et que s'il voulait trancher du souverain, je me battrais contre lui, tout comme en 1789. Mais si, respectant la souveraineté nationale, il veut assurer dans ce pays-ci une constitution libre, jouer personnellement un rôle admirable et éviter la perte morale et physique qui l'attend infailliblement au bout du rôle contre-révolutionnaire; alors nous pouvons parler, et ce ne sera jamais que la déclaration des droits à la main. »

L'original de cette lettre fait partie de la collection de M. François Boyer, de Volvic, notre collègue.

— Le dernier fascicule paru du *Bulletin historique et philologique* du Comité des travaux historiques et scientifiques (1887, nos 3-4) signale un mémoire de M. Delort relatif aux fêtes du Soleil à Massiac,

Digitized by Google

où le culte de la Vache a été en grand honneur jusqu'à la Révolution. « Ces fêtes du Soleil se célébraient à la Saint-Jean de chaque année et donnaient lieu à des rites que M. Delort croit pouvoir rapprocher du culte de la vache Io des Grecs, du bœuf Mnévis des Egyptiens et de la vache Kamadenon, en si grande vénération chez les Brahmanes. »

— Le numéro de septembre-octobre 1888 de la *Revue historique* contient un intéressant travail de M. Albert Malet, notre ancien collègue à la Société d'Emulation, sur l'expédition d'Ancône en 1832.

LIVRES NOUVEAUX.

P. DE NOLHAC. — Erasme en Italie. Etude sur un épisode de la Renaissance, accompagnée de douze lettres inédites d'Erasme. *Paris*, pet. in-8°, 1888.

MARC DE VISSAC. — Chronique de la ligue dans la Basse-Auvergne. *Paris, Lechevalier*, in-8°, 1888.

P. DE NOLHAC. — Les études grecques de Pétrarque. (Extrait des Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1887.)

EDOUARD GRIMAUX. — Lavoisier, 1743-1794, d'après sa correspondance, ses manuscrits, ses papiers de famille et d'autres documents inédits. *Paris. Félix Alcan*, 1888, 1 vol. in-8°, fig.

G. VITOUX. — L'Auvergne artistique et littéraire. *Paris, Lechevalier. Issoire, imprimerie A. Caffard*, 1 vol. in-8°.

EUGÈNE FABRE. — Trois semaines en Auvergne ; lettres de Royat. *Douai*, 1885 ; in-8°, 55 p.

A. DE ROCHEMONTEIX. — La maison de Graule ; étude sur la vie et les œuvres des convers de Citeaux en Auvergne, au moyen-âge. *Paris-Clermont*, 1888 ; in-8°, planches, 1 plan et 1 carte.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

ED. VIMONT.

Clermont-Ferrand, typographie MONT-LOUIS, rue Barbançon, 1 et 2.

Digitized by Google

L'ASSEMBLÉE

DE

L'ÉLECTION DE BRIOUDE

(1787-1788)

« Les nations que les gouvernements assemblent et consultent commencent par des vœux et finissent par des volontés. »

(RIVAROL, *Actes des apôtres*.)

L'histoire des Assemblées provinciales sous Louis XVI n'est plus à écrire depuis le remarquable ouvrage de M. Léonce de Lavergne (1).

L'Assemblée provinciale d'Auvergne, réunie à Clermont le 8 novembre 1787, a trouvé son historien en M. F. Mège, l'auteur de bien intéressants récits sur la période révolutionnaire en cette province (*a*) (2).

La session de cette assemblée avait été précédée par celle des assemblées de chacune des sept élections de la Généralité de Riom : Clermont, Riom, Issoire, Brioude, Saint-Flour, Aurillac et Mauriac (*b*).

Dans la pensée du gouvernement du roi Louis XVI, les assemblées d'élection devaient être aux assemblées provinciales ce que sont à nos conseils généraux les conseils d'arrondissement. L'Election d'ailleurs avait à peu près la même étendue de territoire que les districts établis en 1790 et devenus en l'an VIII, pour la plupart du moins, les sous-préfectures d'arrondissement.

(1) *Les Assemblées provinciales en France sous Louis XVI*, par L. de Lavergne. Paris, Lévy, 1863.

(2) Les renvois à l'aide de chiffres concernent les notes placées au bas des pages, ceux marqués par des lettres se rapportent aux notes rejetées à la fin.

Digitized by Google

Elle constituait le ressort d'un tribunal administratif, chargé d'une partie des attributions des conseils de préfecture, et composé de magistrats *élus* ou plutôt désignés par le roi.

M. F. Mège, dans l'*Assemblée Provinciale d'Auvergne (1787-1790)*, a consacré quelques pages aux assemblées d'Élection, mais il lui a été, dit-il, « impossible de découvrir aux archives ou ailleurs, les procès-verbaux de l'Élection de Brioude, ni même des documents y relatifs. »

Les procès-verbaux de cette assemblée, longtemps enfouis dans les archives de la sous-préfecture de Brioude (1) nous ont été communiqués, et une analyse des travaux de cette assemblée montrera à nos lecteurs ce qu'était le pays de Brivadois, au moment où allait éclater cette révolution de 1789, dont plusieurs disent ou pensent, plus ou moins franchement, avec M. Charles de Rémusat :

« La révolution française reste un mystérieux apologue dont on redoute d'avoir à tirer l'affabulation. On n'ose chercher comment elle doit finir et l'on ne repousse plus avec défiance ceux qui inclinent à croire qu'elle aurait mieux fait de ne pas commencer (2). »

(1) L'Election de Brioude siégeait dans cette ancienne maison à tourelles située place Grégoire-de-Tours, en face le chevet de l'église Saint-Julien, démolie vers 1865 et remplacée par les bâtiments où sont aujourd'hui les bureaux de la recette particulière des finances. Le registre des délibérations nous a été communiqué par M. G. Richard, sous-préfet en 1870. Il a depuis, croyons-nous, été déposé aux archives de la préfecture, après qu'une copie en a été faite par les soins de M. Lachenal qui l'a mise à notre disposition.

Nous n'irons pas plus loin sans remercier ici de leur obligeance les amis dévoués qui ont bien voulu nous communiquer tous leurs documents personnels et nous permettent d'insérer dans notre travail quelques notes peut-être intéressantes pour nos lecteurs, et spécialement MM. Fournier-Latouraille, Lachenal, Paul Le Blanc et Antoine Vernière.

(2) *Revue des Deux-Mondes*, du 15 octobre 1869, à propos des *Mémoires* de Malouët.

Digitized by Google

I.

L'ÉLECTION DE BRIOUDE.

L'Election de Brioude (Basse-Auvergne) comprenait la plus grande partie de l'arrondissement de Brioude (Haute-Loire), plus le canton de Massiac (Cantal) et les cantons de Craponne, Allègre et Saint-Paulien, aujourd'hui réunis à l'arrondissement du Puy (1).

Elle avait en moins celui d'Auzon dont la plus grande partie dépendait de l'Election d'Issoire.

Aux termes de l'édit de création des administrations provinciales (*c*), enregistré au Parlement de Paris le 22 juin 1787, les élections de Clermont, Riom, Issoire, Brioude et Saint-Flour devaient être composées de vingt membres dont cinq du clergé, cinq de la noblesse et dix du tiers état.

En attendant le fonctionnement du corps électoral établi par l'édit du 22 juin 1787, l'Assemblée provinciale devait nommer la moitié des membres de chaque assemblée d'Élection, et les élus de l'assemblée provinciale réunis en session préliminaire étaient chargés de choisir leurs collègues et de compléter ainsi l'assemblée.

La durée du mandat de chaque élu était fixée à seize ans et l'assemblée devait se renouveler par quart à partir de 1791, après un tirage au sort entre ses membres à l'effet de fixer les séries sortantes.

Le président était nommé par le roi et devait appartenir au clergé ou à la noblesse.

Pour l'Election de Brioude, le choix de Sa Majesté se porta sur *Charles-Paul-Nicolas* DE BARENTIN, vicomte DE MONTCHAL (*d*), lieutenant, chef de brigade des gardes du corps du Roi (compagnie écossaise).

(1) Les limites du Velay et de l'Auvergne avaient été fixées par un procès-verbal de 1321, reproduit dans le *Spicilegium Brivatense* de M. Aug. Chassaing, page 297.

Digitized by Google

L'Assemblée provinciale séant à Clermont désigna pour former le noyau de l'assemblée brivadoise les membres des trois ordres ci-après :

Ordre du Clergé :

MM. Maurice-François DE BOURDEILLES, comte de Brioude, doyen du noble chapitre de Saint-Julien (*e*) ;

Jean COMPTE, curé de Saint-Georges-d'Aurac.

Ordre de la Noblesse :

Marie-Paul-Joseph-Roch-Yves-Gilbert de Motier, marquis DE LAFAYETTE, seigneur baron de Chavaniac, Vissac, etc., maréchal des camps et des armées du Roi, major général au service des Etats-Unis d'Amérique;

Joseph-Thomas, comte D'ESPINCHAL, seigneur de Massiac, etc.

Ordre du Tiers état :

Julien-Léonard DEVAUZELLES, avocat, syndic de Brioude (*f*) ;

Jean PRIEUR, avocat à Blesle;

Antoine BRANCHE père, notaire royal à Paulhaguet;

Paul-Amable DEROZIÈRES, avocat à Langeac;

Michel FAURE, avocat à La Chaise-Dieu.

La marquis de Lafayette (*g*) dans tout l'éclat de la popularité que lui avait value la guerre d'Amérique, membre de l'Assemblée Provinciale, après avoir siégé à l'Assemblée des Notables convoquée par Calonne, ne put ou ne voulut se rendre à la convocation à lui adressée par l'Élection de Brioude et il y fut remplacé par le comte DULAC DU CLUZEL.

La première séance de l'assemblée d'Election eut lieu le 8 octobre 1787, en la salle de la chambre du conseil des juges-consuls (1).

(1) Les juges-consuls siégeaient déjà dans le local où le tribunal de commerce tient aujourd'hui ses séances. Leur institution remonte aux premières années du XVIIIe siècle et

Digitized by Google

Le vicomte de Montchal ouvrit la session en ces termes :

« Messieurs,

» Appelé avec vous ici pour nous livrer aux soins pénibles mais glorieux d'une partie de l'administration, au succès de laquelle tout vrai citoyen doit s'intéresser, le choix que Sa Majesté a daigné faire de moi en m'accordant l'honneur de présider vos travaux, à cet égard me flatterait peut-être moins qu'il ne m'effraierait, si vos lumières, votre délicatesse et votre équité ne venaient me rassurer aujourd'hui.

» Mais en voyant parmi vous les vertus personnelles unies au caractère le plus saint et le plus auguste, les sentiments et les principes les plus purs comme héréditaires, avec l'honneur et un nom distingué, dans vous tous, Messieurs, les talents et surtout l'amour du bien public, mon cœur semble s'ouvrir à la plus douce satisfaction.

» Amis, comme vous, de cette patrie qui nous est commune, le même zèle nous réunit. Empressé de seconder vos vues, je mettrai au rang des jours les plus heureux de ma vie ceux où je pourrai me dire avec vous : *Aujourd'hui nous avons allégé les maux de nos concitoyens.*

» Plus sensibles alors, si cela peut être, aux marques des bontés que Sa Majesté leur donne par la formation de nos assemblées, ils partageront plus vivement les sentiments de respect et de vénération dont nous sommes pénétrés pour le précieux monarque qui nous gouverne et qui veut concilier ce que les besoins de l'Etat exigent de lui avec ce que l'amour et la bienfaisance réclament dans son cœur pour ses peuples qui bénissent son nom comme celui des Marc-Aurèle et des Antonins (1).

témoigne de l'important commerce qui se faisait alors dans le pays. De nos jours des villes bien autrement importantes ne possèdent pas de juridiction commerciale, notamment Vichy, où le tribunal civil séant à Cusset juge chaque année de nombreux litiges commerciaux.

(1) Réminiscence de Tacite d'après lequel Trajan « *res olim dissociabiles miscuit, principatum cum libertate.* »

Digitized by Google

» Parmi les différents objets qui pourront nous être confiés, celui d'une *juste répartition des impôts* sera un des plus intéressants pour le bonheur de cette Election; les difficultés et les détails immenses qu'il peut exiger n'affaibliront point notre courage : ils serviront à mettre vos lumières et vos talents dans le plus grand jour; et conciliant la qualité du citoyen avec celle d'administrateur, vous ferez retentir les campagnes des cris de joie, d'amour et de reconnaissance pour le meilleur des rois! »

A la seconde séance, il fut procédé à la division du territoire de l'Election de Brioude en cinq cantons avec Massiac, Brioude, Lamothe-Barentin, Langeac et Allègre pour chefs-lieux (*h*).

En ces cinq cantons étaient répartis les cent quarante et une collectes de l'*arrondissement* de Brioude (*i*).

L'Assemblée s'occupa ensuite du choix de son greffier (M. Antoine Freyssinet) et de ses procureurs-syndics, dont le rôle était d'une grande importance, ces magistrats devenant, de par l'édit de juin 1787, chargés de l'exécution des décisions des administrations provinciales.

MM. le marquis de MOLEN DE SAINT-PONCY (*j*) et DEVAUZELLES, furent élus procureurs-syndics; ce dernier étant déjà membre de l'Assemblée d'Election, dut être remplacé par ses collègues, lesquels se complétèrent par les choix ci-après :

Ordre du Clergé :

MM. Etienne-Jean FAURIE (*k*), prieur-mage de Pébrac;
Dom Michel-Philippe CASTAIGNE (*l*), prieur-mage de la Chaise-Dieu;
Guillaume-Louis BERTRAND, curé de la Brousse.

Ordre de la Noblesse :

Louis-Philibert DE CHEMINADE, comte DE LORMET (*m*);
Le comte DE BARENTIN.

Digitized by Google

Ordre du Tiers état :

Antoine ROCHETTE, avocat à Brioude;
Antoine CHAPUS, avocat à Massiac (*n*);
Pierre-Joseph GUEYFFIER DE LONGPRÉ, seigneur DE LESPINASSE (*o*);
Antoine GRANGIER, bailly d'Allègre;
Claude-Auguste CHAZAL DE MAURIAT, juge à Saint-Paulien;
Pierre-Ignace MARTINON DE SAINT-FERRÉOL, avocat à Brioude.

MM. Bertrand, de Barentin et Grangier, n'ayant point accepté leur élection, furent remplacés ultérieurement par l'abbé Joseph DESÉVERAC, curé de Lachapelle-Laurent, le comte de MOLEN DE LA VERNÈDE (*p*) et Antoine FOURNIER DE LATOURAILLE, notaire royal à Saint-Ilpize.

Ainsi complétée, l'Assemblée d'Election de Brioude se réunit le 26 octobre après avoir assisté en « l'église de messieurs les comtes après en avoir demandé l'agrément » à une messe du Saint-Esprit, célébrée par dom Castaigne, prieur de l'abbaye royale de la Chaise-Dieu.

La session d'octobre fut ouverte par un discours du président de Barentin-Montchal :

« Messieurs,

» C'est aujourd'hui le jour heureux qui fait l'espoir de toute l'Election de Brioude, par l'honnêteté, la délicatesse et les talents des membres qui composent cette assemblée respectable ; assemblée à laquelle le meilleur des rois veut bien confier la partie de l'administration la plus intéressante pour ses peuples.

» L'Assemblée préliminaire a mis la plus grande attention dans le choix des nouveaux membres dont la grande bonté du Roi lui avait réservé le soin de se compléter.

» Nous avons tous lieu de croire, et nous sommes même tous persuadés, Messieurs, que nous n'aurons qu'à applau-

Digitized by Google

dir à notre choix, et qu'éclairés de vos lumières, nous répondrons vivement à un emploi pénible mais honorable et bien doux pour des âmes aussi pures que les nôtres.

» Je n'ai pas besoin, Messieurs, de vous faire part des intentions du Roi ; elles sont gravées dans vos cœurs par la reconnaissance.

» Notre premier soin est d'oublier tout intérêt personnel et particulier ; nous ne devons nous occuper qu'à secourir les malheureux ; et l'équité des différentes parties dont nous serons chargés doit être notre principe et notre unique vœu.

» Ce n'est qu'avec bien des peines, des soins, même des veilles, que nous pourrons parvenir à un but aussi intéressant que nécessaire, mais bien loin de nous décourager, quel bonheur n'éprouverons-nous pas, Messieurs, lorsque chaque soir, en nous rendant compte à nous-mêmes nous pourrons nous dire : aujourd'hui, j'ai préservé de la faim et de la misère une malheureuse famille, j'ai évité la garnison et la prison à de malheureux innocents ; par telle branche de commerce, j'ai enrichi tel village, tel hameau; j'ai sauvé tel voyageur qui se serait perdu dans le chemin ; tels autres ont profité de la route nouvelle et plus courte, et ont porté des connaissances utiles ; l'importation et l'exportation des denrées et marchandises devenues parfaites, ont fait circuler abondamment le numéraire.

» Après de pareilles réflexions, chacun, content de soi, rempli d'une ardeur nouvelle et pénétré d'un sentiment pieux, après avoir rendu un juste hommage au souverain maître de l'univers, versera des larmes de joie, de sensibilité et de reconnaissance pour le roi bienfaisant, qui, sans négliger la majesté du trône et l'éclat de sa couronne, fait son principal soin, sa félicité, du soulagement et du bonheur de ses peuples (1) ! »

(1) Nous avons cru devoir reproduire les discours du vicomte de Montchal, pour

Digitized by Google

Les travaux de l'Assemblée commencèrent à la séance du 29, par le règlement de son budget. Un traitement de six cents livres fut alloué au greffier, un de cent vingt à l'huissier. Les procureurs-syndics, MM. de Saint-Poncy et Devauzelles refusèrent celui de douze cents livres voté par l'Assemblée, et, à leur exemple, pareil refus intervint de la part des membres de la Commission intermédiaire (1) nommée à l'effet de représenter l'Assemblée pendant l'intervalle des sessions, institution dont le souvenir a fait établir par la loi du 10 août 1871, due au courant d'opinion en faveur de la décentralisation administrative, manifesté vers la fin de l'Empire, ce que l'on a appelé les commissions départementales, destinées à créer un contrôle permanent à côté de chaque préfet.

L'Assemblée d'Election se partagea en quatre bureaux chargés d'étudier les diverses questions soumises à ses délibérations et de déposer un rapport sur chacune d'elles.

Le plus important de ces rapports, celui des procureurs-syndics, déposé à la séance du soir, le 27 octobre 1788, occupe plus des deux tiers du registre des délibérations. Il mérite d'être examiné et analysé avec attention.

« Alarmés jusqu'à ce jour, disent MM. de Saint-Poncy et Devauzelles, des mouvements orageux qui troublaient le repos de la nation, un jour plus serein semble enfin nous réunir.

donner à nos lecteurs l'idée des illusions qui étaient alors générales, dans toutes les classes de la population.

Cf. à ce sujet *Une famille d'autrefois*, par le comte de Champagny, de l'Académie française. (*Le Correspondant*, 25 janvier 1874.)

En 1868, dans un livre célèbre et tristement prophétique, hélas! Prévost-Paradol constatait que l'esprit public d'alors était devenu précisément le contraire de l'esprit de 1789; qu'à la confiance avait promptement succédé le désappointement, à ce point que le peuple regardait ses divers gouvernements comme un malade ses médecins sans plus s'attacher à eux et sans leur accorder créance. *(La France Nouvelle.)*

(1) Cette Commission, appelée *Bureau intermédiaire*, était composée de deux membres des ordres privilégiés et de deux membres du tiers état : l'abbé Faurie, le comte de Lormet, MM. Derozières et Rochette.

Digitized by Google

» *Un étranger ami des Français*, arraché une seconde fois du sein de sa patrie pour réparer nos malheurs et présider à la félicité publique (1), tous les ordres de citoyens, rendus à leur premier état, en un mot le prochain retour de l'ordre qui nous rassure sur l'amour du souverain pour ses sujets, doit nous inspirer aujourd'hui la plus douce émotion.

» Appelés sous des auspices aussi consolants, vous venez sans doute, Messieurs, animer nos délibérations du fruit de vos pensées solitaires et nous communiquer le résultat de vos recherches comme un don bienfaisant et salutaire à notre patrie. Si l'espoir de lui être utile nous réunit en ce moment, que de soins n'avons-nous pas à donner pour atteindre à ce but; quel enchaînement d'opérations! Il faut tout le zèle patriotique qui nous anime, pour oser entreprendre une carrière aussi pénible, mais l'homme courageux ne fait que gémir des obstacles qui s'opposent au bien, il ne s'en effraie jamais; à notre égard, pénétré de respect et de vénération pour cette auguste assemblée, nous voyons avec attendrissement la dignité du sacerdoce et la noblesse la plus distinguée confondue avec les citoyens généreux pour traiter la chose publique et le bonheur du peuple en partageant avec vous le regret d'être privé de la présence d'un chef vertueux (2) et éclairé qui nous a étonné par son zèle infatigable pour le bien de l'administration, nous ne sommes pas moins empressés de rendre hommage aux sentiments de douceur et de bienfaisance qui animent le nouveau chef qui veut bien nous présider; digne du rang qu'il occupe dans l'ordre saint qu'il représente, sa noble franchise et son zèle sont également chers à nos cœurs.

(1) Il s'agit ici de Necker que le roi Louis XVI venait de rappeler au ministère et dont le renvoi en 1789 amena la prise de la Bastille et précipita la marche de la révolution.

(2) Le vicomte de Montchal, rappelé à son corps, avait dû céder la présidence de l'assemblée à l'abbé de Bourdeilles, doyen du chapitre de Saint-Julien de Brioude.

Digitized by Google

» ...Puissions-nous, en secondant vos vues, alimenter votre zèle du plan de réformes utiles et offrir à notre patrie et au souverain des secours qui concilient sa gloire avec le bonheur de ses sujets, mais nos premières recherches ont été effrayées de la situation de notre département. Tout ne nous a présenté que l'image de la plus affreuse misère. Vous le savez, Messieurs, la stagnation du commerce, l'abandon des biens, la désertion des campagnes, tous les fléaux avant-coureurs de la décadence d'un empire ont frappé ce climat. »

Après cet exorde, dans lequel on retrouve jusque dans un document administratif la sensibilité et les expressions philanthropiques de l'époque, les procureurs-syndics abordent successivement les différentes questions soumises à l'étude de l'assemblée qui les a élus (1).

Le rapport s'occupe en premier lieu du mode d'administration à établir dans les paroisses qui allaient être appelées à se gouverner elles-mêmes : « On pense que par ce régime les municipalités deviendraient l'école élémentaire d'une sage administration, que le citoyen y puiserait les premiers principes du droit public jusqu'à ce que choisi par ses collègues pour être leur représentant à l'assemblée supérieure de la province où il porterait tout le zèle d'un

(1) Toutes ces questions, soumises aux Assemblées Provinciales, avaient fait l'objet d'une foule de brochures dont l'une des plus complètes est bien certainement le livre des *Doléances* de Gaultier de Biauzat. (Cf. F. Mège : les *Fondateurs du journal des Débats et décrets*.)

C'était à qui chargerait le tableau assez navrant des misères du peuple. A propos de ces plaintes multipliées, dans son chapitre de l'*Ancien régime et la révolution*, intitulé : « Comment on souleva le peuple en voulant le soulager, » M. de Tocqueville signale l'effet produit par ces publications :

« Comme le peuple n'avait pas paru un seul instant depuis quatre cents ans sur la scène des affaires publiques, on avait absolument cessé de croire qu'il pût jamais s'y montrer. En le voyant si insensible, on le jugeait sourd ; de sorte que lorsqu'on commença à s'intéresser à son sort, on se mit à parler devant lui de lui-même, comme s'il n'avait pas été là. Il semblait qu'on ne dût être entendu que de ceux qui étaient placés au-dessus de lui, et que le seul danger qu'il y eût à craindre était de ne pas se faire bien comprendre d'eux... (Liv. III, ch. V, p. 265. — Paris, Calman-Lévy. 1877.)

Digitized by Google

patriotisme exercé et mettrait en pratique les connaissances qu'il aurait acquises parmi eux (1), enfin que cet ordre établirait la véritable organisation qui doit constituer l'administration provinciale.

NOTES.

(*a*) Voici les noms des membres de l'Assemblée provinciale d'Auvergne tels que les donne M. Fr. Mège :

Président : messire Joachim-Charles-Laure Montagut, vicomte de BEAUNE, lieutenant-général des armées du Roi.

Ordre du Clergé :

Mgr Claude-Marie-Ruffo, des comtes de LARIC, évêque de Saint-Flour, comte de Brioude.

MM. J.-B. de CHAMPFLOUR, prévôt et chanoine de l'église de Clermont ; Joseph de MICOLON, abbé commandataire de Beaulieu, prieur de Rengny, chanoine de l'église de Clermont, vicaire-général et syndic du diocèse ; Henri-Annet de Brugière de ROCHEBRUNE, archiprêtre de la Cathédrale de Saint-Flour, vicaire-général ; François Nozière de COUTEUGES, prévôt de MM. les comtes de Brioude ; J.-B. de VAULX, comte de Brioude, vicaire-général de Saint-Flour ; J.-Joseph de PESTELS, doyen du chapitre d'Aurillac, ancien comte de Brioude ; J.-Pierre MEALLET DE FAULOT, abbé et doyen de Montsalvy ; André-Morin DELTZ, doyen du chapitre de Cébazat ; Nicolas de LA MORESSE, vicaire-général de Clermont et chanoine de Marieugeols ; Fr. de RIOLZ, trésorier de la Sainte-Chapelle de Riom, remplacé par Cl. Nicolas ORDINAIRE, chanoine de l'église Saint-Amable de Riom ; l'abbé MURAT, doyen de Mauriac et aumônier de Madame, remplacé (après décès) par Jacques-Sébastien DE BARBAT DE BUSC, curé de Saint-Paul de Mauriac.

(1) L'auteur de la *Démocratie en Amérique*, lui aussi, a exprimé cette opinion que la liberté des communes devait précéder celle de l'Etat et que les assemblées municipales serviraient d'école d'apprentissage de la liberté politique.

C'est sous cette inspiration qu'a été édictée la nomination des maires par les conseils municipaux, par la loi du 15 avril 1871, votée malgré les énergiques protestations de M. Thiers, président du conseil des ministres, chef du pouvoir exécutif de la République française.

Les résultats ont-ils justifié les prévisions de M. de Tocqueville ou les alarmes de M. Thiers ?

Digitized by Google

Ordre de la Noblesse:

MM. Paul d'Anglard de Bassignac, baron de Bransac, Fontanges, etc., lieutenant de MM. les maréchaux de France; J.-J. Gaspard de Cassagne de Beaufort de Miramon, seigneur du marquisat de Miramon, Bezon, Paulhac, etc.; Henri-Gilbert de la Roche-Lambert, seigneur de Combronde; J.-B. de Mascon, seigneur de Ludesse; Jean, comte de Dienne de Saint-Eustache, seigneur de Moissac et de Saint-Eustache; Jean-Baptiste de Laqueuille, marquis de Châteaugay, baron de Laqueuille; Joseph-Thomas, comte d'Espinchal, seigneur de Massiac; Ch.-Philibert-Marie-Gaston de Lévis, marquis de Mirepoix, seigneur de Dienne, Cheylade, etc.; Marie-Paul-Joseph-Roch-Yves-Gilbert de Motier, marquis de Lafayette, seigneur baron de Chavaniac, Vissac, etc., maréchal des camps et des armées du Roi, major-général au service des États-Unis d'Amérique; Louis, comte de la Rochette, seigneur d'Auger.

Ordre du Tiers état:

MM. Antoine Brunel, doyen de la sénéchaussée et présidial de Clermont; Fr. de Leygonier de Pruns, écuyer, seigneur de Pruns, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment du roi (dragons), maire d'Aurillac; Gaspard-Claude-François Chabrol, écuyer-lieutenant criminel du présidial de Riom; Pierre Coutel, premier échevin de Saint-Flour; Joseph Daude, avocat du roi au bailliage de Saint-Flour; Etienne de Benoist de Barente, écuyer, maire de Maringues; Marcelin Boyer, avocat du roi en la prévôté d'Issoire; François Teillard, prévôt de Murat et procureur du roi de la municipalité de cette ville; Antoine Rougier, négociant à Clermont-Ferrand; Gilbert Riberolles de Martinanches, écuyer, négociant à Thiers; Robert Heyrauld, rebouteur au Crest; Léon Bec-Dutreuil, avocat en parlement, à Brioude; J.-B. Lacoste, avocat en parlement à Mauriac; H.-Zacharie Coubert de Velhet, avocat en parlement, bailli de Viverols; Guillaume-François Perset, négociant à Aurillac; Maurice Branche, avocat en parlement à Paulhaguet; J.-B. Chaumette des Pradeaux, avocat en parlement; Joseph-Louis Jaffeux, bailli de Pont-du-Château; Joseph Durand Breschet de Védrines, avocat à Chaudesaigues; J.-B. Vimal-Celeyron, négociant à Ambert; Barthélemy Romeuf, bailli de Lavoute; Joseph-François Salvage de Clavière, ingénieur, capitaine au corps royal du génie; Grangier, bailli d'Allègre; Pierre Rochette, chevalier, conseiller du roi, maire de la ville de Riom, remplacé (après démission) par Pierre-Etienne Archon d'Espérouze, lieutenant du maire de la ville de Riom.

(*b*) Le nom des anciennes provinces avait fait place à ceux des chefs-lieux des généralités bien avant 1789.

Le nom de *département* commençait à s'introduire dans le langage administratif. Les intendants étaient des commissaires *départis*.

On a jugé sévèrement peut-être l'institution des intendants sous Richelieu.

Digitized by Google

« Les historiens du XVIIIe siècle, écrit M. H. Blerzy, rendent tous aux intendants cette justice de reconnaître que c'étaient des administrateurs zélés, intelligents, humains; lorsque l'exécution des ordres de l'autorité royale leur permettait de faire acte d'humanité, quelques-uns s'efforçaient d'adoucir les charges en les répartissant avec plus d'équité ou bien en réprimant avec sévérité les exactions des subalternes. »

(*Etudes sur les travaux publics, routes, chemins de fer et tramways*, par H. Blerzy, *Revue des Deux-Mondes* du 1er juin 1878.)

(*c*) Il n'entre pas dans le cadre de cette étude de refaire l'historique du mouvement de 1789, de rechercher les causes qui l'ont fait naître, de juger les moyens mis en œuvre pour donner satisfaction au besoin de réformes dont personne ne contestait la nécessité ni l'urgence.

Le système des assemblées provinciales a été critiqué sévèrement par M. Aimé Cherest dans la *Chute de l'ancien régime* (M. Cherest a été à Auxerre l'adversaire politique de M. Paul Bert). M. Léonce de Lavergne le juge plus favorablement. On sait que M. de Lavergne, député à l'Assemblée nationale de 1871 où il siégeait au centre gauche, a pris une grande part à la rédaction des lois constitutionnelles de 1875 qui ont constitué le gouvernement républicain.

Enfin il est bien difficile de ne pas se souvenir des conclusions rigoureuses d'Alexis de Tocqueville dans l'*Ancien régime et la Révolution*, contre l'administration des dernières années de la monarchie.

(*d*) Le vicomte de Montchal possédait en Auvergne la seigneurie de Lamothe sur la rive droite de l'Allier, en face de Brioude.

Cette seigneurie appartenait au XVIIe siècle aux Montboissier - Beaufort Canillac, dont le dernier représentant, Gabriel, fut condamné à mort par les magistrats des Grands-Jours de 1664. Ses biens confisqués au profit du roi furent peu après restitués à sa fille. Celle-ci mourut jeune instituant pour son héritière Anne de Laubespin, sa mère. Après la mort d'Anne de Laubespin, la terre de Lamothe passa aux Barentin du chef de leur mère Madeleine Perret de la Malmaison, veuve d'Honoré de Barentin, leur père, par représentation de Françoise de Laubespin leur aïeule, femme de M. de la Malmaison et sœur d'Anne de Laubespin, veuve de l'infortuné Gabriel de Canillac.

(*e*) Maurice-François de Bourdeille, issu de la même famille que Brantôme, fut le dernier doyen de ce noble chapitre de Saint-Julien de Brioude, si célèbre dans l'histoire de la province et qui disparut en 1790 après le vote de la Constitution civile du clergé, sans que la date précise de cette disparition soit indiquée exactement aux archives de Brioude.

Sa sœur Mme de Bourdeille était en 1789 religieuse à cette abbaye de Lavaudieu (*Vallum Dei*, en vertu d'une ordonnance de Charles VIII; *Spicilegium Brivatense*, par Aug. Chassaing, p. 569), dont les ruines se voient encore sur les bords de la Senoïre à une petite distance de la station de Frugières-le-Pin.

Digitized by Google

M. Paul Le Blanc a publié, en 1875, à Brioude quelques pages émues de cette religieuse chassée de son couvent par la Révolution, sous ce titre : *Lavaudieu, Souvenirs !*

— Le jour où la nouvelle de la prise de la Bastille parvint à Brioude, vers la fin de juillet, les habitants se réunirent spontanément en l'église des Pénitents (aujourd'hui salle des *conférences*, ou mieux le théâtre) et constituèrent une municipalité élue, faveur qui leur avait été refusée par les comtes. Dès ce jour l'autorité du Chapitre n'existait plus.

L'église Saint-Julien fut livrée au culte constitutionnel et les scellés apposés sur les autres paroisses bientôt démolies. On essaya vainement de vendre aux enchères l'église Saint-Julien, divisée en deux lots en 1793, mais sans résultat. Après le 9 thermidor, l'abbé Delcher, évêque constitutionnel de la Haute-Loire, incarcéré pour avoir refusé de renoncer aux fonctions sacerdotales, obtint de la municipalité la réouverture de l'église mutilée, profanée et ruinée par les Jacobins du lieu. Le culte constitutionnel y fut rétabli jusqu'au jour où le Concordat intervenu entre Pie VII et le premier consul sanctionna quelques-uns des faits accomplis. Delcher demeura curé de Brioude jusqu'à sa mort.

— Joseph-Thomas, comte d'Espinchal, a légué à la Bibliothèque de Clermont des mémoires curieux et encore inédits sur la Révolution.

(*f*) La famille Devauzelles a quitté l'Auvergne pour se fixer en Orléanais. Un de ses membres est devenu premier président de la cour impériale de cette ville ; un autre est mort récemment conseiller honoraire à la même cour.

La famille Derozières habite aujourd'hui la Lozère. Paul-Amable Derozières, avocat à Langeac en 1788 est représenté par un de ses descendants, M. de Rozières, inspecteur général des archives, sénateur.

L'office de notaire de Paulhaguet a été conservé précieusement, sauf une courte interruption, par les descendants d'Antoine Branche, jusqu'en ces dernières années, à la mort si prématurée de son arrière-petit-fils, notre excellent camarade et ami Victor Branche.

Michel Faure, avocat à la Chaise-Dieu a également laissé des descendants dont le dernier occupait le poste de président du tribunal de première instance de Valence (Drôme), avant la loi du 31 août 1883 qui a suspendu l'inamovibilité de la magistrature.

(*g*) Le rôle joué par le marquis de Lafayette dans les événements qui suivirent est assez connu pour que nous n'ayons même pas à l'indiquer ici, encore moins à l'apprécier. L'immense popularité du général devait connaître quelques éclipses notamment lorsqu'il crut devoir protester courageusement contre les émeutes du 20 juin et du 10 août 1792. Son opposition à la Restauration, qui lui rendit un peu du prestige de 1789 lui attira cette énergique et juste réplique du garde des sceaux de Serre, à la séance du 27 mai 1820 :

« L'honorable membre s'est mis à la tête des hommes qui ont attaqué et renversé l'ancienne monarchie. Je suis convaincu (on sait que je ne le dirai pas

Digitized by Google

si je ne le pensais) que des sentiments exaltés, mais généreux l'ont déterminé; mais il devait être assez juste lui-même pour ne pas s'étonner que des hommes, attachés par le devoir et l'honneur à cette monarchie, l'aient défendue avant de la laisser succomber. — Il devrait être assez juste pour ne pas imputer aux victimes de ces temps tous les maux d'une Révolution qui a si cruellement pesé sur elles. Ces temps n'auraient-ils pas laissé à l'honorable membre de douloureuses expériences et d'utiles souvenirs ? Il a dû éprouver plus d'une fois, il a dû sentir, la mort dans l'âme et la rougeur sur le front, qu'après avoir ébranlé les masses populaires, non-seulement on ne peut pas toujours les arrêter quand elles courent au crime, mais que l'on est souvent forcé de les suivre et presque de les conduire. »

Et M. de Serre ajoutait :

« Si des *insensés* au dehors, séduits, excités par ces paroles criminellement imprudentes, se portent *à la sédition*, je le demande encore, sur la tête de qui devrait retomber le sang versé par le glaive de la révolte, ou le glaive de la loi ?... » (*Le comte de Serre*, par Ch. de Lacombe, *Correspondant* du 25 août 1879.)

On était à la veille de ces conspirations militaires de 1821, où quelques jeunes gens d'Auvergne « *séduits, excités par ces paroles criminellement imprudentes* » se compromettaient sottement pendant que ceux qui les avaient excités de la sorte restaient prudemment à l'écart.

Cf. *Vie de Mme de Lafayette*, par sa fille, Mme de Lasteyrie (Paris, Techener, 1868). — *Le château de Chavaniac-Lafayette*, par Henri Mosnier (Le Puy, Marchessou fils, 1883).

(*h*) Le choix des chefs-lieux peut nous paraître singulier aujourd'hui, du moins celui du troisième. Lamothe qui s'appelait Lamothe-Barentin, après avoir longtemps porté le nom de Lamothe-Canillac devait cet honneur bien éphémère à son seigneur le vicomte de Montchal.

Langeac était alors le siége d'une prévôté royale. La terre et la seigneurie de cette ville, vacante après la mort du dernier des La Rochefoucault, venaient d'être achetées par le marquis de Lafayette, lequel désirait, paraît-il, obtenir du roi son érection en duché-pairie. Les circonstances de cette acquisition ont fait l'objet d'un bien intéressant récit publié en 1872, dans les *Tablettes historiques du Velay*, sous ce titre : *La belle Journée*.

Massiac appartient depuis 1790 à l'arrondissement de Saint-Flour, département du Cantal.

Allègre fait partie de celui du Puy.

Le chemin de fer de Brioude au Puy passe aux pieds de la colline où se dressent les ruines de son ancien château dont il subsiste seulement quelques pans de murs, qui vus de loin rappellent les anciennes fourches patibulaires. D'où le nom de *potences* qui leur est donné par les habitants du pays.

Allègre est dominé par le cratère de Bars, décrit par George Sand, dans *Jean de la Roche*.

Digitized by Google

(f) Les 141 collectes de l'élection de Brioude étaient réparties comme suit entre les cinq cantons :

MASSIAC :

1, Blesle; 2, N.-D.-de-Laurie; 3, Saint-Etienne-sur-Blesle; 4, Autrac; 5, Bousselargues; 6, Leyvaux; 7, Laffaud; 8, Mollède; 9, quartier de la Bastide, Le Besseyre et Lazaigues; 10, Auriac; 11, quartier de Chavagnac; 12, quartier de Ferres; 13, Molompize; 14, Saint-Victor-près-Massiac; 15, La Chapelle-d'Alagnon; 16, Massiac; 17, Saint-Etienne-sur-Massiac; 18, Bonnat; 19, Grenier et Montgon; 20, Saint-Mary-le-Plain; 21, Charmensac; 22, La Chapelle-Laurent; 23, Lorlanges; 24, Lubillat; 25, Espalem; 26, Mercœur; 27, Saint-Beauzire.

BRIOUDE :

28, Brioude; 29, Saint-Laurent; 30, Vieille-Brioude; 31, quartier de Vedrines; 32, Saint-Just-près-Brioude; 33, Paulhac; 34, Beaumont; 35, Saint-Ilpize; 36, Ally; 37, La Chomette; 38, Salzuit; 39, Le Chastel; 40, Reghade; 41, Lavoute; 42, Saint-Cirgues; 43, Blassac; 44, Saint-Austremoine; 45, Cronce; 46, Chilhac; 47, Aubazat; 48, Saint-Privat-du-Dragon; 49, Paulhaguet; 50, Saint-Etienne-près-Allègre; 51, Couteuge; 52, Flaghac; 53, Mazeyrat-Labrequeuille; 54, Cerzat; 55, Ceyroux.

LAMOTHE-BARENTIN :

56, Cougeat; 57, Lamothe; 58, La Rochette; 59, Pressat, Vedrines et Chaniat; 60, Agnat; 61, Javaugues; 62, Saint-Didier; 63, Labrousse; 64, Fontanes; 65, Lavaudieu; 67, Lugeac; 68, Bourg-l'Oncle-Saint-Pierre; 69, Laroche; 70, Saint-Giron; 71, Vals-le-Chastel; 72, Frugières-le-Pin; 73, Domeyrat; 74, Chassaigne; 75, Sensac; 76, Saint-Prejet; 77, La Chaise-Dieu; 78, Collat; 79, Conangles; 80, Berbezit; 81, Montclard.

LANGEAC :

82, Saint-Georges-d'Aurac; 83, Jax; 84, Langeac (ville); 84, Langeac (plat pays); 85, Mazeyrat; 86, Peyrusse; 87, Saint-Eble; 88, Vissac; 89, Auteyrat; 90, Siaugues; 91, Rilhac; 92, Pinols; 93, Croux; 94, Arlet; 95, Nozeyrolles; 96, Ferussac; 97, Desges; 98, Chazelles; 99, Pébrac; 100, mandement de Digons; 101, Taillat; 102, Chanteuge-le-Bourg; 103, Chanteuge-la-Paroisse; 104, Saint-Arcons; 105, Saint-Julien-des-Chazes; 107, Charraix; 108, Prades; 109, Saint-Berain; 110, Saint-Julien-de-Fix; 111, Saint-Geneix-de-Fix.

ALLÈGRE :

112, Chomelix (le bourg); 113, Chomelix (les Villages); 114, Saint-Just-près-Chomelix; 115, Félines; 116, Beaune; 117, Sembadel; 118, Saint-Lagier; 119, La Chapelle-Bertin; 120, Saint-Pal-de-Murs; 121, Le Vernet; 122, quartier de Saint-Privat-près-le-Velay; 120, quartier de Céaux; 124, quartier de Varennes; 125, quartier de la Ribeyre; 126, mandement de Fayt; 127, mandement de Thiolent; 128, Allègre (ville); 129, Allègre (la foraine d');

Digitized by Google

130, Monlet; 131, Céaux d'Allègre; 132, Varennes; 133, Jozat; 134, Vazeilles; 135, Saint-Paulien; 136, Saint-Geneix-près-Saint-Paulien; 137, Mandement de Cosnat; 138, Nay; 139, mandement de Coubladour; 140, mandement de Grenier et Boissière; 141, mandement de Freyssinet.

(*j*) Saint-Pons ou Saint-Poncy était une seigneurie située sur la limite de la haute et basse Auvergne. La famille du marquis de Saint-Poncy s'est fixée à Blesle. Son petit-fils, le comte Léo de Saint-Poncy, ancien préfet de la Haute-Loire a écrit entre autres ouvrages une *Notice sur la ville de Blesle* et une *Histoire de Marguerite de Valois, reine de France et de Navarre.*

(*k*) *Etienne-Jean* Faurie a été le dernier prieur de cette abbaye de la congrégation [illegible]ce, dont M. Ollier, le fondateur de Saint-Sulpice a préservé le nom de [illegible] (Cf. *Vie de M. Ollier*, par M. de Lentages.) Echappé à la tourmente révolutionnaire, Faurie, déguisé en ouvrier tisserand, fut nommé lors du Concordat, curé de Pibrac, où il est mort aimé et respecté de tous à l'âge de 86 ans, en 1819.

(*l*) Castaigne (*Dom Philippe-Michel*), né à Bassac en Saintonge, le 9 octobre 1787, entra dans la congrégation des religieux bénédictins de Saint-Maur, et fut successivement prieur de Saint-Jouin-du-Maires (en Poitou), de Brantôme (en Périgord) et de la Chaise-Dieu (en Auvergne). Il y était prieur en 1783 lorsqu'il reçut dans ses appartements le cardinal prince de Rohan exilé en cette abbaye à la suite de l'affaire du *Collier*. En 1788 il devint prieur à Saint-Etienne-de-Bassac. Il fut nommé professeur de rhétorique à Saint-Jean-d'Angely le 23 janvier 1810.

(*Famille Castaigne, notes historiques et généalogiques*, par Eusèbe Castaigne, bibliothécaire d'Angoulême : Angoulême-Nadaud 1866). Brochure tirée à cinquante exemplaires non mis dans le commerce.

(*m*) *Louis-Philibert de Cheminade, comte de Lormet*, seigneur de Courbières, né en 1725 (25 novembre), successivement enseigne au régiment d'Orléans (infanterie), le 3 mai 1740, lieutenant en 1742, capitaine en 1747, chevalier de Saint-Louis en 1757, major en 1764, lieutenant-colonel en 1768, retraité comme brigadier des armées en 1780, après une belle carrière militaire (campagnes de la guerre de Sept ans, deux blessures), mourut au château de Courbières, le 6 décembre 1804, après avoir été incarcéré à Brioude pendant la Terreur. En 1790 il avait comme commissaire du Roi présidé à l'organisation du département de la Haute-Loire. (Cf. *Variétés historiques et biographiques*, par Paul Le Blanc; Le Puy, Marchessou fils, 1885, pages 48 et 49).

(*n*) Chapus *Antoine*, né le 7 février 1752, avocat à Massiac, avait épousé Mlle Jeanne-Françoise Biron, fille d'un bourgeois de cette ville.

(*o*) *Pierre-Joseph* Gueyffier de Longpré, possédait les terres de la Chomette et de Lespinasse, près Saint-Beauzire. Les Gueyffier avaient succédé aux Arnaud dont un cadet avait été reçu chevalier de Malte, à la fin du XVIIe siècle.

Digitized by Google

Les preuves de noblesse de Joseph Arnaud à cette occasion sont aux archives départementales du Rhône (*fond des chevaliers de Malte*). — Le dernier descendant mâle de P.-J. Gueyffier de Longpré a été Hippolyte Gueyffier de Lespinasse, son petit-fils, garde d'honneur en 1813, chevalier de la Légion d'honneur, mort en 1864, au château de la Chomette.

La descendance féminine est encore assez nombreuse en Auvergne et en Lyonnais.

En ce qui concerne Pierre-Ignace Martinon de Saint-Ferréol, nous ne pouvons que renvoyer le lecteur aux *Notices historiques sur la ville de Brioude*, publiées par son petit-fils M. A. Saint-Ferréol, député de la Haute-Loire. (Brioude, Chouvet, 1879.)

Jean-Antoine Rochette, avocat à Brioude, né le 16 juillet 1750, mort le 17 octobre 1833, avait épousé Jeanne Gaultier de Biauzat, nièce de l'auteur des *Doléances*.

(*p*) Le comte de Molen de la Vernède possédait aux environs de Brioude, le château et la seigneurie du Mas, paroisse de Saint-Just.

Saint-Ilpize où M. Joseph Fournier de Latouraille exerçait les fonctions de notaire, était alors le centre important de la *Ribeyre*, qui a formé de nos jours le canton de Lavoute-Chilhac.

Une ordonnance royale du 30 décembre 1884 a créé en face, sur l'autre rive de l'Allier, la commune de Villeneuve-d'Allier.

Saint-Ilpize a conservé de son ancienne splendeur le titre curial; sa situation pittoresque en font un des buts d'excursion des environs de Brioude. Son vieux château délabré domine la vallée. Il avait subi bien des sièges notamment au XIVe siècle lors de la guerre de la *Marche*.

MAURICE CHANSON.

(A suivre.)

Digitized by Google

CHANSONS POLITIQUES ET SATIRIQUES

EN AUVERGNE

PENDANT LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

On n'a peut-être jamais autant chanté qu'à l'époque de la Révolution. On chantait dans les rues, dans les salons. On chantait dans les clubs. On chantait dans les fêtes. On chantait sur les théâtres. On chantait aux armées.

C'est par centaines que l'on compte les chants composés durant cette période, les ariettes, les romances, les pots-pourris, les complaintes, les hymnes, les odes, les cantates, etc. ; chants civiques et moraux ; chants nationaux ; chansons politiques, patriotiques, républicaines, royalistes, révolutionnaires et contre-révolutionnaires ; chansons populaires, chansons burlesques, érotiques, satiriques, philosophiques. On trouve des chansons dans les journaux, dans les pièces de théâtre, dans les brochures, dans les almanachs, sans parler des recueils spéciaux, des chansonniers, des anthologies, des choix d'hymnes et couplets (1).

C'est à Paris principalement que la plupart de ces chansons virent le jour et prirent leur essor. Cependant les provinces suivirent l'exemple. On chanta dans le Nord et dans le Midi. On chanta également en Auvergne. Toutefois il y avait beaucoup moins de chanteurs de rues et de débitants de chansons qu'à Paris. Les chansons se

(1) On trouve une mention sommaire des chansons imprimées sous la Révolution, dans les nos 1218 à 1226 du Catalogue de la collection Labédoyère, collection qui fait aujourd'hui partie de la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

répandaient par la transmission orale ou par des copies manuscrites, et se gravaient dans les mémoires sans qu'il fût besoin d'imprimés.

Celles qui avaient recours à l'impression pour être vulgarisées, c'étaient d'habitude des chansons graves, sérieuses, empesées, prétentieuses, des chansons pour solennités, rimées par des versificateurs indigènes qui s'empressaient de faire montre de leur dévouement aux idées nouvelles. Celles-là ne laissaient guère de traces dans le peuple. Elles jouissaient en revanche de la faveur administrative. Les autorités municipales et départementales en encourageaient l'exhibition dans les cérémonies officielles.

Chaque fête était accompagnée de chants et d'hymnes composés *ad hoc*. A la fête commémorative célébrée à Clermont le 10 août 1793, il ne fut pas chanté moins de six hymnes, sans compter la *Marseillaise* (1).

Parfois même les représentants du peuple, les conventionnels en mission donnaient l'exemple et le signal. Le 30 brumaire an II (20 novembre 1793), à une séance de la Société populaire de Clermont, après le chant d'un hymne *sur la défaite des rebelles de Ville-Affranchie*, Couthon entonna une chanson *sur le fol hommage rendu aux saints*, et son collègue Maignet chanta à son tour *Les heureux liens du mariage* (2).

(1) *Le Puy-de-Dôme en* 1793 *et le proconsulat de Couthon*, par F. Mège, p. 493 et suivantes.

(2) *Le Puy-de-Dôme en* 1793, etc., p. 294. — Quelquefois le représentant lui-même était mis en scène par le chansonnier. Ainsi Couthon fut chanté plusieurs fois, notamment dans ces couplets :

Sous le joug du fédéralisme
On espérait nous asservir ;
Mais votre énergique civisme
Citoyens, sut s'en affranchir.
Unité,
Liberté,
De vos cœurs voilà le mobile.
On a pu quelque temps ralentir, enchaîner
[votre ardeur.
Couthon paraît dans cette ville,
Et vous volez au champ d'honneur.

Contre vos épouses chéries,
Exemple des autres cités,
Déjà les muscadins impies
Préparaient mille cruautés.
Ces brigands
Dans nos champs
Ne croyaient pas rencontrer un seul homme.
Ils voulaient,
Ils comptaient
Tout piller, dévaster, embraser.
Couthon parle et le Puy de Dôme
S'ébranle pour les écraser.

Digitized by Google

Dans les années qui suivirent le 9 thermidor, le Gouvernement lui-même provoqua des chansons. En l'an VI, 10 fructidor (27 août 1798), le ministre François de Neufchâteau, voulant réveiller l'enthousiasme national un peu assoupi sans doute, fit appel aux poètes et leur demanda des strophes susceptibles d'être chantées dans les fêtes nationales (1).

Toutes ces poésies, hymnes, strophes ou odes ne sont que de pâles imitations, des pastiches de nos principaux chants nationaux. Presque toujours cela sonne creux, malgré les allures pompeuses de la versification. C'est, si l'on peut appeler cela de la poésie, c'est de la poésie de commande, déclamatoire, sans vie, sans originalité, sans inspiration.

Ce qui nous touche et nous intéresse davantage que ces chants apprêtés, ce sont les chansons populaires, les chansons spontanées pourrait-on dire, nées d'un incident, d'une circonstance ayant frappé l'esprit ou remué les passions de la foule, ou même d'une catégorie de personnes ; ce sont celles où l'on trouve des impressions vraiment ressenties et éprouvées. Ce sont les chansons politiques qui, mieux que les journaux, perpétuent le souvenir des faits et des événements, et gardent la trace de la manière dont l'opinion publique les a accueillis. Ce sont les chansons satiriques, chansons de médisance sur les travers de l'humanité ou les inégalités sociales ; chansons de fronde et d'opposition au nom de la justice et de l'équité méconnues, chansons de protestation contre toute espèce de tyrannie ou d'oppression, sorte de revan-

(1) *Les Fêtes nationales sous la Révolution dans le département du Puy-de-Dôme,* par Albert Maire. Clermont, 1886 ; in-8°. — Parmi les rimeurs auvergnats de l'époque révolutionnaire, fournisseurs ordinaires pour fêtes officielles, nous citerons les citoyens : Nourry, Arnaud, Rozier, Boutarel, Dulac, Reymond, Rabany-Beauregard, etc.

Digitized by Google

che du faible vis-à-vis du fort, du vaincu contre le dominateur.

Ces œuvres-là émanent quelquefois d'un vrai poète dont le cœur a battu à l'unisson de celui du peuple. Le plus souvent, ce sont des œuvres qui n'ont rien de littéraire. Les vers n'en sont pas coupés ou alignés bien régulièrement; la mesure et la rime y laissent beaucoup à désirer; mais elles ont du mouvement, de la verve; la vie y circule. On y sent de l'émotion, et si leurs auteurs, souvent ignorés, ne pratiquent pas toutes les règles de la prosodie, ils savent reproduire les sentiments qui ont cours, les joies et les douleurs du peuple aussi bien que ses mécontentements et ses appréciations malicieuses.

En Auvergne, comme dans les autres parties de la France, on a répété les chansons politiques et satiriques devenues populaires ailleurs. Ainsi, les chansons des troubadours, celles sur les croisades, les chansons se rapportant aux prouesses de Jeanne d'Arc et à la lutte contre les Anglais, la fameuse chanson de La Palice sur la bataille de Pavie, les complaintes pour ou contre la Ligue, pour ne citer que les principales, eurent dans cette province autant de succès que dans les autres.

Mais l'Auvergne a eu aussi sa floraison propre. Elle a vu mettre en couplets patois ou français plus d'un événement, plus d'un personnage du pays. Elle a entendu des chansons du cru composées par des poètes locaux.

Malheureusement la plupart de ces chansons se sont perdues. Celles, peu nombreuses, qui sont arrivées jusqu'à nous sont souvent incomplètes.

Ce sont quelques noëls qui, sous l'apparence de cantiques ou chants religieux, contiennent nombre de réflexions profanes, de doléances sur la misère du peuple ou d'allusions plus ou moins transparentes à la conduite et aux entreprises vexatoires des classes privilégiées :

Digitized by Google

Nau n'aven or ni argen
Ni guère mouneda
Dont ont aquelas gen
Que portont la sede.
Y ne naus ont re laissa
Ma un argo petassa.

Nau aven mile soucy
Que nau font bataille
Et tant d'autreis negoci
Lau ces et la taille
Jamais nu n'en veiron la fi
Si de Noé le petit fi
Ne nau y ajude (1).

C'est une autre chanson patoise, œuvre de protestants auvergnats, dont un couplet a été retrouvé et publié par M. Imberdis dans son *Histoire des guerres religieuses en Auvergne :*

Disa mé, grand nigaud,
Chirias tu tant foutraud
Que de v'ou poudi creire
Que le Meistre de tout
Chage diens un croustou ?
L'y auria be ty por reïre (2).

Ce sont encore les chansons inspirées par la rivalité séculaire des villes de Riom et de Clermont (3). Fléchier, dans ses *Mémoires sur les Grands-Jours d'Auvergne,* en rapporte deux où les habitants de Riom sont persiflés à propos des vains efforts qu'ils ont faits pour obtenir la

(1) Nous n'avons or ni argent, — ni guère de monnaie, — comme en ont les gens — qui portent la soie. — Ils ne nous ont rien laissé, — que des guenilles rapetassées. Nous avons mille soucis — qui nous font la guerre, — et tant d'autres affaires, — les cens et la taille. — Jamais nous n'en verrons la fin, — si de Noël le petit enfant — ne nous vient en aide.

(2) Dis-moi, grand nigaud, — serais-tu si naïf — que de pouvoir croire — que le Maître de toute chose — soit dans un croûton de pain ? — Il y aurait bien là pour rire.

(3) Sur la rivalité de Clermont et de Riom, voir *Formation et Organisation du département du Puy-de-Dôme*, par F. Mège. Paris, Aubry, 1874 ; 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

tenue des Grands-Jours, et à l'occasion de la réception faite par eux aux membres de la Cour des Grands-Jours lors de leur passage dans leur ville, en septembre 1665. Le premier échevin de Riom, haranguant ces magistrats qui avaient fait halte avant d'arriver à Clermont, termine son discours par cette réflexion malicieuse « qu'il était » juste que les Grands-Jours se tinssent à Clermont, » parce que, venant pour faire justice, ils y trouveraient » beaucoup de matière, et que c'était un coup de prudence » du roi d'appliquer les remèdes où les maux étaient les » plus pressants. »

En réponse à cette malice, les Clermontois firent circuler plusieurs chansons. L'une, en six couplets, sur l'air : *Usez mieux, ô beauté*, etc., commençait ainsi :

Enfin, après tant de peine,
Les Grands Jours que nous avons
Rendent votre attente vaine
Et vous montrent les talons.

L'autre, plus badine, avait un assez grand nombre de couplets, dont Fléchier rapporte seulement les suivants :

Les Grands Jours vous ont quittés,
O la triste aventure !
Ils ne vous ont visités
Que pour vous voir dépités ;
J'en jure.

Vous n'avez rien oublié
Pour arrêter leur course ;
Vos députés ont crié,
Et vous avez déplié
La bourse.

Après deux ou trois repas,
Ils ont quitté la place ;
Toutefois n'en pleurez pas,
Car vous savez qu'ici-bas
Tout passe.

Votre consul se vantait,
Après beaucoup d'injures,
Qu'il en était satisfait.
Ainsi le renard faisait
Des mûres (1).

Citons aussi, dans le même ordre d'idées, une chanson que vit naître l'année 1788.

(1) *Mémoires de Fléchier sur les Grands-Jours d'Auvergne en* 1665. Edition publiée par M. Chérnel. Paris, Hachette, 1862 ; in-18. — Dans ses curieux Mémoires Fléchier rapporte encore des couplets d'une autre chanson que l'on colportait à Riom à l'époque des Grands-Jours. Mais, comme cette chanson n'a trait qu'à des incidents privés et qu'elle est d'ailleurs qualifiée de *messéante* par Fléchier, nous ne la reproduisons pas.

Digitized by Google

On sait que le ministre Loménie de Brienne, voulant réduire l'opposition que rencontraient dans le Parlement ses projets de réforme, n'avait trouvé rien de mieux que de supprimer les parlements. Le 8 mai 1788, il obtint du roi un édit remplaçant ces antiques juridictions par quarante-sept *grands bailliages*, sortes de cours supérieures composées de deux chambres qui devaient décider sans appel les causes jugées par les présidiaux ordinaires. En vertu de cet édit, la ville de Riom devenait le siège d'un des seize grands bailliages entre lesquels se répartissait le ressort du Parlement de Paris.

La nouvelle de cette institution fut, comme bien on pense, accueillie à Riom avec des transports de joie. C'était la prédominance, c'était la suprématie tant souhaitées qui arrivaient enfin. En revanche, les Clermontois firent grise mine.

Mais bientôt la scène changea. Au bout de quelques mois, Brienne tomba, entraînant dans sa chute les grands bailliages, qui avaient à peine eu le temps d'entrer en fonctions. On devine le contentement des Clermontois, qui s'étaient vus à la veille d'assister à la déchéance de leur ville. Leur joie fut d'autant plus grande qu'ils avaient eu plus à souffrir de la morgue de leurs voisins, et que ceux-ci se montraient plus honteux et plus déconfits de leur mésaventure. Des chansons circulèrent où les victorieux de la veille étaient criblés d'épigrammes.

La collection de M. François Boyer (de Volvic) contient une de ces chansons, dont voici le texte inédit :

L'Agonie du Grand-Bailliage de Riom, en Auvergne.

Air : Les Pendus.

1

Or, écoutez, petits et grands,
Le plus fâcheux des accidents.
C'en est fait, notre grand bailliage
Est expirant. C'est grand dommage.
Il eût brillé, n'en doutons pas.
Mais rien n'est durable ici-bas.

2

Ah! trop généreux Riomois,
Faut-il qu'en moins de quatre mois
On vous enlève un avantage
Pour lequel votre grand courage
Sacrifia de si bon cœur
Lumières, conscience, honneur!

Digitized by Google

3

O jour de délire et d'erreur
Où Chazerat, cet enjôleur,
Pour servir un projet inique,
Avec son vin et sa musique (1),
Vous fit des cinq fameux édits
Serviteurs humbles et soumis !

4

Ah ! sans ce maudit suborneur,
Vous n'auriez pas le crève-cœur
De pleurer, quand toute la France
Se livre à la réjouissance
De voir, avec ses parlements,
Revivre l'ordre et le bon temps.

5

Bientôt, le ciel en soit loué,
Viendra le tour de ce roué.
Necker, instruit de sa perfidie,
Bientôt vengera la patrie
Des mensonges, des noirs complots
De ce fourbe et de ses suppôts.

6

Quiconque à Riom se rendra,
Du plus loin qu'il l'apercevra,
De larmes baignant son visage,
Dira : Là fut le grand bailliage !
Après une telle splendeur,
N'être plus rien ! ah ! quel malheur !

7

Clermont n'égalera jamais
De Riom les brillants succès.
Quatre mois, au nom de son prince,
Il posséda de la province
Les grands baillifs, les grands jugeurs,
Et, peu s'en fallut, nos seigneurs.

8

Cruelle Révolution !
Si du moins quelque pension....
Mais, avoir trahi sa patrie,
Ne conserver que l'infamie,
En proie au mépris, au remords,
Fut-il jamais plus triste sort ?

9

Or, prions le Tout-Puissant,
D'un cœur tendre et compatissant,
Que nos chers voisins il console.
Chacun d'eux, dit-on, se désole
De voir, après tant de travaux,
Triompher d'odieux rivaux.

10

Epitaphe du Grand Bailliage de Riom.

Sous ce modeste monument
Repose le premier enfant
De défunt pouvoir arbitraire.
Il fut digne de ce cher père.
Il fut quatre mois allaité
Aux dépens de la liberté.
Requiescat in pace (2) !

(1) D'après le *Journal manuscrit de l'avocat Tiolier*, conservé à la Bibliothèque de Clermont, M. de Chazerat, intendant d'Auvergne, entretenait à ses gages six musiciens, vêtus d'habits rouges avec boutonnières d'or. C'est le jeudi 15 mai 1788 qu'il se rendit à Riom pour porter l'édit du Grand-Bailliage. Il était accompagné de ses secrétaires, de ses musiciens et de toute sa maison. — Charles-Antoine-Claude de Chazerat avait d'abord été premier président de la Cour des Aides de Clermont. En 1773, il succéda à M. de Montyon dans les fonctions d'intendant d'Auvergne. Il est mort le 7 septembre 1824.

(2) A la suite de la chanson se trouve ce quatrain :

Vers pour être mis au bas du portrait de M. de Chazerat.

D'un ministre avili suppôt à mépriser,
De ton faste insolent la province indignée
A droit de te haïr et de te reprocher
De la trahir, après l'avoir pillée.

Digitized by Google

La rivalité des villes de Riom et Clermont fut tout aussi ardente pendant la Révolution que dans les années qui précédèrent; mais les chansons qu'elle fit naître ne nous sont pas parvenues.

D'autres sujets, d'autres motifs de complainte surgirent, qui vinrent provoquer la verve des chansonniers.

On sait quels bouleversements s'accomplirent pendant la période révolutionnaire. On sait que parmi les citoyens, certains furent persécutés et molestés dans leurs biens, dans leurs intérêts, dans leurs croyances et jusque dans leurs personnes; tandis que certains autres, relevés d'une trop longue sujétion et se fiant aux promesses si nouvelles de liberté et d'égalité, entrevoyaient pour leurs enfants une existence plus heureuse que celle qu'ils avaient menée eux-mêmes.

Les espérances des uns, les mécontentements des autres s'exhalèrent plus d'une fois en chansons que l'on se répétait de bouche en bouche et qu'on faisait circuler plus ou moins discrètement.

Les paysans chantèrent l'abaissement de la noblesse et l'abolition de ces droits féodaux qui avaient tant pesé sur eux et sur leur famille :

Ai fondut toutes lous seignous,
Toutes lous vicomtes,
Toutes lous barous ! (1).

Des partisans de la royauté et de la contre-révolution célébrèrent le courage et l'énergie d'un compatriote en qui ils espéraient trouver un soutien et un vengeur, le marquis de Bouillé. C'était à propos de la répression, par ce général, d'une grave insurrection militaire qui avait éclaté à Nancy, au mois d'août 1790. On chanta ses louanges, mais en quel style!

(1) Ce refrain, qui est tout ce que l'on sait de cette chanson patoise, nous a été conservé par Alexis Monteil, *Histoire des Français de divers états*, tome v, décade x.

Digitized by Google

.....
.....
.....
.....
Qui se peut défendre
Vis-à-vis Bouillé ?
A lui faut se rendre,
C'est un dérouillé *(sic)*.

—

Ah ! dam, c'est qu'en guerre
Il va d'un grand train
Comme si le tonnerre
Partait de sa main.
Mais il n'est diable
Que pour l'ennemi,
Et du misérable
Il devient l'ami.

—

Contre une disette
Précautionneux
La ville inquiète
Le vit généreux.
C'était manigance
Pour le dégoûter
Mais sa pourvoyance
Fit tout avorter.

Quand la populace
Faisait bacchanal,
Il montrait sa face
Et son cœur loyal.
Aussi fut-il maître.
Et ceux des complots
Le voyant paraître
Etaient tous sots.

—

Sur de vils rebelles
Répandant l'effroi,
Suivi de fidèles
S'il soutient la loi,
Il souffrit dans l'âme
Pour leur annoncer
Dont le sang infâme
Doit être versé (?)

—

Pour n'en pas répandre
Il chercha le biais.
Qui ne sut l'entendre
N'est pas un Français.
Queu douleur amère
Il eut à Nancy
Quand il fallut faire
Venir à mercy (1).

Les prêtres et les fidèles dont la loi sur la constitution civile du clergé avait alarmé les consciences ou blessé les convictions, se vengèrent par des chansons, et ils témoignèrent par des couplets ironiques et satiriques le mépris que leur inspiraient les ecclésiastiques qui avaient cru pouvoir prêter le serment exigé par l'Assemblée nationale. Furent visés plus particulièrement les évêques nouvellement intronisés en violation des lois canoniques et des brefs du pape.

On trouve bon nombre de ces couplets dans les jour-

(1) Une copie informe de cette chanson se trouve aux *Archives départementales, Fonds du district de Billom. Liasse Comité révolutionnaire.* Nous lui avons emprunté les principaux couplets. — Mais est-elle bien d'origine auvergnate ?

Digitized by Google

naux et les almanachs royalistes de l'époque, dans les *Actes des Apôtres*, dans le *Journal général de la Cour et de la Ville, etc.* Beaucoup sont spirituels; mais la plupart d'une violence imméritée, comme ceux-ci intitulés *Criée de foire :*

Veut-on des mitres acheter?
Au diable il faut se présenter.
.....
Le prix n'en est pas alarmant;
On les a pour un faux serment,
En lui livrant son âme,
Oh bien!
Et son honneur au blâme,
Vous m'entendez bien!
.....
Il ne faut qu'abjurer son roi,
Jésus-Christ, l'Eglise et sa foi
Avec un peu de zèle,
Oh bien!
Pour la charte nouvelle,
Vous m'entendez bien!
.....
Dans peu, plus d'un de nos Judas
Ira se pendre, et dans ce cas,
Consolez-vous, de grâce,
Oh bien!
On vous promet la place,
Vous m'entendez bien!
Etc., etc.

Ou comme celui-ci qui parut lors de la nomination de Gobel au siège épiscopal de Paris :

Faute d'évêques canoniques,
Ces lâches intrus schismatiques
S'entredonnent l'épiscopat :
Asinus asinum fricat!

En province, ces satires, œuvres de journalistes et de lettrés, étaient à peu près inconnues. Mais les évêques et les prêtres jureurs n'y furent pas plus ménagés qu'à Paris. En Auvergne, on fredonna plus d'une fois, sous le manteau de la cheminée, des chansons hostiles au clergé constitutionnel. Ces chansons, composées peut-être dans les maisons de réclusion, circulaient en copies manuscrites et se chantaient dans les réunions intimes. Nous en reproduisons quatre qui ont été trouvées dans les archives du département du Puy-de-Dôme ou dans celles de la ville de Clermont. Elles ne brillent ni par l'invention, ni par le style, ni par la versification; mais elles peuvent servir à

Digitized by Google

constater comment avaient été accueillis les empiètements de l'Assemblée constituante sur le terrain de la religion.

I.

Panégyrique des Intrus (1).

Sur l'air du JUIF-ERRANT.

1

N'êtes-vous point cet homme
De qui l'on parle tant,
Que l'Evangile nomme
Un gros loup ravissant?
Oui, c'est moi, mes enfants,
Qui suis l'intrus jurant.

2

On rejette ma messe,
On ment sans sacrement,
Aucun ne se confesse ;
Je suis un prédicant.
Je m'en ris, mes enfants,
J'aurai dix-huit cents francs.

3

Que la paroisse agisse
Tout comme il lui plaira,
Que l'on vienne à confesse
Ou qu'on n'y vienne pas :
Je m'en ris, etc.

4

Et zi! et zon! et zeste!
Buvons, mes bons amis
Je me moque du reste.
Au diable les brebis !
Je m'en ris, etc.

5

Faut-il que je le jure ?
Donnez-moi de l'argent ;
Ma foi, je vous l'assure,
Je jure sur-le-champ.
En jurant, mes enfants,
Je gagne de l'argent !

6

La France est schismatique
Et j'en serai l'auteur ;
Je suis un hérétique,
Un insigne voleur.
Je m'en ris, mes enfants,
J'aurai dix-huit cents francs !

7

Je dis toujours ma messe
Quoiqu'excommunié.
Je n'ai point de tristesse
Quand j'ai bien déjeuné.
Je m'en ris, etc.

8

Je me moque de Rome
Et de Bonal aussi (2).
Permettez que je dorme
Et boive sans souci.
Je m'en ris, etc.

(1) *Archives départementales, fonds du district d'Issoire.* — Cette chanson se trouvait parmi les papiers saisis chez deux religieuses que le Conseil général de la commune de Champeix fit arrêter le 14 fructidor an II, comme coupables d'avoir rétracté leur serment. — Nous l'avons publiée déjà dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, année 1876, page 478.

(2) M. de Bonal, évêque de Clermont et député à l'Assemblée nationale, s'était signalé en toute occasion comme un ardent défenseur de la religion et des droits du clergé. — Déchu de son évêché comme ayant refusé le serment, il avait été remplacé par l'oratorien Jean-François Périer, supérieur de l'École militaire d'Effiat.

Digitized by Google

9

Toujours l'ancienne Eglise
A cru sept sacrements;
Notre nouvelle Eglise
N'en croira pas autant.
Je m'en ris, etc.

10

Avant le mariage,
Point de bénédiction !
Et vous rendrez hommage
A la Constitution.
Je m'en ris, etc.

11

Allez trouver le maire,
Il en sait la façon.
Voilà tout le mystère,
Plus de bénédiction.
Je m'en ris, etc.

12

L'enfer est dans mon âme,
Tout le monde me fuit;
Je vais prendre une femme
Pour calmer mon ennui.
Je m'en ris, mes enfants,
J'aurai femme et enfants.

13

Si ma femme est colère,
Je lui dirai : tout beau !
Cessez d'être sévère ;
Allez voir s'il fait beau.
Je m'en ris, mes enfants,
Je suis maître céans.

14

Je cherche une autre femme,
Cherchez un autre époux;
Vous n'êtes plus ma dame,
Je ne suis rien pour vous.
De femme, mes enfants,
J'en change à tous moments.

II.

Chanson (1).

1

Bonal est pasteur de Clermont,
Un intrus en porte le nom,
Voilà la ressemblance;
Bonal le doit à sa vertu,
L'autre aux brigues de Camus (2),
Voilà la différence.

2

Tous les deux ont leurs partisans,
Leurs disciples et leurs agents,
Voilà la ressemblance;
Bonal a les honnêtes gens,
Périer (3) les clubs et les brigands,
Voilà la différence.

(1) Cette chanson ainsi que les deux suivantes nous ont été obligeamment communiquées par M. Vimont, bibliothécaire et archiviste de la ville de Clermont.

(2) Camus, député de Paris aux Etats-Généraux, était fervent janséniste. C'est lui, dit-on, qui fut le principal auteur de la loi sur la constitution civile du clergé.

(3) Nous avons dit que Jean-François Périer, prêtre de l'Oratoire, était le successeur donné par les électeurs du Puy-de-Dôme à M. de Bonal, évêque de Clermont. Après le Concordat, il devint évêque d'Avignon. Ses mœurs et sa conduite furent constamment irréprochables.

Digitized by Google

3

Tous les deux sont crossés, mitrés,
Tous les deux ont été sacrés,
Voilà la ressemblance;
Le premier par des vrais prélats
Et l'autre par des apostats,
Voilà la différence.

4

Bonal donne des mandements,
Périer des documents,
Voilà la ressemblance;
L'un suit les pontifes romains,
Et l'autre Luther et Calvin,
Voilà la différence.

5

Tous les deux des ordres donneront,
Les fidèles confesseront,
Voilà la ressemblance;
Bonal remplira ses devoirs,
Périer fera tout sans pouvoirs,
Voilà la différence.

6

Toujours Bonal vous instruira
Et Périer vous enseignera,
Voilà la ressemblance;
L'un au ciel vous conduira
Et l'autre au diable vous mènera,
Voilà la différence.

7

Tous les deux auront des sujets,
Des vicaires et des prestolets,
Voilà la ressemblance;
Bonal règnera sur les cœurs
Et Périer sur les jureurs,
Voilà la différence.

8

Chacun aura ses ennemis,
Tous les deux auront leurs amis,
Voilà la ressemblance;
Bonal tranquille sur son sort,
Périer déchiré de remords,
Voilà la différence.

9

La postérité jugera,
Sur tous les deux décidera,
Voilà la ressemblance;
Dira que l'un trahit sa foi,
L'autre fut ferme dans sa loi,
Voilà la différence.

10

Tous les deux se disent prélats,
Ils en auront les embarras,
Voilà la ressemblance;
L'Eglise nous donna Bonal,
L'erreur nous donna son rival,
Voilà la différence.

11

Bonal défend le serment,
Périer le veut absolument,
Ah! quelle ressemblance!
Obéir au vrai pasteur
Et differ (?) à l'usurpateur,
C'est là la différence.

12

La cabale des électeurs
Va donner de nouveaux pasteurs,
Ah! quelle ressemblance!
Des gens sans talents, sans vertus,
Sans pouvoirs, et de vrais intrus;
L'affreuse différence!

13

De Bonal fidèle troupeau,
Dans les anciens et les nouveaux,
Ancienne ressemblance;
Les anciens seuls nous sauveront
Et les nouveaux nous damneront,
Ah! quelle différence!

Digitized by Google

III.

Chanson nouvelle (1).

1

Bonal est pasteur de Clermont,
Un intrus en porte le nom,
Voilà la ressemblance;
Bonal le doit à ses vertus,
Périer aux brigues de Camus,
Voilà la différence.

2

Tous deux trouvent des défenseurs,
Des apôtres et des fauteurs,
Voilà la ressemblance;
Bonal a les honnêtes gens,
Périer les clubs et les brigands,
Voilà la différence.

3

L'un et l'autre s'est fait sacrer,
L'un et l'autre s'est fait mitrer,
Voilà la ressemblance;
Le premier par de saints prélats,
Le dernier par des scélérats,
Voilà la différence.

4

Tous deux répandent des leçons,
Des mandements et des sermons,
Voilà la ressemblance;
L'un suit le Pontife romain,
L'autre est disciple de Calvin,
Voilà la différence.

5

L'un et l'autre prend des sujets
Dignes de remplir leurs projets.
Voilà la ressemblance;
Du choix Bonal s'honorera,
Périer lui-même en rougira,
Voilà la différence.

6

Bonal cherche à nous animer,
Périer travaille à nous former,
Voilà la ressemblance;
L'un montre la voie du bonheur,
L'autre ouvre celle du malheur,
Voilà la différence.

7

Un jour nos neveux sans trembler
Sur eux oseront prononcer,
Voilà la ressemblance;
Ils diront : L'un soutint la loi,
L'autre fut parjure à sa foi,
Voilà la différence.

8

Après Bonal les électeurs
Oseront nommer nos pasteurs,
Voilà la ressemblance;
L'un par son choix sauva les mœurs,
Les autres prendront des jureurs,
Voilà la différence.

9

Les bons et malheureux troupeaux
Dans les anciens et les nouveaux,
Voilà la même apparence;
Pour leurs brebis ceux-là mourront,
Ceux-ci sans pitié les tondront,
Voilà la différence.

(1) *Archives municipales.* — Cette chanson est une variante de celle qui précède.

Digitized by Google

IV.

Chanson dans le sens de la Révolution (1).

1

Grâce à nos décrets pieux,
Dimanche, ma mie,
L'évêque fait ses adieux
A la compagnie.
Plus donc de confessions,
De Pâques et de sermons.
La bonne aventure augué *(sic)*
La bonne aventure !

2

Pour prélat, leur dit Rabaut (2)
Faut un calviniste.
Camus dit d'un ton plus haut :
Faut un janséniste.
Accordons-les, on le peut.
Nos jureurs font ce qu'on veut.
La bonne aventure, etc.

3

Sous nos prélats, bonnes gens !
Suivant les conciles,
Nous jeunerions les quatre-temps,
Carême et vigiles.
Pour un prêteur de serment,
Plus de carême et d'avent.
La bonne aventure, etc.

4

Nos pères du bon vieux temps
Faisaient la sottise
De croire aux commandements
De Dieu, de l'Eglise.
Pour nous, n'y soyons plus pris,
Croyons un maire, un district.
La bonne aventure, etc.

5

Luther, au fond d'un couvent,
Sut guérir sa belle.
Avec un intrus galant,
Seront pêle-mêle :
Sous la guimpe, les yeux doux ,
Sous la mitre, un époux.
La bonne aventure, etc.

6

Tendre amour, pour nos abbés
Tu fus à la gêne.
Jadis, ils étaient flammés
Pour une fredaine.
L'intrus, plus compatissant,
N'engourdit aucun talent.
La bonne aventure, etc.

7

Les prélats et les pasteurs
Prêchaient l'Evangile.
Désormais, sous nos jureurs,
Tout sera facile,
Se sauver et plaire à Dieu
Ce ne sont plus qu'un jeu.
La bonne aventure, etc.

8

En vain, Soissons (3), de par Dieu
Leur crie : Anathème :
D'Autun (4) dit que c'est un jeu.
Il leur jure même
Que quand au ciel il ira
Tout droit il les emmènera.
La bonne aventure, etc.

(1) *Archives municipales* de Clermont-Ferrand.

(2) Rabaut-Saint-Etienne, pasteur protestant, député de Nîmes à l'Assemblée constituante.

(3) M. de Bourdeilles, évêque de Soissons, avait adressé à l'Assemblée nationale une protestation contre les nouvelles lois relatives au clergé. — Il fut remplacé, à Soissons, par l'abbé Marolles, député de Saint-Quentin.

(4) M. de Talleyrand, évêque d'Autun, qui avait prêté serment.

Digitized by Google

9

Du peuple, nos ci-devant
Semblaient fuir la vue.
Mais nos jureurs très gaiement
Parcourent les rues
A pied et tambour battant.
Vive un évêque ambulant!
La bonne aventure, etc.

10

Jadis, quand on nous prêchait,
Nous versions des larmes.
Mais, à présent, tout est fait,
Au moyen des armes;
Et le paradis là-haut,
Nous l'emporterons d'assaut.
La bonne aventure, etc.

11

Dans le régime nouveau,
Fi de la noblesse!
Il faut qu'à notre niveau
Le prélat s'abaisse.
Vive un jureur citoyen,
Patriote et plébéien!
La bonne aventure, etc.

12

Des sacrés et des sacreurs
Périer est le père.
L'Oratoire (1) des jureurs
Riche pépinière,
Nous fournit tant bien que mal
Un clergé national.
La bonne aventure, etc.

Comme contre-partie, il y eut très probablement des chansons contre les prêtres insermentés.

Depuis Rutebœuf qui, dès le XIIIe siècle, s'était moqué des moines, le clergé régulier et séculier avait été le point de mire de bien des critiques, de bien des plaisanteries plus ou moins fondées, plus ou moins risquées. En 1789, la vieille gaieté gauloise ne désarma point et l'on entendit crier dans les rues de Paris plus d'une chanson où reparaissaient contre le clergé les vieilles imputations d'autrefois. Mais en province, la situation critique des prêtres, les persécutions dont ils étaient l'objet, la mort dont ils étaient à chaque instant menacés impressionnèrent les esprits dans un autre sens, d'autant plus que la masse de la population ne comprenait guère les avantages de la constitution civile et voyait d'un très mauvais œil les changements qu'elle ordonnait.

La majorité des citoyens étant ainsi beaucoup plus favorable qu'hostile à l'ancien clergé, les chansons anti-cléri-

(1) La congrégation de l'Oratoire à laquelle appartenait l'évêque Périer, passait pour favorable aux idées nouvelles.

Digitized by Google

cales, s'il en fut composé, ne durent pas avoir grande vogue. En tout cas, nous n'en avons rencontré aucune dans nos recherches.

Mais, à défaut de chansons anti-cléricales, il y eut des couplets anti-religieux. En voici quatre qui eurent l'honneur d'être imprimés et recommandés officiellement aux habitants du département du Puy-de-Dôme. Ils précèdent de quelques jours l'arrêté du 24 brumaire an II (14 novembre 1793), par lequel le représentant Couthon, en mission dans le Puy-de-Dôme, décréta que l'Être-Suprême n'aurait désormais d'autre culte que celui de la raison et d'autre temple que le monde (1).

Litanies des Saints convertis en monnaie.

Air de l'Hymne de la Liberté.

1

Pierre, Paul, Mathieu, Mathias, Jude,
Simon et vous Barthélemi,
Voyez à quelle épreuve rude
Les Français vous mettent aujourd'hui,
En se moquant de saint Remi ;
Saint Philippe et vous frère Jacques,
Jean, de Jésus le bien-aimé,
Gros Thomas et vous cher André,
Saints d'avant comme d'après Pâques ;
Vos cris sont superflus,
Vous serez tous fondus ;
Grands saints *(bis)*,
Dans le creuset
Tombez, c'est le décret.

2

Saint Marcel, sainte Geneviève,
Saints renommés de tous pays,
Saint Roch et son chien, son élève,
Saint Jean-Baptiste et saint Denis,
Saint Jean de Latran et saint Prix
Et vous cochon de saint Antoine,
Ah ! plus vous serez gros et gras,
Plus vous produirez de ducats
Dans la fonte avec l'antimoine.
Vos cris, etc.

3

Marthe, Marie, Magdeleine,
Femmes qu'adorait le Sauveur,
Saint Hubert et vous sainte Hélène,
Saint Charlemagne, l'empereur,
Saint Louis (nom qui fait horreur),
Saint Luc, saint Gille et saint Spire,
Papes, évêques et docteurs
Consolez-vous de vos malheurs,
Curtius va vous faire en cire.
Vos cris, etc.

(1) Cet arrêté ainsi que les *Litanies des Saints* ont été déjà reproduits dans l'ouvrage intitulé : *Le Puy-de-Dôme en* 1793 *et le proconsulat de Couthon*, par Francisque Mège. Paris, Aubry, 1877.

Digitized by Google

4

Nous ne brûlerons plus de cierges
Devant l'autel de nos patrons ;
Mais quand nous trouverons des Vierges,
Oh ! comme nous les chérirons !
Oh ! comme nous les fêterons !
Nous n'aimerons que les vivantes.
Les vivantes nous aimeront,
Et nos neveux qui surviendront
Se les choisiront pour amantes.
Vos cris, etc. (1).

Est-ce là tout ce qui a été rimé et chanté par nos pères au cours de la Révolution? Sans trop se hasarder, on peut affirmer que non. Trop nombreux ont été ceux qui ont eu à souffrir de l'oppression révolutionnaire et trop prolongée a été cette oppression pour ne pas avoir soulevé des cris de protestation et fait éclore des chansons en nombre considérable. Seulement les saisies, les confiscations, les emprisonnements, les déportations ont amené la destruction ou la disparition d'une foule de papiers de toute nature; et, de ceux qui ont survécu, beaucoup n'ont pas encore été dépouillés. Mais peu à peu, à mesure que l'on fouillera les archives publiques et privées, il se rencontrera certainement dans certains dossiers des chansons inédites, des couplets ignorés. D'autres alors continueront ce que nous ne pouvions actuellement que commencer.

FRANCISQUE MÈGE.

---

(1) A la suite des couplets est imprimé un arrêté ainsi conçu :

« Les représentants du peuple, députés par la Convention nationale près l'armée des » Alpes et dans divers départements de la République, arrêtent que les couplets ci- » dessus seront imprimés au nombre de quatre mille exemplaires et envoyés, à la dili- » gence des procureurs syndics de district, à toutes les communes du département. »

» A Ambert, le 18me jour de brumaire de l'an II de la République française une et » indivisible. *Signé :* Couthon, Maignet. »

L'impression décrétée fut faite par le sieur Denis Limet, imprimeur du département, à Clermont.

Digitized by Google

LA BARONNIE DE LA TOUR-D'AUVERGNE

DEUXIÈME PARTIE

Histoire des barons de La Tour

(2e période)

CHAPITRE VIII

(Suite.)

La charte de Besse est de 1270, elle a la même date que l'Alphonsine (1), et, comme elle, elle est écrite en latin et en roman provençal. Ce roman ressemble beaucoup au patois actuel des environs de Besse. Toutefois, beaucoup de mots en sont incompréhensibles, même pour les gens du pays.

Cette charte a une autre allure que celle de Saint-Amant. On sent qu'elle répond à une situation différente. Il y avait certainement alors à Besse une communauté municipale en pleine vie et un centre d'affaires important. Il ne faut pas s'en étonner. Un manuscrit conservé aux archives de cette ville et rapporté par M. Elie Jaloustre (2) nous apprend qu'en 1204 la ville fut dotée de certaines franchises communales. — En outre l'acte d'échange de la terre de Ravel en 1233 dont nous avons déjà parlé (3)

(1) L'Alphonsine porte le nom d'Alphonse de Poitiers, duc d'Auvergne, qui en fut l'auteur.

(2) Charte de Besse ; Riom, Leboyer, 1876.

(3) Page 26 de la Monographie.

Digitized by Google

nous a fait connaître qu'à cette date il y avait à Besse des marchés et des foires d'un grand produit.

La charte que nous étudions nous révèle par ses règlements le but de ses auteurs. Ils voulaient consolider et agrandir l'état des choses. Voilà pourquoi ils s'engageaient à garantir toute sécurité aux marchands forains et même à les indemniser du préjudice que pourraient leur causer de faux monayeurs ou des changeurs malhonnêtes (1). Ils voulaient aussi augmenter la population de la ville en offrant un asile d'abord et une liberté complète ensuite aux serfs de seigneurs étrangers résidant à Besse depuis un an et un jour sans avoir été réclamés durant ce délai par leurs maîtres.

D'autres dispositions accordaient de grands avantages à tous ceux qui habitaient ou habiteraient Besse. D'abord, en cas de guerre, ils étaient couverts de leurs pertes par les seigneurs de La Tour. — Ensuite, ils n'auraient à supporter aucune contribution. — Puis ils pouvaient obtenir leur mise en liberté sous caution, s'ils étaient incarcérés sans être inculpés d'un crime. — Enfin on leur concédait dans les bois seigneuriaux des droits d'usage pour tous leurs besoins, de pâturage pour leurs troupeaux, et ils étaient autorisés à chasser en tout temps.

Mais voici une stipulation digne de remarque : elle peut, dans une certaine mesure, justifier le sentiment de A. Thierry qui pense que beaucoup de communautés s'étaient affranchies d'elles-mêmes contre le gré des seigneurs. Les habitants de Besse étaient autorisés à défendre, même à main armée, leurs immunités contre leurs seigneurs. Ils se réservaient aussi le droit d'interdire aux moines et aux chanoines d'avoir des maisons dans la ville.

On rencontre en outre dans la charte deux dispositions

(1) Comme les monnaies variaient infiniment et qu'elles étaient souvent altérées, il se faisait un grand trafic de change des espèces d'or, d'argent ou de cuivre. Ce trafic donnait lieu à de nombreuses tromperies et paralysait le commerce.

Digitized by Google

pénales contre la prostitution et l'adultère, d'où l'on peut conclure qu'elles étaient nécessaires.

Cette charte a son éloquence. Evidemment c'était plus qu'une concession seigneuriale, c'était un véritable traité entre personnes se faisant des transactions réciproques. Ces fiers bourgeois parlaient à leurs seigneurs comme les seigneurs d'Auvergne parlèrent à Alphonse de Poitiers lors de sa mise en possession de la province.

Quels étaient les profits de la charte pour les barons de La Tour? Ils étaient considérables. La charte précisait leurs droits et devenait un titre pour eux. Puis elle punissait par d'assez fortes amendes toutes les infractions. Or nous savons que les amendes étaient alors une abondante source de revenus. Ensuite elle créait des perceptions nouvelles dans les foires et marchés. — Nous avons vu que le droit de leyde était également productif. Enfin elle étendait les droits de justice. Les seigneurs de La Tour y trouvaient donc la satisfaction de leurs intérêts personnels. Mais il faut le reconnaître, ces chartes communales constituaient, sans toucher, il est vrai, à la liberté politique, de véritables progrès dans la vie sociale de la bourgeoisie.

Bernard VII était par nature généreux et bon. Son testament en renferme une preuve nouvelle. Par une disposition expresse, il faisait remise d'une année de taille à tous ses sujets (*omnibus hominibus meis*) et laissait à ses exécuteurs le soin de faire porter cette remise en entier sur une seule année ou de la répartir entre plusieurs exercices.

Il fut aussi un bon administrateur et agrandit sa baronnie de la terre de Pradel attenant à sa seigneurie de Savennes. Il voulut également légitimer par sa présence et son adhésion la transmission de propriété faite par son homme Altier ou Ithier Athayne à Gaston de Saint-Nectaire, archidiacre de Billom (1), d'une manse au vil-

(1) L'acte est de 1270.

Digitized by Google

lage de Noailhat, paroisse de Saint-Gal, et dépendant de sa terre baronniale (1).

En 1270, Bernard VII avait perdu sa femme Yolande, enterrée à la Vassin. Ses enfants étaient mineurs. Toutefois sa fille aînée, Gaillarde, était déjà mariée à un riche et grand seigneur d'Auvergne, celui de Roche-Savine. Il fit alors son testament (2) et confia la tutelle de sa seconde fille et de son fils à son frère le fameux chanoine de Clermont. Puis il désigna la maison des Frères prêcheurs de Clermont (*in domo Fratrum prædicatorum Claromontis*) pour lieu de sa sépulture et fit une obligation étroite aux exécuteurs de ses dernières volontés de le faire enterrer dans la chapelle de Sainte-Marie-Magdeleine (*Beatæ Mariæ Magdalenæ*).

Il abandonnait donc ainsi l'abbaye de la Vassin. Toutefois la partie de son testament relative à sa sépulture ne fut pas exécutée, car il mourut sur la terre étrangère et y fut inhumé. Mais la vieille sépulture familiale était condamnée. Elle fut bientôt délaissée par les autres seigneurs de La Tour qui s'éloignèrent aussi du manoir de leurs pères.

Bernard VII avait pris toutes ses précautions avant d'aller rejoindre en Afrique le roi Saint-Louis, alors engagé dans sa seconde croisade. Son père avait fait partie de la première ; il voulut suivre son exemple. Il était depuis peu de temps au siège de Tunis, lorsqu'il fut saisi *par ce flou de ventre* dont parle Joinville et emporté par la maladie dix jours avant la mort du saint roi.

Ainsi donc, au XIIIe siècle, deux barons de La Tour, Bernard VI et Bernard VII payèrent de leur vie sur la

(1) Les Athayne étaient une ancienne famille de la terre baronniale. Elle a encore des représentants dans le canton de La Tour.

(2) Son testament, fait devant l'official de Clermont, est rapporté par Baluze, t. II, p. 513. On y lit un legs fait par le testateur à l'abbaye de la Vassin qui ressemble beaucoup à une aumône. Il consiste, en effet, dans la donation d'une somme de 50 sols pour un repas à faire à la Quadragésime (19 février).

Digitized by Google

terre africaine leur dévouement à la royauté. Un siècle plus tard, nous verrons l'un de leurs successeurs sacrifier sa liberté à la délivrance du roi Jean.

CHAPITRE IX.

Le fils de Bernard VII, Bertrand III, lui succéda dans la baronnie. Avant de partir pour la croisade, son père avait arrêté qu'il épouserait l'une des filles de Philippe de Montfort, le petit-fils du célèbre Simon. Bien que les deux futurs fussent en bas-âge, ce mariage était convenu entre les deux familles. Il n'était pas rare au moyen-âge de voir de pareilles conventions se réaliser, avant que les enfants pussent y donner une adhésion raisonnable.

Mais le tuteur ne se crut pas lié par l'engagement pris par Bernard VII. Il trouva dans notre province un parti bien plus avantageux pour son pupille. Il y avait, en effet, dans la partie orientale de la Basse-Auvergne deux jeunes orphelines de grande naissance et très riches. C'étaient les filles d'Agnon III, baron d'Olliergues, décédé sans héritier mâle. Selon la loi du temps, l'aînée qui s'appelait Béatrix devait avoir dans son lot le titre nobiliaire et le domaine affecté à ce titre, c'est-à-dire la terre et la baronnie d'Olliergues.

Le chanoine de Clermont parvint à obtenir pour Bertrand III la main de Béatrix. Le 14 janvier 1276, les deux sœurs se partagèrent l'opulente succession paternelle et se marièrent le même jour. La cadette, Yselt, épousa un grand seigneur du Dauphiné, Guigues de Roussillon et reçut comme terre principale la seigneurie de Maymont.

Bertrand de La Tour devint par cette union baron d'Olliergues et son fils puiné fut la tige de la branche

Digitized by Google

des La Tour d'Olliergues dont nous n'avons pas à nous occuper (1).

Nous avons fait connaître dans la première partie de notre monographie la composition et l'importance de la dot de Béatrix ; nous n'en reparlerons donc pas. Seulement nous rappellerons que cet apport matrimonial vint fort à propos parce qu'après le mariage de son neveu le chanoine de Clermont lui imposa un partage contraire au testament de Bernard VI, à la transaction consentie par Bernard VII et aux règles du droit féodal qui, nous l'avons dit, prohibait la division de la terre baronniale. Ce partage aurait singulièrement affaibli la baronnie de La Tour s'il eût été définitif; mais à la mort du chanoine, tous ses biens rentrèrent dans la maison de La Tour, selon l'usage constamment observé dans la famille.

Bertrand III était fait pour vivre sous le règne effacé de Philippe III dont le surnom de Hardi a provoqué les railleries du président Hénault. L'irrésolution du baron égalait celle du monarque. Bertrand manquait d'intelligence et d'énergie. L'esprit dominateur de son tuteur le chanoine lui avait enlevé toute initiative. Il ne vivait que des idées d'autrui. Il n'y a dans sa vie aucun fait remarquable, et les défauts de son esprit et de son caractère se retrouvent dans toutes ses actions. Sans doute il ne fut pas sourd aux appels du roi pour quelques expéditions sans résultat dans le Midi. Il partit même avec son contingent pour la Catalogne. Mais avant de traverser les Pyrénées il s'arrêta à Toulouse et y fit un testament qu'à son retour en Auvergne il dut modifier ainsi que nous allons le voir, parce qu'il était inexécutable.

On sait que la campagne de Philippe III en Espagne,

(1) Ceux qui voudront connaître ce qu'était la maison d'Olliergues avant la mort d'Agnon III et ce que fut celle des La Tour d'Olliergues après sa fondation, n'auront qu'à lire le 5e livre de l'Histoire généalogique de Baluze, t. I, p. 368 et suiv.

Digitized by Google

mal préparée, mal conduite, se termina par la retraite de nos troupes décimées par une maladie contagieuse, et par la mort précipitée du roi à Perpignan.

Rentré dans ses foyers, Bertrand III eût l'occasion de compléter la défense de sa terre baronniale à son aspect septentrional. Il fit pour elle ce que son aïeul Bertrand VI avait fait au midi. En 1282, il acheta les châteaux de Murat-sur-Quayres et de la Roche-Vendeix de Gérard de Rochefort. Ils lui coûtèrent la modique somme de 800 livres tournois. Ce n'était pas un prix en rapport avec leur valeur; mais le vendeur, débiteur de Bertrand III et chargé de nombreuses dettes, était pressé par ses créanciers. Nous verrons dans le testament de Bertrand III que cette acquisition lui inspira quelques scrupules qu'il chargea ses enfants d'apaiser.

Comme les indications de l'acte de vente peuvent intéresser les habitants des localités qui y sont mentionnées, nous en donnons l'analyse suivante :

Il semble résulter de l'acte que la Roche-Vendeix n'avait de valeur que par sa forteresse; on ne lui donne, en effet, ni tènements ni dépendances. Murat était au contraire une grande terre. En voici les confins et la composition :

Les confins partaient de la maison de la Védrine, au-dessus de Laqueuille (1); ils allaient aux environs de Rochefort, de là à Soleyre, au prieuré de Briffons, à Saint-Julien, au Guor de Vedel (2), à la Croix de l'Hupsarret (3), à Avèze (4), à Granges, aux montagnes

(1) Nous en avons parlé à la page 24 de la première partie de notre Monographie.

(2) Où était ce Guor de Vedel et que signifie le mot de Guor? Nous l'ignorons.

(3) Nous ne savons pas davantage l'emplacement de cette croix.

(4) Avèze est une commune du canton de Tauves, arrondissement d'Issoire.—Briffons, Saint-Julien-Puy-Lavèze sont deux communes du canton de Bourg-Lastic, arrondissement de Clermont. — Granges est une ancienne seigneurie dépendant aujourd'hui de la commune de Tauves.

Digitized by Google

du mont Dôme (1), au Chambon (2) et revenaient à la maison de la Védrine.

Dans ces limites, la terre se composait de *la ville de Murat*, dit la vente, des villages, des bois, des montagnes et des pâturages suivants : La Paleyre, avec ses bois et ses montagnes, Pierrefitte-d'en-Haut, le Clos, la Courtine, le tènement des Lighons, la Combeyre, la Garaudie, le bois du Crest, les montagnes de la Tarteyre, du Guéry, de la Mare, de Puy-Gros, d'Ordine, d'Ordanche, des bois au-dessus de la Mellaria, de Chantepin, du Fou, de Longlet, de Chenaus, de la Grande-Fosse, d'Oyto et du Clergue, de Saigne-Albet, de Vendeix, de Malleguièze, de Maupertuis, de Fenestre, d'Aussa-le-Chabro, de Rio-Credos, de ceux au-dessus de Charlet et de las Redolinas de Vabre, de ceux de Palfure, de Montmilieu, de Grosmont, d'Ordanche, d'Auras et de Poussineyre.

Les biens étaient vendus avec tous leurs droits. Il n'y avait de réserve qu'au profit d'une dame Alasie, fille de Guérin de Montaigu et femme en secondes noces d'Aymoin de Murat, seigneur de Messeix (3) et de son fils du premier mariage, Bérard de Rochefort. Les rentes réservées étaient dues par les villages du Pessy, de la Guascherie et de Quayres. La dame Alasie avait aussi des maisons non comprises dans la vente à Franigère, à Fenestre et à Pédeyre. Une rente de 20 sols par an lui était due par les habitants de Vendeix et des deux Rigolets.

Une stipulation de la vente portait que si les biens valaient plus de 800 livres, le vendeur faisait donation de l'excédant à l'acquéreur et renonçait à toute exception, se soumettant à la saisie de ses autres biens s'il manquait à ses engagements.

(1) Est-ce monts Dôme ou monts Dore? Nous croyons que ce sont les derniers, à cause de l'indication qui suit.

(2) Le Chambon est une commune du canton de Besse, arrondissement d'Issoire.

(3) Commune du canton de Bourg-Lastic, arrondissement de Clermont.

Digitized by Google

On peut s'étonner que la vente ne parle ni de La Bourboule, ni des Bains (le Mont-Dore), situés pourtant dans le périmètre de la terre de Murat. Ce silence peut s'expliquer par cette raison que le tènement de Quayres comprenait celui de La Bourboule, de même que la seigneurie de Murat proprement dite englobait les Bains. Il faut dire aussi que ces deux stations thermales, aujourd'hui si renommées, n'avaient alors aucune importance. Un acte du 12 juillet 1463, dont nous devons la communication à l'aimable obligeance de Mme Vimal-Choussy, nous prouve qu'elles ne commencèrent à en prendre qu'au milieu du xve siècle.

Cet acte, plein d'intérêt par ses énonciations, est une reconnaissance faite par un nommé Pierre Chanet, du manse de La Bourboule paroisse, dit l'acte, de Murat-sur-Quaires, au profit : 1° de Guillaume de La Tour, patriarche d'Antioche, seigneur usufruitier *des châteaux* de Murat et de sa part des Bains (Mont-Dore); 2° d'Agne de La Tour, comte de Beaufort, vicomte de Turenne et d'Olliergues, seigneur propriétaire, c'est-à-dire ayant la nue-propriété desdits lieux et châteaux. Ils sont représentés par leur mandataire noble homme Louis des Escures, écuyer, habitant, dit l'acte, du *repaire* des Escures.

Pierre Chanet s'engage à payer annuellement : 1° une rente de 12 sols 6 deniers tournois pour *certain* tènement appelé de La Bourboule, confiné par la Dordogne, le communal et les terres de Quayres et auquel il faut ajouter un pré de trois œuvres appelé la Trémolière, entre le ruisseau de Vendeix, la Dordogne et le chemin des Bains à Saint-Sauves; 2° 400 sols tournois de rente annuelle pour certain hospice qu'il doit construire dans les appartenances de La Bourboule. Il résulte donc de cette reconnaissance que le tènement de La Bourboule était peu considérable et que les sources thermales n'avaient aucune importance.

Elle nous apprend aussi que les Bains appartenaient aux

Digitized by Google

seigneurs de Murat, enfin que la seigneurie de ce nom était toujours dans la maison de La Tour d'Olliergues à laquelle elle avait été donnée, ainsi que nous allons le voir, en 1289. A la date, en effet, du 25 novembre 1289, après la mort de Bertrand III, un partage intervint entre ses deux fils, son successeur à La Tour, Bernard VIII, et son fils puiné, Bertrand, le fondateur de la maison de La Tour d'Olliergues. Bernard délaissa à son frère la seigneurie de Murat. Elle resta dans la famille La Tour d'Olliergues jusqu'en 1719. Alors, Jeanne-Marie de La Tour d'Olliergues, fille unique de Godefroy-Maurice, apporta en dot Murat à son mari Nicolas-Louis de La Roche-Aymon. Ce dernier ne laissa à son tour qu'une fille, mariée à Henri du Bourg de St-Polgue, dont la veuve possédait Murat en 1789.

A notre avis le château de La Roche-Vendeix n'était qu'un poste avancé du château de Murat. Bâti sur le sommet escarpé d'un rocher très étroit et presque inaccessible de toutes parts, situé au milieu de grands bois de hêtres et de gorges profondes, dans une région presque inhabitée, sa force résidait bien plus dans son emplacement que dans ses murailles. Ce fut sans doute cette situation de force naturelle et d'isolement qui le désigna au choix des routiers du siècle suivant et en fit un affreux repaire de brigands (1).

Le château de Murat, bien que qualifié seulement de *castellum* dans l'acte, n'en était pas moins une forteresse imposante par son site, ses murailles et son développement. Il occupait toute la surface d'une masse rocheuse à double étage, dominait de haut la vallée de la Dor-

(1) Nous verrons bientôt qu'il fut assiégé par une armée royale et pris par elle, grâce à une faute de son commandant intérimaire de routiers. On ne voit plus aujourd'hui que quelques assises de ses fondements. Une ouverture partant de dessous le château et donnant au nord sur un bois presque perpendiculaire, peut faire croire à l'existence du souterrain que possédait autrefois toute forteresse féodale.

Digitized by Google

dogne et correspondait aisément par des signaux avec son satellite de La Roche-Vendeix. Imprenable aux aspects de l'ouest et du midi, il était défendu à l'est et au nord par les cimes dénudées du Mont-Dore et ses remparts garnis de machicoulis et de tours à créneaux. Son donjon était formidable.

L'acquisition de ces deux châteaux complétait la défense de la terre baronniale. Les seigneurs de La Tour n'avaient plus de surprise à redouter pour leur manoir environné désormais de toutes parts de forteresses à emporter avant d'arriver à lui.

Quels furent donc les motifs qui portèrent Bertrand III à quitter sa résidence de La Tour? Il n'est pas difficile de les deviner. Le temps avait marché; la royauté avait conquis et attiré près d'elle la maison de La Tour. La vieille demeure des aïeux n'était plus d'accord avec les mœurs et les idées de l'époque. D'ailleurs son climat, son éloignement, ses difficultés d'accès la rendaient impossible. Enfin, le faible Bertrand III ne pouvait oublier que son grand-père et son père avaient à diverses reprises exprimé le désir d'un changement de résidence; et sa femme, Béatrix d'Olliergues, le souhaitait ardemment. Mais si l'on changeait de résidence, il fallait aussi abandonner la sépulture familiale de la Vassin.

Bernard III consentit à transférer sa résidence à Saint-Saturnin et il choisit pour le lieu de sépulture de sa famille l'église des Cordeliers de Clermont.

Le choix de Saint-Saturnin était raisonnable. C'était l'une des terres les plus anciennes de la maison de La Tour. Elle figurait en effet depuis longtemps dans les testaments et les partages des seigneurs de ce nom.

Certes, le château de Saint-Saturnin était loin d'avoir l'étendue, la force et la solidité du château de La Tour. Néanmoins, ses fortifications avaient leur importance. Construit sur un monticule, défendu à l'un de ses

Digitized by Google

aspects par le ravin profond au fond duquel coule la petite rivière de la *Monne*, protégé sur les autres côtés par des remparts, des tours et un donjon, il offrait au seigneur qui l'habitait une assez grande sécurité par la ceinture de châteaux qui l'entouraient. Au nord, en effet, Saint-Amant tout près de lui, à l'ouest Montredon (1), au sud Saint-Sandoux, Coudes et Montpeyroux pouvaient aisément lui venir en aide. Il avait en outre le grand avantage d'être au centre des propriétés de Limagne de la famille, et il était situé dans un pays d'une fertilité merveilleuse et d'un agréable climat. C'en était fait de la résidence primitive des barons de La Tour. Celui qui l'abandonnait en eut-il du regret? Il ne voulut pas toutefois s'en éloigner sans lui laisser un bon souvenir. Ce fut ainsi qu'il confirma les franchises de sa chère ville de La Tour (*villa mea*, dit-il dans l'acte) et il accrut les revenus de la communauté des prêtres de Saint-Pardoux. Chose bizarre et dont nous n'avons pas l'explication, il exclut de cette faveur le curé de cette église!

Bertrand III touchait à la fin de sa vie, car il mourut deux jours après avoir fait son second testament. Cet acte, qui est à la date du 22 novembre 1286, renferme quelques dispositions qu'il faut connaître, puisqu'elles nous apprennent les noms de quelques serviteurs d'une maison baronniale et les idées des grands seigneurs de ces temps reculés sur la puissance paternelle (2).

Le testateur avait cinq enfants, quatre fils et une fille. Sa volonté persévérante avait été de concentrer toute sa fortune entre les mains de son fils aîné. S'il l'avait pu, il aurait forclos tous ses puinés. Pour parvenir à son but autant que possible, il fixa arbitrairement la part de ces derniers et voulut encore qu'elle fît retour à son hé-

(1) Montredon ne devint que plus tard la propriété des seigneurs de La Tour; mais il existait déjà comme forteresse.

(2) Les deux testaments sont rapportés en entier par Baluze, t. II, p. 530 à 533.

Digitized by Google

ritier. Ses enfants étaient mineurs; il les plaça sous la tutelle de Béatrix, leur mère, mais en disposant à son gré de leur avenir et de leur vocation. Cette partie du second testament ne fut que partiellement exécutée. La tutrice, qui était d'une grande intelligence et qui exerçait une salutaire influence sur ses pupilles, modifia avec leur adhésion toutes les volontés du défunt. La distribution des biens fut complètement changée. Au lieu de la dot en argent que lui avait léguée son père, la fille qui s'appelait Dauphine et qui fut mariée à un grand seigneur du Velay, Guigues de La Roche, reçut de son frère aîné la terre de Savennes. Les trois puinés, Bertrand, Guillaume et Agnon, s'entendirent, toujours sous la médiation de leur mère, avec leur frère Bernard VIII. Bertrand, nous le savons, eut dans son lot Murat et Olliergues et les deux autres entrèrent volontairement dans les ordres. Guillaume devint chanoine de Brioude et Agnon prieur de Bort (1) où il fut enterré (2). Ils eurent chacun pour leur portion héréditaire une rente viagère de 400 livres tournois. Les legs particuliers abondent dans les deux testaments de Bertrand III. Comme toujours, les maisons religieuses et les églises ne furent pas oubliées. Le testateur donnait pour avoir des prières, mais il donnait à certains couvents avec des conditions singulières. Il leur léguait un repas, en les obligeant à en composer le menu selon ses prescriptions.

Il fit aussi quelques libéralités à plusieurs officiers de sa maison parmi lesquels il nomme ses armigers, ses garcifères et ses saumeliers. Quelles étaient les fonctions désignées par ces appellations? Ducange les définit ainsi :

(1) Bort est une petite ville, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Ussel (Corrèze).

(2) Le prénom d'Agnon venait de la maison d'Olliergues. Baluze dit qu'il y était depuis longtemps; il y entra, en effet, en 985 et y resta jusqu'en 1489. Le dernier qui le porta fut Agnon IV de La Tour d'Olliergues qui, le premier, prit le titre de vicomte de Turenne.

Digitized by Google

Les armigerii étaient d'abord des nobles de rang inférieur, chargés de porter au combat les armes du seigneur; mais au XIIIe siècle ils servaient *ut valletorum*. Les garciferii étaient des *hommes de rien* qui suivaient le seigneur au camp. Plus tard, ils se mirent à la suite des armées et méritèrent la qualification de *mauvais garçons*. Les saumelarii mettaient les selles et les bâts des chevaux de transport qu'ils conduisaient. La somme était la charge de ces chevaux; de là le nom de *saumelarii* donné aux conducteurs. — Tous ces officiers de la suite seigneuriale accompagnaient partout leur maître, même à l'armée. Il est probable qu'ils lui étaient plus utiles dans son manoir que sur les champs de bataille. — Le second testament de Bertrand III se terminait par la prière adressée par lui à ses enfants de rendre à la maison de Rochefort les seigneuries de Murat et de la Roche-Vendeix, si cette maison en exprimait le désir, à la seule condition d'en recevoir les sommes que devait Gérard de Rochefort au testateur. Ce désir ne se manifesta pas, ou la restitution de la somme due ne put pas s'effectuer, car ces deux seigneuries restèrent toujours dans la maison de La Tour. Bertrand III mourut longtemps avant sa femme; elle fut enterrée près de lui aux Cordeliers de Clermont.

CHAPITRE X.

Bernard VIII fut longtemps titulaire de la baronnie. Il vécut sous Philippe-le-Bel et ses trois fils. A peine âgé de quatorze ans lorsqu'il perdit son père, il était pourtant marié depuis quelques mois. Il avait épousé Béatrix de Rodez, fille de Henri II, comte de cette ville. Au point de vue de la noblesse et de l'ancienneté de la famille, l'alliance était belle. La maison de Rodez *attouchait*, dit Baluze, à plusieurs maisons royales (1).

(1) Baluze, t. I, p. 258. A cette page se trouve la généalogie des comtes de Rodez.

Digitized by Google

Mais ce mariage n'ajouta rien à la fortune ni à la position de Bernard VIII; il lui causa même au contraire quelques ennuis. La dot de Béatrix ne fut en effet payée qu'après de longs débats judiciaires et au commencement du xve siècle (1).

Le nouveau seigneur s'établit à Saint-Saturnin, qui fut jusqu'à la Révolution française le séjour de tous les possesseurs de la baronnie de La Tour.

Il arrivait à son principat presqu'au moment où Philippe-le-Bel montait sur le trône (2). Tous deux étaient mineurs et nouvellement mariés. Leurs pères étaient morts presqu'en même temps et d'une manière prématurée, à la suite de la triste expédition de la Catalogne. Ils prenaient donc l'un et l'autre le pouvoir dans des conditions en plusieurs points analogues et ils eurent tous deux à surmonter au début de sérieuses difficultés. Philippe-le-Bel s'absorba effectivement, pendant les premières années de son règne, dans le règlement des affaires d'Aragon et de Sicile qu'il termina par le traité de Tarascon. Bernard VIII ne sortit qu'avec peine des ennuis suscités par son mariage et le dernier testament de son père.

Ce ne fut qu'en 1291 que le jeune roi et le jeune baron se rencontrèrent. A cette date, Philippe-le-Bel manda à sa noblesse de venir l'aider à faire la guerre à Edouard Ier, roi d'Angleterre. On sait qu'à la suite d'une rixe sanglante

(1) Le père de Béatrix de Rodez laissait quatre filles et pas d'héritier mâle. Il donna tous ses biens à la plus jeune de ses filles, Cécile, mariée au comte d'Armagnac. Cette donation fut attaquée. Une première transaction intervint en 1327; mais elle fut mal exécutée, et le procès recommença. Il ne fut terminé qu'au xve siècle. — Une autre contestation s'était élevée entre Béatrix de La Tour et sa sœur Isabeau, mariée au seigneur de Ribérac, à l'occasion de la vicomté de Carlat. Un règlement amiable, signé au château de Tinières, en 1307, y mit fin.

(2) Philippe prit la couronne en 1285, et Bernard VIII devint baron de La Tour en 1286. Le roi n'avait que 17 ans, et Bernard 14. Philippe avait épousé, en 1284, Jeanne de Navarre, comtesse de Champagne et de Brie, et Bernard s'était marié en 1286 à Béatrix de Rodez. — Le père de Philippe-le-Bel était mort à Perpignan, en 1285, et celui de Bernard à Saint-Saturnin, en 1286.

Digitized by Google

entre matelots français et anglais, à Bayonne, le monarque anglais fut sommé par le roi de France, son suzerain pour le duché de Guienne, de comparaître devant lui, et que Edouard s'y refusa.

Bernard VIII se rendit à l'appel de Philippe. Mais ce premier acte de la grande et terrible lutte qui devait s'établir plus tard entre les deux peuples français et anglais, ne fut ni long ni bien sérieux. Seulement il indiquait ce que serait la politique du jeune roi, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, lorsqu'il s'agirait de son autorité souveraine. Quelques vassaux de la couronne, notamment le comte de Hainaut, avaient pris les armes contre Philippe et s'étaient joints à Edouard. Le roi de France s'en irrita; il soumit aisément les rebelles, mais il en garda cette conviction que c'était dans les rangs de la plus haute aristocratie que se trouvaient les ennemis de la royauté. A coup sûr, il n'avait rien à craindre de plusieurs grands barons, comme celui de La Tour par exemple; il n'en prit pas moins des mesures générales contre toute la noblesse, qui en fut vivement affectée. Enfin les guerres des règnes précédents, les dépenses qu'elles avaient entraînées avaient épuisé le Trésor, et le jeune roi se vit presqu'immédiatement aux prises avec de grands embarras financiers. Il n'était pas dans sa nature de reculer devant les obstacles à ses desseins. Nous n'avons pas à rappeler qu'il commença par confisquer les biens des juifs et des Lombards, et que l'altération des monnaies fut une des ressources habituelles de son gouvernement. Nous ne parlerons que des moyens employés contre ceux qui dans la noblesse et le clergé, ou dans la bourgeoisie, offraient par leur fortune un appât à la satisfaction de ses besoins pécuniaires. C'était par des contributions déguisées, comme les lois somptuaires, par exemple, ou par des taxes arbitrairement imposées qu'il essaya d'atteindre son but.

M. Chéruel (1) dit avec raison que les lois somptuaires

(1) Chéruel, *Impôts*, t. II, p. 508.

Digitized by Google

de Philippe-le-Bel n'étaient qu'une confiscation déguisée (1). Il n'entrait pas en effet sérieusement dans l'esprit du roi qu'elles arrêteraient les excès du luxe; il n'en espérait qu'un profit personnel (2). Peut-être trouvera-t-on quelqu'intérêt à connaître leurs principales dispositions. Nous en donnons un extrait dans la note ci-dessous. C'est une révélation de certains traits de la vie sociale à la fin du XIIIe siècle.

Note sur les lois somptuaires de Philippe-le-Bel.

En voici quelques extraits :

— Nulle bourgeoise n'aura char, — nul bourgeois ne bourgeoise portera vair, ne gris, ne ermine, ne or, ne pierres précieuses, ne couronne d'or ne d'argent. — Tous prélats auront tant seulement deux paires de robes par an (3). — Li ducs, li comtes, li barons de 6,000 livres de rente et leurs femmes auront tant seulement quatre robes par an, — li

(1) Les lois somptuaires sont de 1294.

(2) Un vieil auteur, en les analysant, pose en principe *que le luxe augmente à proportion que l'aisance des particuliers diminue.* Pouvons-nous dire aujourd'hui que ce n'est qu'un paradoxe? Ce qui est certain, c'est que les lois somptuaires de Philippe-le-Bel eurent le sort de celles de Charlemagne et de Rome. Non-seulement le luxe n'en fut pas diminué, mais encore il en devint plus grand. Qu'on se souvienne que ce fut à cette époque qu'eut lieu la ridicule invention de ces souliers à la poulaine qui se terminaient par une pointe aiguë, de deux pieds de long, pour les grands personnages, et qu'on enrichissait de figures grotesques ornées de pierres du plus grand prix.

(3) Au XIIIe siècle, les barons et prélats avaient plusieurs robes par an et ils en donnaient à leur entourage. L'habillement des grands se composait d'une tunique sur laquelle ils mettaient une robe à manches longues et pendantes. Seuls les hauts dignitaires avaient le droit de porter sur la robe un manteau fourré de vair (le vair était un écureuil du Nord, de couleur colombine sur le dos et blanc sur le ventre) ou d'hermine, et presque toujours écarlate ou violet, avec une longue traîne. Leur coiffure était un bonnet de velours appelé mortier à cause de sa forme, et enrichi de galons. Le bonnet des hommes de rang inférieur était en drap, à cornes élevées; il était surmonté d'un chaperon. Le chaperon était une espèce de capuchon à queue pendant sur le derrière de la tête. Il y avait des dames à chaperon de velours, il était long et fourré. Celui des dames de moindre rang était en drap et terminé en pain de sucre.

Digitized by Google

bannerets et li chevaliers de 3,000 livres de rente, trois robes par an, y compris une robe pour l'été. — Nuls bourgeois ne écuyers ne clercs se ne sont constitués en dignités ne brûleront torches de cire. — Voilà pour les équipages et les costumes.

Voici pour la table et l'achat des étoffes : — Nul ne donnera au grand mangier (c'est-à-dire à souper alors le repas principal) que deux plats et un potage au lard, sans fraude. — Au petit mangier (c'est-à-dire à midi), un mets et un entremets. S'il est jeûne (c'est-à-dire jour de jeûne, il pourra donner deux potages aux harengs et deux ou trois mets (les jours de jeûne on ne faisait qu'un repas à 3 heures du soir). — On ne mettra en aucune écuelle qu'une manière de chair, une pièce tant seulement ou une manière de poisson, mais le fromage ne comptera pour un mets que s'il est en pâte ou cuit en eau.

— Les barons et prélats ne mettront plus de 25 sols à l'achat d'une aune de Paris pour les étoffes de leurs robes, les grandes dames pourront y ajouter un cinquième en plus, — les bannerets ne dépasseront pas 18 sols tournois, — l'écuyer 15 sols, — le simple clerc 13 sols 1/2, — les bourgeois et bourgeoises 12 et 16 sols s'ils ont 2,000 livres de rente, et les autres 10 et 12 sols.

L'observation des lois somptuaires était placée sous la sanction d'assez fortes amendes, et c'était ce produit qui devait les rendre utiles au Trésor. Mais elles excitèrent de violents murmures. Leur exécution devint bientôt impossible. Alors le roi, poussé à bout, rendit une ordonnance qui mit à sa disposition l'appropriation de la vaisselle d'or et d'argent de tous ceux qui n'avaient pas 6,000 livres de rente. C'était une audacieuse spoliation.

Les victimes de ces actes odieux s'éloignaient de plus en plus du monarque. La noblesse aimait toujours la guerre et se rendait volontiers aux convocations du roi dans ses guerres extérieures. Ce devoir n'était point méconnu par elle,

Digitized by Google

et dans les guerres de Flandre elle se battit vaillamment. Mais, en 1304, Philippe voulut aggraver le service militaire. Il ordonna qu'à l'avenir les possesseurs de fiefs fourniraient, pendant quatre mois au lieu de deux, autant d'hommes d'armes qu'ils posséderaient de fois 500 livres de revenu. Les milices n'étaient pas mieux traitées. Elles devaient amener à la montre six sergents de pied par cent feux d'habitants (1).

Le soulèvement fut général (2), et, si despote qu'il fût, Philippe dut céder. Vis-à-vis des nobles, il retira l'ordonnance à la condition qu'ils paieraient un impôt égal au cinquième de leur revenu. Pour les roturiers, il se contenta de quatre hommes de pied par cent feux si les contribuables étaient des hommes de poeste ou de condition abonnée, et de deux hommes s'ils étaient taillables *de haut* et *de bas* à volonté (3).

La question des impôts était l'objet de la vive préoccupation du roi. La modification de son ordonnance de 1304 ne lui fut pas trop désagréable. Après tout, elle réalisait un impôt nouveau et lui ouvrait une voie dans laquelle il entra bientôt avec son audace accoutumée. Il ne craignit pas en effet d'exiger des gens riches le centième et même de cinquantième de leur revenu. Il était dans sa pensée de rendre la taille permanente et ne dépendant plus que de sa volonté.

Mais il était évident que toutes ces exactions devaient le rendre impopulaire. Ses mesures fiscales étaient sans limites. Il mit à la charge des bourgeois et des marchands une taxe sur les denrées et sur tous les objets mis en vente

(1) Par feu l'ordonnance entendait tout chef de famille, n'eût-il pas de maison. Il n'y avait d'exempté que les mendiants *pain quérant*. Boutaric, déjà cité, p. 235.

(2) Même auteur, p. 250.

(3) On appelait hommes de poeste ou de pooste ceux qui étaient sous le pouvoir d'un maître. Les hommes de condition abonnée étaient ceux qui s'étaient rédimés de la servitude en payant une redevance fixe. Quant aux taillables à merci, ces expression font connaître leur condition misérable.

Digitized by Google

dans les foires et les marchés. Cet impôt fut appelé la maltote. Il fallut néanmoins y renoncer. Tandis que l'aristocratie se contentait de s'élever en critiques amères contre les conseillers du roi, qu'elle appelait de petits parvenus comme ce professeur de Montpellier devenu le confident de Philippe (1), de violentes insurrections éclatèrent à Paris, à Orléans, surtout à Rouen, contre la maltote.

Alors le roi voulut rejeter sur les ecclésiastiques les produits qu'il avait attendus de cet impôt. Il était d'usage en France de ne lever de décime sur le clergé, même dans les plus urgentes nécessités, qu'après en avoir préalablement obtenu l'agrément du pape. Philippe s'en affranchit et ne demanda rien à Rome.

Le siège pontifical était alors occupé par un homme aussi absolu dans ses idées et aussi jaloux du maintien de ce qu'il croyait être son autorité que Philippe-le-Bel. Boniface VIII accueillit les plaintes du clergé français et y répondit par la fameuse bulle *Clericis laïcos*. Il y frappait d'anathême le roi de France, et menaçait d'interdit et même de déposition les ecclésiastiques qui auraient la faiblesse de payer la taxe.

Ainsi commença ce fameux duel qui ne se termina qu'à la mort du pape (2). Nous n'avons pas à en retracer les péripéties. Disons seulement qu'il mit en présence deux athlètes aussi fougueux, violents, absolus l'un que l'autre. Etrange et douloureux combat dans lequel les représentants attitrés de deux grandes idées, le sacerdoce et l'empire, luttèrent sans trêve ni merci et avec l'emportement le plus scandaleux et le plus regrettable. Boniface VIII, aussi grand remueur de ménages que Grégoire VII, dit Pasquier, avait pourtant prononcé la canonisation du

(1) Guillaume Nogaret.

(2) Boniface VIII mourut à Rome, en 1303, un mois après sa délivrance des Français par les habitants d'Anagnie.

Digitized by Google

grand-père de son ennemi (1), avant que la querelle fût dans toute sa vivacité. Mais ces démêlés ne firent qu'augmenter la pénurie du Trésor royal. L'un des hommes les plus instruits et les plus distingués de l'Auvergne a parfaitement précisé, selon nous, les causes de la réunion des Etats généraux.

« Les démêlés, dit-il, de Philippe avec la cour de Rome, » ses guerres de Flandre, le faste de sa cour et le défaut » d'économie avaient élevé ses dépenses au-dessus de ses » recettes. Il lui fallut demander des secours extraordi- » naires à ses peuples. Des subsides presqu'inconnus » jusqu'alors devinrent sa ressource; de là la nécessité » d'assembler la nation, dont la prérogative était de ne » payer de tributs que ceux qu'elle consentait (2). »

C'était, en effet, un moyen habile d'obtenir l'argent dont Philippe avait besoin que d'associer la nation à sa lutte contre Boniface et de lui faire approuver sa résistance. Tel fut le motif apparent de sa détermination. Pasquier pense aussi que le besoin d'avoir de l'argent fut au fond la véritable cause de l'institution des Etats généraux.

Nous demandons la permission de faire connaître son opinion, exprimée par lui d'une manière si piquante et si originale :

« Certains beaux esprits, dit-il, tirent l'Assemblée des » Etats d'une bien longue ancienneté et prétendent établir » sur elle toute la liberté du peuple. Toutefois, ni l'un ni » l'autre n'est véritable. Or, en nos assemblées des trois » Etats, non-seulement on y appelle le peuple avec la » noblesse et le clergé, mais, qui plus est, il en fait la » meilleure et la plus grande part. C'est pourquoi ceux » qui mirent les premiers cette invention en avant, le

(1) La canonisation de saint Louis fut longue et laborieuse. Neuf prédécesseurs de Boniface y avaient travaillé depuis vingt ans. Elle fut prononcée en 1297.

(2) Bergier, *Recherches historiques sur les Etats généraux et provinciaux d'Auvergne*, p. 7.

Digitized by Google

» voulurent *reblandir* d'un mot plus doux et moins bas
» que nous disons tiers état, faveur qu'on lui fit acheter
» par une infinité de subsides qu'on ne connaissoit en
» France ni sous les deux premières races ni même bien
» avant sous les Capétiens.....

» Ainsi les sages mondains qui manioient les affaires
» du royaume, pour faire avaler avec plus de douceur
» cette purgation au commun peuple, furent d'avis d'y
» apporter quelque beau respect. Ce fut de faire mander
» par nos rois à toutes les provinces que les trois ordres
» eussent d'abord à s'assembler dans les lieux de leur
» district, tant pour aviser d'appliquer remède aux défauts
» généraux de l'Etat que pour délibérer des moyens de
» subvenir à la nécessité des guerres qui se présentoient,
» puis à députer certains personnages d'entr'eux pour
» conférer tous ensemble en la ville qui leur étoit indi-
» quée. On s'y rendoit de tous côtés. Le chancelier en la
» présence du roi remontroit le désir que Sa Majesté ap-
» portoit à la réformation de l'Etat, peignoit des plus
» vives couleurs les urgentes nécessités pour le fait de la
» guerre et les conjuroit d'y contribuer chacun selon son
» talent. Alors les députés de chaque ordre se retiroient,
» s'assembloient en particulier chaque ordre séparément,
» délibéroient des subsides que chaque province fourniroit
» et dressoient leurs cahiers, ce qui donnoit souvent lieu
» à de belles ordonnances mais qui n'étoient que belles
» tapisseries pour servir seulement de parade à la postérité.
» L'impôt cependant qu'on accordoit étoit fort bien mis
» à effet, de sorte que le roturier contre l'ancien ordre de
» choses ne fut ajouté à cette assemblée que parce que
» tout le faix tomboit principalement sur lui, afin qu'étant
» bien engagé de promesses, il n'eût puis après occasion
» de *rétiver* ou murmurer, invention grandement sage et
» politique. Car comme ainsi soit que le commun peuple
» trouve toujours à redire sur ceux qui sont appelés aux
» plus grandes charges, il pense qu'en découvrant ses

Digitized by Google

» doléances on rétablira toutes choses de mal en bien. » Châtouillé d'ailleurs du vain honneur qu'on lui fait en » le consultant, enchanté de la débonnaireté du prince, » il court avec joie à ces diètes générales et se rend plus » hardi prometteur à ce qu'on lui demande.....

» Jamais on n'assembla les trois Etats de France sans » accroître les finances de nos rois à la diminution de » celles du peuple, le refrain général d'iceux étant toujours » de tirer de l'argent.....

» Le premier qui mit cette invention en avant fut Phi- » lippe-le-Bel, sous lequel advinrent plusieurs mutations » tant à la police séculière qu'ecclésiastique. Ce prince » avoit innové certains tributs qui étoient pour la pre- » mière fois le 100e, la seconde le 50e de notre bien....

» Paris, Orléans, Rouen se soulevèrent et mirent à mort » tous ceux qui furent députés pour la levée de l'impôt. » Quelque temps après, au retour d'une expédition contre » les Flamands, pressé par le besoin d'argent, il voulut » imposer une autre charge de 6 deniers par livre aux » denrées vendues; il y eut encore des émeutes....

» Pour y obvier, Enguerrand de Marigny pourpensa » d'obtenir cela du peuple avec plus de douceur. Il enga- » gea le roi à envoyer à Paris les Etats généraux. Il parla » avec tant d'énergie que l'Assemblée, entraînée par son » éloquence, lui présenta *corps et biens* et lui accorda » la levée d'une taxe extrêmement onéreuse, ce qui le » rendit odieux au peuple (1).... L'heureux succès de ce » premier coup d'essai se tourna depuis en coutume. »

La verve *humoristique* de Pasquier saisit à merveille les deux causes qui amenèrent alors le tiers état à la vie politique : les besoins d'argent du monarque et la vanité

(1) Enguerrand de Marigny était d'une famille noble de Normandie. Il fut intendant des finances et le principal ministre de Philippe-le-Bel. On sait que, sous Louis-le-Hutin, le comte de Valois, à qui, en présence du roi, Enguerrand avait donné un démenti, le fit par vengeance punir du dernier supplice, et en éprouva ensuite un profond remords.

Digitized by Google

des bourgeois. Mais des idées plus élevées présidèrent, selon nous, à la détermination royale. Philippe-le-Bel et ses ministres voulurent se donner dans la bourgeoisie un auxiliaire puissant contre la noblesse et le clergé, dont le mécontentement était manifeste. La création d'un troisième ordre dans l'Etat fut l'œuvre des légistes du gouvernement. A leurs yeux, l'union du tiers état avec la royauté devait assurer la prépondérance de la monarchie. La première assemblée leur prouva qu'ils ne s'étaient pas trompés.

Le baron de La Tour, comme représentant de la noblesse d'Auvergne, répondit à l'appel du roi. Les Etats généraux se réunirent le 10 avril 1303, à Paris. Ils se tinrent dans l'église de Notre-Dame. La solennité fut imposante. Le roi prit le premier la parole : « Comme votre » maître je vous commande, dit-il, et je vous prie comme » votre ami de m'aider de vos conseils dans l'affaire qu'on » va vous exposer. »

Alors le chancelier Pierre de Flotte fit un discours plein de véhémence et d'acrimonie contre le pape; puis l'intendant des finances Enguerrand de Marigny traita la question des subsides avec tant d'éloquence que d'une voix unanime le clergé, la noblesse et le tiers état approuvèrent la conduite du roi, dirent qu'ils se croyaient obligés de défendre sa personne, sa liberté et les droits de sa couronne, et que pour cette cause ils étaient prêts à lui sacrifier *corps et biens*. Les subsides demandés furent immédiatement accordés. Philippe ému, se tournant vers ses trois fils qui étaient présents, leur dit : « Je ne vous re- » connaîtrais plus pour mon sang si vous conveniez que » le royaume de France dépend d'un autre que de Dieu » seul. » Il fit remercier les Etats et reconnut que le vote des subsides n'engageait en rien l'avenir.

Jusque-là, Bernard VIII s'était maintenu dans les traditions de sa famille, et son attachement à la royauté lui avait fait accepter sans trop de regret la suppression de

Digitized by Google

ses privilèges nobiliaires (1). Il soutint aussi aux Etats généraux Philippe-le-Bel contre Boniface. Son ancêtre Bertrand II avait bien soutenu Philippe-Auguste contre Innocent III; mais lorsqu'il vit Bertrand Got s'asseoir sur le trône pontifical, accepter la tutelle de Philippe, transférer la chaire de Saint-Pierre à Avignon et créer un schisme dans l'Eglise catholique, l'énergie de ses convictions religieuses profondément blessées se révolta. Il s'isola dans ses domaines et bientôt quitta la France. Où alla-t-il? Baluze admet l'hypothèse de son départ pour l'expédition des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem contre l'île de Rhodes (2). Ce qui est certain, c'est que son absence dura si longtemps qu'en 1309 on crut qu'il n'existait plus. Sa femme reprit alors en effet, en son nom personnel et comme veuve, l'instance introduite par lui contre les héritiers du comte de Rodez (3). Quand revint-il en Auvergne? Nous l'ignorons. Ce que nous pouvons dire avec certitude, c'est qu'il était rentré à la mort de Philippe-le-Bel (4). C'était bien effectivement les derniers actes du gouvernement de ce monarque qui l'avaient éloigné de la cour; car nous allons le voir reprendre un rôle important sous les trois fils du roi défunt. Toutefois les débuts du règne de Louis X, dit le Hutin, ne lui furent pas sympathiques. Il n'y prit aucune part; nous n'avons pas par conséquent à en parler. Mais aux Etats provinciaux de l'Auvergne, il s'associa de tout son pouvoir aux plaintes de la province contre les actes de Philippe-le-Bel, qui lui avaient été dommageables. Ses efforts ne furent pas stériles. Le roi supprima toutes les *nouvelletés* de son père; il rendit à l'Auvergne ses franchises et ses usages.

(1) Philippe-le-Bel supprima le droit des seigneurs de battre monnaie dans leur domaine. Il défendit aussi les duels en matière civile.

(2) Baluze, t. I, p. 303.

(3) Elle disait en effet, dans sa demande, que son mari avait engagé le procès *dùm viveret*.

(4) Philippe-le-Bel mourut le 29 novembre 1314.

Digitized by Google

Nous venons de parler des Etats provinciaux d'Auvergne. Qu'étaient-ils donc? Quelles étaient leur origine, leur composition et leurs attributions?

Pour l'examen de toutes ces questions si pleines d'intérêt pour nous, nous avons pris pour guides de nos recherches deux écrivains d'un mérite éminent. La mémoire du premier nous est chère par des souvenirs de famille. Nous voulons parler d'Antoine Bergier, jurisconsulte et publiciste très-distingué. Sur les Etats provinciaux d'Auvergne, il a fait, avec la collaboration de Dom Verdier La Tour, de la congrégation de Saint-Maur, un livre plein d'érudition et qui lui a valu les éloges de tous ceux qui l'ont mis à profit (1).

L'autre auteur, à qui nous devons des remerciements, est un jeune archiviste-paléographe, élève de l'école de Rome, M. Antoine Thomas, qui a écrit sur les Etats provinciaux de la France centrale un des meilleurs ouvrages de notre temps (2).

Il s'est formé deux opinions sur l'origine des états provinciaux. L'une et l'autre méritent la plus grande attention. MM. Dareste (3) et Chéruel (4) leur attribuent une origine féodale, tandis que Bergier et M. Thomas ne la font remonter qu'à Philippe-le-Bel. Qu'il nous soit permis de dire que nous partageons le sentiment de ces derniers et voici nos raisons : s'il ne s'agissait que de la filiation

(1) Bergier remplit, avant la Révolution de 1789, les fonctions de procureur du roi à l'Hôtel-de-Ville de Clermont et celles de membre du Conseil de la province près l'Assemblée provinciale d'Auvergne. Son livre commence au XIVe siècle et fait connaître l'histoire de ces Etats jusqu'en 1651. Après la Révolution, Bergier fit partie des Cinq-Cents et des Anciens; il fut député au Corps législatif sous le premier Empire. Comme jurisconsulte, il publia, en 1786, des Notes sur le *Traité des donations* de Ricard, fort appréciées par Merlin, et divers ouvrages critiques sur les législations intermédiaires et sur quelques livres du Code Napoléon. Il mourut en 1826, à Clermont, laissant au barreau de cette ville d'ineffaçables souvenirs, et à sa famille et à son pays la mémoire d'une vie toujours pure et constamment entourée de l'estime publique.

(2) Paris, Champion, 1879.

(3) *Histoire de l'Administration.*

(4) Déjà cité bien souvent.

Digitized by Google

des États, nous reconnaîtrions volontiers avec les premiers auteurs leurs parenté avec les États des seigneurs féodaux demandant un conseil à leurs pairs. Mais la date de la création des États provinciaux, leurs causes, leur but nous semblent établir qu'ils ne furent qu'une émanation des États généraux de 1303.

Il paraît certain, en effet, que les premiers États provinciaux d'Auvergne n'eurent lieu qu'en 1304, et rien n'indique qu'il en eût été tenu déjà dans d'autres provinces. Selon nous, Bergier explique leur origine d'une manière décisive, et cette explication répond en même temps, il nous semble, à l'objet de leur institution :

« Les lenteurs, dit-il, les irrésolutions des réunions » générales de la nation ou leur résistance laissèrent en- » trevoir un succès plus prompt, plus sûr, plus facile pour » avoir les subsides nécessaires si l'on s'adressait spécia- » lement à chaque province ; et alors on vit paraître pour » la *première fois* les assemblées provinciales. »

Tous ceux qui connaissent l'histoire des États généraux seront frappés de la justesse de cette observation. Les États provinciaux, en effet, réduisirent quelquefois les demandes de secours qui leur étaient adressées; ils mirent aussi assez souvent à leurs votes la condition de la réforme d'un abus, du rétablissement d'un usage ou d'une concession nouvelle; mais jamais ils ne rejetèrent entièrement les requêtes royales.

Nous allons en trouver la preuve dans l'étude des États de notre province. A partir de 1304, ils se réunirent fréquemment, surtout depuis l'avènement des Valois. Sous les derniers Capétiens de la branche aînée, ils se montrèrent empressés à venir en aide à la royauté et méritèrent les éloges de Philippe-le-Long. Mais avant d'analyser leurs services et de faire connaître la part qu'y prirent les barons de La Tour, disons quels furent leur organisation et leur mode de procéder.

Ils furent composés à l'exemple des États généraux des

Digitized by Google

trois ordres de la nation, le clergé, la noblesse et le tiers état. Au début de l'institution la convocation se fit par lettres closes adressées directement aux représentants de la haute noblesse et indirectement au clergé en la personne de l'évêque par le gouverneur de la province. Celle du tiers se fit par des affiches et des publications.

Les seigneurs de La Tour figuraient au premier rang sur toutes les listes de la noblesse. La convocation indiquait le lieu de réunion des États. Lorsqu'il s'agissait des intérêts généraux de la province entière, les États se réunissaient à Clermont. Si, au contraire, la délibération ne devait porter que sur des questions particulières à chaque partie de l'Auvergne, Clermont était encore le lieu où s'assemblaient les États de la Basse-Auvergne, et c'était à Saint-Flour que ceux de la Haute se réunissaient.

Pendant longtemps, les villes closes, c'est-à-dire entourées de fortifications, représentèrent seules le tiers état. Il y en avait 13 (1) dans la Basse-Auvergne et 6 dans la Haute (2). Les villes non fortifiées, les bourgs et les villages ouverts, les habitations isolées des campagnes, en un mot ce qu'on appelait alors le plat pays, étaient représentés à l'assemblée par leurs seigneurs. La formule des procès-verbaux à leur égard est ainsi conçue : *les seigneurs comparaissent pour eux et pour leurs hommes et sujets*. Il en fut ainsi pendant assez longtemps. Mais un jour cette partie de la population voulut, selon l'expression alors employée, avoir sa part au soleil, et, à la suite de difficultés soulevées par elle, on décida que tous les trois ans six autres villes de la Basse-Auvergne seraient successivement et à tour de rôle, agrégées aux treize anciennes. Le plat pays fut autorisé à désigner les six premières,

(1) Les 13 bonnes villes de la Basse-Auvergne étaient Clermont, Montferrand, Riom, Aigueperse, Ebreuil, Saint-Pourçain, Cusset, Billom, Issoire, Saint-Germain-Lembron, Auzon, Brioude et Langeac.

(2) Les 6 de la Haute-Auvergne étaient Saint-Flour, Chaudes-Aigues, Maurs, Aurillac, Mauriac et Salers.

Digitized by Google

Après cette première indication, le choix triennal se fit par l'assemblée du tiers état.

Il arriva aux assemblées provinciales ce qui s'était réalisé aux États généraux. Le tiers y prit bientôt la prédominance. Bien plus ! peu à peu le clergé et la noblesse se désintéressèrent des délibérations dans lesquelles il ne s'agissait que de l'administration courante et de celles où la somme à voter pour des dépenses locales ne dépassait pas 6,000 liv. Ils ne vinrent plus à ces réunions et on le comprend aisément. L'impôt ne les atteignait que dans la personne de leurs fermiers chargés par leurs baux de le payer ; il restait pour le surplus à la charge exclusive du tiers état.

Le nombre des réunions n'était fixé que par le besoin des affaires. Elles avaient lieu chaque fois qu'une délibération était nécessaire ou utile. Il en résulta un changement dans le mode de convocation. L'évêque ou le syndic du clergé mandait cet ordre ; le lieutenant du roi, dans la province, la noblesse, et les échevins de Clermont, le tiers état. Chaque ordre délibérait séparément et la décision se prenait à la pluralité des voix. Mais chaque ordre restait maître de son opinion et conservait toute son indépendance.

Tel était le fonctionnement des États provinciaux d'Auvergne. Nous aurons plus tard occasion de parler des modifications qui furent imposées à ces assemblées et nous verrons comment celle de notre province fonctionna pour la dernière fois le 14 août 1789. Bernard VIII se fit remarquer à ces États par son activité et son empressement à seconder la royauté. Delaroque (1) dit que de 1316 à 1319, Philippe-le-Long dut mettre de lourds impôts pour soutenir contre la Flandre la guerre qui s'était ranimée. Il s'adressa aux États provinciaux, en même temps il convoqua à diverses reprises le ban et l'arrière-ban de l'Au-

(1) Traité du ban et de l'arrière-ban déjà cité.

Digitized by Google

vergne. Le premier appel eut lieu en 1317. Le seigneur de La Tour était porté le premier sur le rôle des nobles (1). Le mandement du roi leur enjoignait de se tenir « *garnis* » *de chevaux et d'armes afin que de la mi-karême pro-* » *chain en là le roy les puisse avoir pretz et appareillez* » *de le suivre et d'allez là où il les voudra mener ou en-* » *voyer.* » Il y eut ajournement. Un autre mandement fait pour l'octave de la *Panthecoste* fut renvoyé aux *trois semaines de la Saint-Jean.* Des lettres-closes avaient été directement adressées par le roi à Bernard VIII, en 1318; il en reçut d'autres datées du 29 juillet pour se rendre à Bourges aux octaves de la Toussaint. Il fut appelé une seconde fois pour la fête de Saint-André. Cette fois c'était pour aller en Flandre sous le commandement du comte de Boulogne et d'Eudes duc de Bourgogne. 27 gentilshommes figuraient sur ce mandement (2); 19 appartenaient à la Haute ou à la Basse-Auvergne, 8 au Velay ou au Bourbonnais. Se rendirent-ils en Flandre? Non. Le comte flamand avait bien mis sur pied une armée pour envahir le territoire français; mais beaucoup de villes importantes du comté refusèrent de le suivre. Cependant Philippe-le-Long avait cru devoir se préparer à la guerre. Dans ce but, il envoya trois commissaires en Auvergne pour demander une aide *aux gens* de la province; elle lui fut *bénignement* accordée. Chaque noble ayant 2,000 liv. de rente s'engagea à payer les gages d'un homme d'armes pendant une

(1) Il y avait sur ce rôle l'évêque et 8 nobles dont voici les noms: le seigneur de La Tour et celui de Mercueil (Mercœur), Guillaume Flotte, le comte de Boulogne, le seigneur de Montboissier, le Dauphin d'Auvergne, Pierre de Mercueil et le vicomte de Chavigny.

(2) Voici leur nom par ordre du mandement : le Dauphin d'Auvergne, le sire de La Tour, les seigneurs d'Olliergues et de Montboissier, le comptour d'Apchon, le vicomte de Polignac, les seigneurs de Montlaur, de Chalençon, de la Roche, de Solignac, de Saint-Dudour, de Châtel-Perron, de Châtel-Montagne, Hugues de Vissac, le seigneur de Montaigu, Guillaume Flotte, Gilles Aycelin, les seigneurs de Couzan, de la Rodde, d'Allègre, de Murat, de Pierrefort, de Merdogne, de Blot, Robert Dauphin, le seigneur de Briffons et celui de Saint-Gulmier.

Digitized by Google

année. Ils étaient de 7 sols 1/2 par jour. Les nobles ayant plus de 2,000 liv. de rente promirent de payer davantage et selon leur fortune. Ceux qui avaient moins devaient se réunir pour arriver à ces 2,000 liv. de rente. Chacun payait, dit la délibération, *sa part du plus plus et du moins moins.* L'aide devait être répartie et levée par les délégués de l'assemblée provinciale. Le roi reconnaissait que le don était de *pure grâce* et il en exprimait sa reconnaissance en défendant expressément aux baillis, aux prévôts et aux sergents (1) d'exercer la moindre poursuite contre les débiteurs de l'aide sans y être autorisés par les délégués de l'assemblée. Si des poursuites étaient commandées par ces derniers, les officiers publics devaient les faire sans frais. En outre, le roi s'interdisait le droit d'appeler pendant un an le ban et l'arrière-ban de la province et de demander pendant ce temps un subside quelconque ou de lever une taille.

Les délégués à l'assiette et à la perception de l'aide devaient être juges de la suffisance ou de l'insuffisance de la déclaration du contribuable. Les châtelains et les bannerets étaient crus sur parole, les autres devaient affirmer par serment la quotité de leur revenu. Le don devait être payé par moitié et en deux termes, le premier à la fête de Saint-Remy (le 1er octobre), le second à la Noël (25 décembre) de cette année 1319. Si la guerre éclatait dans l'année et si les donataires les plus *suffisants*, c'est-

(1) Les baillis royaux étaient, nous l'avons déjà dit, investis de l'administration judiciaire, de celle des finances du roi, et souvent ils participaient à l'administration militaire.

Les prévôts exerçaient, sous la surveillance des baillis et des sénéchaux, des fonctions administratives et militaires dans certaines provinces et notamment en Auvergne. Sous Philippe-le-Long, ils n'étaient plus que des juges chargés de statuer sur certaines affaires civiles et sur les inspections non réservées aux sénéchaux et aux baillis.

Les sergents étaient des officiers de justice chargés des ajournements, de la levée des amendes et d'arrêter les malfaiteurs. Il y avait les sergents à pied, ils signifiaient les mandements de justice; les sergents à cheval faisaient exécuter ces mandements. — Chéruel, t. II, p. 1151.

Digitized by Google

à-dire les plus aptes à la guerre et les plus résolus voulaient y aller, ils devaient être payés de leur solde avec l'argent du don. Si le don n'y était pas entièrement employé, le ramanant, c'est-à-dire le reste, devait appartenir au roi.

Par une clause expresse de la déclaration royale, le seigneur de La Tour, le Dauphin d'Auvergne, le seigneur de Montboissier, le comptour d'Apchon. Hugues de Vissac seigneur d'Arlanc furent chargés de vérifier et de recevoir les comptes des délégués.

Enfin, le 19 juin 1319, Philippe-le-Long, par une faveur spéciale, rendit aux nobles et à tous les autres habitants de la baillie d'Auvergne *(ceteri habitatores in ballivià montanarum alvernicæ)* leurs franchises, leurs usages et leurs coutumes (1).

Le rôle que joua en cette occasion Bernard VIII fait connaître sa haute position dans sa province et la confiance et l'estime que lui accordait le roi.

Philippe V était un prince sage et modéré. Il apaisa les séditions du commencement de son règne. Il parvint à éteindre cette guerre de Flandre qui, avec des intermittences et des phases diverses, durait depuis 16 ans. Sa politique tendit sans cesse à réparer les fautes de son père et à pratiquer des réformes utiles. On n'a pas oublié ses belles ordonnances sur le fait de la justice, ses règlements sur la composition et les audiences du Parlement (2), sur les finances, sur l'abolition de ces mesures qui, disait-il si justement, avaient si *fort appétissé* l'Etat. Enfin sur le contrôle si nécessaire de l'emploi des deniers publics par la chambre des Comptes (3). C'était, en outre, un esprit

(1) Baluze, t. II, p. 149 et 150.

(2 et 3) On sait qu'en 1305, ,Philippe-le-Bel rendit sédentaire le Parlement. Cette compagnie n'était alors composée que de deux clercs, de l'archevêque de Narbonne et de l'évêque de Rennes, et de deux laïques, les comtes de Bourgogne et de Dreux. C'étaient les quatre grands dignitaires. Elle comptait 26 conseillers, moitié clercs moitié laïques. Le traitement du premier président était de 1,000 livres parisis par an ; celui des

Digitized by Google

éclairé et libéral. Les bourgeois des villes closes en obtinrent la concession d'un capitaine *pouvant avoir armures pour gens de pied et tenir chevaux et gens d'armes pour les défendre*. La noblesse fit bien entendre quelques murmures, mais il maintint son ordonnance. Il voulait aussi faire dans tout le royaume l'unité des poids et mesures et des monnaies. Il ne tint pas compte des vives oppositions qui se manifestèrent et il était déjà parvenu à réunir entre ses mains, à prix d'argent, plusieurs monnaies de France, notamment *celle de Clermont*, lorsqu'il fut enlevé par une mort prématurée.

Bernard VIII lui survécut trois ans; il avait perdu sa femme en 1315. Les dernières années de sa vie furent consacrées à des œuvres pies.

En 1321, il écrivit une lettre assez curieuse au bailli de Besse; elle était relative à la chapelle de Vassivière (1). Depuis longtemps, paraît-il, cette chapelle tombait en ruines; elle n'avait plus assez de revenus pour l'entretien d'un chapelain. Aussi l'exercice du culte n'y était plus pratiqué et la lettre ajoute qu'il était revenu de plusieurs personnes dignes de foi à Bernard VIII qu'il s'y commettait de nombreuses profanations *(plurima profana)*. En conséquence, il donna l'autorisation au chapitre de Clermont de transporter à Compdat

trois présidents, de 500 livres chacun, et celui des conseillers, de 5 sols parisis les jours où ils siégeaient. La dépense totale annuelle était ordinairement de 11,000 liv. Nous verrons bientôt qu'en 1344, Philippe-de-Valois augmenta beaucoup le nombre des membres de ce Parlement.

Ce fut encore Philippe-le-Bel qui créa la chambre des Comptes avec des magistrats qu'il détacha du Parlement. Mais c'est à Philippe-le-Long que revient l'honneur de l'avoir sérieusement organisée et utilisée. Il défendit aux trésoriers chargés de veiller à la garde des deniers publics de faire le moindre paiement sans son ordre et les astreignit à rendre compte deux fois par an (Chéruel, t. I, p. 429).

(1) Cette chapelle, dédiée à la Vierge, était située au milieu d'un vaste plateau herbacé au revers méridional du pic de Sancy. Elle a été rebâtie depuis à la même place près d'une source dans laquelle fut trouvée la statue miraculeuse qui y est toujours vénérée par les populations des montagnes occidentales du Puy-de-Dôme.

Digitized by Google

(Condat) (1) les pierres de la chapelle pour la construction d'une église.

Bernard VIII mourut à Saint-Saturnin, le 19 décembre 1325. Il fut enterré près de sa femme aux Cordeliers de Clermont. Il laissait cinq enfants : deux fils et trois filles. Son fils aîné, Bertrand, fut son successeur dans la baronnie. Son second fils, Bernard, entra dans les ordres. Le pape Clément VI (2) le fit cardinal-diacre au titre de Saint-Eustache (3). Delphine, sa fille aînée, épousa Astorg d'Aurillac, d'une grande et ancienne famille de la Haute-Auvergne, Nascarone, la seconde, Gilles Aycelin, de l'illustre maison de Montaigu, et la troisième, Gaillarde, Guy, seigneur d'Apchon.

Bernard VIII était donc resté 39 ans possesseur de la baronnie; il avait vu les règnes de Philippe-le-Bel et de ses trois fils. Il n'assista pas aux derniers moments de Charles-le-Bel, puisqu'il mourut trois ans avant lui; mais il avait été témoin deux fois de l'application de la loi salique dans la famille capétienne et il dut prévoir que, selon toutes les vraisemblances, elle donnerait lieu à de nouvelles complications au décès du dernier représentant de

(1) Condat est une commune du canton de Marcenat, arrondissement de Murat (Cantal).

(2) Clément VI était de la famille des Roger de Beaufort. C'est lui qui a fait bâtir la belle église de La Chaise-Dieu où est son tombeau.

(3) Au XIVe siècle, il y avait comme il y a aujourd'hui trois ordres de cardinaux : les cardinaux-évêques, les cardinaux-prêtres et les cardinaux-diacres. Fleury dit que les cardinaux étaient attachés à leurs églises comme une porte l'est par ses gonds et c'est de là que vient leur nom. Les cardinaux-évêques étaient à perpétuité attachés à une église de haut rang; les cardinaux-prêtres, à une église importante, mais temporairement et les cardinaux-diacres, à des oratoires ou à des fonctions moins relevées. Voilà pourquoi, sans doute, le cardinal-diacre au titre de Saint-Eustache fut, l'année d'après sa promotion au cardinalat, chanoine, sacristain et camérier de l'église de Lyon. On sait ce qu'étaient les fonctions des chanoines et les grands privilèges qui leur appartenaient, L'office de sacristain constituait une véritable dignité ecclésiastique ; le chanoine qui en était investi avait la garde des vases sacrés, des ornements, des reliquaires. Il distribuait les messes et présidait à celles qui devaient être célébrées solennellement. Le camérier, à Lyon, avait encore plus d'importance : c'était le chanoine qui administrait les revenus de l'église.

Digitized by Google

la branche aînée qui n'avait pas d'enfant mâle bien qu'il eût été marié trois fois. Il savait que l'état de la France était plein de périls. Un trésor vide et pourtant chargé d'une dette énorme, de grandes ambitions, beaucoup d'intrigues autour du trône et probablement un changement de dynastie durent affliger les dernières pensées d'un serviteur aussi dévoué que lui à la monarchie. S'il en eut le pressentiment, il dut trembler pour les destinées de son pays.

H. Burin des Roziers.

Digitized by Google

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

—

Jean, duc de Berry et d'Auvergne. — A la séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tenue le 28 septembre dernier, M. Siméon Luce a donné lecture d'un curieux travail sur Jean de France, duc de Berry et d'Auvergne, d'après les registres de la chambre aux deniers. Jean, duc de Berry, était le troisième fils de Jean-le-Bon; il était né en 1340 et mourut en 1416. Il avait reçu l'Auvergne en apanage en 1360. A la mort de son frère Charles V, il fut nommé un des tuteurs de Charles VI.

A la suite de recherches qui lui ont permis de remettre à leur place 126 feuillets reliés par erreur sous une rubrique qui ne leur appartenait pas, M. Luce a pu reconstituer le registre des dépenses du duc de Berry. Ce document semble prouver que Jean était un des plus grands collectionneurs de son temps ; à chaque instant, on retrouve dans ce registre des notes relatives à des achats de statues, reliques, tableaux, objets d'art, etc. Il introduisit en France l'orgue à pédales ; à plusieurs reprises, il est fait mention des sommes payées pour le montage de ces instruments.

Jean était joueur, mais il avait la curieuse habitude de se faire saigner avant d'entreprendre sa partie de dés. Etait-ce parce qu'il craignait l'apoplexie provoquée par l'attention donnée au jeu, ou, parce qu'étant mauvais joueur, il se méfiait de ses emportements? C'est une question que M. Luce se pose sans la résoudre. Il ressort également de ces comptes que le duc de Berry était un fin gourmet qui a droit à une mention spéciale dans les annales de la cuisine française. Ce fut lui qui vulgarisa la truffe dans le nord du royaume; il en faisait pour son compte une assez belle consommation, à en juger par le nombre de fois qu'on rencontre le nom de ce savoureux condiment dans le registre de la chambre aux deniers; il en expédiait à sa femme et à ses amis.

A la passion des truffes il joignait aussi celle des chiens, surtout des *mastins* d'Auvergne, chiens d'une taille et d'une force extraordinaires; il les achetait sans compter, et vers 1377 il paraît avoir fait une battue générale de ces animaux. Il devait avoir aussi une prédilection marquée pour les ours, dont il acheta un certain nombre en 1378.

A citer également, parmi les curiosités qu'il fit venir à grands frais, les ossements d'un géant trouvés en terre près de Lyon. Comme on

Digitized by Google

le voit, ces registres ont un grand intérêt en ce qu'ils nous font connaître les goûts des grands personnages qui approchaient la cour à cette époque.

— MM. Alfred Leroux et René Fage publient, depuis les premiers mois de 1888, sous le titre de : *Archives historiques de la Marche et du Limousin*, un recueil périodique destiné à contenir, sans égard à l'ordre chronologique, tous les documents historiques qui méritent d'être connus : bulles, lettres patentes, inscriptions, chartes, chroniques, cartulaires, statuts, délibérations, cahiers de doléances, etc. Ces documents seront extraits soit d'archives privées, soit surtout des archives communales et départementales de la Creuse, de la Corrèze et de la Haute-Vienne. — Le premier volume contient, entr'autres, le procès-verbal de l'assemblée des Trois Etats du comté de la Marche, de la *seigneurie de Combrailles* et de la Basse-Marche, en 1486.

Une publication de ce genre serait bien nécessaire en Auvergne.

Le grand temple du puy de Dôme, le Mercure gaulois et l'histoire des Arvernes, par Paul Monceaux. — Paris, 1888, extrait de la *Revue historique*, nos 70, 71, 72.

—

Voici ce qu'en dit M. G. Perrot dans les Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1888, n° 1 :

« Ce travail, qui a paru dans la *Revue historique*, a un premier mérite, que l'on ne saurait lui contester; nulle part on ne trouvera des renseignements aussi nombreux et aussi précis sur le monument célèbre qui a été retrouvé en 1875. M. Monceaux a pu utiliser, pour la description qu'il en donne et la restitution qu'il en propose, les documents qui ont été recueillis sur les lieux par M. Bruyerre, architecte des monuments historiques, qui, pendant deux ans, a dirigé les fouilles que l'on a faites sur le sommet de la montagne, documents qui sont encore inédits. L'auteur ne s'est d'ailleurs pas contenté de ce rôle de rapporteur. Remontant du présent au passé, des superstitions populaires, dont toute trace ne s'est pas encore évanouie, au culte dont elles ne sont que l'écho lointain, il fait l'histoire du Mercure gallo-romain des Arvernes et le rattache au dieu Lug des Celtes ; il part ensuite de là pour étudier le rôle important que les Arvernes ont joué en Gaule avant comme après la conquête. On pourra discuter certaines des opinions émises dans cet exposé historique ; mais il n'en restera pas moins là un ensemble considérable de faits bien établis et classés avec art, que ne sauraient manquer de mettre à profit tous ceux qui étudieront nos origines nationales. »

Digitized by Google

L'ÉGLISE ET LE COUVENT DES CORDELIERS DE CLERMONT.

Extrait du manuscrit d'Audigier sur l'Histoire d'Auvergne.

L'église des Cordeliers est un grand édifice dont les dehors ont quelque apparence. Les dedans auraient de la beauté si la distribution était faite pour fournir assez de lumière, et si l'on avait fait régner des chapelles des deux côtés. La voûte est très élevée et bien prise dans sa hauteur, soutenue par des piliers faits en forme de faisceaux, engagés dans la muraille. Un jubé, qui n'a rien d'extraordinaire, sépare le chœur de la nef. Dans le premier sont les stalles où se placent les religieux pour chanter l'office divin. Au-dessus du grand autel est un tableau de ·· pieds de hauteur, sur ·· de largeur, sur lequel est représentée l'Adoration des Rois, dont le coloris n'est pas à mépriser (1). La maison de ces Pères ne répondait pas à la beauté de leur église. Ils n'étaient pas logés commodément; mais, depuis quelques années, ils ont fait des bâtiments où ils trouvent beaucoup de commodités. Le long des chambres du corps de logis qui est au midi, règne un balcon qui leur donne un air de gaîté qu'on ne voit point ailleurs. Le réfectoire, qui est au-dessous, mérite d'être vu. Les chambres du corps de logis qui regarde le couchant jouissent d'une vue charmante, ayant pour objet le délicieux vallon de Chamalières.

Ces Pères n'ont pas toujours été placés dans cet endroit. Ils occupèrent d'abord un terrain qui est aujourd'hui assez éloigné de la ville, où est une église mal bâtie, qui a conservé le nom d'église des Cordeliers-Vieux, où l'on voyait encore une cellule avec l'image de saint François (2). Les citoyens de Clermont, touchés de la sainteté des disciples de saint François, que ce saint avait envoyés lui-même dans le voisinage de leur ville, à Montferrand, souhaitèrent de profiter des exemples de ces bons religieux et leur offrirent de les placer dans le lieu dont nous parlons, qui était sans doute alors dans une des extrémités de la ville : les murailles qui environnent aujourd'hui la ville, n'ayant été élevées que sous le règne de Charles VII. Les bâtiments qui furent construits pour loger ces bons religieux, devaient être fort simples, puisque dans quatre ans ils furent achevés.

(1) Ce tableau, ainsi que la boiserie qui l'encadrait, décore actuellement le fond de l'église de Saint-Pierre-les-Minimes. Cette peinture, dont l'auteur s'est inspiré d'une composition de Paul Véronèse, est signée *Rome*, peintre né à Brioude.

(2) C'est l'église de Beaurepaire, qui existe encore sur l'ancienne route de Chamalières et a servi jusqu'à ces dernières années de magasin à poudre.

Digitized by Google

L'église fut sacrée par Guy de La Tour, évêque de Clermont. C'est dans ce lieu, que l'on connaît sous le nom de Cordeliers-Vieux, que s'assemblèrent les plénipotentiaires du roi Charles VII et du Dauphin Louis, son fils, en 1439, pendant la guerre de la Praguerie. Mais ce ne fut pas dans cet endroit que fut tenue l'assemblée des États. Il pouvait y avoir quelques bâtiments où se rendaient les personnes qui devaient traiter de la paix entre le père et le fils : il n'y a rien de fort étonnant. Le président Savaron ne veui point que les États d'Auvergne s'y soient tenus, et il a raison; mais il ne prétend point que ce lieu ait pu recevoir ceux qui étaient chargés d'accommoder Charles VII avec son fils : il pouvait bien en cela se tromper. Voici comme parle Berry, premier hérault au roi d'armes de France, dans son Histoire du roi Charles VII. Il dit, en parlant des seigneurs qui étaient aux Cordeliers-Vieux :

« *Et partirent en ce point et à cette fin lesdits Ducs, des Cordeliers,* » *près de Clermont.* » Et un peu au-dessus, il avait dit que les susdits seigneurs d'Alençon et de Bourbon vinrent à Clermont, où le Roi était, voire aux Cordeliers, au dehors de la ville de Clermont. Il est bon de remarquer qu'il n'est arrivé depuis ce temps-là aucun changement dans cette ville. Cette première église des Cordeliers était accompagnée de prairies d'un assez gros revenu. Georges d'Amboise, archevêque de Rouen et cardinal-légat, ayant introduit l'étroite observance dans la maison de ces Pères, ils renoncèrent à tout ce qu'ils avaient autour de cette église, ou plutôt ils en firent de l'argent, quand ils furent transférés ailleurs, qui leur fut d'un grand secours pour les bâtiments qu'ils étaient obligés de faire pour se loger. Ces bons religieux étant trop exposés aux courses des ennemis, on les appela dans la ville en 1262 : ce fut par le mouvement de Philippe-le-Hardi, fils de saint Louis, qui se trouva à Clermont dans cette année pour la célébration de son mariage.

Un seigneur des plus zélés pour ces Pères, fut Bernard de La Tour, VIIe du nom, qui leur donna le château que la maison du nom avait dans la partie occidentale de la ville. Son fils Bertrand, seigneur de La Tour, VIIIe du nom, confirma tout ce que son père avait fait en leur faveur, et fut enterré avec sa femme, Béatrice d'Olliergues, dans leur église : ce qui le fait passer pour être le fondateur de cette maison, puisqu'il quitta la sépulture de ses ancêtres pour être enseveli dans une église qu'il avait nouvellement fondée. Jacques Fodéré, religieux de l'ordre de Saint-François, assure que l'église fut sacrée en 1288, sous le nom de Notre-Dame : ce qu'il avait trouvé dans un vieux monologue des Frères Conventuels. L'auteur d'un manuscrit qu'avait vu ce même Père, appelle Guy de La Tour, évêque de Clermont, fondateur des Cordeliers; mais il se trompe. Il est vrai

Digitized by Google

que cet évêque peut être regardé comme un second fondateur, leur ayant légué quarante-cinq septiers de froment de rente; mais, outre ce que nous avons dit pour prouver que ces Pères doivent leur fondation, du moins en partie, aux seigneurs de la maison de La Tour, on ne peut pas que l'on ne soit persuadé de cette vérité, quand on se trouve dans leur maison; car il n'est presque point d'endroit où l'on ne voie les armes de La Tour. Sur la porte de l'église paraît un écusson avec *La Tour* simplement. Sur la cheminée de leur cuisine, *La Tour* est dans une fleur de lis; on l'avait de même en peinture dans quelques endroits du cloître, entre le toit et les murailles, en demi-cercle, qui servent à le soutenir : ajoutez à cela la tradition qui s'est conservée jusqu'aujourd'hui, qui veut que ces seigneurs en soient les fondateurs : ce qui fait que ces Pères les recevaient chez eux avec les mêmes cérémonies qu'ils ont accoutumé de faire à l'égard de ceux à qui ils sont redevables d'un si grand bienfait. C'est ainsi qu'ils ont reçu Godefroy-Maurice de La Tour, souverain, duc de Bouillon, gouverneur d'Auvergne, dans les divers voyages qu'il a faits dans la province.

Une autre preuve que ces seigneurs ont fondé cette maison, c'est que la plupart ont choisi leurs tombeaux dans l'église de ces Pères, et que quelques-uns même y ont voulu y être enterrés avec l'habit de Saint-François. Catherine de Narbonne, femme d'Agne I, seigneur de La Tour, ordonna que les cérémonies de ses funérailles seraient faites à la manière de ces religieux; qu'elle voulait être enterrée avec leur habit, et qu'il n'y aurait que quatre cierges allumés autour de son corps. Pierre de La Tour, dit Perrot, fils de Bertrand de La Tour, Ve du nom, seigneur d'Olliergues, et de Marguerite Aycelin, voulut aussi être enterrée aux Cordeliers, dans le tombeau de sa maison, en habit des Enfants de Saint-François, à cause de l'affection et dévotion qu'il avait toujours eue pour cet ordre. Aussi, les seigneurs de La Tour n'oubliaient jamais ces religieux dans leurs testaments, et nommaient souvent le Gardien du Couvent de Clermont pour l'un de leurs exécuteurs testamentaires.

En 1280, Bertrand de La Tour, chanoine de Clermont, fils de Bernard, seigneur de La Tour, VIe du nom, donna aux Cordeliers de cette ville son Livre de Décret, à condition que son neveu, Armand, religieux du même ordre, en aura l'usage pendant sa vie. Il donne à l'église de Clermont cinquante livres tournois et l'oblige à donner tous les ans, le jour de son décès, un repas aux Frères Mineurs de la même ville.

En 1375, Guy de La Tour, dit Guyot, fils de Bertrand de La Tour et d'Isabeau de Lévis, nomme pour un de ses exécuteurs testamentaires le Gardien des Cordeliers, et donne à leur couvent toutes les

Digitized by Google

robes de son corps, de quelque étoffe qu'elles soient, ou de soie, ou de camelot, ou de satin, avec leurs fourrures, à condition qu'ils prieront Dieu pour son âme. Je n'ai fait mention de ces deux seigneurs de La Tour qu'à cause de la singularité des legs qu'ils faisaient à ces Pères.

Voici les noms de ces seigneurs qui sont enterrés dans leur église : Bertrand, seigneur de La Tour, IIIe du nom, avec Béatrice d'Olliergues, sa femme ; Bernard de La Tour, son fils, VIIIe du nom ; Henry de La Tour, évêque de Clermont, fils de Bertrand de La Tour, IVe du nom, et d'Isabeau de Lévis ; Guillaume de La Tour, frère de Henry ; Louise de La Tour, mariée à Ponce de Monsaur, avec son père, Guy de La Tour et sa femme, Marthe de Beaufort ; Marie de Boulogne, fille unique de Godefroy de Boulogne et de Jeanne de Vantadour ; Bertrand de La Tour, VIe du nom, et sa femme, Jacquette du Peschon ; Agne de La Tour, Ier du nom, et Catherine de Narbonne, sa femme ; Pierre de La Tour, dit Perrot, son frère, et Bertrand de La Tour, aussi son frère ; Bertrand de La Tour, qui était d'Eglise, fils d'Agne de La Tour, Ier du nom ; Jean de La Tour, fils aussi d'Agne Ier, avec sa femme, Jourdaine de Bédage ; Agne de La Tour, IIe du nom, fils de Jean, et sa femme, Béatrice de Chalençon ; Bertrand de La Tour, IIe du nom, seigneur d'Olliergues ; Pantaléon de La Tour, seigneur de Limeuil, fils d'Agne de La Tour, IVe du nom, et d'Anne de Beaufort, vicomtesse de Suresne ; Éléonore de Baffie, femme de Robert Ve, comte d'Auvergne et de Boulogne, dont le tombeau est fort élevé près du grand autel, du côté de l'Évangile, avec deux de ses enfants, Françoise de La Tour, seigneur d'Alagnat et plusieurs autres.

On voit encore dans l'église des Cordeliers le tombeau de Jean de Mirol, cardinal : il est du côté droit de la porte du chœur, en entrant ; il est élevé de terre. La figure est au-dessus, de marbre blanc. Son chapeau rouge est suspendu par une corde qui descend de la voûte et répond au tombeau. Gabriel Siméoni, Italien, y est aussi enterré avec Jean de Basmaison, connus par des ouvrages qui leur ont fait de la réputation. On croit qu'ils ont encore le corps d'Angelo Caninio d'Anchiari, l'ornement de son siècle, qui avait suivi en Auvergne Guillaume du Prat, protecteur des savants.

Georges d'Amboise, cardinal, députa, en 1510, Yves Bardot, Jean Marel et Louis de Blot, de l'illustre maison de Chauvigny de Blot, religieux d'une grande piété, pour établir la réforme à Clermont, à Riom, à Montferrand, à Saint-Pourçain et au Puy. La maison de Clermont l'embrassa en 1515.

La maison des Cordeliers de Clermont a donné quelques hommes illustres, parmi lesquels les plus connus sont Jean Crenn, qui mou-

Digitized by Google

rut en 1451, à qui le consulaire de la maison donne la qualité d'excellent prédicateur et de maître en théologie : » *Magister theologiæ et egregius prædicator qui, ratione suæ prædicationis, multàm decoravit illum conventum.* »

Guillaume Masson, qui finit ses jours en 1482, que le même consulaire qualifie maître de la sacrée théologie : « *Sacræ theologiæ magister, doctor eloquentissimus, prædicatorque fulgentissimus, hujus conventus flos egregius qui pluribus donis decoravit sacristiam et librariam.* »

Thomas Dumas, docteur de Paris, provincial de la province de Saint-Bonaventure, et le célèbre Pierre du Bosc, auteur de plusieurs ouvrages, dont les plus connus sont : *l'Honnête Femme* et *le Philosophe indifférent.* Les Pères ont recu quelques bienfaits de plusieurs évêques de Clermont. Hugues de La Tour du Pin leur fit don de vingt-cinq septiers de froment avant son départ pour la Terre-Sainte. Guy de La Tour leur fit un legs de quarante-cinq septiers de froment. Jacques de Comborn fit bâtir le grand portail de leur maison et le réfectoire.

— Un de nos compatriotes, M. Delort, professeur au collège d'Uzès, a publié récemment un intéressant recueil à la fois descriptif, archéologique et historique, sous le titre qui suit : *Châteaux, Nouvelles et légendes d'Auvergne ; Notes et croquis d'un Voyageur arvernophile ; De Lempdes à Garabit.* Aurillac, 1888.

— Le *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme* (nos 6 et 7, 1888) contient plusieurs articles et documents inédits publiés par M. Lelièvre, sur le procès et le supplice de notre compatriote Anne Dubourg.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

ED. VIMONT.

Clermont-Ferrand, typographie MOHR-LOUIS, rue Barbançon, 1 et 2.

Digitized by Google

UNE ÉCOLE DES ARTS ET MÉTIERS DANS LES MONTAGNES DE LA MARGERIDE EN 1772. — BOSC D'ANTIC.

Dans le cours de l'année 1771, un membre associé de l'Académie de Clermont, récemment nommé (1), *Bosc d'Antic*, lut à cette Société savante un mémoire dont nous extrayons les parties principales (2) :

« Le plan que s'est fait sur l'histoire naturelle de la province la Société littéraire de Clermont me paraît très bon (3). Il serait à souhaiter qu'on pût promptement le remplir ! »

« Ce plan entre parfaitement dans les vues de M. de Chazerat (4). Persuadé que les connaissances naturelles

(1) Nous n'avons pu trouver la date exacte de cette élection. Dans son volume sur l'Académie de Clermont, M. Mège se borne à indiquer l'année de la réception de Bosc (*L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand ; ses origines, ses travaux*, par F. Mège. Clermont-Ferrand, 1884).

(2) Cette pièce est conservée à la bibliothèque de Clermont. Elle porte simplement en tête ce mot : *Mémoire*, sans autre indication. Il n'y a point de date ni de signature ; mais, à l'aide de diverses circonstances, il est facile de suppléer à ces deux lacunes. Elle n'est pas autographe.

(3) Voy. *Idée générale des matières qui entrent dans le plan et les vues de la Société littéraire de Clermont, par rapport à l'histoire civile et l'histoire naturelle de la province d'Auvergne*, 1773 (Bibl. de Clermont-Ferrand, A. 2324, p. 13). C'est à cet écrit que se rapporte l'observation de Bosc.

(4) M. de Chazerat venait de remplacer comme intendant M. de Montyon, célèbre par ses legs et ses œuvres de bienfaisance. Celui-ci ayant refusé, après la suppression des parlements, d'installer les nouveaux magistrats désignés par Maupeou, fut transféré à l'intendance de Provence, puis à celle de La Rochelle. Ceci se place à la fin de l'année 1771. Dans son Mémoire sur les modes d'administration dans la province d'Auvergne, M. Cohendy indique par erreur l'année 1773 comme la date du départ de M. de Montyon.

Digitized by Google

sont le vrai fondement des arts utiles et du commerce, il a le dessein de former à Clermont un cabinet d'histoire naturelle, et de faciliter l'établissement des manufactures dont la province est susceptible... »

« Ce cabinet offrira le tableau des richesses naturelles de l'Auvergne; mais il n'en fera pas connaître la nature et les usages. C'est dans les grands laboratoires, ou dans les manufactures établies sur une pratique raisonnée qu'on acquiert ces lumières précieuses. »

« Rien ne contribuerait plus efficacement à répandre les lumières nécessaires à la perfection des arts utiles et propres à en faire fleurir plusieurs dans la province, qu'une école où on développerait les principes généraux et particuliers de chaque art utile et où on en ferait l'application aux circonstances et opérations de chacun de ces arts; où une théorie lumineuse éclairerait la pratique, et la pratique justifierait la théorie... »

« Depuis plusieurs années il y a à Edimbourg une école d'Agriculture. La Reine-Impératrice (1) vient d'établir dans ses États une école de Commerce. L'école que je propose serait d'une utilité beaucoup plus étendue... »

« L'établissement de cette école dans une ville, nous ne pouvons nous le dissimuler, serait très dispendieuse et peut-être n'y trouverait-on pas les facilités nécessaires aux expériences assez en grand pour que la nature ne se dérobât pas aux yeux des observateurs; les circonstances ne sont pas assez heureuses pour espérer qu'il serait permis à M. de Chazerat de suivre le penchant de son cœur pour en faire les frais. »

« Que n'ai-je des lumières assez étendues et des talents assez marqués pour l'entreprendre! Si je pouvais me flatter qu'on daignât s'en contenter, j'offrirais mes efforts. Je marcherais d'un pas incertain dans cette brillante carrière; mais j'aurais la gloire d'y être entré le premier. M. l'In-

(1) Marie-Thérèse.

Digitized by Google

tendant, j'en suis persuadé, m'accorderait tous les secours qui ne seraient point à charge à la province; il n'est point de membre de l'Académie de Paris qui ne se fît un plaisir de me servir de guide (1), et l'Académie de Clermont m'aiderait de tout son pouvoir. »

« Le bois, le charbon et tous les instruments usuels ne coûteraient rien à la Margeride. Les élèves n'auraient à payer qu'une médiocre pension à l'auberge. Le cours dont j'ai donné l'idée pourrait se faire chaque année en quatre mois. »

Les propositions de Bosc furent favorablement accueillies par la Société qui s'engagea à favoriser de tous ses moyens la fondation de l'école projetée. Celle-ci devait s'installer à la faveur d'une importante entreprise industrielle de laquelle nous ne tarderons pas à parler. Nous transcrivons en entier le rapport suivant touchant la suite à donner au projet d'établissement de l'Ecole scientifique et industrielle de la Margeride, et qui complète la note ci-dessus, qui est, comme on l'a vu, fort succincte (2) :

« M. d'Antic, associé de l'Académie de Clermont, a fait part à cette Académie d'un mémoire par lequel il propose de former sous les auspices de M. le premier Président du Conseil supérieur et intendant d'Auvergne (3), un cabinet de curiosités naturelles qui présentera particulièrement une collection de toutes les espèces de curiosités naturelles qui se trouvent en Auvergne. Mais comme la science de connaître et de nommer les différentes produc-

(1) Bosc d'Antic était correspondant de l'Académie des sciences et lauréat de cette savante Compagnie.

(2) Cette note est aussi privée de date et de signature ; mais comme elle fait partie du dossier de l'ancienne Académie de Clermont conservé à la Bibliothèque de la ville, il n'est point douteux qu'elle n'émane de cette Société savante. Peut-être à l'aide de quelques recherches serait-il possible d'en déterminer l'auteur, spécialement à l'aide des particularités de style parmi lesquelles la longueur excessive des phrases se fait surtout remarquer.

(3) Charles-Antoine de Chazerat, ancien premier président à la Cour des Aides de Clermont, intendant d'Auvergne de 1771 à 1790.

Digitized by Google

tions de la nature ne suffit point aux artistes (1), et que celle-ci n'est qu'une science préliminaire et accessoire d'une autre plus utile, plus étendue et plus relative à diverses branches de commerce, telle est la science de connaître les substances élémentaires et les principes qui composent les corps, l'art de les décomposer, d'en séparer les différentes parties ou d'amalgamer la substance d'un corps avec celle d'un autre, pour employer, avec autant de sagesse que d'économie, les parties séparées ou mélangées aux usages auxquels elles sont propres.

» C'est dans cette vue que M. d'Antic propose l'établissement d'une *école gratuite de chimie* dans les montagnes de la Margeride, entre les villes de Saint-Flour et de Langeac, où l'on a établi depuis quelques années une verrerie qui forme un laboratoire monté de fourneaux, creusets et autres ustensiles nécessaires pour analyser les corps des trois règnes de la nature, école d'autant plus avantageuse pour la province d'Auvergne, qui abonde en curiosités naturelles, que M. d'Antic en transmettant ses lumières et ses connaissances à un plus grand nombre d'élèves, il élèvera les artistes à un plus haut degré de perfection et imprimera à plus de personnes le goût de faire des recherches et des découvertes qui rendront plus complète et plus suivie la collection du cabinet de curiosités de la province.

» Les amateurs de ces curiosités et ceux qui, par état, voudront acquérir des connaissances sur la chimie ou sur quelques-unes de ses différentes branches, seront instruits par M. d'Antic, qui joint à la théorie de tous les objets chimiques une pratique consommée. Personne n'a plus de talents que lui pour former de bons élèves. J'ajoute que M. d'Antic est plein de zèle, et que l'offre qu'il fait d'instruire gratuitement est un acte de générosité digne d'une reconnaissance qu'on ne doit jamais oublier.

(1) Artiste est pris ici dans le sens le plus général du mot art.

Digitized by Google

» M. d'Antic a prévu les objections qu'on pourrait lui faire sur la nature du climat des montagnes de la Margeride, et sur l'emplacement des bâtiments qui composent la verrerie dont les environs sont dénués de logement et d'habitation. Il avoue que, s'il avait rencontré auprès d'une des villes de la province les mêmes secours que la nature du sol de la Margeride lui a offerts, il y aurait plus à espérer sur le succès de l'école qu'il propose, à raison des facilités qu'on trouve dans une ville pour les logements et les besoins de la vie. Mais M. d'Antic ne peut donner que ce qu'il a. Il a fait construire en bois, attenant à la verrerie, une auberge susceptible de tel agrandissement qu'on voudra. Les élèves pourront y loger et se mettre en pension chez l'aubergiste. On n'y sera pas plus mal qu'aux bains du Mont-Dore où les malades ont à supporter avec les incommodités du corps celles du lieu et du climat. Au reste, quels sont les obstacles que le zèle, l'envie et le besoin d'apprendre ne sont pas seuls capables de vaincre. Il suffit d'indiquer à ceux qui ont l'amour du travail les sources où ils pourront puiser des connaissances.

» D'après cet exposé il me semble que, pour ne rien négliger sur tout ce qui peut exciter l'émulation, il serait convenable de faire passer, dans toutes les villes et même les principaux bourgs de la province, un imprimé qui fît connaître les vues et les offres de M. d'Antic, afin que ceux à qui elles plairont puissent en profiter. »

Cet appel fut-il entendu, et l'école de chimie de la Margeride posséda-t-elle jamais des élèves? Nous l'ignorons. Toutefois il est sûr qu'à peine née, si jamais elle naquit réellement, elle cessa d'exister, et sa fin ne put que suivre de près sa fondation, car en 1773 et peut-être même à la fin de 1772, la manufacture avait cessé de marcher. Celui qui s'était mis à la tête de la direction n'était cependant pas un homme ordinaire, et si l'entreprise échoua, ce ne fut certes pas parce qu'il manquait des qualités pratiques et

Digitized by Google

théoriques nécessaires, comme on va le voir par la courte esquisse biographique qui suit (1) :

Paul Bosc d'Antic était né en 1726 à Pierre-Segade, banlieue de la ville de Vabre, près de Castres, en Languedoc. La famille Bosc était ancienne dans le pays et y avait possédé des biens assez considérables ; mais, ses membres ayant embrassé la religion réformée, les guerres de religion leur firent perdre toute leur fortune. « Pour réparer ces pertes les Bosc se jetèrent du côté de la médecine, et ils l'exercèrent avec distinction, de père en fils, pendant cinq générations. » Paul était l'aîné de quatre enfants. Il fut destiné dès sa naissance à continuer la tradition de la famille et à succéder plus tard à son père dans l'exercice de l'art de guérir. Il commença ses études à Castres, puis fut les compléter à l'Université de Montpellier. « Le jeune Bosc annonça tant de dispositions, fit augurer si bien de ses talents futurs, que ses professeurs engagèrent son père à le produire sur un théâtre plus brillant que celui des Cévennes, et à l'envoyer à Paris ; ce qu'il fit malgré son peu de fortune. »

« M. d'Antic voulut, auparavant d'y paraître, se munir du titre de docteur ; mais comme les lois contre les protestants ne lui permettaient pas d'être agréé dans aucune Université de France, il fut obligé de l'aller chercher à celle d'Harderwick, en Hollande, où il fut reçu en avril 1753, à l'âge de 27 ans.

» Il visita pendant ce voyage une partie des manufactures de la Hollande, les mines de charbon et d'argile pure

(1) Nous extrayons une partie de ces détails biographiques d'une pièce manuscrite, inédite probablement, de la Bibliothèque de Clermont, portant l'intitulé : *Précis historique de la vie et des travaux de M. Bosc d'Antic*, œuvre d'un contemporain qui paraît avoir beaucoup connu celui-ci, comme en témoignent certains détails intimes qu'il donne. Cette pièce n'est ni signée, ni datée. Nous mettons entre guillemets les passages de cette notice que nous reproduisons littéralement. Nous avons aussi consulté les biographies Michaud et Didot ; le Recueil des mémoires des savants étrangers, publié par l'Académie des sciences ; *les Œuvres de M. d'Antic*, en 2 vol. in-12. Paris, 1780.

Digitized by Google

de la Flandre. Les observations qu'il fit lui ont été très utiles par la suite. »

« Il vint la même année à Paris. Il fut assez heureux pour gagner l'amitié de MM. Réaumur et l'abbé Nollet, qui brillaient alors et qui se plaisaient à favoriser les talents. Il fit sous ces maîtres des progrès rapides dans la physique et la chimie, et dans l'application de ces sciences aux arts utiles, aux manufactures. »

« Ces études le distrayèrent un peu de l'étude de la médecine, qu'il suivit cependant toujours sous les grands praticiens de ce temps; mais elles l'empêchèrent de devenir esclave de l'école, lui donnèrent des idées qui ne se sont parfaitement développées que longtemps après.»

Les penchants de Bosc d'Antic le faisaient s'incliner plutôt du côté de l'industrie et des applications scientifiques que du côté de la médecine, bien qu'il fût appelé à des succès dans l'exercice de ce dernier art. Sa valeur et ses aptitudes ne tardèrent guère à être connues et appréciées, car en 1755, moins de deux ans après son installation à Paris, il fut chargé d'une mission qu'il remplit avec un entier succès.

Par suite d'une mauvaise direction et de l'ignorance de ceux qui étaient à sa tête, la manufacture de glaces de Saint-Gobain en était arrivée à manquer complètement les produits de sa fabrication, devenue tellement défectueuse qu'on en était venu à ne pas réussir le coulage d'une seule glace. Tous ses produits étaient criblés de tares, le verre était plein de bulles, n'avait point de transparence, en un mot était absolument inutilisable. Dans leur détresse, et ne pouvant découvrir d'où provenaient de tels accidents, les intéressés s'adressèrent à l'Académie des sciences, lui demandant de lui désigner quelqu'un qui fût en état de reconnaître la source du mal et de trouver les moyens d'y remédier. L'Académie proposa M. d'Antic qui remplit son attente plus promptement qu'elle n'avait osé l'espérer. Avec la rapidité de vue et la prompte pers-

Digitized by Google

picacité qui paraissent avoir été sa qualité dominante, Bosc trouva, presque du premier coup d'œil, que les vraies causes de tout le mal étaient simplement qu'on s'était avisé de changer les proportions des fourneaux et celles des matières à fondre, de telle sorte qu'il n'y avait plus de rapport entre ces dernières et l'intensité, ainsi que la masse u feu qui devait les réduire en verre. Non-seulement il rétablit la bonne fabrication, et la fixa en formulant des principes invariables, mais encore il perfectionna diverses manipulations essentielles.

Dès lors la manufacture de Saint-Gobain recouvra son ancienne prospérité et vit continuer et accroître la réputation dont elle avait joui jadis. Mais les avantages que Bosc espérait comme la récompense méritée de ses importants services n'aboutirent qu'à une déception. Les intéressés montrèrent la plus grande ingratitude. Faisant la sourde oreille, ils ne reconnurent plus la promesse qu'ils lui avaient faite de l'associer à leur entreprise. Il quitta Saint-Gobain en 1757, voyant qu'il n'y avait là rien à faire pour lui. Néanmoins le succès qu'il avait obtenu décida de sa vocation. Il abandonna la médecine pour les arts chimiques et pour l'industrie.

Son séjour à Saint-Gobain entraîna encore pour lui des conséquences d'un autre genre. Il épousa, peu avant son départ, une demoiselle *Lamy d'Augest*, fille d'un commissaire provincial d'artillerie, pour laquelle il avait conçu une vive affection. Une des conditions posées à cette union fut son abjuration du protestantisme, ce qui le brouilla avec son père.

Bosc rentra à Paris et s'occupa à publier le résultat de ses travaux de Saint-Gobain, sous la forme de divers mémoires. Le premier, ayant pour titre : *Mémoire sur les moyens les plus propres à porter la perfection et l'économie dans les verreries de France*, fut couronné par l'Académie des sciences en 1760, et parut dans le Recueil des savants étrangers l'année suivante,

Digitized by Google

1761. Puis vint le *Mémoire sur la cause des bulles qui se trouvent dans le verre*, qui fut inséré dans le même Recueil, tome IV, publié en 1763. Quelques autres qu'il présenta aussi à l'Académie n'ont pas été imprimés (1).

En 1758, Bosc s'associa avec MM. de Marivetz (2) et Vallut pour établir à Rouelle, en Bourgogne (3), une manufacture de glaces semblable à celle de Saint-Gobain. Il était bien naturel qu'il tirât parti de l'expérience qu'il avait acquise. Il eut d'abord de grandes difficultés à surmonter; mais sa capacité et son esprit pratique, ainsi que sa persévérance, vinrent à bout des obstacles. Il manquait de personnel, et parvint à former d'habiles verriers de bûcherons et de charbonniers. L'établissement fut monté sur un pied égal à celui de Saint-Gobain.

La réussite de l'entreprise fut complète. Malheureusement la discorde se mit entre les associés de la manufacture. Bosc préféra se retirer que de se trouver mêlé aux procès qui commençaient visiblement à se préparer. Il demanda et obtint sa retraite en 1763.

Il avait perdu sa femme peu après son arrivée à Rouelle. En 1762, il contracta un nouveau mariage avec Mlle Lallemant, fille de M. Lallemant, seigneur d'*A*-

(1) Biographie manuscrite anonyme (voir la note précédente).

(2) Etienne-Clément de Marivetz, né à Langres en 1728, mort sur l'échafaud le 25 février 1794, était fils du directeur d'une manufacture de glaces établie à Dijon. Riche et non sans esprit, il avait débuté par mener une vie assez dissipée; puis, se passionnant pour les sciences, il publia un ouvrage sur la géographie physique de la France en collaboration avec L.-J. Goussin, ensuite il entreprit un grand ouvrage sur la physique du monde dont la publication acheva de le ruiner. Lalande, dans son Histoire de l'astronomie, a écrit ce qui suit : Il (Marivetz) avait, en 1758, la manufacture des glaces à Rouelle, qui dérangea sa fortune, et qui finit en 1779, par l'inexpérience de Bosc d'Antic. » Nous allons voir que Bosc s'était retiré de l'entreprise dès 1763, ce qui seul démontre déjà combien est peu fondée l'assertion de Lalande qui contredit en outre tout ce qu'on sait de la capacité réelle de d'Antic, comme nous allons le voir.

(3) Rouelle, canton d'Auberive, arrondissement de Langres, département de la Haute-Marne. Il existe encore une verrerie dans cette localité.

Digitized by Google

prey (1). Il songea à s'établir pour son compte particulier et s'occupa, aussitôt libre, d'établir à *Servin*, domaine appartenant à sa seconde épouse, une verrerie en verre blanc, genre de manufacture qui manquait en Bourgogne. Entre ses mains, les succès de cet établissement ne pouvaient être que brillants. Ils le furent en effet.

Tout en s'occupant de la direction successive de ces usines, qui, grâce à lui, fabriquaient des produits supérieurs, Bosc ne laissait pas que de trouver le temps de se livrer à de nombreuses recherches théoriques, et à faire de nombreuses expériences dans le but d'améliorer encore sa pratique. C'est alors qu'il composa les mémoires dont nous avons parlé et dont l'un remporta le prix proposé par l'Académie des sciences pour l'année 1760. Déjà, l'année précédente, la docte Compagnie lui avait conféré le titre de correspondant.

Il n'hésita pas à accroître encore ses occupations en se chargeant, pour obliger la famille de sa femme, de diriger les travaux de la faïencerie que son beau-père possédait à Aprey. Il y porta la perfection et l'économie. Son mémoire sur la fabrication de la faïence en est la preuve. Il y développe les moyens qu'il a employés.

Ce fut la période la plus heureuse de la vie de Bosc d'Antic. L'aménité, la droiture de son caractère, le faisaient aimer de toutes les personnes qu'il employait. Ceux-ci mettaient tout leur zèle à le servir, et il attribuait à cela le succès de ses entreprises. Ses connaissances en médecine le mettaient à même de rendre de fréquents services aux habitants des villages voisins de sa résidence, auxquels il donnait gratuitement ses soins dans leurs maladies, y joignant souvent des secours en argent ou en comestibles. Il en eut occasion de faire un grand nombre d'observations qui ne lui furent pas inu-

(1) Aprey, canton de Longeau, arrondissement de Langres (Haute-Marne), possède encore actuellement plusieurs manufactures de faïence.

Digitized by Google

tiles, alors que les jours adverses étant venus, il lui fallut chercher des ressources dans la pratique de l'art de guérir.

Il était donc considéré, populaire, il avait déjà acquis par son industrie une fortune considérable, lorsqu'il eut le malheur de céder aux propositions d'un de ses amis qui le décida à entrer dans une association qui s'était formée pour l'exploitation de la forêt de la Margeride, en Auvergne, qui appartenait au comte de La Tour d'Auvergne (1). Il s'agissait de réunir sur ce point la fabrication de toutes les sortes de verreries, c'est-à-dire de fonder le plus grand établissement de ce genre qui eût jamais existé. Toutes les apparences étaient en faveur du succès. Une immense forêt, jusqu'alors sans emploi, une mise de fonds considérable, des débouchés par eau faciles à ouvrir, enfin ses propres connaissances et une habileté consommée. Qu'aurait-on pu ajouter à de tels éléments? Mais tous les co-intéressés n'étaient pas également honnêtes, et le but secret de quelques-uns des associés était tout simplement la spoliation des autres. Chose qui s'est vue et qu'on revoit encore trop souvent en matière d'entreprises. Le pauvre Bosc avait mis dans l'affaire tout ce qu'il avait gagné, et aussi le fonds de sa verrerie de Servin appartenant à sa femme; il y aurait mis le double, s'il l'avait pu, tant il avait de confiance, tant il croyait y trouver d'avantages (2).

Il se trouva que le comte de La Tour d'Auvergne avait agi, tout au moins, avec une grande légèreté. Au dire de la biographie manuscrite, à laquelle nous avons fait de

(1) Le comte de La Tour d'Auvergne, propriétaire de la terre de la Margeride, en 1790, appartenait à la branche des La Tour d'Auvergne d'Apchier. Il s'agit sans doute ici de Nicolas-François-Jules de La Tour d'Apchier, ou peut-être du fils de celui-ci. En tout cas, le passé des plus honorables du comte Jules de La Tour d'Auvergne d'Apchier exclut certainement toute idée de réelle mauvaise foi de sa part dans l'affaire de la verrerie de la Margeride.

(2) Biographie manuscrite anonyme.

Digitized by Google

nombreux emprunts, « les acquéreurs reconnurent qu'il leur avait cédé ce qui ne lui appartenait pas, et qu'outre cela il les avait lésés d'outre moitié dans la quantité de bois qu'il leur avait dit vendre. Les affaires s'embrouillèrent; quelques associés se retirèrent. Il y eut procès sur procès. Enfin, en 1772 ou 1773, les deux fours de verre à bouteille et celui de verre blanc, ainsi que les bâtiments nécessaires étaient à peine finis qu'il fallut les abandonner (1). Bosc d'Antic se trouva absolument ruiné; fort heureusement encore que sa femme ait pu, en se séparant de lui, conserver une petite partie de sa dot en rentrant dans son domaine de Servin. »

« Malgré toutes ces tracasseries, toutes ces inquiétudes, Bosc d'Antic n'avait pu voir une province aussi intéressante que l'Auvergne d'un œil indifférent. Il la parcourut en minéralogiste et en praticien. » Dès 1771, comme nous l'avons vu, l'Académie de Clermont-Ferrand se l'était attaché à titre d'associé ordinaire non-résident. Il lui présenta un *Mémoire sur la fausse émeraude d'Auvergne*, une analyse des eaux de Chaudesaigues, ainsi que d'autres travaux sur des sujets intéressant l'histoire naturelle ou l'industrie de la province, entre autres des observations sur les creusets d'Auvergne faits avec des argiles provenant de la décomposition des roches granitiques et sur la fabrication des bouteilles avec le verre résultant de la fusion du basalte (2).

L'échec de la Margeride et la déception qu'il en éprouva semblent l'avoir fait renoncer aux entreprises industrielles, sans lui enlever cependant toute son ardeur. Il retourna à Paris pour chercher à se refaire une position. En 1775, il fit un voyage en Angleterre, le gouvernement l'ayant chargé d'y faire des observations relativement aux arts qui

(1) M. de La Tour d'Auvergne tenta dans la suite, sans succès, de reprendre l'affaire et ne réussit qu'à achever de compromettre sa fortune.

(2) Les divers mémoires de Bosc d'Antic ont été réunis dans ses œuvres publiées en 1780, en deux volumes in-12.

Digitized by Google

manquaient à la France, ou qui y étaient peu perfectionnés. Il remplit cette mission avec tout le succès qu'on avait lieu d'attendre de lui.

Tout en se livrant à l'industrie, Bosc d'Antic n'avait pas pour cela totalement abandonné l'art médical. Il avait même publié un ou deux mémoires sur des faits se rattachant à la médecine et aussi à l'art vétérinaire (1). Il acquit une charge de médecin du roi par quartier, afin de pouvoir exercer à Paris. Il eut des succès dans sa pratique et y trouva des ressources suffisantes pour le faire vivre lui et sa famille. Son esprit novateur et peu fait pour se plier aux doctrines reçues, ne manqua pas de lui attirer une certaine opposition de la part de quelques confrères qui lui reprochaient notamment de tenir secrète la composition d'une *eau médicamenteuse* de son invention, afin de s'en réserver le débit.

Il avait perdu sa seconde femme en 1771. Le chagrin qu'il en ressentit altéra sa santé qui depuis se montra chancelante. Les rigueurs du rude hiver de 1783-1784 achevèrent d'altérer une constitution déjà fortement atteinte. Il mourut le 4 avril 1784.

Il est facile par ce court exposé biographique de juger du caractère de Bosc d'Antic. Si ses entreprises ne réussirent pas, ce ne fut ni par manque de connaissances, ni par défaut de capacité. Il était évidemment remarquablement bien doué. Bien qu'un peu enthousiaste, son jugement n'en était pas moins droit, en général. Son grand défaut, ce qui le fit échouer finalement, ce fut de se livrer avec trop peu d'examen et d'avoir une confiance trop facile en mille gens qui ne cherchaient qu'à le jouer. Bon, serviable, plein de droiture, il jugeait tout le monde d'après lui. Bien qu'il n'ait pas réussi, il n'était pas sans

(1) Les archives du département du Puy-de-Dôme contiennent une lettre de Bosc au secrétaire de l'Intendance au sujet d'une épizootie. Elles renferment quelques autres documents relatifs à notre sujet. Nous en devons la communication à notre savant collègue, M. l'archiviste Rouchon.

Digitized by Google

intérêt, croyons-nous, de faire connaître une entreprise qui avait eu l'Auvergne pour théâtre et aussi l'homme qui en a été l'âme.

Ajoutons en terminant que deux fils de Bosc d'Antic furent à leur tour des hommes distingués. L'aîné, Louis-Auguste-Guillaume, s'occupa de botanique et d'agriculture; il fut l'ami de la célèbre Madame Roland, de la fille de laquelle il fut tuteur, et dont il publia les Mémoires, et mourut membre de l'Académie des sciences, en 1823. Son frère cadet, Joseph, est connu surtout par des ouvrages d'économie politique, fut successivement membre du Conseil des Cinq-Cents et du Tribunat, puis devint directeur des contributions indirectes. Il fut mis à la retraite après la révolution de 1830 et termina sa carrière en 1837.

ED. VIMONT.

Digitized by Google

L'ASSEMBLÉE

D'ÉLECTION DE BRIOUDE

(1787-1788)

(Suite.)

Les syndics traitent en quelques pages la question des frais de bureaux et, après un rapport sur le pont de la Bajasse (*a*) abordent la grande et importante question de l'impôt.

« Vous gémirez avec nous, Messieurs, de toutes les combinaisons du fisc, qui ne servent qu'à nous troubler dans la recherche de la vérité, et vous apercevrez qu'il n'existe ni proportions ni comparaisons à établir entre la taxe des impôts et les moyens d'y satisfaire.

» Le brevet pour les impositions de 1788 s'élève, pour le principal de la taille, à la somme de... 292.134[l] 14[s]

» Pour les accessoires de la taille à celle de..... 142.625 9 9[d]

» Pour les capitations roturières, y compris les 4 sous pour livre et les impositions établies au marc la livre pour la capitation..... 171.763 18 5

Total du brevet de la taille... 606.523 12 3

» Plus dans chaque collecte pour les droits de quittance établis en faveur des receveurs des tailles, quarante sous.

Digitized by Google

» Les vingtièmes des héritages détachés se sont élevés cette année à la somme de.....	84.763[l]	»[s]	5[d]
» La capitation des nobles et privilégiés, à celle de.....	2.426	»	12
» Le don gratuit des nobles et des taillables, impôt qui fut créé en 1758 et qui doit cesser en 1790, à celle de.....	12.207	»	»
» La contribution pour les routes, représentative de la corvée, à celle de.....	30.333	»	»
» Les cinq derniers articles, savoir : les vingtièmes des héritages détachés, celui des seigneuries et des domaines, celui de la capitation, celui du don gratuit et celui des contributions pour les routes, forment ainsi ensemble une somme de.....	181.104	5	9
» Cette somme, jointe au brevet de la taille et accessoires, qui s'élève, comme on l'a déjà dit, à.....	606.523	19	9
forment un total de.....	787.627	17	11

montant des impositions de toute nature qu'a supportées, cette année, le *département* de Brioude. »

Les accessoires de la taille, dont il vient d'être parlé, ressemblaient beaucoup à nos centimes additionnels au principal des quatre contributions directes et aux décimes de l'enregistrement et du timbre. Établis pour un objet déterminé le plus souvent pour des dépenses dont l'urgence et la nécessité (frais de guerre ou de travaux publics) les faisaient accepter des populations, ils subsistaient après la conclusion de la paix ou l'achèvement de l'entreprise qui avait motivé leur création.

Voici, d'après le rapport des syndics, les accessoires de la taille perçus depuis 1758 dans l'Élection de Brioude :

Digitized by Google

1° Pour les tailleurs de la gendarmerie..... 9.750[1]

2° Pour les dépenses nécessaires des étapes des troupes..... 9.750

3° Pour les gages et accessoires des trésoriers et contrôleurs généraux..... 248

4° Pour les nouveaux gages attribués aux trésoriers et contrôleurs généraux..... 33

5° Ponts et chaussées..... 58

6° Pour le supplément des fonds ordinaires des ponts et chaussées, tant à cause du rétablissement des chemins de vingt Généralités des pays d'élection pendant l'année 1758 qu'à cause de la reconstruction des ponts de Tours, de Cé et autres qui menaçaient ruine..... 17.672

7° Pour le fonds destiné pendant 1758 aux réparations extraordinaires des levées des rivières de Loire et autres et à la reconstruction d'un pont de pierre sur la rivière d'Allier, à Moulins..... 5.456

8° Pour le fonds destiné, pendant l'année 1758, aux ouvrages à faire pour le nettoyement du havre de la ville de La Rochelle et l'enlèvement de la barre du pont de la ville de Bayonne..... 000

9° Pour les appointements de l'inspecteur des manufactures de la province d'Auvergne..... 195

10° Pour le principal des droits d'usage et nouveaux acquets..... 268

11° Pour la seconde année de l'abonnement du droit sur les huiles et les quatre sous pour livre du principal de cet abonnement..... 358

12° Pour la seconde année de l'abonnement du droit des courtiers, jugeurs et inspecteurs aux boucheries et boissons, et les deux sous pour livre du principal dudit abonnement..... 3.240

13° Pour autres trois deniers pour livre du

Digitized by Google

montant de ladite imposition destinée au rachat des offices municipaux, y compris le sol pour livre.....	4.075
14° Pour l'entretien des pépinières, y compris le sol pour livre.....	300
16° Pour les deux deniers de taxation attribués aux offices de l'élection de Brioude.....	2.616

Tels étaient les accessoires dont le Rapport demandait la suppression. « Car il ne faut plus nous dissimuler que si l'impôt existe sous sa forme présente encore quelque temps, *la culture des terres sera totalement abandonnée*... Chaque jour on voit ainsi diminuer le peu de commerce du pays, tant l'industrie même craint de devenir la proie du fisc, et chaque instant voit accroître l'émigration des cultivateurs, qui ne reviennent plus dans leur patrie.

» Tous les mémoires, toutes les notions recueillies par les personnes qui concourent avec nous à cette administration dont le zèle et le travail n'a jamais été affaibli par les difficultés que nous avons sans cesse éprouvées, nous témoignent, Messieurs, combien il est pressant et indispensable de changer la forme de ce département, si l'on veut y ramener l'ordre et y faire participer les individus *aux droits de l'homme et du citoyen!* »

La voilà déjà cette formule de la Révolution, qui se trouve en 1787 au bout de la plume des syndics de l'Assemblée d'Élection de Brioude, dont l'un appartenait à une des plus anciennes familles nobles de l'Auvergne. Comme l'a si justement fait remarquer le marquis de Bouillé (*b*) dans ses *Mémoires*, le jour où les États généraux se sont réunis à Versailles, la Révolution était déjà faite dans les esprits.

Le principal de la taille avait pour base en Auvergne le sou pour livre du revenu ; mais avec les accessoires, l'impôt du sel, celui de la milice, dix-huit sous pour livre du

Digitized by Google

revenu étaient absorbés par le fisc (1). L'impôt rentrait difficilement à coups de contraintes, de saisies mobilières et immobilières (*c*).

Indépendamment des tailles et des accessoires, les populations supportaient le don gratuit et la capitation (ces deux dernières taxes atteignant également le clergé et la noblesse), les vingtièmes, d'abord établis en vue d'arriver à la suppression de la taille selon les indications du *Traité de la dixme royale* de Vauban, les octrois, les charges locales et enfin les corvées et les gabelles.

Nombre de ces taxes ont été supprimées à la Révolution pour reparaître ultérieurement sous des appellations différentes (2). Les populations les ont acceptées, bien qu'on leur demande aujourd'hui de ce chef des sommes bien supérieures à leur rendement antérieur à 1789.

Les corvées sont devenues, depuis la loi du 21 mai 1836, les *prestations*, lesquelles ont permis d'achever cet admirable réseau de chemins vicinaux d'où est sortie la prospérité de la France agricole et industrielle.

La dîme ecclésiastique n'a pas été rétablie, mais comme le remarque fort justement M. de Lavergne : « La charge a été déplacée, non détruite, car les frais du culte coûtent aujourd'hui (1865) à la masse des contribuables bien près de 50 millions, et on n'a pas encore tenu à tous les curés de campagne la promesse qu'on leur a faite, en 1789, de porter le maximum de leur traitement à 1,200 francs. Le clergé y a perdu en tout une vingtaine de millions de revenu ; mais croit-on que cette somme, les contribuables

(1) « Il importe par-dessus tout, pour arriver à une répartition équitable, de détruire à jamais cette foule de privilèges qui accablent les cultivateurs. Qu'on remette toute chose dans l'ordre naturel, et alors, n'en doutez pas, Messieurs, la vraie noblesse mettra le plus grand prix dans son cœur et tiendra à la plus haute distinction de dire au peuple : Si mes droits sont votre bien, prenez-les, disposez-en pour en jouir et être heureux ! » (Rapport des syndics.)

(2) Les règles de la Ferme sont en quelque sorte reproduites par la législation sur les contributions indirectes. (F. Brunetière. *Le Livre du prince Napoléon*, *Revue des Deux-Mondes*, 1er octobre 1887.)

Digitized by Google

l'aient gagnée ? Je ne serais pas bien embarrassé, si j'avais à désigner dans notre budget actuel non pas vingt millions, mais cent, moins utilement dépensés dans l'intérêt des campagnes que le produit de ces anciennes dîmes. D'un autre côté, la rente du sol s'est accrue en général du montant des dîmes, et les cultivateurs proprement dits, à l'exception de ceux qui étaient aussi propriétaires, n'y ont rien gagné. » (*Economie rurale de la France depuis 1789*. Introduction, page 8.)

» On eût pu liquider la situation du clergé et lui laisser, ajoute M. de Lavergne, le soin de « conserver l'éclat de ces splendides abbayes, chefs-d'œuvre de tous les arts catholiques, dont la destruction afflige tous les regards (*d*). Nos campagnes ont beaucoup perdu en perdant ces établissements séculaires, qui les avaient défrichées primitivement et qui animaient encore de leur présence les coins les plus reculés. Il y avait régné autrefois de grands désordres, car les institutions monastiques ont mérité tout le bien et tout le mal qu'on a pu en dire ; mais la plupart de ces désordres avaient disparu et ce qui en restait était facile à réprimer. » (*Ibid.*, p. 16.)

Le Rapport des syndics analyse les différents mémoires soumis à l'Assemblée d'Élection concernant les réformes à apporter dans la répartition des taxes. Eux-mêmes avaient préparé un essai de répartition entre les cent quarante-trois collectes de l'Élection de Brioude. Cet essai est demeuré inachevé. Le tableau en a été laissé en blanc à la suite du rapport. Le total seul est indiqué. Il devait comprendre 16,811 cotes, s'élevant ensemble à la somme de 787,627 liv. 17 s. 11 d., soit pour chacune d'elles 46 l. 17 s. 6 d.

MM. de Saint-Poncy et Devauzelles terminent leur travail par quelques observations relatives au compte-rendu de Necker, qui a eu une si grande importance en 1789 :

« M. Necker, dans le compte-rendu au roi de tout le

Digitized by Google

produit du royaume, rapporte que la Généralité d'Auvergne, peuplée de 681,500 habitants payant 12,800,000 livres, cela fait par chaque individu 18 l. 16 s.

» Si tous les impôts réunis de la Généralité ont donné cette somme, nous démontrons que la division de M. Necker avait eu dans chaque élection un quotient égal à celle de Brioude, alors la somme individuelle se fût élevée beaucoup plus haut en Auvergne, ce qui suffit pour démontrer invinciblement que l'élection de Brioude est surchargée sur quelques autres de beaucoup, et il faut encore ajouter qu'à cette époque nous payions un troisième vingtième et que M. Necker n'a pas fait mention des droits féodaux, qui sont des charges réelles pour le peuple ; ils se prélèvent toujours avant l'impôt et sont en général exorbitants dans la partie de cette province qui renferme l'Élection de Brioude et celle de Saint-Flour.

» Nous devons aussi pour mémoire, faute d'avoir des données exactes à ce sujet des objets qui sont aussi dans la classe des impositions des peuples, savoir : les frais de poste, la consommation des fers, la dépense des haras, les frais de la milice, les amendes des particuliers pris en contrebande, les droits sur les huiles et les savons, qui sont un objet considérable, ceux de traite sur toute espèce de consommations et de marchandises, et les frais particuliers aux cultivateurs de cette élection, qui, ayant leurs propriétés dans des vallées très resserrées et très escarpées, luttent sans cesse contre les torrents, qui entraînent tout dans les fonds qu'ils ensablent, et l'on doit observer à ce sujet que le cadastre le plus parfait est inadmissible. »

Au Rapport sur les questions d'impôt succède le Rapport sur le *bien public*, c'est-à-dire sur une foule de questions administratives, agricoles, industrielles et commerciales, quelque chose comme un rapport du préfet au conseil général.

Digitized by Google

« Le désir du bien public vous ayant ainsi réunis, vos cœurs portés à la bienfaisance ne sauraient se livrer à aucune aspiration qui ne tende à ce but; néanmoins à prendre le *bien public* sous un sens plus déterminé, il désigne les objets particuliers dont les établissements, les réformes ou une plus sage application deviennent un bienfait précieux au public; dans ce sens il doit faire l'objet d'un rapport distinct et séparé. C'est sans doute celui qui est le plus analogue à la noblesse de vos sentiments et à la dignité de vos fonctions. »

La première section du rapport sur le *bien public* traite de l'*agriculture*. Encourager l'agriculture ce n'est donc pas une pensée de nos jours, comme on serait tenté de le croire à la lecture de certains discours de comice agricole. La question de l'insuffisance des prairies et de la nécessité de multiplier les prairies artificielles (*e*) a frappé l'attention des administrateurs de 1787.

Ils constatent la nécessité de créer de nouvelles pépinières et de réformer la gestion des anciennes.

Le régime forestier, la question des communaux, l'insuffisance des races ovines, les améliorations à apporter aux haras, à la législation des mines, autant de sujets de judicieuses observations (*f*).

« Nous n'avons pas cru devoir négliger l'établissement de la poste aux lettres. Nous avons fait en conséquence parvenir à la Commission provinciale deux mémoires : par le premier le bureau fait les vœux les plus ardents pour obtenir un plan immuable qui pût inspirer la confiance pour la fixation des heures de départ et retour des courriers; par l'exactitude des directions particulières; par la certitude que le public n'est point la victime d'une taxe surchargée de la négligence d'un courrier, et que nulle infidélité n'a interrompu la chaîne de ses négociations.

» On y prouve que le courrier pourrait aisément faire le trajet de Clermont à Brioude en l'espace de *neuf heures* et qu'en lui donnant une heure de plus pour distribuer les

Digitized by Google

paquets aux bureaux particuliers qui se trouvent sur la route, le courrier qui partirait de Clermont à huit heures précises du matin devait arriver à Brioude à cinq heures du soir, et en donnant au directeur de Brioude depuis cinq heures du soir jusqu'à six heures pour déplier les paquets, il est évident que les lettres pourront être rendues le même jour, en hiver, de six à sept heures du soir; le mauvais état de la route ne saurait, en aucun cas, servir de prétexte raisonnable pour le retour d'un courrier à franc-étrier; il trouve toujours dans la largeur du chemin un sentier praticable pour lui laisser libre passage. »

Tout était bien primitif en cette organisation des postes. Une lettre de Brioude, à destination du Puy, prenait la route de Clermont et de Moulins et de cette dernière ville était expédiée par Lyon et le Forez. Le service rural fonctionnait à peine. Des messagers de chaque village prenaient les correspondances au bureau de la ville et les portaient au destinataire en prélevant une taxe fixée par le directeur, et à défaut de paiement la poste retenait désormais toutes les correspondances de la même personne.

L'assistance publique, les soins à donner aux femmes enceintes (1), les remèdes à apporter aux victimes des accidents de toute sorte (*g*), l'extinction de la mendicité; autant de questions qui se posaient, il y a cent ans comme de nos jours, à l'attention des administrateurs, lesquels les traitaient avec le style attendri que nous avons déjà signalé en la langue administrative de l'époque.

Après le *bien public*, les *ponts et chaussées*.

« La province a été tellement oubliée dans la distribution des routes, qu'à l'inspection de la carte des postes, on serait tenté de croire que cette partie du royaume n'est pas habitée. »

(1) Le docteur Matussière avait établi à l'Hôtel-Dieu Saint-Robert (de Brioude) une école d'accouchement pour former des sages-femmes. — L'Hôtel-Dieu occupait le côté du Postel, où sont aujourd'hui les écoles laïques.

Digitized by Google

Ainsi s'exprimait le marquis de Lafayette dans son rapport sur l'agriculture, à l'Assemblée provinciale d'Auvergne.

Et cependant le siècle qui s'écoulait avait vu créer ces grandes routes royales allant d'une frontière à l'autre, qui faisaient l'admiration d'Arthur Young pendant ses voyages en France au moment même où se réunissaient les assemblées provinciales.

Deux routes traversaient le territoire de Brioude :

Celle de Clermont au Puy-en-Velay, par Issoire, Brioude et Fix ;

Et celle de Clermont au Gévaudan par Issoire, Lempdes, Massiac, Saint-Flour et le pont de Garaby (1).

Cette dernière n'avait qu'un parcours de quatre lieues (2) seulement sur l'élection de Brioude, dont la première constituait sa principale artère.

« Elle entre dans l'élection de Brioude au commencement du territoire du village des Combes, paroisse de *Bourg-l'Oncle-Saint-Pierre*, à trois quarts d'heure de chemin de Lempdes...

» De la Bajasse à Cheygros, le chemin est assez beau eu égard au tracé et assez bien tenu presque partout, mais il est extrêmement dur *(i)* aux côtes de Coste-Cirgues, la Chomette, de Salzuit et de Notre-Dame-de-Grâce. En certains endroits il monte dix pouces par toise et partout quatre au moins : le bombement n'est bien fait qu'au haut des côtes et les fossés ont presque partout un grand besoin d'être rafraîchis et approfondis...

» De Cheygros à Aurat, distante d'une petite demi-lieue, le chemin est assez beau et en assez bon état. Le village d'Aurat est bien mal empierré. D'Aurat à Villeneuve, il y a deux heures de marche, le chemin est presque impraticable

(1) Lempdes appartenait à l'élection d'Issoire, de même qu'Auzon et Champagnac-le-Vieux.

(2) Procès-verbal de l'Assemblée Provinciale, p. 284. *L'Assemblée Provinciale*, par Fr. Mège, p. 77.

Digitized by Google

à cause de la rapidité et de la longueur de la montée... De Villeneuve à Fix, trois quarts d'heure de marche ; le chemin est assez beau et assez bien entretenu, le plus rude qu'il y ait en Auvergne. Elle monte partout de huit pouces par toise : si un cheval reculait, ou si malheureusement les harnais se cassaient, tout serait perdu sans ressources.

» L'entrée du village de Fix est si scabreuse surtout en hiver, qu'il n'est pas un voiturier qui ne fasse un détour considérable pour l'éviter. La sortie n'est pas moius mauvaise que l'entrée... De là aux limites (du Velay) le chemin est assez beau et en assez bon état... De là pour se rendre dans le territoire du Velay, il faut marcher une heure au moins après quoi on rencontre une croix auprès du village appelé Limandre. Là l'on rentre dans l'Auvergne jusqu'à deux cents toises au delà du village de l'Estrade où l'on en sort.

» La route de Lempdes à Saint-Flour par Massiac commence à entrer dans l'élection de Brioude au village de Vernassal, paroisse de Léotoing, et se prolonge jusqu'à Loubinet, à quatre lieues d'étendue : partout elle monte et descend considérablement et nulle part elle n'est en bon état d'entretien. Les côtes sont à 6 ou 8 pouces de pente et le climat qu'elle parcourt est très mauvais. La côte de Massiac à la Besseyre est la plus longue.

» La route de Brioude à Saint-Flour par la Chapelle-Laurent « sans contredit la plus belle de l'Élection, peut-être même de la province eu égard au pays paraît avoir été tracée avec beaucoup de goût et d'intelligence. La montée qui dure depuis Brioude jusqu'à la Chapelle-Laurent et se prolonge de quatre lieues n'est pas à plus de deux pouces et demi *(j)*. »

Outre ces deux voies principales, le pays de Brivadois était également traversé par la route de Clermont au Puy-en-Velay par Courpière, Ambert, la Chaise-Dieu et Saint-Paulien devenue de nos jours la route nationale n° 106 de Nîmes à Moulins, celle d'Aurillac à Lyon par Saint-Flour,

Digitized by Google

Brioude, Champagnac-le-Vieux et Saint-Vert rejoignant le chemin d'Ambert à Lyon, et enfin le chemin de Langeac aux limites du Gévaudan dans la direction de Saugues.

MM. de Saint-Poncy et Devauzelles s'étendent longuement sur les réformes à introduire dans le service des ponts et chaussées.

« Il nous reste encore, disent-ils en concluant, un vœu à former et que nous adressons ici à Messieurs du Clergé et de la Noblesse. Les besoins de l'État et celui des grandes routes du royaume ont fait créer un tribut affecté uniquement à cette partie : il ne porte que sur le cultivateur, c'est-à-dire sur la classe qui profite le moins de l'avantage et du luxe des grandes routes, dont l'ouverture lui enlève une partie de ses propriétés. Il gémit de cette oppression et vous pouvez le soulager et partager ses maux : que cette taxe soit généralement supportée par toute la nation ! Que votre bienfaisance et votre noblesse sèchent les larmes des malheureux ! Vos vertus assurent ce sentiment et l'espérance précieux avant-coureur de l'opinion des hommes est déjà dans tous les cœurs ! »

C'est par cet appel à la suppression des privilèges que se termine le rapport à l'Assemblée d'Élection de Brioude présenté par MM. de Saint-Poncy et Devauzelles.

Cette suppression des privilèges, elle était bien alors l'objet de tous les vœux et de toutes les espérances :

« Vous savez ce qui se passa, s'écriait M. Thiers le 28 mars 1865, au Corps législatif de l'Empire, en cette nuit mémorable (du 4 août 1789). La royauté avait fait le sacrifice expresse de toutes ses prérogatives. Mais on était devant la masse des privilégiés et tout le monde avait des privilèges : la noblesse, le clergé, le tiers état, les provinces, les villes, et en face d'une pareille masse d'adversaires, on éprouvait cette espèce d'anxiété que ressent une armée lorsque va retentir le coup de canon d'une bataille. Tout à coup la noblesse

Digitized by Google

française, héroïque dans cette occasion, comme elle l'était à Fontenoy lorsqu'elle s'élançait au galop sur les lignes anglaises pour ne pas laisser à l'infanterie l'honneur de braver seule ces lignes redoutables. La noblesse française s'élance à la tribune et vient la première sacrifier ses privilèges : tous ses membres accoururent sans exception.

» Le clergé, saisi du même enthousiasme, imite son exemple ; il vient immoler ses privilèges, ses dîmes, ses bénéfices. Le tiers état vient à son tour avec le même empressement et lorsqu'on a tout sacrifié, on cherche encore dans sa mémoire, s'il n'y aurait pas quelque privilège oublié que l'on puisse déposer sur cet autel qui ce jour-là était bien l'autel de la Patrie (1) ! »

Après les syndics, les rapporteurs des différents bureaux eurent successivement la parole. L'Assemblée vota les conclusions déposées sur les impôts, les ponts et chaussées, le bien public et chargea son président de les transmettre à la commission intermédiaire de l'Assemblée provinciale, à Clermont (2).

Elle eut à se prononcer sur le mémoire du vicomte de Beaune tendant au rétablissement des anciennes franchises de la province. Placée entre le haut et le bas pays d'Auvergne, elle émit le vœu de la suppression de cette division du sol auvergnat. « Mais dans le cas où elle aurait encore lieu, la situation de l'Élection de Brioude est si déplorable que sa condition ne pourrait être pire en se trouvant réunie à la Haute-Auvergne.

L'ordre du jour épuisé, la session se termina par un

(1) *Discours parlementaires de M. Thiers*, publiés par M. Calmon, sénateur, membre de l'Institut. Paris. Calmann-Lévy, 1881. Tome X, page 43.

(2) Notons parmi les vœux de l'Assemblée d'Election : celui tendant à placer les cimetières hors de l'enceinte des villes (on sait que chacune des quatre paroisses de Brioude, Saint-Jean, Notre-Dame, Saint-Pierre et Saint-Prejet avaient leur cimetière en ville) et celui tendant à solliciter de l'évêque de Saint-Flour une diminution des jours fériés.

Digitized by Google

discours de l'abbé Maurice-François de Bourdeilles, président depuis le départ du vicomte de Montchal :

« Messieurs,

» C'est un spectacle bien digne d'admiration que le concours d'efforts, de sollicitude et d'émulation dont vous venez de donner les preuves si éclatantes. Je n'entreprendrai pas d'en tracer le tableau; je craindrai de l'affaiblir.

» Je me borne à désirer qu'il soit connu de toute la province. Il mérite ces applaudissements, j'ose même ajouter l'attention du ministre chéri auquel nous sommes redevables du développement de tant d'heureuses dispositions. Il y reconnaîtra des principes et des vues. Puisse-t-il les encourager, les favoriser comme il saura les apprécier.

» Permettez-moi, Messieurs, en me séparant de vous, de vous offrir tous mes sentiments de reconnaissance pour les marques de bonté et d'intérêt que vous avez bien voulu me donner pendant le cours de vos séances; j'en suis si pénétré que vous m'auriez fait oublier la disproportion de nos forces avec le rang que j'ai eu l'honneur d'y tenir, tant vous avez obligeamment et délicatement suppléé à ce qui me manquait.

» Mes vœux seraient remplis, Messieurs, si je pouvais en recueillir le double avantage de vous plaire. En m'instruisant j'ai ambitionné l'un et l'autre. »

MM. les Procureurs syndics répondirent à M. le Président :

« Monsieur,

» L'assemblée de ce *département* a l'honneur de vous exprimer les sentiments de la reconnaissance qu'elle conservera toujours de l'honnêteté et du zèle que vous avez mis dans tous ses travaux. Cette Assemblée patriotique devrait porter le nom de la *Société des Amis*. Puisse le bonheur public répondre un jour à vos désirs. Notre plus

Digitized by Google

grand éloge serait alors dans tous les cœurs et dans la joie que nous en goûterons!

» La fin de nos séances, Monsieur, annonce la séparation de tous les députés de cette Assemblée; mais le désir du bien public, l'estime réciproque nous unira et nous réunira toujours au souvenir de notre institution. »

Après quoi l'Assemblée se sépara en votant des remerciements à M. l'abbé de Bourdeilles, son doyen devenu son président.

Quelques mois encore et c'en était fait des assemblées d'élections et des assemblées provinciales, des élections et des provinces.

Le 29 septembre 1789, au nom du Comité de constitution, Thouret présenta à l'Assemblée constituante un projet tendant à diviser la France en quatre-vingt-trois départements, et cette Assemblée votait le principe de cette nouvelle division du territoire national.

M. Fr. Mège a écrit l'historique de la *Formation et de l'organisation du département du Puy-de-Dôme.*

Il constate le mécontentement produit en Auvergne lorsque l'on y apprit que les jours de la vieille province étaient comptés. Des délégués envoyés à Paris se heurtèrent à un parti pris inébranlable. Alors chacune des villes lutta pour son clocher et s'efforça d'obtenir une situation prépondérante dans la nouvelle organisation administrative. Riom essaya de former un département avec son territoire et partie du Bourbonnais et de la Marche. Issoire eut la même ambition. Brioude fit des démarches pour devenir chef-lieu d'un département formé de son territoire, de celui de Langeac et du Livradois (Ambert).

L'Assemblée eut raison de ces résistances locales. Clermont devint le chef-lieu du département formé avec la Basse-Auvergne et appelé définitivement le Puy-de-Dôme. La Haute-Auvergne devint le Cantal avec Saint-Flour et Aurillac pour chefs-lieux alternatifs jusqu'au

Digitized by Google

jour où Carrier fit trancher la question au profit de sa ville natale.

Les délégués de Brioude s'entendirent avec ceux du Velay, et sous les auspices du tout puissant général de Lafayette, qui saisit l'occasion de créer autour de son château de Chevagnac et de sa terre de Langeac, un bourg pourri à sa dévotion, le département de la Haute-Loire a été constitué avec Le Puy pour chef-lieu. Brioude est devenu immédiatement le chef-lieu du district et de l'arrondissement qui porte son nom (1), tandis que le chef-lieu du troisième district a été successivement à Yssingeaux et à Monistrol-sur-Loire, pour revenir enfin à Yssingeaux.

Cent ans se sont écoulés depuis sans que le département de la Haute-Loire ait pu devenir autre chose qu'une circonscription administrative. Ses arrondissements sont demeurés isolés les uns des autres. Pour celui de Brioude notamment, Clermont est encore aujourd'hui, comme au temps des anciennes provinces, la ville importante de la contrée.

Les cent ans n'ont pas tourné, tant s'en faut, au profit du chef-lieu de l'élection, du district et de l'arrondissement de Brioude. Le tracé des chemins de fer s'est fait en quelque sorte contre cette ancienne ville, qu'un gouverneur de la province appelait, au XIVe siècle, la plus forte, la plus importante du pays, la meilleure place de toute l'Auvergne (2).

Retrouvera-t-elle des jours meilleurs? Ou bien (les livres ayant leur destin), quelque exemplaire maculé, déchiré en maint endroit de l'essai que nous achevons aujourd'hui, échappé comme par miracle à travers les âges,

(1) Le procès-verbal de la constitution du département de la Haute-Loire a été publié par M. Auguste Chassaing, dans l'*Annuaire de la Haute-Loire* pour 1884.

(2) Froissart (*Œuvres* complètes, édition Kerwyn. Bruxelles, 1877, Tome XX, page 234.

Digitized by Google

figurera-t-il au dossier d'un écrivain occupé à faire pour le centre de la France, comme M. Lentheric pour le Midi, et à donner pour pendant aux *Villes mortes du Lion les Villes mortes du bas pays d'Auvergne.*

NOTES.

(*a*) Le pont de la Bajasse servait de passage sur l'Allier à la route de Clermont au Languedoc, dont il sera parlé ultérieurement, qui subsiste encore comme chemin vicinal entre Brioude et cette rivière. Plusieurs ponts ont été construits sur ce point et n'ont eu qu'une bien courte durée. Après l'écroulement de celui que l'on construisit en 1788 aux frais de l'Administration provinciale, et dont les ruines subsistent de nos jours en amont de celui du chemin de fer, on se décida à faire suivre à la route de Brioude au Puy la direction de Vieille-Brioude, de manière à utiliser le pont construit en 1358 par Marie-Louise de Dombes, issue des dauphins d'Auvergne.

Le pont de Vieille-Brioude, devenu insuffisant pour une circulation si active, s'écroula à son tour en 1822. Reconstruit en 1830, le pont actuel a perdu une grande partie de son importance d'autrefois depuis le chemin de fer, et surtout depuis l'achèvement du chemin vicinal de Langeac à Vieille-Brioude latéralement à l'Allier, par Villeneuve et Lavoute. Ce chemin, on peut dire cette route, a fait la fortune de la Ribeyre, pays pauvre et misérable au temps de Legrand-d'Aussy, en procurant un écoulement à ses fruits et à ses vins, les vignobles du Brivadois n'ayant pas été encore sérieusement atteints par le phylloxera, bien que cet arrondissement figure sur la liste des pays phylloxérés.

(*b*) Le lieutenant-général marquis de Bouillé du Charriol possédait le château de Siaugues-Saint-Romain. Il fut chargé de protéger la fuite de Louis XVI, à Varennes. Un concours de circonstances imprévues l'empêcha de se porter avec son armée à cette petite ville, dont ce triste épisode a fait la célébrité.

Le roi fut ramené à Paris.

On sait la belle conduite de Barnave auprès de la famille royale, l'infatuation grotesque et cynique de Pétion.

Quelques jours après le retour aux Tuileries, Marie-Antoinette montra à ses enfants un des représentants du tiers état de notre province, en leur disant : « Connaissez-vous Monsieur ? » — « Non ! » — « C'est monsieur Malouet. Retenez bien ce nom ! »

(*c*) « Chaque jour, en Auvergne, on voit vendre les fruits et meubles des contribuables en retard. »

Digitized by Google

.... « La milice est un impôt réel sur trois points de vue : le premier, les émoluments du commissaire ; le second, la cotisation de chaque individu sujet au sort ; et le troisième, la perte de temps et les dépenses extraordinaires qu'ils sont obligés de faire pour se rendre à l'endroit où est fixé le tirage. »

Cf. l'intéressante étude de M. Albert Duruy, *les Institutions militaires de la France avant la Révolution* (*Revue des Deux-Mondes*, 1887).

« La *gabelle* étant devenue un des impôts les plus onéreux au peuple, nous avons cru, Messieurs, devoir en faire mention dans ce Rapport. Elle fut établie en 1318 par Philippe V. Il serait inutile de rapporter toutes les variations qu'elle a éprouvées et les traités des différentes provinces. Il suffit de dire que si la taxe du prix du sel fut modérée dans le principe, elle s'élève aujourd'hui à une somme bien excédente.

» L'Élection de Brioude, partie de celle de Saint-Flour et autre partie de celle d'Issoire, sont pays de *petite gabelle*. Le minot de sel, pesant 100 livres, s'y vend 30 liv. 16 s. 3 d., et il s'en délivre actuellement pour la consommation de l'Élection, dans les greniers de Brioude et de Langeac, 1,200 minots. Dans les autres élections de la province qui sont pays rédimés, le sel s'y vend 10 liv. 10 s. » *Rapport* des syndics.

(*d*) L'arrondissement de Brioude est certainement un de ceux où les destructions révolutionnaires justifient le plus cette observation de M. de Lavergne : Que de *coins reculés* sont aujourd'hui des bourgs oubliés ! St-Julien-des-Chazes, Pébrac, Chantenge, Lavaudieu, Lavoute, La Chaise-Dieu !

Les ruines de cette dernière abbaye, fondée par saint Robert des comtes d'Aurillac, au ve siècle, « en un désert d'Auvergne », comme dit la charte d'autorisation, attirent chaque année une foule d'étrangers et de touristes. D'importants travaux de restauration y ont été exécutés sous l'habile direction de M. Bruyère, l'architecte chargé de la restauration de Saint-Nectaire, près Issoire.

A Lavoute-sur-Allier (aujourd'hui, on ne sait trop pourquoi, *Lavoute-Chillac*), les religieux (on devait dire plus tard « les opérateurs ci-devant bénédictins », *Procès-verbal du Comité révolutionnaire de Brioude*, du 11 frimaire an II), faisaient restaurer leur abbaye. L'église du couvent, devenue église paroissiale, mérite l'attention des visiteurs. L'écu aux trois martels y perpétue le souvenir du fondateur, Vénérand de la Farge.

(*e*) On sait la joie d'Arthur Young, rencontrant à Fix sur son passage « un beau champ de trèfle, spectacle qui, dit-il, n'avait pas réjoui mes yeux depuis l'Alsace. Je demandai à qui il appartenait : A M. Coiffier, docteur en médecine. » (*Voyage en France dans les années* 1787, 1788 *et* 1789.)

(*f*) « Il se faisait jadis un grand commerce de cuirs dans les villes de Blesle, Vieille-Brioude, Saint-Ilpize et Paulhaguet ; mais depuis cinquante ans il n'y a plus de tanneurs et un seul exerce cette profession à Brioude. » (*Rapport sur le bien public.*)

Digitized by Google

« Je n'ai rien à dire sur le commerce de Brioude que ce que je dirai sur presque toutes les villes d'Auvergne : c'est qu'il est à peu près nul. Pendant longtemps la ville eut des tanneries célèbres, et la plupart des citoyens, qui maintenant y jouissent d'une certaine opulence, ne doivent l'origine de leur fortune qu'à ce genre de travail. Mais les mêmes causes qui l'ont anéanti ailleurs l'ont détruit également ici. Il en est de même des manufactures de serge et de cordes ; elles ne subsistent plus. » (Legrand-d'Aussy, *loc. cit.*, t. II, p. 319.)

« On est étonné, en traversant ce canton fertile de le voir entièrement nu. Point d'arbres, ni sur les chemins, ni ailleurs. Le paysan, je ne sais pourquoi, les a pris en haine et leur déclare la guerre : si l'on en plante, il les arrache ou les coupe, et les propriétaires sont découragés. » (*Ibid.*, p. 321.)

(*g*) En 1788, comme de nos jours, l'empirisme tenait une grande place dans la médecine de campagne. Les rebouteurs avaient une clientèle considérable en Auvergne. Robert Heyraud, du Crest, était renommé. L'Assemblée provinciale, dont il faisait partie, sollicita, mais en vain, pour lui l'ordre de Saint-Michel et ne put l'obtenir, Heyraud n'étant point noble. Aux environs de Brioude, un gentilhomme guérissait la rage à l'aide d'un remède secret, M. de Gouzel de Lauriac.

« Près de Brioude, écrit à ce sujet Legrand-d'Aussy, un des hommes que l'on désignait sous le nom de nobles, s'est dévoué à guérir les personnes mordues par les chiens ou les loups enragés. Ces accidents sont très communs en Auvergne, soit pendant l'été quand les ruisseaux sont à sec, soit pendant l'hiver lorsqu'ils sont gelés. Le citoyen de Lauriac (ainsi s'appelle l'homme bienfaisant dont je parle) a trouvé un spécifique contre la rage, et de toutes les parties de l'Auvergne on accourt à lui. Il reçoit les malades dans son manoir, les nourrit, les loge, les guérit. C'est pour la contrée *un dieu bienfaiteur !* » (*Voyage fait en* 1787 *et* 1788 *dans les ci-devant Haute et Basse-Auvergne*, tome III, p. 317 et 318.)

Le « *dieu bienfaiteur* » a été proscrit en 1793, son manoir et sa terre vendus comme bien national. Le manoir, pavoisé et illuminé, sert chaque année de thème aux orateurs du 14 Juillet de la commune de Beaumont. (*Abeille Brivadoise*, juillet 1881.)

Un habitant de la commune continue à traiter les personnes mordues par les chiens enragés, et inspire dans toute la contrée une confiance égale à celle de M. Pasteur.

(*h*) Au moment où nous écrivons ces lignes, un pont métallique est jeté sur la vallée de Garaby. Il est destiné au chemin de fer qui doit relier la ligne du Midi (*Mende*) à celle d'Orléans (*Arvant à Aurillac, par Neussargues et Saint-Flour*). Ce pont est l'œuvre de M. Eiffel, d'après les plans d'un jeune ingénieur, M. Léon Boyer, mort sur les chantiers de Panama, dont il dirigeait les travaux. Un pont de ce genre existe en Espagne, sur le Douro.

Digitized by Google

(i) Cette côte subsiste encore de nos jours, à peu près aussi raide que lors du rapport que nous analysons. La route dont il s'agit, classée de nos jours sous le nom de route nationale n° 102, de Viviers à Clermont, a cessé d'être fréquentée depuis l'établissement des chemins de fer de Saint-Germain-des-Fossés à Nîmes et d'Arvant à Saint-Etienne, par Brioude, Le Puy et Langeac, et aussi depuis l'établissement de routes départementales et de chemins vicinaux.

Commençant à Lempdes (Haute-Loire), elle rejoint à la *Pierre plantée*, près de Saint-Paulien, la route nationale n° 106, de Nîmes à Moulins; au Puy, la route nationale n° 88, de Lyon à Toulouse, et se confond avec elles jusque près de Pradelles. La route du Vivarais en Auvergne a été établie par les États du Languedoc.

De Saint-Georges-d'Aurac à Fix, la côte avait été sensiblement améliorée vers 1845, grâce à une rectification opérée sous la direction de M. Eugène Guyot, ingénieur en chef de la Haute-Loire.

(j) La route de Lempdes à Saint-Flour suit aujourd'hui les rives de l'Allagnon jusqu'à Massiac, laissant sur le côté sud la butte de Léotoing, dont la tour démantelée s'aperçoit de si loin à l'horizon. — Celle de Brioude à Saint-Flour, par La Chapelle-Laurent, rectifiée sur plus d'un point de son passage, est à peine fréquentée de nos jours.

Les voies secondaires mentionnées sommairement dans le Rapport de 1788 ont pris de nos jours une importance considérable.

MAURICE CHANSON.

Digitized by Google

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DES TEMPS QUATERNAIRES DE L'AUVERGNE

—

DÉCOUVERTE A BLANZAT

D'UN ABRI MAGDALÉNIEN

Dans le courant du mois de novembre dernier, un ouvrier travaillant au compte de M. Voluisant, maire de Blanzat, creusait dans un tertre pour l'extraction de la pierre, et exhumait des fragments de silex et des ossements d'animaux. Averti par M. Roux, ingénieur à Clermont-Ferrand, je me transportai au lieu de la découverte ; je constatai alors que j'avais sous les yeux les restes d'une importante station de l'homme préhistorique. M. Voluisant, l'intelligent propriétaire du terrain, voulut bien se mettre à ma disposition et me donner toutes les facilités pour faire les recherches que je jugeais nécessaires. Les fouilles commencèrent aussitôt.

Considérations géologiques. — Le gisement est situé dans un talus autrefois planté de noyers. Ce talus s'appuie contre l'escarpement d'une coulée de lave et se trouve dans le voisinage immédiat des sources et de la papeterie de Saint-Vincent. La coulée est une des plus étendues de la chaîne des Dômes. Elle émane d'un groupe de sept à huit cônes volcaniques, parmi lesquels dominent les puys de Jumes et de la Coquille. C'est le puy de Jumes qui a vomi la plus grande partie de cette lave à laquelle est venue se

Digitized by Google

joindre près d'Egaules une coulée secondaire sortie du petit Sarcoui. Après avoir franchi l'étroite vallée d'Argnat, la matière en fusion s'est largement répandue sur les territoires des communes de Sayat et de Blanzat, et est venue s'arrêter au point même où ce dernier village a construit ses maisons (1). Près de Saint-Vincent, la lave s'est accumulée en énormes boursouflures qui, en certains endroits, ont déterminé la formation d'anfractuosités larges mais peu profondes. Une coupe géologique dirigée du Sud au Nord, transversalement à la vallée, montre les terrains suivants (Fig. 1) :

Au Sud s'élève la colline du Chevalard faisant partie des côtes de Clermont. Elle est composée de calcaires marneux lacustres déposés à l'époque miocène et surmontés par une épaisse couche de sables quartzeux et granitiques, tantôt blancs ou gris, tantôt verdâtres, suivant la quantité plus ou moins grande de marne qu'ils contiennent. Sur ces sables repose une nappe puissante de basalte celluleux qu'on retrouve aux puys de Var et de Chanturgues.

Au Nord, sont les hauteurs de Reilhat, qui dépendent du plateau de Châteaugay, dont la formation géologique est sensiblement la même que celle des côtes de Clermont : à la base et à une certaine hauteur, sont les calcaires et les marnes; au sommet se voient les sables granitiques argilo-marneux, recouverts de basalte compact et prismatique.

La vallée de Blanzat, occupant la dépression qui sépare ces deux groupes de collines, paraît devoir son origine à de grands phénomènes d'érosion qui ont commencé à se manifester aussitôt après la sortie des basaltes. Le fond en

(1) H. Lecoq. — Les époques géologiques de l'Auvergne. Paris, 1867. Tome v, pages 51-63.

Vimont. — Mémoires de l'Académie de Clermont, 1861.

Poulett-Scrope. — Géologie et volcans éteints du centre de la France. — Trad. Vimont. — Clermont, 1866. P. 87.

Digitized by Google

COUPE GÉOLOGIQUE DE LA VALLÉE DE BLANZAT,

entre Reilhat au Nord et le Chevalard au Sud.

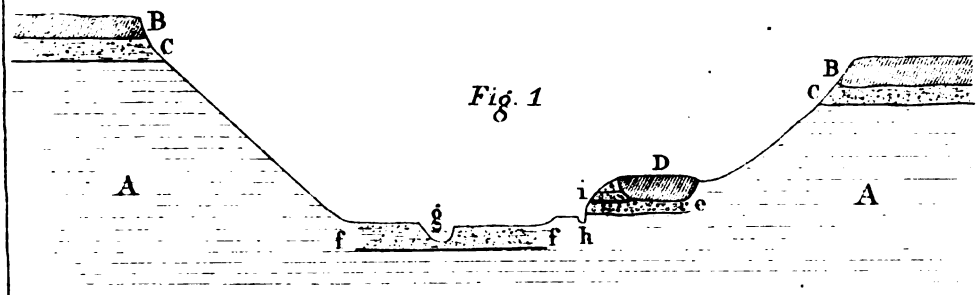

A.— Calcaires et marnes miocènes
B.— Basaltes anciens, tertiaires
C.— Sables granitiques, marneux
D.— Lave moderne, quaternaire
e.— Sables et cailloux roulés, granit et basalte
f.— Alluvions du fond de la vallée
g.— Ruisseau
h.— Ruisselet
i.— Éboulis, abri préhistorique

ABRI PRÉHISTORIQUE DE BLANZAT;

Section du Talus

Fig. 2

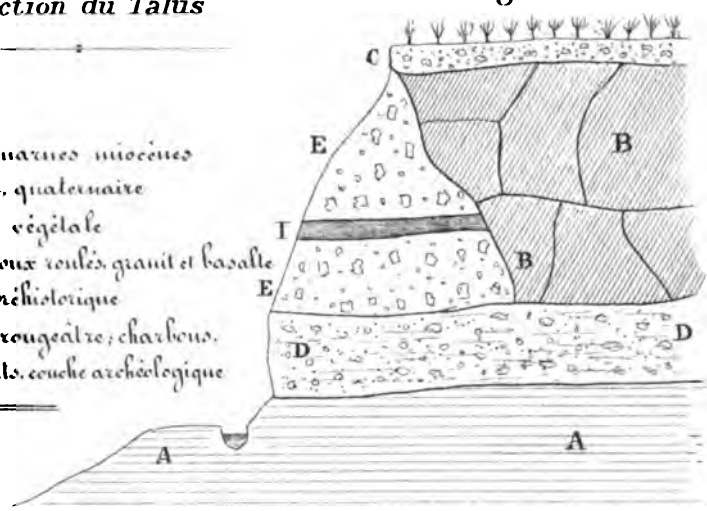

A.— Calcaires et marnes miocènes
B.— Lave moderne, quaternaire
C.— Scories, terre végétale
D.— Sables et cailloux roulés, granit et basalte
E.— Éboulis, abri préhistorique
I.— Terre noire et rougeâtre; charbons, silex, ornements, couche archéologique

Lith. Mont Louis Clermont F.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

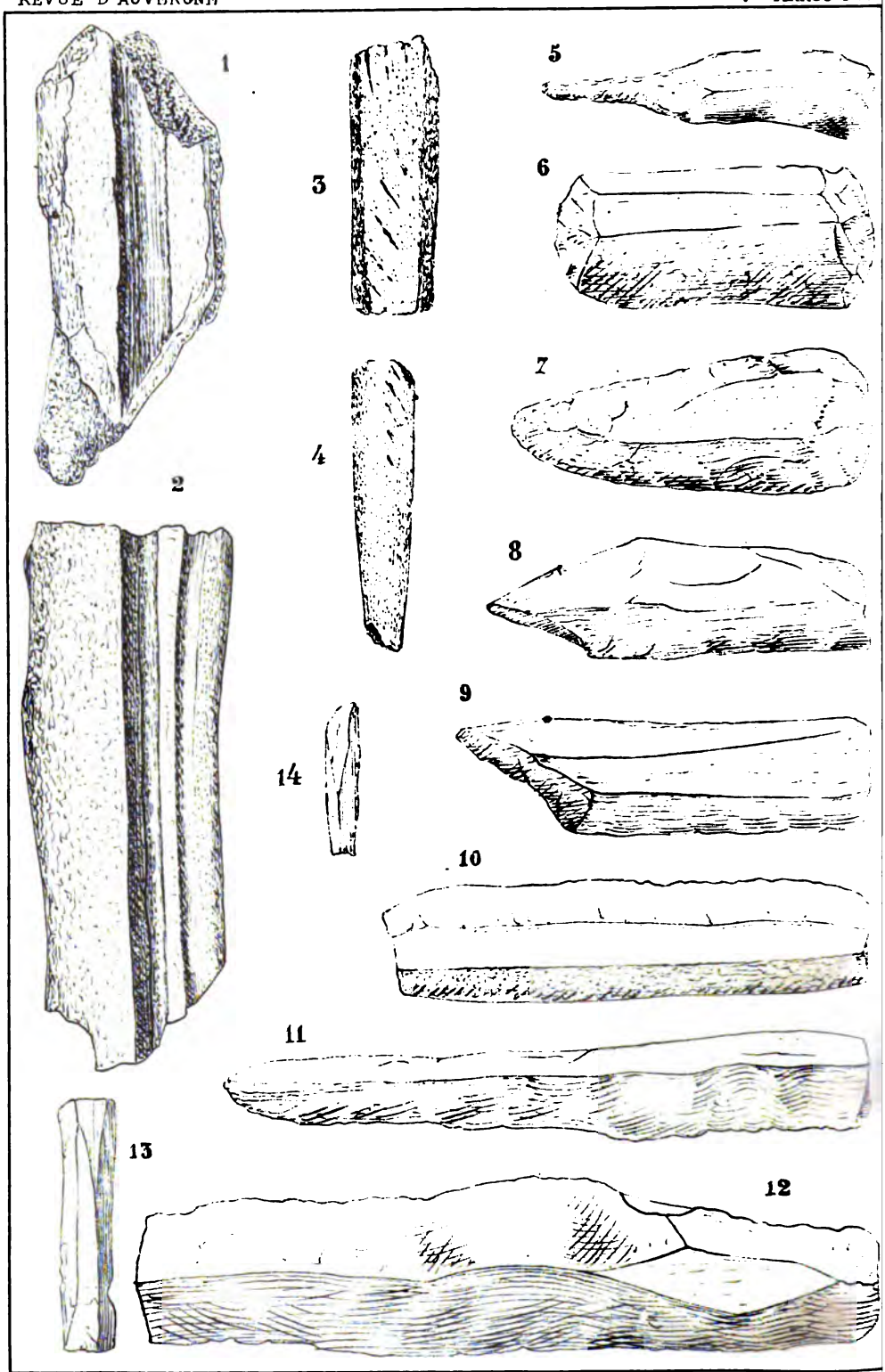

Dr Paul Girod ad. nat. sc.

ABRI PRÉHISTORIQUE DE BLANZAT.

Google

est partout couvert par des alluvions d'une certaine puissance, formées de sables noirs, scoriacés, de cailloux roulés, de gros galets anguleux à peine usés et polis par les eaux. Près de Saint-Vincent, la lave de Jumes a coulé sur d'anciennes formations de sables et de cailloux roulés, essentiellement basaltiques et granitiques (1). Ce dépôt a toutes les apparences du diluvium gris, mais il pourrait bien aussi appartenir à l'époque pliocène; faute de fossiles, il est impossible de pouvoir préciser davantage.

Le talus dans lequel gisaient les débris que nos fouilles ont mis à découvert, est situé au terroir de *Rochefort*, et touche au chemin qui mène de Blanzat à la papeterie de Saint-Vincent. Sa pente est tournée au Sud, en face des côtes de Clermont. Il repose contre l'escarpement latéral de la coulée, et dans une anfractuosité à peine marquée de cette lave. Il recouvre les cailloux roulés dont nous venons de parler; il est constitué de terre végétale meuble, de scories venues de la surface du sol, de fragments et de blocs parfois volumineux détachés du flanc de la masse volcanique. Il est élevé de 4 mètres environ, et à 2 mètres de sa partie supérieure, on observe un lit épais de 15 à 20 centimètres formé d'une fine terre rougeâtre, calcinée, mélangée de charbons, de silex et d'ossements; c'est la véritable couche archéologique. Au-dessus et au-dessous, la terre est plus ou moins noire ou rougeâtre, et on y rencontre aussi des débris osseux et des objets d'industrie humaine (Fig. 2).

Un petit ruisseau coule à la base du talus; un ruisseau plus considérable arrose les prairies et les vergers qui occupent le fond de la vallée. Le premier a mis à nu non-seulement la couche sous-lavique de cailloux roulés, mais encore les marnes et les calcaires sous-jacents. La base de la coulée est d'environ 15 mètres plus élevée que le niveau

(1) M. Peghoux est le premier qui a signalé les anciennes alluvions de Saint-Vincent (Lecoq, *Loc. cit.*)

Digitized by Google

du ruisseau principal. Le travail d'érosion qui s'est accompli après l'émission des laves a enlevé en certains endroits les matériaux terreux sur lesquels reposaient les bords de la masse volcanique; il en est résulté des anfractuosités ressemblant parfois à des grottes, mais le plus souvent à des abris, et qui ont été utilisées par les hommes des temps primitifs.

*
* *

Les fouilles ont été pratiquées près de l'escarpement rocheux, suivant une longueur de dix mètres et une largeur d'un mètre environ. Elles ont donné de nombreux silex taillés, des cornes travaillées et des ossements d'animaux :

Silex taillés. — Les lames ou couteaux se trouvent en nombre considérable. Ces instruments sont de dimension variables; les uns ont parfois une longueur de 11 millimètres; d'autres sont des lames excessivement courtes et étroites, — un ou deux centimètres de long, sur quelques millimètres de large —. Cependant, la plupart des lames ont des dimensions intermédiaires. Elles portent presque toutes des traces d'usure et quelques-unes, parmi les plus petites, sont retouchées sur un de leurs bords d'une manière remarquable, et quelquefois entaillées en forme de dents de scie (1). Parmi les spécimens longs et étroits, il en est qui possèdent une pointe très aiguë ; un spécimen à base large est taillé en forme de perçoir destiné à faire des trous de deux ou trois millimètres de diamètre.

Une douzaine de grattoirs ont été rencontrés; la plupart sont de forme allongée avec une extrémité pointue; quelques-uns sont fracturés à quelques centimètres de la pointe; deux sont taillés en forme de grattoir double.

Les burins à double biseau sont rares; nous n'en possé-

(1) Matér. pour l'Hist. de l'Homme. 1867, p. 202. — Des lames semblables ont été rencontrées à Bruniquel.

Digitized by Google

dons que six spécimens ; leur longueur varie de 5 à 8 centimètres.

Nous signalerons parmi les silex taillés un certain nombre d'instruments curieux que nous n'avons vus signalés ou décrits nulle part. Ce sont des lames terminées d'un côté par un seul biseau oblique intéressant toute la largeur du silex. Ce biseau est soigneusement retaillé par petits coups intentionnels. L'autre extrémité est généralement à section plane, mais dans un cas elle a été façonnée en véritable grattoir. Caractère important à noter, si on place ces lames sur un plan horizontal, en posant inférieurement la face plate ou unie, tous les biseaux sont tournés du côté droit ; nous constatons là une intention manifeste répondant à un besoin naturel, défini; et on serait disposé à croire que les ouvriers tenaient les lames de la main droite (1). Ces outils, mal conformés pour faire de la gravure, sont parfaitement aptes à creuser des rainures et des mortaises dans l'os ou la corne. Comme forme, comme usage, ils se rapprochent donc beaucoup du *bec-d'âne* qu'emploient nos modernes menuisiers ; et c'est sous ce nom que nous proposons de les désigner.

La nature des silex qui ont servi à fabriquer ces divers instruments est assez variable. Ils proviennent généralement des calcaires d'eau douce de la Limagne; quelques-uns sont d'un noir opaque ou d'une coule[illegible]unâtre plus ou moins claire (silex pyromaque), [illegible] blanc laiteux ou transparents com[illegible] corné). Il en est qui sont d'origine [illegible] aux silex des Faluns [illegible] plupar[illegible] pâtine rougeâtre, [illegible] l'oxy[illegible] la désagrégation d[illegible] qui ont pénétré par [illegible]que.

(1) Par l'exam[illegible] fesseur Heim [illegible] Vézère se serv[illegible] de renne. ([illegible]

Cornes travaillées. — Elles sont faites au moyen d'andouillers de renne. Un premier spécimen présente une petite entaille assez profonde. Un second porte un large sillon ou cannelure, et des traces très évidentes de sciage. Un troisième possède deux rainures parallèles, larges de 5, profondes et distantes de 3 millimètres, déterminant la formation d'une tige ou baguette. En creusant davantage les deux sillons sur les côtés opposés intérieurement, on pourrait facilement détacher cette petite baguette.

Deux fragments de corne de renne sont façonnés en forme de tige arrondie, un peu aplatie sur deux faces opposées ; un de ces fragments se termine en biseau, et les faces du biseau portent de légères entailles parallèles et obliques que les auteurs considèrent comme ayant servi à fixer la tige dans un manche (1). Trois autres spécimens présentent la forme cylindro-conique allongée et sont fracturés aux deux extrémités ; sur l'un d'eux on voit les mêmes incisions que sur le spécimen précédent ; mais ces dernières n'ont pu servir à faciliter l'emmanchement, puisqu'elles se trouvent sur le corps même de la tige et près de l'extrémité pointue. L'épaisseur ou le diamètre de ces tiges, en la mesurant à l'extrémité la plus large, varie de 5 à 12 millimètres.

Ces fragments de corne présentant un corps arrondi, cylindrique, une des extrémités pointue et l'autre extrémité taillée en double biseau ne peuvent avoir appartenu qu'à des pointes de dard, de lance ou de sagaie, et sont absolument semblables à celles qui proviennent des cavernes du Périgord et qui ont été représentées par Lartet et Christy (1) et par MM. de Mortillet (2).

Faune. — Les instruments de corne et de silex sont

(1) Lartet et Christy. — *Reliquiæ Aquitanicæ, etc. Description of the Plates*, IX et X.

G. de Mortillet. — Le Préhistorique. Paris, 1883, p. 403.

(2) G. et A. de Mortillet. Musée préhistorique. Fig. 180, 181, 182.

Digitized by Google

intimément mêlés à des ossements presque tous plus ou moins fracturés dans le but d'en extraire la mœlle. Ces débris osseux, disséminés dans la terre, les cendres et les charbons nous ont permis de déterminer les espèces suivantes :

Renard. — *Canis vulpes.*
Cheval. — *Equus caballus.*
Renne. — *Cervus tarandus.*
Grand bœuf. — *Bos primigenius.*
Grande chèvre. — *Capra primigenia.*
Lièvre. — *Lepus timidus.*

D'après M. Pomel, à qui nous avons communiqué notre découverte au Congrès de l'Association française tenu à Oran, quelques ossements se rapporteraient au campagnol, et un fragment d'ergot proviendrait d'un grand coq, peut-être le *Gallus Sonnerati*, indiqué par M. Alphonse Milne-Edwards (1) dans plusieurs cavernes du sud-ouest de la France. Nous ne possédons que trois molaires de *Capra;* par leur forme, leurs dimensions, elles ressemblent d'une manière frappante aux dents de *Capra primigenia*, signalées par M. Rivière (2) dans les grottes de Menton et étudiées par Gervais (3). Nous indiquerons enfin plusieurs autres ossements d'oiseau qui n'ont pu encore être déterminés d'une manière exacte.

Considérations générales. — Après les faits que nous venons d'exposer, la fixation de l'âge relatif de la station

(1) A. Milne-Edwards. — *Bird-bones found in caves, in Reliquiæ Aquitanicæ*, p. 242.

(2) Rivière. — De l'antiquité de l'Homme dans les Alpes-Maritimes. Paris, 1887, p. 86-87, fig. 88 ; pl. XVIII, fig. 2, 3 et 4.

(3) P. Gervais. — Zoologie et paléontologie générales. Paris, 1869, p. 51-52. — Comptes-rendus de l'Académie des sciences. 1864, p. 235. — M. G. de Mortillet (Le Préhistorique, p. 464), d'après Marcel de Serres (Notice sur les cavernes d'ossements de l'Aude ; Montpellier, 1839, p. 88), pense que cette espèce n'est autre que l'Epagre ou chèvre à bézoard qui habite actuellement les montagnes de Perse et d'Asie-Mineure.

Digitized by Google

primitive de Blanzat ne saurait être l'objet d'aucune difficulté sérieuse. La présence du renne, ici fort abondant, nous fait remonter à la période quaternaire, et à cet âge que Lartet avait désigné sous le nom d'*Age du Renne*. Mais par l'étude des objets d'industrie humaine, nous pouvons serrer de plus près la question. Le nombre considérable des simples lames de silex, parmi lesquelles, comme dans les stations de Bruniquel, il en existe d'excessivement petites : la présence du grattoir allongé, du double grattoir et du burin ; les objets faits en corne de renne taillée, incisée, nous indiquent d'une manière évidente que ce gisement appartient à l'époque magdalénienne. Tout nous démontre d'ailleurs que cette station, qui n'a été occupée que durant un temps relativement court, présente les caractères classiques des temps magdaléniens, tels qu'ils ont été donnés par notre savant maître, M. Gabriel de Mortillet. Nous avons, il est vrai, au sein même de la couche archéologique, trouvé deux fragments de poterie faite au tour, dont l'un de couleur rougeâtre et l'autre d'une teinte grise particulière. Ils appartiennent sûrement à l'époque gallo-romaine et ont dû s'introduire profondément dans le sol à travers une fente ou une fissure, longtemps après la formation du dépôt de silex et d'ossements fracturés. Il ne saurait donc exister, entre les fragments de poterie et les autres objets, la moindre relation de contemporanéité.

Quel nom donner à cette station? Était-elle une caverne, une grotte ou un simple abri ? Nous avons vu que l'érosion a produit, le long de la coulée de Jumes, de véritables anfractuosités qui ont rarement l'apparence de grottes ; mais le plus souvent la lave s'élève, surplombe et détermine ainsi un véritable refuge, analogue à ceux de la vallée de la Vézère. Le talus que nous avons fouillé, en montrant l'existence de blocs parfois énormes gisant au sein de l'éboulis, prouve que la station de Blanzat avait tous les caractères d'un véritable abri-sous-roche. La

Digitized by Google

couche archéologique s'étendait en effet en longueur et non en largeur, en suivant la direction de la paroi actuellement verticale de la lave. Les fragments de charbon, les pierres à foyer, simples cailloux roulés aplatis, ont été rencontrés en grande quantité. Les naturels de l'époque magdalénienne s'étaient arrêtés et fixés un certain temps dans ce vallon plein de verdure et d'eaux vives. L'abri était tourné directement au Sud et se trouvait ainsi protégé contre les froids rigoureux d'alors. Ceux qui le fréquentaient se nourrissaient du produit de leur chasse ; le cheval et le renne étaient les espèces qu'ils poursuivaient avec le plus d'acharnement et de succès. Ils capturaient aussi les oiseaux, comme le prouvent les ossements découverts.

On s'est demandé à quoi pouvaient servir les lames de silex, si petites, qui ont été rencontrées surtout dans les abris de Bruniquel et que nous venons de signaler aussi à Blanzat. M. de Mortillet avoue que leur usage est encore inconnu (1). D'autres ont pensé qu'elles étaient employées, en façon de burins, à graver, à ciseler l'os et la corne. Telle n'est pas notre manière de voir. Elles ont dû, suivant nous, accomplir un travail très minutieux, directement en rapport avec leurs dimensions réduites et leur faible résistance. Là où on les a observées, il s'est généralement trouvé un assez grand nombre d'aiguilles d'os ou de corne (2). Ces dernières n'ont pas été observées dans l'abri de Blanzat, mais les fragments de corne incisée, cannelée, démontrent que les habitants de cette station en ont certainement fabriqué. Ces lames minuscules étaient de bons instruments pour arrondir, appointer les esquilles d'os et de corne, et les transformer en aiguilles. Quelques-unes, les plus longues surtout, se terminaient assez souvent en pointe très aiguë et étaient sans doute destinées à perforer le

(1) Matériaux, etc. 1887, p. 202.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

chas ou l'œil de ces aiguilles. Les silex de dimensions un peu plus grandes ne valaient rien pour un travail si délicat.

Ce n'est pas la première fois qu'une station humaine quaternaire a été trouvée dans le Puy-de-Dôme, au pied des coulées volcaniques. Notre collègue, M. Pomel, avait dès 1843, signalé près de Neschers, dans les éboulis de la lave du Tartaret, l'existence de silex cultriformes associés à des bois de renne travaillés. Mais à cette époque la question de l'homme quaternaire ne s'était pas encore posée dans la science, et ces objets préhistoriques, mentionnés en quelques mots (1), avaient passé entièrement inaperçus ; nul savant n'en avait soupçonné l'âge et l'importance. Nous espérons que la découverte de Blanzat ne restera pas isolée et qu'un examen attentif des abris, des grottes et des éboulis des laves quaternaires de l'Auvergne, ne sera pas sans donner un jour de très sérieux résultats.

Dr François Pommerol.

---

(1) *Bull. Soc. géol.* de Paris. 1843-1844, p. 595.

Digitized by Google

LES SAPINS

POÈME.

Vers l'azur le rempart des montagnes se dresse,
Découpant ses créneaux de neige à l'horizon.
Bien qu'on soit maintenant dans l'arrière-saison,
A l'abri rassurant de cette forteresse,
La vaste plaine est calme et rit sous la caresse
Du soleil qui blanchit sa robe de gazon.

Inébranlablement campés sur leur racine,
En bataillons serrés ne fléchissant jamais,
Les robustes sapins défendent les sommets.
Chaque base se joint, chaque tronc s'avoisine,
Et dans l'air transparent leur crête se dessine
Par un sombre feston d'épieux et de plumets.

Qu'attend donc cette armée? et que dit son silence?
Quel trésor menacé de dragons ennemis,
Quel Graal merveilleux à sa garde est remis ?
On voit aux fûts altiers que la brise balance
Une blancheur de neige, une âpreté de lance ..
Leurs rameaux sont tendus sur les monts endormis.

Comme les chevaliers anciens, ces sentinelles,
Debout, semblent veiller et prier à la fois.
Vienne l'hiver, l'effort, la lutte l'ayant en elles
Le secret de leur force, elles songent. Nul bois
N'ose approcher autant les neiges éternelles
Et s'élancer au ciel d'un jet, comme une voix !

Digitized by Google

Sous leurs pieds rapprochés et leur arcade basse,
Entre des rocs penchants, la terre se crevasse.
Le suc puisé par eux dans un sol de douleurs,
Que l'homme aux faibles mains féconda de ses pleurs,
Lentement à travers l'aubier humide passe
Et monte jusqu'à Dieu parmi leurs vertes fleurs!

O mes sapins d'Arlanc, de quel cœur je vous aime!
O vous, dont la verdure immuable parsème
Tous les lieux escarpés où je courus enfant :
Saint-Sauveur et la gorge étroite qu'il défend,
Médeyrolles, Grandrif, Viverols, Saint-Alyre,
— Noms que j'ai prononcés avant de savoir lire, —
Et l'âpre Volpillière, et Mayre, et Clavelier
Tendant sa tour branlante ainsi qu'un chandelier!
Pour les glorifier, ces fils de ma montagne,
Auprès du laurier grec, du chêne de Bretagne,
Des cèdres de Syrie et des palmiers du Nil,
Que leur a-t-il manqué ? Que leur suffirait-il ?
Un poète éloquent qui les immortalise ,
Et qu'une grande voix dont l'écho s'éternise,
— La tienne, ô Lamartine, ou la tienne, Brizeux, —
Filiale, s'émeuve en s'élevant vers eux.
Quoique le romarin abonde sous leur voûte,
Que le merle jaseur, s'y frayant une route,
Trempe sa plume noire aux larmes des rameaux
Quand il gagne son nid pendu dans les ormeaux;
Que la source, courant sur les roches polies,
S'ombrage d'églantiers, de muguets, d'ancolies,
Et que la digitale au calice carmin
Enguirlande la ronce et provoque la main,
Ce n'est pas de douceur, d'amour, de confidences
Qu'ils parlent, ces grands bois! les fredons et les danses
Se sont enfuis, confus, loin de leurs blancs piliers.
Qu'on soit deux, que l'essaim des baisers familiers
S'approche d'une bouche adorée, ou hésite,
Interdit, comme si dans le désert du site

Digitized by Google

Chaque arbre d'yeux hardis fût soudain constellé
Et que du fond de l'ombre une bouche eût parlé!
— Ailleurs, quand Mai revient, les démons et les fées
Aux fronts, aux cœurs, aux sens, vous jettent par bouffées
Les effluves charmeurs et troublants du printemps.
Éveillant un écho dans les nids palpitants,
Des voix sortent du ciel, des champs, des lits de mousse,
Et le désir échappe au frein qui le courrouce.
Là, le printemps tardif dissimule son pas,
L'hiver, discrètement, l'amène ; il parle bas...
La forêt le reçoit sans quitter sa livrée
Blanche et vert sombre ; et, sauf la tête non poudrée,
Rien ne changea depuis le décor précédent
Dans ces rudes sapins au port indépendant.

Ils sont hauts, ils sont droits, ils sont forts, ils sont graves !
Ils ignorent le nom des humaines entraves :
Servitudes d'esprit et de cœur, passions,
Égoïsmes, marchés d'âmes, ambitions...
Les vents ni le soleil ne déforment leurs branches,
Ils gardent librement leurs attitudes franches ;
Et l'air purifié qui les baigne, où je sens
Une mordante odeur de résine et d'encens,
Réconforte, affermit, des lèvres passe à l'âme :
Si le courage y dort sous la cendre, il l'enflamme
Et, détachant de l'homme, il fait invoquer Dieu !

Comme l'Esprit s'allège et s'élève en ce lieu !
O rosée, ô rayons de l'aube qui s'éveille
Et dore la forêt d'une clarté vermeille !
O foi, dont son refuge abrite la pudeur !
O renouveau de sève embaumée ! ô verdeur
Des rameaux remontants jaillis, sous la feuillée,
D'un tronc à demi mort, d'une âme dépouillée !

Qu'est-ce après tout que j'aime en elle ? les parfums
De mon enfance enfuie et ses rêves défunts,
Mille intimes leçons, toujours belles à suivre,
Que j'oubliai depuis et que je sens revivre

Digitized by Google

Dès que j'ai respiré sous son dôme enchanté.
Tout y dort, rien n'y meurt. Cet asile est resté
Gardien des rêves bleus qui me fleurissaient l'âme,
Et, sans tache, il les rend au vœu qui les réclame.
Lorsqu'elle m'accueillait ignorant et rieur,
Mais crédule, docile au sens intérieur,
Dans ses taillis, au vol, guettant quelque chimère,
Autrement que le maître, autrement que la mère,
Elle parlait. Son dogme était la liberté,
La poursuite intrépide et l'essor indompté;
Sa loi, de courir comme une flèche à la cible
Vers les cimes, le ciel, l'immortel, l'impossible.
M'ouvrant un idéal d'honneur et de vertus
Hautain comme ses fils par l'aquilon battus,
Elle me disait : « Va ! monte, fais ta conquête
De l'oiseau merveilleux qui repose à leur faîte !
Monte ! l'effort est grand, mais le but vaut l'effort !
Il faut tenter, gravir ; le lâche seul a tort.
Affronte le labeur exempt de servitude
Qu'aux esprits généreux apprend ma solitude.
Monte ! et si le chemin semble rude et trop long
Pour ton haleine courte et tes genoux de plomb,
Je saurai, bannissant la fatigue et les craintes,
Te bercer de chansons, de contes, de complaintes;
Ma bonté de nourrice est vigilante, ami.
Vois ! sur ton front penché mes branches ont frémi :
Et les légendes d'or que leur chant te confie,
Sans jamais se flétrir, embelliront ta vie. »

Ta parole, ô forêt, ne m'avait point menti !
L'accent m'en reste encor, longuement retenti.
Oui, j'ai connu par toi le paradis du songe,
Refuge complaisant et profond ; je m'y plonge
Quand les réalités au poing armé de fer
M'étreignent. Dans le deuil, et la nuit, et l'hiver,
J'y trouve le printemps, la clarté, l'allégresse,
Le rayon qui sourit, la fraîcheur qui caresse.
Et, si j'en redescends, le seuil entre-bâillé
A moi laisse venir, dans ce monde souillé,

Digitized by Google

Des chérubins pensifs qui font pleuvoir des roses
Sur l'obscure laideur des âmes et des choses.
Mais il est des jours noirs, des moments ténébreux
Où l'esprit, comme un fauve au fond d'un antre creux,
Est aveuglé, captif, où les anges s'envolent,
Où le ciel se referme, où les voix qui consolent
Se taisent sous le flot des humaines clameurs
Hurlant dans le combat engagé : « tue ou meurs ! »
Où les hérauts du mal exaltent ses conquêtes,
Vont, flamboient, augurant de faciles défaites...
— C'est pourquoi j'ai besoin de revenir parfois
Vers vous, chastes sommets, solitudes, grands bois !
Ah ! l'ennemi caché me provoque et me tente !
Ah ! des assauts subis mon âme est haletante !
Dites-moi vos secrets pour ne jamais ployer,
Et je suis fort, et j'ai, debout à mon foyer,
L'austérité qui veille, attend, souffre, résiste.
Affranchissez mon cœur du doute qui l'attriste.
Sevrez-le des amours amollis et malsains ;
Ne lui laissez d'ardeur que pour les grands desseins !
Vous qui domptez les vents et régnez sur l'orage,
Et muets, quand la main des hommes vous outrage,
Arbitres de la plaine et des horizons bleus,
Voyez fuir à vos pieds la nue aux flots houleux,
Comme alors, faites-moi sentir que vous m'aimez !
Vainement par le fer cupide décimés,
Les grands sapins moussus s'écroulent sous la hache :
Ils renaissent ! en vain l'âpre outil les arrache :
Un jeune arbre verdoie où s'effondra l'ancien.
O retraite clémente, à qui vous connut bien !
Lorsque je m'étendrai sur vos roses bruyères,
Face au ciel et fermant à demi les paupières,
Que l'extase du rêve où vous m'introduirez,
Par l'échelle mystique aux infinis degrés
Me guide, dédaigneux des entraves charnelles,
Vers la sérénité des choses éternelles !

MAURICE FAUCON.

Digitized by Google

LA VALLÉE DE RENTIÈRES, LE CÉZALLIER LA GODIVELLE ET LE VOLCAN DE LA MONTSINEYRE

LETTRE A UN TOURISTE.

Vous me demandez de vous tracer un itinéraire pour une excursion à accomplir dans le département du Puy-de-Dôme; vous voulez surtout vous écarter un peu des sentiers trop battus, des districts par trop connus. Je ne crois pouvoir mieux satisfaire à votre désir que par la notice succincte d'un petit voyage exécuté il y a quelques années et ayant pour point de départ la ville d'Ardes.

Le canton d'Ardes, situé dans la partie méridionale du département du Puy-de-Dôme, sur les frontières du Cantal, compte parmi les régions les plus intéressantes de l'Auvergne, et aussi les moins connues et les moins fréquentées par le touriste. Elle offre cependant des beautés et des curiosités naturelles remarquables. Il s'y trouve de magnifiques volcans qui ont fourni de vastes coulées basaltiques, dont les restes puissants, tout démantelés par les actions érosives, apparaissent maintenant suspendus sur le flanc des gorges profondes où ils constituent de hauts et pittoresques escarpements. Ces murailles basaltiques peuvent rivaliser avec celles si justement célèbres du Vivarais, dont Faujas de Saint-Fond nous a donné, il y a quelque soixante ans, des gravures aussi splendides qu'infidèles.

La route, d'ailleurs, qu'on suit depuis Clermont jusqu'à Ardes, n'est presque partout qu'une succession de sites

Digitized by Google

variés, tantôt ouverts et animés, parfois plus resserrés et même un peu sauvages. On part en chemin de fer et, après avoir traversé une campagne fertile, où l'on jouit de la vue des Monts-Dôme et même un moment des Monts-Dore, on se rapproche de l'Allier.

Franchissant la rivière, on dépasse le village de Corent, niché bien haut dans un demi-cirque de rochers volcaniques.

On pénètre dans les gorges rocheuses de Montpeyroux et de Saint-Yvoine, où l'Allier, qui en occupe presque tout le fond, laisse parfois à peine assez de place pour la voie ferrée et la route de terre, et encore a-t-il fréquemment fallu les conquérir sur le roc. On voit de beaux rochers de granit et de porphyre. De vieilles tours, des ruines féodales viennent encore ajouter au caractère du paysage ; tandis que le village de St-Yvoine, à l'aspect tout italien, étale ses blanches constructions perchées au sommet de roches escarpées.

Au sortir de ces gorges que l'Allier a dû mettre des siècles à creuser dans le dur granit et où il a été forcé de contourner, par de grandes sinuosités, des filons de porphyre plus durs encore et plus résistants, on débouche dans la plaine d'Issoire ; et, passant rapidement devant cette ville, vous avez le temps d'apercevoir sa très belle église romane dont on découvre en entier l'abside aussi gracieuse qu'originale. A la station du Breuil commence la route qu'on doit parcourir en voiture. En une heure un quart, après un trajet dans une plaine ouverte, puis dans une vallée peu large, on atteint Ardes (2 h. 1/2 de Clermont).

Ardes est une petite ville assez insignifiante. Son église, quoique ancienne, est médiocrement curieuse. Elle est située sur la Couze, cours d'eau qu'on appelle précisément Couze d'Ardes, afin de le distinguer de deux autres Couzes, celles de Pavin et du Chambon, qui sortent des deux lacs de mêmes noms.

Immédiatement en amont d'Ardes, la vallée de la Couze

Digitized by Google

prend un aspect remarquable. On l'appelle dès lors vallée de Rentières. Elle s'ouvre entre un escarpement basaltique et une haute colline conique, couverte de taillis et surmontée par les ruines du château de Mercœur. Ce dernier, qui jadis appartint aux Dauphins d'Auvergne, était la forteresse principale du duché de Mercœur dont Ardes était la capitale. A mesure qu'on s'enfonce dans la gorge, celle-ci devient plus étroite et plus sauvage. Sur la droite, la muraille de basalte acquiert une plus grande hauteur, et prend des formes fantastiques. Ce sont des tours ruinées, des obélisques, des bastions séparés par de rapides couloirs gazonnés, des crêtes déchiquetées; ailleurs des colonnades de prismes réguliers, parfois recourbés à leur sommet comme s'ils avaient plié sous l'énorme poids des lourds entablements qu'ils supportent. Tout cela se succédant, s'entremêlant, et percé çà et là de grottes nombreuses. Les maisons du village de Rentières apparaissent bordant le précipice qu'elles dominent.

Le basalte de Rentières appartient à une coulée volcanique sortie d'un beau et vaste cône qui domine tous les environs et qu'on aperçoit depuis Ardes. Il se nomme le Puy de Sarrant et présente plusieurs vastes cratères. Lorsqu'il a fourni sa coulée, la vallée de la Couze était déjà creusée, mais non aussi profonde qu'actuellement. Elle fut remplie par la lave basaltique du volcan. Depuis lors la vallée a été creusée à nouveau sur le côté gauche du courant, et, comme sa ligne de thalweg a atteint une profondeur plus grande, le basalte est actuellement comme suspendu sur le flanc de la gorge, reposant, à un niveau supérieur au fond du vallon, sur le micaschiste qui constitue la partie inférieure des pentes. Le basalte a aussi été entamé latéralement par l'action érosive qui a ainsi donné naissance aux beaux escarpements qu'il présente et à leurs mille découpures.

Après Rentières, le basalte cesse, mais il ne tarde pas à reparaître sur le côté opposé de la Couze, présentant

Digitized by Google

une plus grande épaisseur encore. Il se montre sous des aspects non moins remarquables que celui du Puy de Sarrant, quoique différents. C'est un autre beau volcan, muni aussi de cratères, qui lui a donné naissance, le Puy de Domareuge. On distingue nettement que l'escarpement de basalte de Domareuge est formé par deux épaisses nappes ou coulées de lave basaltique superposées. Il n'offre pas de colonnades de prismes aussi régulières que la coulée de Sarrant. En revanche, il constitue des masses plus considérables que cette dernière et présente un des sites les plus pittoresques de la vallée. C'est un ravin étroit et sombre, à parois verticales, d'où s'échappe, en cascade, un cours d'eau dont la chute est dominée par un pont à voûte légère, sans parapet et tout verdi de mousse. Ce petit torrent se précipite dans un lit étroit nserré de broussailles et mêle son onde aux eaux limpides de la Couze.

La gorge fait de nombreux détours ; ce sont à chaque instant des aspects nouveaux et inattendus. Parfois elle est si étroite qu'il n'y a place que pour la route et la rivière ; ailleurs elle s'élargit quelque peu, jamais beaucoup, et laisse place à d'agréables petites prairies, à des surfaces gazonnées bien ombragées d'arbres vigoureux. Enfin le basalte s'arrête, les versants deviennent moins escarpés, quoique toujours rapides, et se recouvrent de bois épais et de taillis où apparaît au milieu du fourré épais l'eau scintillante d'un torrent qui se précipite rapide et écumeux. Puis les bois disparaissent à leur tour, et nous n'avons plus qu'un vallon qui lui-même finit par se perdre en s'agrandissant graduellement dans de vastes pâturages nus, sans arbres, au milieu desquels s'élève, seule, isolée de toute habitation, l'église de Saint-Alyre-ès-Montagnes.

La vallée de Rentières fut au milieu du siècle dernier le théâtre d'une catastrophe. Un peu au-delà du village dont elle porte le nom, un éboulement considérable se pro-

Digitized by Google

duisit dans les schistes cristallins qui font face aux basaltes de Domareuge. L'amas des matériaux éboulés barra tout le fond de la vallée, et les riverains de la Couze, en aval de ce point, furent fort surpris de la voir cesser subitement de couler. Elle resta tarie pendant trois jours entiers; et les eaux, s'accumulant, formèrent un lac d'une certaine étendue. Puis elle se remit à couler, le trop plein du nouveau lac s'échappant par-dessus la digue. Peu de temps après, une débâcle eut lieu par la rupture de celle-ci. Mais elle ne se produisit heureusement que successivement et partiellement, et comme elle était de plus prévue, elle n'occasionna ni accident ni dégât bien notables. Un moulin, et, dit-on, la meunière qui l'habitait, sont restés ensevelis sous les débris, bien visibles encore, de l'éboulement, au-dessus duquel on distingue parfaitement le vide considérable produit dans les rochers par la chute d'une telle quantité de matériaux.

Il est d'autant plus facile et commode de parcourir cette vallée qu'elle est desservie dans toute sa longueur par une bonne route de voitures, avant la construction de laquelle il n'était guère possible d'en suivre partout le fond. On peut y employer 5 ou 6 heures des plus agréables. Le jour suivant, après avoir passé la nuit à l'excellent hôtel Paillardin, nous partons pour le Cézallier (1).

La route d'Ardes au village d'Anzat-le-Luguet, situé au pied des hauteurs culminantes du Cézallier, est de 18 kil., en montée presque continuelle. Elle traverse une contrée élevée, froide, peu fertile, et presque partout singulièrement triste et nue, sauf quelques vallons où elle circule au milieu de jolis bois de pins, dont l'écorce orangée et le feuillage d'un vert bleu, à la fois intense et harmonieux, se font si bien ressortir mutuellement. En compensation, on y jouit presque tout le temps d'une vue très

(1) Il est bon pour alléger la journée qui serait sans cela trop pénible de se faire transporter en voiture, comme nous le fîmes, jusqu'à Anzat-le-Luguet.

Digitized by Google

étendue sur une petite partie du département du Puy-de-Dôme et sur des portions considérables de ceux de la Haute-Loire et du Cantal.

Un peu avant Anzat, on s'engage dans une gorge sauvage et désolée. Ses flancs, d'une nudité saisissante, sont parsemés de blocs plus ou moins tabulaires de micaschiste, dont le mica argenté brille d'un éclat tout métallique sous les rayons du soleil; mais ceux-ci, quelque brillants qu'ils soient, ne parviennent pas à égayer ce triste ravin. Cet aspect caractéristique est spécial au micaschiste là où un sol un peu fertile ne vient pas recouvrir la roche qui est bien celle des paysages mornes et désolés.

Anzat, hameau formé d'un petit nombre de maisons, possède plusieurs auberges toujours suffisamment approvisionnées. Il est situé dans un district très froid, à 1,158 mètres d'élévation absolue. Le village, peu distant et plus considérable, du Luguet est à 1,204 mètres; c'est un des plus élevés et des plus froids du département.

On peut visiter, aux environs d'Anzat, une jolie cascade, puis le vieux donjon carré de Besse et la mine d'arsenic de Bostbarty. Ce village est surtout le point de départ des touristes qui désirent atteindre le sommet du Cézallier. L'ascension se fait en une heure, en longeant la crête des hauts escarpements semi-circulaires qui enceignent un vaste cirque, dont les portions non verticales sont revêtues de bois de sapins actuellement un peu clairsemés, restes d'une belle forêt exploitée avec excès. Plusieurs petits torrents se précipitent sur les pentes rapides de ce cirque, au fond duquel est situé le village d'Artout. Il est difficile de se rendre compte de la cause géologique qui a produit ce vaste amphithéâtre, lequel est, à proprement parler, la seule partie vraiment pittoresque du massif montagneux du Cézallier. Cette montagne, en effet, constitue simplement une vaste croupe à pentes peu inclinées, recouverte de pâturages, semé de burons, ces chalets de l'Auvergne, et à laquelle se rattachent vers l'Ouest et le

Digitized by Google

Nord-Ouest seulement cinq ou six sommets moins élevés que le point culminant et d'une saillie médiocre. En revanche, la vue dont on jouit du sommet est très étendue. Les monts du Cantal y apparaissent sous le plus bel aspect. Puis c'est le Mont-Dore, le puy de Dôme, la chaîne du Forez, et enfin celle du Mezenc. Le Cézallier est un centre d'éruptions basaltiques fort anciennes.

Par un temps un peu brumeux l'ascension ne présenterait guère d'intérêt, et le touriste fera bien, en ce cas, de se borner à l'exploration du cirque d'Artout.

A partir du Cézallier, nous nous dirigeons à travers des pâturages sans fin et aussi sans arbres vers la Godivelle. Il était 1 h. 1/2 de l'après-midi, et ce fut à 4 h. seulement que nous atteignons cet endroit où se trouve une auberge où l'on peut prendre son repas.

Le village de la Godivelle présente cette particularité qu'il est bâti entre deux lacs, dont l'un, le lac inférieur, n'est qu'une grande mare à bords irréguliers et marécageux remplissant une dépression du sol. L'autre lac, plus élevé que le village, est un cratère-lac très beau et très caractérisé, et sa ressemblance avec le lac Pavin est frappante. Il est moins grand que ce dernier, et les parois du cirque sont bien moins abruptes et moins élevées. C'est en quelque sorte un intermédiaire entre les cratères-lacs creusés simplement dans le sol préexistant et les cônes volcaniques à cratère. En effet, on trouve ici un bourrelet saillant de scories qui enceint la nappe d'eau et constitue comme un cône tronqué très bas et très évasé. Un monticule arrondi, de nature scoriacée, s'élève sur la rive vers le nord, représentant en petit une bouche latérale et jouant le rôle de Montchalme relativement à Pavin.

De la Godivelle nous nous dirigeâmes sur Compains où nous devions coucher.

Compains est situé dans une gracieuse et pittoresque vallée, au pied du volcan de la Montsineyre, sur la coulée de lave duquel il est bâti. L'église, de style gothique pri-

Digitized by Google

maire, est charmante et parfaitement conservée. Au dedans, comme au dehors, ses proportions sont des plus harmonieuses. C'est peut-être le plus joli édifice de cette sorte que possède l'Auvergne. Quant aux environs, ils sont ombragés et pleins de fraîcheur. Malheureusement, les auberges sont médiocres.

De Compains nous gagnâmes le lendemain le volcan de la Montsineyre en remontant pendant une heure environ la coulée de lave, dont la surface accidentée est parsemée de parties boisées et de bouquets de taillis. Nous visitâmes ses divers cratères; nous suivîmes les bords de son lac.

On a longtemps regardé le lac de la *Montsineyre* comme un cratère-lac en partie comblé par le cône volcanique du même nom, et, par suite, réduit à la forme d'un croissant. Un examen attentif des lieux démontre que le volcan n'a fait que servir de barrage et a retenu les eaux en fermant la partie supérieure du vallon qui constitue la naissance de la vallée de *Compains*.

Le puy de la Montsineyre est un cône tronqué très régulier, élevé de 200 mètres au-dessus de sa base, entièrement couvert par une belle forêt de hêtres. Son sommet offre un cratère profond et de forme elliptique. A l'Est, la montagne est échancrée par un cratère bien plus considérable, profond de plus de 200 mètres, car il descend plus bas que le niveau de la plaine environnante. C'est une vaste enceinte semi-circulaire, largement ouverte au levant, et au fond de laquelle se creusent deux entonnoirs très réguliers, séparés par une arête, et qui sont deux petits cratères enfermés dans le grand.

C'est la lave qui, ayant rempli ce vaste cratère, a renversé par son poids énorme une moitié de ses parois, constituées seulement par des scories, des lapillis et d'autres matériaux incohérents. Or, il est facile de s'assurer de la hauteur que la roche volcanique en fusion avait atteinte dans cette colossale chaudière. Elle a, en effet, laissé appliquées et refroidies contre ses flancs les traces de sa

Digitized by Google

surface écumeuse, représentées par une corniche de lave scoriacée qui traverse horizontalement à mi-hauteur les pentes de l'amphithéâtre volcanique.

Les deux cratères secondaires, au fond du grand cratère, n'ont évidemment pu se former qu'après l'issue totale de la lave. Ce sont les dernières manifestations de l'action volcanique, les évents par où se sont échappées les dernières bulles des gaz dont l'accumulation et la tension énorme avaient poussé la lave liquide et incandescente de l'intérieur du globe.

La coulée de Montsineyre, en s'échappant par la brèche du grand cratère, atteint immédiatement une largeur de 1,100 mètres. Sa surface est tumultueuse, hérissée de monticules, dont quelques-uns sont scoriacés et représentent peut-être les ruines de la paroi détruite. Des taillis parsemés de bouleaux en font un agréable lieu de promenade, véritable parc parcouru par de nombreux et sinueux sentiers. Après un trajet de 2,000 mètres, la lave abaisse brusquement ses flots amoncelés, au-dessous desquels semble sortir une coulée plus paisible. Il y a là un véritable ressaut qu'on doit attribuer au phénomène de l'éclusage (1). De fortes sources jaillissent de la lave au hameau de Chaumiane. Un peu plus bas, Compains, bâti sur le courant même, montre son élégante église.

A partir de ce point, la lave continue à descendre le long d'une vallée pittoresque, avec une largeur qui varie de 400 à 800 mètres; puis, se rétrécissant peu à peu, elle s'arrête au hameau de *Chez-Verdier*, en donnant issue par son extrémité à une source considérable. Sa surface, couverte de bois taillis dans cette dernière partie de son trajet, descend avec une pente assez douce.

Les bords du lac de la Montsineyre présentent plusieurs points d'éruptions modernes : le puy de Jansenet, mon-

(1) Ce phénomène de l'éclusage des courants de lave a été parfaitement décrit par M. Fouqué dans son mémoire relatif à l'éruption de l'Etna en 1865.

Digitized by Google

tagne de scories qui n'offre rien de bien particulier, et la montagne plus intéressante dite *le Bois de l'Homme*, dont le cratère est assez bien conservé. Ainsi se complète le beau groupe ou appareil volcanique de la Montsineyre.

Du lac de la Montsineyre nous gagnâmes Église-Neuve-d'Entraigues, d'où nous devions repartir le lendemain pour nous rendre au Mont-Dore. Mais celui qui ne veut pas prolonger son voyage, n'a qu'à se diriger sur Besse qui n'est éloigné que de deux heures de marche, et d'où il est facile de regagner son logis.

Ed. V.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Procès-verbal de la séance du 12 octobre 1888.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2, sous la présidence de M. le pasteur Bleynie, président.

M. Bleynie dépouille la correspondance qui se compose :

1° D'une lettre du ministre de l'Instruction publique, adressant à la Société le programme des questions proposées pour la réunion des Sociétés savantes, en 1889. Ce programme est mis à la disposition des sociétaires.

2° D'une lettre de M. le docteur Ollivier, directeur de la *Revue scientifique du Bourbonnais*. M. Ollivier demande l'échange de cette Revue contre les publications de la Société d'Emulation.

La question est renvoyée au Comité de publication.

Un nouveau membre, M. Bihet, percepteur, est admis, sur la présentation de MM. Girod et Rouchon.

La parole est ensuite donnée à M. Vimont, pour la lecture de son mémoire sur *Bosc d'Antic et la verrerie de La Margeride*. M. Vimont renvoie à l'une des séances suivantes, la communication de son article : *Le lac Pavin est-il un cratère-lac ?*

M. le Président rappelle ensuite que le bureau chargé d'examiner si l'on pourrait faire une séance publique, a été d'avis d'en préparer une pour le mois de décembre. Le Conseil d'administration est chargé de rechercher les voies et moyens.

M. David demande s'il a été pris une décision pour l'abonnement de la Société à l'Hôtel des Sociétés savantes, à Paris. M. le Président répond que la question pourra être débattue lors du prochain budget.

Procès-verbal de la séance du 9 novembre 1888.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2, sous la présidence du doyen d'âge, en l'absence de M. Bleynie, président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

La parole est ensuite donnée à M. Pommerol, pour exposer les résultats de la découverte qu'il a faite à Blanzat, d'un abri de l'époque magdalénienne.

Les principaux objets découverts à Blanzat, sont mis sous les yeux des assistants.

Le mémoire de M. Pommerol est renvoyé, pour l'impression, au comité de publication.

Digitized by Google

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

—

— *Les stations de l'âge du Renne dans les vallées de la Vézère et de la Corrèze.* — Documents publiés par le docteur Paul Girod et Elie Massénat. — Ouvrage en 10 fascicules, avec cent planches hors texte. *Paris, J.-B. Baillière,* 1888 ; in-4°.

Nous avons sous les yeux le premier fascicule de ce très-intéressant ouvrage. Nous ne pouvons faire mieux, pour donner une idée de son importance et de son exécution rigoureuse, que de reproduire la préface qui précède le texte :

« Les vallées de la Vézère et de la Corrèze sont criblées de grottes et d'abris où l'homme a accumulé, dès son apparition sur notre sol, les produits de son industrie et les restes de ses repas.

» C'est la région classique pour les études préhistoriques, car on peut y suivre toutes les étapes du développement de ces populations primitives.

» Les outils, les armes, les ustensiles divers nous révèlent les mœurs, les habitudes, le degré de civilisation de ces premiers hommes, tandis que les débris d'os brisés ou carbonisés dans les foyers permettent de dresser la liste des animaux contemporains des habitants des cavernes.

» M. Elie Massénat a compris toute l'importance qui s'attachait à la connaissance de ces stations privilégiées. Il a été largement récompensé de longues années de patientes recherches.

» Il a découvert dans ces foyers inexplorés, les instruments en silex et les formes multiples que présentent l'os et le bois de renne travaillés par ces antiques ouvriers : harpons barbelés, pointes de flèches, lames, javelines, aiguilles déliées, pendeloques, etc. Puis viennent des sculptures représentant le mammouth, l'aurochs, le renne; des dessins tracés avec un silex sur des lames d'os ou d'ivoire. Les animaux de l'époque ont donné les parties importantes de leurs ossements, enfin l'homme lui-même s'est révélé par de nombreux crânes et par un squelette entier découvert à Laugerie.

» Ainsi, M. E. Massénat a réuni dans sa collection préhistorique de Malemort, près de Brive (Corrèze), un grand nombre de pièces de premier ordre qui font de cette collection une des plus complètes et des plus remarquées, touchant l'âge de la pierre dans les stations françaises...

» Toute collection doit faire l'objet d'une étude consciencieuse et détaillée, et les pièces qui la constituent doivent être représentées de

Digitized by Google

façon à assurer la persistance d'un ensemble qu'un accident imprévu peut anéantir.

» Telles sont les raisons qui nous ont fait entreprendre ce travail sur la collection de M. E. Massénat...

» Le texte comprend une série de monographies traitant des points nouveaux de la Préhistoire, et touchant à toutes les questions qui réclament, pour leur solution, des observations entraînant la certitude.

» Les planches mettent sous les yeux du lecteur toutes les pièces de la collection sur lesquelles sont basées nos recherches, de façon à laisser à chacun la possibilité de vérifier sur les documents les développements consacrés à leur interprétation.

» Le procédé de reproduction à choisir pour ces pièces fondamentales m'a longtemps préoccupé.

» Les essais de photogravure ont dû être abandonnés, car la photographie exagère les rugosités et les dépressions naturelles de l'os, au détriment des rayures, des incisions et des moulures tracées et façonnées par l'homme.

» Je me suis arrêté aux procédés lithographiques, relevant sur les photographies le contour et les détails des objets, et ayant ainsi toute liberté de donner aux accidents de la surface, une valeur d'ombre proportionnée. Je me suis efforcé d'obtenir ainsi par le dessin la sensation même que l'objet offre à l'œil.

» J'ai évité toute retouche et toute erreur dans l'interprétation de mes dessins originaux, en faisant moi-même le travail lithographique.

» Ainsi comprises, ces nouvelles recherches sur les stations préhistoriques de la Corrèze et de la Vézère auront un double avantage. Elles fixeront sur le papier les pièces de la collection, et donneront une idée précise des faits acquis sur les premiers habitants de cette région de la France. »

— Dans la séance du 21 novembre 1888 de la Société nationale des antiquaires de France, M. Molinier a fait communication des photographies du buste-reliquaire de saint Baudime, conservé dans l'église de Saint-Nectaire.

Il a présenté également les photographies des chapiteaux de l'église de Mozac.

— La *Revue historique* mentionne, dans le fascicule de septembre-octobre 1888, la notice sur le domaine de Chagourdet, par M. Elie Jaloustre, qui a paru dans la *Revue*. — Elle mentionne aussi, dans le numéro de novembre-décembre, le mémoire de M. le docteur Pommerol sur l'anthropologie de la Limagne, et l'histoire des barons de

Digitized by Google

la Tour au XIIIe siècle, par M. Burin des Roziers, également insérés dans la *Revue*.

— Faculté des Sciences de Clermont-Ferrand, *Travaux du laboratoire de Zoologie du docteur Paul Girod*. Tome I, 1887-1888. — Voici une publication qui, tout en faisant honneur à la chaire et au professeur de zoologie de notre Faculté des Sciences, intéresse tout spécialement la *Revue d'Auvergne*, car les mémoires qu'elle contient y ont tous paru d'abord. « Par sa constitution géologique, lisons-nous dans l'avant-propos, par la composition de ses eaux minérales si variées, par la présence de lacs vastes et profonds, le plateau central réunit les conditions d'altitude et de milieu les plus favorables au développement des organismes adaptés à la vie aquatique... Nous nous sommes assignés un double but : dresser la liste la plus complète des animaux de notre faune ; consacrer aux formes les plus intéressantes des recherches pouvant mettre en lumière les détails de leur organisation, au point de vue anatomique et physiologique... Nous ferons tous nos efforts pour compléter ces premiers essais, persuadés qu'en approfondissant la faune d'Auvergne, nous jetterons les bases solides d'un travail d'ensemble sur la faune des eaux douces de la France. »

Ce volume renferme : de M. *P. Girod*, les éponges des eaux douces d'Auvergne ; — Recherches sur la chlorophylle des animaux. La matière colorante de l'hydre verte; *J. Richard*: Recherches sur les copépodes et les cladocères. — Recherches sur le cœur des gastéropodes pulmonés ; *J.-B. Eusébio* : La faune pélagique des lacs d'Auvergne. Deux de ces mémoires sont accompagnés chacun d'une planche.

—M. le docteur Dübi a publié dans l'*Indicateur d'histoire suisse* (1888, N° 4), à propos du mémoire de M. Paul Monceaux, sur le *Grand Temple du Puy de Dôme*, qui a paru dans les tomes 35 et 36 de la *Revue historique*, des remarques critiques ayant pour objet de montrer combien il est intéressant de remonter à la plus ancienne forme des noms de lieux avant d'en tirer, pour l'histoire, aucune conclusion. Il s'agit entre autres des dénominations de Lugano, Locarno, Lucerne, dans lesquelles M. Monceaux a cru retrouver la trace du culte du dieu gaulois *Lug*.

M. Dübi montre que la plupart de ces interprétations sont on ne peut plus contestables. Le nom de *Lucerne*, en particulier, ne peut guère avoir signifié autre chose que le *domaine de Lug*, ou l'*église de Saint-Léger*. (Lug équivaut à Lutger, Leodegar) (1).

Il y a bien d'autres observations critiques à faire sur divers points du travail de M. Monceaux. Nous nous réservons d'y revenir en détail.

(1) *Revue historique*, tome 38e, p. 470.

Digitized by Google

Nous rendons assurément justice à la somme de recherches qu'il témoigne de la part de son auteur, et reconnaissons volontiers qu'il a consulté et mis à profit un nombre très considérable des documents se rapportant plus ou moins directement à son objet. Mais nous sommes obligés de constater que sa connaissance des lieux est fort incomplète, et qu'une partie importante des assertions émises par lui ne résistent pas à un examen tant soit peu approfondi.

Les remarques de M. Dübi s'appliquent également aux inductions que M. P. M. tire des noms de lieux de l'Auvergne et du voisinage de cette province. La quantité, la profusion de ces démonstrations étymologiques n'en compensent pas le peu fondé. Citons deux ou trois exemples. D'après M. Monceaux, le nom du hameau de *Chez-Vasson*, peu distant de la montagne du puy de Dôme signifierait les *maisons du temple*, les maisons du *Vasso*. Selon lui, Vasso aurait en gaulois la signification de Temple. Hélas ! *Casa Vassonis* ne signifie pas Maison de Vasson, mais bien habitation du nommé Vasson ; et je renverrai au sieur Vasson, le chef d'une des deux ou trois familles qui habitent actuellement l'endroit. Ce genre de dénomination est très fréquent en Auvergne et ailleurs. Dans le département du Puy-de-Dôme, nous n'avons qu'à choisir dans le tas : Chez-Moneyron, Chez-Pinon, Chez-Giraud, Chez-Fabre, Chez-Tarenteix, encore habités par des familles de ces noms. Il y en a plus de six cents. Quant au rocher des *Deux Corbeaux*, situé sur les flancs du puy de Dôme, il y a encore une méprise. Ces corbeaux-là ne portent pas un *nom d'oiseau* mais bien celui d'un *membre d'architecture*, de ces pierres en saillie, appelées *corbeaux* ou *modillons*, dont ils ont, vus d'un certain point, la forme et l'apparence. Et cette étymologie de corbeaux d'architecture est bien la vraie, il n'en est pas de plus certaine, attendu que le nom leur a été imposé par l'auteur même des présentes lignes, auquel on avait demandé de baptiser les saillies rocheuses de la montagne du Puy de Dôme, demeurées jusqu'alors innommées. Ces dénominations, toutes inspirées par les apparences de chaque saillie rocheuse, ou par leur emplacement, ont été adoptées et sont devenues d'un usage courant.

M. Monceaux qualifie d'oppidum gaulois, les constructions en pierres sèches qui existent auprès du village de Villars. Il ignore que des fouilles qui y ont été faites il y a quelques années, et dont le résultat a été publié, ont démontré jusqu'à l'évidence, que ces restes d'habitations remontent seulement au XIVe siècle, et qu'elles ont probablement servi de cachette et de refuge aux habitants du voisinage, pendant cette époque troublée, où les incursions et les pillages se succédaient continuellement, et où, de plus, les corvées imposées par la violence et les enrôlements forcés n'étaient rien moins que rares.

Digitized by Google

— Le Bulletin de la Société française de minéralogie a inséré, dans son numéro de novembre 1888, les trois notes suivantes de M. Ferdinand Gonnard. — 1° *Sur les filons de quartz de Charbonnières-les-Varennes (Puy-de-Dôme)*. L'auteur signale dans ces filons une espèce minérale, nouvelle pour le département du Puy-de-Dôme, *la Chalcolite* qui est un phosphate d'uranium et de cuivre, et dont la présence, dit-il, peut être un indice de l'existence de l'étain dans la région. Il y indique ensuite l'existence de nombreux pseudo-morphoses cristallines. « Une autre particularité intéressante des filons de Charbonnières, est l'existence au sein de leurs masses de belles druses de quartz noir. Quand on examine l'une des pyramides qui en ont la seule partie visible nettement cristallisée, et qu'on en suit le prolongement à travers les enchevêtrements de la masse, on reconnaît une succession de zones alternativement blanches et noires, celles-ci colorées par du bitume. L'accumulation des matières bitumineuses à l'extérieur des surfaces drusiques successivement formées, en permet même le déboîtement. Il suffit de chauffer fortement les échantillons ; le bitume brûle et disparaît, le quartz blanchit et l'on obtient des cristaux encapuchonnés artificiellement. » M. Alphonse Julien avait déjà constaté la présence du bitume dans le granite des tranchées faites pour l'établissement de la voie du chemin de fer de Clermont-Tulle. Tout cela paraît constituer des preuves décisives en faveur de la théorie qui attribue au bitume une origine exclusivement minérale. — 2° *Des figures de corrosion naturelle des cristaux de barytine du Puy-de-Dôme*. — 3° *Sur le béryl de la pegmatite de la Grand'Côte, près Saint-Amant-Roche-Savine*. Ce que Henri Lecoq avait pris dans ce gisement pour du béryl ou aigue-marine ne serait autre chose que de l'apatite.

— Une nouvelle publication périodique mensuelle paraît à Moulins depuis le 1er janvier de cette année : la *Revue scientifique du Bourbonnais*, publiée sous la direction de M. Ernest Olivier. Elle en est actuellement à son dixième numéro. Bien qu'on y puisse traiter des sujets généraux et qui ne se rapportent pas exclusivement à la province du Bourbonnais et à son voisinage immédiat, la plus grande partie des articles, on le conçoit, ont trait à des faits et à des études spéciaux à la contrée. L'un de ceux-ci nous intéresse spécialement : c'est le récit d'une excursion en Auvergne faite le 17 juin 1888, et qui est accompagnée d'une photogravure du château de Tournoël. Le rendez-vous avait été donné à la gare de Riom, à 4 h. 52 du matin. Les excursionnistes ont visité successivement Riom, Mozac, Volvic, les puys de la Nugère et de la Bannière, le château de Tournoël, les gorges d'Enval et Châtelguyon.

Les observations géologiques et botaniques n'ont pas manqué pen-

Digitized by Google

dant cette intéressante promenade, et sont sommairement rapportées dans le récit qu'en donne M. E. Olivier. Une excursion postérieure a eu pour but la montagne de Montoncelle.

Nous nous bornons aujourd'hui à ces simples indications, nous réservant de revenir très prochainement plus à loisir sur cette intéressante publication; nous tenions surtout à ne pas tarder plus longtemps à lui souhaiter la bienvenue.

NÉCROLOGIE

Nicolas Berthon. — Les suites d'un accident viennent d'amener la perte prématurée d'un artiste distingué et qui venait chercher presqu'exclusivement en Auvergne les sujets de ses tableaux. Nicolas Berthon était né à Paris le 4 août 1831, d'une famille originaire du Cantal. Après avoir reçu des leçons de M. de La Roche-Noire, il entra à la fin de 1850 à l'Ecole des Beaux-Arts, puis devint l'élève d'Yvon et de Léon Cogniet. Il exposa pour la première fois en 1857, et dès lors ne laissa guère passer d'année sans faire d'envoi au Salon. Il obtint des médailles aux expositions de 1866 et 1888. Ses principales œuvres sont: *Le Goûter des Moissonneurs*, salon de 1863; *Moissonneurs* et *Le Retour du Soldat*, salon de 1864; *Pendant la Messe, Paysan Auvergnat, Souvenir d'Auvergne* (ce dernier tableau au musée d'Arras), salon de 1866; *La Bourrée d'Auvergne*, salon de 1867; *Une Prière*, souvenir d'Auvergne, *Une Fileuse*, souvenir d'Auvergne, salon de 1868; *La Barbière de Châtelguyon*, salon de 1869; *Type d'Auvergnat, La Leçon de Musette*, portrait de Mme F. B. (dessin), salon de 1870; *Un Enterrement à Latour-d'Auvergne*, salon de 1874 (musée de Besançon); *Une Procession à Saint-Bonnet en 1815* (don du peintre au musée de Clermont); *Sortie de l'église* (Auvergne), au musée de Riom; *Un Intérieur à Laschamps*, salon de 1880. Le tableau qu'il avait cette année au Salon, intitulé *Avant la Soupe*, lui avait valu une seconde médaille et avait eu un réel succès.

BIBLIOGRAPHIE.

— Essai de détermination d'époque et d'origine d'un frein de cheval trouvé à Françin, près de Montmélian (Savoie); — d'une dénomination anatomico-équestre; — de deux fragments de freins de chevaux trouvés à Gergovie, près de Clermont-Ferrand, par le docteur B. Charvet, de Grenoble. — *Lyon, Pitrat*, 1888, in-8° de 26 pages, 1 planche. — Extrait du Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Liste des Présidents depuis la fondation.

1884. — M. le Dr NIVET, *président d'honneur*.
1885. — M. le Dr POMMEROL.
1886. — M. EMMANUEL DES ESSARTS.
1887-88. — M. le pasteur BLEYNIE DE CHATEAUVIEUX.

Conseil d'Administration pour 1888.

Président : M. BLEYNIE DE CHATEAUVIEUX.
Vice-présidents : MM. FR. MÉGE, CHOTARD, LENOIR.
Secrétaire-général : M. ROUCHON.
Secrétaires des séances : MM. A. MAIRE, CH. JALOUSTRE.
Trésorier : M. MATHIEU.
Archiviste : M. le Dr P. GIROD.

Comité de publication pour 1888.

MM. CHOTARD, *président;* MAIRE, *secrétaire*.
CHIBRET, DES ESSARTS, COLOMÈS, GASQUET, GIROD, POMMEROL.

Liste des Membres.

MM. ALANORE, pharmacien, à Clermont.
ALBESSARD, avocat, à Mauriac.
ANIEL, agent d'affaires, à Clermont.
BALLIÈRE, architecte, à Clermont.
BARADUC, docteur en médecine, à Montaigut-en-Combrailles.
BARRIÈRE, conseiller général, député du Puy-de-Dôme.
BAUDONNAT, chef de division honoraire à la Préfecture.
BAUDRY, négociant, à Clermont.

Digitized by Google

MM. Béal, instituteur, à Gerzat.
Beissac, ancien notaire, à Cournon.
Bellet, ancien notaire, adjoint au maire, à Montferrand.
Bergson, professeur au Lycée.
Bertrandon, notaire, aux Martres-de-Veyre.
Besson, étudiant, à Clermont.
Bideau (Léon), inspecteur en chef de la marine, à Paris.
Bidet, ancien notaire, à Montferrand.
Billet, percepteur, à Clermont.
Blatin (Antoine), député du Puy-de-Dôme.
Bleynie de Chateauvieux, pasteur de l'Église réformée, à Clermont.
Bonnaud, ancien député, maire de Saint-Pourçain.
Bonnet, avoué, à Clermont.
Bonnevie de Pognat (Comte de), au château d'Aubiat.
Bonneville, notaire, à Clermont.
Bouchet, clerc de notaire, à Beaumont.
Boudet (Marcellin), président du tribunal civil de Saint-Flour.
Bouillard, inspecteur d'assurances, à Clermont.
Boyer-Rochefort, maire, à Murols.
Brihat, conducteur des ponts et chaussées, à Pontgibaud.
Brocard, administrateur de la Compagnie des Eaux de Royat.
Burin-Desroziers (Hyacinthe), ancien conseiller à la Cour d'appel de Paris.
Chabory (Léon), conseiller général, au Mont-Dore.
Chabrol (Jean), pharmacien, à Clermont.
Chabrol (Ulysse), directeur du Musée de Clermont.
Champomier, ancien juge de paix, à Billom.
Chanson (Maurice), à Lyon.
Chassaigne, avocat, à Ambert.
Chassant, régisseur de l'Etablissement thermal de Royat.
Chatenet, architecte, à Clermont.
Chaudessolles, avocat, à Clermont.
Chauvassaignes (Franc), conseiller général, à Theix.
Chibret, docteur en médecine, à Clermont.
Chotard, doyen de la Faculté des lettres de Clermont.
Clauzels, avocat, à Riom.
Colardeau, professeur de rhétorique au lycée de Clermont.
Colombier, avocat, à Clermont.
Colomès, juge au tribunal civil de Clermont.
Combaud, attaché aux archives départementales.
Côte-Blatin, conseiller général, à Clermont.
Couste, ancien directeur de la manufacture de tabac.

Digitized by Google

MM. Dalbine (Antoine), greffier de la justice de paix, à Clermont.
Dalbine, architecte, à Clermont.
Dauzat, ancien contrôleur des contributions directes.
David, négociant, à Clermont.
De Dienne (Comte), au château de Cazideroque (Lot-et-Garonne).
Des Essarts, professeur à la Faculté des lettres, Clermont.
Dissard, étudiant, à Clermont.
Ducharne, président de la Ligue d'enseignement, à Clermont.
Dulier, agent voyer en chef du département du Puy-de-Dôme.
Espéret, professeur au lycée de Brive.
Eusébio, étudiant, à Clermont.
Faucon (Albert), agréé, à Clermont.
Faucon (Félix), collectionneur, Paris.
Faucon (Maurice), ancien élève de l'Ecole de Rome, à Arlanc.
Félix, professeur au lycée de Clermont.
Fontaine (Alexis), ancien avoué, à Clermont.
Fouilhoux (Eugène-Benoît-Pierre), juge de paix, à Clermont.
Fournier-Latouraille (Joseph-Pierre), avoué, à Brioude.
Fulconis, professeur de dessin au Lycée, Clermont.
Gaillard (Étienne), trésorier de la Caisse d'Épargne, à St-Fleur.
Gaillard (Gilbert), député du Puy-de-Dôme.
Gasquet (A.), professeur à la Faculté des lettres de Clermont.
Gautier (Léger-Paul), préparateur à la Faculté des sciences, Clermont.
Gaultier de Biauzat (A.), ex-ingénieur en chef des houillères du Creuzot, à Clermont.
Genébrier, notaire, à Echandely.
Gibert, substitut, à Riom.
Girard-Col, professeur d'agriculture, à Clermont.
Girod (le Dr Paul), professeur à la Faculté des sciences de Clermont.
Gourbeyre (le Dr), à Ambert.
Hourné, commandant d'état-major, à Clermont.
Jaloustre (Cirgue), chef de division à la Préfecture.
Jaloustre (Charles), chef de division à la Préfecture.
Jaloustre (Élie), percepteur, Clermont.
Jay (Philibert), maire, à Sayat.
Joal (le Dr), à Clermont.
Julien (A.), professeur à la Faculté des sciences de Clermont.
Kuhn (Émile), à Clermont.
Labourier (Émile), avoué, à Clermont.
Lachenal (Jacques), receveur particulier des finances, à Brioude.
Lacoche (Hector), inspecteur des contrib. directes, à Versailles.
Langlais, agréé au tribunal de commerce, à Clermont.

Digitized by Google

MM. Laville (Adolphe), député du Puy-de-Dôme, Paris.
Leblanc (Paul), à Brioude.
Longy (Albert), à Issoire.
Lenègre, étudiant à la Faculté des lettres, Clermont.
Lenoir (Étienne-Victor), président du tribunal civil, à Gannat.
Marc (Gabriel), ancien membre du Comité de la Société des gens de lettres, Paris.
Marignier, maire de Joze.
Mathieu (Jean-Baptiste), ancien notaire, à Clermont.
Mège (Fernand), avocat, à Paris.
Mège (Francisque), propriétaire, à Clermont.
Michel, notaire, conseiller général, maire de Combronde.
Morin (le Dr), à Riom.
Nicaud, licencié ès-lettres, à Clermont.
Nivet (le Dr), professeur à l'École de médecine, Clermont.
Ossaye (Arthur), ancien négociant, Chamalières.
Pardoux, président du groupe les *Amis de la Paix*, à Clermont.
Passelaigue (H.-Eugène), pharmacien, à Paris.
Perrier, conservateur des hypothèques, Clermont.
Pestel (Armand), propriétaire, à Clermont.
Pestel (Léon), ancien agent de change, à Clermont.
Pireyre (le Dr), à Saint-Amant-Tallende.
Pironon-Conchon, banquier, à Clermont.
Plicque (le Dr), à Lezoux.
Pommerol (le Dr), conseiller général, à Gerzat.
Pommerol, avocat, à Paris.
Ponsonnaille, receveur des finances, à Riom.
Rellier (Émile), avocat, à Clermont.
Reynard (Joseph), agent voyer d'arrondissement, à Riom.
Riandet, professeur au Lycée, à Clermont.
Ribou-Collay, libraire, à Clermont.
Richard, licencié ès-sciences naturelles, Clermont.
Richard, notaire, à Clermont.
Rongier (Émile), greffier en chef du tribunal civil, à Clermont.
Rouchon (Gilbert), architecte du département, à Clermont.
Rouchon (Louis), élève de l'École des beaux-arts, à Paris.
Saurel, ancien juge, à Issoire.
Teilhard (Emmanuel), à Clermont.
Teisset (Louis), négociant, à Clermont.
Thibaud (le Dr), à Saint-Nectaire.
Torilhon (Gabriel), à Chamalières.
Treille-Barge, à Thiers.
Trévis (Antoine), entrepreneur, à Clermont.

Digitized by Google

TRUCHOT (Charles), à Clermont.
VALENTIN, avocat et maire de Marcenat (Cantal).
VAZEILLES (François), avoué, à Clermont.
VENTRE (F.), avoué, à Riom.
VERNIÈRE, avocat, à Brioude.
VERRU, directeur de l'imprimerie Mont-Louis, à Clermont.
VIGNANCOURT, avocat, à Clermont.
VIMONT (Édouard), bibliothécaire de la Ville, Clermont.
VOLUMANT, maire de Blanzat.

Pour le Comité de publication :

Le Délégué,

ED. VIMONT.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Pages.

Allais (M)..... 68

Archéologie. — Freins de chevaux trouvés à Gergovie, 440. — Découverte d'un cippe funéraire avec inscription, à Royat, 137. — Station de l'âge du Renne, 425. — Buste de saint Baudime, Chapiteaux de Mozac, 426. — Monstre anguipède de la Jonchère, 65. — Peintures de Saint-Julien de Brioude, 67. — Découverte à Plauzat d'un abri magdalénien, 339. — Découverte à Moissat d'une sépulture du premier âge du fer, 73. — Terres cuites du musée de Saint-Dié, 63. — Église de Saint-Amable, 70.

Audigier. — L'église et le couvent des Cordeliers de Clermont..... 360

Bardoux (A.). — Mme de Custine..... 67

Beaux-Arts. — L'Auvergne au Salon de 1888, 145. — Peintures de Saint-Julien de Brioude, 67.

Berthon (Nicolas)..... 440

Bielawski. — Récits d'un touriste auvergnat..... 142

Biographie. — Mme de Custine, 67. — Nicolas Berthon, 440. — Onslow, 68. — Bancal des Issards, 209. — Le contre-amiral Lapelin, 69. — Bosc d'Antic, 365.

Blaze de Bury. — Onslow..... 68

Burin des Roziers (H.). — La Baronnie de La Tour-d'Auvergne. 100, 255, 325

Chabory (Léon). — Une visite à Davos-Platz..... 12

Champomier (J.). — La papeterie de la Grand'Rive..... 187

Chanson (Maurice). — Un procès criminel sous Charles VI. Aymerigot Marcheix au Châtelet de Paris..... 83

Id. — L'assemblée d'Élection de Brioude..... 285, 479

Charvet. — Freins de chevaux trouvés à Gergovie..... 440

Chassaing (A.). — Sentence du sénéchal de Beaucaire..... 66

Chotard (H.). — Lettres de Louvois..... 68

Digitized by Google

Chuquet. — Le conventionnel Bancal des Issards, par F. Mège..... 209
Collection des anciens alchimistes grecs..... 140
Compte de gestion du Trésorier pour 1887..... 134
Conférences hebdomadaires faites dans l'amphithéâtre de la Faculté des lettres..... 139
Critique des étymologies de M. P. Monceaux..... 427

Découverte d'un cippe funéraire, avec inscription, à Royat..... 137
Delort. — De Lempdes à Garabit..... 141
Id. — Fêtes du soleil à Massiac..... 283
Doniol (H.). — Documents inédits sur le rapprochement du gouvernement de Louis XVI et de Frédéric II..... 283
Id. — Lettre inédite de La Fayette..... 283
Dübi. — Sur le mémoire de M. P. Monceaux..... 427

Essarts (M. des). — Portraits de maîtres..... 137
Id. — D. Nisard : Essai sur Perrault; Jules Lemaître..... 138
Eusebio. — Faune pélagique des lacs d'Auvergne..... 46, 120

Faucon (Maurice). — Érasme en Italie, par P. de Nolhac..... 281
Id. Les Sapins..... 409

Géographie. — Récits d'un touriste auvergnat, 142. — Une visite à Davos, 12. — De Lempdes à Garabit, 141. — Une tournée en Auvergne, 64. — Les lacs d'Auvergne, 221. — La vallée de Rentières, le Cézallier, la Godivelle, le volcan de la Montsineyre, 414.

Gonnard. — Genèse des phosphates et arséniophosphates de Pontgibaud..... 69
Id. — Filons de quartz de Charbonnières-les-Varennes ; — Cristaux de barytine du Puy-de-Dôme; — Béryl de Saint-Amant-Roche-Savine, 429.

Histoire. — Église et couvent des Cordeliers de Clermont, 360. — La baronnie de La Tour-d'Auvergne, 100, 255, 323. — Papeterie de la Grand'Rive, 187. — Un procès criminel sous Charles VI. Aymerigot Marcheix au Châtelet de Paris, 83. — L'assemblée d'Élection de Brioude, 285, 479. — Sentence du sénéchal de Beaucaire, 66. — Lettres de Louvois, 68. — De Lempdes à Garabit, 141. — Fêtes du soleil à Massiac, 283. — Documents inédits sur le rapprochement du gouvernement de Louis XVI et de Frédéric II, 283. — Lettre inédite de La Fayette, 283. — Notice sur le domaine de Chagourdat, 162. — Dépenses de Jean, duc de Berry et d'Auvergne, 358. — Cours

Digitized by Google

d'histoire d'Auvergne par M. Rouchon, 209. — Le grand temple du puy de Dôme, 427. — Gannat et ses environs, 140. — Une école des arts et métiers dans les montagnes de la Margeride en 1772, 365.

JALOUSTRE (Elie). — Notice sur le domaine de Chagourdat..... 162
Jean, duc de Berry et d'Auvergne (Dépenses de)..... 358

La Fayette (lettre inédite de)..... 283
Lapelin (le contre-amiral de)..... 69
LELIÈVRE. — Procès d'Anne Dubourg..... 363
LEROUX (Alfred) et RENÉ FAYE. — Archives historiques de la Marche et du Limousin.....
LITTÉRATURE. — Portraits de maîtres, 13. — D. Nisard; Perrault; Jules Lemaître, 138. — Les Sapins, 409. — La Mariée et la Brebis tondue, 66. — Chansons politiques en Auvergne pendant la Révolution, 304.
LUCE (Siméon). — Registre de dépenses du duc de Berry..... 358

MAIRE (A.). — Conférence sur le livre..... 138
ID. — Cours d'histoire d'Auvergne, par M. Rouchon..... 209
MALLET (Albert). — Expédition d'Ancône..... 284
MARC (Gabriel). — L'Auvergne au Salon de 1888..... 145
MARIÉE (La) et la Brebis tondue..... 66
MANTZ (Paul). — Une tournée en Auvergne..... 64
MÈGE (Fr.). — Troubadours, Poètes et Écrivains de la langue d'Auvergne..... 26
ID. — Chansons polit. et satir. en Auvergne pendant la Révolution.... 304
MINÉRALOGIE. — Genèse des phosphates et arséniophosphates de Pontgibaud, 69. — Filons de quartz de Charbonnières-les-Varennes; Cristaux de barytine du Puy-de-Dôme; Béryl de Saint-Amant-Roche-Savine, 429.
MOLINIER. — Buste de saint Baudime; Chapiteaux de Mozac..... 426
MONCEAUX (Paul). — Mémoire sur le grand temple du puy de Dôme.... 427
Monstre anguipède de la Jonchère..... 65
Monument de Saussure..... 67
MORIN (Dr Frédéric). — Les lacs d'Auvergne..... 221

NOLHAC (P. de). — Poésies..... 71
ID. — Érasme en Italie..... 281

Onslow..... 68

PALÉONTOLOGIE. — Abri magdalénien à Blanzat..... 339
Peintures de Saint-Julien de Brioude..... 67

Digitized by Google

Pommerol (Dr F.). — Découverte à Moissat d'une sépulture du premier âge du fer..... 73
Id. — Sur l'anthropologie de la Limagne..... 235
Id. — Découverte à Blanzat d'un abri magdalénien..... 399
Projet de Budget pour 1888..... 136

Rapport de la Commission de comptes sur l'exercice de 1887..... 135
Revue scientifique du Bourbonnais..... 429
Richard (J.). — Recherches sur la faune des eaux du Plateau central. Copépodes et Cladocères..... 245
Rouchon (G.). — Cours sur l'histoire d'Auvergne..... 67, 209

Société d'émulation de l'Auvergne. — Liste des membres, 441. — Procès-verbaux des séances, 62, 132, 207, 280, 424.

Tassart (Alexandre). Prince Karaouloff..... 141
Témoignage de Boufflers sur Delille..... 141
Terres cuites du musée de Saint-Dié..... 63
Travaux du laboratoire de zoologie de la Faculté des sciences de Clermont..... 427

Vannaire (Dr). — Gannat et ses environs..... 140
Vimont (Ed.). — La fontaine de la Pyramide et le groupe de Desaix mourant..... 1
Id. — Une école des arts et métiers dans les montagnes de la Margeride, en 1772. Bosc d'Antic..... 367
Id. — La vallée de Rentières, le Cézallier, la Godivelle, le volcan de la Montsineyre..... 414
Vissac (Marc de). — L'église Saint-Amable..... 70

Zoologie. — Faune des lacs d'Auvergne, 46, 120. — Éponges d'eau douce d'Auvergne, 196. — Recherches sur la Faune des eaux du plateau central. Copépodes et cladocères, 243.

PLANCHES.

Vue de Davos..... 12
Éponges d'Auvergne..... 206
Coupe géologique de la vallée de Blanzat; abri préhistorique de Blanzat, section du talus..... 400
Abri préhistorique de Blanzat; objets découverts..... 401

Clermont-Ferrand. — Imprimerie Mont-Louis, rue Barbançon, 2.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06827 4029

Digitized by Google

Digitized by Google